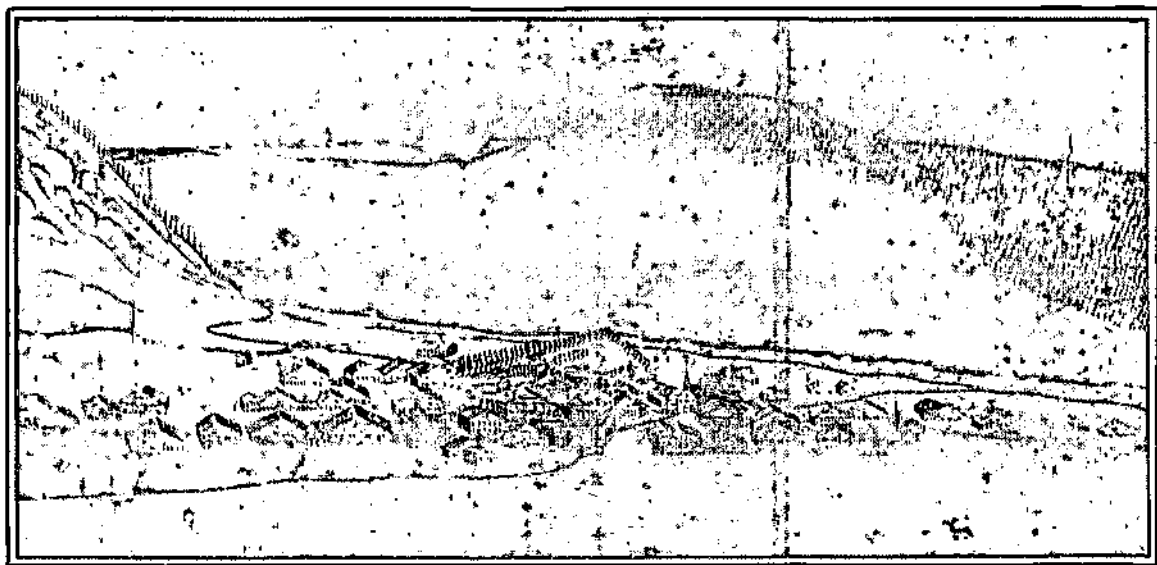


BEATRICE SORGESA MIÉVILLE

De la société traditionnelle à l'ère industrielle :
les comportements familiaux
face au changement économique

*Mutations démographiques d'un village horloger
du Jura neuchâtelois*

FLEURIER 1727-1914



NEUCHÂTEL
SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE
1992

DE LA SOCIÉTÉ TRADITIONNELLE À L'ÈRE INDUSTRIELLE:
LES COMPORTEMENTS FAMILIAUX
FACE AU CHANGEMENT ÉCONOMIQUE

*Mutations démographiques d'un village horloger
du Jura neuchâtelois*

FLEURIER 1727-1914

BEATRICE SORGESA MIÉVILLE

DE LA SOCIÉTÉ TRADITIONNELLE À L'ÈRE INDUSTRIELLE:
LES COMPORTEMENTS FAMILIAUX
FACE AU CHANGEMENT ÉCONOMIQUE

*Mutations démographiques d'un village horloger
du Jura neuchâtelois*

FLEURIER 1727-1914

Publications de la Société d'Histoire et d'Archéologie du canton de Neuchâtel
Nouvelle série — Tome huitième
1992

La Faculté des lettres de l'Université de Neuchâtel, sur les rapports de MM. Louis-Edouard Roulet, professeur honoraire de l'Université de Neuchâtel, Alfred Perrenoud, professeur à l'Université de Genève, Jean-Pierre Poussou, professeur à l'Université de Paris IV, Philippe Marguerat, professeur à l'Université de Neuchâtel, autorise l'impression de la thèse présentée par Mme Beatrice Sorgesa Miéville, en laissant à l'auteur la responsabilité des opinions énoncées.

Neuchâtel, le 3 mai 1991

Le doyen: *Bernard Py*

Thèse présentée à la Faculté des lettres de l'Université de Neuchâtel
pour obtenir le grade de docteur ès lettres

Publiée avec l'aide du Fonds national suisse de la recherche scientifique
et de l'Etat de Neuchâtel

Tirage : 300 exemplaires

Imprimerie Saint-Augustin, 1890 Saint-Maurice

*A Hervé,
pour qui j'ai commencé,
sans qui je n'aurais jamais conclu.*

*A Micio,
qui ignore la valeur de la science.*

Introduction

Depuis quelque temps la famille est à la mode. Le mouvement de contestation des années 1960/1970, plus tard l'intérêt grandissant pour la « sphère privée », l'ont portée au centre de l'attention.

Ainsi les historiens se sont emparés d'un objet d'étude, qui auparavant — à la différence des sociologues et des anthropologues — les avait peu concernés. Les ouvrages historiques sur le sujet se sont rapidement multipliés, suscitant un accueil plus que favorable auprès d'un public élargi.

Les rapports affectifs de nos ancêtres, leur vie sexuelle et leur existence quotidienne ont été analysés et décrits dans leurs menus détails, en recourant à une documentation de plus en plus variée et multiforme.

Mais au-delà des aspects pittoresques de ce type d'histoire il faut souligner l'importance à plusieurs niveaux de l'étude des relations et des comportements familiaux et de leur évolution dans le temps.

La famille constitue un enjeu essentiel : en tant qu'unité de production, reproduction et consommation elle est la cellule sociale de base, en tout cas dans la société européenne occidentale moderne et contemporaine.

A la fois clé de voûte du système démographique, puissant instrument de socialisation et pivot de la structure économique, elle représente le principal facteur de médiation entre l'individu et la société. Elle joue donc un rôle essentiel dans toute transformation sociale — qu'elle peut parfois accélérer parfois retarder — et en même temps elle assure une continuité à la charnière de ces changements.

Une des principales questions auxquelles ces derniers temps les historiens ont tenté d'apporter une réponse est celle, hautement controversée, de l'impact de l'industrialisation sur la structure, la fonction et la cohésion familiales.

La problématique s'inspire largement des postulats de deux courants de pensée, aujourd'hui d'ailleurs fort critiqués : l'interprétation marxiste et la théorie fonctionnaliste parsonienne.

Le sociologue T. Parsons¹ part du constat de l'existence, dans la société urbaine américaine de l'après-guerre, d'un type de famille « conjugale », caractérisée par sa taille réduite et sa structure nucléaire, des relations affectives intenses entre les conjoints et leurs enfants, un rapport paritaire au sein du couple qui s'accompagne d'une division poussée des rôles, des solidarités familiales faibles et un fort degré d'individualisme ; il conclut à la fonctionnalité économique d'un tel système familial qu'il oppose au système préindustriel, patriarcal, fortement solidaire de la parenté élargie mais faiblement connoté du point de vue affectif.

L'industrialisation, en séparant l'organisation du travail de l'organisation familiale et la production de la consommation, en augmentant la mobilité et en bouleversant les structures communautaires traditionnelles, aurait donné naissance à la famille « moderne », fonctionnelle puisqu'elle répond aux exigences du système économique de la société contemporaine. En effet dans un système qui fait de la compétence et de l'efficacité les vertus essentielles, elle exerce une très faible pression sur l'attribution des statuts basée sur la naissance. Du fait de sa dépendance du salaire du chef, qui assure le statut et le revenu du ménage, elle permet une mobilité résidentielle et sociale dans un système qui se fonde sur cette mobilité. De par sa charge affective intense, elle compense les tensions liées à la « compétition » qui règle le monde externe et au décalage entre le principe de l'« égalité des chances » — un des fondements théoriques de la société industrielle — et la pratique qui exclut sa réalisation.

La théorie fonctionnaliste met donc essentiellement l'accent sur la dissocia-tion entre fonctions économiques et fonctions familiales consécutive à la Révo-lution industrielle.

La différenciation dans l'organisation du travail enlève progressivement au groupe domestique son rôle producteur et entraîne une spécialisation de la famille en tant qu'organisme social, voué surtout à la satisfaction des besoins émotifs.

En cessant d'être l'unité économique de base, elle perd tout pouvoir de contrôle sur ses membres, dont l'indépendance tend à s'accroître aussi bien au niveau de la parenté élargie qu'à celui du groupe nucléaire.

Autrement dit l'industrialisation provoque la réduction du groupe familial tant en ce qui concerne sa taille (ou structure) qu'en ce qui concerne ses fonctions et fait éclater sa cohésion.

Le courant d'inspiration marxiste², fondant ses conclusions surtout sur l'observation des conditions économiques et sociales anglaises vers le milieu du XIX^e siècle, souligne quant à lui la transition dramatique qu'a représentée pour la famille ouvrière le passage du système de production domestique au système industriel. En particulier la fabrique ruine les relations coutumières au sein du ménage, fragmente la cellule familiale et détériore le niveau et la qualité de vie des milieux populaires : la démoralisation, la rupture des modèles traditionnels de vie communautaire dans un climat de profonde insécurité matérielle et psychologique découragent toute planification économique et mettent fin au tabou du mariage précoce ressenti comme imprévoyant : instabilité, comportements immoraux (alcoolisme, exploitation des enfants, violence et prostitution, illégitimité), déracinement sont les conséquences inévitables de ce changement brutal. « Le crime du système de la fabrique fut de reprendre à son compte les aspects les plus négatifs du système domestique pour les intégrer dans un contexte qui n'offrait aucune des compensations qu'offrait le travail à la maison. »³

Refusant la nette opposition entre société préindustrielle et société industrielle d'autres auteurs⁴ focalisent leur attention sur la période « protoindus-trielle » — celle de l'industrie rurale à domicile — à laquelle ils attribuent un rôle central dans le processus de transition au capitalisme.

A la charnière de cette théorie se trouvent les aspects démographiques: la famille joue le rôle de médiateur dans les rapports entre l'économique et le social.

Selon ces auteurs, dans les régions «protoindustrielles» — contrairement aux régions restées agricoles —, les ressources supplémentaires que l'artisanat rural met à la disposition de la population paysanne modifient profondément et de façon durable les règles traditionnelles de formation et de reproduction du ménage, sans pour autant améliorer de façon substantielle le niveau de vie.

D'une part les nouvelles possibilités de revenu provoquent l'abandon de l'attitude de prudence qui caractérisait auparavant les comportements: des mariages plus précoces et plus fréquents ont comme conséquence une forte hausse de la natalité et une augmentation de la taille de la famille. Le résultat est une fragmentation de la propriété foncière et une fragilisation du tissu social, responsables en définitive de la surpopulation, de la paupérisation et de la prolétarianisation de la main-d'œuvre rurale.

D'autre part elles favorisent des rapports sociaux plus individualistes en laissant une plus grande place aux sentiments amoureux: le choix du conjoint peut désormais s'effectuer sur la base d'affinités personnelles. Le «mariage établissement», fondé sur des relations de propriété entre familles, est remplacé par le mariage d'amour — plus fragile —, fondé sur la capacité productive de deux individus. La division des rôles entre les sexes s'en trouve atténuée. Mais la cohésion entre générations éclate; les parents âgés devenus dépendants de leurs enfants ne disposent plus de sanctions pour imposer à ceux-ci leur autorité.

Le concept d'«économie familiale» se trouve au centre de cette approche. Les interactions entre démographie et économie se renforcent mutuellement produisant un «cercle vicieux»: la famille perd son autosuffisance, mais garde son rôle productif. Tout en se trouvant dépendante du marché extérieur, elle continue de fonctionner selon la logique économique paysanne — assurer l'équilibre entre la production et la consommation — qui exclut la notion de profit. D'où la nécessité d'une exploitation croissante de tous les membres du ménage et une stratégie visant à fournir le maximum de travailleurs au groupe domestique pour compenser les baisses de salaires. Comme le gain le plus élevé est obtenu aux jeunes âges, le mariage précoce devient une nécessité. Un nombre maximum d'enfants est souhaitable pour augmenter la capacité productive de la famille. Pour pallier la disjonction temporelle entre activité productrice et activité reproductrice les individus se regroupent dans des ménages élargis, que la misère rend fragiles et précaires.

La protoindustrialisation enclenche de fait un processus irréversible: la croissance démographique — attribuée essentiellement à une forte natalité elle-même conséquence d'une forte nuptialité — continue même lorsque la conjoncture économique s'inverse. En provoquant la rupture du système autorégulateur ancien elle prépare la deuxième étape du processus d'industrialisation, l'étape urbaine. Pendant celle-ci les relations entre économie et population se posent dans des termes différents: si l'âge au mariage reste bas et la mortalité infantile forte, la spécialisation du travail et la séparation entre la production et la reproduction entraînent une baisse de la fécondité — conséquence du contrôle des naissances — et une croissance démographique plus lente.

Tant la vision parsonienne que la vision marxiste insistent sur le caractère de rupture que l'industrialisation représente dans l'histoire de la famille, présentée comme un agent social passif, s'adaptant malgré elle aux changements économiques et structurels de la société.

Soit la vision catastrophique, soit le modèle d'évolution linéaire et fonctionnelle du système familial ont été fortement remis en discussion par des études récentes⁵ qui ont, de leur côté, souligné plutôt la continuité et la cohésion, recherché les permanences plutôt que les ruptures. Un rôle essentiel est attribué aux facteurs culturels. La famille n'est plus présentée uniquement comme une victime passive des changements économiques et sociaux, mais on lui attribue une capacité d'adaptation et de développement de stratégies originales pour faire face à ces changements, voire la possibilité d'influencer dans une certaine mesure la direction des changements sociaux. Selon ces auteurs, l'industrialisation puise dans la tradition ses ressources et se trouve en rapport dialectique avec la famille.

Ainsi l'industrialisation — tant dans sa phase « protoindustrielle » que dans sa phase urbaine — semble parfois avoir renforcé, du moins dans un premier temps, la cohésion familiale tout en modifiant la signification des relations de parenté; elle favorise la corésidence mais également des attitudes plus individualistes et des rapports plus paritaires entre les sexes et les générations.

Les comportements traditionnels se maintiennent dans des circonstances dynamiques et les anciennes valeurs sont utilisées comme moyen d'adaptation aux transformations structurelles auxquelles les individus se trouvent confrontés. Celles-ci se produisent de manière graduelle, lente et médiate, jamais brutale et immédiate.

Ce qui mérite d'être souligné dans ce débat est le fait que l'industrialisation n'est pas un processus unique, égal à lui-même partout et toujours. Le concept recouvre des réalités différentes: selon les étapes du développement et les conditions spécifiques de chaque région et de chaque secteur industriel on peut s'attendre à des résultats spécifiques au niveau des structures familiales. Toute généralisation à partir de données se référant à des situations précisément définies dans le temps et dans l'espace est, sur le plan de la démarche historique, dangereuse. D'où l'intérêt de multiplier les recherches ponctuelles et régionales, qui seules rendent possible une étude en profondeur. Si celles-ci ne peuvent pas prétendre apporter des réponses définitives — mais y a-t-il en histoire des réponses définitives? — aux questions fondamentales relatives à la problématique que nous avons posée, elles permettent néanmoins de les aborder en termes de différenciation. Seule l'analyse des interactions entre les grandes forces structurelles qui agissent au niveau macro-historique et les spécificités régionales et sectorielles révélées par l'approche micro-historique peut aboutir à l'élaboration d'une théorie explicative à la fois assez générale et assez nuancée pour rendre compte du rôle joué par la famille dans ce large processus de changement économique, démographique et social qu'il est convenu d'appeler « modernisation » et des conséquences d'un tel changement sur les structures et les comportements familiaux.

Par l'étude d'un village du Jura neuchâtelois entre le XVIII^e siècle et le début du XX^e le présent travail se propose d'apporter sa modeste contribution à cette entreprise.

Le secteur horloger — moteur de l'industrialisation jurassienne — se caractérise par des rythmes et des modalités propres: haute qualification professionnelle à ses origines, relative précocité de la phase «protoindustrielle», retard de la phase proprement industrielle, persistance du travail à domicile même après l'introduction des premières manufactures. Ces traits nous ont paru suffisamment typiques pour justifier une recherche démographique sur la longue durée. Les limites chronologiques de cette étude s'expliquent sur le plan théorique par la volonté de suivre dans son ensemble l'évolution des structures de production dans l'horlogerie: ce processus débute dans la première moitié du XVIII^e — l'époque du paysan-horloger — pour s'achever à la veille de la Première Guerre mondiale, quand désormais les horlogers se concentrent pour l'essentiel dans les fabriques. Entre les deux le système d'établissement conjugue, pendant un demi-siècle au moins, la spécialisation du travail et la permanence de l'atelier domestique.

En adoptant la longue durée nous espérons contribuer à distinguer, dans l'évolution des comportements démographiques, ce qui est propre à une organisation économique régionale spécifique de ce qui est au contraire imputable à des facteurs structuraux d'une portée sociale plus générale. Sur le plan pratique les deux dates qui délimitent la période envisagée correspondent à des repères précis: en 1727 débute la tenue des registres mortuaires dans la paroisse, ce qui permet d'envisager une reconstitution satisfaisante des familles, base méthodologique de la recherche⁶; 1914 marque la fin d'une époque.

En ce qui concerne la délimitation territoriale, le village de Fleurier — principal centre horloger du Val-de-Travers (appelé communément le Vallon) et parmi les plus importants du pays neuchâtelois — nous a paru à la fois suffisamment représentatif du processus que nous nous proposons d'analyser et de dimension suffisamment réduite — de 400 à 4000 habitants en moins de deux siècles — pour permettre de mener à bien une recherche individuelle dans un délai temporel raisonnable. Il présentait en outre l'avantage d'avoir déjà fait l'objet d'une thèse consacrée aux modalités de l'industrialisation horlogère sur la base d'un cas exemplaire: Fleurier Watch Co SA⁷.

L'objectif principal de ce travail est de mettre en évidence des ruptures et des permanences dans les attitudes familiales.

Les contraintes matérielles et temporelles nous ont décidée à concentrer notre attention sur les comportements démographiques, qui constituent — rappelons-le — un des principaux enjeux de la problématique qui nous occupe.

Nous espérons ainsi approcher, voire comprendre, surtout les règles qui président à la formation du couple et à la reproduction au sein du ménage et suivre leur évolution en correspondance avec les étapes de l'industrialisation horlogère.

Dans un prolongement idéal de la recherche il serait souhaitable, en prenant comme repères chronologiques les «points tournants» décelés par l'analyse des données objectives et en utilisant un corpus documentaire déjà constitué (les fiches de famille), d'élargir le terrain d'enquête et de replacer les résultats dans un contexte culturel, institutionnel et social plus vaste à travers le recours à des sources de tout autre nature (juridiques, notariales et littéraires) et à une utilisation plus systématique des listes nominatives dès la seconde moitié du XIX^e siècle. Une telle démarche permettrait de combler les lacunes d'une

approche démographique quantitative. En effet, si celle-ci révèle des comportements collectifs, elle ne permet pas toujours de saisir les aspirations et les motivations profondes qui les inspirent. Ainsi parfois, derrière des moyennes statistiques globales se cachent des différences sociologiques et individuelles que la seule analyse agrégative des registres paroissiaux et des recensements n'autorise pas toujours à dégager.

De même, en raison de ses limites méthodologiques et documentaires, une telle approche ne peut pas considérer l'ensemble de la parenté élargie et oblige à focaliser l'attention sur la cellule nucléaire, au plus sur l'unité résidentielle.

Cependant, malgré ses limites, la présente recherche espère apporter une pièce supplémentaire à une mosaïque qui reste encore partiellement à dessiner et en même temps contribuer à la connaissance du passé du pays neuchâtelois.

Enfin, j'aimerais exprimer ma gratitude à toutes les personnes et les institutions qui m'ont encouragée, conseillée et aidée dans la réalisation de cette étude : MM. L.-E. Roulet, R. Scheurer, Ph. Henry de l'Université de Neuchâtel ; MM. J. Courvoisier, M. de Tribolet, J.-M. Barrelet et le personnel des Archives de l'Etat de Neuchâtel ; MM. A. Perrenoud et J.-P. Poussou ; MM. J. Humbert et U. Pfister ; M. M. Linder, Sr Cornélia et le personnel de l'Imprimerie Saint-Augustin ; le Fonds national suisse de la recherche scientifique, l'Etat de Neuchâtel, la Société d'histoire et d'archéologie du canton de Neuchâtel.

Une reconnaissance toute particulière à M. Ph. Marguerat et à Hervé, complice des bonnes et mauvaises heures, sans le soutien desquels ce travail n'aurait pu voir le jour.

NOTES

¹ PARSONS T., «The kinship System of the contemporary United States», trad. franç. in *Éléments pour une sociologie de l'action*, Paris, 1955.

Voir aussi SMELSER N., *Social Change in the Industrial Revolution*, Chicago, 1959; GOODE W.J., *World Revolution and family patterns*, New York, 1963; HOSELITZ B.F. et MOORE W.E. (dir.), *Industrialisation et société*, Paris, 1963.

² ENGELS F., *L'origine de la famille, de la propriété privée et de l'État*, Paris, 1975.

THOMPSON E.P., *The making of the English Working Class*, Londres, 1963, trad. franç. *La formation de la classe ouvrière anglaise*, Paris, 1988.

³ THOMPSON E.P., *op. cit.*, p. 306.

⁴ BRAUN R., *Industrialisierung und Volksleben: Die Veränderung der Lebensformen in einem ländlichen Industriegebiet vor 1800 (Zürcher Oberland)*, Winterthur, 1960.

BRAUN R., «Protoindustrialization and Demographic Changes in the Canton of Zurich», in TILLY Ch. (dir.), *Historical Studies of Changing Fertility*, Princeton, 1978, pp. 289-334.

MENDELS F., *Industrialization and Population Pressure in XVIIIth Century Flanders*, Wisconsin, 1968.

MENDELS F., «Protoindustrialization. The First Place of the Industrialization Process», in *Journal of Economic History*, 32, 1972, pp. 241-261.

MENDELS F., «Industry and Marriages in Flanders before the Industrial Revolution», in DEPREEZ P. (dir.), *Population and Economics. Proceedings of Section 4 of the International Economic History Congress, Bloomington, 1968, Winnipeg, 1970*, pp. 81-93.

MENDELS F., «Aux origines de la protoindustrialisation», in *Bulletin du Centre d'Histoire Economique et Sociale de la Région lyonnaise*, 1978, 2, pp. 1-27.

MENDELS F., «Les temps de l'industrie et les temps de l'agriculture. Logique de l'analyse régionale de la protoindustrialisation», in *Revue du Nord*, 63, 1981, pp. 21-34.

MENDELS F., «Niveau des salaires et âge au mariage en Flandres, XVII^e-XVIII^e siècles», in *Annales ESC*, 39, 1984, pp. 939-956.

MENDELS F., «Des industries rurales à la protoindustrialisation: historique d'un changement de perspective», in *Annales ESC*, 39, 1984, pp. 977-1008.

KRIEDTE P., MEDICK H. et SCHLUMBOHN J., *Industrialisierung vor der Industrialisierung*, Göttingen, 1977, trad. angl. *Industrialization before Industrialization. Rural Industry and the Genesis of Capitalism*, Cambridge-Paris, 1981.

MEDICK H., «The Proto-industrial Family Economy», in *Social History*, 1, 1976, pp. 291-315.

LEVINE D., *Family Formation in the Age of Nascent Capitalism*, New York, 1977.

LEVINE D., «The Demographic Implications of Rural Industrialization: a Family Reconstitution of Shephed, Leicestershire, 1600-1851», in *Social History*, 1, 1976, pp. 291-315.

⁵ ANDERSON M., *Family Structure in nineteenth Century Lancashire*, Londres, 1971.

SCOTT J. et TILLY L., «Women's work and the Family in nineteenth Century Europe», in *Comparative Studies in Society and History*, 17, 1975, pp. 36-64. HAREVEN T., *Family Time and Industrial Time*, Londres, 1982.

En ce qui concerne la mise en discussion de la théorie de la protoindustrialisation voir :

ALMQUIST E., «Pre-famine Ireland and the Theory of European Protoindustrialization. Evidence from the 1841 Census», in *Journal of Economic History*, 39, 1979, pp. 699-718.

GULLICKSON G., «Protoindustrialization, Demographic Behavior and the Sexual Division of Labor in Aufray, France, 1750-1850», in *Peasant Studies*, 9, 1982, pp. 105-118.

SPAGNOLI P., «Industrialization, Proletarianization and Marriage: A Reconsideration», in *Journal of Family History*, 8, 1983, pp. 230-247.

GUTMANN M.P. et LEBOUTTE R., «Rethinking Protoindustrialization and the Family», in *Journal of Interdisciplinary History*, 14, 1984, pp. 587-607.

VANDENBROEKE Ch., «Mutations économiques et sociales en Flandre au cours de la phase protoindustrielle, 1650-1850», in *Revue du Nord*, 63, 1981, p. 79.

GUTMANN M.P., «Protoindustrialization and Marriage Ages in Eastern Belgium», in *Annales de démographie historique*, 1987, pp. 143-173.

⁶ Les sources sur lesquelles le présent travail se fonde (pour l'essentiel les registres d'état civil et les recensements) et la méthode d'exploitation adoptée sont présentées en détail dans l'annexe I.

⁷ JEQUIER F., *Une entreprise horlogère du Val-de-Travers: Fleurier Watch Co SA*, Neuchâtel, 1972.

Chapitre premier

Le « Village » de Fleurier

Avant d'aborder l'analyse démographique il convient de présenter rapidement le village de Fleurier, objet de la présente étude, sous ses aspects géographique, social et économique et esquisser dans ses grandes lignes l'histoire de l'horlogerie, qui préside à ses destinées.

Ce chapitre n'est pas le fruit d'une recherche originale ; bien plus modestement il se propose de résumer des connaissances accumulées par d'autres auteurs, auxquels nous renvoyons le lecteur pour une information plus détaillée sur l'une ou l'autre des questions abordées. Les ouvrages auxquels nous sommes particulièrement redevables sont signalés en note au début de chaque sous-chapitre.

L'iconographie complète la présentation du village, en illustrant son évolution et son développement dans le temps.

I. FLEURIER ET NEUCHÂTEL DANS L'HISTOIRE¹

Si la première mention de Fleurier remonte au 14 septembre 1284, le village ne se modifie réellement qu'à partir de la seconde moitié du XVIII^e siècle avec l'implantation de la dentelle et de l'horlogerie, introduite au village — dit-on — en 1730 par David-Jean-Jacques-Henri Vaucher.

Auparavant, alors que le territoire neuchâtelois a été successivement Comté du Saint Empire romain germanique puis, dès 1504, Duché des Orléans-Longueville, il est question de litiges opposant Fleurier à son voisin, le village de Buttes, à propos de chemins ou de pâtures. L'existence de moulins au milieu de la localité est attestée en 1567 et la commune édifie en 1621 un petit bâtiment pour l'école, le culte et le four public.

Fleurier se développant, ses habitants demandèrent que le village soit érigé en paroisse distincte — elle dépendait jusqu'alors de celle de Môtiers —, se plaignant que «le chemin [qui mène à Môtiers] ne laisse pas d'y être souvent fort mauvais et incommode (...) dans le temps que les eaux sont débordées, ce qui arrive assés fréquemment lorsqu'il tombe de grandes pluies ou que les neiges fondent (...)»². La requête fut agréée en 1710, alors que Neuchâtel, tout en conservant ses institutions propres, est rattachée à la Prusse sous forme d'union personnelle avec le monarque depuis trois ans.

Le roi est représenté à Neuchâtel par un gouverneur qui préside le tribunal des Trois-Etats — devenu une instance d'appel, mais à l'origine représentant la noblesse, le clergé et les bourgeoisies. En fait, c'est le Conseil d'Etat qui gouverne le pays, détenant à la fois les pouvoirs législatif, administratif et judiciaire, mais aux compétences demeurant limitées par la sanction royale et le respect des franchises écrites et coutumières. Ce Conseil, formé d'une vingtaine de membres, nomme les chefs de juridiction, les maires ou les châtelains, les lieutenants de justice, les justiciers et les sautiers — sorte de huissiers de justice —, de même que les officiers militaires.

Le pays, formé en principe de deux comtés (Neuchâtel et Valangin) est composé de 22 juridictions dont 3 seigneuries, 4 châtelainies et 15 mairies. Les mairies et châtelainies sont dirigées par un maire ou un châtelain, agréé par le prince, qui exerce la haute police et préside une cour de Justice composée de justiciers (24 pour la Juridiction du Val-de-Travers dont Fleurier fait partie) émanant de toutes les communes (le village en envoyait 4). Sur 22 juridictions, seulement 10 exercent le droit de haute justice. Il n'existe point de code civil ou criminel écrit en vigueur; les juges, non professionnels, se contentent d'appliquer les coutumes souvent non écrites.

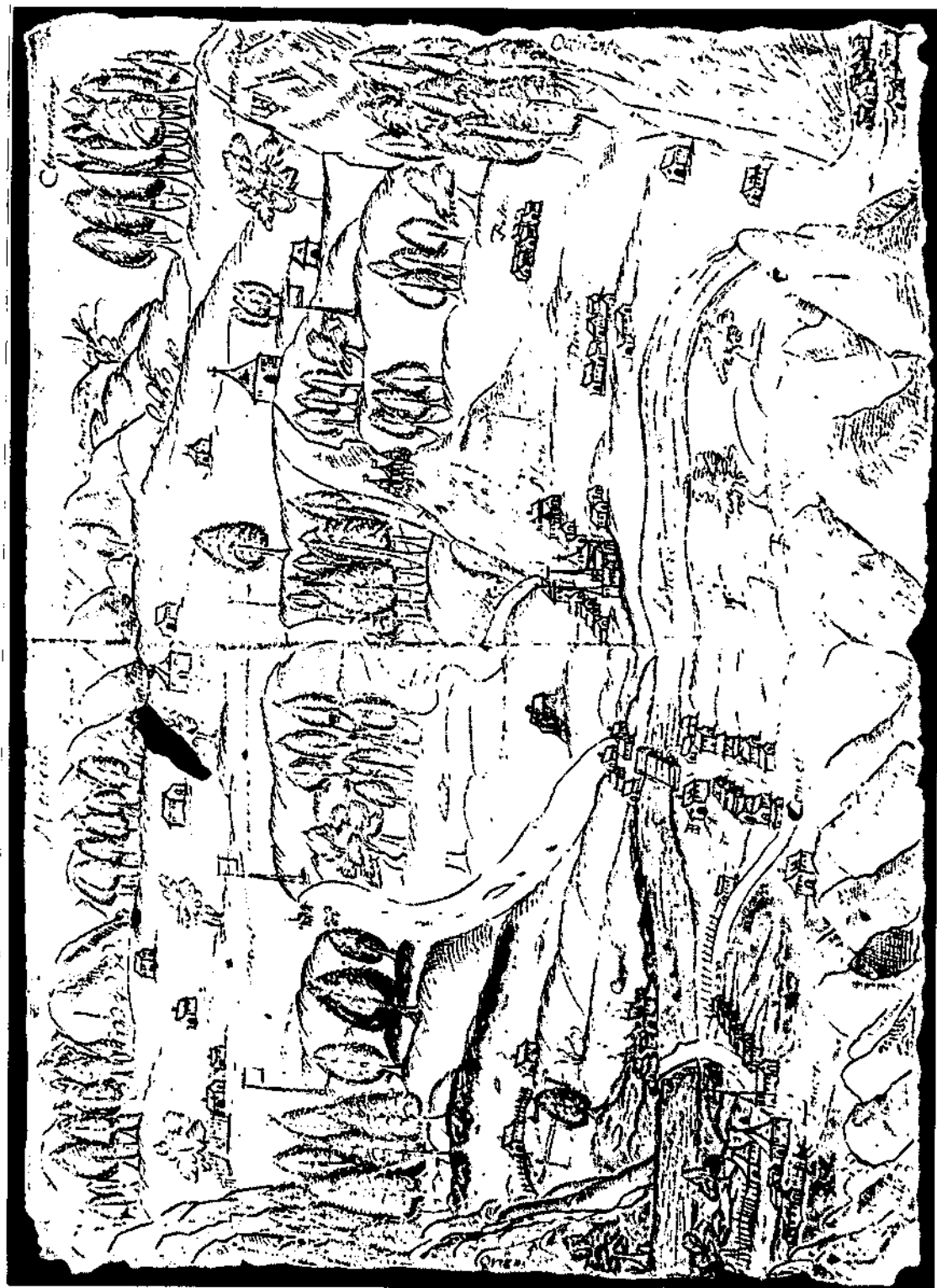
Aucun fait saillant ne marque l'histoire de Fleurier durant le XVIII^e siècle et la Révolution française ne trouble guère le village si ce n'est par l'accueil de quelques prêtres ou d'émigrés nobles.

En 1806, Frédéric Guillaume III de Prusse cède Neuchâtel à Napoléon en échange du Hanovre. L'empereur établit alors le maréchal Berthier comme « prince et duc de Neuchâtel » où du reste jamais il ne vint. Sous son principat, si les redevances personnelles et la vaine pâture sont abolies, une dîme compensatoire est instaurée et le domaine juridique connaît une seule innovation: le retrait du droit de grâce exercé par le Conseil. Pour le reste, contrairement aux événements tumultueux voire dramatiques de Suisse, l'Ancien Régime à Neuchâtel survit aux périodes révolutionnaire et napoléonienne.

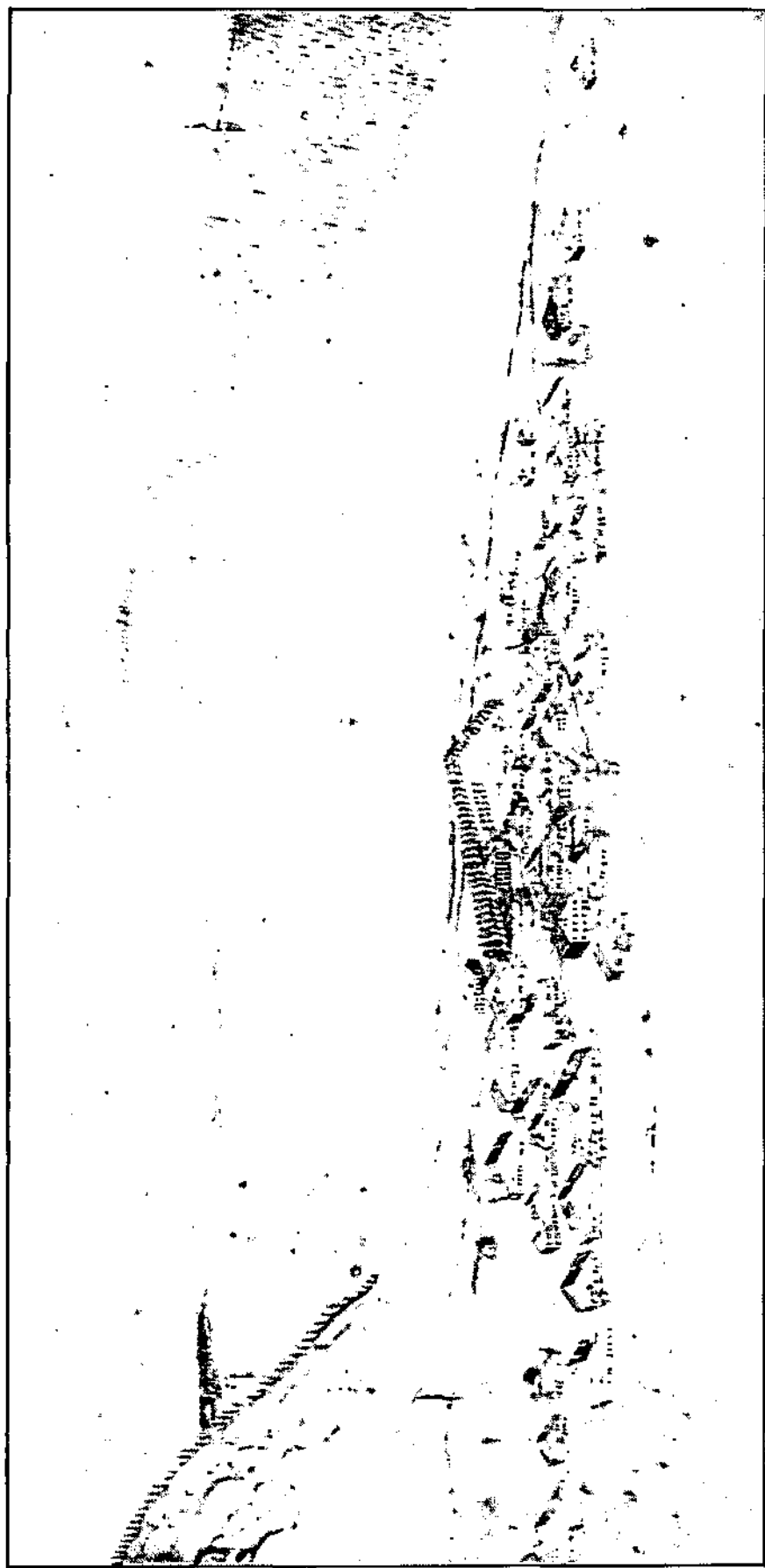
Au cours de l'hiver 1813-1814, près de 4000 soldats alliés, en route pour la France, stationnent dans le village. De nombreuses requêtes émanant de la communauté sont adressées au Conseil d'Etat afin d'obtenir un secours en avoine.

L'abdication de Napoléon en 1814 est accueillie au lieu avec enthousiasme. Une quarantaine d'hommes, habillés en grenadiers, mettent en scène Blücher, l'empereur livré à ses ennemis, jugé par le Conseil de guerre et fusillé. L'année suivante marque le retour au roi de Prusse de Neuchâtel qui accède également au rang de canton suisse, alors que la peur d'une invasion française voit accourir au mois de juin des troupes grisonnes et bernoises chaleureusement fêtées par les habitants. « Toutes les dames ont dansé avec les officiers et les soldats, il y avait au moins 6 à 700 personnes. »³

De nombreux Fleurisans soutiennent l'insurrection de 1831 visant à mettre fin à l'Ancien Régime et à faire de Neuchâtel un canton suisse à part entière. Mais l'échec des républicains, la répression de leur mouvement, l'occupation militaire du village par 1200 royalistes obligent certains habitants à s'expatrier. Edouard Bovet s'installe alors à Besançon, poursuivant ainsi en France la fabrication de la « montre chinoise ».



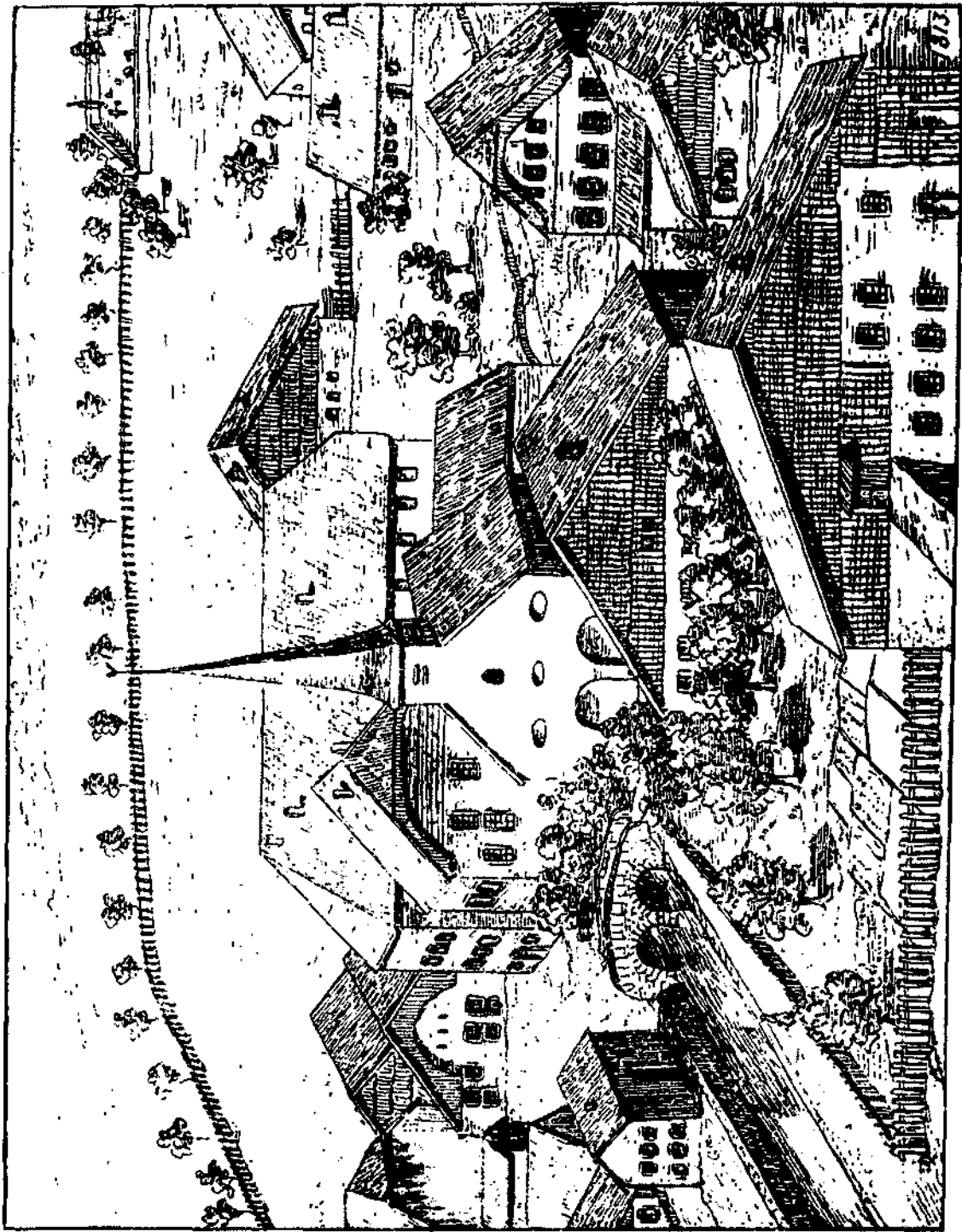
II. La plus ancienne représentation de Fleurier
(plan du Val-de-Travers dessiné en 1583 par Guillaume Massonde, AEN, plan détaché N° 96).



III. Fleurier en 1714
(dessin anonyme, Fondation mémoriale Charles-Edouard Guillaume, Fleurier).



IV. Fleurier en 1813
(aquarelle de Pierre-Louis Couleru, dans *Musée neuchâtelois*, 1917, p. 84).

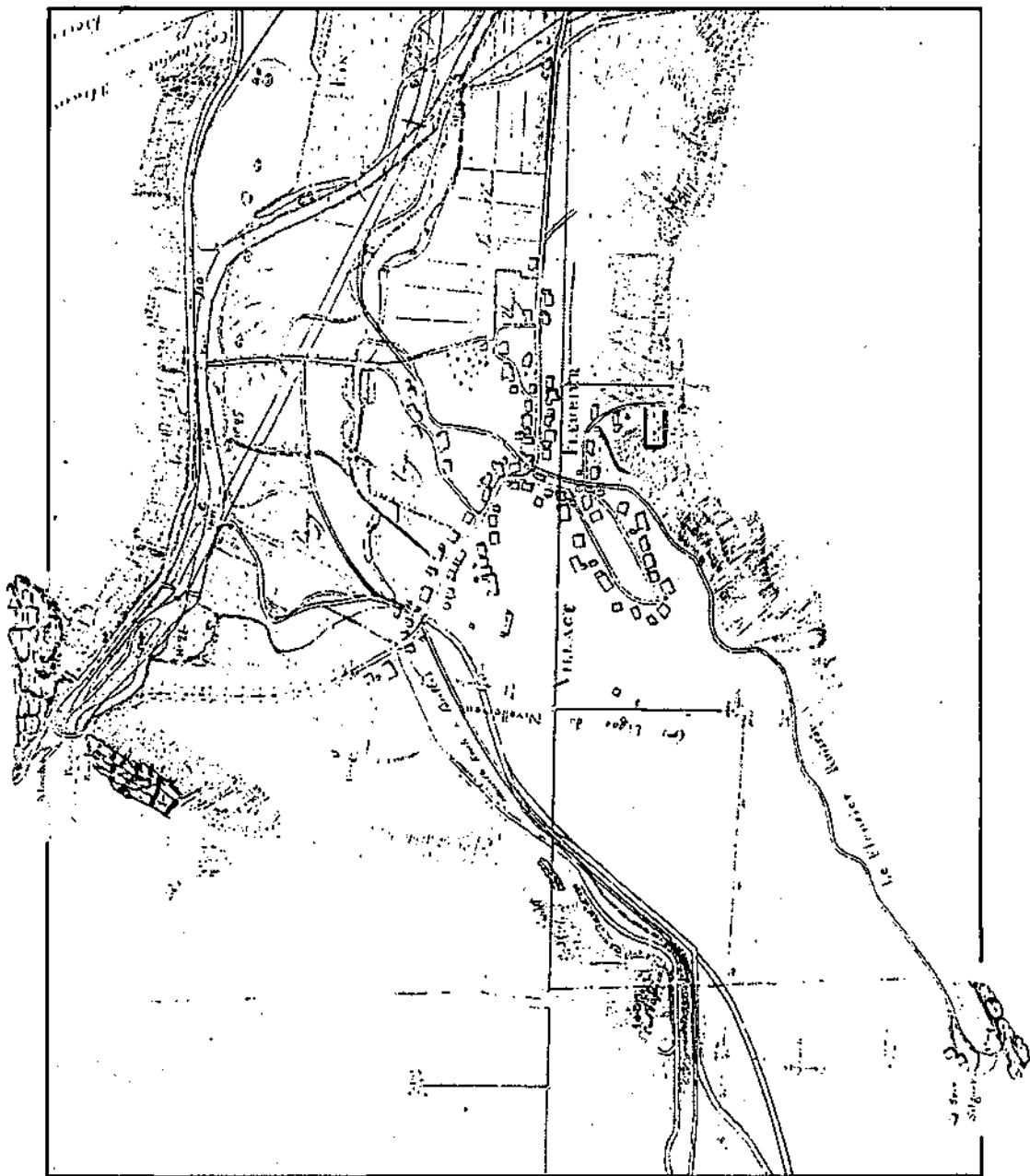


V. Fleurier en 1813

(dessin d'Eugène Gilliard, dans QUARTIER-LA-TENTE E., *Le Val-de-Travers*, Neuchâtel, 1893, p. 520).



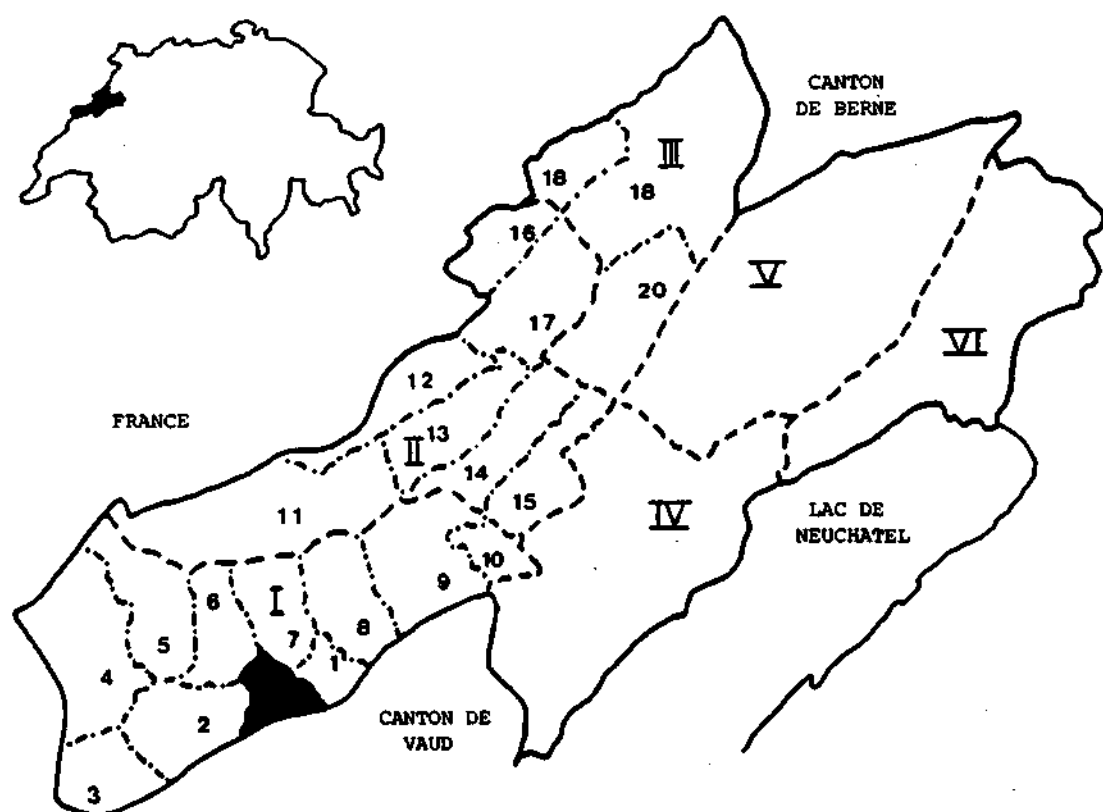
VI. Fleurier en 1859
(dessin de Georges Grisel, dans *Almanach de la République et canton de Neuchâtel*, 1859).



VII. Le village de Fleurier en 1818 avec adjonction faite d'un projet de canalisation de l'Areuse en 1851
(AEN, plan détaché N° 20, série cartes).

Figure 1:

Carte politique du canton de Neuchâtel et situation de la commune de Fleurier
(d'après la loi sur les communes du 3 mars 1888)



— frontière cantonale
- - - frontière de district
- . . . frontière communale

DISTRICTS

I	Val-de-Travers	IV	Boudry
II	Le Locle	V	Val-de-Ruz
III	La Chaux-de-Fonds	VI	Neuchâtel

COMMUNES essentiellement concernées par la présente étude

	Fleurier		
1	Môtiers	8	Couvet
2	Buttes	9	Travers
3	La Côte-aux-Fées	10	Noiraigue
4	Les Verrières	11	Le Brévine
5	Les Bayards	12	Le Cerneux-Péquignot
6	Saint-Sulpice	13	La Chaux-du-Milieu
7	Boveresse	14	Les Ponts-de-Martel
		15	Brot-Plamboz
		16	Les Brenets
		17	Le Locle
		18	Les Planchettes
		19	La Chaux-de-Fonds
		20	La Sagne

Le 1^{er} mars 1848, la révolution radicale triomphe. Une Constitution garantie par la Confédération helvétique confirme l'existence de la République et Canton de Neuchâtel. Le 3 mars, la communauté de Fleurier adhère au mouvement républicain. «La Commune (...) a pris connaissance des événements (...) La joie la plus expansive s'est aussitôt manifestée dans toute la localité et aux cris mille fois répétés de: Vive la Suisse! Vive la République!»⁴

II. LE SITE ET LE VILLAGE⁵

La commune de Fleurier est située dans le Val-de-Travers, l'un des six districts actuels du canton de Neuchâtel (Suisse). Le territoire du canton, traversé par la chaîne du Jura sur toute sa longueur — un peu moins de 60 kilomètres —, est limité au sud par le lac de Neuchâtel, à l'ouest par le canton de Vaud, au nord par le département français du Doubs et à l'est par le canton de Berne.

Le Val-de-Travers, qui par l'ouest relie le pays à la France, se présente comme une longue dépression de 12 kilomètres de long, à déclivité très faible de 1‰, fermée à ses extrémités par des cluses typiques du relief jurassien et arrosée par l'Areuse. Une crête de montagnes dont les sommets oscillent entre 1100 et 1600 mètres d'altitude sépare au sud la vallée du canton de Vaud. Son versant neuchâtelois, escarpé, couvert de forêt, est parfois entrecoupé de clairières et pâturages. Le côté nord, après une forte pente, fait alterner sur un plateau se situant à 1100-1200 mètres bois et nombreux terrains découverts parsemés de fermes et métairies.

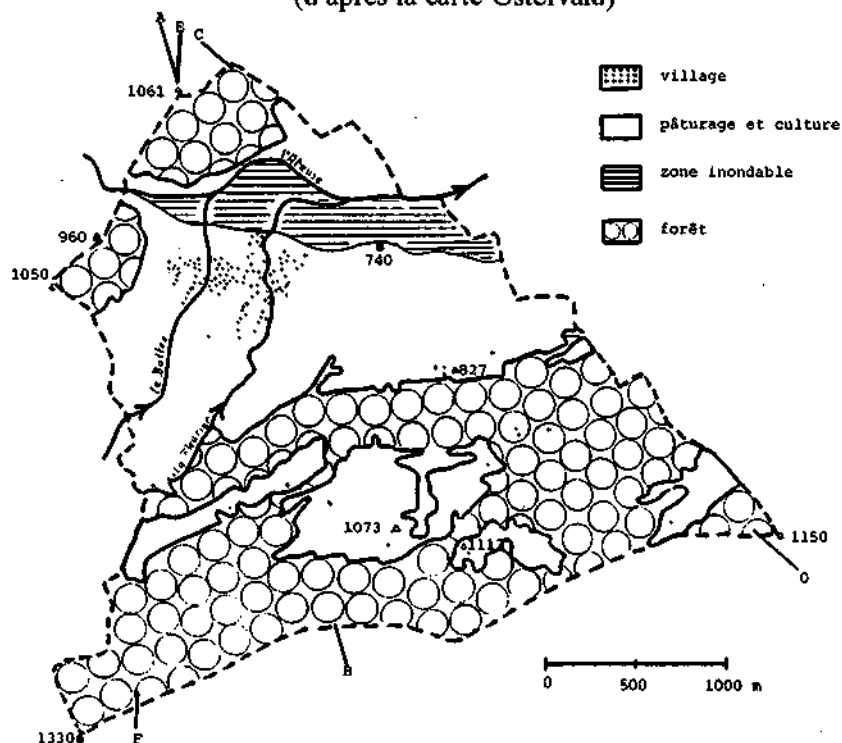
Fleurier, l'une des plus petites communes du district, avec ses 7,7 km² de superficie, s'étend à 744 m d'altitude dans le fond alluvionnaire du Vallon, au pied de la montagne appelée «Chapeau de Napoléon» (960 m), et située à la jonction du vallon de Buttes et du cirque de Saint-Sulpice.

En 1750, d'après les souvenirs des habitants de l'époque rapportés par Fritz Bertboud⁶, «le chemin du Pré-Monsieur [qui reliait le village à Môtiers] était si mauvais que la poste ne s'y risquait pas. Les gens de Fleurier allaient porter et chercher leur courrier à Saint-Sulpice. Le village ne comptait alors que quatre à cinq cents habitants. (...) Point de boulanger, de boucher, de cordonnier; un seul tailleur pour hommes et femmes. On ne voyait de pain blanc et de vin que dans deux maisons, la cure et le cabaret; la vaisselle était de bois ou de la plus commune poterie. (...) J'ai connu des vieillards qui avaient vécu dans ces temps-là. Étaient-ils moins heureux que nous, avec notre luxe, nos toilettes, nos falbalas, notre abondance de toutes choses, mais surtout (...) abondance d'agitations, de tourments et d'inquiétudes? Nullement, le bonheur est de nature sédentaire, il se compose d'habitudes plus que de curiosités. Un survivant de cette époque se trouvait si bien chez lui qu'il est mort sans être sorti du Vallon et même sans avoir jamais voulu prolonger sa promenade jusqu'à Noiraigue ou Les Verrières».

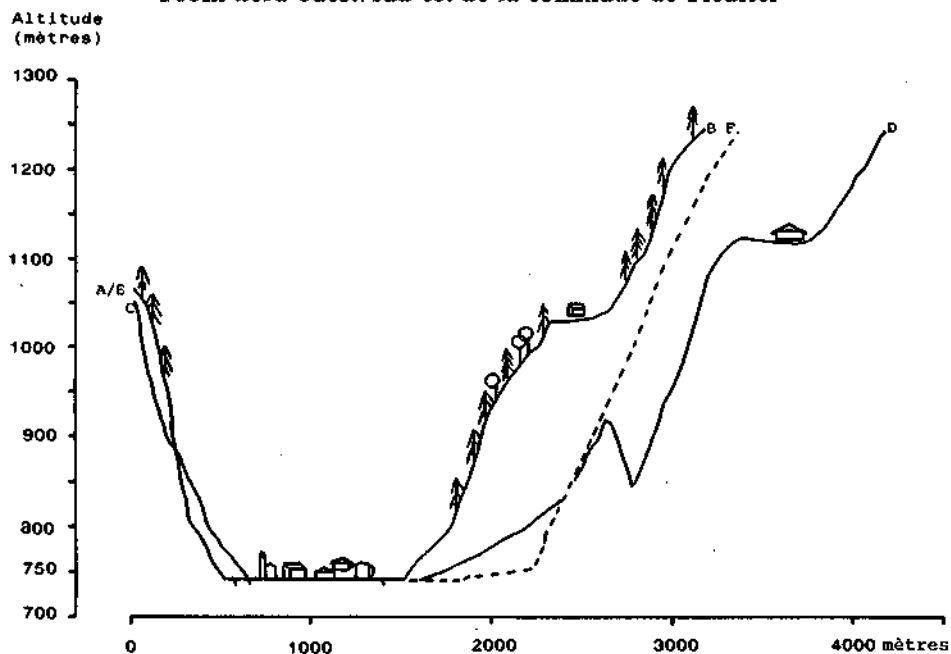
Trois cours d'eau arrosent le village qui, primitivement contenu entre le Fleurier et le Buttes, s'est étendu vers l'Areuse dont les crues, avant sa canalisation en 1868, inondaient régulièrement la partie basse de la commune.

Figure 2:

Répartition du sol de la commune de Fleurier en 1845
(d'après la carte Ostervald)



Profil nord-ouest/sud-est de la commune de Fleurier



Les profils AB CD EF se rapportent aux mêmes lettres que celles indiquées sur la carte :
Répartition du sol de la commune de Fleurier en 1845.

Les anciens quartiers de la Citadelle, du Temple et du Pasquier, aux rues pavées sur trois mètres de largeur en 1766, se sont élevés selon un plan très irrégulier. Le village se développant, les premiers réverbères sont installés en 1829 et l'année suivante voit l'établissement de six fontaines en pierre. Mais les routes reliant la localité au reste du canton sont encore bien mauvaises, et si les communications n'étaient guère aisées vers 1750, un déplacement en 1820 pour aller à Neuchâtel relevait encore d'une véritable expédition.

Fritz Berthoud⁶ nous relate ce voyage qu'il fit, accompagné de son père, et qui «effraya [sa] mère car elle savait que les sages et les prudents personnages ne portaient pas pour Neuchâtel sans faire leur testament». Partis à 6 heures sur un char de côté suspendu, tout neuf, le premier qui ait paru à Fleurier, nos deux voyageurs parvenaient à Travers vers 9 heures, puis Brot «pour la dinée après le parcours raide, étroit, pierreux, branlant sous le rocher» qui les y menait depuis Noiraigue. Pour atteindre Rochefort, deux heures d'efforts encore. Le chemin grimpait «à l'escalade des rochers de La Tourne, se précipitait vers l'abîme où gronde l'Areuse. Quatre fois, il fallait gravir ou descendre ce flot rocailleux». Puis pour gagner la plaine, la chaussée «se glissait sans se soucier de la pente ni des cailloux. De larges dalles glissantes en faisaient un „lotton” (mot patois exprimant une glissoire établie sur la neige). La route de Rochefort à Corcelles est encore un bon spécimen de ces bons vieux chemins d'autrefois, sains d'ailleurs et qui ne permettaient pas de s'engourdir sur des coussins rembourrés. A chaque instant, il fallait mettre pied à terre, tenir le cheval par la bride, ôter ou replacer l'enrayoir. D'un saut l'on était debout, à l'arrière ou à l'avant du char de côté».

Se déplacer vers une localité plus proche n'était guère plus facile. «La route [qui menait aux Verrières, donc en direction de la France] était abominable, celle de La Côte-aux-Fées un casse-cou; il n'y avait pas même un sentier pour gagner Sainte-Croix», et le chemin pour parvenir à La Brévine était raide, dangereux, à peine entretenu.

L'essor du village dès 1830 — 101 maisons en 1813, 178 en 1844, 255 en 1890 et 326 dix ans plus tard — exigea bientôt un plan d'alignement (1844) qui se retrouve dans les rues rectilignes et à angles droits des nouveaux quartiers.

De rares maisons isolées se rencontrent sur le versant méridional à la lisière de la forêt — anciennes scieries — ou sur les quelques plateaux qui se succèdent sur cette même pente — fermes et anciennes «fruitières» (fromageries).

La croissance de Fleurier dont la population double en 50 ans — 1760 habitants en 1850, 3579 en 1900 — s'accompagne de nombreux aménagements. Une première école d'horlogerie est ouverte en 1851, suivie d'une seconde en 1875; des abattoirs publics sont construits en 1858. Poste et télégraphe établissent un bureau l'année suivante. Une école secondaire voit le jour en 1862. L'érection de l'hôpital se termine en 1868. En 1874 est inaugurée l'usine à gaz. La fin des travaux du chemin de fer régional du Val-de-Travers permet désormais au village d'être relié au réseau ferroviaire fédéral, et par ce dernier à la France. Le téléphone est introduit en 1888, l'électricité en 1896, année marquée également par l'ouverture d'une école normale destinée à la formation d'institutrices et d'instituteurs.

III. L'ORGANISATION DE LA COMMUNAUTÉ⁷

Age d'or de l'autonomie communale, à une époque où tout se déroule en vase clos, le XVIII^e siècle connaît une vie strictement réglée. Neuchâtel-ville exceptée, on peut considérer que les 66 communautés villageoises du canton, régies par leurs propres institutions — qui d'ailleurs se ressemblent — sont tout au long du XVIII^e siècle liées à une économie rurale et Fleurier n'échappe pas à cette règle.

L'homme d'alors, qu'il soit paysan, artisan, négociant, paysan-borloger, s'il vit parfois dans l'ignorance totale du monde extérieur, connaît en revanche les moindres détails de sa topographie locale. Il a une profonde conscience de son appartenance à sa commune : il sait surtout qu'il est communier et que son droit est de participer à la vie de la communauté.

La commune — au niveau de ses compétences — est alors un véritable Etat dans l'Etat, comparable à une famille qui ne tiendrait pas compte de l'existence des autres.

Etre communier exige d'abord d'être sujet de l'Etat, soit par naissance, soit par naturalisation. L'accès, difficile, à ce statut est strictement défini.

Le communier est avant tout le chef d'une famille, d'un tronc (cette dernière notion et la possibilité d'accéder au statut de chef d'un nouveau tronc sont examinées de façon circonstanciée dans le chapitre VI lors de l'étude de la taille et de la composition du ménage selon le recensement de 1750).

Mais certains communiens ne sont pas descendants de communiens ; ils ont acheté la commune. D'autres l'ont reçue à titre honorifique. D'autres encore sont qualifiés de « non-jouissants », car leurs droits sont pour un temps suspendus, habitant alors hors de la commune.

Les communiens jouissent de privilèges réels certains — école gratuite pour les enfants, assistance en cas de besoin, usage des terres, droit du bois — mais sont soumis également à des devoirs : fréquentation de l'assemblée et droit de vote obligatoire — l'abstention est interdite —, corvées d'utilité publique, entretien des chemins, participation à la gestion de la communauté, qui exige à tour de rôle d'exercer des fonctions publiques. Parmi celles-ci, il y a celle de gouverneur de commune (Fleurier en a deux simultanément), une sorte de fonctionnaire chargé de la gérance des biens, de la tenue des comptes, de la surveillance des employés, bref de toute l'administration. Cette fonction, faiblement rémunérée, n'est guère sollicitée. La plupart des communiens préfèrent s'en libérer, s'acquittant d'une certaine somme dont le montant permet souvent d'exempter les autres communiens des taxes perceptibles. D'autres fonctions existent : celle de messeiller ou garde-champêtre, mobilisé à l'époque des récoltes et lors de la mise à disposition du pâturage communal, ou encore celle de garde de feu ou garde de foire.

Les communiens se réunissent plusieurs fois l'an en « générale assemblée » pour s'occuper des différents problèmes ayant trait à la gestion communale. Cette réunion est présidée par un justicier, nommé par le Conseil pour seconder le maire de la juridiction. Cependant, dès le début du XVIII^e siècle, cette assemblée délègue une partie de ses pouvoirs à un « abrégé de communauté », composé en général de vingt-quatre conseillers de commune, chargé d'expédier les affaires courantes.

Tous les autres habitants, qu'ils soient sujets de l'Etat, c'est-à-dire ressortissants neuchâtelois, par exemple de la commune voisine, ou étrangers, à savoir non-Neuchâtelois, ne sont que tolérés, une tolérance révocable en tout temps. Tout en faisant partie de la société villageoise, ils n'ont pas voix au chapitre pour tout ce qui concerne son organisation et son administration et le cas échéant ne bénéficient pas de fonds d'assistance. En revanche, comme les communiers, ils sont soumis aux différentes obligations, celle du paiement des taxes, ou de l'accomplissement des corvées entre autres.

Dans le courant du XVIII^e siècle, à l'image d'un phénomène d'importance européenne, on assiste à une fermeture des communautés, même si cette tendance se dessine déjà un siècle plus tôt comme le montrent des «Edicts communaux faicts l'an 1612 à Fleurier»: «(...) Que dorénavant ne sera reçu, abergé, ny associé de notre communauté (...) ny même souffrir habitant quel qu'il soit qui ne soit esté reçu et abergé duement par la passation, association, gré, vouloir et consentement de tous.»⁸ Auparavant, quiconque avait vécu un certain temps dans la commune acquérait les droits de communier. Un nouveau règlement édicté en 1795 pour les habitants de Fleurier stipule que «tous les habitants ne pourront recevoir quelqu'un sans l'agrément de la Communauté»⁹. Il est vrai qu'on est alors en pleine Révolution française.

La réserve envers d'éventuels nouveaux communiers est d'ailleurs manifeste partout dans le canton. D'une part les naturalisations s'y révèlent extrêmement faibles (huit par an en moyenne au XVIII^e siècle), d'autre part les règlements communaux se montrent très stricts en la matière. A ce propos l'étude de J.-P. Jelmini fourmille d'exemples. Ainsi à Coffrane en 1712, il est décidé que «comme le village est assez nombreux en maîtres et chefs de maison (...) il ne sera plus besoin (...) de ne plus recevoir et incorporer aucune personne de notre village». De plus tout communier qui prétendrait s'opposer à cette disposition serait radié du conseil du village. A Dombresson, aucun communier n'est reçu entre 1731 et 1806. Parfois une somme substantielle est perçue pour accéder au statut de communier. A Travers, un habitant vivant depuis 27 ans dans le village doit payer 500 livres en 1729, un autre, venant de Mauborget (commune limitrophe vaudoise), 4000 livres en 1804. En revanche, un officier prussien, connu pour sa naissance, son honnêteté, «sa candeur et sa grandeur d'âme» l'obtient gratuitement. L'aspect politique de cette décision apparaît clairement.

Cette fermeture s'accompagne également d'une attitude de rejet à l'égard de l'étranger dont on se méfie par principe: les attaques verbales ou physiques à leur égard se multiplient au XVIII^e siècle à tel point que le châtelain du Val-de-Travers craint que face à ces exactions les ouvriers d'horlogerie étrangers de Fleurier «qui contribuent à y faire fleurir le commerce en horlogerie des particuliers du lieu qui les font travailler»¹⁰ ne quittent la région.

Si donc les affaires de la communauté étaient du seul ressort des communiers, ceux-ci représentaient tout de même en 1750 90 % de la population de Fleurier. Mais l'essor du village dès la seconde partie du XVIII^e siècle, qui s'accompagne d'une immigration «étrangère», voit une diminution progressive des ressortissants du village: 65 % en 1780-1790, 49 % en 1837.

L'origine combinée des époux permet une perception de ce phénomène pour la seconde partie du XIX^e siècle: moins de 15 % de tous les conjoints —

parmi les mariages célébrés à Fleurier entre 1850 et 1874 — sont d'origine fleurisane, 11 % pour le dernier quart du siècle, chiffres inférieurs à celui du recensement cantonal de 1887 qui comptabilisait 19 % de communiens habitant leur commune.

Cette tendance à la fermeture entraîne de plus en plus une monopolisation de la gestion communale par une oligarchie villageoise, phénomène qui ne manque pas de créer des tensions grandissantes. Une solution doit s'imposer. La loi du 5 mars 1888 autorise alors tout Suisse d'un autre canton demeurant depuis 10 ans dans le canton et depuis 5 ans dans la commune à être agrégé gratuitement. Désormais la commune des habitants remplace celle des ressortissants¹¹.

IV. AGRICULTURE¹²

Le climat détermine le type d'agriculture et celui de Fleurier, peu propice, ne permet guère une culture céréalière intensive : altitude moyenne élevée (750 m), précipitations abondantes, transitions subites de froid et de chaud en été, hiver rigoureux, sol recouvert de neige plusieurs mois par années. A ces contraintes, qui perturbent les travaux des champs, s'ajoutent des inondations de l'Areuse plus ou moins fréquentes, la plupart endiguées après sa canalisation en 1868.

De plus, le territoire cultivable de Fleurier est fort restreint, compte tenu de la surface importante occupée par la forêt, le plus souvent accrochée à la pente escarpée.

Au XVIII^e siècle, les meilleures terres sont labourées, destinées à la culture de céréales : l'avoine, l'orge dont les grains serviront à la confection d'un pain grossier, le froment parfois, le lin converti en fibres textiles pour la fabrication de la dentelle. Dans les jardins poussent pois, choux et raves.

Le droit de vaine pâture, c'est-à-dire le libre pâturage du bétail sur les champs entre les récoltes et l'ensemencement, aboli en 1807, la pratique de l'assolement triennal qui a succédé à celle de la jachère, le fait que la dîme ne se paie que pour les champs et non pour les herbages représentent un obstacle à la culture des grains. La transformation des propriétés communales en pâturage, la culture des prairies artificielles qui permettent une production abondante de foin encouragent l'élevage aux dépens de la culture des céréales. Et cela au moment même où, dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, avec l'augmentation de la population, l'approvisionnement en grains est un problème majeur, crucial, accentué encore par les disettes de 1770-1771 et 1794-1795. Dans l'optique d'éviter une pénurie de céréales, une « société des grains » est fondée à Fleurier en 1795 « dans l'intention d'éviter autant que possible la cherté de cette denrée »¹³. Cette société, qui se compose de 50 actions réparties entre 30 personnes et qui subsiste jusqu'en 1831, possède un grenier capable d'engranger jusqu'à 20 000 émines de grains (environ 310 000 litres).

Une « chambre de charité », qui comprend exclusivement des communiens — près d'un quart des membres de la communauté en fait partie et toutes les familles « communières » doivent avoir au moins un représentant —, s'efforce également de subvenir aux besoins des plus nécessiteux. Un rapport¹⁴ de 1802 nous permet d'en comprendre le fonctionnement : chaque membre, nommé à

vie, s'acquitte d'une mesure et demie de grains chaque année. La chambre taxe les particuliers aisés sous forme d'un impôt progressif en nature : deux pots d'orgée (= 3 litres) pour les moins nantis, dix émines (environ 150 l) pour le plus riche. Cette solution permet en 1802 une récolte de 266 émines (plus de 4000 l) que l'on répartit entre 28 familles, soit 150 personnes. En outre un secours en argent peut être octroyé aux seuls communiers.

De plus en plus nombreux sont ceux qui, attirés par un gain assuré dans l'horlogerie, quittent la terre dont la valeur se déprécie. Cet abandon s'accompagne dans une certaine mesure d'une immigration de fermiers ou fromagers «étrangers», en général suisses.

Aussi à la fin du XVIII^e siècle et dans le premier quart du XIX^e, un débat d'idées animé, comme ailleurs, inspire aussi bien les partisans du commerce et de l'industrie que les tenants d'une autonomie agricole. De nombreuses publications¹⁵ d'inspiration physiocrate défendirent les thèses de cette autarcie rurale, au moment même où l'orge et le seigle ne pouvaient subvenir qu'à la moitié ou aux trois cinquièmes des besoins de la population. De nombreux conseils sont prodigués, visant entre autres à l'amélioration de la culture céréalière, qui aurait même permis, selon certains, une exportation de ces denrées au début du XVIII^e siècle vers la Franche-Comté, la Bourgogne et l'Alsace. Mais une note¹⁶ du Conseil d'Etat datée du 30 janvier 1711 fait état d'un besoin d'importer plus de 50 % du froment nécessaire au pays. On encourage la culture de la carotte en plein champ et on incite à l'introduction de la pomme de terre.

A Fleurier, comme dans l'ensemble du pays de Neuchâtel, l'adoption de celle-ci semble relativement récente. En effet ce n'est guère qu'au début du XIX^e qu'elle semble tenir le premier rang avec le pain d'orgée et celui de froment dans la nourriture populaire.

En 1771, on n'en signale guère¹⁷ ; les prix des denrées en 1794 à Fleurier (orge, avoine, pain, riz, veau, lard, beurre, fromage) ne la mentionnent pas¹⁸. Esther Borel, née à Couvet en 1750 et qui inscrivit jusqu'en 1817 environ 400 recettes dans un cahier récemment publié par Lucie Bolens¹⁹, en cite seulement deux dans lesquelles la pomme de terre est utilisée. En revanche, on signale en 1796 à La Brévine²⁰ que chacun la cultive avec assez de succès et l'essai sur l'Etat actuel de la Principauté (1806)²¹ nous renseigne sur la nourriture ordinaire du paysan : «lait, fromage et surtout pomme de terre, de la viande salée dans la saison des ouvrages et un peu de viande fraîche les dimanches et jours de fête, le tout avec du pain grossier». Le rapport déjà cité de 1802 indique «que le café, matin et soir, sans sucre, avec un fort mélange de poudre de carottes, le beurre, le fromage et les pommes de terre constituent la nourriture ordinaire des pauvres», et surtout mentionne les prix de certaines denrées et des salaires qui méritent ici d'être rapportés.

Il n'est pas sans intérêt, lorsqu'on s'efforce d'analyser l'évolution des comportements familiaux, de connaître le prix de certaines denrées, notamment de celles qui figurent le plus souvent sur la table, comme aussi de savoir dans quel ordre de grandeur se situaient les salaires des enfants et des adultes, des hommes et des femmes, qui en raison de la transformation de l'économie échappaient partiellement ou entièrement au monde agricole.

Ces renseignements, pour le début du XIX^e siècle, permettent d'établir, dans une certaine mesure, le pouvoir d'achat, donc le niveau de vie, d'une partie

de la population de Fleurier. Ils concernent l'année 1802 qui, il est vrai, n'est pas forcément exemplaire, du moment que la principauté, bien que demeurée encore pour quatre ans en union personnelle avec la Prusse, n'est pas à l'abri des réactions provoquées par la politique économique de Napoléon.

Par souci de clarté les chiffres qui figurent ci-dessous ont été indexés.

Prix des denrées

Pommes de terre	6 à 7 batz l'émine (= 15,5 litres)
Beurre	6½ à 7 batz la livre
Lait	7 kreutzer (= 1,75 batz) le pot
Fromage	12 à 14 kreutzer (= 3,5 batz) la livre (= 0,520 kg)

Prix des journées et des salaires

		Equivalant à × kg fromage	Indexation
Enfant (travail sur dentelle)	2-3 batz	0,371 kg	36
Couturière	3 batz	0,445	43
Blanchisseuse	4 batz	0,520	57
Ouvrière en dentelles	7 batz	1,040	100
Manœuvre pauvre	7-8 batz	1,114	107
Journalier	10½-12 batz	1,671	160
Ouvrier horloger	en moy. 14 batz	2,080	200
Dentellière «qui a du talent»	16-18 batz	2,525	243
Ouvrier horloger (maximum)	42 batz	6,240	600

V. ACTIVITÉ INDUSTRIELLE²²

«L'insuffisance de l'agriculture a créé l'industrie horlogère»²³; ou encore «dans le Jura [l'horlogerie] est issue d'une pauvreté chronique»²⁴.

Dans une étude récente Mario Vuilleumier montre bien l'enchaînement de conditions favorables à la base de l'important développement de cette industrie dans les Montagnes neuchâteloises au cours du XVIII^e siècle.

On peut rapidement les résumer: en premier lieu un savoir-faire importé, après la révocation de l'Edit de Nantes, par les réfugiés huguenots auxquels le régime fortement corporatif de Genève empêche l'établissement; le Haut du pays de Neuchâtel, qui ne connaît point de semblables entraves, se montre plus accueillant.

Deuxièmement la disponibilité d'une main-d'œuvre contrainte souvent à l'émigration par les maigres revenus agricoles et que le climat rude d'altitude réduit à une longue période d'inoccupation; pendant l'hiver le paysan s'adonne à la manufacture d'objets artisanaux destinés tant à son usage personnel qu'au petit marché local, s'assurant ainsi une certaine indépendance économique.

Troisièmement enfin, une demande naissante à satisfaire: «la mesure précise du temps (...) devenue besoin social dans les centres urbains»²⁵.

La conjonction de ces trois facteurs explique le succès de la fabrication de la montre dans l'arc jurassien: il s'agit là d'un produit qui répond sur plusieurs points à la situation socio-économique de cette région; il ne nécessite pas une coûteuse infrastructure, donc il ne demande pas une accumulation préalable de capital que la pauvreté ambiante ne permet pas; il se caractérise par une forte valeur ajoutée et un moindre besoin de matériel de base, s'adaptant ainsi à l'absence de matières premières et aux difficultés de transport. La montre peut être entièrement fabriquée par un seul artisan, et en raison de sa taille et de son poids peut facilement être transférée d'un responsable d'une phase de la production à un autre, lesquels travaillent toujours à domicile; il s'agit d'un avantage non négligeable dans les conditions d'habitat souvent dispersé du Jura neuchâtelois.

Destinée à l'exportation, la montre permet un gain que le marché local n'aurait pu assurer, tout en exposant les horlogers aux aléas de la conjoncture internationale et à des crises périodiques.

Fleurier, dont le territoire cultivable est fort restreint s'ouvre facilement à cette activité, au début complémentaire à l'agriculture, activité qui par la suite fera la richesse du village.

L'introduction de l'horlogerie à Fleurier se fait — semble-t-il — en 1730 par Daniel-Jean-Jacques-Henri Vaucher, qui aurait été l'apprenti de Daniel Jeanrichard, père mythique de cette industrie dans les Montagnes neuchâteloises. Le recensement de 1750 comptabilise 15 horlogers (soit environ le 3,5% de la population totale). Déjà en 1742 on vient de la Vallée de Joux, située dans le Jura vaudois, à Fleurier pour faire son apprentissage. A la faveur d'un traité d'alliance qui lie Neuchâtel à Mulhouse, quelques horlogers alsaciens s'installent dans le village.

Dans cette **première phase**, qui ne dure d'ailleurs pas longtemps, l'horlogerie est encore une activité accessoire pour l'agriculteur. Cette occupation, qui permet un salaire d'appoint, s'exerce surtout en hiver dans de petits ateliers où la famille entière fabrique toutes les parties de la montre, l'assemble, la vend.

C'est l'image typique du paysan-horloger, telle qu'elle ressort de quelques textes exemplaires, qui tendent — il est vrai — à peindre une réalité quelque peu idéalisée. Ainsi le célèbre passage de J.-J. Rousseau²⁶, maintes fois cité: «Ces heureux paysans (...) l'hiver surtout, temps où la hauteur des neiges leur ôte une communication facile, chacun renfermé bien chaudement avec sa nombreuse famille, dans sa jolie maison de bois qu'il a bâtie lui-même, s'occupe de mille travaux amusants, qui chassent l'ennui de son asile, et ajoutent à son bien-être (...). Ils font même des montres; et, ce qui paraît incroyable, chacun réunit à lui seul toutes les professions diverses dans lesquelles se subdivise l'horlogerie, et fait tous ses outils lui-même.»

Ou encore une description de A. Bachelin²⁷: «Un horloger (...) qui habitait il y a un siècle sur les montagnes de Travers, faisait lui-même toutes les parties d'une montre, le mouvement entier, le cadran, la boîte, le grand ressort, la chaîne etc., avec des outils de sa fabrication. Ceux qui connaissent les difficultés du métier admireront la patience et les essais de ces hommes qui ont fait le bien-être de plusieurs générations.»

Cette implantation est favorisée, selon certains auteurs²⁸, par le fait que le travail du fer connaissait déjà une longue expérience dans le Val-de-Travers: dès le XIV^e siècle, des gisements de fer sont exploités dans les villages proches de Saint-Sulpice et de La Côte-aux-Fées où une métallurgie de transformation se développera par la suite.

La première phase de l'horlogerie, qui à Fleurier se prolonge jusque vers les années 1765²⁹, se caractérise, selon Mario Vuilleumier, par les traits structuraux suivants: activité saisonnière — la famille entière s'y consacre l'hiver — exercée à domicile, dans le cadre restreint du ménage, elle est essentiellement accessoire et n'implique donc pas une dépendance exclusive du producteur. La production est dispersée et l'artisan contrôle l'entier processus de fabrication.

Mais très vite, suite à l'augmentation de la demande et au succès des premiers pionniers, l'horlogerie perd progressivement son caractère accessoire et tend à devenir une activité industrielle à plein titre: la culture du sol est partiellement abandonnée au profit de la fabrication de la montre. Cela implique une transformation structurelle de la branche «qui se traduit par une double division, opérée en amont et en aval du processus de la production»³⁰. La seconde partie du siècle voit ainsi se développer le partage du travail qui permet une exécution plus rapide et surtout une productivité accrue.

Ainsi la **deuxième phase** de l'industrialisation horlogère — également de brève durée — se distingue, toujours selon Mario Vuilleumier, par l'émergence de trois grandes catégories professionnelles: les fabricants d'ébauches ou mouvements bruts — c'est-à-dire les parties qui composent une montre —, les horlogers proprement dits, qui s'occupent de l'assemblage des pièces au préalable retouchées et adaptées les unes aux autres, et enfin les marchands-horlogers, chargés de la vente du produit fini. Ces derniers utilisent souvent les mêmes débouchés ouverts par la commercialisation de la dentelle, autre activité industrielle importante de la région sur laquelle nous reviendrons. Ajoutons qu'à cette époque le perfectionnement de l'outillage — Couvet ouvre en 1770 une fabrique d'outils d'horlogerie — facilite la tâche de l'artisan.

A ce stade de l'industrialisation la spécialisation du travail s'opère surtout au sein du ménage: la famille reste l'unité de production de base.

En 1770 Fleurier compte un seul fabricant d'horlogerie; à la fin du XVIII^e siècle les ateliers horlogers sont nombreux dans la localité qui centralise désormais l'activité des villages voisins. En 1794 la population horlogère y représente un peu plus de 13% de la population totale, soit 106 individus pour 797 habitants³¹.

C'est que, dans le courant du XVIII^e déjà, sous la pression d'une demande toujours plus importante — à laquelle aucune innovation technologique d'envergure n'apporte une réponse — se met rapidement en place le système de fabrication dit «en parties brisées» ou «étalement», qui caractérise la **troisième phase** de l'industrialisation horlogère.

Cette phase, du moins dans ses traits essentiels, se maintiendra jusqu'à la seconde moitié du XIX^e siècle.

Enumérons-les en empruntant encore une fois nos définitions à Mario Vuilleumier. D'une part la spécialisation sociale du travail, dans le but d'un abaissement considérable du prix de revient du produit fini, d'autre part la conservation du caractère artisanal de la production. Si d'un côté les ateliers

s'adonnant exclusivement à une opération précise du processus de fabrication se multiplient et l'horlogerie est désormais organisée sous forme de manufacture — l'horloger devenant un « travailleur parcellaire »³² — d'un autre côté le travail s'effectue encore à domicile (dans de petits ateliers ou à l'établi installés dans une pièce du logement familial) et le savoir-faire ouvrier garde toute son importance à chaque étape de la production. « L'habileté du métier restait donc le fondement de la manufacture, à tel point que chaque étape de l'élaboration d'une montre constituait à lui seul un métier à part entière. »³³

L'établissement (ou « fournisseur ») — intermédiaire entre l'artisan salarié et le marchand-horloger qui fournit la matière première et paie le travail effectué à la remise de la marchandise (généralement deux fois par année : à la Saint-Martin et à la Saint-Georges) — devient bientôt la figure essentielle de ce mode de production qui se calque sur le modèle du « Verlagssystem ». Dans un premier temps il est chargé de faire circuler les pièces d'un atelier à l'autre, ces derniers se trouvant disséminés souvent dans des localités différentes. Il finit par centraliser dans son comptoir — et dans le bourg — la partie finale de la fabrication de la montre s'assurant ainsi le contrôle de la production et de la vente. Sa fonction est double : il est à la fois pourvoyeur de travail et commerçant. Il achète les ébauches et les autres pièces à des patrons de petits ateliers spécialisés ou à des ouvriers à domicile — également spécialisés —, coordonne et redistribue dans d'autres ateliers ou à d'autres ouvriers les diverses opérations de finissage et d'assemblage³⁴, s'occupe enfin, dans son propre comptoir, du terminage du produit³⁵ et de sa distribution.

La longévité de ce système de production s'explique par les avantages importants qu'il offre tant à l'établissement qu'à l'artisan. Le premier est libéré de presque tous les frais généraux d'entretien : les ouvriers sont propriétaires de leurs outils et assument également les dépenses relatives à l'éclairage et au chauffage. De plus ils supportent pour l'essentiel les nombreuses crises auxquelles la dépendance des marchés extérieurs expose périodiquement le secteur horloger, l'établissement réagissant à chaque récession par une diminution des commandes.

Le second — travailleur à domicile ou employé dans un atelier — jouit d'une forte marge d'autonomie professionnelle tant au niveau de la technique qu'à celui des horaires, ce qui lui permet, du moins partiellement, d'harmoniser artisanat et activité agricole³⁶. Le cadre dans lequel s'accomplit le travail reste souvent la famille. Le même ouvrier est fréquemment lié à plusieurs établissements simultanément. En outre le système permet — et laisse espérer — une forte mobilité sociale : en temps de prospérité nombreux sont les horlogers qui installent à leur compte un petit atelier spécialisé dans la branche de leur compétence.

L'essor de l'horlogerie fleurisane entre 1770 et 1790, lié à l'émergence du système de l'établissement, assure la prospérité du village, prospérité qui s'accompagne d'une importante immigration, dont les conséquences sont d'une part une forte augmentation de la production mais également l'abaissement du prix du travail. À l'aube du XIX^e siècle, le gain de l'« horloger » baisse considérablement : désormais il est souvent inférieur à celui d'un manoeuvre.

L'expansion de l'horlogerie marque un grave coup d'arrêt vers la fin du siècle et au début du XIX^e. Nouveaux procédés commerciaux et conjoncture

politique s'allient pour mettre à mal cette industrie. Jusque vers 1790, les horlogers vendent leur produit à des marchands-horlogers qui rivalisent entre eux pour fournir les meilleures montres, soutenant ainsi les prix. Dès cette date un changement de mentalité affecte les négociants, qui achètent à crédit, payent souvent les ouvriers en nature après la revente de leurs montres à l'étranger au-dessous des prix courants, entraînant ainsi une baisse des prix et de la qualité.

Cette crise est accentuée encore par les guerres napoléoniennes et le blocus continental. Le maintien des barrières douanières du côté de l'Empire est préjudiciable à l'économie du pays. Bien qu'appartenant au prince Berthier, chef d'état-major de l'empereur depuis 1806, la défense de l'autonomie neuchâteloise par le Conseil d'Etat vaut à la principauté d'être considérée par la France comme un pays étranger. Cette attitude fait que son économie souffre durement de la politique d'exclusive et de monopole de la France. Si jusqu'en 1810, l'horlogerie neuchâteloise paraît avoir été moins touchée que celle de Genève ou que les autres industries de la principauté, c'est que les horlogers s'efforcent de compenser leur perte par de nouveaux débouchés, n'hésitant pas à exporter jusqu'à Varsovie. L'année suivante, la grande crise économique dévoile ses effets. Les horlogers, après création d'un fonds servant à leur fournir du travail, se mettent à fabriquer des instruments de physique ou de mathématiques, mais le prix de revient trop élevé voue cette entreprise à l'échec. Les Neuchâtelois, n'obtenant alors rien du prince pour alléger les taxes ou les interdictions frappant les montres, se débrouillent par l'intermédiaire de la contrebande. Mais des centaines d'horlogers cessent leur activité pour se mettre à la dentelle, elle-même durement frappée par une loi de 1806 élevant ses droits d'entrée en France. En trois ans, de 1810 à 1812, 1200 horlogers³⁷, soit environ un quart, se voient ainsi contraints d'abandonner leur métier dans le canton.

L'introduction de la montre dite chinoise — c'est-à-dire une montre de fort bonne qualité à des prix avantageux — et le fait que dès 1824 les ateliers d'horlogerie, moyennant des droits modérés, peuvent écouler leur marchandise dans tous les Etats de la monarchie prussienne, permettent une reprise de l'activité de la montre de Fleurier dès les années 1820.

«Le blocus continental, en rompant d'anciennes relations commerciales et industrielles entre Londres et Genève, donnera l'occasion à Edouard Bovet [fleurisan expatrié], employé dans une maison anglaise de profiter dès 1820 de l'amélioration du négoce cantonais, pour reprendre à son compte, quelques années plus tard, ce vaste marché, et s'assurer rapidement le monopole quasi absolu de l'importation horlogère en Chine.»³⁸

L'ouverture d'un vaste marché et de nouveaux débouchés commerciaux, la forte demande de ce produit avantageux relancent sur de nouvelles bases, à la fin des années 1820, l'activité horlogère du Val-de-Travers et de Fleurier tout particulièrement : par la réorganisation du commerce les Bovet donnent une impulsion nouvelle à l'industrie du Vallon.

Bientôt d'autres maisons fleurisanes suivent l'exemple : Charles-Henri Vaucher (1838) puis la maison Vaucher Frères (1843), Edouard Juvet de Buttes qui transfère son atelier à Fleurier en 1844, les Frères Dimier, venus de Genève. Après la Chine d'autres débouchés s'ouvrent aux fabricants fleurisans qui s'adaptent aux exigences de ces nouveaux marchés.

Mais «jusqu'en 1864 les Bovet contrôlèrent la fabrication et le commerce de la montre chinoise. Ils furent ainsi à la tête d'une sorte de concentration verticale allant des processus de production propres à la situation économique et sociale du Val-de-Travers, jusqu'aux systèmes de vente adaptés au marché chinois»³⁹. Après cette date ils abandonnent la fabrication de la montre chinoise à leurs visiteurs — les futurs fondateurs de Fleurier Watch et Co SA — pour concentrer leurs efforts seulement sur le commerce et le diversifier.

Dans cette nouvelle période de prospérité caractérisée par une forte concurrence en Suisse, Fleurier reste compétitif grâce à la division du travail. Certes le mode de production est toujours celui de l'établissement mais l'évolution technique et l'accroissement de la demande ainsi que la nécessité de produire des montres à des prix abordables obligent à une **spécialisation toujours plus poussée des tâches**, même si les structures industrielles ne se modifient guère; les pièces détachées de la montre, fabriquées dans de petits ateliers familiaux, sont par la suite assemblées chez des établisateurs. La plupart d'entre eux, s'aidant de quelques ouvriers, achètent donc les ébauches et les pièces détachées, les ajustent, puis terminent la montre avant de la vendre au marchand-horloger.

Mais la spécialisation accrue implique une activité industrielle plus contraignante et exclusive. Abandonnant la terre pour la montre, l'horloger perd désormais toute autre source de revenu, et ainsi augmente sa vulnérabilité face aux crises qui, dans une industrie d'exportation et de luxe telle que l'horlogerie, sont relativement fréquentes et que le système extrêmement souple de l'établissement — s'adaptant constamment à l'incessante fluctuation conjoncturelle — n'arrive malgré tout pas à amortir complètement, surtout en ce qui concerne les travailleurs «à façon». Particulièrement ressenties sont les crises conjoncturelles de 1857-1861, de la fin des années 1860 et de 1870-1871.

La **concentration** et la **rationalisation** liées à la «montre chinoise» ne s'opèrent pas seulement au niveau de la production, mais également sur le plan régional: vers le milieu du siècle Fleurier devient un centre important pour la fabrication des aiguilles (1850), des fraises (1855) ou des verres de montres (1855). Cet essor industriel entre les années 1830 et 1860 s'accompagne d'une très forte augmentation de la population — nous le verrons dans le chapitre suivant —, augmentation comparable à celle de Genève et Bâle-ville.

La population de Fleurier passe de 894 habitants en 1830 à 1760 en 1850. Elle dépasse les 3000 en 1870. En 1866 le «village» compte 634 horlogers sur 2949 personnes, à savoir 23,6%, en 1890 39% et en 1900 38%.

A partir de 1850, le déclin de la mode de la «montre chinoise», une production en surabondance, un fléchissement des prix, la falsification de marque, la concurrence étrangère, particulièrement celle de Besançon et américaine, obligent à s'adapter à de nouvelles exigences.

A l'exception des ébauches, tous les éléments de la montre peuvent se faire à Fleurier. Aussi pour combler cette lacune, la première fabrique d'ébauches ouvre ses portes à Fleurier en 1872. En outre des mesures sont prises pour l'amélioration du produit: exigences plus élevées pour les apprentissages d'horlogerie, ouverture d'une première Ecole d'horlogerie en 1851 puis d'une seconde en 1875, dont la commission constate en 1887 avec plaisir qu'elle «est maintenant bondée: on y compte 14 élèves».

L'horlogerie subit donc bien plus tardivement que d'autres branches industrielles le processus de mécanisation et de fabrication centralisée en usine. La **quatrième phase**, celle de la fabrique, ne débute que dans les années 1870, précipitée par la crise structurelle révélée par l'exposition de Philadelphie en 1876. Pour faire face à la concurrence américaine, une restructuration globale du secteur s'impose, restructuration qui dans un premier temps provoque un important chômage parmi les horlogers. L'ancien établissement accède à la manufacture ; le travailleur à domicile cède la place à l'ouvrier d'usine. La fabrique, avec sa discipline rigide imposée d'ailleurs non sans peine à des artisans farouchement jaloux de leur autonomie, provoque chez les travailleurs la perte totale de contrôle sur le processus de fabrication.

En 1905, 24 % des horlogers suisses — 15 % à Fleurier — travaillent à domicile alors qu'ils étaient encore 75 % en 1870. Le canton de Neuchâtel compte 7 fabriques en 1882, 30 en 1888, 180 en 1895 et 232 en 1901.

A la même époque Fleurier — «village» selon les critères de classification utilisés par l'Office fédéral de statistique, «petite ville», selon les nouvelles orientations de la recherche historique⁴⁰, de par la taille de sa population, son infrastructure et ses activités économiques — est en pleine croissance démographique et industrielle. Le maximum de 4204 habitants est atteint en 1908. En 1900, la cité compte à côté de quelques fabriques d'horlogerie 142 ateliers spécialisés dans cette branche pour une population de 3579 habitants alors que le reste du Val-de-Travers pour 13355 habitants, soit près de 4 fois plus, en comptabilise 188. Cette transformation de Fleurier en centre horloger et la fabrication mécanique vont en même temps entraîner le dépeuplement des localités proches. Les Bayards entre 1900 et 1906 perd 30 % de sa population horlogère, La Côte-aux-Fées 194 horlogers entre 1901 et 1908, soit une diminution de 54 % de son effectif horloger.

Ce rapide survol de l'activité industrielle de la localité qui constitue l'objet de notre recherche serait incomplet sans l'évocation d'une autre importante activité : la confection de la dentelle. Liée comme l'horlogerie à l'arrivée de réfugiés français dans la vallée, elle se développe rapidement dès le début du XVIII^e siècle.

Déjà florissante en 1712, cette industrie de la dentelle, où femmes, enfants, même des hommes se mettent à l'ouvrage, occupe en 1752 1515 personnes dans la vallée, 2080 en 1790, 2173, essentiellement des femmes, en 1800. En 1794, sur une population de 800 habitants, Fleurier compte 300 «faiseuses de dentelles». Désormais centre de fabrication et de commerce — rôle que la localité partage avec Couvet —, l'agglomération concentre le travail des villages environnants et en exporte le produit vers Lyon, puis les ports de la Méditerranée. Les années difficiles que le pays connaît entre 1806 et 1815 obligent de nombreux hommes à s'adonner à cette activité. L'année 1817 enregistre l'apogée de la fabrication de la dentelle, mais l'abaissement des prix, l'invention du métier Jacquard et son introduction dans les pays concurrents, la reprise de l'horlogerie dans les années 1820 sonnent le glas de l'industrie dentelière qui dès lors voit sa production diminuer au fil des ans. Pour remplacer cette activité, les frères Bugnon tentent la fabrication des gants qui emploie jusqu'à 150 femmes de Fleurier, mais cette industrie cesse en 1839 après neuf ans de production, ne pouvant soutenir la concurrence française.

Mais c'est sans conteste l'industrie horlogère qui fera la richesse du village.

VI. CONCLUSION

Introduite dans le courant du XVIII^e siècle — au moment où l'on assiste à deux transformations agricoles d'envergure : le remplacement de la céréaliculture par l'élevage, plus tard l'introduction de la pomme de terre —, la fabrication de la montre à domicile se diffuse rapidement dans la seconde moitié du siècle, offrant une importante activité d'appoint — de même que la dentelle — aux habitants de la communauté, auparavant caractérisée sur le plan économique par une agriculture de subsistance — en raison des conditions climatiques et géographiques —, sur le plan social par une émigration importante, essentiellement masculine — conséquence de l'insuffisance des ressources — et un faible degré d'ouverture.

Si l'organisation du travail va progressivement évoluer vers une spécialisation de plus en plus accentuée, qui entraîne assez vite une rupture de l'équilibre entre activité agricole et activité artisanale au sein même du ménage, néanmoins les structures de production se modifient avec lenteur : l'atelier domestique résiste jusqu'à l'extrême fin du XIX^e siècle, quand l'émergence de la fabrique moderne s'accompagne d'une diversification économique, notamment avec l'essor du secteur tertiaire.

Reste le fait que de plus en plus l'horlogerie procure l'essentiel des ressources à une partie toujours plus nombreuse de la population, en accentuant par là même sa dépendance de la conjoncture industrielle.

NOTES

Pour alléger le texte et parce que la plupart des informations de ce chapitre ne sont pas inédites, nous avons renoncé à renvoyer à une note spécifique certains renseignements précis donnés. Ils sont tirés pour la plupart des publications que nous avons essentiellement utilisées et que nous indiquons au début de chaque sous-chapitre.

¹ QUARTIER-LA-TENTE E., *Le Val-de-Travers*, Neuchâtel, 1893. L'ouvrage, quoique vieilli et dont certaines affirmations mériteraient d'être contrôlées, demeure le seul travail d'envergure touchant à l'histoire de Fleurier. Voir en particulier les pages 519-558.

KLAUSER E.-A., *Fleurier 1284-1984, 700 ans de la vie d'un village du Jura neuchâtelois*, Fleurier, 1984. Ce fascicule permet un ensemble de repères historiques des origines à 1984.

JEQUIER F., *op. cit.*, Abrégé historique très bref p. 23.

Pour les différents aspects juridiques et administratifs du pays :

HENRY Ph., *Crime, justice et société dans la Principauté de Neuchâtel au XVIII^e siècle (1707-1806)*, Neuchâtel, 1984. En particulier : « Les hommes et les institutions », pp. 38-79.

COURVOISIER J., *Le maréchal Berthier et sa principauté de Neuchâtel, 1806-1814*, Neuchâtel, 1959, pp. 363-364.

² QUARTIER-LA-TENTE E., *op. cit.*, p. 520.

³ QUARTIER-LA-TENTE E., *op. cit.*, p. 553.

⁴ QUARTIER-LA-TENTE E., *op. cit.*, p. 557.

⁵ Un nombre important d'ouvrages nous renseignent sur le village et le territoire de Fleurier. Parmi ceux-ci, retenons :

QUARTIER-LA-TENTE E., *op. cit.*, pp. 6-11, 511-518.

COURVOISIER J., *Les districts du Val-de-Travers, du Val-de-Ruz, du Locle et de La Chaux-de-Fonds*, Monuments d'art et d'histoire, t. 3, Bâle, 1968, p. 95.

JEQUIER F., *op. cit.*, pp. 13-20.

Dictionnaire géographique de la Suisse, (DGS), Neuchâtel, 1902-1910, pp. 154-159.

Le fascicule de KLAUSER E.-A., *op. cit.*, pp. 17-37, réunit plus de vingt-cinq extraits d'ouvrages qui décrivent le village et son terroir. Nous nous contentons de citer :

AMIST A., *La description de la principauté de Neuchâtel et de Valangin*, s.l., 1692.

OSTERVALD F.-S., *Description des montagnes et des vallées qui font partie de la principauté de Neuchâtel et Valangin*, Neuchâtel, 1766.

MEURON L. de, *Description topographique de la châtellenie du Val-de-Travers*, Neuchâtel, 1830.

ALLAMAND C.-H., *Statistique de la châtellenie du Val-de-Travers*, Neuchâtel, 1836.

La revue *Musée neuchâtelois* traite également à plusieurs reprises du village :

CLERC J.-H., «Remarques sur le Val-de-Travers : Fleurier en 1765», in *Musée neuchâtelois*, 1879, pp. 296-299.

REYNIER E. de, «Une vue de Fleurier en 1813 par Pierre-Louis Couleru», in *Musée neuchâtelois*, 1917, pp. 84-90.

MONTANDON L., «Fleurier en 1810», in *Musée neuchâtelois*, 1934, pp. 49-50.

MONTANDON L., «Une vue inédite de Fleurier (1714)», in *Musée neuchâtelois*, 1943, p. 3.

⁶ BERTHOUD F., «Les vieux chemins et les vieilles gens du Val-de-Travers», in *Bulletin de la société neuchâteloise de géographie*, t. IV, 1888, pp. 192-202.

A propos des mauvais moyens de communication, voir également QUARTIER-LA-TENTE E., *op. cit.*, pp. 81-83.

⁷ Pour l'essentiel JELMINI J.-P., *La vie publique dans les communautés rurales neuchâteloises au XVIII^e siècle, d'après les documents de Dombresson et de Travers*, Neuchâtel, 1970 (Mémoire de Licence, IH).

Voir également :

HENRY Ph., *op. cit.*, pp. 82-85, 615-617.

FALLET M., *Folklore du pays de Neuchâtel*, Neuchâtel, 1948, pp. 9-10.

⁸ QUARTIER-LA-TENTE E., *op. cit.*, p. 545.

⁹ QUARTIER-LA-TENTE E., *op. cit.*, p. 549.

¹⁰ HENRY Ph., *op. cit.*, p. 617.

¹¹ FALLET M., *op. cit.*, p. 10.

¹² Les problèmes liés à l'agriculture de cette époque sont largement évoqués dans :

PETITPIERRE A., *Un demi-siècle de l'histoire économique de Neuchâtel, 1791-1848*, Neuchâtel, 1871, pp. 151-202.

Voir aussi :

QUARTIER-LA-TENTE E., *op. cit.*, pp. 65-72 et 560.

HENRY Ph., *op. cit.*, pp. 124-131.

JEQUIER F., *op. cit.*, pp. 15-16.

COP R., *Histoire de la Chaux-de-Fonds*, La Chaux-de-Fonds, 1980, pp. 101-103.

¹³ QUARTIER-LA-TENTE E., *op. cit.*, pp. 560-563.

¹⁴ PETITPIERRE A., *op. cit.*, pp. 357-359.

¹⁵ Entre autres, citons :

MEURON [pasteur de], *Mémoire sur l'importance de la culture des pommes de terre dans la principauté de Neuchâtel et Valangin*, s.l., 1793.

HENRIOD H.-F., *Mémoire sur les causes de la disette et du renchérissement du bois*, Neuchâtel, 1794.

HENRIOD H.-F., *Jusqu'à quel point les arts et le commerce peuvent-ils être exercés utilement dans ce pays? Quels seraient les moyens les plus propres à porter ses habitants à se contenir dans les limites indiquées et à diriger principalement leurs vues du côté de la culture de la terre?*, Neuchâtel, 1799.

¹⁶ Manuel du Conseil d'Etat, 30 janvier 1711, pp. 671-673.

¹⁷ MEURON [pasteur de], *op. cit.*

¹⁸ Tableau du régent H. Jeanneret, illustré dans QUARTIER-LA-TENTE E., *op. cit.*, p. 561.

¹⁹ BOLENS L., *Elixirs et merveilles, un manuscrit inédit sur la cuisine bourgeoise en Suisse romande à la fin du XVIII^e siècle*, Genève, 1984.

²⁰ HUGUENIN D.-G., *Description topographique et économique de la juridiction de La Brévine*, Neuchâtel, 1796.

²¹ AEN, Fonds Berthier/ 1. *Essai sur l'Etat actuel de la Principauté*, 1806, pp. 220 et 231.

²² Ouvrages qui ont permis cet abrégé de l'activité industrielle à Fleurier:

VUILLEUMIER M., *Horlogers de l'anarchisme. Emergence d'un mouvement: la Fédération jurassienne*, Lausanne, 1988.

QUARTIER-LA-TENTE E., *op. cit.*, pp. 73-79 et 564-568.

FALLET-SCHEURER M., *Le travail à domicile dans l'horlogerie suisse et ses industries annexes. Rapport final publié au nom du Comité d'organisation des expositions de Zürich et de Bâle de l'industrie à domicile (1909)*, Berne, 1929.

JAQUET E. et CHAPUIS A., *Histoire et technique de la montre suisse de ses origines à nos jours*, Bâle, 1945.

RUB G. et CHAPUIS A., *L'horlogerie au Val-de-Travers de ses origines à nos jours*, Fleurier, 1937.

JEQUIER F., *op. cit.*, pp. 23-95.

HENRY Ph., *op. cit.*, pp. 113-124.

COURVOISIER J., *Le maréchal Berthier ...*

SCHEURER F., *Les crises de l'industrie horlogère dans le canton de Neuchâtel*, La Neuveville, 1914.

BUHLER H., *Horlogerie*, Neuchâtel, 1948.

CHAPUIS A., *La montre chinoise. Relations de l'horlogerie suisse avec la Chine*, Neuchâtel, 1919.

CHAPUIS A., «Les Bovet de Chine et la montre chinoise», in *Musée neuchâtelois*, 1918, pp. 177-193 et 1919, pp. 24-39.

²³ FALLET-SCHEURER M., *op. cit.*, p. 171.

²⁴ VUILLEUMIER M., *op. cit.*, p. 257. Voir aussi PINOT R., *Paysans et horlogers jurassiens*, Genève, 1979.

²⁵ VUILLEUMIER M., *op. cit.*, p. 258.

²⁶ ROUSSEAU J.-J., *Lettre à d'Alembert*, pp. 133-135 (1758). Passage raccourci d'une citation de M. Vuilleumier, *op. cit.*, p. 259 et de F. Jequier, *op. cit.*, p. 17.

²⁷ BACHELIN A., *L'horlogerie neuchâteloise*, Neuchâtel, 1888, p. 17.

²⁸ Par exemple JEQUIER F., *op. cit.*

²⁹ *Ibidem*, pp. 23-32.

³⁰ VUILLEUMIER M., *op. cit.*, p. 260.

³¹ Le pourcentage serait bien plus élevé si les femmes et les enfants vivant directement ou indirectement de l'horlogerie avaient été également comptabilisés.

³² VUILLEUMIER M., *op. cit.*, p. 262.

³³ *Ibidem*, pp. 262-263.

³⁴ Sans entrer dans les détails il s'agissait de l'assemblage des pièces brutes du mouvement, de l'ajustage du mouvement dans la boîte au préalable fabriquée et polie, de la vérification des engrenages, du réglage, de la pose du cadran et des aiguilles, de la décoration de l'ensemble et enfin de l'assemblage final. Il s'agit là d'une simplification extrême d'un processus en réalité très complexe: «(...) une telle fabrication se caractérisait par une décentralisation et une division du travail extrêmement prononcées. Plus de 150 parties, ou opérations, différentes se succédaient en se complétant: ainsi avant d'être mise en vente sur le marché, une montre avait passé par cent mains différentes» (VUILLEUMIER M., *op. cit.*, p. 267).

³⁵ Essentiellement contrôle du réglage, pose des glaces et finitions.

³⁶ JEQUIER F., *op. cit.*, p. 18.

³⁷ FALLET-SCHEURER M., *op. cit.*, p. 202.

³⁸ JEQUIER F., *op. cit.*, p. 35.

³⁹ *Ibidem*, p. 42.

⁴⁰ POUSSOU J.-P. et LOUPES Ph. (dir.), *Les petites villes du Moyen Age à nos jours*, Bordeaux, 1987.

Chapitre II

La population de Fleurier

Tout comportement démographique n'a de signification que par rapport à un contexte social et humain donné. Le présent chapitre, sans prétendre à une étude exhaustive, se propose de définir ce contexte dans sa dimension diachronique. Sont envisagées dans l'ordre l'évolution du nombre d'habitants dans la commune, les tendances du mouvement de la population et enfin les modifications dans le temps des structures démographiques.

I. LA CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE

1. Le nombre

Le premier recensement, pour l'ensemble de la principauté et pour Fleurier en particulier, remonte à 1750. Auparavant, on doit se contenter d'une estimation de la population sur la base de quelques indices. Deux tests semblent confirmer l'hypothèse d'une stagnation démographique pendant la première moitié du XVIII^e siècle, hypothèse déjà avancée pour l'ensemble de la principauté¹: premièrement l'analyse du mouvement naturel et deuxièmement la comparaison entre les reconnaissances du XVII^e siècle et du début du XVIII^e d'une part et le recensement de 1750 d'autre part.

Le graphique [2.1] représente bien cette «atonie démographique» constatée par Pierre Caspard², sur la même base documentaire, pour d'autres villages neuchâtelais entre le milieu du XVII^e siècle et le milieu du XVIII^e.

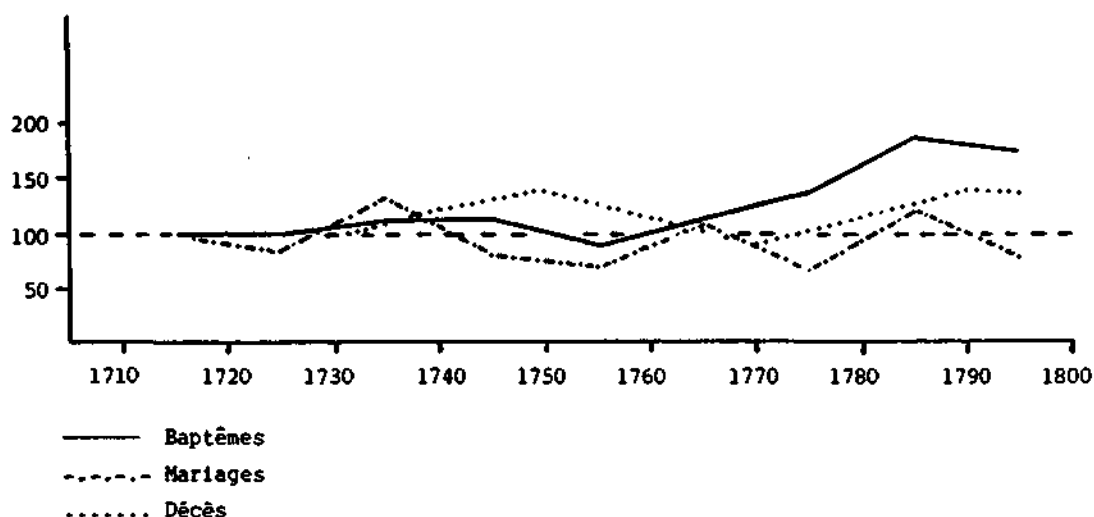
La courbe des baptêmes, presque plate jusque dans les années 1760, en est le symptôme le plus sûr, étant donné le mauvais enregistrement des décès et le changement de dispositions en matière de mariage au cours du XVIII^e siècle³; mais globalement, le mouvement naturel de la population suggère — malgré la crise qui se dessine en 1747 — un nombre constant d'habitants à Fleurier pendant la première moitié du XVIII^e siècle, et ce, probablement depuis la deuxième moitié du XVII^e siècle. Evaluons dès maintenant ce nombre: l'analyse comparée des reconnaissances et du recensement de 1750 révèle une relative stabilité, malgré l'imprécision des données et les difficultés de comparaison entre documents⁴.

Les reconnaissances de 1736 comptabilisent 119 propriétaires de biens et feux-tenants, celles de 1658 et 1659 en dénombrent 113. Le recensement de 1750

Graphique [2.1]

Mouvement naturel (1711-1800)

Baptêmes et mariages: indice 100 = moyenne décennale 1711-1720
 Décès : indice 100 = moyenne décennale 1727-1735



inventorie 125 feux pour 459 habitants⁵, soit une moyenne⁶ de 3,5 personnes par ménage, y compris les 33 étrangers. Cette même moyenne nous donne, appliquée aux 113 reconnaissances de la moitié du XVII^e siècle, un chiffre indicatif de 395 habitants et pour 1736 un total de 416. Les communiers du recensement de 1750 sont au nombre de 406. Ces chiffres sont bien loin d'avoir une valeur sûre, mais ils nous permettent néanmoins d'avancer l'hypothèse formulée plus haut d'une «croissance zéro» dans la première moitié du XVIII^e siècle où le nombre d'habitants peut donc être évalué à environ 450⁷.

Le milieu du XVIII^e siècle marque le début de l'«ère statistique» dans la principauté de Neuchâtel. Les sources dont nous disposons — voir pour la critique détaillée des sources l'annexe I — sont loin d'être sûres et précises, en dépit de l'amélioration progressive constatée.

Quelle valeur donc attribuer à ces chiffres? Dans quelle mesure s'y fier, surtout en ce qui concerne le XVIII^e siècle?

Partageons sur ce point la conviction de J. Dupâquier: il faut emprunter la voie moyenne entre «l'hypercritique et la naïve crédulité»⁸; sans renoncer à leur utilisation, ne leur accordons qu'une valeur relative, vraisemblable à moyen et à long terme! Il faut renoncer à la précision du nombre, d'autant plus qu'il s'agit ici de l'étude d'une seule communauté dont la population se compte par centaines d'unités: petits chiffres dont les moyennes peuvent facilement être déformées, même par des variations peu importantes.

Dès le milieu du XIX^e siècle «compter les hommes» est désormais un des instruments de l'administration du nouvel Etat et la fiabilité des recensements ne fait guère de doute. Progrès dans la forme, progrès dans le contenu, progrès dans la méthode⁹. Mais même pour l'âge d'or de la statistique, des indices existent pour nous mettre en garde quant à la précision des chiffres¹⁰. Pourtant, dès 1850, il est raisonnable de faire confiance à la documentation statistique dont nous disposons; les erreurs dont elle peut souffrir sont relativement peu importantes par rapport à la réalité que nous nous proposons d'étudier et peuvent être ignorées dans la manipulation des données. Il faut pourtant garder à l'esprit le fait que le chiffre n'a pas — même pour cette période — une valeur arithmétique sûre. Y a-t-il d'ailleurs un sens à vouloir rechercher la précision arithmétique absolue alors que l'on s'attache à décrire et à interpréter une réalité à tout instant mouvante?

Aux passionnés du nombre exact, faut-il rappeler que le recensement le plus parfait n'est qu'un instantané d'une réalité qui s'avère différente le lendemain¹¹? C'est un fait particulièrement important pour des régions — et c'est le cas pour le Val-de-Travers à cette époque — qui accueillent une main-d'œuvre saisonnière, d'origine souvent étrangère: normalement absente l'hiver — au moment du recensement —, elle n'apparaît pas dans nos sources, qui de ce fait ont tendance à sous-évaluer la population, sans que l'on puisse dire de combien.

Sur la base de ces prémisses, le tableau 2.1 présente l'évolution de la population de Fleurier entre 1750 et 1914. Jusqu'en 1850 et à l'exception de 1750 et 1759, les chiffres proposés sont obtenus à partir des moyennes mobiles quinquennales — les données brutes sont rapportées dans l'annexe II et représentées par le graphique [2.2]. A partir de cette date nous avons retenu les résultats des dénombrements annuels.

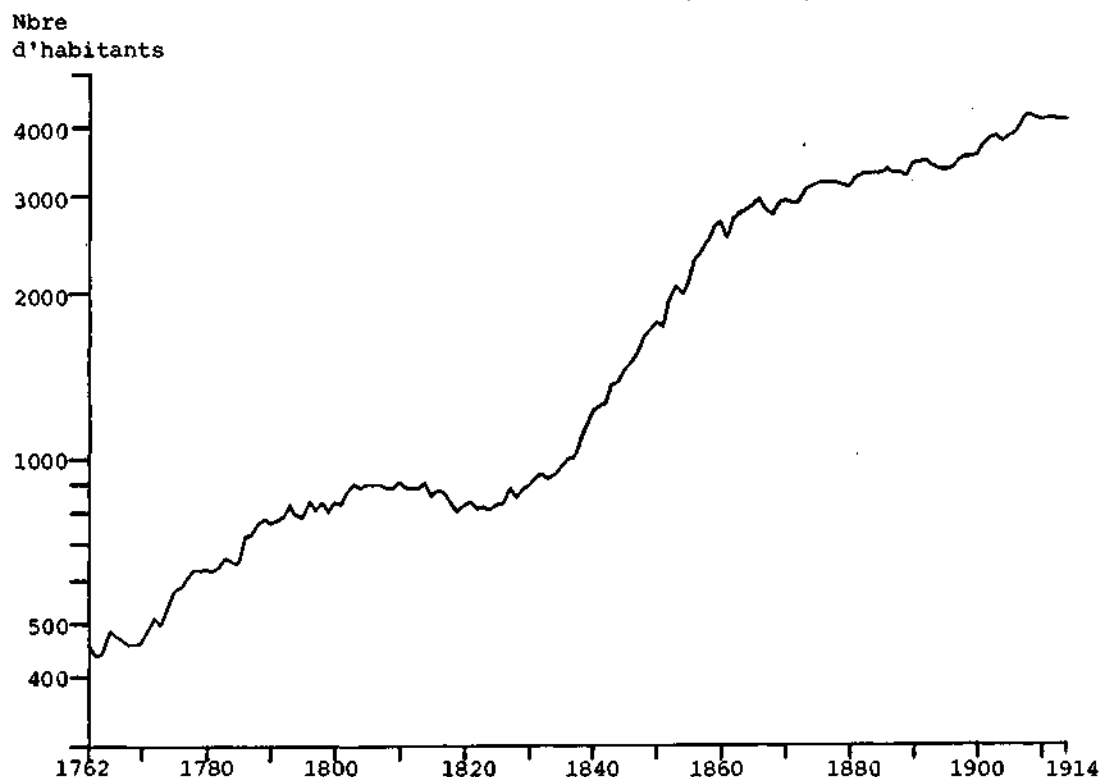
Tableau 2.1:

Evolution du nombre d'habitants (1750-1914)

Année	Population	Année	Population	Année	Population
1750	459	1810	893	1865	2893
1759	449	1815	877	1870	3051
1765	461	1820	826	1875	3140
1770	475	1825	838	1880	3115
1775	558	1830	900	1885	3285
1780	632	1835	969	1890	3406
1785	682	1840	1190	1895	3331
1790	775	1845	1448	1900	3579
1795	812	1850	1774	1905	3839
1800	836	1855	2095	1910	4121
1805	899	1860	2664	1914	4010

Graphique [2.2]

Evolution du nombre d'habitants (1762-1914)



2. L'évolution

Ces quelques chiffres retenus, malgré leur valeur relative, examinons maintenant l'évolution de la population de Fleurier entre le début du XVIII^e siècle et la veille de la Première Guerre mondiale, pour dégager des tendances, au-delà de l'aléatoire du nombre.

Le graphique [2.2] met en évidence une tendance à long terme — hausse très nette — caractérisée par un certain nombre de phases :

1. stagnation jusque vers les années 1765-1770 ;
2. première phase de croissance très forte entre 1770 et 1790 environ, se ralentissant jusqu'en 1805 ;
3. stagnation, puis baisse dans le premier quart du XIX^e siècle ;
4. forte reprise jusqu'aux années 1860 ;
5. croissance plus modérée dans la deuxième moitié du XIX^e siècle ;
6. reprise à la fin du XIX^e siècle et début du XX^e, puis renversement de la tendance dès 1910.

Ce découpage chronologique se trouve confirmé par l'évolution des taux annuels d'accroissement¹², illustrés par le tableau 2.2.

Tableau 2.2:

Taux de croissance annuel de la population (1760-1914)

Période	Taux annuel de croissance	Période	Taux annuel de croissance
1760-1770	0,51 %	1840-1850	4,06 %
1770-1780	2,90 %	1850-1860	4,16 %
1780-1790	2,06 %	1860-1870	1,38 %
1790-1800	0,76 %	1870-1880	0,41 %
1800-1810	0,71 %	1880-1890	0,46 %
1810-1820	-0,67 %	1890-1900	1,06 %
1820-1830	0,87 %	1900-1910	1,11 %
1830-1840	2,79 %	1910-1914	-1,06 %

Ces données font apparaître des rapports étroits entre l'évolution démographique et l'évolution économique du village, telle qu'elle a été esquissée au chapitre I.

Il s'agit d'un trait guère original, mais la rapidité des interactions est frappante et mérite d'être soulignée. Les deux périodes de forte croissance — 1770-1790 avec des taux annuels d'accroissement compris entre 2 et 3 % et surtout 1830-1860, quand le taux annuel d'accroissement passe d'environ 2,8 % à presque 4,2 % — coïncident avec les deux périodes d'essor de l'industrie horlogère décrites précédemment. De même, les phases de repli dans la branche se répercutent sur le mouvement de la population : après 1790 le dynamisme démographique de Fleurier s'essouffle (taux annuel d'accroissement désormais inférieur à 1 %), simultanément aux difficultés que l'horlogerie connaît à cette époque, quand des nouveaux procédés commerciaux et la forte concurrence font baisser les revenus de la main-d'œuvre, rendant cette activité moins lucrative. La crise s'accroît dès le début du XIX^e siècle, suite aux guerres napoléoniennes et au blocus continental : en même temps, nous constatons que la population stagne, puis diminue entre 1805 et 1820.

Dès les années 1825, la reprise économique liée à la fabrication de la « montre chinoise » et l'affirmation de Fleurier comme centre régional de production mettent un terme à cette phase de croissance négative et jusqu'en 1860 nous assistons à un essor spectaculaire du nombre d'habitants dans lequel l'immigration joue probablement un rôle fondamental : la concentration des comptoirs d'établissement, un grand besoin de main-d'œuvre pour faire face à la forte demande amènent à Fleurier des hommes et des femmes dont l'établissement n'est plus lié à la propriété foncière.

Après cette date les difficultés industrielles évoquées au chapitre I, ainsi que la restructuration du système de production dans les années 1880, se traduisent au niveau démographique par un ralentissement progressif de la

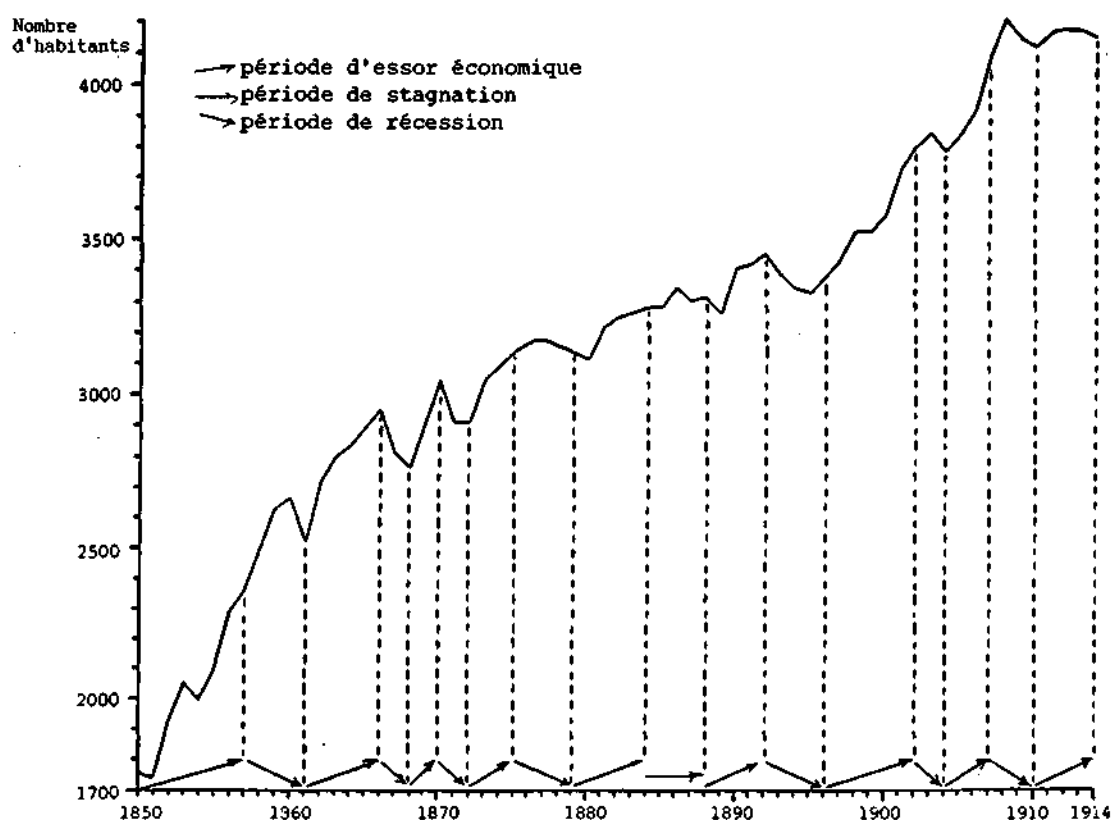
croissance jusqu'au nouveau démarrage, de moindre ampleur, à la fin du siècle, en correspondance à l'installation des premières fabriques, démarrage brisé par la grande récession des années 1910.

A partir de 1850, nous disposons de données de population sûres; il est donc intéressant de mettre en relation de façon plus précise le mouvement de la population et le mouvement conjoncturel à court terme¹³; en effet, l'industrie horlogère, de par sa dépendance extrêmes des marchés extérieurs, est rythmée par des crises d'autant plus ressenties à cette époque par les horlogers qui tirent désormais leurs ressources exclusivement du travail artisanal¹⁴.

Le graphique [2.3] reproduit les fluctuations de la courbe de population (données brutes) pendant la période 1850-1914, période qui a été partagée en phases économiques en s'inspirant de l'ouvrage cité de F. Scheurer.

Graphique [2.3]

Population et crises économiques (1850-1914)
(données de population brutes)



L'activité industrielle se présente comme l'un des facteurs essentiels de l'évolution démographique de Fleurier, évolution qui suit en principe le rythme des cycles brefs industriels: augmentation du nombre d'habitants en temps de prospérité, stagnation, voire diminution lors des récessions¹⁵.

Certes l'adéquation n'est pas toujours automatique comme lors des crises particulièrement ressenties de 1866-1868, 1870-1872 et 1892-1894: si chaque reprise semble entraîner une hausse rapide de la population, la croissance peut se poursuivre quelque temps encore même si l'activité industrielle fléchit — c'est le cas par exemple entre 1857 et 1859 et entre 1907 et 1909 — et une baisse intervenir pendant une phase d'expansion — comme en 1899. Mais d'une manière générale, et malgré les quelques décalages constatés, il est possible d'affirmer un lien intime et souvent immédiat entre démographie et économie¹⁶.

Comparons à présent les taux fleurisans à ceux des autres communautés de la Juridiction du Val-de-Travers: Boveresse, Buttes, Couvet, Môtiers et Saint-Sulpice: leurs caractéristiques économiques, en 1750, sont analogues à celles de Fleurier mais, tout en étant directement concernées par l'essor de l'horlogerie dès le milieu du XVIII^e siècle, elles sont loin de connaître le même développement industriel¹⁷.

Tableau 2.3:

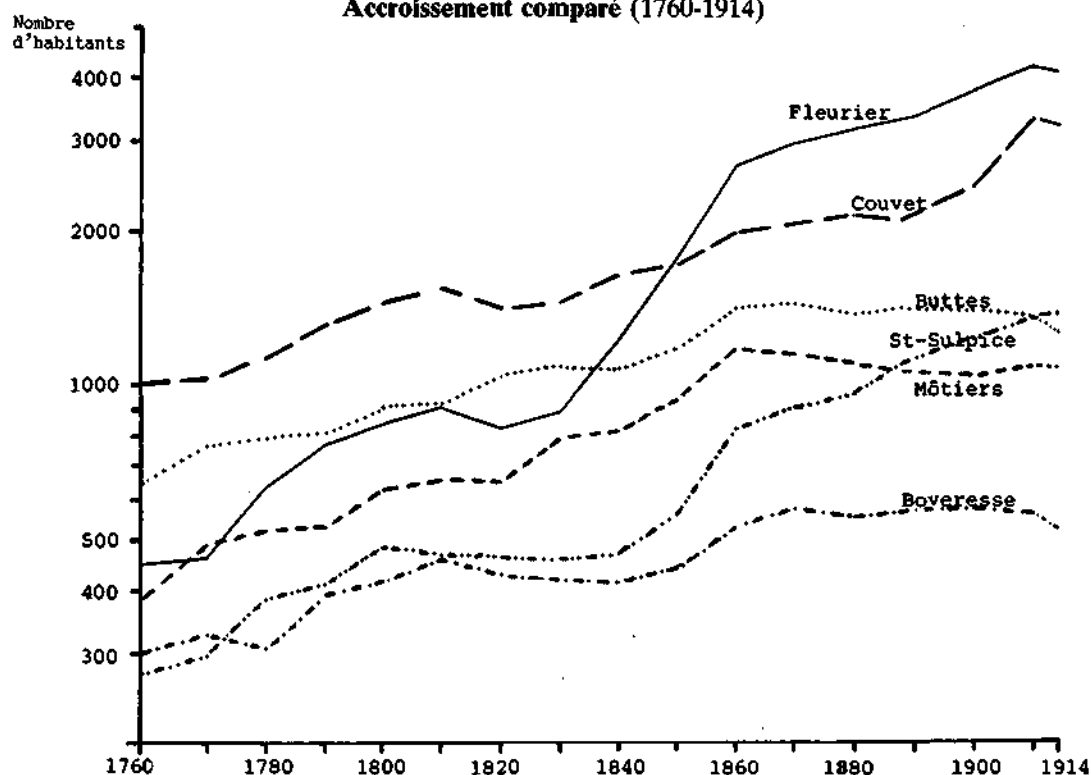
Croissance comparée des villages de la Juridiction du Val-de-Travers
(Taux annuel d'accroissement en %, 1759-1914)¹⁸

Période	Boveresse	Buttes	Couvet	Môtiers	St-Sulpice	Juridiction
1759-1770	0,76	1,50	0,20	2,32	0,70	1,22
1770-1780	-0,60	0,40	0,87	0,57	2,63	1,12
1780-1790	2,47	0,22	1,49	0,23	0,68	1,14
1790-1800	0,64	1,16	1,11	1,72	1,64	1,17
1800-1810	1,00	0,11	0,60	0,36	-0,36	0,46
1810-1820	-0,64	1,25	-1,02	-0,14	-0,11	-0,41
1820-1830	-0,33	0,49	0,37	1,95	-0,09	0,59
1830-1840	-0,19	-0,12	1,17	0,34	0,36	0,98
1840-1850	1,17	1,22	3,90	1,84	1,78	1,73
1850-1860	1,85	1,75	1,52	2,18	3,89	2,76
1860-1870	0,80	0,20	0,63	-0,27	0,92	0,60
1870-1880	-0,34	-0,53	0,58	-0,37	0,68	0,30
1880-1888	0,29	0,40	-0,35	-0,47	1,65	0,30
1888-1900	0,07	-0,09	0,83	-0,24	0,93	0,60
1900-1910	-0,23	-0,37	3,29	0,53	0,96	1,30
1910-1914	-1,37	-0,17	-0,62	-0,47	0,55	-0,31

La comparaison souligne d'une part l'importance des périodes 1770-1790 et 1830-1860 dans l'histoire de Fleurier — la forte croissance de la population se produit à un rythme nettement supérieur à celui des villages environnants —; confirme d'autre part que l'essor démographique de la seconde moitié du XVIII^e siècle et du milieu du XIX^e est lié au démarrage du secteur horloger.

Graphique [2.4]

**Population des villages de la Juridiction du Val-de-Travers
Accroissement comparé (1760-1914)**



Les taux fleurisans, en période d'expansion démographique, se révèlent exceptionnels même par rapport à l'ensemble du pays et comparables — toutes proportions gardées — à ceux de la ville de La Chaux-de-Fonds, destinée à devenir la « métropole horlogère » neuchâteloise.

Tableau 2.4:

Croissance démographique du pays de Neuchâtel et de La Chaux-de-Fonds¹⁸
(Taux annuel d'accroissement en %, 1760-1914)

Période	Neuchâtel	La Chaux-de-Fonds
1760-1770	1,22	1,01*
1770-1780	0,86	2,67
1780-1790	1,15	2,24
1790-1800	0,54	1,40
1800-1810	0,77	1,76

Période	Neuchâtel	La Chaux-de-Fonds
1810-1820	0,33	-0,07
1820-1830	0,67	1,17
1830-1840	1,30	3,98
1840-1850	1,21	3,20
1850-1860	2,13	2,87
1860-1870	0,89	1,58
1870-1880	0,74	1,27
1880-1888	0,64	1,76
1888-1900	1,30	2,94
1900-1910	0,67	0,50
1910-1914	0,00	0,49

* années 1755-1771

Entre 1760 et 1805 la population fleurisane, à un rythme de croissance qui n'est pas uniforme, double ses effectifs, passant de 450 à environ 900 personnes en moins d'un demi-siècle, alors que la principauté, au cours de la même période, voit le nombre de ses habitants augmenter d'un peu plus de 50% (graphique [2.5]).

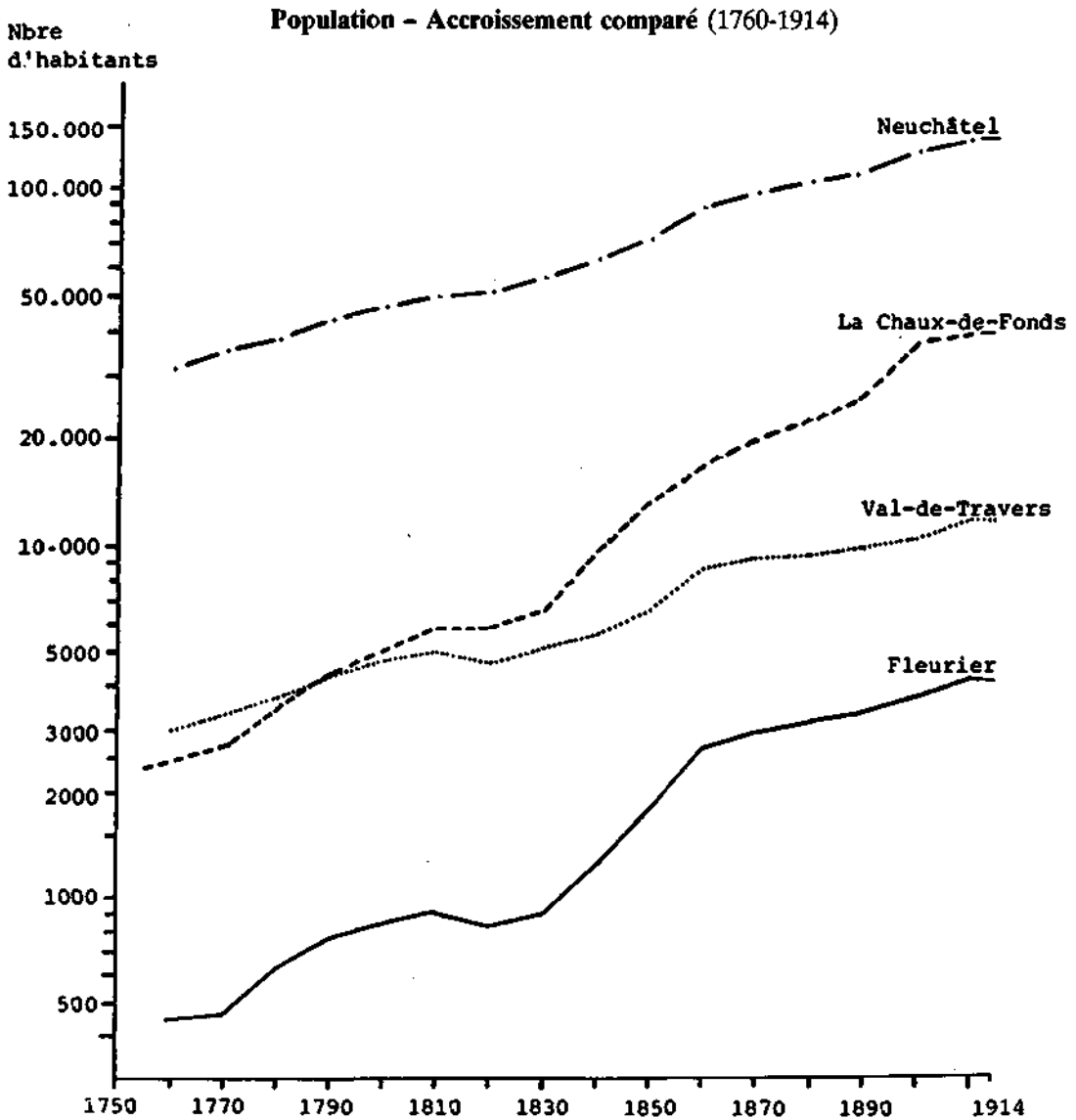
Le taux d'accroissement de Fleurier, entre 1770 et 1790, est du même ordre de grandeur que celui de La Chaux-de-Fonds dont la population triple en 50 ans. Il est nettement supérieur tant à celui du pays de Neuchâtel dans son ensemble qu'à celui de la juridiction dont Fleurier fait partie.

Si le démarrage est légèrement retardé et de moindre durée, il prend une ampleur remarquable une fois le processus enclenché. De même, dès le premier quart du XIX^e siècle, l'évolution démographique du village, qui constitue l'objet de la présente étude, rappelle, dans ses grandes lignes, celle de La Chaux-de-Fonds, tout en gardant ses caractères propres: diminution plus accentuée entre 1810 et 1820, augmentation plus lente mais par la suite proportionnellement plus élevée entre 1820 et 1860, ralentissement plus marqué entre 1860 et 1890, nouveau démarrage légèrement décalé à la fin du siècle. Pendant cette période prise globalement la croissance des deux cités horlogères se maintient à un niveau bien supérieur à celui de l'ensemble du pays: entre 1830 et 1910 le nombre d'habitants fait plus que doubler à Neuchâtel, mais il quadruple à Fleurier et se multiplie par six à La Chaux-de-Fonds. C'est dire l'impact de l'industrie de la montre sur le mouvement de la population.

L'évolution économique et démographique de cette période se produit probablement dans le cadre de profonds changements sociaux — en corrélation avec la modification des structures de production —, changements qui sont vraisemblablement ressentis avec acuité par les contemporains.

Dans l'«Almanach de la République et canton de Neuchâtel» de 1859 un habitant anonyme de Fleurier, consacrant un article à la description de son village, aborde en ces termes la croissance démographique: «Fleurier compte aujourd'hui près de 2500 habitants. En 1836, sa population était de 894; dans mon enfance de 5 à 600, et mon père se souvenait du temps où on ne pouvait pas l'évaluer à plus de 300!» Ce témoignage, qui manifestement déforme la réalité

Graphique [2.5]



des chiffres — rappelons qu'en 1750 Fleurier compte déjà environ 450 habitants, qu'en 1777 le village dépasse les 600 et que le recensement de 1837 en dénombre 1000 — est intéressant parce qu'il reflète l'impact psychologique d'un accroissement rapide et important de la population pendant le deuxième tiers du XIX^e siècle: bon exemple d'un décalage entre le phénomène objectif et sa perception subjective.

La suite de l'analyse devra permettre de répondre à deux questions fondamentales, jusqu'à présent implicitement formulées, que voici :

1. Quelles sont les composantes de l'expansion démographique de Fleurier? Quelle est la part du mouvement naturel et la part du mouvement migratoire? Une hypothèse peut être formulée dès maintenant: l'immigration, liée à l'industrie horlogère, représente le facteur le plus important de la croissance constatée. Le paragraphe suivant tente de le vérifier.

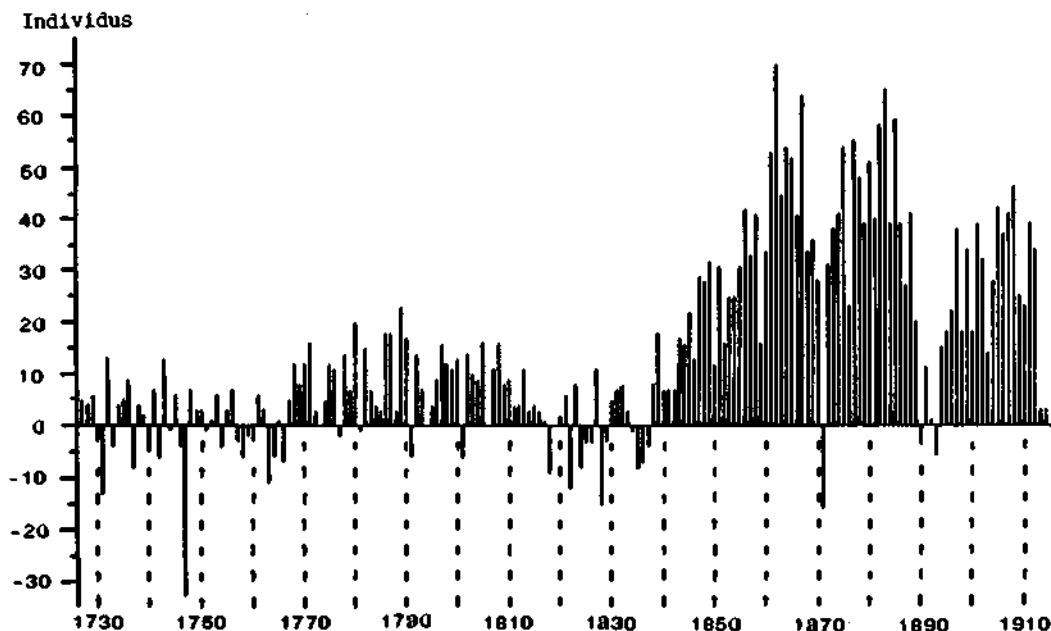
2. Jusqu'à quel point le développement économique modifie-t-il le tissu social de la communauté villageoise traditionnelle? L'analyse des structures professionnelles essaie d'apporter une réponse.

3. Les éléments de la croissance

Il s'agit maintenant d'analyser les deux composantes de l'évolution démographique de Fleurier: le mouvement naturel — c'est-à-dire l'évolution de l'effectif de la population résultant de la différence entre le nombre des naissances et celui des décès pendant la période considérée — et le solde migratoire — à savoir la différence entre l'accroissement réel de la population et l'accroissement dû au mouvement naturel pendant une période donnée.

Graphique [2.6]

Bilan naturel (1727-1914)



A. Le mouvement naturel

Le graphique [2.6] — représentant le bilan naturel obtenu en déduisant du nombre des naissances vivantes le nombre de décès survenus au cours de l'année considérée — permet de définir cinq grandes phases¹⁹:

1. 1727-1765 période assez perturbée: les années positives alternent avec les années négatives à un rythme rapproché;
2. 1766-1815 série presque ininterrompue d'années positives;
3. 1816-1837 à nouveau période assez perturbée: soldes négatifs plus fréquents et soldes positifs moins importants;
4. 1838-1891 série d'années nettement positives, à la seule exception de 1871;
5. 1892-1914 après la crise de 1892-1893, la série positive se poursuit mais elle réduit son ampleur.

Le tableau 2.5 relève par décennie l'excédent naturel (soit la différence entre le nombre des naissances vivantes et celui des décès), le nombre d'années positives (soit les années où le nombre des naissances est supérieur à celui des décès), l'excédent de population (soit la différence du nombre d'habitants entre le début et la fin de la période) et le solde migratoire (soit la différence entre l'excédent de population et l'excédent naturel).

Tableau 2.5:

Bilan naturel et excédent de population (1727-1914)²⁰

Périodes	Excédent naturel	Années positives	Excédent de population	Solde migratoire
1727-1729	15	3	—	—
1730-1739	11	6	—	—
1740-1749	-13	5	—	—
1750-1759	4	5	-11	-15
1760-1769	8	6	10	2
1770-1779	78	8	166	88
1780-1789	110	9	146	36
1790-1799	84	8	30	-54
1800-1809	91	8	44	-47
1810-1819	27	8	-101	-128
1820-1829	-17	4	54	71
1830-1839	29	6	262	233
1840-1849	178	10	457	279
1850-1859	272	10	867	595
1860-1869	488	10	230	-258
1870-1879	341	9	110	-231
1880-1889	439	10	148	-291
1890-1899	147	8	118	-29
1900-1909	322	10	568	246
1910-1914	102	5	28	-74

La comparaison entre le mouvement de la population et le mouvement naturel révèle un décalage entre les deux à partir des années 1765. Entre 1770 et 1790, un bilan naturel presque constamment positif assure la croissance démographique, sans pour autant l'expliquer entièrement.

Entre 1790 et 1810, l'excédent naturel est supérieur à l'accroissement réel de population: la période de stagnation mise en évidence par l'analyse du mouvement global assume ici un caractère plus négatif: reprise du mouvement migratoire vers l'extérieur. Le phénomène se poursuit encore jusqu'aux années 1820: l'excédent naturel s'amoindrit, alors que le solde de la population devient négatif.

La tendance se renverse pendant la décennie suivante: bilan naturel négatif, solde de population positif.

La deuxième phase de l'expansion démographique de Fleurier est largement redevable à l'immigration: les données concernant la période 1830-1860 sont à cet égard significatives.

Entre 1860 et 1890, les effets du mouvement naturel, fortement positif, sont partiellement anéantis par une reprise de l'émigration, ce qui explique le ralentissement de la croissance.

La décennie 1890-1900 est quelque peu perturbée: le bilan naturel, négatif durant deux années, perd de son ampleur; la population stagne.

Par la suite, jusqu'en 1910, l'immigration soutient la croissance; dès cette année-là, le rapport s'inverse.

B. Mouvement naturel et mouvement migratoire

Les graphiques [2.7], [2.8] et [2.9] représentent la part respective du mouvement naturel et du mouvement migratoire dans le mouvement global de la population. Ils nous permettent de tirer les conclusions suivantes: le premier mouvement, dont le rôle est plutôt limité dans les phases de croissance — surtout dès le XIX^e siècle —, se trouve retardé par rapport à celui de la population; le deuxième, dont le rythme s'accorde mieux à celui du mouvement global, l'anticipe légèrement.

Une chronologie des migrations peut être établie: solde négatif jusqu'en 1760; positif entre 1760 et 1790; l'émigration prédomine ensuite jusqu'en 1820; les années 1830 à 1860 connaissent une forte immigration, suivie d'une nouvelle vague d'émigration entre 1860 et 1900; solde positif entre 1900 et 1910 et renversement de la tendance dès cette dernière année. Cette chronologie coïncide partiellement avec celle établie au paragraphe précédent: les périodes de forte croissance correspondent à des périodes de forte immigration. Cependant, il arrive qu'une période d'accroissement connaît un flux migratoire tourné vers l'extérieur: cas que l'on rencontre notamment entre 1890 et 1900. De même, l'analyse des périodes de stagnation révèle un mouvement migratoire négatif sous-jacent. Il en va ainsi de 1790-1810 et de 1860-1890.

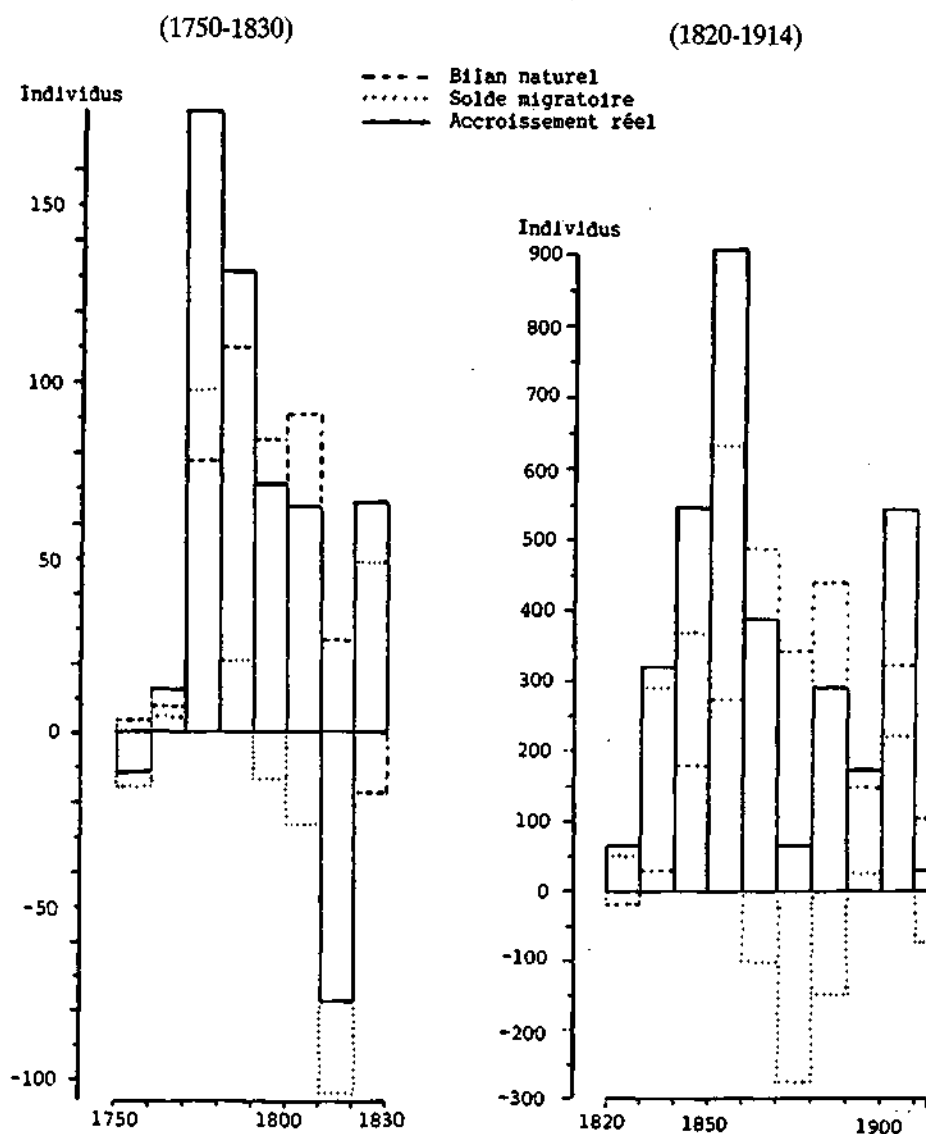
En revanche, crises et reprises démographiques se répercutent avec retard sur le mouvement naturel.

Le rythme de l'évolution de la population est donc la résultante du jeu, souvent contradictoire, du mouvement naturel et du mouvement migratoire.

Graphique [2.7]

Graphique [2.8]

**Solde migratoire, accroissement naturel et accroissement réel
par périodes décennales
(données brutes)**



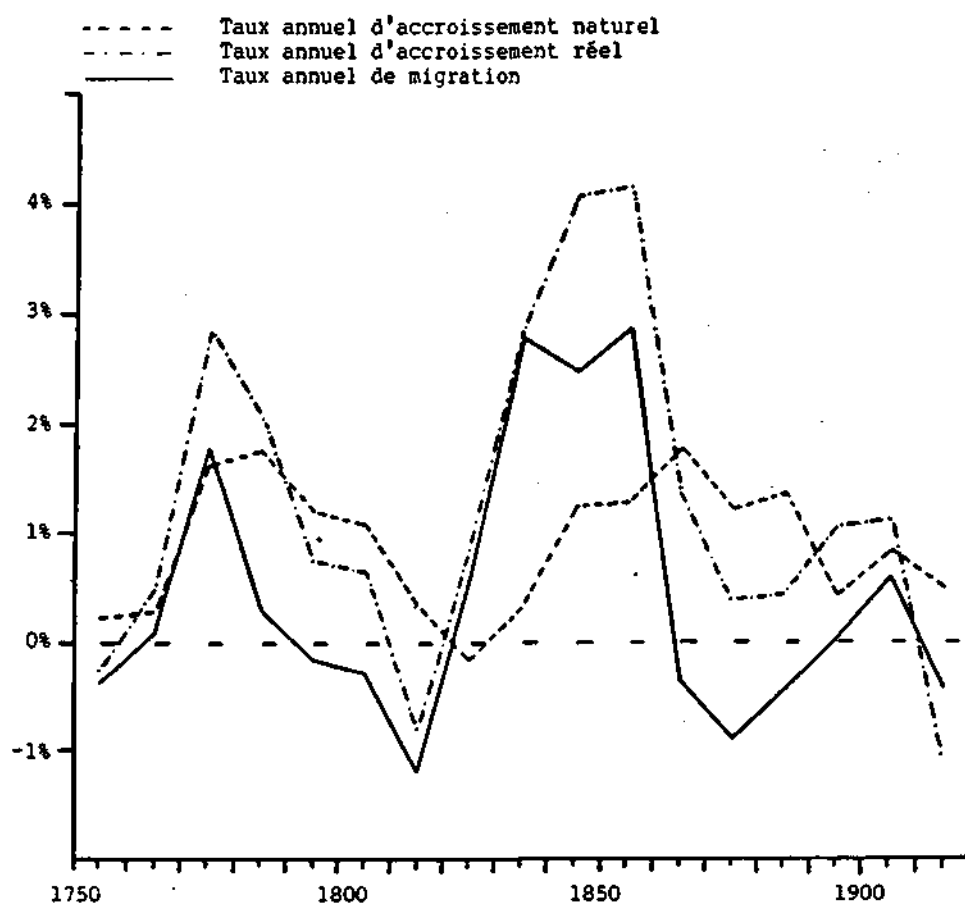
Jusque vers 1770, la conjoncture se montre maussade : faible taux d'accroissement naturel et émigration. Mais dès cette date, la population augmente fortement, grâce au double apport du mouvement naturel et de l'immigration.

Le développement d'une économie partiellement modifiée attire de nouveaux venus et surtout retient au village les indigènes, qui y trouvent un emploi, alors qu'auparavant, ils étaient contraints, souvent, de chercher à l'extérieur des débouchés, en raison des ressources locales limitées.

La situation reste inchangée jusqu'à la fin des années 1780; ensuite, la croissance de la population est assurée exclusivement par le solde naturel: l'émigration intervient comme élément régulateur d'une population désormais trop abondante, alors que la crise économique commence à déployer ses effets et peu à peu se répercute sur le mouvement naturel: l'excédent des naissances sur les décès est de moins en moins important et devient même négatif entre 1820 et 1830.

Graphique [2.9]

Les éléments de la croissance (1750-1914)



Le redressement économique s'accompagne, dès la fin des années 1820, d'une nouvelle augmentation de la population, assurée surtout par l'immigration, qui progressivement entraîne dans son sillage le mouvement naturel.

Le même cycle se répète entre 1860 et 1914. Fleurier, dès son premier démarrage, oscille donc entre deux vocations : flux et reflux migratoires. Mais ces deux mouvements, loin de représenter deux phases distinctes, se superposent constamment²¹.

L'étude des éléments de la croissance donne donc un tableau plus nuancé de l'évolution démographique du village : ce qui, dans une vue globale, semblait au premier abord une évolution somme toute linéaire, apparaît en réalité comme une alternance de phases d'expansion et de repli démographiques, au gré de la conjoncture économique.

II. LES STRUCTURES

Abordons maintenant les structures de la population de Fleurier — c'est-à-dire l'évolution de la composition de la population selon le sexe, l'âge, l'état civil, l'origine et la profession entre 1750 et 1910 — pour essayer de cerner l'évolution socio-économique du village et ses conséquences au niveau de la population.

En préambule, décrivons les sources et la méthode de traitement utilisée.

1. Les sources

Des recensements nominatifs complets et suffisamment riches d'informations pour être utilisés tels quels ne sont à notre disposition qu'à partir de la deuxième moitié du XIX^e siècle. Pour la période antérieure, nous disposons de deux recensements assez incomplets (1750 et 1837), inexploitable à nos fins, du moins sans traitement préalable.

Il nous a semblé séduisant de tenter l'expérience ; de préférer, au silence des sources, l'incertitude de données qui pourraient, quelle que soit leur insuffisance, jeter certaines lumières sur la première période de notre étude.

En nous fondant sur la reconstitution des familles, nous avons essayé de rendre utilisables ces deux recensements, en vue de l'établissement des pyramides des âges et de l'analyse des structures socio-professionnelles.

La nature différente de ces deux recensements nous a obligée à adapter la méthode conformément aux circonstances et aux renseignements dont nous disposions.

En 1750 on ne recense nominativement que les chefs de ménage (par exemple « Claudy Bovet, laboureur ») et parfois de façon fort imprécise (« le vieux Bovet » ou « la veuve du justicier Vaucher »). Tous les autres membres du ménage sont recensés sous forme de coche tracée dans l'une des différentes catégories offertes par la formule d'enquête. Il y a quelques exceptions : ainsi « la tante de Jean-Jaques [Vaucher] », « le gendre Vaucher ». Sur la feuille de recensement, les ménages, regroupés par maison, sont séparés d'un trait horizontal²².

Dans ces conditions, la démarche suivante a été adoptée : dans une première phase, qui sert en même temps de vérification de la qualité des données globales²³, nous avons essayé de saisir, sur la base des indications fournies par la reconstitution des familles, dans quelle mesure les deux séries de données se recoupaient et jusqu'où nous retrouvions dans le recensement tous les individus censés être présents à Fleurier en août 1750, d'après les données de l'état civil²⁴. Autre question posée : dans quelle mesure, à l'inverse, l'état civil nous livre-t-il un fragment de l'histoire individuelle des personnes mises en scène par le recensement²⁵ ? Une telle vérification n'aurait sa pleine signification que dans le cas d'une mobilité nulle et surtout d'un enregistrement parfait, ce qui n'est pas tout à fait le cas. A ces difficultés et à l'imprécision des données de base, s'ajoute le fait que le relevé systématique des actes n'a été entrepris qu'à partir de 1727, donc seulement 23 ans avant la date du recensement. Tous ces éléments relativisent bien sûr les résultats obtenus, sans pour autant leur enlever un intérêt certain aux fins de l'analyse que nous nous proposons de faire. Le choix devait s'opérer entre le risque d'une entreprise téméraire et peut-être périlleuse et la résignation qui consistait à renoncer à toute chance de reconstituer la réalité, même de façon imparfaite. La première solution a finalement été retenue.

Nous avons d'abord essayé d'identifier les chefs de ménage du recensement parmi les époux (et pères) des familles obtenues par la reconstitution. Tous les cas douteux ont été laissés en suspens²⁶.

L'identification s'est faite d'abord sur la base des cinq critères que voici : nom, prénom, profession, filiation, domicile²⁷. Si le nom et le prénom créaient une relation univoque entre le recensement et la reconstitution²⁸, cela était considéré comme suffisant pour être admis à une deuxième étape de l'identification ; dans le cas contraire, les autres critères entraient en ligne de compte et avaient pour tâche de dissiper toute ambiguïté²⁹.

Une fois le chef de ménage identifié, donc rattaché provisoirement à une famille, la vérification portait sur l'ensemble des membres du ménage : présence ou absence de la femme, voire d'éventuels enfants. L'identification était retenue comme définitive, seulement là où la composition du ménage, selon le recensement, se révélait identique à celle obtenue par la reconstitution des familles³⁰. La vérification portant sur l'ensemble du ménage a aussi permis de départager quelques cas d'homonymie non résolus³¹. Face à des éventualités incertaines, où les données semblaient correspondre, mais de façon imparfaite, nous avons recouru à la liste des catéchumènes³².

Chaque fois que l'identification était ainsi acceptée, il était possible d'attribuer un âge à tous les membres du ménage cités par le recensement, sauf pour ceux dont la date de naissance demeurerait inconnue, malgré la reconstitution.

Selon cette méthode, des 459 personnes recensées, 319 — chiffre respectable — ont pu être rattachées à une famille reconstituée. Des 140 restantes (correspondant à 46 ménages), 13 sont des chefs de ménage dont l'identification est rendue très difficile par l'imprécision avec laquelle le prénom ou le nom a été noté (« l'ancien Clerc », « le vieux Bovet », « Jean » — tout simplement —, ou « le régent »). Ces 13 ménages totalisaient 38 personnes.

Les 33 autres ménages non identifiés, comprenant 81 individus, sont constitués, pour la plupart, de couples sans enfant, de femmes ou d'hommes

mariés dont le conjoint est absent et de célibataires ayant déjà communiqué et faisant « feu à part »³³. Les 21 autres individus non identifiés sont les membres d'un ménage dont le chef a été identifié. Il s'agit particulièrement de femmes adultes, mariées ou veuves, et de célibataires ayant communiqué ou d'étrangers. Dès lors, on est autorisé à avancer l'hypothèse en vertu de laquelle les personnes non encore identifiées — du moins dans leur majorité — ne peuvent pas être vraisemblablement saisies, par le biais de la reconstitution, puisqu'il s'agit d'individus nés, voire mariés avant 1727, probablement en dehors de Fleuriel, affirmation particulièrement plausible pour les étrangers.

Poursuivre l'identification signifiait alors se tourner vers d'autres sources : listes de confirmation, actes de décès, fiches d'état civil des Archives de l'Etat et registres paroissiaux antérieurs à 1727. Cette démarche n'allait pas sans risques, car aucune de ces sources n'offrait plus les garde-fous que la reconstitution des familles pouvait garantir : nous perdions souvent la possibilité de considérer le ménage dans son ensemble, et dans la plupart des cas, le contrôle pouvait seulement porter sur l'individu isolé, au plus, sur un groupe de frères ayant survécu jusqu'à la confirmation, si celle-ci avait eu lieu avant août 1750. Consciente de la marge d'erreur à laquelle nous nous exposions, nous avons choisi — faut-il le répéter — les avantages et les inconvénients du résultat incertain. Dans une deuxième phase de travail, nous avons donc suivi cette nouvelle piste.

Nous nous sommes d'abord tournée vers les listes de confirmation, traitées préalablement à l'ordinateur, de sorte que les enfants d'un même père sont regroupés dans l'ordre chronologique de l'admission à la sainte cène, et nous y avons cherché les célibataires non identifiés ayant déjà communiqué, faisant ménage seuls ou vivant avec leurs parents ou l'un des deux parents (l'autre étant mort), et les chefs de ménage masculins non attribués à une famille reconstituée.

Toute homonymie, toute ambiguïté excluaient dans ce cas l'identification. Si des éléments suffisants permettaient de les reconnaître, l'âge attribué à ces individus était calculé sur la base de l'âge moyen à la confirmation (16 ans)³⁴. Ce procédé a permis soit d'identifier, soit d'attribuer un âge à 23 personnes supplémentaires³⁵.

L'utilisation des actes de décès a donné des résultats bien plus maigres : 8 personnes seulement ont recouvré une identité et éventuellement un âge, calculé à partir de l'âge au décès. Vu la pauvreté des renseignements des actes de décès à cette époque et les indices ténus du recensement, il a fallu agir, dans ce cas-ci, avec la plus grande prudence³⁶.

Notre recherche s'est poursuivie dans les fichiers d'état civil élaborés aux Archives de l'Etat, ce qui nous a permis, dans une certaine mesure, d'atteindre les personnes nées avant 1727 et/ou n'ayant pas laissé de trace sûre dans les registres entre 1727 et 1750. Pour cela, il nous a fallu nous laisser guider par des indices assez hétéroclites, ce qui nous a permis de rassembler quelques renseignements précieux sur environ 40 personnes³⁷.

Enfin, nous avons demandé à l'ordinateur de nous simuler un recensement en août 1750, sur la base des familles reconstituées³⁸.

Ainsi, en même temps que le contrôle de la qualité du recensement, nous avons pu vérifier si aucun autre couplage entre le recensement et la reconstitu-

tion des familles n'était possible. Nous avons pu alors identifier encore 12 chefs de ménage et un total de 43 individus.

Enfin, pour tous les ménages rattachés à une famille reconstituée, dont l'âge de l'un des deux conjoints n'était pas connu, nous avons tenté une estimation en attribuant le même groupe d'âge aux deux conjoints, une fois contrôlée la vraisemblance de la démarche³⁹. Cela a été possible pour neuf femmes et un homme. Un garçon, à la Raisse, d'origine étrangère et n'ayant pas communiqué s'est vu aussi attribuer un âge dans le groupe 10-14 ans : il s'agit vraisemblablement d'un apprenti ou d'un domestique, le ménage en question étant par ailleurs composé de communiers.

A la fin des opérations, sur 459 individus, 371 avaient pu être rattachés à une famille reconstituée : 362 avaient retrouvé leur âge, alors que pour 9 d'entre eux ce n'était pas le cas. En revanche, 88 personnes, dont 31 chefs de ménage, restaient en dehors d'une famille reconstituée : 35 se voyaient tout de même attribuer un âge ; pour 52, l'âge demeurerait inconnu. Pour ces individus, connaissant leur sexe, partiellement leur état civil et une vague catégorie d'âge (ayant communiqué ou non), nous avons supposé que leur distribution dans les différentes classes d'âge était proportionnellement identique à celle des personnes dont l'âge avait pu être retrouvé. Cette hypothèse, certes fragile mais non arbitraire, a permis la construction de la pyramide des âges de 1750 et le tableau qui s'y rapporte.

Pour le recensement de 1837, la démarche a été légèrement différente. La méthode suivie pour le recensement de 1750, dont il vient d'être question, était à revoir. Si nous disposions cette fois-ci d'une liste nominative complète, nous avons en revanche été confrontée à une absence de délimitation de la famille nucléaire, sérieux obstacle à l'exploitation. Il a fallu donc recourir à l'ordinateur qui, à partir des familles reconstituées, a simulé un recensement en janvier 1837 : toutes les personnes déjà nées et encore vivantes à cette date, y compris toutes celles dont la destinée demeurerait inconnue, ont été sélectionnées et regroupées dans leur famille nucléaire. La comparaison des deux listes — celle du recensement officiel et celle du recensement simulé — a permis de compléter en partie les données dont nous disposions : âge, statut matrimonial, rapport de parenté avec le chef de famille, plus rarement profession.

L'opération s'est heurtée à des difficultés, notamment dans le cas des homonymes parfaits, encore assez fréquents à l'époque⁴⁰. Les cas douteux ont été laissés en attente.

Cette première phase a permis l'identification de 729 individus sur les 999 recensés. Mis à part les cas cités plus haut, un tel résultat est un indice d'une mobilité certaine.

Les recherches ont donc été étendues aux actes de mariage et de décès, postérieurs à 1837. Par ce biais, ont été atteints 139 individus, dont 37 ont pu être rattachés à une famille formée depuis 1837. Cependant, une lacune importante demeure : au sujet de 131 personnes sur 999, nous ne savons rien de plus que ce que le recensement officiel nous en dit. Il s'agit là, en grande partie, de cette frange de la « population flottante » qui ne laisse aucune trace de son passage à Fleurier dans les registres d'état civil. Si nous considérons les origines de ces « inconnus », nous constatons que 14 sont des étrangers (10 hommes et 4 femmes), 49 des Confédérés (23 hommes et 26 femmes) et 68 des sujets de

l'Etat (32 hommes et 36 femmes). Vu leur faible proportion (moins de 10%), nous pouvons tenter pour les Neuchâtelois une répartition proportionnelle conforme à celle des individus d'âge connu. La même démarche serait en revanche hasardeuse pour les deux autres catégories, dès l'instant où les inconnus représentent près du 50% des étrangers et environ 40% des Confédérés. Néanmoins, l'hypothèse est plausible qu'il s'agisse là de personnes appartenant aux classes d'âges actives (15-44 ans). Encore une fois les résultats obtenus sont loin d'être pleinement satisfaisants. Mais ils peuvent constituer une base de travail. La pyramide des âges pour l'année 1837 est à interpréter en tenant compte de ces lacunes et pourra nous fournir quelques hypothèses mais aucune certitude.

Les résultats des tables de population et des listes de professions ont permis l'étude des origines et des professions. Il s'agit de documents dont la qualité est douteuse: nous ne nous attarderons pas sur les premières et nous renvoyons le lecteur, pour leur critique, à l'annexe I. Pour les deuxièmes, les problèmes d'exploitation sont encore plus complexes. Dans la société villageoise neuchâteloise du XVIII^e siècle et de la première moitié du XIX^e, une même personne exerce souvent plusieurs activités à la fois — contentons-nous d'évoquer le célèbre type du paysan-horloger — ou alors change d'activité selon la saison. Une analyse attentive démontre que, souvent, les diverses professions d'un même individu sont comptabilisées, le nombre des personnes mentionnées sur ces listes étant supérieur à celui des personnes actives recensées. Mais il est impossible de définir les critères qui président à leur élaboration. En effet, nous ne pouvons savoir si la double profession est toujours indiquée et ceci pour tout le monde ou si c'est seulement le cas parfois; nous ignorons aussi les raisons qui font retenir par ailleurs, lorsqu'il y a plusieurs professions, plutôt l'une que l'autre. On pourrait admettre peut-être que la saison de l'enregistrement n'est pas sans laisser des traces: ainsi, en hiver, on aura tendance à négliger les activités exercées exclusivement à la belle saison.

Renoncer à leur utilisation à cause de ces incertitudes serait toutefois se priver d'une source malgré tout précieuse; ainsi, il ne faudra attribuer aux résultats qu'une valeur relative, et s'intéresser aux tendances plus qu'aux chiffres précis.

La qualité des sources sur lesquelles se fondent les résultats de ce chapitre ayant été décrite, passons maintenant à leur analyse.

2. Fleurier au milieu du XVIII^e siècle

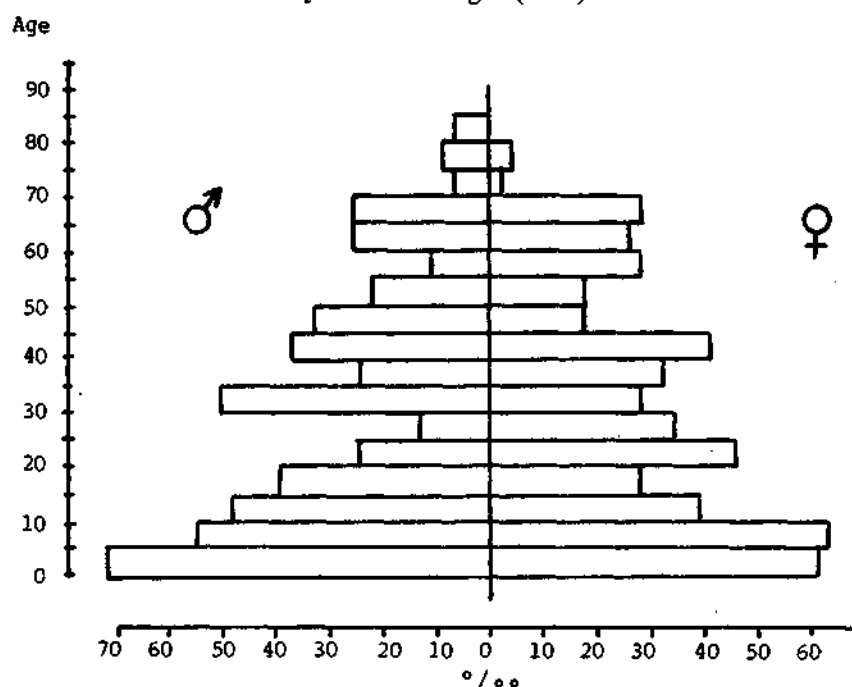
Les données avec lesquelles la pyramide des âges — représentée au graphique [2.10] — a été construite sont trop fragiles pour que l'analyse des structures puisse être poussée très loin. Nous ne retenons donc que des grands groupes d'âge.

Néanmoins, il est possible d'envisager quelques considérations générales.

L'image de Fleurier, issue du recensement de 1750, est celle d'une communauté fortement homogène, repliée sur elle-même, qui laisse facilement partir ses jeunes adultes, dans l'impossibilité de leur assurer un avenir professionnel immédiat.

Graphique [2.10]

Pyramide des âges (1750)



On remarque surtout la proportion élevée d'enfants et de personnes âgées parmi la population — selon la répartition traditionnelle⁴¹ en population active et non active, nous avons 33,8 % d'enfants, 52,7 % d'adultes et 13,5 % de vieux — et le fort déséquilibre entre les sexes dans la tranche d'âge 20-29 ans, qui connaît un effectif féminin presque double par rapport à celui des hommes.

Tableau 2.6:

Répartition de la population selon l'âge et le sexe (1750)

Groupe d'âge	Hommes		Femmes		Ensemble		% femmes
	N	%	N	%	N	%	
00-14	80	34,8	75	32,8	155	33,8	48,4
15-29	35	15,2	50	21,8	85	18,5	58,8
30-44	51	22,2	47	20,5	98	21,4	48,0
45-59	30	13,0	29	12,7	59	12,8	49,2
60+	34	14,8	28	12,2	62	13,5	45,2
Ensemble	230	100	229	100	459	100	49,9

Les conséquences de l'émigration masculine sur la composition de la population apparaissent évidentes.

A. Perrenoud, dans son étude sur les structures de l'immigration genevoise⁴² au XVIII^e siècle, constate l'importante présence des ressortissants du Val-de-Travers dans les métiers du bâtiment. Maçons, charpentiers ou tailleurs de pierres s'en vont gagner leur pain dans les centres. Emigration d'hommes, saisonnière et temporaire, qui se pratique surtout au début de l'âge adulte, avant la reprise du domaine familial et la création d'un foyer. Pour certains, le départ ne constitue qu'un épisode, pour d'autres, l'absence se prolonge tout au long de la vie active et le retour au village se fait éventuellement au seuil de la vieillesse.

Cette situation n'est pas sans conséquences sur la nuptialité: l'âge au mariage semble tardif, tant pour les hommes que pour les femmes.

Tableau 2.7:

Répartition de la population selon l'état matrimonial (1750)

Groupe d'âge	Célibataires		Mariés		Veufs		Total	
	H	F	H	F	H	F	H	F
20-29	15	28	2	9	—	—	17	37
30-39	7	2	25	25	2	1	34	28
40-49	2	3	24	23	6	1	32	27
50-59	1	—	12	16	2	5	15	21
60+	1	2	22	12	11	14	34	28

Avant 30 ans, la proportion de célibataires est élevée pour les deux sexes, mais supérieure chez les hommes. Dès 40 ans, le célibat semble concerner davantage les femmes, conséquence logique de l'«hémorragie masculine», mais le résultat risque d'être influencé par des facteurs aléatoires.

Jusqu'à 50 ans, le veuvage affecte surtout le sexe masculin: surmortalité féminine pendant la période féconde, mais peut-être aussi retour chez elles des jeunes veuves étrangères à la communauté. Dès 50 ans, les veuves sont nettement plus nombreuses que les veufs: la surmortalité masculine et les difficultés pour la femme à se remarier, surtout après un certain âge, expliquent cette inégalité, maintes fois constatée.

L'image d'une communauté fermée et peu attractive sur le plan économique est renforcée par l'analyse des origines de ses habitants.

Sur les 459 personnes recensées, réparties dans 125 feux, 406 sont des communiens (originaires de la commune), 20 sujets de l'Etat (originaires de la principauté) et 33 étrangers (l'origine étrangère est à l'époque attribuée à tout ressortissant non neuchâtelois). Ainsi, environ 9 habitants sur 10 sont fleurisans de pure souche.

Les Neuchâtelois, si l'on exclut la fille illégitime d'une veuve de Fleurier⁴³ et un garçon placé dans un ménage de communiens, se répartissent entre 5 ménages, dont 4 originaires de Buttes et un de Boveresse. Non seulement leur rayon de provenance est très limité — deux villages limitrophes —, mais dans

quatre cas sur cinq, la femme du chef de ménage est une communiera fleurisane et dans trois cas sur cinq celui-ci est né lui-même au village, ce qui démontre bien le degré de fermeture de la communauté villageoise.

Les étrangers sont regroupés en 6 ménages qui occupent exclusivement les fermes isolées, à l'exception de celui de Louis Yersin, dont l'épouse est originaire de Fleurier. La moitié d'entre eux semble spécialisée dans la production du fromage, tous pratiquent l'agriculture; deux hommes exercent le travail de maçon. Trois familles sont d'origine bernoise (Emmental), une est vaudoise (Pays-d'Enhaut) et deux sont fribourgeoises (région de Châtel Saint-Denis). Il s'agit — il faut le souligner — de l'origine légale au sens suisse du terme: elle désigne la commune (classée selon les critères géo-politiques actuels, par souci de garder sur l'ensemble de la période considérée un découpage territorial identique, même si parfois il se révèle anachronique) dont le chef de ménage est ressortissant, commune qui ne correspond pas forcément à son lieu de naissance ni à celui de provenance. Le fait qu'aucun parmi ces chefs de ménage ne soit natif de Fleurier peut néanmoins être interprété comme l'indice d'un établissement relativement récent — si l'on s'en tient aux premières mentions dans les registres paroissiaux, il se situerait pour quatre de ces familles entre 1727 et 1736 — même s'il est malheureusement impossible de reconstituer les étapes de l'itinéraire de ces immigrants.

Le recensement indique, pour la plupart des hommes⁴⁴, les professions exercées; la reconstitution a permis d'apporter quelques précisions supplémentaires. Cela dit, il n'est pas étonnant de découvrir que les métiers les plus fréquents sont liés à l'agriculture et au bâtiment (tableau 2.8).

Tableau 2.8:

Professions recensées en 1750 (hommes exclusivement)

Branche	Chefs de ménage (profession indiquée)	Ensemble des professions indiquées
Agriculture	35	43
Bâtiment	32	46
Horlogerie	7	15
Artisanat du cuir	6	6
Habillement et textile	5	5
Artisanat du métal	3	4
Artisanat du bois	3	4
Commerce	3	6
Notariat	3	5
Fonctions publiques (pasteur, régent, inspecteur des chemins)	3	3
Autres artisanats (peigniers, graveurs)	1	3
Autres	—	2
Total	101	142

Il faut se garder de tirer des conclusions trop hâtives de cette ventilation, proposée à titre indicatif. En fait, dans le résumé final du notaire Berthoud, se trouve une remarque qui relativise la valeur de ces chiffres et qui est, en même temps, hautement significative de la réalité économique de l'époque. A côté du nombre des «laboureurs et manouvriers bourgeois», le notaire ajoute : «dont le plus grand nombre ont des professions», c'est-à-dire dont la plupart exerce une activité artisanale. Comment dès lors ne pas envisager l'autre face de cette médaille : l'activité agricole accessoire de l'artisanat ? «Paysan-artisan» ou «artisan-paysan», les limites sont extrêmement floues, dans cette société qui ne considère pas l'agriculture comme un «métier», au sens moderne du terme.

Cependant, se dégagent quelques éléments majeurs, qu'il s'agit de souligner. Tout d'abord, l'importance de la terre dont une bonne partie de la population tire ses ressources. Deuxièmement, le faible degré de spécialisation professionnelle : rares, en effet, sont les professions de la liste qui ne remplissent pas la fonction de satisfaire à des besoins quotidiens de la communauté. A l'exclusion des métiers du bâtiment, «exportateur d'hommes»⁴⁵ et de l'horlogerie, qui semble déjà revêtir une certaine importance, tous les autres sont presque exclusivement tournés vers le village lui-même et les nécessités de ses habitants, comme le suggèrent et la nature du travail et la faiblesse des effectifs (trois cordonniers, trois tanneurs, trois chapeliers, un tailleur d'habits, un tisserand, un cloutier, un coutelier, un maréchal, un forgeron, trois charrons...). Font exception les deux graveurs et le faiseur de bas, partiellement le commerce.

Si, dans chaque groupe professionnel, l'on compare la proportion des chefs de ménage et de l'ensemble des hommes actifs, l'on constate en général une grande régularité, sauf en ce qui concerne les horlogers, significativement plus représentés dans la deuxième catégorie, alors que la situation est inversée chez les agriculteurs. Les chefs de ménage sont en moyenne plus âgés que l'ensemble des hommes actifs, ce qui revient à affirmer l'implantation récente de cette «industrie»⁴⁶. Ainsi s'esquisse le premier noyau d'une activité qui, par la suite, contribue à fixer les indigènes et à attirer une main-d'œuvre extérieure.

Comme nous l'avons déjà souligné, cette première «photographie» de Fleurier représente donc un village économiquement et démographiquement peu dynamique, fermé sur lui-même et au tissu social relativement homogène : sur les 125 chefs de ménage dénombrés, on compte 108 propriétaires, dont 3 étrangers et un sujet de l'État, pour 80 maisons⁴⁷. Et — menu détail mais non sans signification — au sein d'une même famille, maçons et notaires cohabitent.

3. L'évolution entre le milieu du XVIII^e siècle et le premier quart du XIX^e

Entre 1750 et 1837, aucun recensement nominatif n'a été réalisé dans la principauté. Et pourtant, il s'agit là d'une période extrêmement importante dans l'évolution économique, sociale et démographique du village.

Pour pallier ce silence des sources et fixer, bien que très sommairement, des points de repère entre ces deux dates, nous sommes obligées de faire appel aux tables de population et aux listes des professions, dont nous avons déjà décrit les limites.

Nos ambitions sont donc freinées et nos chiffres incertains, mais au moins ne laissons-nous point dans l'ombre ces trois quarts de siècle, qui ont connu tant de changements essentiels. Trois années ont été retenues : 1780, année médiane d'une forte croissance ; 1790, qui en marque l'apogée mais en même temps le début d'un renversement de tendance et 1815, caractérisée par une crise à la fois économique et démographique.

Pour chacune d'elles, nous examinons grossièrement la structure démographique de la population — sexe, grandes catégories d'âge⁴⁸, état civil et origine⁴⁹ — et sa composition professionnelle. La prudence dans l'interprétation doit être de rigueur⁵⁰.

A. Les professions

Tableau 2.9 :

Principaux métiers recensés dans les «tablettes des vocations et professions» (1780-1815)

	1780	1790	1815
Dentelle *	120	150	260
Horlogerie	105	131	107
Bâtiment	19	28	23
Agriculture	36	40	40
Servantes	30	30	24
Négociants	16	23	24
Petit commerce	20	32	39
Autres	34	34	110
Total des professions de la liste	380	468	627
Population adulte	418	485	—
Taux d'activité ⁵¹ (professions/population adulte)	0,91	0,96	—

* Notons que des hommes s'adonnent également à la dentelle. Ils sont comptabilisés dans ce corps de métier.

Les sources dont nous disposons ne permettent qu'un survol superficiel et imprécis. La notion même de population active est ici inutilisable, puisqu'il est difficile d'admettre que le total des professions coïncide avec le total des individus exerçant au moins une profession, comme semble l'indiquer l'importante variation du rapport professions/habitants entre 1790 et 1815 (tableau 2.9).

Ce qui est indiscutable en revanche, c'est qu'en 1780, l'horlogerie occupe désormais la deuxième position, en importance numérique, derrière la dentelle, qui traverse une période critique⁵². Agriculture et surtout bâtiment sont en

perte de vitesse, tandis que les «services» prennent de l'importance. Entendons par là un artisanat spécialisé, destiné à satisfaire des besoins collectifs, qui, auparavant, s'accomplissait au sein du ménage et ne méritait donc pas d'être mentionné en tant que métier : barbiers, bouchers, boulangers et cabaretiers par exemple, qui dans le tableau sont regroupés sous le terme un peu générique de «petit commerce». De même, la proportion de servantes est loin d'être négligeable. Indice peut-être d'une certaine aisance, mais surtout symptôme d'une première ébauche de spécialisation, de «division du travail», introduite dans le cadre de l'atelier domestique par l'essor horloger lors de la transition d'une économie de subsistance à une économie de marché et de consommation commercialisée.

Dix ans plus tard, aucune modification substantielle n'est à constater : faiseurs de dentelle et horlogers représentent à eux seuls un peu moins des deux tiers de toutes les professions indiquées.

La crise s'inscrit en revanche dans les chiffres de 1815 : la diminution proportionnelle du nombre d'horlogers est frappante et ne peut s'expliquer seulement par l'imperfection des sources. La récession a frappé le secteur, obligeant au départ ou au recyclage — est-ce une des explications à la proportion élevée de faiseurs de dentelle ? — une partie de ses adeptes.

Un autre indice révèle les difficultés économiques de la période : la baisse significative du nombre de servantes. Là doit s'arrêter notre analyse ; reste cependant à souligner le fait que, au début du XIX^e siècle encore, le concept de «métier» revêt une réalité souple et fluctuante : il peut exprimer des activités multiples, exercées au gré des saisons et de la conjoncture, liées à une production qui est d'abord familiale.

B. La répartition selon l'âge et l'origine

Tableau 2.10 :

Répartition de la population selon l'«âge» et le sexe (1780-1815)

a) Chiffres absolus

	1780			1790			1815		
	H	F	T	H	F	T	H	F	T
Enfants	118	102	220	145	139	284	-	-	-
Célib. ayant communiqué	63	105	168	89	102	191	-	-	-
Mariés et veufs	114	136	250	142	152	294	-	-	-
Total	295	343	638	376	393	769	389	464	853

N.B. En 1815, les tables ne font plus de distinction selon l'état matrimonial et le groupe d'âge des habitants.

b) Répartition proportionnelle

	1780				1790			
	H	F	T	% F	H	F	T	% F
Enfants	40,0	29,7	34,5	46,3	38,5	35,4	36,9	48,9
Célib. ayant communiqué	21,4	30,6	26,3	62,5	23,7	25,9	24,9	53,4
Mariés ou veufs	38,6	39,7	39,2	54,4	37,8	38,7	38,2	51,7
Total	100	100	100	53,8%	100	100	100	51,1%

N.B. Pour 1815, on ne peut proposer que le pourcentage de femmes qui s'élève à 54,4%.

Une évolution se dessine : l'excédent féminin marqué de 1780 s'atténue et tend même à disparaître en 1790, mais avec le ralentissement de l'accroissement démographique, l'équilibre presque obtenu se rompt et le déficit d'hommes réapparaît en 1815. En 1780, la prédominance des femmes est spécialement accentuée parmi le groupe des célibataires, qui, quant à lui, est bien plus important qu'en 1750 (26,3% contre 20% pour l'ensemble de la population ; 21,4% contre 19,1% pour les hommes et 30,6% contre 21% pour les femmes).

Etant donné l'augmentation proportionnelle importante des «étrangers» parmi la population — 15% en 1780, environ 20% en 1790 et 1815 —, il est intéressant de comparer l'évolution de la répartition selon le sexe et la classe d'âge d'après l'origine⁵³.

Tableau 2.11 :

**Répartition de la population
selon l'«âge» et le sexe d'après l'origine (1780-1815)**

a) Chiffres absolus

	1780						1790						1815					
	Sujets/Etat			Etrangers			Sujets/Etat			Etrangers			Sujets/Etat			Etrangers		
	H	F	T	H	F	T	H	F	T	H	F	T	H	F	T	H	F	T
E	109	91	200	9	11	20	117	109	226	28	30	58	—	—	—	—	—	—
C	52	71	123	11	34	45	69	73	142	20	29	49	—	—	—	—	—	—
MV	98	120	218	16	16	32	120	128	248	22	24	46	—	—	—	—	—	—
T	259	282	541	36	61	97	306	310	616	70	83	153	303	370	673	86	94	180

b) Répartition proportionnelle

	1780						1790					
	Sujets/Etat			Etrangers			Sujets/Etat			Etrangers		
	H	F	T	H	F	T	H	F	T	H	F	T
E	42,1	32,3	37,0	25,0	18,0	20,6	38,2	35,2	36,7	40,0	36,2	37,9
C	20,1	25,2	22,7	30,6	55,8	46,4	22,6	23,5	23,0	28,6	34,9	32,0
MV	37,8	42,5	40,3	44,4	26,2	33,0	39,2	41,3	40,3	31,4	28,9	30,1
	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

En 1815, seul le total nous est connu :

	Sujets/Etat			Etrangers		
	H	F	T	H	F	T
Total	45,0	55,0	100	47,8	52,2	100

E = enfants
C = célibataires ayant communié
MV = mariés et veufs

En 1780, les deux populations présentent des structures différentes : célibataires proportionnellement moins nombreux, surtout en ce qui concerne les femmes, chez les sujets de l'Etat, et présence moins importante d'enfants et d'adultes mariés ou ayant été mariés parmi les «étrangers» (tableau 2.11).

En 1790, en revanche, alors que la composition de la population dans son ensemble n'a pas considérablement varié, des modifications sensibles se révèlent si l'on considère séparément les sexes et les origines. D'une part, chez les sujets de l'Etat, l'excédent féminin adulte est pratiquement réabsorbé ; autrement dit, la proportion d'hommes a augmenté. Chez les étrangers, l'évolution est de taille : les enfants passent de 21 % à 38 %, alors que les célibataires voient leur importance sensiblement réduite : de 46 % à 32 %. Dans cette catégorie, les femmes restent majoritaires, mais l'écart se réduit fortement.

En 1815, la supériorité féminine est particulièrement marquée chez les Neuchâteloises.

De cette comparaison, il ressort que, suite à l'essor de l'horlogerie, l'émigration masculine indigène est progressivement stoppée, sans pour autant disparaître : A. Perrenoud remarque que, au courant traditionnel constitué par les maçons et les lapidaires, se superpose, dans un premier temps du moins, celui des horlogers⁵⁴, qui tend à devenir majoritaire. Le retour des temps difficiles entraîne une nouvelle vague de départs dont il est malaisé de préciser

les caractéristiques, mais qui touche probablement un cercle de plus en plus élargi et ne se limite pas aux seuls jeunes célibataires. La proportion des personnes âgées se retrouve probablement augmentée en 1815; ceux qui restent — surtout les femmes — reviennent à une activité traditionnelle, en mesure de fournir un appoint non négligeable: la dentelle.

Parallèlement, l'immigration «étrangère» s'amplifie. Au début (1780), elle concerne de préférence le sexe féminin et est à mettre en relation avec le service domestique surtout. Il nous est malheureusement impossible d'analyser le rapport entre les sexes parmi les différents groupes d'âge, mais ces immigrants se recrutent, vraisemblablement pour la plupart, parmi les classes d'âge les plus jeunes, comme semble le démontrer la proportion très élevée de «célibataires ayant déjà communiqué». La prédominance féminine parmi les étrangers célibataires est moins nette, quand on se réfère aux données de population qui concernent la période plus étendue allant de 1775 à 1785. En effet, si pour toutes les autres catégories, les chiffres sont cohérents et sans variations brutales, pour le groupe qui nous intéresse, les fluctuations apparaissent considérables. 1780 présente un écart extrême, mais pour l'ensemble de la période, les différences sont moins importantes, et parfois l'effectif masculin est même plus nombreux, comme le démontre le tableau 2.12.

Tableau 2.12:

**Effectifs féminin et masculin
parmi les célibataires d'origine étrangère (1775-1785)**

Année	1775	1776	1777	1778	1779	1780	1781	1782	1783	1784	1785
Hommes	17	11	33	24	18	11	13	18	22	19	27
Femmes	15	21	31	27	27	34	26	15	29	30	26

A en croire ces chiffres il faudrait relativiser la forte prédominance féminine parmi les immigrants et souligner le caractère «instable», temporaire de cette immigration, alimentée par les célibataires étrangers (variations annuelles importantes).

Cependant, comme l'évolution de la structure de la population étrangère le confirme dix ans plus tard (1790), ses caractères se modifient: tout d'abord, on assiste à un établissement d'une partie des immigrants étrangers, qui par ailleurs démontrent un dynamisme démographique exceptionnel. Ensuite, une mobilité de couple ou familiale se superpose à celle des célibataires qui, dans un premier temps, étaient — nous l'avons vu — nettement majoritaires.

La crise du début du XIX^e siècle semble moins affecter — tant au niveau de la structure qu'à celui des effectifs — la population étrangère ou, en tout cas, son noyau le plus stable. Bien sûr, on assiste à un ralentissement de l'immigration, et on peut imaginer que, parmi les éléments les moins intégrés (célibataires, servantes), les départs soient assez nombreux, sans que les chiffres globaux dont nous disposons nous permettent d'étayer réellement cette hypothèse.

C. Les origines

Dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, la proportion d'«étrangers» parmi la population augmente donc progressivement: 15% en 1780, 20% en 1790 et 21% en 1815.

Une première remarque s'impose: le développement de l'horlogerie n'est qu'indirectement lié à l'immigration «étrangère». En effet, Fleurier, qui en 1780 concentre pratiquement la moitié des horlogers dénombrés dans la Juridiction du Val-de-Travers, ne se distingue pas, par rapport aux autres villages, quant à la proportion de la population non neuchâteloise; des pourcentages semblables se retrouvent à Môtiers, Boveresse et Couvet, alors que Buttes (moins de 5% de population étrangère) et Saint-Sulpice (plus de 35%) constituent les extrêmes. Par rapport à l'ensemble de la principauté, Fleurier compte proportionnellement nettement plus d'horlogers, mais moins d'«étrangers». Les mêmes constatations sont valables pour 1790⁵⁵.

Les effets différentiels de la crise des années 1810, évoqués plus haut, démontrent aussi un lien indirect entre l'immigration «étrangère» et l'activité industrielle.

Essayons maintenant de définir les aires de provenance de la population fleurisane. Les dénombrements restent absolument muets à ce sujet, sauf en 1790, année pour laquelle nous disposons d'un recensement des étrangers dont il est question plus bas. Pour pallier ces lacunes nous avons établi la carte des origines (tableau 2.13) à partir des baptêmes: nous avons considéré toutes les familles établies au village dont un enfant au moins a été baptisé dans la paroisse pendant les six ans précédant le dénombrement (1775-1780 pour 1780; 1785-1790 pour 1790 et 1810-1815 pour 1815)⁵⁶. Pour éviter que les résultats soient biaisés par les effets d'une fécondité différentielle, les comptages ont été effectués sur la base des familles et non pas des enfants: autrement dit, chaque famille a été considérée une seule fois quel que soit le nombre de naissances qu'elle a connues pendant cette période. Seule l'origine légale de l'époux — dont la signification, nous l'avons déjà dit, reste d'interprétation difficile — est indiquée dans les registres paroissiaux; mais la reconstitution apporte une précision supplémentaire: les chefs de ménage peuvent être distingués en natifs et non-natifs de la paroisse, ce qui permet de nuancer les résultats obtenus.

Malgré une progressive réduction de la proportion des natifs parmi les chefs de ménage considérés (61% en 1780, 42% en 1790), par rapport à 1750, l'ouverture n'est que relative: les sujets de l'Etat sont, dans leur majorité, originaires du village et le rayon de provenance des non-communiens se réduit au haut du Val-de-Travers et aux districts adjacents. Le Bas du canton et le Val-de-Ruz ne fournissent que très peu de migrants, d'ailleurs tous «fonctionnaires»: régent, médecin, meunier.

Les étrangers se recrutent essentiellement dans le canton de Vaud — Pays-d'Enhaut surtout au début, Vallée de Joux —; la présence bernoise est encore peu nombreuse mais en augmentation, alors que Genève perd son importance.

Les zones de recrutement limitées et en général situées dans la proximité immédiate — à l'exception du Saanenland, du Pays-d'Enhaut et de Genève, avec laquelle le Val-de-Travers entretient des liens de longue date —, et la forte proportion de communiens parmi les Neuchâtelois sont des signes assez sûrs

Tableau 2.13:

Origine des habitants (1780-1815)

Origine	Familles considérées					
	1780		1790		1815	
	Nbre *	%	Nbre *	%	Nbre *	%
Fleurier	38(31)	59	48(34)	57	39(31)	51
Val-de-Travers dont:	6(1)	9	8(1)	10	8(0)	11
Boveresse	1(0)					
Buttes			1(0)		2(0)	
Môtiers					1(0)	
Saint-Sulpice					2(0)	
Les Bayards	3(1)		3(1)			
Les Verrières			2(0)			
Couvét	1(0)		1(0)			
Travers	1(0)		1(0)		3(0)	
Principauté dont:	8(0)	13	11(0)	13	7(3)	9
La Chaux-de-Fonds					1(0)	
Le Locle	3(0)		7(0)		3(3)	
La Sagne	2(0)		1(0)			
La Brévine	1(0)				2(0)	
Val-de-Ruz	2(0)				1(0)	
Bas du canton			3(0)			
Suisses dont:	11(0)	17	15(0)	18	19(4)	25
VD dont:	6(0)		10(0)		8(4)	
Jura	3(0)		4(0)		2(1)	
Pays-d'Enhaut	3(0)		4(0)		3(3)	
Autres régions			2(0)		3(0)	
BE dont:			2(0)		8(0)	
Oberland			1(0)		2(0)	
Emmental					1(0)	
Région de Thoune					3(0)	
Région de Berne			1(0)		1(0)	
Jura bernois					1(0)	
GE (Genève)	4(0)		3(0)			
LU (Rothenburg)	1(0)					
SH (Hallau)					2(0)	
AG (Rickenbach)					1(0)	
Etrangers dont:	1(0)	2	2(0)	2	3(0)	4
France	1(0)		2(0)		2(0)	
Etats allemands					1(0)	
Total	64	100	84	100	76	100

% «étrangers» parmi les familles considérées:

19%

20%

29%

* () = nombre de familles dont le chef de ménage est natif de Fleurier

d'une croissance qui se fonde essentiellement sur l'élément indigène. L'industrie horlogère en pleine expansion retient (ou rappelle) désormais les hommes au village et exerce son attraction dans un champ d'action géographiquement plutôt réduit.

Remarquons au passage qu'en 1815 le pourcentage des natifs augmente à nouveau (50 %), indice d'un certain tarissement de l'immigration explicable par l'activité économique fléchissante dès 1790.

L'hypothèse d'une croissance «de l'intérieur» se confirme aussi par un autre facteur: alors que la population augmente considérablement, le nombre des maisons du village progresse, dans un premier temps, à un rythme bien plus lent: 80 maisons en 1750, 82 en 1780, 88 en 1789, 98 en 1802, 107 entre 1816 et 1825. Ce qui signifie une hausse importante du nombre moyen d'individus par ménage et par maison: le premier passe de 3,67 en 1750 à 4,87 en 1780 pour atteindre 5,09 en 1790; le second de 5,73 en 1750 à 7,78 en 1780 et 8,74 en 1790. En 1815, il est de 8,44 mais pour cette dernière année le nombre des feux-tenants fait défaut. Sans essayer pour le moment d'interpréter la valeur démographique de ces deux indices, nous pouvons néanmoins retenir que la population croît plus vite que le nombre de chefs de ménage et d'habitations; la domesticité n'en est qu'une explication partielle. Les foyers fleurissants sont plus peuplés aussi parce que les nouvelles possibilités économiques n'obligent plus au départ bon nombre de leurs jeunes membres, qui s'y établissent dès lors avec leur famille.

Il semblerait que le type même de l'architecture des maisons se modifie, accordant aux volumes réservés à l'habitat une place plus grande. J. Courvoisier⁵⁷, en comparant les vues de Fleurier de 1714 et 1813, constate que «le village, bâti presque uniquement de fermes ayant un toit à deux pans et un pignon de bois au midi, s'est transformé peu à peu par la construction d'édifices diversement orientés, munis de toits en croupe et dépourvus d'un rural». Le recours à des sources notariales, telles que des inventaires après décès, partages, actes de vente ou baux de maison, apporterait probablement quelque lumière supplémentaire sur cette intéressante question.

D. Présence «étrangère» à Fleurier en 1790

La liste nominative des «étrangers» de 1790 et son complément établi en 1793 permettent de confirmer et à la fois de nuancer ce qui a été affirmé précédemment.

Elle mentionne le nom, le prénom, l'origine et la profession des Confédérés et des étrangers résidents, ainsi que la date de leur établissement. Dans le cas des familles seuls les chefs sont notés, mais pour chacune d'elles sont indiqués le nombre d'enfants présents et leur sexe.

Ce recensement comptabilise 153 individus — 74 de sexe masculin, 79 de sexe féminin, ce qui représente 24 familles et 45 célibataires.

Les données du tableau 2.14 confirment dans l'ensemble les résultats obtenus à partir du dénombrement de 1790: légère prédominance du sexe féminin parmi les célibataires et importance accrue, par rapport au passé, des familles.

Tableau 2.14:

Habitants étrangers à Fleurier en 1790

Origine	Célibataires		Familles				Ensemble		
	Hommes	Femmes	Nbre	Maris	Femmes	Enfants	H	F	Total
Vaud	4	15	13	13	13	46	42	49	91
Genève	0	0	2	2	2	5	4	5	9
Berne	4	2	4	3	4	4	10	7	17
Bâle	4	0	0	0	0	0	4	0	4
France	6	3	4	3	4	5	10	11	21
Allemagne	1	1	1	0	1	2	3	3	6
Inconnue	1	4	0	0	0	0	1	4	5
Ensemble	20	25	24	21	24	62	74	79	153

Tableau 2.15:

Origine des étrangers résidant à Fleurier en 1790 selon l'état civil

	Familles	Célibataires	
		Hommes	Femmes
VAUD	13	4	15
Sainte-Croix	2	2	2
Orbe	2	0	0
Provence	0	1	0
Vaulion	1	0	0
Lac de Joux	1	0	0
Le Chenit	1	0	0
Vallorbe	0	0	1
Rance	0	0	1
Bavois	0	0	1
Baulmes	0	0	1
Vuitebœuf	0	0	1
Valleyres	0	0	2
Villars-Bourquin	0	0	1
Bullet	0	0	1
TOTAL NORD VAUDOIS	7	3	11
Rougemont	4	0	2
TOTAL PAYS-D'ENHAUT	4	0	2
Cossonay	1	0	0
Echallens	0	1	0
Bursinel	1	0	0
Vevey	0	0	1
Lausanne	0	0	1

AUTRES REGIONS VAUDOISES	2	1	2
GENEVE	2	0	0
BERNE	4	4	2
Cerlier	0	1	0
La Neuveville	0	1	0
Nidau	1	0	0
Langnau	0	0	1
Blumenstein	0	1	0
Laupen	1	0	0
Thorn	1	0	0
Voltigen	1	1	1
BALE	0	4	0
FRANCE	4	6	3
Franche-Comté	0	3	1
Alsace-Lorraine	1	0	1
Ouest	1	2	0
Centre	1	1	0
Vallée du Rhône	0	0	1
Sud-Ouest	1	0	0
ALLEMAGNE	1	1	1
Nassau	0	0	1
Brandebourg	1	0	0
Saxe	0	1	0
INCONNUE	0	1	4
Ensemble	24	20	25

Les zones de recrutement privilégiées se situent pour l'essentiel dans la proximité immédiate de Fleurier (tableau 2.15). Parmi les «étrangers» les Vaudois sont largement majoritaires et proviennent surtout du nord du pays et des régions limitrophes, phénomène que l'analyse des actes de baptême avait déjà mis en évidence. Celle-ci en revanche semble avoir légèrement sous-évalué les présences française et bernoise et quelque peu surestimé l'importance des Genevois, centrée qu'elle était exclusivement sur les familles.

Notons également que, parmi les Français, les Franc-comtois ne représentent qu'une minorité de l'ensemble, les origines étant dans ce groupe fortement différenciées.

Plus de la moitié des femmes célibataires (15 sur 25) travaillent en qualité de servantes, suivies par les dentellières (6 sur 25). Le tableau 2.16 fait en revanche apparaître une certaine spécialisation professionnelle selon l'origine chez les hommes.

En particulier l'horlogerie semble être l'apanage des Vaudois, des Français et des Genevois: plus de la moitié d'entre eux – la totalité des Genevois – sont en effet occupés dans cette branche et ensemble ils représentent la presque totalité (16/17) des horlogers «étrangers».

Si l'on compare ces chiffres à ceux qui concernent l'ensemble des professions exercées à Fleurier en 1790 (tableau 2.9), une série de constatations s'impose: tout d'abord on trouve confirmation de l'hypothèse selon laquelle le

Tableau 2.16 :

Professions des étrangers résidant à Fleurier en 1790 selon l'origine et l'état civil**Hommes mariés (ou veuves à la tête d'une famille)**

	VD	GE	BE	BS	F	D	Inconnue	Ensemble
Horlogers	7	2	1	0	0	0	0	10
Agriculteurs	3	0	2	0	0	0	0	5
Journaliers	1	0	1	0	0	0	0	2
Artisans	2*	0	0	0	2**	0	0	4
Médecin	0	0	0	0	1	0	0	1
Dentelleuses	0	0	0	0	1	1	0	2
Ensemble	13	2	4	0	4	1	0	24

* menuisier, cordonnier ** perruquiers

Hommes célibataires

	VD	GE	BE	BS	F	D	Inconnue	Ensemble
Horlogers	1	0	0	0	5	0	0	6
Agriculteur	0	0	1	0	0	0	0	1
Domestiques	0	0	1	1	0	0	0	2
Artisans	0	0	2*	0	0	1**	1***	4
Apprentis	2	0	0	0	0	0	0	2
Pensionnaires	1	0	0	3	1	0	0	5
Ensemble	4	0	4	4	6	1	1	20

* cordonniers ** tailleur d'habits *** garçon tanneur

Femmes célibataires

	VD	GE	BE	BS	F	D	Inconnue	Ensemble
Horlogère	1	0	0	0	0	0	0	1
Dentelleuses	3	0	0	0	1	0	2	6
Servantes	11	0	0	0	1	1	2	15
Journalière	0	0	0	0	1	0	0	1
Fileuse	0	0	1	0	0	0	0	1
Sans profession	0	0	1	0	0	0	0	1
Ensemble	15	0	2	0	3	1	4	25

développement du secteur horloger n'est qu'indirectement lié à l'afflux de population étrangère: seul environ 13% (17/131) des horlogers sont d'origine non neuchâteloise. Deuxièmement, sur la base de ces données, il est difficile d'admettre, comme on le prétend souvent, que l'agriculture est à cette époque en mains étrangères, délaissée qu'elle serait par les indigènes s'adonnant à des activités plus lucratives: des 40 agriculteurs recensés, seuls 6 (8 si l'on inclut les journaliers) sont étrangers, et la part des Bernois, contrairement à ce que l'on affirme habituellement, n'est guère importante.

Les secteurs les plus attractifs pour les immigrants apparaissent être le service domestique pour les femmes (la moitié des servantes – 15/30 – sont «étrangères») et le petit commerce artisanal (un quart de présence étrangère – 8/32 –) pour les hommes.

Le recensement de 1790 indique également depuis combien de temps les «étrangers» résident au village. Dans tous les cas où cette donnée a pu être vérifiée à partir des familles reconstituées, elle s'est révélée remarquablement exacte. Ces données sont présentées au tableau 2.17.

Si l'immigration des célibataires est en général récente – dans la majorité des cas elle a eu lieu dans les quatre ans qui ont précédé le recensement –, la proportion des familles résidentes établies de longue date se montre plus élevée; ces résultats, qui sont une confirmation de ce qui a été dit au cours du présent chapitre, s'expliquent par une mobilité différentielle, mais également par une tendance à l'établissement plus ou moins définitif d'un certain nombre d'immigrés, conséquence souvent d'un mariage avec une indigène. Relevons au passage que le régime successoral neuchâtelois, égalitaire, est favorable aux femmes qui peuvent hériter des terres et offrir ainsi au mari «étranger» la possibilité de s'intégrer à la société villageoise.

L'origine en revanche ne semble jouer aucun rôle sur la durée du séjour, comme le démontrent les chiffres du tableau 2.17.

Remarquons également – sans grande surprise – des différences selon les professions: la durée moyenne qui sépare la date d'arrivée de la date du recensement se monte à presque 15 ans pour les agriculteurs, un peu moins de 7 ans pour les horlogers et environ trois ans et demi pour les servantes: des chiffres qui n'appellent pas de commentaires.

En 1793, la liste des habitants étrangers a été mise à jour par le «Supplément du 16 septembre 1793 du Rolle général des Etrangers qui habitent rière la Jurisdiction de Val de Travers, qui fut dressé le 15 octobre 1790. Celui qui comprend les Etrangers qui se sont fixés dès 1790. Tous ceux qui sont sur l'ancien Rolle et qui ne sont pas contremarqués d'un P restent habitants». Durant ces trois années – cependant, il faut relever que le document ne prend pas en compte les personnes arrivées à Fleurier après octobre 1790 et reparties avant septembre 1793 – le village enregistre l'arrivée de trois nouveaux habitants étrangers – tous célibataires et de sexe masculin: deux horlogers genevois et un boulanger allemand. Les départs ne semblent pas avoir été très nombreux: trois familles – deux vaudoises et une bernoise –, deux horlogers français sans attaches familiales et un apprenti vaudois; en 1790, ceux-ci étaient tous établis depuis 5 ans au maximum dans la communauté.

Les chiffres globaux de la population l'avaient déjà démontré: les années autour de 1790 représentent un point tournant dans l'évolution démographique

Tableau 2.17:

**Durée de l'établissement des étrangers résidant à Fleurier en 1790
selon l'état civil, l'origine et la profession**

	Etablis à Fleurier depuis							
	-1an	1-4	5-9	10-14	15-19	20+	toujours	Ensemble
Etat civil								
Familles	0	6	5	7	2	3	1	24
Célibataires hommes	4	12	2	1	0	0	1	20
Célibataires femmes	3	13	5	2	0	1	1	25
Ensemble	7	31	12	10	2	4	3	
Origine								
Vaud	3	17	6	3	1	2	0	32
Genève	0	0	1	1	0	0	0	2
Berne	2	1	1	4	1	0	1	10
Bâle	0	3	0	0	0	0	1	4
France	2	6	2	2	0	0	1	13
Allemagne	0	1	1	0	0	1	0	3
Inconnue	0	3	1	0	0	1	0	5
Ensemble	7	31	12	10	2	4	3	
Professions								
Horlogers	1	6	6	3	0	1	0	17
Agriculteurs	0	0	2	3	1	0	0	6
Artisans	2	4	0	1	0	1	0	8
Domestiques/Journaliers	0	3	0	0	1	0	1	5
Apprentis/Pensionnaires	1	6	0	0	0	0	0	7
Dentellières/Fileuses	0	4	1	0	0	2	2	9
Servantes	3	8	3	1	0	0	0	15
Autre*	0	0	0	2	0	0	0	2
Ensemble	7	31	12	10	2	4	3	

* Médecin et sans profession

fleurisane: à la fois apogée d'une période de croissance et début d'un revirement de tendance qui voit progressivement l'émigration prendre le relais sur une immigration étrangère en voie d'essoufflement.

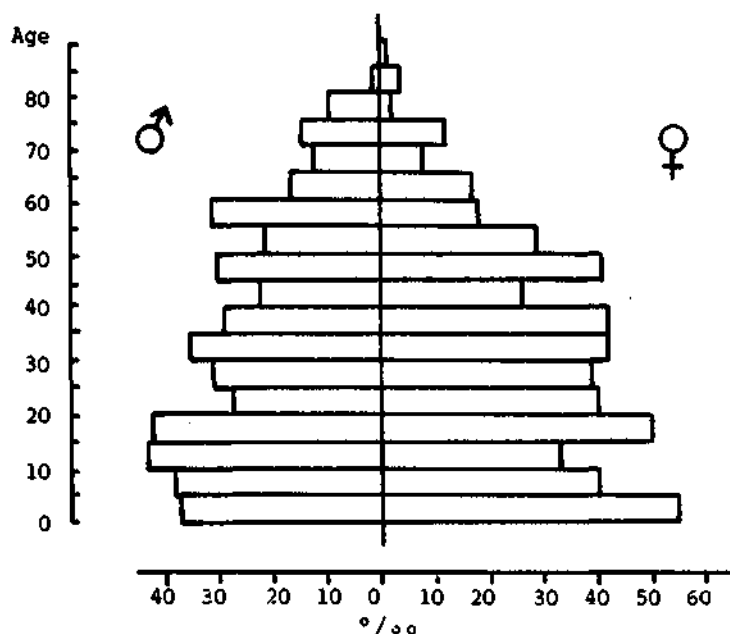
4. Flenrier en 1837

En 1837, Fleurier compte 999 habitants, dont 79 % d'origine neuchâteloise, 17 % d'origine suisse et 4 % d'origine étrangère.

Le graphique [2.11] représente la pyramide des âges, telle qu'elle a pu être construite à partir des données du recensement remanié ordonné par la Diète fédérale.

Graphique [2.11]

Pyramide des âges (1837)



Il faut rappeler que la reconstitution de ce document n'a pas permis de retrouver les âges de 131 individus (tableau 2.18) dont 68 ressortissants neuchâtelois (répartis proportionnellement à l'ensemble de la population d'origine neuchâteloise d'âge connu) et 63 entre Confédérés et étrangers (qui ont été exclus du graphique même s'il semble raisonnable de les répartir parmi les classes d'âge actives, essentiellement entre 14 et 44 ans).

Cette pyramide se caractérise par une base réduite (0-14 ans, c'est-à-dire les générations nées entre 1822 et 1836), la présence d'un certain nombre de classes creuses (20-30 ans, surtout pour les hommes, générations nées entre 1807 et 1817; 40-45 ans pour les deux sexes, générations nées entre 1792 et 1797; et 50-55 ans pour les hommes seulement, générations nées entre 1782 et 1787), le gonflement de la classe 70-75 ans et un déséquilibre assez marqué entre les sexes.

Tableau 2.18 :

Etat de la population en 1837

	Sexe masculin				Sexe féminin			
	C	M	V	Inconnu	C	M	V	Inconnu
0-4	35	-	-	-	50	-	-	-
5-9	36	-	-	-	37	-	-	-
10-14	40	-	-	-	30	-	-	-
15-19	38	-	-	-	45	1	-	-
20-24	22	3	1	-	32	5	-	-
25-29	17	11	-	-	18	18	-	-
30-34	8	24	-	-	14	22	3	-
35-39	8	18	1	-	14	23	2	-
40-44	5	15	-	-	7	13	5	-
45-49	8	19	1	-	13	23	2	-
50-54	3	12	4	-	6	15	6	-
55-59	5	17	6	-	4	12	1	-
60-64	-	11	4	-	3	6	7	-
65-69	1	3	7	-	3	4	1	-
70+	4	9	10	-	3	4	10	-
Sans Indication	-	-	-	65	-	-	-	66
Total	229	142	34	65	280	146	37	66

La répartition proportionnelle de la population, selon les grands groupes d'âge, se présente ainsi⁵⁸ :

	Hommes	Femmes	Ensemble	% Femmes
Enfants (0-14 ans)	25,1	24,2	24,6	52,0
Adultes (15-59 ans)	63,9	67,6	65,9	54,2
Vieux (60+)	11,0	8,2	9,5	45,3
Total	100	100	100	52,8

Cette répartition est la résultante de deux influences contradictoires : la crise du début du XIX^e siècle et la relance économique dès 1825.

La première se manifeste dans la faible proportion d'enfants au sein de la population et s'explique par la chute de la natalité, liée à la forte reprise de l'émigration, ainsi qu'au ralentissement de l'immigration. Les creux des générations 1782-1787, 1792-1797 et 1807-1817 sont le reflet, outre des années tristement célèbres 1816-1817, de départs nombreux, provoqués par le renversement

de la conjoncture économique, qui touche progressivement presque toutes les couches de la population: non seulement les jeunes célibataires entre 18 et 23 ans (nés entre 1792 et 1797), mais aussi des adultes s'expatrient, emmenant parfois avec eux femmes et enfants (les adultes nés entre 1782 et 1787 ont en 1815 entre 28 et 33 ans; leurs enfants appartiennent aux générations 1807-1815); les plus âgés, en revanche (les 70-75 ans, en 1837, sont nés entre 1762 et 1767 et en 1815, ils approchent de la cinquantaine) sont retenus par leur âge même, qui entrave la mobilité.

La reprise, qui se lit dans la forte proportion des adultes actifs dans l'ensemble de la population, inverse la tendance du flux migratoire, et, comme elle l'avait déjà fait au XVIII^e siècle, exerce son attrait d'abord sur la population la plus mobile: jeunes adultes, célibataires, surtout de sexe féminin. Les nouveaux venus ne sont pas ceux-là mêmes qui étaient partis, et leur intégration, si elle a lieu, prend un certain temps: la natalité n'est donc que très peu affectée par cette reprise économique, qui gonfle surtout la population active.

Le déficit d'hommes entre 20 et 30 ans parmi la population «stable» – à savoir la population dont l'âge a pu être déterminé – démontre aussi la persistance de l'émigration masculine la plus jeune, malgré le retour à la prospérité.

Tableau 2.19:

Répartition de la population selon l'âge et le sexe d'après l'origine (1837)⁵⁹

(répartition proportionnelle de la population d'âge connu,
d'origine neuchâteloise et suisse)

Groupe d'âge	Hommes		Femmes		Ensemble	
	NE	CH	NE	CH	NE	CH
0-14	26,9	28,4	25,6	26,2	26,3	27,1
15-29	22,7	24,5	25,6	30,8	24,2	28,0
30-44	19,5	22,6	22,2	21,5	20,8	22,0
45-59	18,9	15,1	17,3	16,9	18,1	16,1
60+	12,0	9,4	9,3	4,6	10,6	6,8
Total	100	100	100	100	100	100

La répartition en classes d'âge selon l'origine confirme ces tendances: l'excédent féminin est particulièrement accentué parmi la population confédérée, dans la classe d'âge 15-29 ans, qui est aussi, en général, proportionnellement plus importante chez les Suisses que chez les Neuchâtelois.

Tableau 2.20:

Répartition de la population selon l'état civil (1837)
(répartition proportionnelle de la population d'âge connu)

Age	Célibataires		Mariés		Veufs	
	H	F	H	F	H	F
20-29	72,2	68,5	25,9	31,5	1,9	-
30-39	27,1	35,9	71,2	57,7	1,7	6,4
40-49	27,1	31,7	70,8	57,1	2,1	11,1
50-59	17,1	22,7	61,6	61,4	21,3	15,9
60+	10,2	24,4	46,9	37,8	42,9	37,8

Le pourcentage élevé de célibataires, certainement sous-évalué par rapport à la réalité⁶⁰, en particulier chez les femmes entre 30 et 50 ans, est frappant, et vient renforcer les conclusions précédentes: mobilité différentielle des deux sexes, émigration surtout masculine, qui perturbe la nuptialité, immigration aux traits spécifiques: la deuxième période de forte croissance est à son début alimentée surtout par une population jeune, sans attaches familiales, où les femmes prédominent.

Les professions ne sont pas notées sur la liste nominative, ce qui nous oblige à consulter la «table des vocations et professions» de 1837.

Tableau 2.21:

Principaux métiers recensés
dans la «table des vocations et professions» (1837)

Horlogerie	196	Négociants	38
Dentelle	91	Transport	17
Agriculture	89	Petit commerce ⁶¹	87
Bâtiment	20	Servantes	64
Artisanat traditionnel ⁶²	14	Autres	39
Total des professions de la liste :		655	
Population adulte :		771	
Taux d'activité :		0,85	
(professions/pop. adulte)			

L'industrie horlogère a repris sa place dominante dans l'économie du village; l'agriculture renforce sa position, tandis que les métiers traditionnels périssent. Différenciation dans le monde du travail et spécialisation professionnelle se profilent de façon plus marquée.

La prédominance féminine, chez les Suisses, est manifestement liée au service domestique, comme par le passé. Quant à l'horlogerie, ne disposant pas

de statistiques relatives aux professions par rapport à l'origine, il est difficile de dire si elle joue un rôle direct ou indirect par rapport à l'immigration : besoin de main-d'œuvre à combler dans la branche elle-même ou plutôt dans d'autres secteurs d'activité (essentiellement agriculture et petit commerce) « libérés » ou renforcés par la relance de l'industrie de la montre, qui attire surtout les travailleurs établis ? La seconde hypothèse semble la plus probable, sans pour autant que l'on puisse la prouver dans le cadre limité du village qui nous occupe.

La dentelle, à son déclin, est vraisemblablement encore vivante parmi les femmes des classes d'âge les plus élevées, moins touchées que les hommes par l'«émigration de la crise».

Quant aux zones de recrutement des immigrants, le recensement de 1837 nous permet d'établir une classification assez précise des origines légales des habitants⁶³.

Dans l'ensemble, la composition de la population n'a pas fondamentalement changé par rapport à 1815 : 80 % de Neuchâtelois et 20 % d'«étrangers».

Tableau 2.22 :

Origine légale des habitants (1837)		Nbre	%
Sujets de l'Etat :	Fleurier	486 ⁶⁴	48,6
	Haut Val-de-Travers	203	20,3
	Montagnes neuchâteloises	83	8,3
	Autres régions de la principauté	23	2,3
Confédérés :	Vaud	86	8,6
	Districts limitrophes vaudois	36	
	Pays-d'Enhaut	30	
	Vallée de Joux	10	
	Gros-de-Vaud	5	
	Autres régions	5	
	Berne	57	5,7
	Emmental	20	
	Mittelland	15	
	Oberland	10	
	Jura	6	
	Autres régions	6	
	Autres cantons	25	2,5
	Suisse orientale	13	
	Fribourg	8	
	Genève	3	
	Soleure	1	
Etrangers :	France	22	2,2
	Allemagne	8	0,8
	Belgique	3	0,3
	Italie	1	0,1
	Autres pays	2	0,2

L'analyse du tableau 2.22 met d'abord en évidence des permanences: l'importance de l'élément indigène parmi les sujets de l'Etat, l'attrait exercé presque exclusivement sur les régions voisines – Haut Val-de-Travers, Montagnes neuchâteloises, Vallée de Joux et districts limitrophes vaudois. Les courants traditionnels sont renforcés et alimentent le deuxième démarrage industriel. Genève perd de son poids et on remarque un très faible pourcentage d'originaires de zones «industrielles» ou «urbaines».

Apparemment aucune rupture donc, mais néanmoins l'amorce d'un élargissement des aires de recrutement: ouverture sur la France et, encore faiblement, sur le Bas du canton.

Certes la répartition de la population telle que nous l'avons présentée est à la fois le résultat d'une immigration récente et l'aboutissement d'installations plus éloignées dans le temps.

Mais pour essayer de déterminer la part respective de ces deux facteurs nous disposons d'un moyen de vérification: la reconstitution des familles permet en effet de distinguer les ménages identifiés en deux groupes selon que son chef est natif de la paroisse (établissement ancien) ou né à l'extérieur (immigration récente). Les résultats de cette ventilation sont reportés dans le tableau 2.23.

Tableau 2.23:

**Origine et lieu de naissance des chefs de ménage recensés en 1837
et identifiés grâce à la reconstitution des familles⁶⁵**

Origine			Lieu de naissance		
Fleurier	169	(51,7%)	dont natifs de Fleurier	133	
			non-natifs	36	
Val-de-Travers	69	(21,1%)	dont natifs de Fleurier	5	
			non-natifs	64	
Montagnes neuchâteloises	26	(8,0%)	dont natifs de Fleurier	9	
			non-natifs	17	
Autres régions de la Principauté	4	(1,2%)	dont natifs de Fleurier	1	
			non-natifs	3	
Vaud	30	(9,2%)	dont natifs de Fleurier	8 ⁶⁶	
			non-natifs	22	
Berne	15	(4,6%)	dont natifs de Fleurier	2	
			non-natifs	13	
Autres cantons	6	(1,8%)	dont natifs de Fleurier	0	
			non-natifs	6	
Etranger	8	(2,4%)	dont natifs de Fleurier	1	
			non-natifs	7	
Total	327	(100%)	dont natifs de Fleurier	159	
			non-natifs	168	

Sauf parmi les ressortissants fleurisans, dans tous les autres groupes la part des non-natifs est bien supérieure à celle des natifs: les tendances révélées par le tableau 2.22 peuvent donc être considérées comme représentatives des flux migratoires récents, même si elles ne permettent pas de reconstituer dans les détails les itinéraires empruntés par les migrants. Deux éléments majeurs sont à retenir: d'une part la croissance, encore une fois, s'alimente essentiellement au sein d'un espace régional réduit; d'autre part les zones de provenance de l'immigration «de longue distance» sont situées surtout dans des régions de culture et d'élevage: Emmental et Mittelland bernois, Oberland et Pays-d'Enhaut en régression.

5. Les recensements cantonaux de 1860, 1880, 1900 et 1910

Quatre années repères ont été retenues: 1860, 1880, 1900 et 1910. Un intervalle de vingt ans semble raisonnable pour cerner l'évolution des structures démographiques et sociales du village à travers les listes nominatives qui, rappelons-le, débutent justement en 1860. 1910, bien que séparé seulement de 10 ans du début du siècle, est inclus dans l'analyse, puisqu'il constitue le terme de la période.

Les pyramides ainsi obtenues sont représentées par les graphiques [2.12] à [2.15]. L'état de la population à ces différentes dates constitue l'annexe IV.

A. Classes d'âge et rapport des sexes

Deux traits caractérisent les grandes lignes de cette évolution: la réabsorption, en 1860, de l'excédent féminin, qui réapparaît par la suite en s'accroissant progressivement, et la diminution, dans un premier temps (1860-1880), de la part des actifs parmi la population totale, avec un accroissement proportionnel plus marqué des enfants que des vieux; dans un second temps (1880-1900), l'augmentation en pourcentage des personnes âgées se poursuit, alors que l'on constate une baisse de la proportion des enfants au profit des actifs.

Tableau 2.24:

Répartition proportionnelle de la population selon l'âge et le sexe (1860-1910)

	1860			1880			1900			1910		
	H	F	T	H	F	T	H	F	T	H	F	T
0-14	28,8	30,2	29,5	34,1	32,0	33,0	28,6	25,0	26,6	28,6	24,9	26,6
15-59	67,4	61,3	64,3	59,7	59,2	59,4	63,0	65,2	64,2	62,8	63,6	63,2
60+	3,8	8,5	6,2	6,2	8,8	7,6	8,4	9,8	9,2	8,6	11,5	10,2

En 1860, non seulement l'excédent féminin est réabsorbé, mais le sexe masculin devient majoritaire entre 15 et 45 ans; dans son ensemble, la population, par rapport à 1837, a rajeuni: on remarque le gonflement des classes 20-30 ans chez les femmes, 15-25 ans chez les hommes et les traces laissées par les crises antérieures ne s'inscrivent plus que dans le haut de la pyramide; la mobilité différentielle du premier quart du XIX^e siècle, ainsi que la surmortalité masculine expliquent le surplus féminin dès 50 ans. Enfin, la natalité est en reprise.

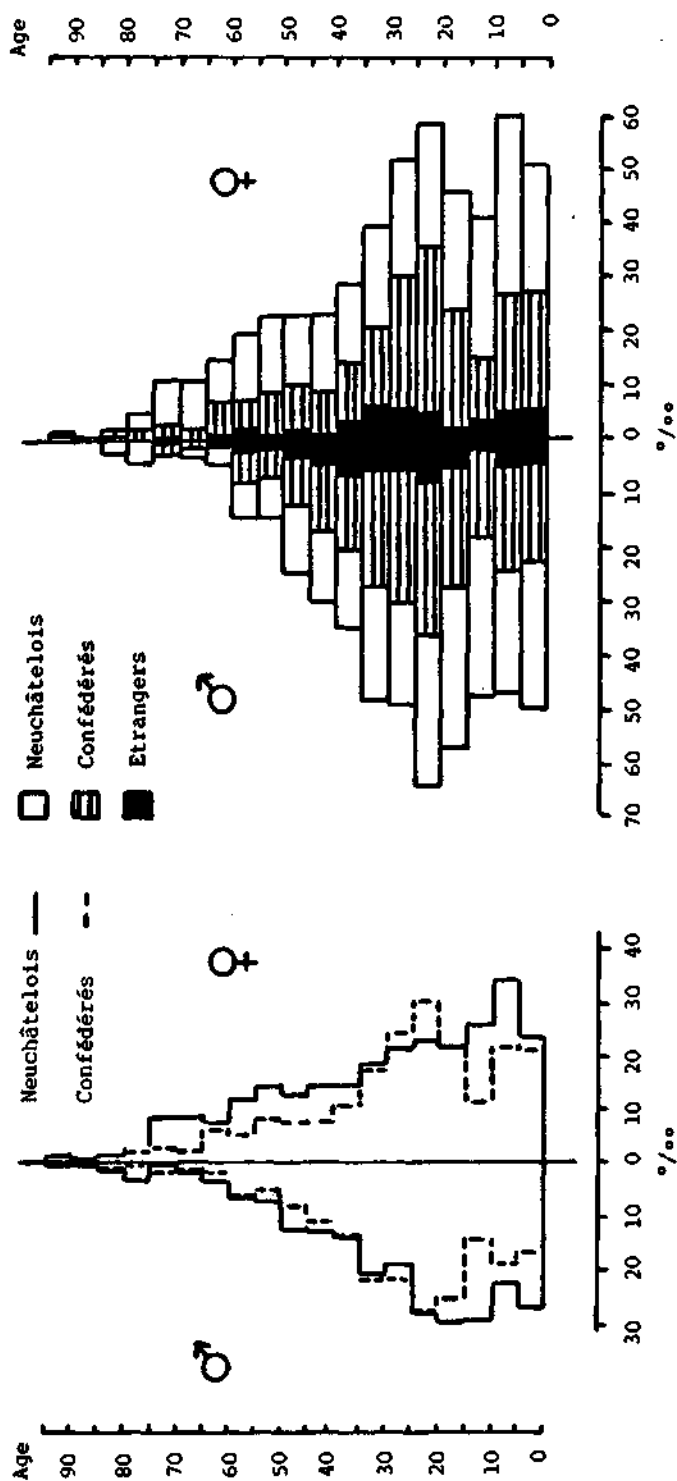
La pyramide de 1880 apparaît plus régulière, par certains aspects, que celle de 1860, mais se distingue par des perturbations entre 15 et 50 ans: à nouveau excédent féminin aux âges actifs, classes creuses entre 25 et 35 ans, légèrement plus accentuées chez les hommes, importance relative de la classe 35-40, qui connaît aussi un surplus masculin assez prononcé, nouvelle classe creuse, exclusivement masculine, entre 40 et 45 ans. La diminution proportionnelle la plus importante, par rapport à 1860, s'enregistre entre 15 et 29 ans, essentiellement chez les hommes; enfants et personnes âgées augmentent.

La pyramide de 1900 révèle deux traits marquants: une base rétrécie (0-14 ans) et une classe d'âge 15-25 très étirée, spécialement chez les femmes. Le déséquilibre entre les sexes s'accroît pour les adultes et les groupes d'âge de 60 et plus voient leur importance relative accrue. Pour l'essentiel, ces aspects se retrouvent, de manière plus ou moins accentuée, en 1910, mais les 15-25 ans perdent de leur importance relative — surtout parmi le sexe masculin — au profit des 25-45 ans, chez les hommes, 25-35 ans chez les femmes.

L'évolution que nous venons d'esquisser est déterminée — il est banal de le relever — par trois phénomènes majeurs: la mortalité, la natalité et la mobilité. Les deux premiers se manifestent surtout au début du XX^e siècle: leur chute subite, dans les années 1885-1890 remodèle les pyramides de 1900 et 1910; elle en rétrécit la base et en élargit le sommet. Il s'agit d'un trait que l'on constate presque à la même époque partout en Europe occidentale: «le vieillissement des populations ouest-européennes est un phénomène historique majeur, étroitement lié à la transition démographique»⁶⁷.

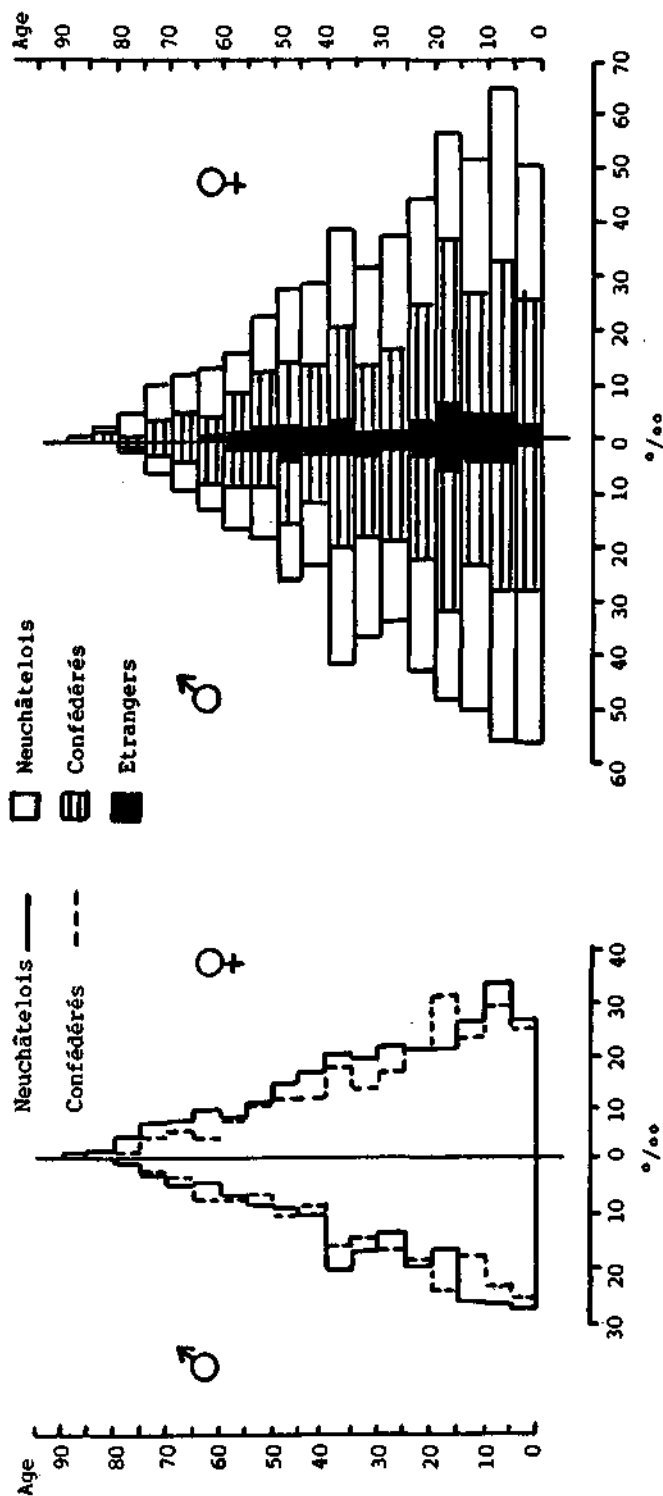
Le troisième facteur déploie son influence directe (classes actives) et indirecte (ensemble de la population) tout au long de la période et pour en saisir les modalités, il nous faut abandonner l'analyse globale et nous concentrer sur la structure des trois différentes populations, dont les rapports se modifient au cours du temps: à savoir celle des Neuchâtelois, celle des Confédérés et celle des étrangers (tableaux 2.25 à 2.27).

Graphique [2.12]
Pyramide des âges (1860)



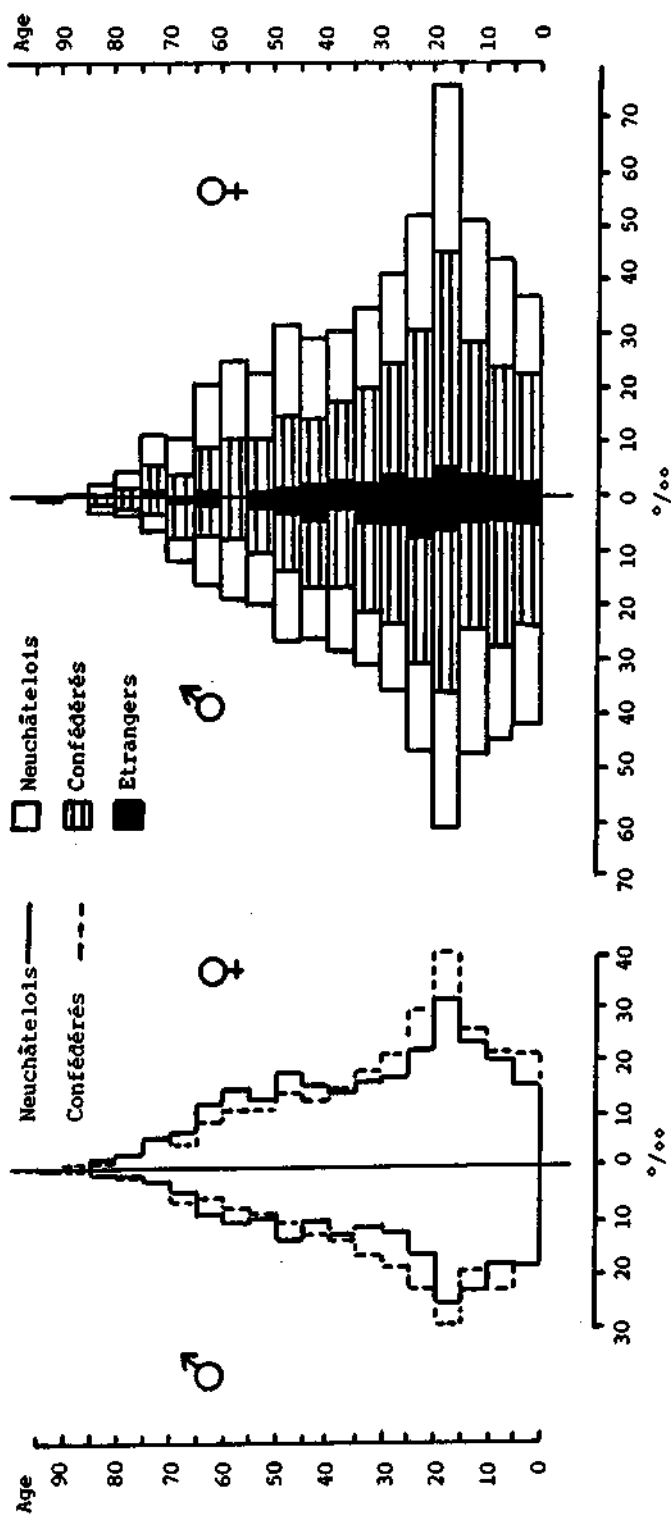
Graphique [2.13]

Pyramide des âges (1880)



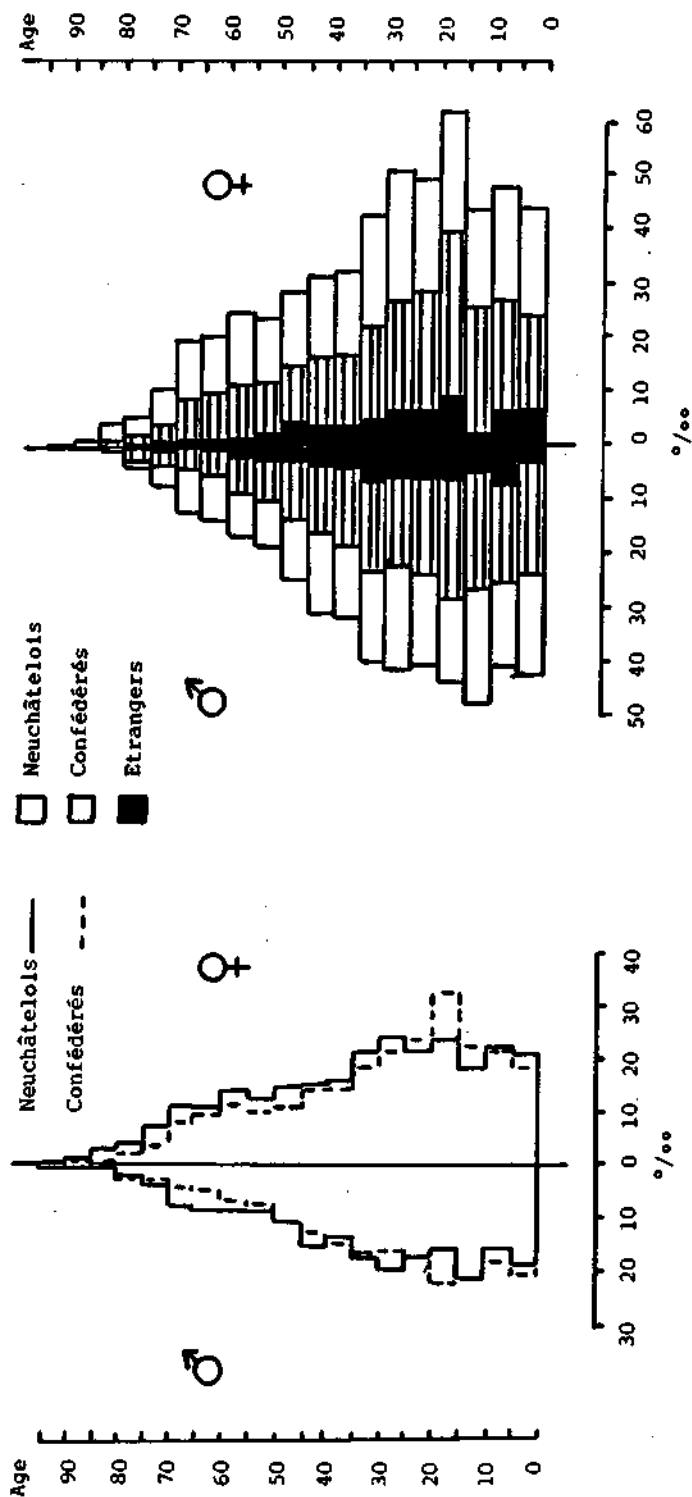
Graphique [2.14]

Pyramide des âges (1900)



Graphique [2.15]

Pyramide des âges (1910)



B. Les structures démographiques selon l'origine

Tableau 2.25:

Répartition proportionnelle de la population selon le sexe et l'origine (1860-1910)

Origine	1860			1880			1900			1910		
	H	F	T	H	F	T	H	F	T	H	F	T
NE	49,3	52,4	50,9	47,6	48,9	48,3	43,1	44,9	44,0	44,3	46,7	45,6
CH	39,8	39,3	39,6	45,3	44,1	44,6	47,3	47,4	47,3	43,9	42,7	43,2
Etr.	10,8	8,3	9,5	7,2	7,0	7,1	9,6	7,7	8,6	11,8	10,6	11,2

Entre 1837 et 1860, la composition de la population, selon l'origine, a considérablement changé: les Neuchâtelois ne représentent plus que 51 % de la population, alors que les Confédérés atteignent désormais 39,5 % et les étrangers 9,5 %. En 1880, les sujets de l'Etat voient leur importance proportionnelle diminuer (48,3 %), les Suisses progressent (44,6 %) et les étrangers rétrogradent légèrement (7,1 %). 1900 représente l'aboutissement d'une évolution amorcée dès le milieu du siècle: les rapports de force entre indigènes (44 %) et ressortissants d'autres cantons (47,3 %) s'inversent; les seconds sont désormais majoritaires, particulièrement à l'intérieur de la population active. La proportion d'étrangers (8,6 %) ne se modifie pas sensiblement, malgré une tendance à la hausse. Dix ans plus tard, essentiellement à cause des admissions à la bourgeoisie de nombreux Confédérés établis depuis un certain temps, la situation se modifie à nouveau en faveur des Neuchâtelois: 45,6 % contre 43,2 %. Les étrangers constituent, quant à eux, une part non négligeable (11,2 %).

Si l'on considère à présent la répartition des trois populations selon les grands groupes d'âge (tableau 2.26) et l'état civil (tableau 2.27), il faut tout d'abord relever, pour les Neuchâtelois, le vieillissement de la population, particulièrement marqué parmi les hommes — dans le groupe d'âge 60 ans et plus ils passent de 5,2 % en 1860 à 11 % en 1910 —, l'augmentation des 0-14 ans de 1860 à 1880 et leur recul dès 1900 et enfin, parmi les 15-44 ans, l'excédent masculin en 1860, l'excédent féminin dès 1880. En outre entre 1860 et 1910 la proportion des célibataires de sexe masculin diminue fortement (de 46,2 % à 34,5 %) au profit des hommes mariés (de 45,6 % à 61,3 %), alors que l'évolution est plus irrégulière pour les femmes: légère baisse en 1880 (de 40,8 % à 37,6 %), forte hausse en 1900 (46 %), nouvelle baisse en 1910 (39,3 %).

Si l'on compare la structure de la population neuchâteloise à celle des Confédérés et des étrangers, des différences importantes se font jour en 1860: la proportion d'enfants (31,8 % contre 27,1 % et 26,8 %) et surtout de vieux (8,3 % contre 4,3 % et 2,7 %) est bien plus marquée chez les sujets de l'Etat; les célibataires en revanche sont nettement plus nombreux parmi les non-Neuchâtelois des deux sexes, à la seule exception des femmes étrangères (respectivement 58,8 % et 54 % pour les hommes; 50,5 % et 35,6 % pour les femmes).

Tableau 2.26:

**Répartition proportionnelle de la population
selon l'origine par grands groupes d'âge (1860-1910)**

		0-14	15-59	60+	Total
1860	NE	31,8	59,9	8,3	100
	CH	27,1	68,6	4,3	100
	Etr.	26,8	70,5	2,7	100
1880	NE	34,1	56,9	9,0	100
	CH	32,5	60,7	6,8	100
	Etr.	29,5	68,2	2,3	100
1900	NE	26,5	63,0	10,5	100
	CH	26,9	64,8	8,3	100
	Etr.	26,0	66,2	7,8	100
1910	NE	25,0	62,1	12,9	100
	CH	27,9	63,2	8,9	100
	Etr.	27,6	68,0	4,4	100

Vingt ans plus tard on constate — phénomène frappant — une profonde modification de la structure de la population d'origine suisse: si en 1860 le gros des effectifs se concentre dans les jeunes classes actives (graphique [2.12]), en 1880 les enfants et les personnes âgées de plus de 45 ans voient leur importance relative accrue. Les classes 15-25 ans demeurent bien sûr celles où les Suisses sont proportionnellement les plus nombreux (graphique [2.13]) — dépassant même en chiffres absolus les indigènes — d'où une proportion de célibataires plus élevée, mais dans l'ensemble le fait marquant réside dans le rapprochement entre les structures des deux populations, en ce qui concerne la répartition tant selon l'âge que l'état civil, alors que chez les étrangers la proportion de célibataires reste élevée chez les hommes, tend à augmenter chez les femmes.

En revanche en 1900, alors que les Confédérés des deux sexes sont désormais majoritaires jusqu'à 45 ans (graphique [2.14]), des différences réapparaissent entre Suisses et Neuchâtelois. La part d'enfants est la même dans les deux groupes, et pratiquement identique à celle des étrangers (26,5 %, 26,9 % et 26 %), mais l'excédent féminin de 25 à 45 ans est spécialement marqué dans le second. De même les 15-29 ans sont proportionnellement plus nombreux chez les Confédérés et surtout chez les étrangers.

En 1910 se dessinent quelques éléments nouveaux: les enfants sont mieux représentés parmi la population d'origine suisse et étrangère (27,9 % et 27,6 %) que parmi les Neuchâtelois (25 %); chez ces derniers l'équilibre entre les sexes se rétablit presque entre 30 et 44 ans (graphique [2.15]). Dans l'ensemble, malgré un vieillissement moins marqué et une propension au célibat plus grande chez les non-Neuchâtelois, les structures des trois populations tendent à un rapprochement.

Tableau 2.27:

**Répartition proportionnelle de la population adulte
selon l'origine et l'état civil (1860-1910)**

			1860	1880	1900	1910
Célibataires	Hommes	NE	46,2	39,2	42,9	34,5
		CH	58,8	46,3	45,3	42,5
		Etr.	54,0	54,5	53,8	42,8
	Femmes	NE	40,8	37,6	46,0	39,3
		CH	50,5	43,3	47,2	43,5
		Etr.	35,6	47,4	45,9	46,2
Mariés	Hommes	NE	45,6	54,6	51,9	61,3
		CH	39,3	48,6	49,9	52,5
		Etr.	43,4	40,3	44,5	52,2
	Femmes	NE	44,5	45,7	40,1	47,1
		CH	40,8	46,3	43,3	43,6
		Etr.	63,0	39,7	41,3	46,2
Veufs	Hommes	NE	8,2	6,2	5,2	4,1
		CH	1,8	5,1	4,7	5,0
		Etr.	2,6	5,2	1,7	5,0
	Femmes	NE	14,7	16,7	13,9	13,5
		CH	8,6	10,4	9,4	12,9
		Etr.	1,4	12,8	12,8	7,6

En 1860, la structure de la population fleurisane atteste une immigration massive, plus ou moins récente, alimentée de façon substantielle par les Confédérés, attirés par les nouvelles perspectives économiques directement ou indirectement offertes par le nouvel essor horloger. Comme dans le passé, ces émigrants sont essentiellement jeunes et célibataires.

Les étrangers participent de façon moins spectaculaire à la croissance démographique, sans pour autant en représenter une part négligeable : hommes de préférence, ils semblent plus âgés que les Suisses, même si les jeunes y sont également représentés.

Outre l'attraction d'une part importante de population active externe, le développement économique a provisoirement stoppé l'émigration masculine des indigènes, dont les traces se lisent encore dans la pyramide dès 50 ans : fort déséquilibre entre les sexes et fréquence élevée du célibat féminin.

Dernière constatation, l'immigration neuchâteloise, qui a perdu de sa vigueur, a changé de caractère : au courant traditionnel constitué par les jeunes célibataires, se superpose, en prenant progressivement de l'importance, une

mobilité de couple ou familiale, comme l'équilibre entre les sexes de 25 à 50 ans le laisse supposer. Parmi les jeunes (15-25 ans), on remarque néanmoins une importante présence masculine, phénomène probablement lié à l'attrait exercé par le secteur horloger.

En 1880, deux éléments méritent d'être retenus: l'intégration progressive des immigrants confédérés d'une part et un certain repli de la communauté sur elle-même; le village a perdu de son pouvoir attractif et la croissance démographique se double — nous l'avions déjà constaté — d'un mouvement migratoire tourné vers l'extérieur.

Le premier élément est révélé par le rapprochement entre les structures des populations neuchâteloise et confédérée, conséquence du mariage et de la fondation d'une famille auxquels aboutit de plus en plus fréquemment l'établissement des immigrants.

Le deuxième élément se lit avant tout dans la réémergence de l'excédent féminin et de certaines classes «creuses», essentiellement parmi la population active indigène. Liée à la spécialisation professionnelle, l'émigration concerne d'abord les Neuchâtelois, qui exercent les activités les mieux qualifiées. Elle touche surtout, mais non de façon exclusive, les jeunes célibataires de sexe masculin, plus mobiles de par l'absence de liens familiaux et par là même plus aptes aux déplacements dictés par les circonstances économiques — phénomène désormais maintes fois constaté. De plus, la forte diminution proportionnelle des 15-29 ans est un indice du ralentissement de l'immigration.

La modification de structure de la population étrangère — dont il faut relever qu'elle est proportionnellement moins nombreuse qu'en 1860 — est un autre signe de repli: il s'agit d'une immigration où le pourcentage de femmes concernées s'accroît, où les hommes semblent dans l'ensemble plus âgés qu'en 1860 et qui compte aussi une part plus importante d'éléments «isolés» — veuves et jeunes célibataires à faible qualification professionnelle —, alors que l'établissement de jeunes couples — qui se dessinait timidement vingt ans auparavant — fléchit fortement.

La prédominance de l'élément féminin n'est d'ailleurs pas un trait exclusif de l'immigration étrangère: dès 1880, Fleurier exerce son attrait généralement plus sur les femmes que sur les hommes, et ce caractère va progressivement en s'accroissant.

A l'instar de la deuxième moitié du XIX^e siècle, au début du XX^e la conjoncture préside aux destinées des groupes d'âge les plus jeunes, qui se gonflent en période d'expansion (1900), se contractent en période de récession (1910): la population «flottante» est bien sûr la plus sensible aux caprices de l'activité économique. Mais la fixation d'une partie de ces jeunes célibataires dans la communauté — dont les effets se conjuguent à ceux d'une mobilité familiale accrue — ainsi que le ralentissement de l'immigration aboutissent à une uniformisation des structures des trois groupes de population jusqu'à 45 ans, tant en ce qui concerne l'âge que l'état matrimonial. Aux âges plus avancés, les «migrations de retour»⁸, les naturalisations des immigrés les plus anciens et peut-être l'intolérance des autorités envers les indigents non indigènes, parmi lesquels les personnes âgées représentent une part non négligeable⁹, expliquent la réapparition en 1910 de différences qui s'étaient effacées en 1880.

A cette époque, la croissance semble s'alimenter à trois sources différentes d'apports humains : premièrement et surtout celle des jeunes et très jeunes célibataires, des femmes pour l'essentiel, originaires des zones limitrophes — neuchâteloises, suisses et étrangères —, source qui est liée à la restructuration de l'industrie horlogère suite à l'établissement des fabriques. Cette « féminisation » de la main-d'œuvre, en contraste avec l'image traditionnelle de l'immigration, considérée généralement comme un mouvement où les hommes sont majoritaires⁷⁰, se rencontre dans d'autres régions industrielles, notamment dans la ville wallonne de Verviers⁷¹.

Le deuxième apport est constitué par des jeunes couples en âge de procréer, apport qui peut être mis en relation avec les métiers horlogers plus spécialisés ou avec la pénétration dans des secteurs délaissés par les Neuchâtelois.

Troisièmement enfin, il faut évoquer une immigration masculine étrangère, d'âge plus mûr et provenant de régions plus lointaines, liée surtout au bâtiment, comme le démontre la suite de ce chapitre.

C. Professions et origines

L'esquisse des conséquences démographiques de l'immigration — au niveau des structures — ayant été tracée, mettons-la désormais en rapport avec l'évolution des structures professionnelles.

Examinons, tout d'abord, la répartition de la population active dans les principaux secteurs d'activité, telle qu'elle ressort des recensements de 1860 et de 1900 (tableau 2.28).

Toute classification socio-professionnelle pose des problèmes considérables, qui parfois ne trouvent que des solutions partielles. Les variables dont il faut tenir compte sont nombreuses, et souvent il est impossible de toutes les intégrer dans un ensemble cohérent : branche d'activité, statut au sein de la hiérarchie professionnelle, par exemple. Faut-il regrouper selon le revenu, selon le secteur de production, le type de travail (manuel, administratif, etc.), selon le rôle (directeur, exécutant), ou encore selon les conditions psychologiques et matérielles dans lesquelles ce même travail est exécuté (petit propriétaire, travailleur indépendant, salarié, etc.) ? Les questions qui se posent au chercheur sont multiples. Dans une monographie villageoise comme la nôtre, la situation se complique du fait de la présence d'effectifs faibles, ce qui interdit la multiplication de catégories spécialisées, sous peine d'enlever toute signification aux interprétations des chiffres avancés. De plus, dans le cas de Fleurier, les professions sont souvent notées dans le recensement de façon générique et imprécise. Les critères adoptés sont loin de résoudre toutes ces difficultés et prêtent d'ailleurs le flanc à plusieurs critiques. Mais dans les conditions d'opération dans lesquelles nous nous sommes trouvée, ces critères nous ont paru suffisants pour tenter de résoudre un certain nombre de problèmes : éviter l'éparpillement des données, tenter de percevoir l'évolution des structures professionnelles pendant la seconde moitié du XIX^e siècle et, plus spécialement, définir sommairement les espaces économiques de l'immigration.

Classification hybride, puisqu'elle mélange secteurs de production et statuts professionnels, sépare parfois ce qui aurait dû être uni et rassemble ce qu'on

aurait peut-être eu avantage à séparer, elle s'efforce de fournir un outil à l'analyse, sans aucune prétention exhaustive et doit être lue comme telle. Par ailleurs, les pourcentages des tableaux qui suivent ont une valeur indicative, en aucun cas à interpréter comme une mesure précise. La faiblesse des nombres rencontrés nous l'interdit. Nous les avons tout de même adoptés, car ils fournissent un indice facilement comparable et utilisable, mais il ne faudra jamais oublier que l'aléatoire, surtout dans le cas des étrangers qui représentent une centaine d'individus, peut fortement influencer les résultats.

La démarche se justifie par le fait que l'ensemble de la population active est pris en considération.

Tableau 2.28:

Répartition proportionnelle de la population active par branche d'activité en 1860 et 1900⁷²

	1860		1900	
	% Pop. active masculine	% Pop. active totale	% Pop. active masculine	% Pop. active totale
Horlogerie	52,2	46,1	39,7	38,7
Bâtiment	10,5	7,5	14,0	9,3
Petit commerce	6,4	4,5	7,2	4,8
Négoce	4,1	3,3	2,9	2,6
Agriculture	4,1	3,2	4,4	2,9
Transports	1,1	0,8	2,3	1,6
Productions diverses	3,3	5,2	9,5	11,0
Employés commerce/bureau	1,9	1,4	5,7	5,1
«Services»	2,0	2,0	3,7	4,0
Service domestique	6,0	16,5	1,9	7,6
Métiers non qualifiés	6,2	7,3	4,9	6,7
Autres	2,2	2,2	1,8	1,3
Apprentis/pensionnaires	—	—	2,0	4,4
Total	100	100	100	100

Un premier constat s'impose: celui d'une évolution dans le respect de la tradition des structures professionnelles entre le milieu et la fin du XIX^e siècle.

L'horlogerie — qui, par rapport à 1837, s'est nettement accrue — occupe en 1860 plus de la moitié de la population active, mais en 1900, tout en représentant encore l'activité dominante, son importance relative se réduit; de plus, par rapport à 1860, le secteur apparaît, nous l'avons déjà souligné précédemment, désormais bien plus ouvert aux femmes⁷³.

La part respective de l'agriculture est constante — cependant en diminution si l'on considère les chiffres de 1837 — à l'instar de celle du petit commerce. Le

négoce fléchit quelque peu, conséquence probable d'une concentration grandissante, alors que le bâtiment enregistre une légère progression entre 1837 et 1900, en même temps que sa composition se modifie profondément, comme le démontre la suite du chapitre.

Cependant, derrière les permanences apparentes, des changements se dessinent: nous retiendrons la différenciation de la production industrielle, le recul élevé, en quarante ans, de la domesticité et le développement — important sans être spectaculaire — du secteur tertiaire, qui représente d'ailleurs, à l'aube du XX^e siècle, un trait caractéristique de l'évolution sociale de plusieurs pays industrialisés⁷⁴.

D'autre part, de ce rapide survol, se dégage l'image d'une communauté fortement différenciée au niveau tant des revenus que des statuts.

Pour 1860, il est malheureusement impossible d'établir une hiérarchie au sein du monde horloger⁷⁵, mais soulignons l'importance des métiers non qualifiés et du service domestique qui ensemble concernent environ un quart de la population active.

Pour 1900, l'analyse peut être complétée: environ un quart de toutes les professions horlogères recensées se pratique désormais en fabrique⁷⁶; l'ouvrier apparaît ainsi dans ce secteur, où existent d'importantes différences entre l'emploi masculin et l'emploi féminin. Relevons en général une nette séparation des rôles selon le sexe: les métiers les plus spécialisés, les mieux rétribués sont l'apanage des hommes (boîtiers, remonteurs, par exemple); les femmes prédominent dans les tâches moins spécifiques (sertisseuses, pierristes) et sont, plus fréquemment que les hommes, employées dans les établissements industriels: la mention «ouvrier» est bien plus répandue proportionnellement chez les horlogères que chez les horlogers.

Outre le sexe, la provenance joue un rôle important dans la situation professionnelle des individus, comme la suite le démontre; la répartition selon l'origine, dans les grands groupes d'activité définis plus haut, ne se présente pas de manière uniforme.

En 1860 le taux d'activité calculé pour l'ensemble de la population est de 0,88 pour les hommes et de 0,36 pour les femmes (ce dernier chiffre est à interpréter avec une grande prudence en raison d'un probable sous-enregistrement du travail féminin, notamment en ce qui concerne les femmes mariées). Mais des différences relativement importantes se constatent quand on considère séparément les trois groupes: pour le sexe masculin il est de 0,85 chez les Neuchâtelois, 0,91 chez les Confédérés et 0,89 chez les étrangers; pour le sexe féminin respectivement de 0,31, 0,42 et 0,27. Ces données ne font que confirmer ce que l'analyse des structures démographiques avait déjà montré: la forte immigration non neuchâteloise est liée à l'activité économique, sauf pour les femmes étrangères — parmi lesquelles, rappelons-le, la proportion de célibataires est faible — dont le taux d'activité est bien inférieure à la moyenne.

En 1900, les Neuchâtelois se trouvent toujours «sous-représentés» dans la population active (taux d'activité de 0,88 contre une moyenne de 0,91 pour les hommes et de 0,34 contre 0,39 pour les femmes); les Confédérés (0,92 et 0,42) et surtout les étrangers des deux sexes (0,94 et 0,50) sont quant à eux «surreprésentés». Ces quelques considérations globales établies, qui d'ailleurs n'étonnent

guère, considérons maintenant la répartition des divers groupes professionnels selon l'origine.

En 1860, dans l'horlogerie, les Neuchâtelois sont largement majoritaires, représentant environ 60 % de tous les horlogers recensés, les deux sexes réunis, contre 35 % de Suisses et 5 % d'étrangers.

En 1900, on recense 48 % d'horlogers d'origine neuchâteloise, 47 % d'origine confédérée et 5 % d'origine étrangère. En quarante ans s'est donc opérée une forte pénétration des ressortissants de la Confédération, alors que ce secteur laisse peu d'espace aux étrangers. Mais, si l'on tente d'établir sommairement une hiérarchie des professions horlogères selon l'origine — ce qui est possible seulement pour 1900 —, la réalité est à nuancer (tableau 2.29).

Tableau 2.29:

Métiers horlogers selon l'origine (1900)
(répartition proportionnelle)

	NE	CH	E	Total	% du total des métiers horlogers
1. Fabricants ⁷⁷	64 %	31 %	5 %	100	8,8 %
2. Ouvriers spécialisés ⁷⁸	48 %	47 %	5 %	100	33,5 %
3. Ouvriers semi-spécialisés ⁷⁹	42 %	56 %	2 %	100	8,8 %
4. Ouvrières semi-spécialisées ⁸⁰	67 %	28 %	5 %	100	7,0 %
5. Finitions de la boîte ⁸¹	45 %	50 %	5 %	100	12,5 %
6. Ouvriers peu qualifiés ⁸²	28 %	64 %	8 %	100	4,0 %
7. Ouvrières peu qualifiées ⁸³	40 %	57 %	3 %	100	10,0 %
8. Ouvriers de fabrique	37 %	57 %	6 %	100	7,9 %
9. Ouvrières de fabrique	45 %	45 %	10 %	100	7,5 %
	Total				100

Les professions les plus qualifiées sont celles où les Neuchâtelois sont les mieux représentés, Neuchâtelois qui, par ailleurs, détiennent l'essentiel des moyens de production (fabricants). Mais, si les Confédérés sont nettement plus nombreux parmi les métiers moins ou peu qualifiés, il n'en demeure pas moins que, dans l'«élite ouvrière» (classe 2), ils sont proportionnellement presque aussi nombreux que les Neuchâtelois (48 % et 47 %). Les étrangers, peu concernés par l'horlogerie, se distribuent assez uniformément dans les différentes classes. Chez les femmes, les différences de qualification professionnelle selon l'origine sont encore plus marquées. Au fur et à mesure que l'on descend vers le bas de l'échelle, la proportion des Neuchâteloises — fortement présentes parmi les horlogères semi-spécialisées — diminue alors que celle des Confédérées et des étrangères augmente, ces dernières se trouvant présentes surtout parmi les ouvrières de fabrique.

Dans les autres secteurs d'activité, la répartition est également partiellement conditionnée par l'origine (tableau 2.30).

Tableau 2.30:

**Répartition proportionnelle selon l'origine
dans les principales branches d'activité non horlogères en 1860 et 1900**

A. 1860				
	NE	CH	E	Total
Bâtiment	27,6 %	41,4 %	31,0 %	100
Petit commerce	22,6 %	58,5 %	18,9 %	100
Négoce	44,7 %	23,7 %	31,6 %	100
Métiers non qualifiés masculins	25,5 %	54,9 %	19,6 %	100
Métiers non qualifiés féminins	55,9 %	41,2 %	2,9 %	100
Service domestique masculin	18,0 %	78,0 %	4,0 %	100
Service domestique féminin	23,1 %	69,2 %	7,7 %	100
Agriculture	59,5 %	40,5 %	–	100
Total population active	44,5 %	45,1 %	10,4 %	100

B. 1900				
	NE	CH	E	Total
Bâtiment	25,2 %	43,7 %	31,1 %	100
Petit commerce	31,2 %	58,4 %	10,4 %	100
Négoce	57,1 %	31,0 %	11,9 %	100
Agriculture	39,6 %	45,8 %	14,6 %	100
Transports	42,3 %	57,7 %	–	100
Productions diverses	44,1 %	49,2 %	6,7 %	100
Employés	53,6 %	39,3 %	7,1 %	100
«Services»	60,4 %	32,3 %	7,3 %	100
Service domestique féminin	14,6 %	77,7 %	7,7 %	100
Métiers non qualifiés masculins	43,4 %	45,3 %	11,3 %	100
Métiers non qualifiés féminins	45,6 %	49,1 %	5,3 %	100
Apprentis/pensionnaires	8,3 %	63,9 %	27,8 %	100
Total population active	40,5 %	49,3 %	10,2 %	100

En 1860, bâtiment, petit commerce, service domestique et métiers masculins peu qualifiés, où les non-Neuchâtelois sont largement «surreprésentés», apparaissent comme les secteurs privilégiés de l'immigration. Le négoce connaît, quant à lui, une répartition plus homogène, malgré la prédominance des originaires du canton et surtout à cause d'une importante présence étrangère; l'agriculture concerne davantage les indigènes. Mais l'ancienneté de l'immigration agricole et l'exiguïté du nombre des agriculteurs peuvent, dans ce cas, fausser les résultats.

En 1900, la situation est pratiquement inchangée dans le bâtiment et le service domestique, ce dernier désormais presque exclusivement féminin, où sont à relever la diminution importante des Neuchâteloises et une plus forte présence étrangère. Le petit commerce connaît une augmentation des Neuchâtelois aux dépens des étrangers, due surtout aux naturalisations d'une partie de la population immigrée, fixée de longue date. Les naturalisations jouent probablement un rôle aussi dans la profonde modification du négoce; en effet, à plusieurs reprises, au cours de la reconstitution des familles, une intégration à la communauté facilitée et accélérée des étrangers les mieux lotis a été remarquée. Mais restent néanmoins à relever la prédominance des Neuchâtelois et le recul considérable des étrangers.

Dans les métiers non qualifiés réservés aux hommes, la répartition est étonnamment différente de celle de 1860: distribution presque équitable entre Neuchâtelois et Confédérés et diminution importante de l'élément étranger. On recherchera les raisons de cette évolution, du moins partiellement, dans le fait qu'il n'y a pas de similitude garantie d'une date à l'autre pour les catégories de même appellation. En effet, en 1860 et en 1900, les mêmes définitions ne correspondent pas forcément aux mêmes professions.

Les naturalisations représentent, dans ce cas aussi, un élément supplémentaire d'explication. Reste de toute façon à constater que, dans le bas de l'échelle socio-professionnelle, l'immigration étrangère et confédérée ne joue plus en 1900 le rôle de réservoir de main-d'œuvre masculine sous-qualifiée, comme en 1860. L'agriculture connaît un recul des Neuchâtelois et une pénétration étrangère.

Les secteurs «nouveaux», en plein développement, à savoir les «services» et les emplois de commerce et de bureau, voient, quant à eux, une prédominance marquée de Neuchâtelois; le glissement progressif du secteur secondaire au tertiaire, qui caractérise le XX^e siècle, s'amorce d'abord à l'intérieur de la population indigène. Les Confédérés sont en revanche plus nombreux dans les transports, et notamment parmi les cheminots.

Les considérations qui viennent d'être exprimées semblent à la fois confirmées mais aussi nuancées par l'analyse de la répartition proportionnelle des différentes catégories d'activité dans chaque groupe d'origine (tableau 2.31).

Si l'on compare les effectifs des trois populations en 1860, une spécialisation professionnelle assez marquée semble caractériser les trois groupes: horlogerie pour hommes et femmes neuchâtelois (respectivement deux tiers et un peu moins de la moitié des actifs); petit commerce, bâtiment, service domestique et métiers sans qualification pour les Confédérés; bâtiment, petit commerce, productions artisanales diverses et négoce pour les étrangers.

La production de la montre représente, certes, une activité importante également pour les non-Neuchâtelois, mais dans une mesure différente. Ainsi, en ce qui concerne les Suisses, elle semble attirer surtout les plus jeunes et être donc probablement liée à une immigration récente: la moitié des horlogers de sexe masculin et d'origine confédérée ont entre 20 et 29 ans, alors que le même groupe d'âge ne comprend qu'un peu plus d'un tiers des horlogers indigènes. Les horlogers étrangers sont en revanche proportionnellement mieux représentés parmi les 35-39 ans, ce qui laisserait supposer une plus grande spécialisation professionnelle.

Tableau 2.31 :

**Répartition proportionnelle de la population neuchâteloise,
confédérée et étrangère
dans les principales branches d'activité en 1860 et 1900**

A. Hommes						
	Neuchâtelois		Suisse		Etrangers	
	1860	1900	1860	1900	1860	1900
Horlogerie	67,7	45,8	43,8	39,2	24,9	17,8
Bâtiment	6,4	8,6	10,2	12,5	26,7	41,7
Petit commerce	3,2	5,7	8,8	8,5	9,9	7,0
Négoce	3,5	3,8	2,5	2,3	11,9	1,8
Agriculture	5,1	4,3	4,2	4,2	-	5,3
Transports	1,3	2,3	1,1	2,8	-	-
Productions diverses	2,4	8,9	2,8	10,4	7,9	7,1
Employés	1,3	7,3	2,2	4,6	2,9	4,4
«Services»	1,9	5,7	1,7	2,3	3,9	2,6
Service domestique	2,4	1,3	11,0	2,9	2,0	2,6
Métiers non qualifiés	3,5	5,2	7,9	4,6	9,9	5,3
Apprentis/pensionnaires	-	0,2	-	3,6	-	3,5
Autres	1,3	0,9	3,8	2,1	-	0,9
Total	100	100	100	100	100	100

B. Femmes						
	Neuchâtelois		Suisse		Etrangers	
	1860	1900	1860	1900	1860	1900
Horlogerie	42,7	44,8	20,8	33,0	35,0	24,1
Service domestique	22,0	6,8	58,9	28,4	55,0	14,8
Ouvrages d'aiguille	12,0	18,1	8,9	11,7	-	7,4
«Services»	3,3	6,3	0,6	3,5	-	3,7
Bureau et commerce	-	5,9	-	3,2	-	1,8
Sans qualification	12,7	11,8	8,4	9,9	5,0	5,6
Autres	7,3	6,3	2,4	10,3	5,0	42,6
Total	100	100	100	100	100	100

Le service domestique attire davantage, et de beaucoup, les femmes non neuchâteloises.

L'immigration est donc directement et indirectement liée au développement de l'industrie horlogère : directement par son besoin de main-d'œuvre que

les indigènes ne suffisent plus guère à satisfaire ; indirectement parce qu'il libère ainsi des secteurs traditionnels d'emploi plus ou moins spécialisés, qui attirent les immigrants.

En 1900, la structure professionnelle des Confédérés, tout en conservant quelques traits spécifiques du passé (relative importance du bâtiment et du petit commerce), se rapproche de celle des Neuchâtelois, surtout en ce qui concerne les hommes ; en particulier, presque aucune différence ne se constate à l'intérieur des deux groupes dans le bas de l'échelle sociale. Mais, là encore, on remarque une pénétration des immigrants dans les branches devenues moins attractives pour les indigènes, face à l'émergence de nouveaux secteurs : en l'occurrence, le glissement du secondaire au tertiaire et l'abandon partiel de l'horlogerie, qui fait appel de plus en plus à une main-d'œuvre féminine.

Pour les étrangers, soulignons au contraire, par rapport à 1860, une concentration dans des secteurs professionnels précis : soit métiers du bâtiment, soit manœuvres de toute catégorie. Par ailleurs — autre différence — ce courant migratoire qui, en 1860 comprenait une population assez hétérogène où se côtoyaient spécialisations professionnelles et statuts sociaux diversifiés se présente de manière plus homogène et nivelé vers le bas.

D. Le travail féminin

Si, pour les hommes, les recensements nous permettent de brosser un tableau somme toute assez précis, pour les femmes, les données sont bien plus incertaines.

En 1860, comme en 1900, le pourcentage de femmes mariées actives se montre très faible : en 1860, 350 femmes déclarent une profession : 278 célibataires, 51 veuves et 21 mariées ; en 1900, sur les 560 professions féminines recensées, 476 sont exercées par des célibataires, 56 par des veuves et 28 par des femmes mariées. Il est difficile de conclure que ces chiffres relatent fidèlement la réalité du travail féminin ; plus probablement, ils reflètent une « image sociale » de celui-ci. Source d'un revenu d'appoint, fruit d'une activité qui s'exerce souvent au sein même du foyer domestique, il n'intéresse guère le recenseur, qui le néglige, sauf si la femme est chef de ménage. Cette hypothèse semble confirmée par un indice linguistique : en 1900, année où le recensement est rédigé de façon plus détaillée qu'en 1860, les termes de « ménagère » (45 cas) et de « rentière » (32 cas) ne se réfèrent jamais à des femmes mariées, pour lesquelles la place réservée à la profession est le plus souvent laissée en blanc ; ils concernent exclusivement des célibataires ou des veuves qui ont la responsabilité d'un foyer. Cela prouverait bien que les autorités retiennent la situation professionnelle de la femme mariée dans le cas seulement où celle-ci est contribuable à titre personnel.

Dans ces conditions, il est impossible de tirer des conclusions sur l'emploi féminin après le mariage et les éventuelles modifications que l'industrialisation aurait apportées dans ce domaine.

Sur le plan sociologique ou « idéologique », il semblerait que la femme mariée se voit attribuer le rôle essentiel de mère et d'épouse, même si la demande de main-d'œuvre féminine existe dans le secteur horloger. Il n'est

peut-être pas inutile de rappeler à ce propos l'exclusion, voire l'hostilité des premiers syndicats horlogers envers les femmes, dont le statut de travailleuse n'est pas vraiment reconnu à part entière. Sur un autre plan, il est vraisemblable que ces recensements, traduisant surtout la norme sociale et la réalité fiscale, sous-estiment la proportion des femmes mariées exerçant une activité professionnelle dans l'atelier domestique, encore fort répandu à Fleurier en 1900⁸⁴, dans le commerce familial ou encore, de façon irrégulière et provisoire, à l'extérieur du ménage, au gré des nécessités financières.

Par ailleurs, il faut rappeler que, même en tant que ménagère, donc exerçant un travail non salarié, la femme mariée contribue de manière substantielle à la formation du revenu du ménage par son activité économique qui dépasse souvent le simple exercice des tâches domestiques, mais dont les traces sont rares dans la documentation statistique⁸⁵.

Pour les célibataires l'enregistrement semble en revanche plus satisfaisant et permet le calcul du taux d'activité : 0,69 en 1860 et 0,71 en 1900. Mais comme nous l'avons déjà constaté pour l'ensemble de la population des différences marquées se rencontrent lorsque l'on considère séparément les origines : les Neuchâteloises sont sous-représentées (taux d'activité de 0,58 en 1860 et de 0,61 en 1900) par rapport aux non-Neuchâteloises (taux d'activité de 0,79 pour les Suissesses et de 0,73 pour les étrangères en 1860, de 0,78 et 0,90 respectivement en 1900).

Au milieu du XIX^e siècle, quatre secteurs d'activité rassemblent la part la plus importante des travailleuses (tout état civil confondu) : l'horlogerie (35 % environ de la population active féminine), où les indigènes sont largement majoritaires, le service domestique (42 %), qui intéresse surtout les Confédérées, l'habillement (10 %) et les métiers sans qualification (6 %)⁸⁶. Dans ces derniers, les veuves sont particulièrement nombreuses et cela n'est guère surprenant : la femme mariée qui, après la mort de son mari, doit assumer l'existence de son ménage, souffre de son manque de spécialisation et doit ainsi se tourner vers des professions précaires et peu qualifiées. La jeune fille, pour qui l'exercice d'un métier ne représente qu'un épisode dans sa vie de femme, trouve souvent un débouché convenable dans le service domestique en vue de constituer sa dot. Les « spécialisations » se choisissent dans un cadre traditionnel : l'horlogerie selon une tradition familiale, les « ouvrages d'aiguille » selon une tradition culturelle, qui attribue à la femme des rôles précis.

Au début du XX^e siècle, certains secteurs féminins traditionnels diminuent au moment même où l'emploi industriel augmente et de nouvelles perspectives s'ouvrent aux femmes à l'intérieur du tertiaire : si 37 % des femmes actives travaillent encore dans l'horlogerie et 14 % dans d'autres productions industrielles où le textile domine, les domestiques ne représentent plus que 18 % et 9 % sont désormais employées de bureau et de commerce ou institutrices. Mais la réalité du travail n'est pas la même selon l'origine. Si les Neuchâteloises sont à 45 % employées dans l'horlogerie, 18 % dans d'autres secteurs industriels, 12 % dans le tertiaire et 7 % dans le service domestique, les proportions sont de 33 %, 12 %, 7 % et 28 % pour les Confédérées et de 24 %, 7 %, 5,5 % et 15 % pour les étrangères.

Les veuves, si elles ne reprennent point le commerce du mari, connaissent une situation précaire : plus d'un tiers d'entre elles sont journalières (proportion

bien plus élevée que celle de l'ensemble), un quart s'active dans l'horlogerie, occupant essentiellement les postes les moins qualifiés.

Remarquons aussi en 1900 la présence importante de très jeunes femmes (généralement entre 15 et 19 ans), pour la plupart d'origine extérieure au canton, Suissesses ou étrangères, désignées comme «pensionnaires», dont l'activité professionnelle n'est pas précisée, probablement occupées en fabrique, dans l'horlogerie ou d'autres secteurs, ou comme aide domestique (aujourd'hui nous les appellerions «fille au pair»).

E. Les aires de recrutement

Jusqu'à présent l'origine de la population a été considérée selon des catégories très générales — neuchâteloise, confédérée, étrangère — qui ne nous renseignent guère sur la réalité géographique des échanges humains.

De plus ces catégories nous renvoient, rappelons-le, à l'**origine institutionnelle** des individus — c'est-à-dire au canton ou au pays dont ils sont ressortissants — qui ne correspond pas forcément ni au lieu de naissance ni au lieu de provenance — c'est-à-dire au lieu de départ de l'immigrant.

Si pour le XVIII^e et le début du XIX^e siècle on peut admettre que l'origine légale coïncide dans la plupart des cas à l'**origine réelle** (sur une ou deux générations), plus tard, suite à la mobilité accrue qui multiplie les déplacements, cette notion perd souvent toute signification concrète, d'autant plus que les obstacles mis à la naturalisation continuent d'être nombreux. Les personnes nées et ayant vécu toute leur existence loin de leur commune d'origine ne sont pas rares dans la Suisse de la seconde moitié du XIX^e siècle, comme le confirment les résultats des recensements fédéraux dès 1860.

Dans ces conditions, il est important d'intégrer à l'analyse le lieu de naissance afin de reconstituer, du moins partiellement, des itinéraires individuels.

Les fiches de famille — de premier et de deuxième type — se révèlent la source la plus appropriée pour ce type d'analyse : comme à cette époque elles comportent des renseignements à la fois sur le lieu d'origine (origine légale) et sur le lieu de naissance, elles permettent d'établir la zone de provenance effective de chaque individu et de vérifier jusqu'à quel point celle-ci correspond réellement à l'origine légale.

Certes, en opérant de cette manière, nous touchons seulement une partie de la population recensée ; célibataires et en général immigrants solitaires, dont le séjour à Fleurier a été de courte durée, sont exclus de cet échantillon⁸⁷. Mais il n'y a aucune raison de supposer que les aires de recrutement de ces derniers sont fondamentalement différentes de celles que l'analyse des fiches de famille met en évidence.

Ainsi, ont été retenues les familles dont l'entrée en observation se situe dans une fourchette de dix ans, à cheval sur la date d'un recensement (1860, 1880 et 1900)⁸⁸, en considérant séparément hommes et femmes⁸⁹.

La faible importance numérique des groupes en présence permet de dégager des tendances, mais cette analyse ne peut en aucun cas prétendre à l'exactitude statistique.

Considérons tout d'abord l'origine légale des époux et des épouses entre 1860 et 1900.

Tableau 2.32:

**Origine légale des époux et des épouses selon les fiches de famille
(1860, 1880, 1900)**

	Hommes			Femmes		
	1860	1880	1900	1860	1880	1900
NEUCHÂTEL dont:	177	192	200	168	181	190
Fleurier	45	34	37	27	38	34
Communes limitrophes	34	32	35	40	45	46
Autres communes Val-de-Travers	45	55	70	50	37	56
Montagnes	35	46	38	36	44	30
Val-de-Ruz	9	16	9	2	10	12
Bas du canton	8	8	11	7	7	12
Sans commune	1	1	-	6	-	-
BERNE ⁹⁰ dont:	69	75	119	92	95	128
Oberland	17	22	32	21	28	29
Emmental	13	10	14	16	19	19
Mittelland	15	16	22	22	14	25
Haute-Argovie	2	4	4	2	6	10
Seeland	3	7	15	13	7	10
Jura	16	11	31	10	15	26
Inconnue	3	5	1	8	6	9
VAUD dont districts:	52	55	62	54	39	67
Grandson	15	20	22	20	10	31
Yverdon	7	9	9	4	3	7
Orbe	5	1	6	2	3	3
Pays-d'Enhaut	5	5	2	9	6	3
Vallée de Joux	3	5	3	-	5	2
Lavaux	3	2	6	3	4	4
Moudon	3	2	1	-	-	1
Autres	11	11	13	16	8	16
AUTRES CANTONS SUISSES dont:	41	52	60	34	46	58
Valais	-	-	-	-	-	3
Fribourg	8	8	12	12	5	6
Genève	6	2	4	5	2	-
Argovie	7	14	14	6	12	15
Zurich	5	5	6	3	4	2
Bâle	5	2	6	4	6	3
Lucerne	-	3	2	-	1	4

Schaffhouse	3	3	3	1	1	—
Thurgovie	2	7	1	2	2	4
Saint-Gall	1	—	1	—	1	2
Soleure	1	6	3	1	7	11
Glaris	—	—	—	—	2	—
Uri	—	—	—	—	—	1
Unterwald	—	—	1	—	—	1
Schwytz	—	—	1	—	—	2
Zoug	—	—	—	—	—	2
Grisons	—	—	—	—	2	—
Tessin	3	2	6	—	1	2
FRANCE dont:	37	20	19	28	25	22
Franche-Comté (Doubs seulement)	7	11	14	9*	14	11
Rhône-Alpes	7	2	1	5	4	—
Alsace	4	—	1	3	5	3
Autres régions	17	4	1	11	1	5
Inconnue	2	3	2	—	1	3
ALLEMAGNE dont:	8	14	9	7	6	10
Bade	2	3	3	2	4	2
Saxe	3	2	2	—	—	—
Wurtemberg	3	5	1	5	1	6
Prusse	—	3	1	—	—	1
Inconnue	—	1	2	—	1	1
ITALIE	4	10	23	2	7	11
AUTRES PAYS	—	2	2	2	1	5
TOTAL	388	420	494	387	400	491

* 7 du département du Doubs, 2 d'autres départements de Franche-Comté.

La première constatation qui s'impose à la lecture du tableau 2.32 concerne la faible proportion des ressortissants de Fleurier dans l'ensemble de la population considérée: si en 1837 ceux-ci représentaient encore presque 50% des habitants recensés, leur pourcentage descend dans la seconde moitié du XIX^e siècle à moins de 10%, soit pour les hommes 11,6% en 1860, 8,1% en 1880 et 7,5% en 1900 et pour les femmes respectivement 7,0%, 9,5% et 6,9%.

En second lieu il faut retenir l'extrême stabilité dans le temps de la ventilation proposée, au moins en ce qui concerne les Suisses et les Neuchâtelois. Parmi les seconds, un peu plus des deux tiers, de l'un comme de l'autre sexe, sont originaires du Val-de-Travers (Fleurier y compris), un cinquième des Montagnes et un dixième seulement du Val-de-Ruz ou du Littoral neuchâtelois. Les proportions restent pratiquement constantes tout au long de la période, malgré une très faible augmentation des étrangers au Vallon, essentiellement chez les hommes, en 1880.

Chez les Confédérés, les Bernois sont majoritaires ; suivent les Vaudois. Le reste de la Suisse romande, autrement dit Genève, Fribourg et le Valais, est faiblement représenté et cette présence s'efface au cours du temps. La Suisse alémanique – Berne exclue – semble en revanche davantage présente au fil des ans, surtout parmi les hommes ; les Tessinois ne représentent qu'une proportion infime de cet échantillon.

La composition de la population étrangère de sexe masculin se modifie, en revanche, assez profondément au fil des années : en 1860, environ les trois quarts des époux étrangers sont français, en 1880, ces derniers ne représentent plus que les deux cinquièmes et en 1900, la proportion tombe à un tiers, alors que les Italiens augmentent progressivement. Chez les femmes, la diminution des ressortissantes françaises est moins spectaculaire, bien que réelle.

Avant d'approfondir cette analyse, posons-nous la question de savoir jusqu'à quel point la situation que nous venons de décrire est réellement représentative des déplacements humains à une époque donnée. Est-il légitime d'inférer le lieu de provenance de la population fleurisane à partir de l'origine légale ? Autrement dit, ces données reflètent-elles l'histoire de la génération en question ou, au contraire, ne sont-elles que la conséquence d'un établissement plus ancien, antérieur d'une ou de plusieurs générations ? Question de taille, car, selon la véracité de l'une ou l'autre des hypothèses, nous aurions affaire à deux phénomènes différents : immigration ou, au plus, mobilité régionale. La comparaison entre le lieu d'origine et le lieu de naissance permet de trancher cette question.

Tableau 2.33 :

**Origine légale et lieu de naissance des époux et des épouses
selon les fiches de famille (1860, 1880, 1900)⁹¹**

		1860		1880		1900	
ORIGINE	dont LIEU DE NAISSANCE	H	F	H	F	H	F
Fleurier	Fleurier	34	23	27	32	27	27
	Val-de-Travers	5	2	5	3	4	3
	Reste du canton	3	–	2	1	3	1
	Autres cantons	2	3	–	–	2	2
	Etranger	1	1	–	–	–	–
	Total	45	29	34	36	36	33
Val-de-Travers	Fleurier	14	16	17	20	20	25
	Val-de-Travers	26	42	30	37	52	49
	Reste du canton	6	4	5	2	8	5
	Autres cantons	5	1	2	2	–	2
	Etranger	–	–	2	–	2	–
	Total	51	63	56	61	82	81
Reste du canton	Fleurier	2	5	11	8	13	10
	Val-de-Travers	2	2	2	3	8	7

	Reste du canton	27	23	20	14	22	15
	Autres cantons	1	1	2	5	–	1
	Etranger	–	1	1	–	–	1
	Total	32	32	36	30	43	34
Berne	Fleurier	1	5	4	9	28	26
	Val-de-Travers	2	3	4	12	7	15
	Reste du canton	4	5	5	7	10	11
	Berne*	23	22	18	22	15	13
	Berne**	–	–	5	11	14	12
	Autres cantons	1	4	6	2	3	5
	Etranger	–	–	2	–	–	–
	Total	31	39	44	63	77	82
Vaud	Fleurier	3	6	7	8	10	19
	Val-de-Travers	4	1	7	11	8	15
	Reste du canton	6	2	5	3	3	2
	Vaud*	16	10	22	7	13	11
	Vaud**	–	–	6	1	6	1
	Autres cantons	1	2	1	–	2	2
	Etranger	2	1	–	–	1	1
	Total	32	22	48	30	43	51
Reste de la Suisse	Fleurier	1	2	5	5	13	15
	Val-de-Travers	1	1	4	6	5	8
	Reste du canton	3	2	3	3	4	2
	Propre canton	13	7	20	14	15	12
	Autres cantons	1	2	5	1	3	2
	Etranger	1	–	–	1	1	4
	Total	20	14	37	30	41	43
Etranger	Fleurier	–	1	3	4	–	3
	Val-de-Travers	1	1	–	4	1	10
	Reste du canton	–	1	–	3	–	2
	Autres cantons	1	2	1	2	–	–
	Propre pays	21	10	19	13	31	5
	Autres pays	1	–	–	1	–	2
	Total	24	15	23	27	32	22
Total		235	214	278	277	354	346

* commune de naissance égale à la commune d'origine

** commune de naissance différente de la commune d'origine

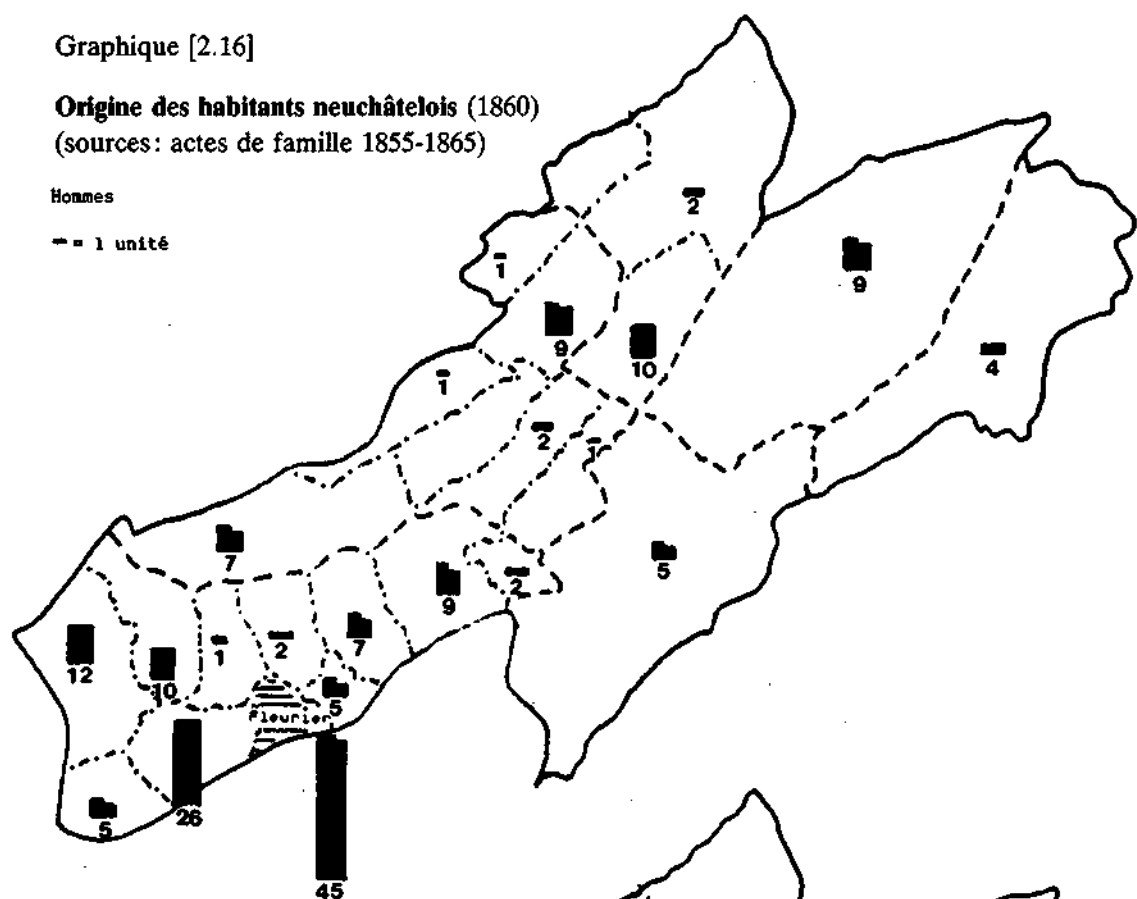
Du tableau 2.33 nous pouvons retenir tout d'abord que parmi les ressortissants originaires du Vallon (Fleurier y compris), environ 9 sur 10 y sont nés, et cette proportion tend à s'accroître entre 1860 et 1900. Pour les Fleurisans de souche la part des natifs est quelque peu inférieure (les deux tiers en 1860 et 1900).

Graphique [2.16]

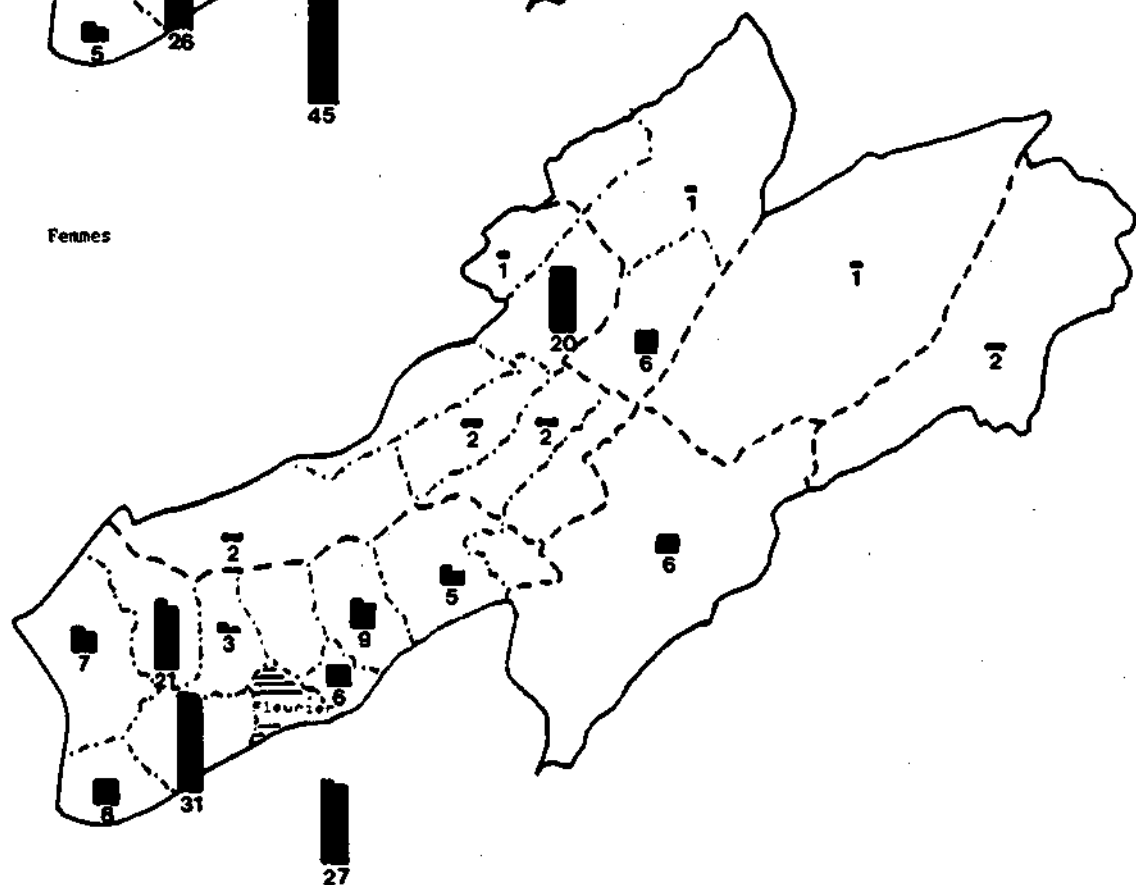
Origine des habitants neuchâtelois (1860)
(sources: actes de famille 1855-1865)

Hommes

== 1 unité



Femmes



Deuxièmement, concernant les autres Neuchâtelois, une évolution se dessine assez nettement: si, en 1860, les trois quarts d'entre eux sont nés dans la région de leur commune d'origine, progressivement, la part de ceux qui ont vu le jour à Fleurier même, ou au Val-de-Travers, augmente.

Une tendance identique se retrouve chez les Suisses: forte augmentation des natifs de la région fleurisane ou du reste du canton; diminution importante des personnes nées dans leur région d'origine: souvent, même si les deux lieux se trouvent dans le même canton, ils ne correspondent plus, signe évident d'une migration par étapes dont l'aboutissement, sur quelques générations, est Fleurier. Le phénomène est particulièrement évident chez les Bernois, légèrement plus accentué chez les femmes, qui, même en 1860, sont plus fréquemment que les hommes natives du canton. En 1860, les trois quarts des hommes bernois dont le lieu de naissance est connu sont nés dans leur propre commune d'origine; en 1880, ils ne représentent plus que la moitié; en 1900, les deux tiers sont nés dans le canton de Neuchâtel, dont la grande majorité au Vallon.

Chez les Vaudois, malgré une évolution semblable, les données sont quelque peu différentes: déjà en 1860, seulement la moitié d'entre eux sont nés dans leur commune d'origine. L'autre moitié se partage entre les natifs du Val-de-Travers – surtout les femmes – et les natifs du Bas du canton – essentiellement les hommes. La situation demeure pratiquement inchangée pour les hommes, en 1880, alors que, chez les femmes, la part des natives vaudoises s'effrite encore – désormais un quart. En 1900, même chez les hommes, la majorité n'est pas née dans le canton de Vaud, mais pour l'essentiel dans le Vallon.

Parmi les étrangers, en revanche, la proportion de ceux qui sont nés dans leur lieu d'origine reste très forte pour l'ensemble de la période; néanmoins, on constate, pour les Français exclusivement, une augmentation des natifs du canton, modérée chez les hommes, accentuée chez les femmes.

En général, alors que la part des ressortissants fleurisans tend à diminuer, les natifs de la localité augmentent progressivement: en 1860 23 % des hommes et 27 % des femmes sont nés à Fleurier, mais en 1900 ils sont respectivement 31 % et 36 %. L'évolution est encore plus marquée lorsque l'on considère le Val-de-Travers dans son ensemble: en 1860 41 % des époux sont originaires de cette région et 41 % y sont nés, indépendamment de leur origine; en 1900 les originaires ne représentent plus que le 33 %, mais la part des natifs est de 55 %. Pour le sexe féminin la tendance est la même, plus accentuée.

Si en 1860 le lieu de naissance et le lieu d'origine correspondent pour la grande majorité des cas considérés, cela n'est plus vrai en 1900, quand le pourcentage des natifs du canton (69 % des hommes et 78 % des femmes) dépasse largement celui des ressortissants (45 % et 43 %).

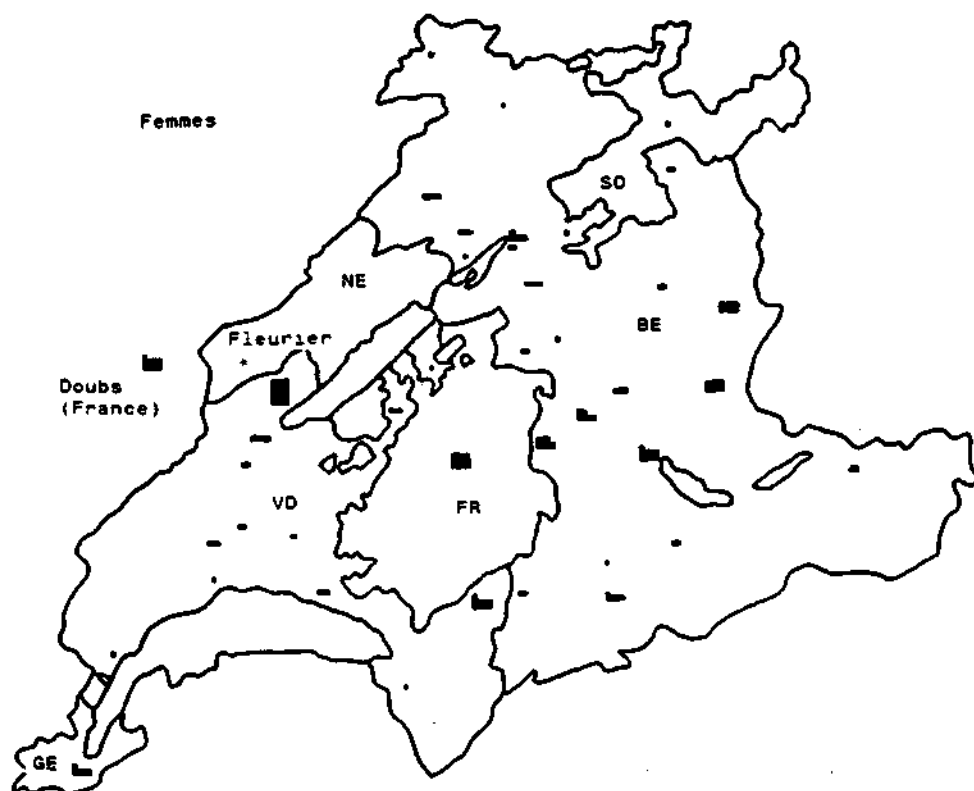
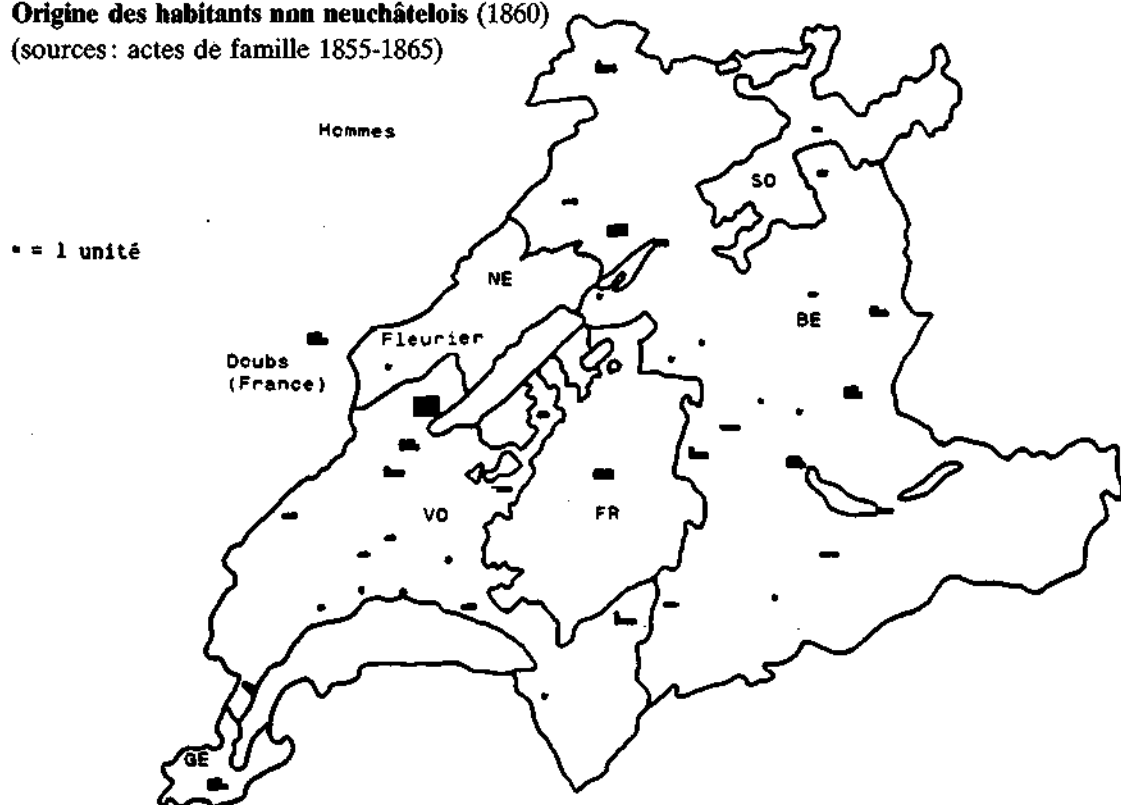
En nous fondant sur les résultats présentés aux tableaux 2.32 et 2.33⁹² nous pouvons émettre un certain nombre d'hypothèses qui demanderaient à être confirmées sur la base d'un échantillon bien autrement représentatif.

De tout temps Bernois et Vaudois constituent l'essentiel des apports confédérés, mais les modalités et la chronologie de leur immigration ne sont pas les mêmes: plus ancienne, la deuxième se tarit plus rapidement; elle se caractérise dès le début par des échanges entre régions contiguës: le district de Grandson, quelque peu moins ceux d'Yverdon et d'Orbe, soit directement soit

Graphique [2.17]

Origine des habitants non neuchâtelois (1860)

(sources: actes de famille 1855-1865)



par le truchement du Bas du canton de Neuchâtel. Si la zone de recrutement demeure limitée c'est que l'attrait de Lausanne, qui se dessine clairement sur le graphique [2.17], empêche des contacts plus étendus entre les deux cantons.

L'immigration bernoise se transforme tant qualitativement que quantitativement au milieu du XIX^e siècle: à côté des zones traditionnelles de recrutement, Oberland et Emmental, émergent et s'imposent des régions plus «industrielles»: Jura, Haute-Argovie, région du lac de Bienne. A la différence de ceux des Vaudois, les itinéraires des Bernois passent surtout par le Haut du canton et ce flux migratoire se maintient mieux dans le temps, malgré une tendance analogue à l'affaiblissement.

Quant à l'immigration française, non seulement elle perd progressivement de l'importance, mais, de plus en plus, elle se caractérise comme étant de nature frontalière. En 1860, le rayon de provenance française était très étendu et les Francs-comtois — venant exclusivement du département du Doubs — ne constituaient qu'une minorité; ils deviennent largement majoritaires en 1880, plus encore en 1900.

En 1860, à l'apogée de son développement, le village agit directement comme un pôle attractif; mais malgré un certain élargissement des horizons (graphiques [2.16] et [2.17]⁹³), les contacts avec les régions limitrophes se trouvent comme dans le passé privilégiés et les flux migratoires se calquent sur les courants traditionnels.

En 1900 en revanche le dynamisme démographique du village est alimenté surtout par une mobilité régionale, elle-même faiblissante: il s'agit désormais pour l'essentiel d'échanges au sein de l'arc jurassien que l'on peut définir comme un «espace industriel»: le Jura horloger.

Les environs immédiats constituent par excellence le bassin de recrutement de la main-d'œuvre industrielle. Il ne s'agit pas d'un trait original: le champ de provenance limité de l'immigration constitue un trait typique d'un certain modèle de développement pendant la Révolution industrielle⁹⁴. Mais — et le fait mérite d'être signalé — le champ migratoire tend à se rétrécir dans le courant de la seconde moitié du XIX^e siècle: on peut y voir le symptôme d'un repli de la communauté sur elle-même, repli que l'analyse des structures démographiques avait déjà mis en évidence.

Les données dont nous disposons, numériquement trop peu importantes, ne permettent pas une analyse détaillée des professions en fonction de l'origine. Limitons-nous donc à des considérations générales, concernant exclusivement le sexe masculin et surtout l'horlogerie⁹⁵, qui dans l'ensemble de l'échantillon voit sa part s'affaiblir progressivement (56 % en 1860, 52 % en 1880 et 38 % en 1900). En 1860, les horlogers sont mieux représentés parmi les Vaudois que parmi les Bernois, à raison de deux tiers contre la moitié; chez ces derniers, les immigrants originaires de l'Oberland, de l'Emmental et du Jura, plus facilement que ceux venus d'autres régions du canton, sont occupés dans le secteur horloger, qui, par ailleurs, attire pratiquement tous les Francs-comtois. Le reste des ressortissants français n'est que très peu concerné par l'horlogerie.

En 1880, la situation demeure pratiquement inchangée, si ce n'est que les originaires du département du Doubs exercent des professions plus diversifiées et qu'ils comptent parmi eux, à l'instar des Bernois, par rapport à l'ensemble, une proportion bien plus élevée de métiers sans qualification.

En 1900, en revanche, les horlogers sont proportionnellement plus nombreux chez les Bernois (en particulier, les ressortissants du Jura et du Seeland) que chez les Vaudois, et ils ne représentent plus qu'une part très faible parmi les Français du Doubs.

De ces données nous pouvons dégager quelques considérations plus générales; il existe bel et bien une immigration sectorielle liée à la profession horlogère; elle concerne dans un premier temps surtout la Franche-Comté dont le rôle se réduit au fil des ans au profit des régions jurassiennes non neuchâtoises. Mais en dehors de ces courants spécialisés, l'immigration semble être seulement indirectement liée à l'horlogerie: la présence des horlogers est en effet plus fréquente parmi les immigrants d'ancienne date (Vaudois et Bernois de l'Oberland et de l'Emmental en 1860 et 1880) que parmi ceux arrivés plus récemment (autres Bernois des régions non horlogères, Francs-comtois en 1880); ces derniers comptent dans leur rang un plus grand nombre de professions peu ou pas qualifiées.

Les immigrants ont donc tendance à occuper les espaces économiques libérés par les indigènes et leur pénétration du secteur horloger est progressive.

Plus l'établissement est ancien, plus le comportement économique se conforme à celui des ressortissants neuchâtois.

Significatif est l'exemple des Vaudois: déjà en 1860 ils sont natifs de la région fleurisane plus fréquemment que tous les autres groupes et ont le pourcentage le plus élevé d'horlogers jusqu'en 1880. En 1900, en revanche, cela n'est plus le cas: ils sont attirés, comme les indigènes, par les nouveaux secteurs en expansion, le tertiaire tout particulièrement.

6. Vue d'ensemble

L'examen de quelques recensements, à différentes dates de l'histoire de Fleurier, a mis en évidence une évolution qui — comment pourrait-il en être autrement — n'est pas spécifique au village en question.

Les phénomènes migratoires, qui conditionnent dans une large mesure les structures démographiques de la population, sont eux-mêmes déterminés par la conjoncture économique.

Dans la deuxième moitié du XVIII^e siècle, l'extension progressive de l'horlogerie va en même temps stopper l'émigration masculine — réponse inéluctable à la pauvreté des ressources qui obligeait les hommes, les jeunes en particulier, à «s'exporter» — et, de même que la dentelle, stimuler une immigration, dont la zone de recrutement est plutôt limitée, alimentée surtout par de jeunes célibataires — parmi lesquels les femmes sont légèrement majoritaires —, qui s'engagent dans les secteurs délaissés par les indigènes, secteurs où la première phase de la division du travail au sein de l'atelier familial augmente les besoins de main-d'œuvre: agriculture mais surtout service domestique et artisanat spécialisé.

Très rapidement, une partie importante de cette population s'établit de façon plus ou moins définitive dans la communauté, contribuant par son dynamisme démographique à la croissance.

La crise du début du XIX^e siècle ralentit l'immigration et provoque le réveil de l'émigration; les horlogers d'alors reprennent les chemins des maçons, leurs aïeux. Les départs sont nombreux et n'affectent pas seulement les célibataires. Le sexe masculin est à nouveau le plus touché, la dentelle représentant encore pour les femmes un atout supplémentaire.

Avec le changement de conjoncture, à la fin des années 1820, le cycle se répète, amplifié dans ses dimensions mais presque identique dans ses modalités. Alors que l'horlogerie retrouve sa place prédominante, les métiers traditionnels périclitent. Au moment même où la différenciation et la spécialisation professionnelles s'accroissent, se manifeste une nouvelle vague d'immigrants où les jeunes, les célibataires, les femmes sont majoritaires. Cet afflux se calque pour l'essentiel sur les courants traditionnels, malgré un certain élargissement des horizons et aboutit à de nombreux établissements définitifs. Parallèlement, l'émigration subit des coups d'arrêt, le développement industriel offrant, tant aux ressortissants de Fleurier qu'aux habitants de la région, des débouchés intéressants, qu'il ne faut plus aller chercher à l'extérieur: la mobilité de couple, voire familiale, prend dans ce cas une ampleur qui dépasse le mouvement des célibataires.

Dans le dernier quart du XIX^e siècle, la structure de la population témoigne d'un certain repli de la communauté sur elle-même: le ralentissement de l'immigration, dont l'aire de recrutement se réduit progressivement, et dans laquelle les femmes jouent un rôle de plus en plus marqué, s'accompagne à nouveau d'une émigration qui affecte essentiellement les métiers les mieux qualifiés de l'horlogerie. Ces départs, ainsi que le déplacement progressif des indigènes vers des secteurs issus du tertiaire, offrent aux immigrants de nouvelles perspectives d'emploi, à l'intérieur du secteur horloger, qui, au milieu du XIX^e siècle, semble plutôt privilégier la main-d'œuvre indigène et les immigrants d'ancienne date. Nous sommes ainsi en présence de deux aspects d'un même phénomène qu'il conviendrait de définir comme une «mobilité régionale» au sein d'un même espace: le Jura horloger. Le temps des importantes migrations depuis des zones relativement éloignées paraît révolu, malgré la persistance, dans le bâtiment, d'une forte population étrangère, où les Italiens remplacent progressivement les Français.

Au début du XX^e siècle, l'ouverture des fabriques fait appel à une main-d'œuvre jeune ou très jeune, essentiellement féminine, en provenance des zones limitrophes, au moment même où la reprise attire des couples, dont la durée de séjour à Fleurier est en partie déterminée par la conjoncture, qui continue de présider au destin de ce que nous avons convenu d'appeler la «population flottante».

Les «cycles migratoires» ainsi mis en évidence semblent provoqués par chaque restructuration du système de production: l'atelier domestique du premier démarrage industriel, la rationalisation du travail introduite par le système d'établissement, l'introduction tardive de la fabrique, qui s'accompagne du développement du tertiaire, au passage du siècle.

III. CONCLUSION

Au cours de ce chapitre, le rapport intime qui unit économie et démographie a été souligné à plusieurs reprises.

Les périodes de forte croissance (1770-1790, 1830-1860, dans une moindre mesure 1890-1910) se caractérisent par un afflux de population, attirée au village par l'introduction de nouvelles structures de production, qui multiplient les besoins en main-d'œuvre. Ce mouvement s'inverse à chaque ralentissement de la conjoncture, en s'accroissant lors des crises. D'une façon générale, l'industrialisation se révèle la cause de l'accroissement démographique, en grande partie soutenu par l'immigration. Mais il s'agit d'une immigration, souvent filtrée par les régions limitrophes, dont le bassin de recrutement est plutôt limité, alimentée principalement par les zones voisines.

Au cours d'une première phase, au XVIII^e siècle, l'essentiel des apports humains provient du Haut Val-de-Travers et des Montagnes neuchâteloises. En effet, l'horlogerie, à ses débuts, offre une alternative sérieuse aux jeunes, auparavant obligés de quitter une terre avare de ressources. Donc, une immigration existe, mais ancrée dans la « région naturelle de Fleurier » ; plus que d'immigration il faudrait probablement parler de rétention des réserves démographiques à la campagne — pour paraphraser Ch. Vandembroeke⁹⁶. Dans une moindre mesure le retour au village d'anciens émigrants (« immigration de retour ») peut également jouer un certain rôle dans cette première phase de croissance.

Dans une deuxième phase, les années 1830-1860, le champ d'attraction s'élargit, mais essentiellement selon les axes traditionnels ; les changements sont quantitatifs bien plus que qualitatifs : les zones d'origine restent fondamentalement les mêmes — malgré une certaine ouverture des horizons — mais les échanges humains s'intensifient.

Enfin, dans une dernière phase, à la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e, nous sommes surtout en présence d'une mobilité régionale au sein de l'espace horloger jurassien : entendons par là des déplacements relativement importants et fréquents de population pour l'essentiel née dans le Val-de-Travers, les Montagnes neuchâteloises, les districts vaudois limitrophes ou le Jura bernois.

L'immigration ainsi définie, moteur principal de la croissance, opère sur le mouvement naturel de la population, dont on a constaté le décalage par rapport au mouvement global. Ce retard s'explique par une présence massive de célibataires au début de chaque phase d'expansion. De même, l'émigration, qui accompagne les périodes de stagnation ou de crise, affecte davantage et en priorité les classes les plus jeunes ; en effet, la conjoncture exerce sa pression immédiate essentiellement sur les éléments les plus mobiles, les plus libérés des attaches familiales ; les couples établis n'en sont affectés que dans un deuxième temps.

Le but de ce chapitre était de donner une définition du tissu humain dans lequel évoluent les comportements démographiques que nous nous proposons d'étudier.

En particulier, il nous a permis de déterminer, dans une succession de phases d'expansion et de repli, engendrées par la conjoncture, trois périodes

clés, dont les conséquences devraient se révéler essentielles sur le plan social : la deuxième moitié du XVIII^e siècle, le milieu du XIX^e et le début du XX^e.

Les changements économiques, le brassage de population et le remodelage qui en découlent, ne peuvent pas ne point influencer les relations et les attitudes familiales, soumises aux pressions d'une société en mutation.

Les chapitres successifs tentent d'apporter des réponses à ces questions, à travers une analyse de la mortalité, de la nuptialité et de la fécondité.

NOTES

¹ Voir HENRY Ph., *op. cit.*; il reprend de manière critique les diverses évaluations du nombre d'habitants de la principauté entre le milieu du XVII^e et le milieu du XVIII^e siècles.

² CASPARD P., *La Fabrique Neuve de Cortaillod (1752-1854). Entreprise et profit pendant la Révolution industrielle*, Paris, 1979. L'examen des registres paroissiaux de Boudry, Bevaix, Colombier, Cortaillod et Travers l'amène à poser l'hypothèse d'une faible vitalité démographique jusqu'au milieu du XVIII^e siècle.

³ Dès 1770 et jusqu'en 1803, il est possible de se marier aussi dans la commune d'origine de l'un des deux époux, qui ne sont plus tenus à choisir exclusivement une des deux paroisses de domicile (s'ils habitent des villages différents). C'est une des possibles explications de l'allure plus heurtée de la courbe des mariages dès la décennie 1760-1770 et de son apparente stagnation, alors que les courbes des décès et des baptêmes montrent vers cette date une tendance assez nette à la hausse. Le nombre réduit des mariages, qui exagère les fluctuations, influence certainement l'allure de la courbe.

⁴ «Dénombrement des Peuples, des Pauvres et autres, 1750», AEN, Série Recensements, 30: contient le «Rôle ordonné par sa Majesté en 1750. Communauté de Fleurier».

AEN, Reconnaissances pour Fleurier par Marthy (1658-1660), Val-de-Travers n° 15 et Reconnaissances pour Fleurier, Buttes et Saint-Sulpice par Guyenet (1736), Val-de-Travers n° 22, AEN.

Les reconnaissances concernent seulement les possesseurs de biens fonciers habitant ou non le village et ne donnent aucune indication sur la composition du ménage, alors que le recensement comprend toutes les personnes présentes à un moment donné dans la communauté (en l'occurrence pour Fleurier le 18 août 1750).

⁵ Le décompte officiel est de 460 habitants.

⁶ La moyenne a ici une valeur toute relative. Il est assez difficile de déterminer la réalité que le ménage recouvre : une certaine ambiguïté entre unité résidentielle et unité «juridique» subsiste (se reporter au chapitre VI). De plus, ne disposant pas d'une série de documents semblables qui nous permettraient des vérifications, le chiffre obtenu peut être influencé par des facteurs aléatoires. Il convient de l'utiliser pour l'instant comme un indicateur «mathématique», sans aucune signification sociale.

⁷ COURVOISIER J., «Essai sur les noms des habitants de Fleurier du XIV^e siècle au XVIII^e siècle», in *Musée neuchâtelois*, 1968, pp. 32-43. Évalue la population de Fleurier en 1658-1659 sur la base des reconnaissances citées à 400-500 individus, chiffre qui ne s'écarte pas fondamentalement de celui du recensement de 1750. On aurait pu aussi tenter une estimation en appliquant aux baptêmes et aux mariages une série de coefficients de réduction, mais les effectifs sont trop maigres pour que l'application de la méthode ait ici un sens.

⁸ DUPAQUIER J., «Problème de contrôle des dénombrements», in *Annales de démographie historique*, 1972, pp. 203-214.

⁹ Pour une critique détaillée des sources nous renvoyons le lecteur à l'annexe I.

¹⁰ Même à notre époque, celle des ordinateurs, les résultats des recensements comportent une faible marge d'erreur.

¹¹ C'est ce que nous confirment les données des années pour lesquelles il existe plusieurs recensements; le recensement fédéral de 1870 indique un total de 3051 habitants, alors que le tableau cantonal de la même année porte le chiffre de 2955. En 1914, deux tableaux ont été élaborés: l'un, en janvier, recense 4149 habitants; l'autre en décembre 4010 habitants.

¹² Nous tenons à souligner la valeur relative des taux obtenus: indices d'une tendance plus que mesure précise. La qualité douteuse des sources pour les périodes les plus anciennes et les petits nombres sur lesquels on travaille nous imposent cette précaution. Jusqu'en 1850, les taux d'accroissement ont été calculés sur la base de moyennes mobiles quinquennales; dès cette date sur la base des résultats des recensements fédéraux.

¹³ Les périodes de crise et de prospérité ont été définies à partir de SCHEURER F., *op. cit.* L'auteur, dans sa définition de crise économique, utilise plusieurs indicateurs tels que le volume des montres produites, la valeur à l'exportation, le nombre d'horlogers et de chômeurs et la fréquence des faillites à l'intérieur du secteur. A également été consulté le travail de séminaire présenté par Mlle C. Loetscher («Les crises horlogères de 1814 à 1914») dans le cadre du séminaire sur l'industrie horlogère suisse donné à Neuchâtel par F. Jequier pendant l'année universitaire 1985-1986.

¹⁴ JEQUIER F., *op. cit.*

¹⁵ Signalons cependant quelques exceptions: 1851, 1854, 1880, 1889.

¹⁶ Le même phénomène a été constaté à La Chaux-de-Fonds (COP R., *op. cit.*).

¹⁷ Il faut néanmoins souligner, au delà des similitudes, les différences qui séparent les cinq villages au niveau des activités économiques: si Môtiers et Boveresse sont essentiellement agricoles et si Buttes se caractérise par une forte concentration de maçons et charpentiers, la vocation industrielle de Couvet (poterie, indiennage, fabrication de bas, pendulerie, distillation de l'absinthe; fabrication de machines à tricoter dans la seconde moitié du XIX^e siècle) et de St-Sulpice (papeterie, clouterie, forge; ciment dès 1879) est plus prononcée.

¹⁸ Source: AEN, Tableaux de population pour la période 1760-1850. Résultats publiés des recensements fédéraux dès 1850.

¹⁹ Il a été construit à partir des données brutes, malgré leur qualité défectueuse, du moins jusqu'au premier quart du XIX^e siècle. En effet, on peut postuler une compensation entre le sous-enregistrement des naissances (enfants morts avant le baptême) et celui des décès d'enfants morts en bas âge. En réalité, l'image obtenue pêche par excès, étant donné un sous-enregistrement des décès plus important, qui touche aussi, bien que dans une moindre mesure, les adultes. Mais, malgré ses lacunes, le graphique permet une première approche du phénomène.

Jusqu'en 1823 les décès d'enfants non baptisés n'entrent pas dans le calcul, étant donné le fait que leur naissance n'est pas enregistrée parmi les baptêmes.

²⁰ Le tableau est construit à partir des données de population brutes, dont la valeur est toute relative.

²¹ On le verra plus loin lors de l'examen des structures démographiques.

²² Nous reviendrons sur leur signification en traitant de la composition et la structure des ménages. Pour l'instant, nous retenons que, en principe, ils semblent délimiter la famille nucléaire, malgré la présence de quelques ménages de type complexe.

²³ Voir Annexe I.

²⁴ Le critère de présence est fixé ainsi: est censé être présent tout individu né avant août 1750 et mort après cette date, n'ayant pas émigré avant septembre 1750.

²⁵ Naissance, mariage et/ou décès; éventuellement confirmation.

²⁶ C'est-à-dire tous les homonymes qu'un élément sûr ne permettait pas de distinguer. Par exemple, si d'une part le recensement faisait mention de deux Jean-Louis Bovet dont l'un était indiqué comme fils de Jean, laboureur de profession et d'autre part, si dans la série de familles reconstituées pour la période en question, on trouvait en tant que époux Jean-Louis Bovet, fils de Jean, l'identification, au moins provisoirement, était acceptée. Si en revanche, la filiation était inconnue, la reconstitution était laissée en suspens.

²⁷ Il est bien clair que les cinq critères ont été rarement considérés ensemble. Le recensement ne donne que pour quelques exceptions la paternité; quant au domicile, il est disponible seulement pour les fermes isolées (La Raisse, les Raisses, etc.). En revanche, la profession, presque toujours indiquée dans le recensement, manque souvent dans la reconstitution des familles.

²⁸ Par exemple, si un seul Simon-Pierre Dupaquier était mentionné et dans le recensement et dans la reconstitution, on admettait provisoirement l'identité entre les deux individus.

²⁹ Voir l'exemple cité en note ²⁶. Plus les relations possibles étaient nombreuses, plus le nombre des critères retenus pour l'identification était élevé.

³⁰ La composition du ménage en août 1750 par reconstitution de famille est obtenue en retenant tous les membres nés avant cette date et qui ne sont pas encore morts. Fils et filles déjà mariés n'entraient pas en ligne de compte.

³¹ Exemple: le recensement comprend deux ménages dont le chef s'appelle Jean-Jacques Bovet sans que la paternité soit précisée; l'un, composé du couple nucléaire et de trois filles n'ayant pas encore communiqué, l'autre, du couple nucléaire et d'un «enfant mâle»; la reconstitution, quant à elle, permet d'identifier deux Jean-Jacques Bovet: l'un marié en 1747 avec Susanne Vaucher, dont il a eu une fille née en janvier 1748, morte quelques mois plus tard et un garçon né en mai 1749; l'autre, marié en 1738 avec Marie Lequin, dont il a eu trois filles en 1740, 1743 et 1745 et deux garçons morts en bas âge. Face à cette concordance de données, nous avons admis que le premier Jean-Jacques Bovet du recensement correspond en réalité à l'époux de Marie Lequin, le second à celui de Susanne Vaucher.

³² Par exemple, le ménage de Jean Lequin, dans la liste du recensement, se composait d'une femme mariée, d'une fille, d'un garçon ayant communiqué et de lui-même, alors que la reconstitution nous informait que Jean Lequin avait eu une fille et trois garçons, dont un mort avant 1750 et deux de date de décès inconnue; dans le doute, nous avons eu recours à la liste des catéchumènes à l'intérieur de laquelle nous trouvons une fille et un garçon de Jean Lequin se présentant pour la première fois à la sainte cène, mais aucune trace du deuxième garçon. Nous pouvons en conclure que celui-ci est décédé avant la confirmation, sans laisser de trace dans le registre mortuaire. Par conséquent, l'identification entre le Jean Lequin du recensement et celui de la reconstitution peut être considérée comme fort probable et donc acceptée.

³³ Plus exactement, 13 ménages d'une seule personne, 6 de deux, 4 (dont un seul avec un enfant, mais ménage d'étrangers) de 3, 6 de 4 (dont trois avec des enfants présents) et 4 de 5 (dont un seul avec des enfants présents).

³⁴ En réalité, l'âge à la confirmation est variable: entre 14 et 18 ans, parfois même 19 ans. Nous avons estimé que, par ce choix de 16 ans, les résultats obtenus en vue de la construction de la pyramide des âges par classes quinquennales pouvaient être satisfaisants, malgré la marge d'erreur possible. Il s'agit de tenir compte de ces imprécisions lors de l'interprétation de la pyramide ainsi obtenue.

³⁵ Les listes de catéchumènes ont été utilisées même après 1750.

³⁶ Ont été retenus uniquement les cas non ambigus. Par exemple, le recensement cite les deux filles Perroud, vivant seules en ménage commun, ayant déjà communiqué. Parmi les actes de décès, on trouve quatre filles Perroud décédées célibataires dont deux sont mortes avant 1750 et deux après cette date: l'une, Catherine, décédée en 1775 à l'âge de 73 ans, l'autre, Rose, décédée en 1761 à l'âge de 56 ans. Ces éléments nous ont permis d'attribuer un nom et un âge — respectivement 48 et 45 ans — aux deux filles Perroud du recensement. Cela n'aurait pas pu être le cas, si dans les actes de décès, il y avait eu trois actes de décès de filles Perroud, portant tous une date postérieure à 1750.

³⁷ Exemple de la démarche: dans le recensement, nous trouvons le ménage de la veuve Clerc, vivant avec une fille ayant communiqué. La comparaison avec la reconstitution des familles ne permettait pas une identification sûre.

Nous avons procédé de la manière suivante: en partant de l'hypothèse du ménage nucléaire prédominant — hypothèse qui nous semblait se justifier après la pratique prolongée du recensement — nous avons cherché dans le répertoire des mariages à Fleurier une fille Clerc dont le mariage avait eu lieu après août 1750. Une et une seule a été trouvée: Susanne-Marie Clerc, fille d'Abram, se mariant le 23 novembre 1750 à Claude-David Bovet. Nous avons ensuite recherché son acte de baptême: baptisée le 15 octobre 1724, elle est fille d'Abram Clerc, fils de Jacques et de Susanne-Marie Bovet, fille d'Hansmann. Cela nous autorise à remonter au baptême de la mère (18 septembre 1687) et donc d'attribuer un âge à ces deux personnages. Restait à savoir s'il s'agissait des mêmes personnes que celles du recensement. Le mariage d'Abram Clerc et de Susanne-Marie Bovet avait été reconstitué (fiche EO) à partir des naissances de deux autres enfants: Jean-Jacques, né en 1729 et Abram-Louis, en 1732. Au contraire de leur sœur Susanne-Marie, retrouvée par mariage, on perd toute trace de ces deux garçons, qui ne figurent même pas sur la liste des catéchumènes. Il est fort probable qu'ils sont morts en bas âge sans avoir été enregistrés. Le registre des baptêmes ne porte pas d'autres enfants nés de cette même union. La date de décès d'Abram

Clerc est inconnue, mais sa femme meurt veuve en 1754. Sans en avoir la certitude absolue, nous pouvons conclure qu'il s'agit bien là des mêmes personnes.

Un autre exemple peut encore illustrer l'esprit de la démarche: dans le recensement, nous trouvons Pierre Berthoud-Billard, manoeuvre, ayant communiqué. Les fiches d'état civil nous permettent de recenser apparemment trois Pierre Berthoud-Billard: un premier, maçon, décédé en septembre 1750; un deuxième, fils de Jean, décédé en 1765 à l'âge de 79 ans; un troisième, fils de Pierre, catéchumène en 1716. Départager dans ce cas se révèle très difficile, voire impossible. Cependant, le recensement nous indique aussi que dans la même maison de Pierre Berthoud-Billard, habite David Berthoud-Billard, maçon, marié sans enfant à la maison, identifié, grâce à la reconstitution, comme fils de Jean. Nous avons retenu ce dernier élément — le père Jean — pour l'identification: il est probable que les deux frères habitaient la même maison et donc, que le Pierre Berthoud-Billard cité dans le recensement était bien le fils de Jean, décédé en 1765.

³⁸ Sur la base des familles reconstituées, l'ordinateur produit une liste des ménages nucléaires, censés être présents à Fleurier en 1750, en ne considérant que leur composition en août 1750: couples mariés avant cette date, avec les éventuels enfants déjà nés, pas encore morts et pas encore mariés. Si l'un ou l'autre des deux conjoints est déjà mort, le survivant est retenu avec la mention «veuf de» ou «veuve de». Si les deux parents sont décédés, l'ordinateur ne retient que les enfants survivants célibataires, qu'il fait précéder de la mention «fils de feu... et de feu...». Enfin, dans le cas d'enfants célibataires survivants d'un parent décédé et de l'autre remarié avant août 1750, il est noté «fils de..., veuf/veuve de... et remarié(e) le...».

³⁹ La démarche concernant surtout les femmes, on a admis qu'elles pouvaient appartenir à la même classe d'âge que le mari si cet âge s'accordait avec les dates de naissances des enfants relevées lors de la reconstitution et avec la date de mariage; les cas de remariage n'ont pas été retenus.

⁴⁰ Par exemple, la famille Lardet a pu être très facilement identifiée: sa présence dans les deux listes créait un rapport univoque. Dans les deux cas, composition de la famille nucléaire et correspondance des prénoms ne laissent aucun doute: le père Célestin, la mère Julie et trois enfants présents à ce moment-là, Caroline, Charles et Zélie.

Plus difficile d'identifier avec sûreté les trois familles dont le chef s'appelle Daniel-Henry Vaucher, surtout en raison de la présence de nombreux ménages complexes et de la fréquence très élevée du patronyme Vaucher dans la population de Fleurier en 1837. Dans ces cas, les recherches ont dû être élargies aux structures familiales plus complexes (parents, frères, remariages), amenant assez souvent à une identification sûre.

⁴¹ Parmi les différentes classifications possibles, a été retenue celle qui considère comme adulte la population comprise entre 15 et 59 ans (enfants de 0 à 14 ans et vieux à partir de 60 ans). Contestable, comme tout essai de classification, elle semble la plus apte à rendre compte de la réalité de l'époque. Pour le XIX^e siècle, lorsque l'on dispose de recensements mentionnant l'âge et la profession, il apparaît que l'essentiel de la population active se concentre dans ces tranches d'âge, à quelques exceptions près. Pour permettre des comparaisons, il était important de garder, pour l'ensemble de la période, les mêmes catégories. De plus, le même modèle est utilisé dans les analyses des recensements fédéraux faites par le bureau fédéral de statistique.

Deux autres modes de répartition peuvent être retenus:

1. jeunes (0-19) 40,5%; adultes (20-59) 46,0%; vieux (60 et plus) 13,5%.
2. enfants (0-14) 33,8%; actifs (15-64) 57,9%; vieux (65 et plus) 8,3%.

⁴² PERRENOUD A., *La population de Genève du seizième au début du dix-neuvième siècle*, Genève, 1979, pp. 245-322; le *Livre des Habitants de Genève 1684-1792*, publié par A. Perrenoud et G. Perret en 1985, permet d'identifier, avec leur profession, 184 ressortissants du Val-de-Travers, dont 32 de Fleurier: 15 charpentiers, 8 maçons, 5 tailleurs de pierre et 4 horlogers. Cette attraction pour Genève est confirmée par la mention, fréquente dans les actes de baptême, «père absent, à Genève». Sur l'importance des maçons originaires du Val-de-Travers, voir COURVOISIER J., *La ville de Neuchâtel*, Monuments d'art et d'histoire, Bâle, 1955.

⁴³ Les illégitimes perdaient leur droit de communauté.

⁴⁴ Dans trois cas, seul le titre honorifique — «justicier», «capitaine» — est indiqué.

⁴⁵ COURVOISIER J., «Essai sur les noms des habitants...», p. 40. A remarquer que les chiffres proposés dans cet article ne correspondent pas toujours à ceux retenus pour cette étude.

⁴⁶ Le fait est confirmé par l'analyse des âges: les horlogers ont entre 18 et 35 ans; dans les cas où l'âge n'a pas été retrouvé, il s'agit de célibataires mariés après 1750 ou de père de famille avec des enfants en bas âge.

⁴⁷ Pour trois chefs de ménage manque l'indication concernant la propriété.

⁴⁸ Jusqu'en 1848, la répartition de la population se fait dans trois catégories ambiguës : enfants, célibataires ayant communauté et personnes mariées ou veuves, ce qui ne correspond pas, à proprement parler, à une classification selon l'âge.

⁴⁹ Malheureusement, seules deux classes sont retenues : sujets de l'Etat (communiers et non-communiers confondus) et étrangers à la principauté. Pour compléter ces lacunes d'information, nous avons recouru à la reconstitution des familles et aux recensements nominatifs concernant les étrangers établis à Fleurier en 1790 et 1793 («Etat de tous les Etrangers qui résident actuellement rière la Châtellenie du Val de Travers. Dressé en obéissance à l'Arrêt du Gouvernement du 27. 7bre 1790 et Expédié le 15 Oct 1790» et «Supplément du Rolle général des Etrangers qui habitent rière la Jurisdiction du Val de Travers, qui fut dressé le 15 octobre 1790», AEN, Série Etrangers, Doss 41/b). Pour une vue d'ensemble de la présence étrangère à Neuchâtel à cette époque, voir CHRIST Th., *La présence étrangère dans la principauté de Neuchâtel vers 1790*, Neuchâtel, 1990 (Mémoire de licence, IH).

⁵⁰ La vraisemblance par rapport aux chiffres des cinq années qui précèdent et qui suivent a été vérifiée, dans la tentative de se procurer quelques garde-fous, bien fragiles à vrai dire.

⁵¹ Pour 1815 il ne peut pas être calculé, puisque le dénombrement annuel ne distingue plus les habitants selon leur état matrimonial et leur groupe d'âge ; seule la distinction entre les sexes est maintenue.

Calculé sur l'ensemble des habitants le rapport professions/population recensée se monte à 0,73. Il était de 0,59 en 1780 et de 0,60 en 1790.

⁵² Si l'on en juge au fort recul de ses effectifs par rapport aux années qui précèdent et qui suivent.

⁵³ Les tabelles distinguent désormais exclusivement les étrangers des sujets de l'Etat.

⁵⁴ PERRENOUD A., *La population...*

⁵⁵ Le nombre d'étrangers dans la principauté double entre 1752 et 1812. Voici l'évolution du pourcentage des étrangers par rapport à l'ensemble de la population neuchâteloise entre 1752 et 1822 (source : dénombrements annuels)

1752	13,4 %	1792	23,3 %
1762	14,5 %	1802	26,4 %
1772	18,9 %	1812	27,8 %
1782	21,9 %	1822	26,1 %

En 1790, la proportion d'étrangers est à peu près la même pour Fleurier et pour l'ensemble de la principauté.

⁵⁶ On atteint ainsi surtout le noyau stable de la population : cela explique les différences de pourcentage par rapport aux chiffres obtenus sur la base des dénombrements annuels. Reste le fait que la carte ainsi établie est malgré tout déformée par l'ancienneté de l'établissement, qui peut conduire à surestimer l'importance de certaines régions.

⁵⁷ COURVOISIER J., *Les districts du Val-de-Travers...*, p. 95.

⁵⁸ Cette distribution se fonde sur l'hypothèse selon laquelle toutes les personnes d'âge inconnu et d'origine confédérée ou étrangère ont entre 15 et 59 ans. En raison de la marge d'incertitude des données de base nous nous dispensons de présenter ici la classification de la population selon les deux autres modes de répartition en grandes classes d'âge. Pour le choix du mode retenu nous renvoyons le lecteur à la note ⁴¹.

⁵⁹ Etant donné l'exigüité de leur nombre et l'importante proportion d'âge inconnu parmi eux, les étrangers n'ont pas été considérés dans l'élaboration du tableau. Certes on aurait pu rassembler dans un même groupe (non-Neuchâtelois) la population confédérée et étrangère d'âge connu, mais en opérant ainsi nous aurions introduit un biais dans nos chiffres : en effet les étrangers auxquels il a été possible de donner un âge en faisant recours à l'état civil appartiennent au noyau le plus stable (enfants et adultes dès 45 ans) ; les inclure aurait signifié gonfler artificiellement les effectifs de ces classes d'âge au détriment des autres (15-29, 30-44) qui vraisemblablement comprennent la plupart des individus non retrouvés dans l'état civil.

⁶⁰ Les inconnus sont en effet plus nombreux parmi les célibataires.

⁶¹ Nous entendons par là toutes les professions vouées à la satisfaction des besoins quotidiens de la collectivité, telles que boutiquiers de l'alimentation, artisans du bois et de l'habillement, cabaretiers, barbiers, etc.

⁶² Artisanat du métal, de la paille, tisserands, etc.

⁶³ Le recensement de 1837 mentionne pour les Confédérés la commune d'origine; pour les étrangers, il se limite souvent au pays. L'origine des sujets de l'Etat n'est en revanche point notée, mais elle peut facilement être établie à partir de l'état civil, à défaut par le nom de famille.

⁶⁴ Dont 21 d'origine externe au canton, cependant admis à la bourgeoisie.

⁶⁵ La répartition proportionnelle selon l'origine donnée entre parenthèses ne diffère pas de manière fondamentale de celle proposée au tableau 2.22.

⁶⁶ Dont 6 originaires du Pays-d'Enhaut, qui au total compte 8 chefs de ménage ressortissants.

⁶⁷ LEBOUTTE R., *Reconversions de la main-d'œuvre et transition démographique. Les Bassins industriels en aval de Liège XVII^e-XX^e siècles*, Paris, 1988, p. 197. Voir également DESAMA Cl., *Population et révolution industrielle. Evolution des structures démographiques à Verviers dans la première moitié du 19^e siècle*, Paris, 1985 et CHESNAIS J.-Cl., *La transition démographique*, Paris, 1986.

⁶⁸ Retour à Fleurier de ses émigrants et retour au pays d'origine des immigrants, à la fin de la vie active.

⁶⁹ La fréquence du célibat parmi les femmes confédérées, dès 60 ans, bien inférieure à celle des Neuchâteloises pourrait en constituer une preuve: la fin de la vie active marque chez elles le retour au pays d'origine; aucune raison affective ou économique ne les retient désormais.

Le veuvage est en revanche légèrement supérieur chez les Confédérés, probablement en raison d'une mortalité différentielle, plus élevée dans les métiers les moins qualifiés.

⁷⁰ WRIGLEY E.A., *Société et population*, Paris, 1969.

⁷¹ DESAMA Cl., *op. cit.*

⁷² Pour les données brutes et les détails de la classification, nous renvoyons à l'annexe V, et ici, nous nous contentons de quelques explications.

Horlogerie:

— cette catégorie comprend l'ensemble des horlogers, sans aucune distinction de statut ou de revenu. Etant donné l'importance du secteur dans l'économie fleurisane, il nous a semblé opportun de tenter une analyse plus fine, au moins pour 1900.

Bâtiment:

— sont inclus dans cette catégorie non seulement les maçons et les charpentiers, mais toutes les professions directement ou indirectement liées à la construction.

Petit commerce:

— cette catégorie renferme les professions liées à la vente au détail dans l'alimentation — bouchers, boulangers, pâtisseries, etc. —, l'habillement — cordonniers, tailleurs, etc. —, la restauration — cafetiers, cabaretiers — et en général les boutiquiers qui fournissent produits ou services nécessaires à l'existence quotidienne.

Négoce:

— à savoir les «négociants», dont une partie, malheureusement non quantifiable, est liée à l'horlogerie. Un certain risque existe de comprendre dans cette classe quelques boutiquiers.

Productions diverses:

— ce groupe englobe toutes les personnes employées dans des productions artisanales ou industrielles autre que l'horlogerie, telles que la vannerie, la distillation d'absinthe, l'imprimerie, la fabrication d'allumettes. Nous avons ainsi une catégorie fortement hétérogène, mais qui permet de rassembler des groupes épars.

Employés de bureau et de commerce:

— essentiellement commis, demoiselles de magasin, comptables et employés de bureau. Cette catégorie se caractérise par un travail salarié et dépendant, un statut moyen et une appartenance au secteur tertiaire.

«Services»:

— ce terme, utilisé ici de manière très restrictive par rapport à son acception habituelle, regroupe essentiellement les fonctions publiques (instituteurs, régents, gendarmes, employés communaux), les professions médicales et les notaires. Vu leur statut généralement plus élevé, nous avons préféré les séparer de la catégorie précédente.

Métiers sans qualification:

— à l'exclusion de l'horlogerie, elle englobe les professions exercées dans différents secteurs, souvent d'ailleurs non précisés.

Apprentis et pensionnaires:

— les deux « professions » ont été regroupées, car rares sont les apprentis notés comme tels dans le recensement de 1900; l'essentiel des pensionnaires, quant à eux, se concentre dans la classe d'âge 15-19 ans. Cette catégorie ne revêt de relief statistique qu'en 1900.

Seuls les deux recensements de 1860 et 1900 ont été retenus, car notre but consistait à percevoir une évolution à long terme; d'une part le temps qui les sépare représente l'espace d'une forte génération, d'autre part, les deux dates correspondent aux deux phases caractéristiques du secteur horloger.

⁷³ Le chiffre avancé est certainement sous-évalué, en tout cas pour 1860. En effet, ne sont pas compris les apprentis pour lesquels la branche d'apprentissage n'est pas indiquée; en outre, la profession des femmes mariées n'est pas inscrite régulièrement dans les registres.

⁷⁴ Il s'agit en particulier des catégories « employés de commerce et de bureau » et « services », mais l'on constate aussi une légère progression des transports, suite à l'avènement du chemin de fer. En Wallonie par exemple un des traits caractérisant l'évolution économique du XIX^e est la « lente montée du secteur tertiaire » (LEBOUTTE R., *op. cit.*, p. 89).

⁷⁵ Le recensement de 1860 se contente, le plus souvent, de l'indication générique « horloger », sans autre précision.

⁷⁶ Il n'est pas sûr que ces chiffres soient exhaustifs; nous admettons que la mention « ouvrier » permet de recenser avec précision les horlogers travaillant en fabrique.

⁷⁷ 5,45 % des fabricants d'horlogerie est représenté par des femmes.

⁷⁸ Boîtiers, remonteurs, rhabilleurs, acheveurs, horlogers, repasseurs, penduliers, « assortiment »; la main-d'œuvre féminine de ce groupe représente 3,55 % de l'ensemble.

⁷⁹ Régleurs, pivoteurs, secrets, échappements, dégrossisseurs, fraises, sertisseurs, pierristes.

⁸⁰ Régleuses, secrets, finisseuses, échappements, sertisseuses, pierristes.

⁸¹ Emailleurs, graveurs, doreurs, peintres sur cadran, polisseuses, guillocheurs, poseurs de glaces. Les femmes composent 50 % de ce groupe, mais on y recense seulement deux ouvrières étrangères.

⁸² Ouvriers sur aiguilles, sur ressorts, sur roues.

⁸³ Débris, vis, ouvrières sur aiguilles, spiraux, cadrans, roues.

⁸⁴ JEQUIER F., *op. cit.*

⁸⁵ La même constatation est faite par LEBOUTTE R., *op. cit.* concernant les bassins industriels en aval de Liège, où le sous-enregistrement des activités féminines est courant et la mention « ménagère » s'applique presque automatiquement à la femme mariée. Sur le travail féminin voir également SCOTT J.W. et TILLY L.A., *op. cit.* et TILLY L.A. et SCOTT J.W., *Les femmes, le travail et la famille*, Paris, 1987.

⁸⁶ Essentiellement « journalières ».

⁸⁷ Une partie de ces célibataires se marie à Fleurier par la suite. En outre, la répartition proportionnelle des trois groupes, surtout pour les hommes, est à peu près la même parmi les actes de mariage considérés et parmi l'ensemble de la population recensée aux trois dates.

En 1860, les Neuchâtelois représentent 45,6 % de tous les époux et 49,3 % de la population masculine recensée, les Suisses respectivement 41,8 % et 39,8 %, les étrangers 12,6 % et 10,8 %; les Neuchâteloises 43,4 % des épouses et 52,4 % de la population féminine recensée, les Suissesses 46,5 % et 39,3 %, les étrangères 10,1 % et 8,3 %.

En 1880, les chiffres concernant les hommes sont les suivants: Neuchâtelois, 45,7 % contre 47,6 %, Suisses, 43,3 % contre 45,3 %, étrangers, 11 % contre 7,2 %; pour les femmes: Neuchâteloises, 45,2 % contre 49,0 %, Suissesses, 45 % contre 44,1 %, étrangères, 9,8 % contre 7 %.

Enfin, pour 1900, les hommes neuchâtelois représentent 40,5 % contre 43,1 %, les Suisses, 48,8 % contre 47,3 % et les étrangers, 10,7 % contre 9,6 %; les femmes neuchâteloises, 38,7 % contre 44,9 %, les Suissesses, 51,5 % contre 47,4 % et les étrangères, 9,8 % contre 7,7 %.

⁸⁸ Le lieu de naissance a pu être considéré seulement pour une partie d'entre eux, à savoir ceux pour lesquels on disposait de l'acte de mariage ou de décès, soit environ 60 % pour 1860, 70 % pour 1880 et 1900.

⁸⁹ En ce qui concerne les femmes, la perception du phénomène peut être quelque peu perturbée par les migrations matrimoniales : dans certains cas, la femme peut n'avoir jamais habité Fleurier avant son mariage, et avoir rencontré son futur époux lors d'un déplacement de celui-ci. Il s'agit dans ce cas d'une mobilité différente de celle que nous nous proposons d'étudier dans ce chapitre.

⁹⁰ En raison des faibles effectifs nous avons regroupé dans ce tableau les districts en régions ; la carte 2.17 en revanche distingue chaque district.

Voici les détails de ce regroupement : Oberland (Oberhasli, Interlaken, Frutigen, Haut-Simmmental, Bas-Simmmental, Gessenay, Thounne) ; Emmental (Signau, Trachselwald) ; Mittelland (Berne, Schwarzenburg, Seftigen, Konolfingen, Fraubrunnen, Burgdorf, Laupen) ; Haute-Argovie (Wangen, Aarwangen) ; Seeland (Büren, Bienne, Nidau, Aarberg, Erlach) ; Jura (La Neuveville, Courtelary, Montier, Franches-Montagnes, Délémont, Porrentruy, Laufen).

⁹¹ Le lieu de naissance n'est pas connu pour l'ensemble des individus concernés ; si ce renseignement ne manque presque jamais dans les fiches de premier type (compilées à partir des actes de mariage), il figure sur celles de deuxième type seulement si le décès des conjoints a eu lieu à Fleurier. Voici pour les trois périodes le pourcentage des lieux de naissance connus par rapport à l'ensemble : 1860 hommes 60 %, femmes 55 % ; 1880 hommes 66 %, femmes 69 % ; 1900 hommes 72 %, femmes 70 %.

⁹² Dans le tableau 2.33 nous avons pris en considération des catégories très générales (reste du canton, propre canton, autres cantons) pour rendre la présentation plus claire. En réalité l'analyse des données a porté sur des découpages plus fins (Haut du canton, Bas du canton, Val-de-Ruz, districts du canton d'origine, cantons considérés séparément) auxquels nous renvoyons le lecteur dans le commentaire qui suit.

⁹³ Certes ces cartes sont construites sur la base des données concernant l'origine légale, mais — nous renvoyons le lecteur au tableau 2.33 — à cette date celle-ci peut être encore considérée comme significative des courants migratoires. Pour les groupes les plus représentés — Val-de-Travers, Montagnes neuchâteloises, Berne et Vaud —, nous avons précisé les communes ou les districts de provenance.

⁹⁴ REDFORD A., *Labour migration in England 1800-1850*, Manchester, 1964 ; LEQUIN Y., *Les ouvriers de la région lyonnaise (1848-1914)*, Lyon, 1977 ; DESAMA Cl., *op. cit.* A ce modèle s'opposent celui des villes où se juxtaposent un bassin démographique et un recrutement beaucoup plus large (POUSSOU J.-P., *Bordeaux et le Sud-Ouest au XVIII^e siècle*, Paris, 1983) et celui des villes-champignons minières dont la Lorraine française fournit un bon exemple : la main-d'œuvre locale étant peu intéressée par le travail minier, il a fallu l'importer de l'extérieur (PRECHEUR Cl., *La Lorraine sidérurgique*, Paris, 1959). Dans le modèle nord-américain enfin, le développement urbain et industriel s'accompagne d'une mobilité géographique très supérieure.

⁹⁵ Une fois n'est pas coutume, nos conclusions ne sont pas étayées par des tableaux statistiques et nous demandons à nos lecteurs de faire confiance aux chiffres avancés. En effet la faiblesse de l'échantillon, ainsi que les difficultés liées à une présentation claire et synthétique des résultats nous ont incitée à renoncer à la publication d'un tableau concernant les origines et les professions.

⁹⁶ VANDENBROEKE Ch., *op. cit.*

Chapitre III

La mortalité

« Dans les monographies de village, la mortalité des adultes est difficile à déterminer par manque de données sur la population »¹; sources incomplètes, mobilité, taille réduite des effectifs sur lesquels se fondent les calculs : tels sont les principaux obstacles auxquels le chercheur se trouve confronté.

Le présent chapitre ne saurait donc prétendre à une analyse exhaustive du phénomène; son but est plutôt celui d'esquisser, dans ses grandes lignes, une évolution des conditionnements que la mort fait peser sur la vie : c'est surtout en tant que fonction ultime de la vie que nous nous intéressons aux aspects de la mort. Elle devrait nous permettre de préciser les conditions d'existence d'autrefois. De plus, selon certains historiens des mentalités, un lien étroit existerait entre l'évolution de la mortalité et celle des sentiments, notamment au sein de la famille nucléaire : l'émergence de l'amour maternel, les modifications des rapports entre mari et femme seraient, du moins partiellement, imputables à l'effacement progressif de la précarité face à la mort. Ces sentiments à leur tour influenceraient profondément les comportements et se répercuteraient sur la natalité et la nuptialité.

Pour ces raisons, contrairement à l'usage, l'étude des phénomènes démographiques débute ici par celle de la mortalité.

Avant d'exposer nos résultats, il nous faut très rapidement retracer le contexte dans lequel ils se situent. En effet, il serait absurde de vouloir rechercher des explications générales dans le cadre d'une monographie paroissiale. Les facteurs qui influencent la mortalité dépassent largement l'espace restreint du village, dont l'analyse permet néanmoins de mieux préciser les différences régionales qui, au sein d'un même schéma d'évolution, sont souvent très fortes.

Le XVIII^e siècle européen se caractérise par un recul marqué de la mortalité — facteur essentiel de la croissance démographique — dont l'explication est complexe et loin de faire l'unanimité : alimentation plus abondante, amélioration du niveau de vie, régression de la maladie et enfin des facteurs climatiques sont les éléments les plus souvent évoqués. Ce qui est certain, c'est l'atténuation progressive, dès le début du siècle, des épidémies et surtout des famines, dont les ravages décimaient périodiquement les populations anciennes, lesquelles se distinguaient par des taux de mortalité élevés (de l'ordre de 35-40% en temps normal), taux particulièrement forts chez les enfants en bas âge (souvent supérieurs à 200% pendant la première année de vie).

Si le XVIII^e siècle connaît surtout une nette diminution de la mortalité de crise — malgré la persistance de disettes et d'épidémies² dont l'ampleur n'est cependant pas comparable à celle du passé —, le XIX^e siècle est marqué par une baisse de la mortalité endémique: la diffusion de la vaccine au début de la période, l'amélioration des conditions sanitaires des villes et des habitations, l'obstétrique, la révolution microbienne du dernier quart du siècle, sont parmi les principaux moyens que l'homme se donne pour «lutter contre la mort qui a cessé d'être, dans bien des cas, le décret inéluctable de la Providence»³.

Malgré les progrès de l'hygiène, de la médecine et l'accroissement du niveau de vie, dont — il faut le souligner — les différentes classes sociales ne bénéficient pas de la même manière, la mortalité infantile demeure importante (elle ne baissera très sensiblement qu'au début du XX^e siècle) et parfois la misère consécutive aux bouleversements sociaux semble encore aggraver les conditions dans certains milieux: il suffit, par exemple, de penser à l'alcoolisme, aux maladies «professionnelles» et surtout à la tuberculose, un des fléaux du siècle, considérée par les contemporains comme la maladie de la pauvreté.

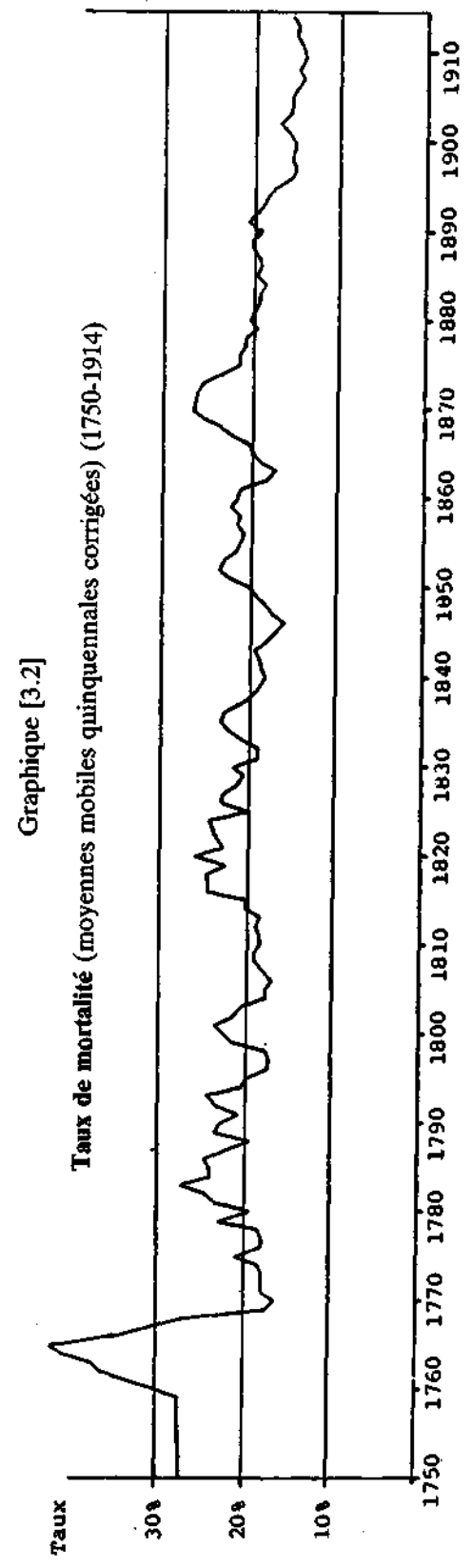
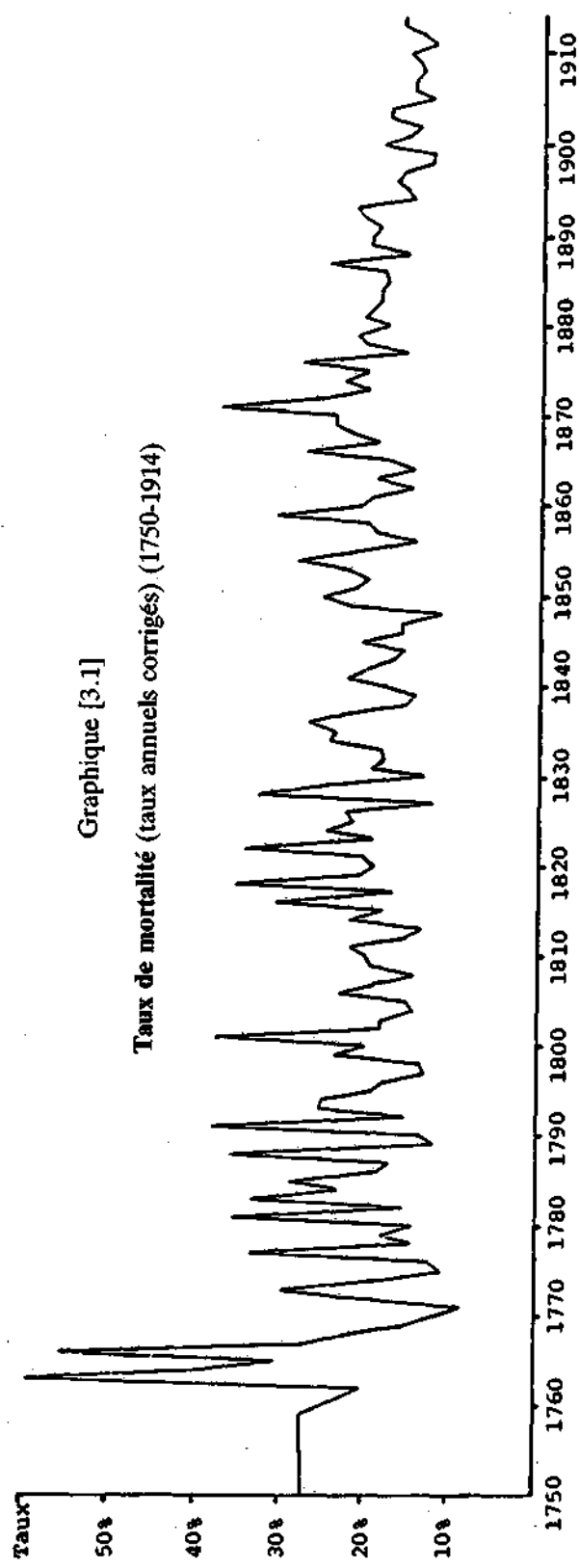
Cette «inégalité devant la mort» — trait qui caractérise la mortalité de nos jours encore⁴ — n'est pas seulement sociale, mais également «ambiante»: on ne meurt pas dans la même mesure en ville ou à la campagne; si jusqu'au début du XX^e siècle une surmortalité urbaine est souvent la règle, après cette date, grâce notamment aux progrès de l'équipement sanitaire et médico-social les différences s'estompent et tendent à disparaître⁵.

L'allongement de l'espérance de vie, la chute des taux de mortalité se réalisent à un rythme inégal: les progrès les plus considérables s'enregistrent au début et surtout à la fin du XIX^e, s'accroissent au XX^e siècle. Les disparités régionales restent pendant longtemps extrêmement fortes sous l'influence du climat et des conditions socio-économiques et les succès remportés dans la lutte contre la mort ne se répercutent pas de la même manière et à la même époque sur l'ensemble des classes d'âge.

I. LE MOUVEMENT DES DÉCÈS: FLUCTUATIONS ANNUELLES ET TENDANCE À LONG TERME

L'étude du mouvement annuel des décès et de l'évolution du taux de mortalité exigeait au préalable la correction des données brutes, du moins en ce qui concerne la période 1727-1823: le nombre de décès d'enfants jusqu'à 15 ans a été augmenté de 14 %, proportion obtenue par une estimation fondée sur deux méthodes différentes: celle qui utilise la répartition des prénoms dans la fratrie⁶ et celle qui se fonde sur la présence ou l'absence des enfants sur les listes de confirmation⁷. On admet que, malgré quelques omissions, l'enregistrement des décès d'adultes est complet⁸.

Au-delà des fortes fluctuations annuelles et de certaines valeurs aberrantes obtenues (graphique [3.1])⁹ jusqu'en 1850 — celles très faibles du XVIII^e siècle surprennent¹⁰ — l'évolution du taux brut de mortalité peut être ainsi caractérisée: première baisse dès 1765, alors même qu'il est bien supérieur à 30‰; stabilisation à partir de 1770 sur des valeurs oscillant entre 18‰ et 25‰ jusque



vers la fin du XIX^e siècle avec des remontées entre 1815 et 1825 et après 1850; nouvelle baisse importante dès les années 1895 pour atteindre des valeurs d'environ 15‰ après 1900 (graphique [3.2]).

La mortalité évolue donc selon des schémas déjà constatés ailleurs: d'une part elle recule dans la seconde moitié du XVIII^e siècle et au début du XIX^e, se stabilise jusqu'à la fin du XIX^e, puis connaît un nouveau déclin rapide; d'autre part elle réduit son instabilité: les crises se font moins fréquentes et moins violentes.

Tableau 3.1:

Evolution du taux brut de mortalité (1750-1914)
(moyennes quinquennales corrigées)

Période	Taux brut (corrigé) ‰	Période	Taux brut (corrigé) ‰
1745-1749*	44,3	1830-1834	18,8
1750-1754	27,6	1835-1839	20,5
1755-1759	28,1	1840-1844	18,6
1760-1764	32,4	1845-1849	17,7
1765-1769	30,0	1850-1854	23,6
1770-1774	18,2	1855-1859	21,6
1775-1779	17,8	1860-1864	18,0
1780-1784	24,2	1865-1869	22,1
1785-1789	22,1	1870-1874	23,9
1790-1794	23,2	1875-1879	21,2
1795-1799	17,1	1880-1884	19,2
1800-1804	21,2	1885-1889	19,3
1805-1809	18,0	1890-1894	19,6
1810-1814	18,6	1895-1899	15,0
1815-1819	24,3	1900-1904	16,9
1820-1824	23,5	1905-1909	14,3
1825-1829	22,9	1910-1914	14,9

* sur la base d'une estimation de la population

A la lecture de ce tableau, ce sont surtout les faibles taux du dernier quart du XVIII^e siècle et du début du XIX^e qui frappent, même si l'on admet leur sous-évaluation par rapport à la réalité. A Genève, les taux décennaux calculés par A. Perrenoud varient de 1750 à 1811 entre 27‰ et 31‰¹¹; en Suède, on passe de 28-29‰ au milieu du XVIII^e à 24-25‰ à la fin du siècle; en Angleterre de 32‰ à 27‰; dans le dernier quart du siècle, la France, dans ses «régions privilégiées», ne connaît guère de taux inférieurs à 28‰¹². La salubrité du climat jurassien ne suffit certainement pas à expliquer ces chiffres.

Au début du XIX^e siècle, Fleurier se caractérise par une mortalité parmi les plus basses enregistrées en Suisse, dont les valeurs se situent entre 23‰ et

42‰¹³. En 1850¹⁴, le taux pour l'ensemble de la Suisse est de 23,2‰ avec des minima de 15‰ et des maxima de 29‰ alors que Fleurier se retrouve dans la moyenne suisse et cantonale (24,1‰), avec des valeurs à mi-distance entre les extrêmes, proches des chiffres obtenus pour la France (23,7‰) et l'Angleterre (23,4‰)¹⁵.

Dès les années 1880, le gros village de quelque 3115 habitants se calque, en principe, sur les moyennes suisses (1880: 21,9‰, 1900: 19,3‰, 1914: 13,8‰)¹⁶: à cette époque débute «le mouvement de baisse fondamentale qui caractérise la mortalité pendant le dernier quart du XIX^e siècle»¹⁷ dans l'ensemble de l'Europe occidentale.

En résumant il faut souligner le faible niveau de la mortalité aux époques anciennes ainsi qu'un schéma d'évolution conforme, dans les grandes lignes, aux tendances suisses et européennes, dont les raisons sont à rechercher dans des facteurs généraux, tels les progrès dans les domaines de l'alimentation, de l'hygiène et de la médecine¹⁸.

Avant d'analyser l'évolution de la mortalité selon l'âge et le sexe, arrêtons-nous un instant sur les fluctuations annuelles du mouvement des décès, malgré la prudence qui s'impose dans ce domaine, surtout au XVIII^e siècle, en raison des faibles effectifs sur lesquels nous sommes appelée à travailler. Jusqu'en 1750, étant donné l'absence de données de population, il n'est pas possible de calculer des taux de mortalité; il nous faut donc nous contenter des chiffres brutes corrigés, illustrés par le graphique [3.3].

Le XVIII^e siècle fleurissant est marqué par un seul vrai «clocher» de mortalité en 1747 — les décès représentent cette année-là environ 160% par rapport à la moyenne quinquennale. D'autres années de surmortalité moins violente se dessinent sur la courbe: en 1731, 1737 — cette crise affecte surtout les enfants car 60% des décédés ont moins de quinze ans —, 1754, 1758, 1763, 1766, 1773, 1777, 1781, 1783, 1788 et 1791 (graphiques [3.1] et [3.3]).

Le premier quart du XIX^e siècle prolonge, en ce qui concerne les accidents démographiques, la deuxième moitié du XVIII^e: deux crises «classiques» en 1801 et 1816 et une série d'années caractérisées par une surmortalité en 1806, 1818, 1822 et 1828. Dès 1830, les pointes de mortalité ne disparaissent pas, mais elles s'espacent et réduisent leur ampleur: 1845, 1850, 1854, 1859, 1866, 1876, 1887. La poussée subite de 1871 est alimentée par les nombreux décès des «bourbakis» (33 sur 110) à l'ambulance française de Fleurier.

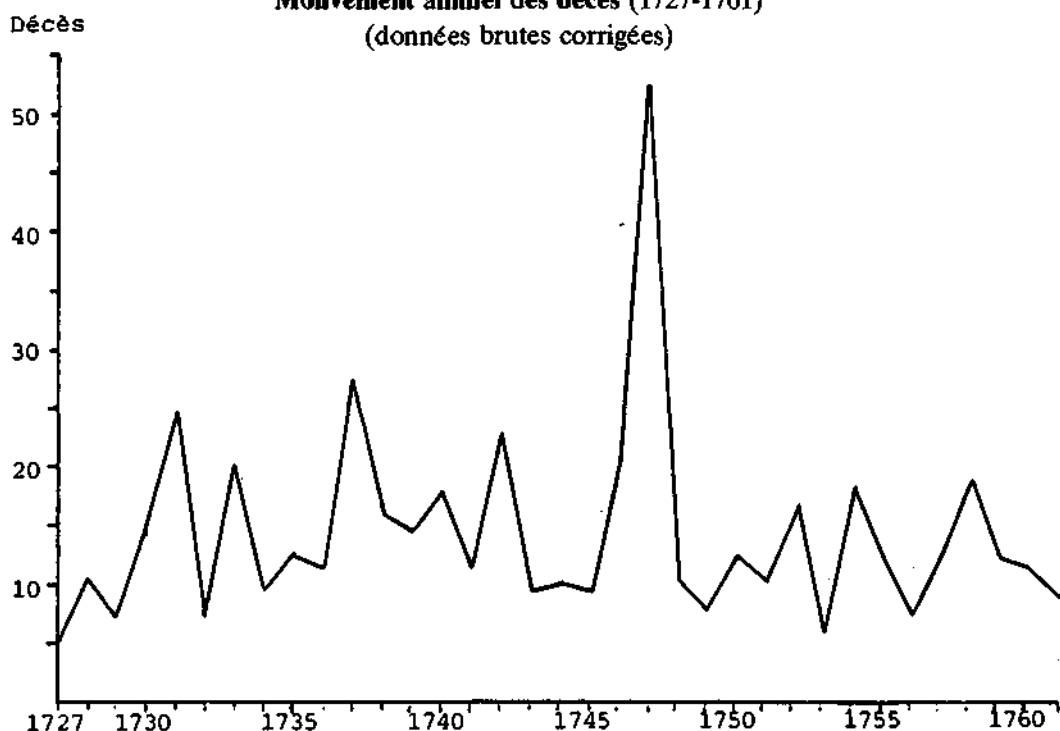
Le début du XX^e siècle est marqué par deux pointes qui se manifestent en 1900 et 1903-1904.

Au niveau d'une paroisse — toujours pour des raisons d'exiguïté — il est difficile de fournir des explications pour chaque variation significative des courbes.

En ce qui concerne le XVIII^e siècle et le début du XIX^e, une comparaison avec l'analyse des crises effectuée pour Vallorbe¹⁹ et le Pays-d'Enhaut²⁰ met en évidence plusieurs similitudes: dans les trois régions, la mortalité s'élève plus ou moins fortement en 1731, 1737 (1735 pour le Pays-d'Enhaut), 1747 (1746 à Rougemont), 1754, 1758 (mais aucune crise à Vallorbe), 1763 (1764 à Vallorbe), 1766 (1765 au Pays-d'Enhaut), 1790-1791, 1800-1801. Les explications avancées sont celles dites classiques: épidémies diverses — petite vérole,

Graphique [3.3]

Mouvement annuel des décès (1727-1761)
(données brutes corrigées)



dysenterie, gripes — aggravées parfois par de mauvaises récoltes, le renchérissement et la pénurie. La crise de 1816-1817, tristement célèbre pour la Suisse entière, s'inscrit également dans la courbe des décès de Fleurier, qui en revanche n'enregistre pas celle de 1770-1771, période pour laquelle, soulignons-le, les données disponibles sont suspectes.

Pour projeter quelque lumière sur la nature de ces pointes de mortalité, il nous faut tout d'abord, dans la mesure du possible, les caractériser : population touchée (adultes, enfants, ensemble de la population), durée, période de l'année pendant laquelle elles se manifestent. Deuxièmement, il s'agit de déterminer, parmi les différents facteurs d'explication pouvant entrer en ligne de compte — facteur épidémique, facteur économique —, lequel est censé jouer, à un moment donné, le rôle principal. Pour faire cela, nous ne disposons que d'indices généraux : le mouvement des prix pour l'ensemble de la principauté (facteur économique)²¹, les traces que les épidémies ont pu laisser dans les archives²². On a tenté également d'établir d'éventuels rapports avec des variations climatiques²³.

Si l'on essaie de rassembler ces éléments épars, il se dégage une première impression du rôle relativement important joué par les épidémies dans les fluctuations de la mortalité, au XVIII^e siècle et au début du XIX^e.

En 1731 et 1737, il est probable que le village soit frappé par la petite vérole, qui sévit au même moment à Genève et dans le canton de Vaud et qui emporte, en quelques mois (d'octobre à décembre), plusieurs enfants. En 1754, l'élévation de la courbe au début de l'automne, concernant essentiellement les adultes, pourrait s'expliquer par une contamination des eaux, tandis qu'en 1758, la saison (janvier-février puis septembre-octobre) et l'âge des personnes touchées (adultes âgés) indiqueraient une épidémie de grippe, probablement aggravée par les conditions climatiques (froid et humidité).

Pour 1763, nous disposons de quelques éléments d'explication régionale : la « fausse purésie maligne » fortement meurtrière, signalée aux Verrières et à La Côte-aux-Fées serait une conséquence des eaux « croupissantes »²⁴ suite à la sécheresse de l'automne ; la pointe de mortalité de Fleurier, qui se vérifie à la même époque, entre janvier et mars, est due vraisemblablement à cette épidémie, dont les victimes sont surtout des adultes. En 1766, année également marquée par une surmortalité, aucun mois ne se distingue par un nombre particulièrement élevé de décès d'adultes : on peut parler de surmortalité diffuse, qui touche essentiellement les personnes âgées et dont il est difficile d'avancer des explications (grippe ou conditions météorologiques défavorables ?) ; en revanche, les décès d'enfants se concentrent en mai et octobre.

Le même phénomène se constate en 1773, mais dans ce cas, il est douteux de l'attribuer au climat, qui semble cette année-là très moyen. L'an 1777 enregistre à nouveau une poussée des décès d'enfants jusqu'à cinq ans, concentrée entre octobre et décembre : une épidémie est probable — petite vérole comme à Genève en 1776 ? — Auvernier, village du vignoble neuchâtelois connaît le même phénomène²⁵.

En 1781, une « fièvre putride » fait plusieurs victimes à Saint-Sulpice et se répand à Fleurier, où la courbe des décès (enfants et personnes âgées) s'élève entre août et décembre.

A l'origine des pointes de 1783, 1788, 1791 et 1801 se trouve une hausse de la mortalité des enfants, concentrée sur quelques mois. Le « *Messenger boiteux* » de 1805 évoque l'épidémie de petite vérole qui a fortement affecté la principauté en 1801 : il est probable que ces quatre crises ont la même cause²⁶. Difficile, en revanche d'expliquer la surmortalité de 1806 : elle se vérifie en mai, concerne surtout les adultes, se produit lors d'une année relativement chaude et après une hausse des prix du blé (1805).

La crise de 1816 s'avère relativement complexe : la mortalité reste élevée durant toute l'année, mais l'on constate des pointes saisonnières entre février et avril pour les enfants, entre septembre et décembre pour les adultes. Cette année-là, les registres indiquent, encore de façon irrégulière, les causes de décès. Le croup semble avoir joué un rôle important au début de l'année et ce fait est confirmé par le « *Messenger boiteux* » de 1817, qui signale le grand nombre d'enfants morts de cette maladie en 1816. D'autre part, parmi les causes de mortalité des adultes, on trouve fréquemment celle de « langueur », expression souvent utilisée pour désigner la tuberculose. Il n'est pas absurde de penser que le froid et la faim ont aggravé les conditions de vie dès la fin de l'été.

Remarquons toutefois qu'en 1816 la mortalité n'atteint pas le niveau de 1818, 1822 et 1828. Ces trois années sont marquées par une fréquence élevée de décès d'adultes qui ne trouvent pas d'explication dans les registres.

Sans que l'on puisse les définir toutes précisément, les épidémies — petite vérole, fièvres diverses, grippe — semblent donc contribuer de façon substantielle à l'élévation de la courbe des décès, à intervalles réguliers.

En revanche, les influences de la conjoncture agricole sont loin d'être évidentes. Certainement, dans un pays d'élevage, la courbe des prix céréaliers est un outil mal adapté pour mesurer l'abondance ou le manque de subsistances ; mais il est malheureusement impossible d'intégrer à l'analyse les données relatives aux produits laitiers, qui constituent une part non négligeable de l'alimentation populaire. De plus, il n'est pas sûr que chaque hausse des prix soit réellement significative d'une vraie pénurie. Mais, force est de constater que la concordance entre les deux courbes — décès et prix du blé — est peu marquée, déjà au XVIII^e siècle (graphique [3.4]).

Une correspondance entre les deux phénomènes (hausse significative des décès contemporaine à une hausse des prix céréaliers) se constate de façon marquée seulement en 1747 et 1816.

En outre, bien des années de cherté restent sans conséquences sur le niveau de la mortalité, alors que plusieurs pointes de décès se manifestent pendant des années où les prix sont stables, voire à la baisse.

En 1816-1817, l'Europe connaît une des dernières grandes crises de subsistance ; limitons-nous à enregistrer les répercussions régionales du phénomène.

La crise de 1747, concentrée en octobre et novembre et affectant surtout les enfants ne peut être en revanche expliquée par la cherté des vivres, mais incombe de toute évidence à la variole.

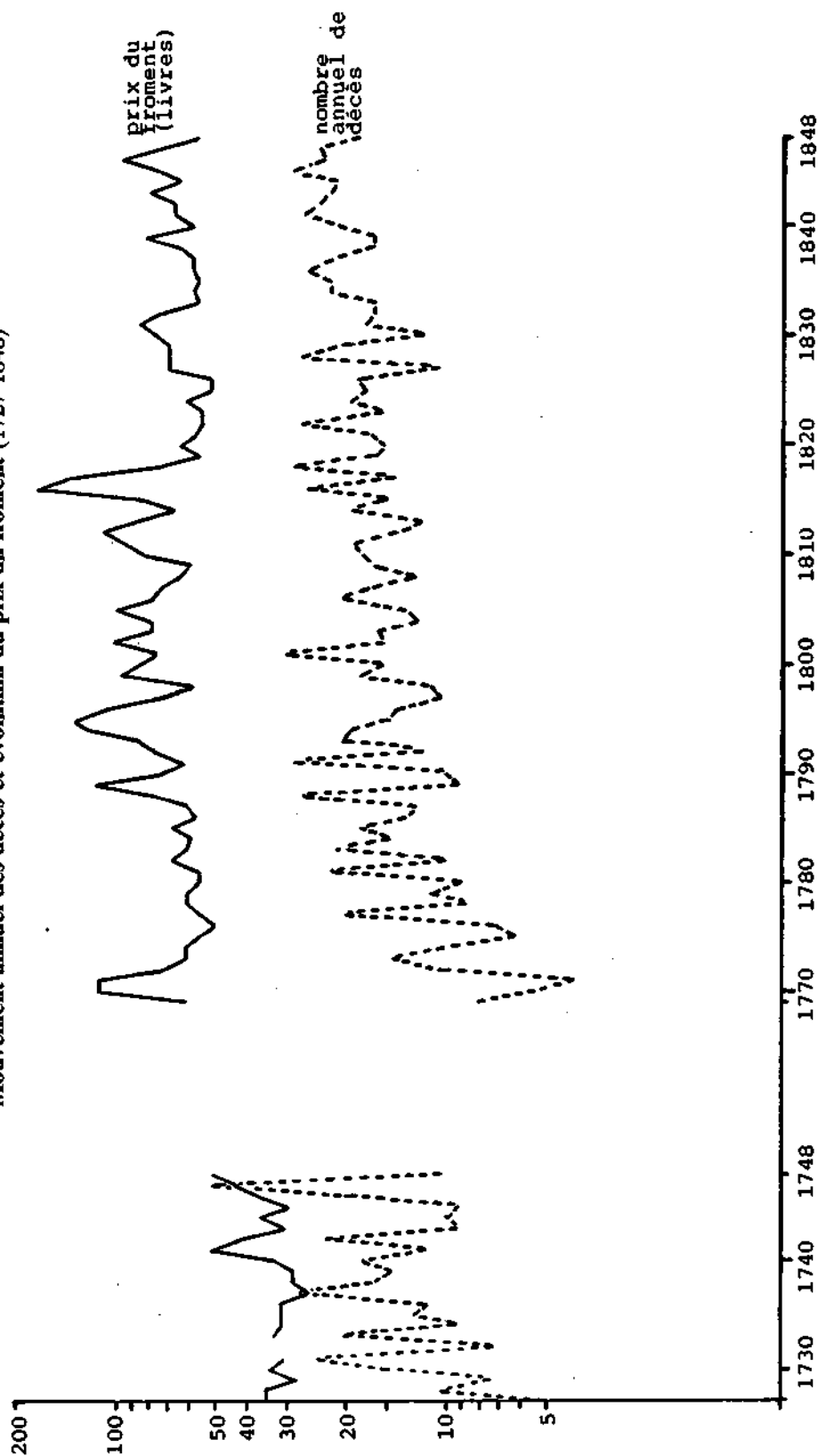
La mortalité semble donc à cette époque évoluer de manière indépendante de la conjoncture agricole : à l'exception de 1816, aucune des pointes de mortalité détectées entre 1727 et 1830 ne peut prétendre, sur la base des données rassemblées, à la définition de « crise de subsistance », même si nos conclusions sont sujettes à caution, en raison des effectifs très faibles sur lesquelles elles se fondent. Au plus, lors des pénuries les plus graves, la mort peut survenir « au terme d'une lente usure »²⁷ (1773, 1818).

L'influence du climat s'avère, elle aussi, indirecte ; certes, un été chaud et sec ou un hiver rigoureux peut favoriser la morbidité, mais les conditions météorologiques ne sont en général qu'un facteur secondaire d'explication, sauf en ce qui concerne leurs rapports avec certaines manifestations épidémiques²⁸. Si, tout au long du XVIII^e siècle et jusqu'au premier quart du XIX^e, les accidents démographiques sont, à Fleuriot comme ailleurs, essentiellement liés à des épidémies, le rôle des ces dernières ne doit pas être surestimé : d'ampleur somme toute réduite, ces accidents démographiques semblent plutôt pouvoir se définir comme les pointes apparentes de l'iceberg caché : celui de la mortalité endémique. Et, avant même d'analyser les aspects « normaux » de la mort, il est possible de souscrire aux conclusions de A. Perrenoud, selon qui, à Genève, « l'extraordinaire, l'accidentel, l'imprévisible tend au XVIII^e siècle à s'effacer devant l'ordinaire de la mort ».

Cet ordinaire de la mort caractérise désormais le XIX^e siècle. Si la courbe des décès connaît encore parfois de brusques élévations, celles-ci touchent presque exclusivement les enfants. Leur interprétation est mal aisée en raison soit de l'absence de mention de la cause de décès (de 1854 à 1874), soit de la négligence avec laquelle celle-ci est inscrite dans les registres mortuaires²⁹.

Graphique [3.4]

Mouvement annuel des décès et évolution du prix du froment (1727-1848)



Certains indices permettent néanmoins d'avancer l'hypothèse de manifestations aiguës de maux endémiques: coqueluche (1845), croup (1850), colérine (1876), méningite (1887). On peut encore signaler une épidémie de grippe de quelque gravité en mars 1900, alors qu'en 1903-1904 la surmortalité tient à une recrudescence de la méningite (1903) et de la fièvre typhoïde (1904).

En revanche, dès l'introduction du vaccin contre la variole, au début du XIX^e siècle, celle-ci, sans disparaître, ne se manifeste plus que par des apparitions sporadiques, et sans graves conséquences.

Tout comme la conjoncture agricole, la conjoncture industrielle ne semble pas influencer de manière déterminante la mortalité; c'est du moins ce que démontrent les tendances du taux brut: la période 1780-1794 enregistre une hausse de la mortalité en conjoncture prospère, celle de 1795-1815 une moindre mortalité en période de stagnation et récession alors que 1815-1829 connaît une hausse de la mortalité; en 1830-1849 la mortalité est faible et l'économie en reprise, mais en 1850-1879 la mortalité s'élève; dès 1880 s'amorce une baisse malgré le ralentissement de l'activité économique.

II. L'ÉVOLUTION DE LA MORTALITÉ SELON L'ÂGE ET LE SEXE:

NOMBRE DE SURVIVANTS, QUOTIENTS ET ESPÉRANCE DE VIE

Sur la base, d'une part, des paliers apparemment significatifs mis en évidence lors de l'analyse de l'évolution des taux bruts de mortalité et, d'autre part, des sources disponibles, nous avons décidé de déterminer les quotients de mortalité pour les périodes suivantes:

- à partir de la reconstitution des familles:
1727-1764, 1765-1823, 1824-1855;
- à partir des recensements et des actes de décès:
1856-1865, 1875-1884, 1895-1904, 1905-1914.

Les quotients calculés ici sont ceux relatifs à la mortalité du moment, et non pas à celle d'un groupe de générations. Ce choix s'explique pour deux raisons: tout d'abord, nous ne pouvons pas, à priori, poser l'hypothèse d'une évolution lente, graduelle et régulière de la mortalité entre deux dates limites, évolution qui justifierait l'usage de tables de mortalité longitudinales³⁰; ensuite, il nous a semblé préférable de mesurer des entités comparables: en se fondant sur un recensement qui fournit la structure de la population par classes d'âge, nous sommes en mesure de calculer la mortalité du moment. Il est donc intéressant de disposer, pour les périodes antérieures, du même type de mesure, qui nous permet de déceler une éventuelle évolution.

La méthode utilisée a été adaptée aux sources; pour les périodes où l'étude ne pouvait se faire qu'à partir de la reconstitution des familles, l'examen de la mortalité s'est limité — pour la population adulte — aux personnes mariées dont la date de naissance est connue; les célibataires en sont exclus³¹. En revanche, dès le moment où les recensements sont disponibles, l'ensemble de la population peut facilement être atteint³².

Malgré le raffinement des techniques, «on s'expose à pas mal de difficultés et d'erreurs en essayant de déterminer la mortalité, celle des adultes en particulier»³³, et essentiellement pour les périodes anciennes.

L'analyse se limite à un échantillon réduit, dont la représentativité n'est pas démontrée; les faibles effectifs ouvrent des brèches importantes au jeu du hasard, qui vient influencer les chiffres ainsi obtenus. Tous ces facteurs rendent bien fragiles les données que nous allons présenter, rendant quelque peu périlleuse toute tentative d'interprétation en profondeur. Raison pour laquelle, avant d'aborder les commentaires, nous tenons à souligner les buts des résultats avancés. Ils ne prétendent nullement à quantifier de façon précise la mortalité: trop d'incertitudes pèsent sur la documentation jusqu'à la moitié du XIX^e siècle, et, pour l'ensemble de la période, la taille de la population implique des risques importants de fluctuations aléatoires. Leur seule ambition est celle de fixer grossièrement une évolution, d'inscrire le phénomène entre des bornes, qu'il faut bien se garder de considérer comme strictes; de nous fournir des indices (ou des indicateurs) qui nous permettent de baliser le chemin: c'est la signification que nous attribuons aux tableaux 3.2 à 3.6³⁴.

L'évolution de l'espérance de vie à la naissance, indice synthétique des conditions de mortalité d'une période donnée, est reproduite au tableau 3.4. Nous constatons une augmentation remarquable de la durée de vie moyenne entre le début et la fin du XVIII^e siècle, une légère diminution pendant le deuxième quart du XIX^e, puis, jusqu'à la fin de la période, un allongement progressif — plus de dix ans gagnés en un demi-siècle —, malgré une aggravation passagère vers les années 1875.

Premier point à souligner: la distance qui sépare, en termes de «qualité de vie», les périodes 1727-1764 et 1765-1823. Elle a déjà été constatée lors de l'étude du taux brut de mortalité, dont l'évolution pourrait subir l'influence de

Tableau 3.2:

Quotients de mortalité (‰) à l'âge x par période (1727-1914)
(sexes réunis)³⁵

	1727- 1764	1765- 1823	1824- 1855	1856- 1865	1875- 1884	1895- 1904	1905- 1914
1q 0	232	205	185	164	171	158	102
4q 1	172	119	73	69	52	43	27
5q 5	58	30	27	29	13	11	13
5q 10	51	15	16	13	15	10	10
5q 15	38	19	30	20	30	19	31
10q 20	104	54	85	62	51	68	60
10q 30	124	60	98	96	113	62	68
10q 40	165	86	132	95	123	107	118
10q 50	250	150	210	212	217	205	160
10q 60	419	298	374	333	429	305	268
10q 70	696	556	654	529	622	559	557

Tableau 3.3:

Nombre de survivants (‰) à l'âge × par période (1727-1914)
(sexes réunis)

	1727- 1764	1765- 1823	1824- 1855	1856- 1865	1875- 1884	1895- 1904	1905- 1914
S 0	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000
S 1	768	795	815	836	829	842	898
S 5	636	700	756	778	786	806	874
S 10	599	679	735	756	776	797	862
S 15	568	669	723	746	764	789	854
S 20	547	656	702	731	741	774	827
S 30	490	621	642	686	703	721	778
S 40	429	584	579	620	624	677	725
S 50	358	534	503	561	547	604	639
S 60	269	454	397	442	428	480	537
S 70	156	318	249	295	245	334	393
S 80	47	141	86	139	92	147	174

Tableau 3.4:

Espérance de vie à l'âge × par période (1727-1914)
(sexes réunis)

	1727- 1764	1765- 1823	1824- 1855	1856- 1865	1875- 1884	1895- 1904	1905- 1914
e 0	32,7	43,8	43,0	46,7	45,8	49,8	54,1
e 1	41,4	54,0	51,7	54,8	54,2	58,1	59,2
e 5	45,6	57,0	51,6	54,7	53,0	56,6	56,8
e 10	43,3	53,7	48,0	51,3	48,7	52,2	52,6
e 15	40,5	49,5	43,8	46,9	44,4	47,7	48,0
e 20	37,0	45,4	40,0	42,8	40,7	43,6	44,5
e 30	30,7	37,7	33,3	35,3	32,6	36,4	37,0
e 40	24,3	29,8	26,3	28,5	26,1	28,5	29,3
e 50	18,2	22,1	19,6	21,0	19,1	21,3	22,6
e 60	12,5	15,1	13,4	15,3	13,0	15,5	16,0
e 70	8,0	9,4	8,4	10,5	9,0	10,1	10,0

la modification des structures démographiques: la nette diminution entre 1765-1769 (30‰) et 1770-1779 (18‰) est imputable à une forte immigration temporaire, alimentée — faut-il le rappeler? — par une population jeune, ainsi qu'à l'arrêt de l'émigration des indigènes dans la fleur de l'âge. En effet, au fur et à mesure que ces immigrants tendent à se fixer dans la communauté, donc à

procréer et à vieillir sur place, le taux brut de mortalité se relève (entre 21 % et 24 % de 1780 à 1804, sauf pendant la période de 1795 à 1799 — 17 % —, qui est la seule à ne point connaître une crise de surmortalité épidémique), pour baisser à nouveau entre 1805 et 1815 (18-19 %), à savoir dès la généralisation de la vaccine, et remonter, suite à la crise démographique et économique des années 1815-1825 (24 %).

Cette explication, tout en rendant compte de l'évolution du taux brut de mortalité, est insuffisante : l'allongement de l'espérance de vie entre la première et la seconde moitié du XVIII^e siècle nous montre clairement que l'amélioration est réelle ; non seulement, les gens meurent moins, car ils sont en moyenne plus jeunes, mais ils vivent plus longtemps qu'auparavant et probablement mieux.

Pour la première moitié du XVIII^e siècle, les valeurs obtenues pour Fleurier (32,7 ans) correspondent aux normes de l'époque : supérieures à celles calculées pour l'ensemble de la France entre 1750 et 1759 (27,1 pour les hommes et 28,7 pour les femmes)³⁶, inférieures aux estimations anglaises pour le milieu du XVIII^e siècle (36,57 en 1751)³⁷. Elles apparaissent en revanche bien supérieures à celles que H.P. Ruesch avance pour la paroisse de Speicher (Appenzell Rhodes-Extérieures) pour les générations nées entre 1740 et 1769, sûrement parmi les plus basses en Suisse, à savoir 23 ans³⁸.

Pour la seconde moitié du XVIII^e siècle et le début du XIX^e, les résultats concernant Fleurier (43,8) viennent confirmer ceux auxquels L. Hubler aboutit pour Vallorbe, « très élevés, qu'on les compare à des exemples français ou à ceux de la Suisse centrale et orientale »³⁹ — soit 38,3 pour les hommes et 39,3 pour les femmes en France en 1820-1829⁴⁰ ; moins de 30 ans à la fin du XVIII^e siècle à Lucerne⁴¹ et à Sulgen (Thurgovie)⁴², inférieurs à 40 ans dans l'Entlebuch au début du XIX^e siècle⁴³ et plus bas que 25 ans dans certaines communes d'Appenzell Rhodes-Intérieures entre le milieu du XVIII^e et le milieu du XIX^e⁴⁴. Plus élevés aussi que ceux constatés en Suède — à savoir 33,7 pour les hommes et 36,6 pour les femmes pour la période 1751-1790, et respectivement 35,4 et 38,4 pour la période 1791-1815⁴⁵ — ou en Angleterre (38,7 en 1806⁴⁶) mais non exceptionnels en Suisse romande : dans la paroisse genevoise de Jussy « les enfants nés de couples formés en 1760-1789 ont, dans l'hypothèse la plus pessimiste (...) une espérance de vie à la naissance de plus de 47 ans ; elle dépasse 50 ans dans les générations nées entre 1790 et 1830 »⁴⁷.

Le climat, la constitution robuste des montagnards, l'alimentation plus variée grâce à l'apport des produits laitiers et du gibier⁴⁸, l'abondance d'eau, le milieu rural relativement sain, cela n'épuise pas les explications du phénomène : facteurs souvent avancés par les observateurs contemporains, mais facteurs anciens, dont l'influence se déploie sûrement déjà pendant la période précédente.

Un des éléments essentiels entrant en ligne de compte, déterminant en grande partie la durée de vie moyenne, est la mortalité infantile : plusieurs des exemples que nous venons de citer, en effet, sont largement conditionnés par cette donnée. Le pourcentage élevé d'enfants emportés par la mort avant même leur premier anniversaire diminue considérablement l'espérance de vie à la naissance. Ce cap fatidique dépassé, elle augmente parfois très sensiblement. Certes, et nous y reviendrons plus loin, la mortalité infantile, et plus généralement juvénile, diminue de façon assez importante à Fleurier entre les deux

périodes, mais cette baisse n'est point l'unique cause de l'évolution que nous venons d'esquisser.

Même aux âges adultes, le gain est considérable: si, à 20 ans, pour la période 1727-1764, un homme pouvait espérer vivre encore environ 36 ans et une femme 37, pour la période 1765-1823, ces valeurs se situent respectivement à 44 et 46 (tableau 3.6).

La protoindustrialisation est responsable d'un tel progrès: les conditions dans lesquelles elle se réalise (harmonisation entre travail artisanal et agricole), l'élévation du niveau de vie qu'elle procure, jouent sûrement un rôle important dans le recul de la mortalité. L'introduction progressive de la pomme de terre n'est probablement pas étrangère à cette évolution.

Et ici, nous rejoignons les conclusions de L. Hubler, pour qui «une certaine aisance»⁴⁹, s'ajoutant aux facteurs climatiques et alimentaires, expliquerait l'espérance de vie particulièrement élevée des Vallorbiens.

Tableau 3.5:

Quotients de mortalité (‰) à l'âge x selon le sexe, population adulte (1727-1914)

		1727- 1764	1765- 1823	1824- 1855	1856- 1865	1875- 1884	1895- 1904	1905- 1914
20-29	H	100	54	83	62	50	47	55
	F	109	53	87	63	53	87	74
30-39	H	122	62	98	91	110	55	57
	F	127	59	99	101	115	70	78
40-49	H	176	94	142	94	173	158	140
	F	154	77	123	96	80	61	97
50-59	H	273	169	231	223	244	270	160
	F	228	132	189	203	203	150	159
60-69	H	443	325	399	513	424	347	381
	F	395	271	349	263	433	268	191
70-79	H	712	599	672	485	721	728	530
	F	680	554	636	548	565	437	576

Tableau 3.6 :

Espérance de vie à l'âge × selon le sexe, population adulte (1727-1914)

		1727- 1764	1765- 1823	1824- 1855	1856- 1865	1875- 1884	1895- 1904	1905- 1914
20	H	36,5	44,4	39,4	41,3	39,1	41,5	43,4
	F	37,4	46,3	40,6	43,4	41,8	45,5	45,0
30	H	30,0	36,6	32,5	33,7	30,9	33,3	35,7
	F	31,4	38,6	34,0	36,0	33,9	39,3	38,2
40	H	23,5	28,7	25,5	26,5	24,1	24,9	25,0
	F	25,2	30,7	27,2	29,5	27,7	31,9	31,0
50	H	17,5	21,2	18,8	18,8	18,1	18,7	21,2
	F	18,9	22,8	20,3	22,1	19,6	23,7	23,6
60	H	12,2	14,5	13,0	12,7	12,4	13,7	14,3
	F	13,0	15,5	13,9	16,4	13,4	16,9	17,0
70	H	7,9	9,0	8,3	10,9	7,8	8,4	10,0
	F	8,2	9,5	8,6	10,5	9,8	11,3	9,9

Retenons donc, comme cause importante d'une plus grande longévité, dès la seconde moitié du XVIII^e siècle, le bien-être matériel, consécutif au premier démarrage industriel. Bien-être matériel, dont il est souvent question, quoique de façon négative, dans les témoignages des moralistes vers la fin du XVIII^e et le début du XIX^e siècle⁵⁰, qui reprochent à l'horlogerie d'avoir détourné des vertus anciennes les citoyens, en leur permettant des gains faciles et en stimulant le goût du luxe et le vice du gaspillage.

Une deuxième cause est à rechercher dans l'atténuation des conséquences des épidémies, surtout parmi les enfants et les adolescents, comme nous l'avons vu au début de ce chapitre.

On pourrait se poser le problème de savoir si le découpage temporel adopté, trop étendu, ne fausse pas les résultats présentés. En particulier, on pourrait lui reprocher de tenter une synthèse pour des périodes aux caractéristiques différentes en ce qui concerne la mortalité : nous pensons surtout à l'incidence de la petite vérole, contre laquelle se généralise, tout au début du XIX^e siècle, la pratique de la vaccination.

La question est légitime. Certes, les changements mis en évidence ci-dessus se réalisent de manière progressive, probablement irrégulière et l'indice proposé (espérance de vie à la naissance de 43,8 ans pour la période 1765-1823) ne correspond qu'à une vue moyenne générale, dont les différents facteurs de pondération nous échappent.

A. Perrenoud, par exemple, travaillant quant à lui sur des groupes de générations⁵¹, constate pour Genève deux décrochages importants: celui des générations 1725-1744 (espérance de vie à la naissance de 34,3 contre 28,6 pour 1700-1724) et celui des générations 1800-1820 (39,9 ans). Les générations 1745-1769 et 1770-1790 gardent simplement les acquis (respectivement 34,5 et 34,2). Mais derrière cette stabilité pendant trois quarts de siècle, il retrouve des évolutions différentes de la mortalité selon l'âge. Dans un premier temps (1725-1744), il y a progrès décisif au niveau de l'enfance, mais amélioration sensible également pour les adultes. Ensuite, la mortalité infantile augmente alors que la mortalité juvénile décroît en même temps que les adultes accusent les mauvaises conditions de la période française (pour 1770-1790). Enfin, au début du XIX^e siècle, la mortalité de la classe 1-4 ans chute et celle des 5-9 ans connaît un fort recul. Mais seuls les enfants bénéficient de ce progrès; «au-delà de 10 ans, l'espérance de vie, fortement influencée par une mortalité accrue des adultes, marque un net recul», au point que si l'espérance de vie pour les générations 1800-1820 avait été calculée sur la base des quotients de mortalité adulte du XVIII^e, elle se situerait à 42,3 et non à 39,9 ans.

Dans ces conditions, bien que le problème se pose de façon légèrement différente, puisque, en travaillant sur des générations, on intègre aux calculs des conditions de mortalité qui s'étalent fortement dans le temps, il aurait été préférable de calculer pour Fleurier des tables de mortalité pour des périodes plus réduites afin de mieux cerner les étapes de l'évolution: 1765-1794 et 1795-1823, par exemple.

Mais, comme nous l'avons déjà signalé au début de ce chapitre, les effectifs réduits à notre disposition nous auraient permis d'obtenir des indicateurs sensiblement influencés par les fluctuations aléatoires et, pour les adultes, très généraux (nombre de survivants à 60 ans pour 1000 à 20 ans). Dans ces conditions, nous avons préféré sacrifier au nombre la finesse d'analyse. Par ailleurs, malgré des oscillations sensibles, dont nous avons éclairci les origines plus haut, le taux brut de mortalité se situe, pour l'ensemble de la période 1765-1823, à des niveaux semblables, à l'exception des cinq premières années. De plus, à l'échelle d'une paroisse de moins de 1000 habitants, il serait illusoire de vouloir attribuer une valeur sûre à tout gain ou toute perte de quelques années sur la durée de vie moyenne, calculée sur de courtes périodes.

Il nous a semblé préférable de renoncer à ce procédé et de nous contenter d'une esquisse des modifications intervenues à long terme, consciente des limites de la démarche adoptée.

L'hypothèse d'un progrès qui toucherait en premier lieu les adultes, puis, dans le premier quart du XIX^e siècle, les enfants et les adolescents, semble vraisemblable. Cette supposition d'un progrès lié au développement économique et à la prévention médicale (vaccins, mesures pour enrayer les épidémies) reste à vérifier sur un ensemble plus vaste de paroisses.

Second point à souligner : l'aggravation des conditions de mortalité dans le deuxième quart du XIX^e siècle. L'analyse du taux brut de mortalité laissait, certes, entrevoir une certaine progression vers la moitié du siècle : tombé à moins de 20‰ dès les années 1830, il se maintient presque au même niveau jusqu'aux années 1849 pour remonter à environ 24‰ entre 1850 et 1854. Mais ces variations peuvent tenir en grande partie de modifications des structures démographiques : rappelons l'afflux massif de jeunes immigrants, dont une partie s'installe définitivement dans la communauté, après 1825, suite à la reprise économique.

Or, une image bien plus négative se dégage à la lecture des tableaux 3.2 à 3.6 : s'il apparaît que la mortalité diminue de 10 % pendant la première année de vie (le quotient passe de 205 à 185 ‰), de 39 % entre 1 et 4 ans (de 119 à 73 ‰) et de 10 % entre 5 et 9 ans (de 30 à 27 ‰), elle augmente à partir de 10 ans dans tous les groupes d'âge (tableau 3.2) ; l'espérance de vie à 20 ans est pendant cette période inférieure de 5 ans (tableaux 3.4 et 3.6) à celle calculée pour la période précédente.

La diminution de la durée de vie moyenne est donc imputable exclusivement à une aggravation des conditions de la mortalité adulte. En effet, pendant la seconde moitié du XVIII^e siècle et le début du XIX^e, 669 enfants sur 1000 à la naissance atteignent leur quinzième anniversaire ; entre 1824 et 1855, ils sont 723 (tableau 3.3). Mais, pour 1000 hommes ayant atteint leurs 20 ans, nous en retrouvons 668 à 60 ans pour la première période et seulement 546 pour la seconde ; pour les femmes, la situation n'est guère plus favorable : 714 survivantes contre à peine 585 (tableau 3.5).

Encore une fois, ces résultats s'accordent avec ceux obtenus ailleurs : à Vallorbe, « la situation se détériore surtout pour les générations nées dès 1800 (...). L'industrialisation croissante de Vallorbe au XIX^e siècle, le remplacement des cloutiers propriétaires de leur part de feu par des tailleurs de limes salariés sont probablement responsables de ce recul »⁵². A Genève, la mortalité adulte des générations nées de 1800 à 1820 s'aggrave, suite à la détérioration des conditions de vie entre 1840 et 1870⁵³. Dans la ville wallonne de Verviers, si l'on note une légère régression de la mortalité infantile et juvénile de 1826 à 1846, pendant la même période la mortalité entre 25 et 65 ans s'accroît en correspondance à l'introduction et à la généralisation du travail en usine et à l'urbanisation qui empire les conditions de logement et d'hygiène ; dans les bassins industriels en aval de Liège la révolution industrielle a dans un premier temps aggravé la misère⁵⁴.

Dans le sillage d'Engels, les marxistes ont à plusieurs reprises dénoncé l'industrialisation, en tant que cause d'une mortalité accrue, notamment pour l'Angleterre⁵⁵.

Pour l'ensemble du canton, le docteur L. Guillaume constate une légère progression de la mortalité depuis 1850⁵⁶, surtout entre 30 et 45 ans, qu'il impute à la dégradation des conditions de logement et de travail : la forte augmentation de la population n'a pas été suivie par un aménagement urbain à sa mesure. Maisons surpeuplées et malsaines, promiscuité, insuffisance des « lieux d'aisances et des canaux égouts », air et eau pollués par ces carences, ateliers malpropres et mal ventilés, où les ouvriers passent de longues heures dans une

posture préjudiciable à leur santé, tels sont les facteurs, évoqués par le docteur L. Guillaume, pour expliquer le phénomène.

Certes, à Fleurier, encore au milieu du XIX^e siècle, la plupart des ouvriers travaillent à domicile et plusieurs d'entre eux « partagent leur temps entre l'artisanat et l'agriculture, selon la saison »⁵⁷. Mais la rationalisation et la concentration de la production, l'afflux massif d'immigrants sans accès à la propriété, ont bouleversé les équilibres traditionnels.

À côté des privilégiés, qui bénéficient des produits de leur jardin et d'une activité quotidienne diversifiée, d'autres se consacrent désormais entièrement à l'horlogerie. Payés à la tâche, ils endurent des journées de travail de douze à quatorze heures, dans des logis mal aérés; souvent toute la famille est appelée à collaborer, afin que le nombre de pièces fabriquées suffise à assumer un gain couvrant tant bien que mal les besoins du ménage. De plus, les bas salaires ne permettent guère une alimentation variée: « le menu d'une famille d'ouvriers se composait essentiellement de soupe, de pommes-de-terre, de pain et de fromage »⁵⁸.

Le nombre moyen d'habitants par maison semble augmenter entre 1830 et 1855 de 7,58 à 8,48, mais il est difficile d'attribuer une signification à cet indice, puisque les chiffres sont incertains et surtout ils ne nous renseignent pas sur la qualité de ces logements, dont nous trouvons une rapide description, datant des années 1830 et de la plume de Ch.-H. Allamand: « À côté de ces vastes et très belles maisons, on en voit aussi [à Fleurier] beaucoup de petites, où tout est calculé d'après les lois de la plus sévère économie (...); nombre d'habitations [sont] bâties en désespoir de cause, c'est-à-dire lorsqu'on ne savait plus où se loger faute de place ou d'argent. »⁵⁹

Le deuxième démarrage industriel est donc loin d'avoir sur la mortalité les effets positifs du premier: même si l'on admet que l'écart entre les deux périodes (1765-1823 et 1824-1855) est partiellement influencé par l'amélioration des sources dès 1824, nous ne pouvons nier une dégradation des conditions de vie liée à la croissance. Il est certain que cette détérioration ne touche pas uniformément l'ensemble de la population, et nous pouvons fort bien imaginer, sans pouvoir le prouver⁶⁰, qu'à Fleurier aussi, l'industrialisation accentuée, dans un premier temps, la « divergence des destinées »⁶¹ entre les pauvres et les riches, entre ceux qui en profitent et ceux qui la subissent.

La période suivante, 1856-1865, connaît une apparente amélioration, mais il est légitime de se poser la question à savoir si l'évolution observée est significative. En effet les deux séries ont été constituées sur des bases différentes: la première, établie à partir des familles reconstituées, ne prend en considération que les adultes mariés, tandis que la seconde, construite sur la base du recensement de 1860 et des actes de décès des années 1856-1865, comprend aussi les célibataires. Ces différences de méthode pourraient expliquer les divergences dans les résultats⁶²; c'est pourquoi, nous éviterons de les commenter, d'autant plus que les conditions sociales, matérielles et économiques ne semblent guère évoluer entre 1850 et 1865⁶³.

Même si la durée de vie moyenne se situe dans les normes suisses de l'époque⁶⁴, une certaine aggravation se constate à nouveau pour la période 1875-1884: le taux de mortalité infantile augmente quelque peu, de 164‰ à 171‰, et dès 30 ans, les quotients de mortalité adulte s'élèvent assez fortement.

La situation semble plus défavorable (tableau 3.5) pour les hommes (529 survivants à 60 ans pour 1000 à 20 ans, contre 600 pour la période précédente) que pour les femmes (614 contre 607), qui bénéficient, quant à elles, des progrès de l'obstétrique, diminuant les décès liés aux risques de l'accouchement.

L'on sait que, pendant les dernières décennies du siècle, une pénurie de logements frappe Fleurier⁶⁵; les salaires augmentent lentement, le chômage est une menace réelle pour plusieurs familles ouvrières, dont les fins de mois sont difficiles, d'autant plus lorsque les enfants sont nombreux⁶⁶. Parallèlement, même si le village le connaît avec retard par rapport à d'autres régions industrielles, l'atelier remplace peu à peu le travail à domicile, qui néanmoins reste très important jusqu'à la fin du siècle. Tous ces facteurs réunis favorisent la morbidité: promiscuité et «air impur», pour citer le docteur L. Guillaume⁶⁷, créent un terrain favorable à la contagion et au développement de la tuberculose, une des principales causes de décès à l'époque: nous antcipons ici sur la suite.

Troisième point à retenir: un nouveau et fort important décrochage se produit à l'extrême fin du XIX^e siècle, et les progrès acquis se consolident rapidement: de 49,8 ans pour la période 1895-1904; l'espérance de vie à la naissance atteint 54,1 ans pour 1905-1914 (tableau 3.4); en Suisse, pour 1901-1910, elle se monte à 49,2 pour les hommes et 52,2 pour les femmes. Ce décrochage avait déjà été constaté sur la base du taux brut de mortalité, qui descend à 15‰ dans les années 1895-1899. Les progrès se constatent chez les enfants mais surtout chez les adultes à partir de 30 ans (tableau 3.2), cela au tournant du siècle; ensuite, c'est surtout la forte diminution (de l'ordre de 35%) des quotients des 0-1 an et 1-5 ans qui provoque l'allongement de la durée de vie moyenne. L'utilisation plus rationnelle et plus généralisée des découvertes de la médecine microbienne, ainsi que la baisse de la fécondité, dès les années 1885, sont les raisons principales auxquelles est imputable cette évolution, par ailleurs commune à l'ensemble de l'Europe occidentale.

En résumé, nous avons constaté, entre la première moitié du XVIII^e siècle et le début du XIX^e, un allongement de la vie humaine de 34%, soit un progrès de 11 ans. Nous avons interprété cette nette amélioration des conditions d'existence en relation avec les modalités de la protoindustrialisation dans l'arc jurassien. Son rôle ne doit néanmoins pas être exagéré: une évolution semblable se constate en effet ailleurs en Europe; par exemple à Genève à la même époque le gain réalisé sur la durée moyenne est de 11 ans et demi, ce qui équivaut à un allongement de 40%⁶⁸. Les progrès sont du même ordre en France. En revanche en Angleterre, où l'industrialisation est précoce, l'espérance de vie stagne entre le début du XVIII^e siècle et le début du XIX^e. La réduction de la mortalité infantile et juvénile joue aussi un rôle considérable. Elle demeure liée à l'amélioration de la prévention médicale, notamment à la généralisation de la vaccination anti-variolique, après le choc provoqué par la dernière épidémie en 1801.

Le deuxième démarrage industriel des années 1830, alimenté par un fort courant migratoire et fondé sur une plus grande rationalisation de la production, provoque, en tout cas dans certains milieux, une aggravation des conditions de la mortalité adulte; la rupture de l'équilibre entre activité agricole et activité artisanale, une brusque augmentation de la population non accompagnée de

mesures adéquates au niveau des habitations empirent les conditions d'hygiène dans les logements et les lieux de travail, à l'instar de ce qui se passe dans plusieurs régions industrielles européennes. Dans la deuxième moitié du XIX^e siècle, les progrès se poursuivent, malgré quelques à-coups, d'abord lentement, puis de manière plus accélérée; entre 1884 et 1914, le gain réalisé sur la durée de vie moyenne est de plus de 8 ans: les découvertes médicales de la fin du siècle apportent désormais leurs fruits.

III. LA MORTALITÉ INFANTILE ET JUVÉNILE

Nous avons déjà souligné le fait qu'une mortalité infantile et juvénile très élevée est un des traits les plus caractéristiques du régime démographique des populations anciennes. N'oublions pas non plus que, plus que la mortalité globale, celle des enfants est fortement influencée par les conditions de l'environnement socio-économique: on sait, par exemple, que les bébés meurent en général plus en ville qu'à la campagne.

Dans la France du milieu du XVIII^e siècle, «lorsque les conditions ne sont ni trop difficiles, ni trop favorables»⁶⁹, les taux de mortalité infantile, auxquels les différentes monographies paroissiales aboutissent, varient entre 180 et 260‰. La situation est un peu meilleure en Angleterre: 165,5‰ pour la période 1750-1799, dans l'hypothèse la plus pessimiste⁷⁰.

En Suisse, les disparités sont considérables: 177‰ à Vallorbe (générations 1760-1789)⁷¹, 215‰ à Genève (générations 1745-1769)⁷², 236‰ à Lausanne en 1764⁷³, 345‰ à Speicher (générations 1740-1769)⁷⁴. A la fin du XVIII^e siècle, les quotients sont encore supérieurs à 200‰ à Lucerne⁷⁵; ils dépassent les 400‰ à Sulgen (Thurgovie)⁷⁶.

Mais la mortalité est également très forte dans les premières années de vie: ainsi, en France en 1770-1779, elle s'élève à 239‰ (sexes masculin) et 233‰ (sexes féminin) pour les enfants âgés de 1 à 4 ans et à 80‰ (sexes masculin) et 85‰ (sexes féminin) pour ceux de 5 à 9 ans⁷⁷; à Genève, elle est respectivement de 160 et 88‰ (générations 1745-1769).

Jusqu'à l'aube du XX^e siècle, et concernant surtout les bas âges, les progrès sont assez lents: la mortalité infantile est encore de 212‰ et 184‰ en France en 1810-1819⁷⁸, et elle ne descend qu'à 165‰ dans les années 1880⁷⁹. En Allemagne entre 1862-1868 on compte entre 21 et 46 décès d'enfants de moins d'un an pour 100 naissances vivantes et les oscillations régionales restent fortes même au début du XX^e siècle: entre 14 et 34 en 1900-1904⁸⁰. En Angleterre la baisse est plus précoce: le taux de mortalité infantile est de 130‰ en 1881, remonte ensuite à 151‰ (1890 et 1901) pour atteindre le niveau de 105‰ en 1910⁸¹.

En Suisse, vers 1870, elle est de l'ordre de 198‰, vers 1900 de 140‰; entre 1901 et 1910 de 126‰⁸².

Mais revenons à Fleurier. Une certaine prudence s'impose dans l'interprétation de nos résultats, notamment en ce qui concerne les deux premières périodes, étant donné les corrections apportées pour tenir compte du sous-enregistrement. Néanmoins les données ainsi obtenues sont assez concordantes tant avec celles calculées pour les périodes ultérieures qu'avec celles observées

ailleurs, et de ce fait elles peuvent être considérées comme vraisemblables. Soulignons toutefois que ces correctifs tendraient plutôt à surestimer qu'à sous-estimer la mortalité au-dessous de 5 ans.

La baisse constante de la mortalité infantile joue un rôle non négligeable — nous l'avons déjà souligné — dans l'allongement de la durée de vie moyenne, mais ce recul n'est pas régulier comme le démontre le tableau 3.2: les progrès les plus importants s'enregistrent dans la seconde moitié du XVIII^e et au début du XIX^e siècle, dans le troisième quart du XIX^e et enfin dès le début du XX^e siècle.

La mortalité des enfants de 1 à 4 ans suit le même mouvement, mais en l'amplifiant: entre 1727 et 1855, les quotients régressent d'environ 60%, se stabilisent ensuite, pour s'abaisser à nouveau dès la période 1875-1884 et surtout après 1904. Entre 5 et 9 ans, un premier important palier est franchi dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, un deuxième seulement pendant le dernier quart du XIX^e. Après 9 ans, l'évolution de la mortalité suit, dans les grandes lignes, celle des adultes: forte baisse après 1760, stabilisation au cours du XIX^e, malgré de légères remontées en périodes critiques (1824-1855, 1875-1884), recul définitif dès 1895.

Ces chiffres soulignent tout d'abord l'importance de la lutte contre la variole.

Si l'on considère le groupe de 1 à 4 ans, le plus exposé au risque de la maladie, les années 1765-1823 — rappelons-le — constituent, à cet égard, une période de transition: en effet, elles comprennent les enfants qui ont subi, sans moyen de défense, les épidémies et ceux qui en ont été protégés par les débuts de la vaccination. L'effondrement des quotients s'opère au moment même où des mesures sont prises à grande échelle pour contrecarrer le fléau.

Ces conclusions sont confirmées par les remarques suivantes, qui concernent l'ensemble du pays: «Les épidémies [de petite vérole] qui éclatèrent avant l'introduction de la vaccination provoquèrent un nombre de décès beaucoup plus considérable qu'à partir de 1806, époque où l'inoculation du vaccin se répandit dans toutes les classes de la population. (...) Cette épidémie de 1801 contribua dans une large proportion à populariser dans notre canton l'inoculation de la vaccine. Chose digne de remarque, nous ne rencontrons qu'un cas de mort par an et par suite de la petite vérole pendant les dix ans qui suivirent l'introduction de la vaccine. (...) La recrudescence de la petite vérole tous les 20 ans est-elle due à la négligence qu'on met à pratiquer la revaccination, est une question que nous ne voulons pas discuter en ce moment.»⁸³

A propos de ces données, il convient de faire une deuxième remarque: au XVIII^e siècle, les taux de mortalité infantile sont à Fleurier, à en croire nos estimations, assez élevés, comparés à ceux de Genève par exemple, ce d'autant plus que nous avons affaire à une paroisse rurale qui ne connaît pas la mise en nourrice⁸⁴ et où les conditions générales sont assez bonnes; en revanche, ils ne subissent pas l'influence néfaste de la première industrialisation, souvent constatée ailleurs⁸⁵. Mise à part la remontée pendant la période critique de 1875-1884 — qui n'affecte point les enfants entre 1 et 9 ans —, à aucun moment nous n'enregistrons un renversement de la tendance.

Il faut néanmoins nuancer ces résultats: il s'agit de déterminer le rôle respectif joué par les deux composantes de la mortalité infantile: la composante

endogène, à savoir la part de décès causés par des malformations antérieures à la naissance et les traumatismes de l'accouchement, et la composante exogène, autrement dit celle imputable à des maladies contractées après la naissance ou à des accidents⁸⁶.

Cependant, l'exercice n'est théoriquement possible qu'à partir de 1761⁸⁷ mais des résultats sûrs ne peuvent être présentés qu'à partir de 1824⁸⁸.

Tableau 3.7:

Composantes de la mortalité infantile (1824-1914)

Période	Mortalité endogène q ₀ ‰	Mortalité exogène q ₀ ‰	q ₀ ‰
1824-1855	105	80	185
1856-1865	77	87	164
1875-1884	74	97	171
1895-1904	71	87	158
1905-1914	53	49	102

Le tableau 3.7 montre une évolution différente de la mortalité endogène et exogène: la première subit un fort recul au milieu du XIX^e siècle, s'abaisse ensuite lentement jusqu'au début du XX^e, puis plus fortement; la seconde en revanche s'élève régulièrement jusqu'aux années 1885, où elle amorce un déclin, qui s'accélère dès 1905.

Ce schéma recouvre celui, plus général, de l'évolution constatée pour l'Europe du XIX^e siècle⁸⁹: baisse de la mortalité endogène, liée essentiellement aux progrès accomplis dans les conditions d'accouchement, et notamment aux efforts de formation des sages-femmes, sur lesquelles s'exerce un contrôle administratif de plus en plus strict⁹⁰; tendance à la hausse de la mortalité exogène, suite à une pratique d'allaitement artificiel, à laquelle les mères, travailleuses industrielles, recouraient de plus en plus.

L'industrialisation de la deuxième moitié du XIX^e siècle aurait donc, à Fleurier comme ailleurs⁹¹, empiré la situation des nourrissons et augmenté chez eux les risques de décès, vu «une alimentation défectueuse, des conditions hygiéniques anormales et des soins irrationnels»⁹²; les femmes, tout en exerçant leur activité dans le cadre de l'atelier domestique, pourraient avoir négligé, plus facilement que dans le passé, leurs enfants en bas âge; de même, les conditions générales de l'hygiène, qui déployaient leur influence négative — nous l'avons vu — sur l'ensemble de la population, sont probablement responsables de cette évolution. Preuve en est l'augmentation du quotient de mortalité infantile durant la période 1875-1884 qui est exclusivement due à la composante exogène.

Le recul de la mortalité infantile au XIX^e siècle, du moins entre 1824 et 1885, s'explique donc par une amélioration sensible des pratiques obstétriques, plutôt que celles de puériculture.

En revanche, à la fin du XIX^e siècle, ce sont plutôt les conditions de la mortalité exogène qui se trouvent modifiées, et qui influencent, de manière prépondérante, l'évolution de la mortalité infantile globale.

Après 1885, les campagnes en faveur de l'hygiène, les efforts d'éducation et d'information destinés aux femmes, menés par l'école et les institutions philanthropiques, et dont l'impact sur les mentalités reste à évaluer, commencent à porter leurs fruits; les taux de mortalité exogène et endogène régressent, le premier plus rapidement et plus sensiblement que le second; les malformations congénitales, bien plus que les maladies, résistent aux découvertes scientifiques, qui contribuent, en revanche, à diminuer ultérieurement les dangers de l'accouchement.

En résumé, quoique les conditions de vie et d'hygiène, ainsi que les découvertes médicales n'aillent pas sans influencer également la mortalité infantile, cette dernière est essentiellement affectée par deux facteurs: la lutte contre la petite vérole, dont les effets se manifestent surtout au début du XIX^e siècle, et les progrès de l'obstétrique dans les années 1850. Le troisième élément déterminant, mais dont nous ne pouvons mesurer la portée, consisterait dans les changements intervenus dans la pratique de l'allaitement. Il est possible que l'alimentation artificielle des nourrissons se soit, dans une certaine mesure, répandue à Fleurier, comme cela a été le cas dans d'autres régions industrielles. Mais les sources, muettes tant sur le travail industriel des femmes mariées que sur les coutumes relatives à l'allaitement des nourrissons, ne permettent pas de confirmer cette hypothèse, qui néanmoins semble plausible si l'on s'en tient à la progressive réduction de la différence des intervalles après décès par rapport aux intervalles normaux (comme nous le verrons au chapitre V) dès la moitié du siècle.

La vaccination contre la variole joue un rôle encore plus important dans le recul, au début du XIX^e siècle, de la mortalité, à l'intérieur de la classe d'âge de un à quatre ans, qui semble, elle, moins conditionnée que la mortalité adulte et infantile par les conditions matérielles de l'existence quotidienne: à preuve la baisse importante et précoce des quotients pour la période 1875-1884, contrairement à toutes les classes d'âges — baisse dont il faudra rendre compte. Cette dernière remarque s'applique également aux enfants de cinq à neuf ans; dès l'âge de 10 ans, la mortalité subit les mêmes influences que celle des adultes.

Pour vérifier, du moins en partie, les hypothèses avancées, il s'agit d'analyser les causes de décès, argument du paragraphe suivant.

IV. LES CAUSES DE DÉCÈS

Nous avons vu la mort réduire ses fluctuations cycliques dès le XVIII^e siècle, agissant inégalement chez les adultes et les enfants et l'existence humaine perdre de sa précarité au fil des décennies.

Il s'agit maintenant de nous attaquer aux causes de décès, malgré les nombreux et souvent insolubles problèmes que cette analyse pose au chercheur⁹³. Aussi, nous ne mentionnons que les principaux.

En premier lieu, la cause de la mort n'est régulièrement indiquée dans l'acte de décès qu'entre 1817 et 1853, puis à partir de 1876; ainsi, tout le XVIII^e siècle demeure dans l'ombre.

Deuxièmement, même pour les périodes pour lesquelles nous disposons de séries complètes, une comparaison s'avère difficile: en effet, l'évolution de la

science médicale modifie les diagnostics, en les rendant plus précis; cependant, le degré d'imprécision et d'incertitude demeure élevé entre 1817 et 1853.

Troisièmement, le nombre de cas est somme toute trop limité pour qu'on puisse prétendre à une analyse poussée de la mortalité et de ses causes.

Enfin, et surtout, de grandes difficultés de classification se présentent à l'historien qui tente, de façon souvent maladroite, de se substituer au médecin. Et, quand bien même il accomplirait sa tâche, la classification à laquelle il parviendrait serait quelque peu illusoire: souvent, plusieurs causes de décès s'enchaînent, alors qu'une seule est relatée dans l'acte officiel⁹⁴.

Ces obstacles inciteraient à renoncer à cette entreprise, si son but était une analyse exhaustive. Notre objectif se veut plus limité; nous l'avons déjà affirmé au début de ce chapitre: plus que la mort, c'est la vie qui nous intéresse.

A travers l'étude des causes de décès, et dans les limites que notre documentation nous trace, nous essayons d'entrevoir certains aspects de l'existence quotidienne, ainsi que leur évolution dans le temps: c'est la vie qui façonne la mort et on ne meurt pas indépendamment de ce qu'on a vécu. Bien sûr, le tableau que nous peignons n'est qu'une image partielle de la réalité: nos sources restent muettes sur la maladie, si elle n'a pas de suite fatale, car, aux époques anciennes, «la mauvaise santé ne laisse pas des traces numériques»⁹⁵, hélas pour l'historien!

En nous occupant des causes de décès pour décrire les conditions de santé d'une communauté, nous ne voyons que la pointe émergée de l'iceberg; impossible d'atteindre sa partie cachée.

Après ce préambule, quelques remarques sur la méthode adoptée s'imposent. Selon la qualité des sources et les indications fournies par l'évolution des taux de mortalité, nous avons retenu trois tranches temporelles: 1817-1853, 1876-1899 et 1900-1914. Pour ces trois périodes, nous avons tenté une classification des causes de décès — classification qui prête d'ailleurs le flanc à de nombreuses réserves⁹⁶ — sur la base de trois critères:

1. les catégories doivent comprendre des cas assez nombreux, pour que les résultats obtenus soient valables⁹⁷;
2. au sein d'une même catégorie, les causes et les effets doivent être relativement homogènes⁹⁸;
3. les catégories doivent permettre de comparer les résultats des trois périodes⁹⁹.

Comme chaque époque de la vie connaît ses propres risques et ses propres problèmes, au sein de chaque catégorie, nous avons distingué les différents groupes d'âge.

Les tableaux 3.8, 3.9 et 3.10 présentent les résultats de cette ventilation.

La classification adoptée appelle quelques explications:

— mort accidentelle ou violente: elle inclut tous les décès provoqués par un accident, dont la nature est très rarement explicitée, ou par un acte violent, suicide ou homicide, sans qu'il soit toujours possible de faire la différence entre ces deux cas: on ne saurait prétendre à coup sûr plus tard, par exemple, si une noyade est volontaire ou accidentelle.

Par ailleurs il nous a semblé que l'issue mortelle consécutive à un accouchement peut être considérée comme un accident dans l'existence d'une femme.

C'est la raison pour laquelle nous avons inséré les décès en couches dans cette catégorie également, ce qui nous évitait de multiplier les catégories.

— maladies du cœur, des voies respiratoires, maladies gastro-intestinales, affection du foie, du cerveau, maladies des voies urinaires (cette dernière catégorie est absente pour la période 1817-1853) : elles regroupent chacune une série d'affections de nature interne touchant un groupe d'organes précis, dont la cause peut être différente, mais souvent mal aisée à définir à partir des sources. Ainsi, l'entérite a été classée parmi les maladies gastro-intestinales, malgré son origine souvent infectieuse ; l'inflammation du cerveau parmi les maladies du cerveau, avec l'apoplexie, bien que la nature de ces deux maux soit différente.

— tuberculose : vu son importance, nous avons préféré lui attribuer une catégorie à part ; dans la majorité des cas elle recouvre les termes utilisés dans l'acte de décès, c'est-à-dire « phtisie pulmonaire »¹⁰⁰.

— maladies infectieuses : cette catégorie est définie plus par des considérations d'ordre pratique que par des critères strictement médicaux : elle permet de rassembler un certain nombre de maladies (petite vérole et autres fièvres éruptives, fièvres typhoïdes, méningite, croup et dyphtérie, dysenterie et manifestations cholériques, grippe, etc.). On croyait éviter ainsi une dispersion des résultats, mais ce classement ne comprend pas certains cas, qu'il aurait fallu vraisemblablement lui attribuer (une partie des « entérites », par exemple).

— tumeurs : cette catégorie n'appelle point de commentaires supplémentaires ; nous nous contenterons de remarquer que l'acte de décès ne porte, en général, aucune précision ; sont essentiellement utilisés les termes génériques de « cancer » et « tumeur », sans que soient énumérés les organes atteints.

— autres maladies : cette classe inclut toute maladie qui, par son caractère, ne pouvait pas entrer dans l'une des catégories déjà mentionnées, et dont la faible fréquence ne justifiait pas la création d'une nouvelle série (ainsi l'épilepsie, le rhumatisme et l'arthrose, l'anémie ou les maladies mentales).

A partir de 1876, la précision accrue des inscriptions a permis la création de deux rubriques supplémentaires :

— « malformations congénitales ou acquises » elle comprend tous les décès d'enfants liés à l'hérédité génétique, à la grossesse ou à l'accouchement et aux carences vécues pendant la période de croissance (exemple du rachitisme).

— « dépérissement physique de l'âge adulte » elle inclut des indications très vagues telles que « débilité sénile » ou « vieillesse » qu'il nous a semblé intéressant de distinguer, tant des causes inconnues ou incertaines que des autres maladies.

Les cas de décès par alcoolisme ont également été comptabilisés dans ce groupe.

Pour la période antérieure, une telle distinction se révèle moins pertinente et la classification a dû s'adapter aux sources. La catégorie « dépérissement physique pour causes diverses » regroupe tous les décès dont la cause est peu claire, mais liés à un état d'épuisement et de faiblesse, aussi bien congénital (« dépérissement ») que dû à l'âge (« décrépitude »), aux conditions de vie ou à une maladie guère mieux identifiée (« étisie », « langueur », « cachexie », « consommation », « marasme »).

On s'étonnera peut-être de ne point trouver incluse dans cette catégorie la « vieillesse » comme cause de décès. Mais nous avons préféré, à la différence des

autres périodes, la distinguer — du fait de son importance numérique — de la «décépitude» et, surtout, parce que ces deux termes nous renvoient deux images différentes de la personne âgée: le vieux bien portant s'éteignant tranquillement de vieillesse; le vieux éprouvé par la maladie ou une dure existence subissant les ravages de la déceépitude. Jusqu'à quel point ces réalités sémantiques recouvrent-elles une réalité vécue? Il est impossible de le déterminer¹⁰¹, mais dans le doute, nous avons préféré conserver cette nuance.

L'imprécision des données, durant la période 1817-1853, nous a contrainte à augmenter le nombre des catégories:

— «maladies non identifiables»: elles recouvrent tant le terme générique de «maladie» que des indications vagues, renvoyant à des symptômes imprécis comme «hémorragie», «fièvre», «inflammation».

— hydropisie: étant la cause la plus fréquente, une classe spéciale lui a été réservée. Selon l'âge et la situation, ce terme peut s'appliquer à des états pathologiques différents, parmi lesquels mentionnons l'œdème du nourrisson (premiers mois), l'hydrocéphalie (enfants en bas âge), la pleurésie, la péritonite, la tuberculose (enfants adolescents, jeunes adultes), l'œdème pulmonaire (personnes âgées).

— «causes inconnues»: pour cette même période de 1817-1863, elles recouvrent tous les cas, extrêmement nombreux, pour lesquels la cause de décès n'est pas inscrite, alors que, dès 1876, «cause inconnue ou incertaine» reprend les termes de l'acte de décès.

Ces précisions méthodologiques posées, attachons-nous désormais aux résultats.

Tout d'abord, et au niveau de la mortalité globale, le problème se pose de savoir si l'évolution constatée dans les causes de décès est réelle ou fictive: sont-ce les mots ou les maux qui ont changé? Répondre à cette question n'est pas aisé; cependant, il est possible d'affirmer que, du moins dans une certaine mesure, les modifications concernent davantage la forme que le contenu.

L'aspect le plus intéressant de la comparaison entre la classification de 1817-1853 et celle de 1876 et des années qui suivent, est sans aucun doute la vision différente de la maladie sous-jacente à la terminologie utilisée: entre les deux apparaissent les progrès de la médecine, tant sur le plan du diagnostic que sur celui de la thérapie.

Mais au-delà des modifications de langage se dessine une évolution.

De 1817 à 1914, les maladies des voies respiratoires, la tuberculose et les maladies gastro-intestinales demeurent les principaux facteurs responsables de la mortalité, tous âges confondus. Entre 1876 et 1914, environ 15 personnes sur 100 meurent, selon l'acte de décès, infectées par le bacille de Koch, et il est vraisemblable que la proportion réelle soit plus élevée¹⁰². Entre 1817 et 1853, le résultat obtenu de 12% est sûrement sous-évalué¹⁰³. Pour l'ensemble du canton, et pour la période 1801-1874, «la proportion des décès d'individus atteints de phthisie pulmonaire forme en moyenne le 8% des décès. Les chiffres des dernières périodes sont sensiblement plus élevés que cette moyenne»¹⁰⁴, soit de 9,4% pour 1855-1859 et de 10,8% pour 1860-1864. Les résultats de Fleuriot sont donc supérieurs¹⁰⁵ à la moyenne cantonale, mais on ne constate pas une hausse sensible, pour ce qui est des décès phthisiques, dans la totalité des décès, si l'on compare la première et la seconde moitié du XIX^e siècle. Le XX^e siècle

n'apporte rien de nouveau sur ce plan : la légère augmentation proportionnelle de la période 1900-1914 est probablement imputable au recul d'autres causes de décès.

L'importance relative de la tuberculose¹⁰⁶ est-elle liée à la prédominance du secteur horloger dans la structure professionnelle du village ? Pour l'instant, nous nous contentons d'émettre cette hypothèse, qu'il s'agit de vérifier lors de l'analyse des causes de décès en relation avec le statut socio-professionnel.

Les autres maladies des voies respiratoires sont aussi responsables d'un nombre important de décès : même pourcentage que la tuberculose en 1876-1899 (14,6%) et en légère diminution pour la période successive (11,7%), certainement plus important entre 1817 et 1853 que ne le laisse supposer le 8,2% du tableau 3.8¹⁰⁷.

De 1876 à 1899, les maladies gastro-intestinales¹⁰⁸ représentent la troisième cause de décès, emportant environ 14% des personnes décédées. Une amélioration se constate pour la période suivante (moins de 10%), alors que pour 1817-1853, nous sommes à nouveau manifestement en présence d'un chiffre fortement sous-évalué (5%)¹⁰⁹. Cette évolution ne surprend guère : elle est liée à la baisse de la mortalité, précédemment évoquée, des enfants — les plus touchés par ce genre d'affection —, au même titre que la diminution de la part des décès dus à des maladies infectieuses — de 10,7% à 7,5% — sur laquelle nous reviendrons¹¹⁰.

Outre ces données, caractérisées par des courants que l'on pourrait appeler en quelque sorte permanents, la comparaison des trois tableaux fait apparaître également des ruptures. Significative, à cet égard, la diminution progressive de la proportion de décès accidentels (respectivement 6,5%, 4,6% et 3,6%) et l'émergence, dans la dernière période, d'un comportement « moderne », à savoir l'importance croissante des maladies cardiaques (3,5% en 1817-1853, 7,5% en 1876-1899 et 12,3% en 1900-1914), qui deviennent désormais la deuxième cause de décès¹¹¹.

Il est malheureusement difficile d'expliquer dans le détail le recul des accidents mortels et des morts violentes, puisque les précisions nécessaires nous manquent : la plupart du temps, nous ignorons quel type de situation se cache derrière le terme générique d'accident ; nous pouvons simplement avancer une certitude et une hypothèse.

D'une part il est sûr que l'accouchement fait courir moins de risques aux femmes : alors que pour la période 1817-1853, les décès en couches représentent environ le 13% des décès de femmes en âge de procréer, la proportion s'abaisse à 8% pour 1876-1899 et à 4% pour 1900-1914¹¹².

D'ailleurs, ces chiffres confirment ce que nous avons déjà constaté à propos de la mortalité infantile endogène : les progrès de l'obstétrique caractérisent la deuxième moitié du XIX^e siècle, ainsi que le début du XX^e. D'autre part — posons-le comme hypothèse — le progrès de la vie matérielle et le détachement d'un mode d'existence lié aux rythmes et aux caprices de la nature réduisent l'incidence des accidents sur la mortalité ; cette vérification demanderait un élargissement du champ d'enquête.

Remarquons également que le suicide tient une place importante parmi les causes violentes de décès, tout au long de la période : 30% des décès d'adultes de cette catégorie en 1817-1853, 37% en 1876-1899, 27% entre 1900 et 1910.

Les faibles effectifs et l'incertitude des données¹¹³ nous interdisent d'interpréter ces chiffres, mais il n'est pas exclu que l'augmentation des suicides, dès les années 1830, constatée par le Dr L. Guillaume pour l'ensemble du pays, se vérifie également à Fleurier. L'industrialisation et l'immigration massive en porteraient-elles la responsabilité? La réponse à cette question ne découle certainement pas d'une monographie villageoise. Mais il est peut-être utile de préciser qu'à Fleurier, entre 1817 et 1853, la fréquence de cette cause de décès est légèrement plus élevée (1,5% de l'ensemble des décès) que la moyenne cantonale des années 1815-1854 (0,97%).

L'analyse comparée des causes de décès, selon l'âge, possible surtout dès 1876¹¹⁴ paraît à nos yeux plus intéressante et plus significative; en effet, chaque époque de la vie connaît des risques spécifiques et des maux propres, que nous essayerons de mettre en évidence.

Les enfants (jusqu'à 14 ans)

Les principales menaces qui touchent ce groupe sont constituées par les maladies gastro-intestinales et respiratoires, les maladies infectieuses et les malformations congénitales, dont les incidences varient selon l'âge.

La plupart des enfants ayant subi un traumatisme grave durant l'accouchement ou atteints d'une malformation¹¹⁵ meurent au cours du mois qui suit leur venue au monde. La naissance prématurée représente souvent un handicap que le bébé ne surmonte pas; mais il est impossible de savoir jusqu'à quel point elle est responsable des nombreux cas de «faiblesse ou débilité congénitales» et jusqu'à quel point d'autres facteurs, tels que l'hérédité, les conditions de la grossesse et de l'accouchement jouent un rôle déterminant. Il reste que plus de 30% des décès pendant le premier mois de vie en 1876-1899 et presque le 70% en 1900-1914 sont liés à ce type de facteurs.

L'autre grand risque auquel sont exposés les nourrissons est constitué par les maladies de l'appareil digestif: en 1876-1899, environ 30% des bébés morts à moins d'un mois et presque la moitié de ceux décédés entre un et douze mois succombent à ce genre d'affections, parmi lesquelles l'entérite se taille une part prépondérante. Même après 1900, les pourcentages demeurent élevés, tout en diminuant pour le premier mois (environ 15%). Dépassé le cap de la première année, le danger s'atténue progressivement — après 10 ans, les décès de ce groupe sont imputables à la péritonite —, alors que deux types de maladies prennent le relais: les affections des voies respiratoires et surtout les maladies infectieuses. Bien qu'elles sévissent aussi pendant les premiers mois de vie (environ 15% des décès entre un et douze mois pour les deux périodes), on doit aux premières 20% des décès entre un et quatre ans pendant les années 1876-1899, 10% pour les années 1900-1914; il s'agit pour l'essentiel de bronchites et pneumonies, auxquelles, dès 5 ans, l'organisme résiste bien mieux.

La forte diminution, dans cette catégorie, des décès du premier mois, dès le début du XX^e siècle (de 13 à 3,5%) tient à la disparition presque totale de deux causes auparavant relativement fréquentes: la cyanose et le spasme de la glotte.

L'appellation «maladies infectieuses» est responsable d'un grand nombre de décès dès l'âge le plus tendre, mais particulièrement entre 5 et 14 ans (environ 50% entre 5 et 9 ans pour les deux périodes).

Tableau 3.9: Causes de décès selon l'âge (1876-1899)

Groupe d'âge

Nbre de cas	Acc./vio.		Cœur		V.res.		Tuber.		Ga.in.		Foie		Cerv.		V.uri.		Tumeurs		Ma.inf.		Mal.c.		Dé.ph.		Au.ma.		Incon.		TOTAL	
	% ca	% â	% ca	% â	% ca	% â	% ca	% â	% ca	% â	% ca	% â	% ca	% â	% ca	% â	% ca	% â	% ca	% â	% ca	% â	% ca	% â	% ca	% â	% ca	% â	Nbre de cas	
1 ^{er} mois	-	-	-	-	7	13	0,5	1	16,5	29,5	-	-	-	-	-	-	-	-	7,5	10,5	56	31,5	-	-	17	11,5	23	2,5	115	
1-12 mois	-	-	-	-	19	16	3	2,5	55,5	45	4	0,5	3	1,5	4	0,5	-	-	33,5	21	26,5	6,5	-	-	22,5	6,5	31	1,5	259	
1-4 ans	13	5	2,5	1,5	11,5	21	5	9	8	14	-	-	3	3,5	4	1	-	-	22,5	30	12,5	6,5	-	-	4	2,5	-	-	120	
5-9 ans	-	-	2,5	4	0,5	2,5	1	5,5	1,5	8,5	-	-	1,5	5,5	4	2,5	-	-	11	50	4,5	8,5	-	-	-	-	23	8,5	36	
10-14 ans	-	-	2,5	8,5	-	-	2,5	19,5	2	13	-	-	1,5	6,5	4	3	-	-	7,5	38,5	-	-	-	-	4	9,5	-	-	31	
15-19 ans	6	9	4,5	11,5	2,5	11,5	8,5	11	2	9	-	-	0,5	2	-	-	-	-	3,5	13,5	-	-	-	-	2,5	4,5	-	-	44	
20-29 ans	22	17,5	5,5	7	2	4,5	21,5	54,5	1,5	3,5	4	1	1,5	2	4	1	-	-	3	6	-	-	-	-	2,5	2,5	-	-	86	
30-39 ans	22	13,5	2,5	2,5	4,5	9	25,5	49,5	2	3,5	32	7	3,5	4,5	12,5	2,5	2	2	2	2,5	-	-	2,5	2	2,5	2	-	-	113	Explication des abréviations utilisées pour les causes de décès:
40-49 ans	16	9,5	4,5	4,5	6	11,5	17	32	1	1,5	12	2,5	13	15	8,5	1,5	9	7	3,5	5,1	-	-	2,5	1,5	9,5	6	15,5	1,5	115	
50-59 ans	11,5	5,5	17	13,5	9,5	14,5	10,5	16	1,5	2	32	5,5	19	17,5	12,5	2	23	14,5	1	1,5	-	-	1	0,5	12	6,5	-	-	143	
60-69 ans	8,5	3,5	28	19	14,5	19,5	3,5	5	4	5	12	2	20,5	16,5	12,5	2	33	18	0,5	0,5	-	-	10	5	9	4	7,5	0,5	165	
70-79 ans	1,5	0,5	26	16,5	16,5	20,5	1	1	3,5	4	4	0,5	25	19	29	4	25,5	13	3	3	-	-	29	13	12	5	-	-	176	
80+	-	-	4,5	5,5	7,5	18	-	-	2	4,5	-	-	7,5	11,5	4	1	6,5	7	1	1	-	-	55	50	1,5	1	-	-	88	
Total par rapport à l'ensemble des décès:																														
	4,6		7,5		14,7		14,6		14		1,7		8,8		1,6		6		10,7		4,3		5,4		5		0,9			

Tableau 3.10: Causes de décès selon l'âge (1900-1914)

Groupe d'âge

Nbre de cas	Acc./vio.		Cœur		V.res.		Tuber.		Ga.in.		Foie		Cerv.		V.uri.		Tumeurs		Ma.inf.		Mal.c.		Dé.ph.		Au.ma.		Incon.		TOTAL	
	% ca	% â	% ca	% â	% ca	% â	% ca	% â	% ca	% â	% ca	% â	% ca	% â	% ca	% â	% ca	% â	% ca	% â	% ca	% â	% ca	% â	% ca	% â	% ca	% â	Nbre de cas	
1 ^{er} mois	3	2	2	3,5	2	3,5	-	-	10	16	7	2	-	-	-	-	-	-	1	2	68	68	-	-	-	-	28,5	3,5	56	
1-12 mois	3	1	-	-	17	16,5	1,5	2	58	48,5	-	-	-	-	-	-	-	-	21	15,5	30	15,5	-	-	2,5	1	-	-	109	
1-4 ans	9	6	1	2	10,5	21	1,5	4	7,5	13,5	-	-	-	-	2,5	2	-	-	31	48	2	2	-	-	-	-	14	2	52	
5-9 ans	6	15,5	-	-	2	15,5	0,5	7,5	1	7,5	-	-	-	-	-	-	-	-	7,5	46	-	-	-	-	2,5	7,5	-	-	13	
10-14 ans	3	10	1	10	-	-	0,5	10	1	10	-	-	-	-	8,5	30	-	-	3,5	30	-	-	-	-	-	-	-	-	10	
15-19 ans	3	3	2	6	3	9	12,5	53	1	3	-	-	-	-	8,5	9	2,5	6	5	11,5	-	-	-	-	-	-	-	-	34	
20-29 ans	21	9,5	2,5	4	2	2,5	29,5	58,5	7,5	9,5	7	1,5	-	-	2,5	1,5	1,5	1,5	8,5	9,5	-	-	-	-	2,5	1,5	-	-	72	
30-39 ans	12	7	7	14	4,5	8,5	20,5	50	1	1,5	7	1,5	-	-	2,5	1,5	-	-	3,5	5	-	-	3	3,5	10,5	7	-	-	58	
40-49 ans	6	2,5	12,5	17	6,5	8,5	20,5	35	1	1	28,5	5	5,5	3,5	11	5	9	8,5	8,5	8,5	-	-	1,5	1	8	3,5	14	1,5	83	
50-59 ans	21	7	14	16	12	13	7,5	11	3,5	3	21,5	3	18	10	16,5	6	26	20	5	4	-	-	1,5	1	13	5	14	1	100	
60-69 ans	9	2,5	29	26	12	10	5	5,5	4,5	3	28,5	3	40	17,5	11	3	32	19,5	1	1	-	-	-	-	29	8,5	-	-	127	
70-79 ans	3	1	22	19,5	19,5	16,5	0,5	0,8	2,5	1,5	-	-	31	13,5	27,5	8	23,5	14	2,5	1,5	-	-	37	20	18,5	5,5	-	-	128	
80+	-	-	7	11	9,5	13,5	-	-	1	1,5	-	-	5,5	4	8,5	4	5,5	5,5	1	1,5	-	-	57	50	13	7	28,5	2,5	74	
Total par rapport à l'ensemble des décès:																														
	3,6		12,3		11,7		15,6		9,9		1,5		6		3,9		8,4		8,8		6,1		7,1		4,1		0,8			

Explication des abréviations utilisées pour les causes de décès:

% ca = pourcentage par rapport à la cause de décès
 % â = pourcentage par rapport au groupe d'âge
 Acc./vio. = Accidentelle ou violente
 V.res. = Voies respiratoires
 Tuber. = Tuberculose
 Ga.in. = Gastro-intestinale
 Cerv. = Cerveau
 Hydro. = Hydropisie
 V.uri. = Voies urinaires
 Ma.inf. = Maladies infectieuses
 Dé.ph. = Dépérissement physique
 Ma.n.id. = Maladies non identifiables
 Au.ma. = Autres maladies
 Vieil. = Vieillesse
 Incon. = Maladies inconnues

Tableau 3.8: Causes de décès selon l'âge (1817-1853)

Groupe d'âge

	Acc./vio.		Cœur		V.res.		Tuber.		Ga.in.		Foie		Cerv.		Hydro.		Tumeurs		Ma.inf.		Dé.ph.		Ma.n.id.		Au.ma.		Vieil.		Incon.		TOTAL	
Nbre de cas	52		28		66		96		40		13		64		109		21		60		59		93		19		80		68		868	
	% ca	% â	% ca	% â	% ca	% â	% ca	% â	% ca	% â	% ca	% â	% ca	% â	% ca	% â	% ca	% â	% ca	% â	% ca	% â	% ca	% â	% ca	% â	% ca	% â	% ca	% â	Nbre de cas	
1 ^{er} mois	4	3	-	-	-	-	-	-	20	12	-	-	-	-	-	-	-	-	1,5	1,5	-	-	8,5	12	-	-	-	-	70,5	71,6	67	
1-12 mois	-	-	-	-	15	13	-	-	35	18,5	-	-	-	-	5,5	8	-	-	8,5	6,5	8,5	6,5	29	35,5	5,5	1,5	-	-	12	10,5	76	
1-4 ans	-	3	-	-	12	11	3	4	15	8,5	-	-	-	-	14	21	-	-	30	25	5	4	16	21	-	-	-	-	1,5	1,5	71	
5-9 ans	2	5	-	-	1,5	5	2	10,5	2,5	5	-	-	1,5	5	5,5	31,5	-	-	8,5	26,5	-	-	2	10,5	-	-	-	-	-	-	19	
10-14 ans	2	7,5	7	15,5	-	-	3	23	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5	23	3,5	15,5	1	7,5	5,5	7,5	-	-	-	-	13	
15-19 ans	4	8,5	-	-	-	-	8,5	35	-	-	7,5	4,5	-	-	1	4,5	-	-	8,5	21,5	1,5	4,5	2	8,5	10,5	8,5	-	-	1,5	4,5	23	
20-29 ans	11,5	11	14,5	7,5	-	-	26	45,5	5	3,5	-	-	1,5	2	4,5	9	-	-	8,5	9	8,5	9	2	3,5	-	-	-	-	-	-	55	
30-39 ans	29	22,1	14,5	6	1,5	1,5	24	34	2,5	1,5	15,5	3	4,5	4,5	2,5	4,5	5	1,5	10	9	5	4,5	5,5	7,5	-	-	-	-	3	3	68	
40-49 ans	21	14,5	-	-	4,5	4	23	29,5	2,5	1,5	54	9,5	6	5,5	9	13,5	5	1,5	3,5	2,5	10	8	6,5	8	5,5	1,5	-	-	-	-	75	
50-59 ans	9,5	7,5	18	7,5	7,5	7,5	7,5	10,5	7,5	4,5	-	-	9,5	9	11	18	28,5	9	5	4,5	1,5	1,5	8,5	12	26,5	7,5	-	-	-	-	66	
60-69 ans	11,5	4	21,5	4,2	33	15,5	2	1,5	5	1,5	15,5	1,5	19,5	13	29,5	22	33	5	5	2	20	8	16	10,5	21	3	12,5	7	3	1,5	144	
70-79 ans	2	1	18	4	22,5	12	1	1	2,5	1	17,5	1	44	22	14,5	13	24	4	6,5	3	22	9	2	1,5	21	3	32,5	20,5	6	3	126	
80+	-	-	7	3	1,5	1,5	-	-	2,5	1,5	-	-	3	3	2,5	4,5	5	1,5	-	-	13,5	12,5	-	-	5,5	1,5	55	69	1,5	1,5	64	
Age inconnu	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1,5	-	1	
Total par rapport à l'ensemble des décès dont la cause est connue en % :																																
	6,5		3,5		8,25		12		5		1,6		8		13,6		2,6		7,5		7,3		11,6		2,4		10		7,8			

Explication des abréviations utilisées pour les causes de décès :

% ca	=	pourcentage par rapport à la cause de décès		
% â	=	pourcentage par rapport au groupe d'âge		
Acc./vio.	=	Accidentelle ou violente	Ma.inf.	= Maladies infectieuses
V.res.	=	Voies respiratoires	Dé.ph.	= Dépérissement physique
Tuber.	=	Tuberculose	Ma.n.id.	= Maladies non identifiables
Ga.in.	=	Gastro-intestinale	Au.ma.	= Autres maladies
Cerv.	=	Cerveau	Vieil.	= Vieillesse
Hydro.	=	Hydropisie	Incon.	= Maladies inconnues
V.uri.	=	Voies urinaires		

Pour la période 1876-1899, il s'agit avant tout de différentes formes cholériques, qui sévissent essentiellement avant la première année (38 % de l'ensemble des décès provoqués par des maladies infectieuses entre 0 et 14 ans et 94 % des cas avant le premier anniversaire), de la méningite (30 %), de la diphtérie (10 %) et de la coqueluche (7,5 % et exclusivement avant l'âge de 5 ans). Scarlatine et rougeole ne font que peu de victimes (3,5 %) ¹¹⁶.

A remarquer, dès 1876, la disparition, parmi les causes de décès, de la petite vérole, que l'on rencontrait à fréquence régulière pour la période 1817-1853 : la lutte engagée contre cette maladie a donc porté ses fruits.

Pour la période 1900-1914, coqueluche (36,5 % de l'ensemble et 90 % des cas entre un mois et quatre ans) et méningite (32,5 %) représentent les maladies infectieuses qui emportent le plus d'enfants. La diphtérie recule (7,5 %), scarlatine et rougeole se maintiennent (3,8 %); des formes cholériques n'apparaissent dans les registres de décès qu'en 1900 et surtout en 1904, tout en représentant le 11,5 de l'ensemble ¹¹⁷.

Les adultes (15-59 ans)

Le trait le plus frappant qui se dégage des trois tableaux est le pourcentage élevé de décès dus à la tuberculose, entre 15 et 50 ans : 70-80 % de tous les décès phtisiques se situent dans ces tranches d'âges ; 50 % environ entre 20 et 40 ans. Il s'agit là d'un phénomène bien connu, cette maladie emportant surtout les hommes et les femmes dans la force de l'âge et comme telle, douloureusement ressentie, au-delà des drames individuels, par la communauté et la société tout entière.

La mort accidentelle et violente, au sein des jeunes adultes, entre 1817 et 1853, représente la deuxième cause de décès, en importance numérique; cependant, cette catégorie voit progressivement sa portée diminuer. Les femmes meurent en couches, les hommes par accident.

D'une analyse plus poussée ressort en effet le caractère presque exclusivement masculin de la violence : suicide, homicide, noyade et autres accidents ne touchent que très marginalement les femmes, comme s'il s'agissait de réalités réservées exclusivement aux hommes. Faible indice, mais certain, d'une stricte séparation des rôles et des tâches dans le travail, dans les loisirs et la vie communautaire.

La femme cède moins facilement au désespoir, parce que ses responsabilités familiales le lui interdisent en même temps que ses attaches affectives la préservent mieux. Elle se trouve écartée des travaux dangereux, sources potentielles de mort, et sa sociabilité se montre plus calme et intime : pas de cabaret bruyant où les hommes boivent et se battent, pas de baignade les jours de fête, l'été. De même, la presque totalité des cas de décès dus à l'alcoolisme, sûrs ou probables (cirrhose du foie) est masculine ¹¹⁸.

Les maladies infectieuses et celles des voies respiratoires, essentiellement la pneumonie, frappent aussi, avec moins de vigueur, les jeunes adultes : parmi les premières, la fièvre typhoïde est la plus fréquemment inscrite entre 1817 et 1853 (75 % de l'ensemble des décès entre 15 et 59 ans à l'intérieur de ce groupe) et en 1876-1899 (57 %); elle réapparaît à deux reprises, faiblement cependant (8 %), durant la période 1900-1914, en 1904 et 1911. La méningite constitue une menace même à l'âge adulte (19 % en 1876-1899, seulement 12 % en 1900-1914).

Ces mêmes années 1900-1914 connaissent également, à la fin de l'hiver, quelques poussées épidémiques de grippe (40 % des décès de cette catégorie)¹¹⁹.

Dans l'ensemble, nous retenons une relativement grande variété des causes de décès à l'intérieur de ce groupe d'âge, ainsi qu'un rôle grandissant joué par l'usure du corps vieillissant : maladies du cœur, du cerveau, tumeurs acquièrent une importance croissante au fur et à mesure que l'âge augmente.

Les vieux (dès 60 ans)

Le phénomène que nous venons d'évoquer se vérifie, de manière encore plus évidente, au seuil de la soixantaine : l'arrêt cardiaque ou cérébral, ainsi que les différentes formes de cancer, sont les maux les plus souvent évoqués dans les actes de décès des personnes âgées, de même que les maladies des voies respiratoires, auxquelles les vieux, comme les enfants, se montrent particulièrement sensibles.

Malgré ces traits communs, une évolution se dessine entre les deux dernières périodes : l'importance accrue des maladies du cœur, déjà soulignée, et des tumeurs annonce l'évolution des causes de la mortalité moderne¹²⁰.

Autre aspect à relever : celui du retard du processus de vieillissement entre le début du XIX^e et le début du XX^e siècle ; ainsi, si pour la période 1817-1853, les termes de « vieillesse » et « décrépitude » figurent dans les actes de décès dès l'âge de 60 ans, cette limite se déplace progressivement, dès 1876, vers la septantaine. Il est vrai que l'imprécision des inscriptions de la première période pourrait en être la cause principale. Mais il est probable que derrière ces mots se cache une réalité : bien que les cas fréquents de « vieillesse » et « décrépitude » des années 1817-1853 soient imputables à la faiblesse du diagnostic, ils semblent néanmoins trahir un trait de mentalité : à 60 ans, on est « vieux » et cela suffit à expliquer le décès et favorise la généralisation¹²¹. Dès 1876 et davantage dès 1900, c'est de moins en moins le cas.

L'image de la vieillesse s'est-elle transformée quelque peu, parce que l'on vieillit mieux et plus tard en 1914 qu'en 1817 ?

En résumant, nous pouvons souligner une relative continuité entre le XIX^e siècle et le début du XX^e. Si la mortalité régresse, les causes restent fondamentalement les mêmes : la tuberculose — à laquelle, nous pensons pouvoir l'affirmer, il faut imputer la hausse des quotients de mortalité adulte dès les années 1830 — sévit parmi les jeunes adultes ; les affections intestinales emportent bien des nourrissons ; celles de l'appareil respiratoire menacent les enfants et les personnes âgées ; les maladies infectieuses, endémiques plus qu'épidémiques, manifestent leur violence, essentiellement durant l'enfance et l'adolescence.

Cependant, une évolution se dessine : progressivement, certains facteurs influençant la mortalité reculent : troubles gastro-intestinaux de la petite enfance, maladies des voies respiratoires, surtout parmi le monde adulte, risques liés à l'accouchement ; un certain nombre d'affections disparaissent des registres, notamment la variole, ou atténuent sensiblement leurs effets (colé-
rine, fièvre typhoïde, dysentérie) d'où l'émergence de maladies auparavant moins importantes : tumeurs, affections cardiaques, malformations congénitales.

Les progrès de la médecine interviennent probablement tardivement et de manière secondaire dans cette évolution : plus importants semblent être les progrès de l'hygiène, publique et privée. En effet, les principales causes de la mortalité que nous venons d'évoquer renvoient toutes aux conditions de l'environnement : insalubrité, humidité et froidure (bronchites, pneumonies), contamination des eaux (fièvre typhoïde, colérine), surpeuplement des habitations ; leur recul est lié à une amélioration de l'habitat, dont l'histoire, en pays neuchâtelois, reste à écrire¹²². Deux autres éléments d'explication, en rapport direct avec le premier d'ailleurs, sont à relever : premièrement, les mesures administratives pour lutter contre les maladies contagieuses ; celles-ci affectent principalement les enfants entre un et neuf ans, les seuls, nous l'avons dit, à connaître, dans les années 1875-1884, une baisse des quotients de mortalité, qui sont à la hausse pour le reste de la population. Deuxièmement, une meilleure information aux mères, dont les effets se font sentir surtout pendant le premier mois de vie de l'enfant. On remarquera ici les profondes mutations dans la distribution des causes de décès, pour ce groupe d'âge, entre 1876-1899 et 1900-1914, alors qu'elle reste pratiquement la même entre un et douze mois. Si les malformations congénitales revêtent autant d'importance, c'est que des pratiques de puériculture plus rationnelles et appropriées épargnent désormais la vie à bien des nourrissons. Resterait à savoir quels sont les canaux privilégiés de diffusion d'une telle éducation.

Enfin, l'évolution de la vie matérielle et communautaire ne va pas sans influencer la mortalité ; les décès accidentels et violents diminuent, mais ceux causés par l'alcoolisme augmentent, comme il en est également des maladies de « civilisation », telles le diabète.

Que peut-on conclure, après ce rapide survol des causes de décès, des conditions d'existence des Fleurisans d'autrefois, point de départ de notre interrogation ?

La mort peut frapper soudainement, mais aussi intervenir au bout d'une période de souffrances et de débilité prolongée : il s'agit d'un trait à retenir, parce qu'il nous renvoie à la maladie comme à une réalité quotidienne dans l'univers des vivants.

De cette enquête émerge en fait une image du « mal portant » qui évoque d'emblée toute une série de conditions matérielles, telles les carences nutritives, l'hygiène défectueuse, l'habitation insalubre, le travail éprouvant. La lutte pour la santé passe par une amélioration du bien-être matériel et c'est ce qui semble se produire vers la fin du siècle.

D'autre part, tout au long du XIX^e siècle, la menace de la mort et de la maladie continue de peser sur la vie familiale et cette menace assume une nouvelle dimension au moment même où l'ouvrier salarié remplace progressivement le paysan-artisan propriétaire, où les anciennes solidarités familiales s'estompent sous l'impact d'une forte immigration. Brusquement, le ménage peut se trouver sans soutien matériel et cette menace ne va sans doute pas sans influencer les mentalités et les rapports affectifs.

Ces conclusions s'appliquent bien sûr à une partie seulement de la population : les conditions de vie ne sont pas les mêmes dans toutes les classes sociales et la mortalité différentielle, nous l'avons déjà dit, est l'un des traits les plus

marquants de la démographie du XIX^e siècle. Cette analyse des causes de mortalité nécessiterait donc une ventilation en fonction du statut socio-professionnel du décédé, mais celle-ci n'est possible que pour la tuberculose¹²³. En effet, par le nombre important de décès qu'elle provoque, elle nous permet d'examiner son impact sur les différents corps de métier.

Contrainte par les sources, nous nous sommes limitée à la classe d'âge des hommes comprise entre 15 et 49 ans et à la période de 1876-1914¹²⁴.

Le tableau 3.11 illustre les résultats de cette enquête.

Tableau 3.11 :

**Ventilation socio-professionnelle des décès masculins dus à la tuberculose
(1876-1914)**

Groupe professionnel	Décès totaux		Décès tuberculeux		
	Nbre	%	Nbre	% I	% II
Ensemble	307	100	137	44,6	100
Horlogers	126	41,0	72	57,1	52,6
Habillement	8	2,6	5	62,5	3,6
Commerce et bureau	18	5,8	8	50,0	6,6
Manœuvres, ouvriers, journaliers	22	7,2	11	50,0	8,0
Artisans fer, bois, cuivre	23	7,5	9	39,1	6,6
Bâtiment	14	4,6	4	28,6	2,9
Alimentaire et hôtellerie	16	5,2	4	25,0	2,9
Agriculture, bûcherons	14	4,6	3	21,4	2,2
Transport	10	3,2	2	20,0	1,5
«Classes aisées» ¹²⁵	22	7,2	4	18,2	2,9
Autres	34	11,1	14	41,2	10,2

% I = % de décès dus à la tuberculose dans chaque groupe professionnel

% II = % du groupe professionnel dans l'ensemble des décès tuberculeux

Pour chaque catégorie, nous avons calculé le pourcentage de décès dus à la tuberculose par rapport à l'ensemble des décès de cette même catégorie, le pourcentage qu'elle représente dans l'ensemble des décès (toutes causes confondues) et dans celui des décès tuberculeux.

Ces faibles effectifs ne permettent que de tenter des hypothèses. Quatre catégories apparaissent plus spécialement touchées par cette maladie : les horlogers, les tailleurs d'habits, les employés de bureau et de commerce, et enfin les travailleurs peu qualifiés. Tous, en effet, présentent un pourcentage de décès par tuberculose supérieur à la moyenne et sont surreprésentés dans les décès phthisiques par rapport à l'ensemble des décès. A l'autre bout de l'échelle

sociale, avec un pourcentage de décès par tuberculose nettement inférieur à la moyenne et une forte sous-représentation parmi les décès tuberculeux se rencontrent les « classes aisées ».

Les résultats ne sont guère surprenants si l'on songe aux causes qui favorisent la diffusion de la maladie : l'insalubrité de l'habitation et le manque d'hygiène, une alimentation insuffisante du point de vue quantitatif et qualitatif (manœuvres, journaliers, ouvriers), les activités professionnelles dans un lieu fermé et poussiéreux (horlogers, tailleurs) ou qui prédisposent à la contagion (bureau, commerce). Les milieux privilégiés échappent plus aisément à toutes les données que nous venons de décrire et par là même, du moins partiellement, à la tuberculose, sans pour autant en être totalement épargnés.

Malgré l'exiguïté de nos effectifs, qui rend impossible toute généralisation, nos conclusions se calquent sur un modèle plus général : la tuberculose touche davantage les classes populaires (employés, manœuvres, artisans) que la bourgeoisie¹²⁶, qui est d'ailleurs la première à profiter de la lutte entreprise contre la maladie.

Le secteur horloger offre un terrain particulièrement favorable à sa diffusion, ce qui confirme l'hypothèse précédemment émise, d'un lien étroit entre la structure professionnelle du village et le pourcentage élevé de décès tuberculeux. Les conditions de travail jouent ici un rôle essentiel, comme le dénonce, non sans quelques ambiguïtés, le Dr L. Guillaume, déjà en 1876 : « [La tuberculose pulmonaire], si on ne veut pas l'attribuer en grande partie à une vie sédentaire dans des locaux encombrés, malpropres et mal ventilés, est en tout cas singulièrement favorisée par l'air impur que l'on respire d'habitude dans les chambres d'habitations. »¹²⁷

V. LE MOUVEMENT SAISONNIER DES DÉCÈS

Nous concluons l'étude de la mortalité par l'analyse du mouvement saisonnier¹²⁸.

Le graphique [3.5] et le tableau 3.12 représentent les variations saisonnières de la mortalité globale.

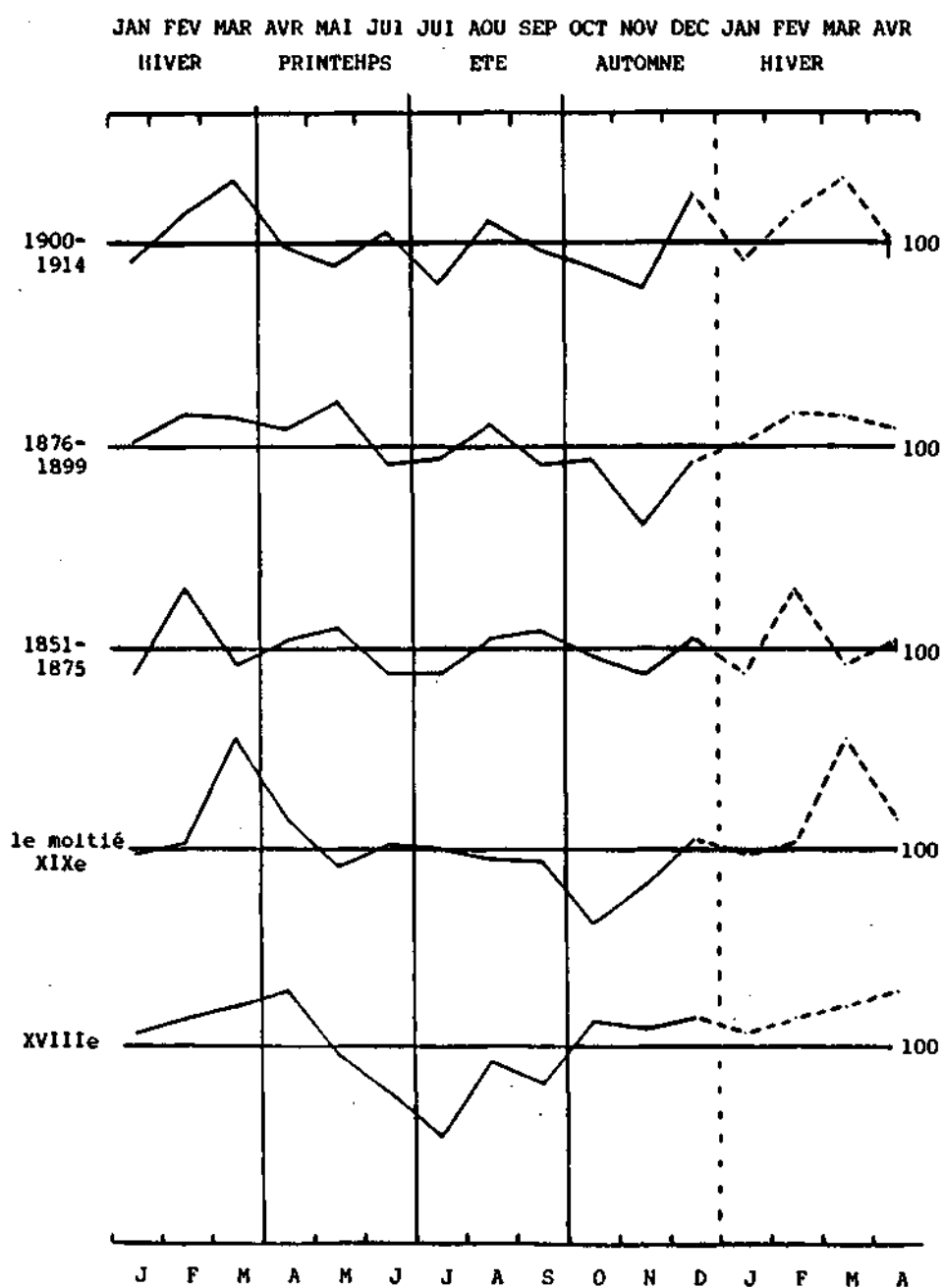
Tableau 3.12 :

Le mouvement saisonnier des décès (1727-1914) ; indices mensuels (mortalité globale)

	JAN	FEV	MAR	AVR	MAI	JUI	JUL	AOU	SEP	OCT	NOV	DEC
1727-1799	105	111	116	122	96	81	63	93	85	110	107	111
1800-1850	98	103	144	112	93	102	100	96	95	70	85	104
1851-1875	90	124	94	103	108	90	90	104	107	97	90	104
1876-1899	102	113	112	107	118	93	95	109	93	95	69	94
1900-1914	93	111	124	99	91	104	84	108	97	90	82	118

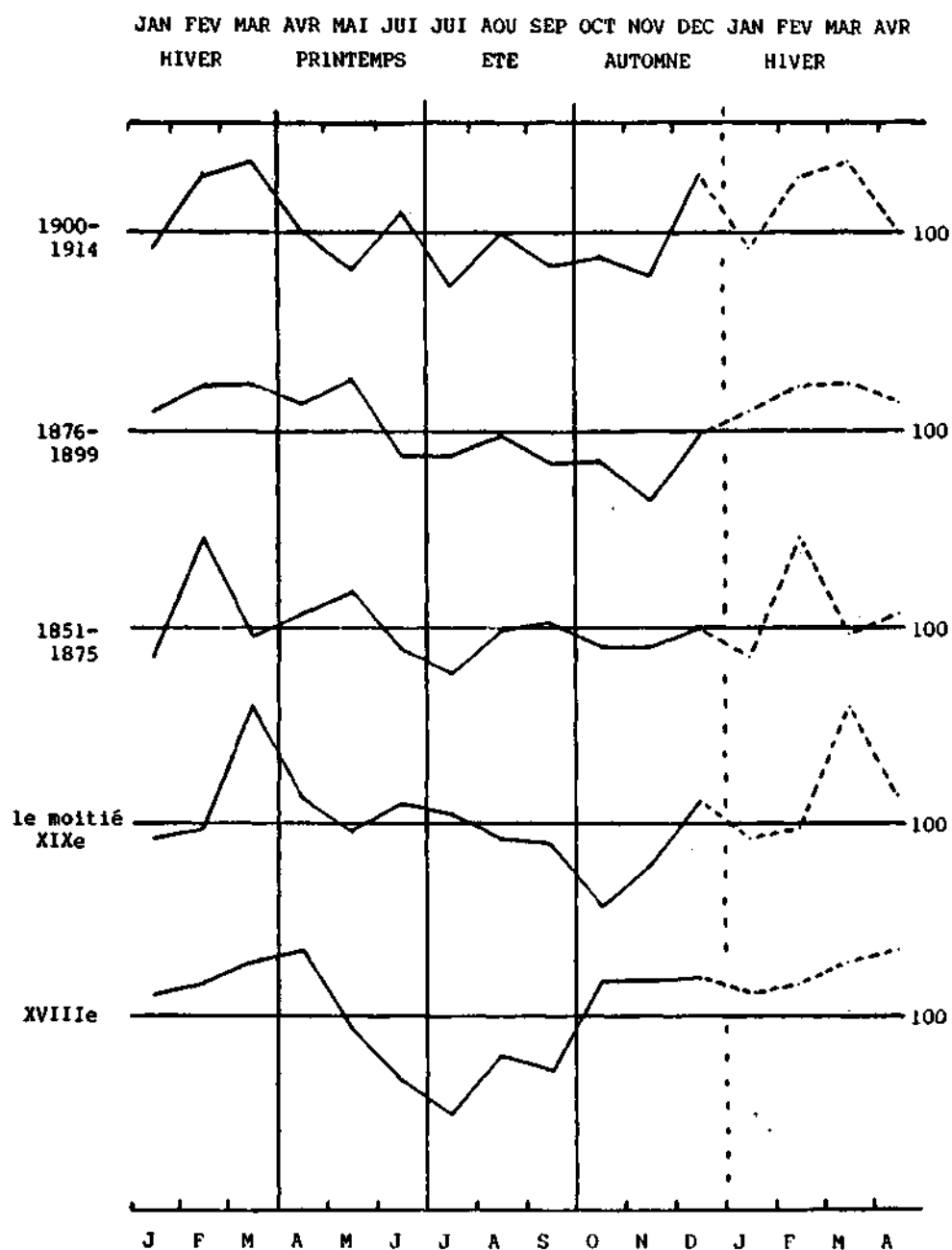
Graphique [3.5]

Mouvement saisonnier des décès (mortalité tout âge) (1727-1914)



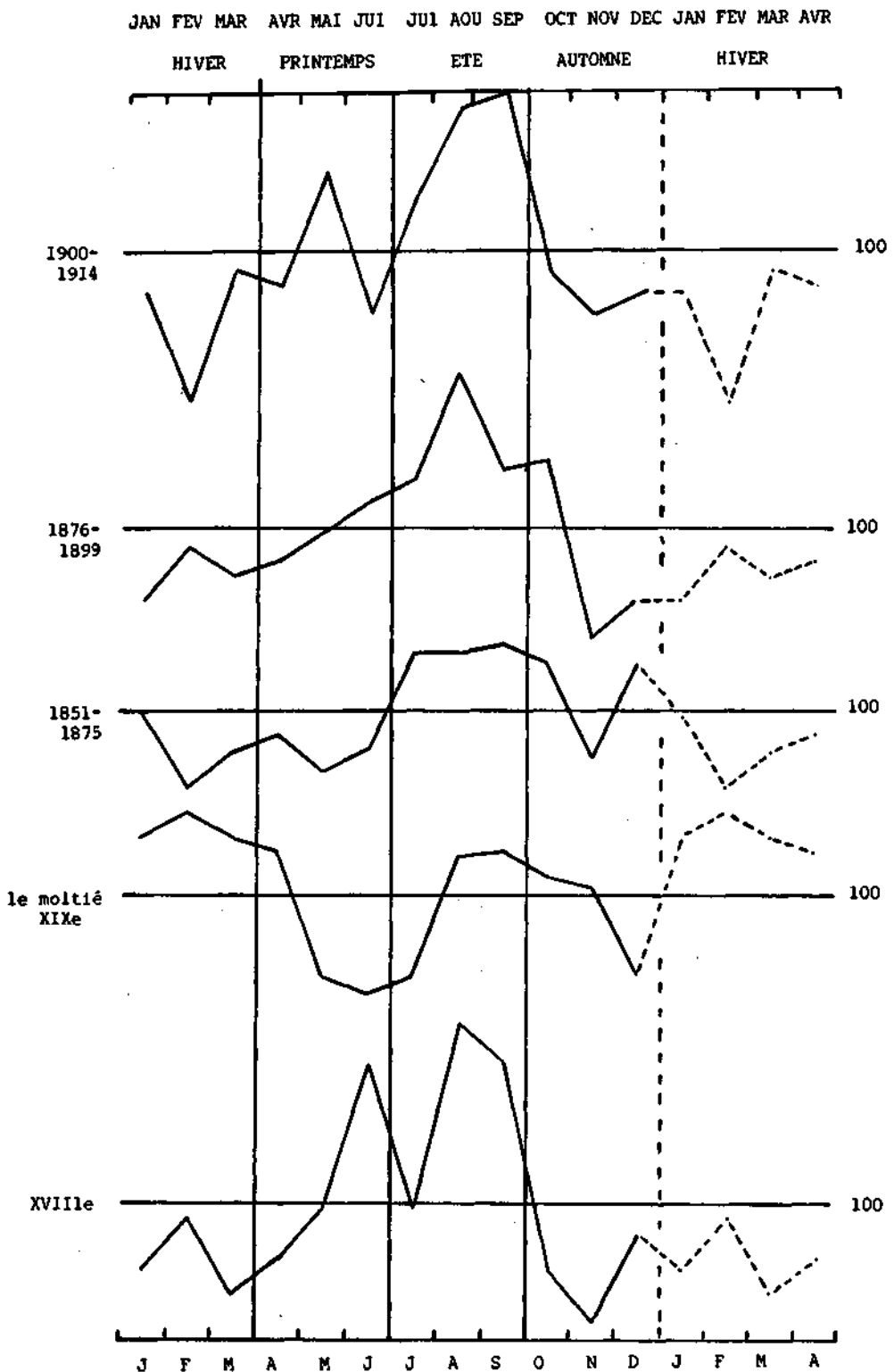
Graphique [3.6]

Mouvement saisonnier des décès (mortalité infantile exclue) (1727-1914)



Graphique [3.7]

Mouvement saisonnier de la mortalité infantile (1727-1914)



L'évolution que ces indices mettent en évidence confirme des résultats depuis longtemps acquis: au fur et à mesure que l'hygiène et la médecine progressent, la mort perd, en partie, son caractère saisonnier.

L'amplitude des variations s'atténue fortement dès la seconde moitié du XIX^e siècle; si, jusqu'à 1800, l'année est scindée en deux temps — celui pour vivre (le printemps et l'été) et celui pour mourir (l'automne et l'hiver)¹²⁹ —, après cette date, les courbes prennent une allure plus régulière. Au XVIII^e siècle, nous sommes frappés par la nette séparation entre la saison «froide» (d'octobre à avril) et la saison «chaude» (de mai à septembre): si, pendant la première, les décès se produisent avec une fréquence supérieure à la moyenne, pendant la seconde, l'indice est constamment en dessous de 100. L'harmonie de cette courbe avec les conditions météorologiques est presque parfaite: déclin de la mortalité au fur et à mesure que la température augmente, jusqu'au minimum absolu de juillet, reprise graduelle avec le retour de la fraîcheur, dès le mois d'août; hausse rapide à l'arrivée du froid, à partir de l'automne; le maximum absolu se situant à la fin de l'hiver, en avril¹³⁰. Cette situation tendrait à prouver l'importance des affections broncho-pulmonaires, provoquées par le froid, parmi les causes de décès.

Dans sa «Description topographique de la Châtellenerie du Val-de-Travers», L. de Meuron rappelle en effet que le «climat du Val de Travers est très sain, surtout pour les personnes qui y sont habituées; mais les transitions subites du froid et du chaud sont redoutables en été et occasionnent des maladies de poitrine, celles qui y sont les plus fréquentes».

La surmortalité hivernale, malgré l'atténuation des variations saisonnières, persiste pour les mêmes causes d'une période à l'autre — aujourd'hui encore, elle caractérise, affectant surtout les personnes âgées, la mortalité des pays industrialisés — mais dès les années 1800, dans l'ensemble, s'amorce un changement.

La première moitié du XIX^e siècle représente une époque de transition: fortes fluctuations mensuelles, opposition entre saison froide et saison chaude, comme dans le passé, mais aussi, partiellement, caractères propres à la mortalité dès 1850: automne clément, hiver toujours meurtrier, printemps dangereux¹³¹; l'été ne sera plus la saison de répit d'autrefois. Le maximum secondaire de printemps, plus net sur le graphique [3.6]¹³², qui se fait jour dès 1850 pour s'estomper au passage du nouveau siècle, s'explique par l'incidence de la tuberculose, dont l'issue fatale coïncide souvent au renouveau de la nature¹³³ et à celle des maladies contagieuses de l'enfance. L'été se révèle favorable à la diffusion des maladies liées aux eaux contaminées et à l'absence d'hygiène (fièvre typhoïde, entérite d'origine infectieuse).

Dans la mesure où l'on sait que la mortalité infantile obéit à des rythmes propres, il est intéressant de l'examiner séparément (graphique [3.7] et tableau 3.13).

La mortalité infantile s'affranchit plus difficilement des influences du climat: elle garde un rythme saisonnier prononcé encore dans les années 1900-1914, et l'allure des courbes, du XVIII^e au XX^e siècle, présente des analogies frappantes: maximum absolu (relatif pour la période 1800-1850) entre août et septembre; les décès de nourrissons sont plus fréquents en été qu'en hiver: les

Tableau 3.13 :

**Le mouvement saisonnier des décès (1727-1914); indices mensuels
(mortalité infantile)**

	JAN	FEV	MAR	AVR	MAI	JUI	JUI	AOU	SEP	OCT	NOV	DEC
1727-1799	71	93	60	75	97	161	97	179	161	71	49	86
1800-1850	125	136	125	119	64	56	64	117	119	108	103	64
1851-1875	99	67	82	90	74	84	126	126	130	121	80	121
1876-1899	69	92	79	86	98	111	121	167	125	129	53	69
1900-1914	82	35	92	85	133	73	123	161	168	92	73	82

troubles gastro-intestinaux, favorisés par la chaleur, sont responsables, nous l'avons dit, d'un bon nombre de décès pendant la première année de vie.

Pour le XVIII^e siècle, qui présente le plus fort décalage entre les courbes de la mortalité saisonnière infantile et globale¹³⁴ — les bébés meurent surtout au moment où le reste de la population encourt les moindres risques —, nous pouvons avancer l'hypothèse d'une aggravation des conditions liées aux travaux agricoles : négligence dans la surveillance et altération du lait des mères, due aux efforts physiques qu'elles doivent endurer aux champs. Les deux pointes saisonnières de la mortalité infantile — juin et août — correspondent aux époques de la fenaison¹³⁵, voire de la moisson.

La première moitié du XIX^e siècle, que nous avons définie comme une époque de transition, semble, en revanche, caractérisée, malgré le maximum secondaire d'août-septembre, par une mortalité infantile plus forte en hiver (janvier et février) : des logements mal chauffés en sont, sans doute, responsables.

Après 1850, les mois de grands froids perdent leur caractère meurtrier, alors que le maximum estival s'accroît de plus en plus : faut-il voir dans ces recrudescences des maladies gastro-intestinales, une conséquence des conditions d'hygiène générales ou un indice de la diffusion progressive de l'allaitement artificiel ? Les deux facteurs sont probablement responsables de l'évolution constatée, mais leur incidence respective nous échappe.

Par ailleurs il ne faut pas oublier que le mouvement saisonnier des naissances peut avoir une incidence potentielle sur les variations mensuelles de la mortalité infantile. Comme le souligne J. Knodel¹³⁶, le calendrier saisonnier des décès d'enfants ne correspond pas forcément à celui des risques de décès encourus par les enfants de moins d'une année. Cela est vrai surtout quand les fluctuations saisonnières des naissances sont fortes et celles des risques de mortalité infantile faibles. En revanche, dans le cas inverse le mouvement des décès d'enfants en bas âge fournit une mesure adéquate des variations saisonnières des risques de décès auxquels les bébés sont soumis. C'est, nous croyons, le cas de Fleurier, du moins à partir de 1850. Auparavant le rythme mensuel de la natalité influence certainement celui de la mortalité infantile, sans pour autant lui enlever sa signification.

VI. CONCLUSION

Les conclusions auxquelles nous parvenons au cours de cette étude sur la mortalité à Fleurier ne se distinguent guère — pourrait-il en être autrement ? — du modèle européen, pendant la « transition démographique » : forte chute de la mortalité, par paliers successifs entre le XVIII^e siècle et le début du XX^e, progressive réduction de ses fluctuations, tant annuelles que saisonnières ; allongement considérable de l'espérance de vie à la naissance ; modifications des causes de décès. Mais si, au niveau descriptif, l'unanimité règne parmi les chercheurs, tel n'est pas le cas au niveau explicatif. Dès lors, une analyse régionale peut prétendre fournir, malgré ses limites, une contribution à un débat qui reste ouvert.

Rappelons donc les principaux éléments mis en évidence au cours du présent chapitre.

Entre la première moitié du XVIII^e siècle et le début du XIX^e, deux facteurs semblent jouer, dans notre cas, un rôle essentiel dans le fort recul de la mortalité : l'atténuation, grâce à la généralisation de la vaccine, des épidémies, notamment celle de la variole, qui affectent surtout les enfants et les adolescents et l'augmentation du niveau de vie, liée à l'implantation de l'horlogerie, qui profite d'abord et en particulier aux adultes. Les modalités de la protoindustrialisation dans l'arc jurassien, améliorent les conditions matérielles de la population, surtout en ce qui concerne l'alimentation. La conséquence en est une durée de vie moyenne élevée par rapport aux normes de l'époque. Les effets sont ici d'autant plus positifs que la situation sanitaire de départ est favorable (climat et environnement relativement salubres). En revanche, aucun lien direct entre le mouvement des prix et celui des décès n'est apparu : les surmortalités d'Ancien Régime sont ici des crises épidémiques — de portée relativement limitée, soulignons-le — et non pas des crises de subsistances.

Avec l'industrialisation, dès les années 1830, la situation se détériore quelque peu, essentiellement parmi les adultes : conditions de travail (plus souvent exercé dans des ateliers) et de logement (surpeuplement, insalubrité), forte immigration (où les célibataires sont nombreux) qui ne s'accompagne pas d'un aménagement adéquat de l'habitat sont à la base d'une hausse des taux de mortalité, surtout à l'intérieur des « classes laborieuses », sur lesquelles pèsent les menaces de la pauvreté et de la promiscuité, facteurs favorables à la propagation de la tuberculose, dont les victimes les plus nombreuses appartiennent aux classes sociales inférieures, mais également au milieu horloger. La dégradation des conditions d'existence sous l'impact du deuxième démarrage industriel ne doit néanmoins pas être exagérée : la hausse de la mortalité reste inférieure à celle qu'enregistrent d'autres régions européennes au XIX^e siècle ; en particulier il faut remarquer l'absence d'épidémies de choléra qui ravagent à cette époque les populations urbaines¹³⁷.

Dans ce sens, les mesures préventives qui peu à peu se mettent en place, sur l'initiative de l'autorité publique et de la philanthropie, se révèlent essentielles, dépassant même, par importance, les progrès médicaux au niveau de la thérapie ; leurs effets pèsent dans l'évolution de la mortalité surtout dès l'extrême fin du XIX^e siècle ; cependant quelques-uns se font ressentir avant cette date.

L'intervention progressive des sages-femmes, dont la formation peu à peu est contrôlée et surveillée par l'Etat, provoque une réduction de la mortalité endogène infantile et de celle des femmes en couches dès la moitié du siècle, et les efforts pour circonscrire et contrôler les maladies contagieuses produisent leurs fruits à partir de 1875 (réduction des quotients de mortalité entre 1 et 9 ans); l'assainissement de l'environnement fait reculer et presque disparaître, au début du XX^e siècle, des endémies auparavant relativement répandues, comme la fièvre typhoïde par exemple, alors que l'éducation et l'information des femmes et des mères, à propos des principes de l'hygiène domestique, provoquent des améliorations sensibles, surtout pour les nourrissons et les enfants en bas âge. En revanche, en 1914 encore, la lutte contre la tuberculose n'en est qu'à ses premiers tâtonnements.

Resterait, pour étayer ces hypothèses, à reconstituer, dans ces étapes significatives, l'histoire des conditions sanitaires et hygiéniques à Fleurier, et plus généralement en pays neuchâtelois au XIX^e siècle: une chronologie précise des principales réalisations en la matière permettrait seule des conclusions plus poussées. Cependant, cet objectif dépasse largement le cadre de notre recherche.

Après avoir esquissé l'évolution des conditionnements que la mort fait peser sur la vie, nous allons aborder, dans les prochains chapitres, les aspects démographiques plus proprement liés aux comportements familiaux, c'est-à-dire les modalités de formation du couple et de sa reproduction, à travers l'étude de la nuptialité, de la natalité et de la fécondité.

NOTES

¹ HENRY L., *Manuel de démographie historique*, Genève, 1967, p. 106.

² Le choléra fait son apparition en Europe au XIX^e siècle.

³ GUILLAUME P. et POUSSOU J.-P., *Démographie historique*, Paris, 1970, p. 271.

⁴ Par exemple l'analyse de l'évolution de la mortalité masculine en France entre 1955 et 1971 démontre que la mortalité des manœuvres est près du double de celle des instituteurs, cadres supérieurs et professions libérales (DESPLANQUES G., *La mortalité des adultes suivant le milieu social*, Paris, 1976). Voir aussi DESPLANQUES G., «L'inégalité sociale devant la mort», in *Economie et Statistiques*, 162, 1984, pp. 29-50.

⁵ BIRABEN J.-N., «Quelques aspects de la mortalité en milieu urbain», in *Population*, 30, 1975, pp. 509-522. Voir aussi BAIROCH P., *De Jericho à Mexico: villes et économie dans l'histoire*, Paris, 1985.

⁶ Décrite par HENRY L., *Manuel...*, pp. 25-26. En se fondant sur l'hypothèse que «les enfants d'une même famille ne reçoivent le même prénom de leur frère ou de leur sœur que si ce frère ou cette sœur est déjà mort» — ce qui en général se vérifie à Fleurier au XVIII^e siècle —, on utilise la répétition des prénoms pour corriger le sous-enregistrement des décès d'enfants. Le principe est le suivant: si l'enregistrement des décès était complet, tous les enfants de destin inconnu seraient des enfants ayant survécu jusqu'à la fin de leur enfance, mariés et décédés dans une autre paroisse. Si l'enregistrement était incomplet, les enfants de destin inconnu comprendraient une certaine proportion d'enfants morts en bas âge, sans enregistrement.

Du moment que le même prénom est attribué à un enfant seulement dans le cas où l'aîné serait déjà mort lors de sa naissance, on dispose d'un élément permettant de calculer la part des décès oubliés parmi les enfants de destin inconnu.

Si v , m et i sont les proportions d'enfants ayant reçu le même prénom que celui de leur aîné, respectivement chez ceux dont l'aîné était encore vivant à leur naissance, déjà mort ou d'état indéterminé, on admet que $i = (1-a)v + am$ (proportion d'enfants morts parmi les enfants de destin inconnu) est égal à $i-v$ divisé par $m-v$. L'évaluation du sous-enregistrement est le rapport entre le nombre d'indéterminés décédés et celui des morts augmenté des indéterminés décédés: al divisé par $M + al$.

Voici les résultats obtenus pour Fleurier:

- 1727-1764: garçons $v = 0$ ($\frac{0}{207}$) $m = 0,19$ ($\frac{14}{73}$) $i = 0,03$ ($\frac{3}{106}$) $a = 0,16$
 filles $v = 0,005$ ($\frac{1}{200}$) $m = 0,08$ ($\frac{8}{100}$) $i = 0,02$ ($\frac{1}{48}$) $a = 0,2$
 La valeur de a , après pondération des deux sexes est de 0,17.
 Evaluation du sous-enregistrement: 15% (facteur de correction: 1,17).
 1765-1823: garçons $v = 0$ ($\frac{0}{330}$) $m = 0,09$ ($\frac{13}{162}$) $i = 0,1$ ($\frac{3}{262}$) $a = 0,11$
 filles $v = 0$ ($\frac{0}{411}$) $m = 0,06$ ($\frac{6}{137}$) $i = 0,009$ ($\frac{3}{219}$) $a = 0,15$
 La valeur de a , après pondération des deux sexes est de 0,13.
 Evaluation du sous-enregistrement: 17% (facteur de correction: 1,131).

⁷ Voir HENRY L., *Manuel...*, pp. 20-22.

Le principe de base est semblable à celui qui préside à la méthode précédente. Les listes de catéchumènes devraient normalement contenir tous les adolescents dont la famille est présente au village au moment de la confirmation et qui ne sont pas encore morts. En réalité, certains de ces enfants ne sont pas inscrits, par omission. Les enfants à inscrire peuvent donc être divisés en quatre groupes: les inscrits mentionnés dans un document ultérieur (a); les inscrits non mentionnés dans un document postérieur (partis ou décédés sans enregistrement après la confirmation) (b); les non-inscrits mentionnés dans un document postérieur (oubliés sur la liste de confirmation) (c); et enfin, les non-inscrits qu'aucun document ultérieur ne mentionne (soit oubliés ou partis, soit décédés sans enregistrement avant la confirmation) (d).

Si l'enregistrement des décès était complet, le rapport des non-inscrits sans mention ultérieure au total des non-inscrits devrait être égal, aux fluctuations aléatoires près, au rapport des inscrits sans mention postérieure au total des inscrits. Cela n'est plus vrai si l'enregistrement des décès d'enfants est incomplet: les non-inscrits sans mention postérieure seront, en partie, des enfants à ne pas inscrire, parce que morts avant l'âge de la confirmation. Dans ce cas, le rapport des non-inscrits est significativement plus grand que celui des inscrits sans mention au total des inscrits.

Pour Fleurier, les données sont les suivantes:

- 1727-1764: $a = 248$ $b = 103$ $c = 26$ $d = 39$
 $d/c + d = 0,6$
 $b/a + b = 0,3$

Le test χ^2 permet d'affirmer qu'il s'agit d'une différence significative.

Il y a donc sous-enregistrement des décès d'enfants qu'il s'agit de quantifier.

Pour que les deux rapports aient la même valeur, d devrait être égal à 11. En réalité, il est de 39. Cela signifie que 28 enfants sur 39 sont probablement décédés avant l'âge de la confirmation et n'ont pas été enregistrés dans le registre des sépultures. Il y a donc 28 décès d'enfants perdus. Sur un total de combien de décès? Si nous acceptons le principe de L. Henry, selon lequel le 60% des enfants survit jusqu'à la confirmation, alors que le 40% décède avant celle-ci, il nous faudra conclure que nous avons perdu 28 décès sur un total de 277, soit environ le 10% ($416 \times 40 : 60 = 277$) (facteur de correction: 1,101).

- 1765-1823: $a = 331$ $b = 155$ $c = 48$ $d = 63$
 $d/c + d = 0,6$
 $b/a + b = 0,3$

La différence est, même dans ce cas, significative. Nous avons perdu — en suivant le même principe d'évaluation — 52 décès sur un total de 398, soit environ le 13% (facteur de correction: 1,131).

Pour simplifier les opérations, et étant donné la relative concordance des résultats, une unique valeur pour l'ensemble de la période a été retenue, valeur obtenue en faisant d'abord une moyenne pour chaque période et ensuite une moyenne des deux périodes.

⁸ La reconstitution des familles permet de l'affirmer. En effet, des 135 fiches MF dont le mariage a été célébré entre 1727 et 1764, la date de décès est inconnue pour 14 hommes et 4 femmes. Celles-ci sont toutes non originaires de Fleurier et n'ont pas eu d'enfants pendant leur mariage: un remariage ou un retour à leur village explique donc aisément leur absence dans le registre des décès.

Pour les fiches MO et EO, si l'on ne considère que celles avec une date de décès inconnue, sur 30 couples, la date de décès est inconnue pour 6 hommes et 24 femmes, toutes non originaires de Fleurier.

Les fiches MO et EO pour lesquelles les dates de décès sont inconnues pour les deux époux concernent très probablement des couples partis de Fleurier avant le décès des deux époux, comme le confirme la comparaison avec la liste des catéchumènes. L'hypothèse d'un enregistrement presque complet des décès des femmes mariées adultes semble donc plausible. Si c'est le cas, il faut admettre un enregistrement complet aussi pour les hommes, dont les décès non enregistrés sont en réalité survenus ailleurs, par exemple pendant un déplacement temporaire dû au travail.

La différence entre les fiches dont la date de fin d'observation est connue et celles où la fin d'observation est inconnue s'explique facilement : dans les premières, les hommes sans date de décès prédominent, parce que la date de décès de la femme est suffisante pour fermer la fiche, étant donné l'indication indirecte sur le destin du mari (« femme de ... », « veuve de ... »). Dans les secondes prédominent les femmes sans date de décès, parce que les indications contenues dans l'acte de décès du mari ne renseignent pas sur le destin de la femme et ne permettent donc pas de fermer la fiche de famille.

⁹ Imputables à un sous-enregistrement des décès, impossible à corriger, qui semble affecter surtout la période 1770-1780.

¹⁰ Des taux inférieurs à 20% correspondent à une espérance de vie à la naissance de l'ordre de 50-55 ans, alors que la reconstitution des familles laisse entrevoir une durée moyenne de vie de moins de 45 ans.

¹¹ PERRENOUD A., *op. cit.*

¹² GUILLAUME P. et POUSSOU J.-P., *op. cit.*

¹³ *Nouvelle histoire de la Suisse et des Suisses*, Lausanne, 1983, vol. 2.

¹⁴ « Tableau de la population de la Suisse dressé d'après les résultats du dernier recensement fédéral (18-23 mars 1850) », in *Matériaux pour la Statistique de la Confédération Suisse*, Berne, 1857.

¹⁵ DESAMA Cl., *op. cit.*

¹⁶ *Mouvement de la population en Suisse*, publication annuelle du Bureau fédéral de Statistique, Berne, dès 1876.

¹⁷ DESAMA Cl., *op. cit.*, pp. 105-106.

¹⁸ FLINN M.W., *The European Demographic System, 1500-1820*, Baltimore, 1981 ; TAPINOS G., *Éléments de démographie*, Paris, 1985.

¹⁹ HUBLER L., *La population de Vallorbe du XVI^e au début du XIX^e siècle*, Lausanne, 1984.

²⁰ SCHOCH M., *La population du Pays-d'Enhaut sous l'Ancien Régime*, Lausanne, 1980.

²¹ AEN, Série Abris, (lacunes de 1748 à 1769) et Manuel du Conseil d'Etat. Nous nous sommes également référée à l'ouvrage de A. Petitpierre, pp. 191-200. Cet ouvrage reprend des « Remarques sur la vendange, le prix et la qualité du vin à différentes époques » parues dans le « *Messager boiteux* » de 1838.

²² AEN, Série Police Sanitaire, doss 10-15 (Épidémies diverses 1715-1843, Choléra 1831-1832, Petite Vérole, Vaccine). Le « *Messager Boiteux* » donne parfois quelques indications sur les épidémies.

ALLAMAND Ch.-H. dans son *Essai statistique sur la Mairie des Verrières*, Neuchâtel, 1831, HUGUENIN D.-G. dans sa *Description de la juridiction de la Brévine*, Neuchâtel, 1796, et PETER S., *Description de la paroisse et du vallon des Ponts*, Neuchâtel, 1806, évoquent quelques épidémies régionales.

²³ En se référant à l'ouvrage de PFISTER Ch., *Klimageschichte der Schweiz, 1525-1860*, Berne, 1984.

²⁴ QUARTIER-LA-TENTE E., *op. cit.*, p. 56. Il s'agit très probablement d'une épidémie de fièvre typhoïde (voir GUILLAUME L., « Recherches sur le mouvement de la population dans le canton de Neuchâtel de 1760 à 1875 », in *Journal de statistique suisse*, 1876, N° IV, p. 8).

²⁵ NEESER C., *Etude démographique du village d'Auvernier (1750-1850)*, Neuchâtel, 1982 (Mémoire de licence, IH), qui détecte pendant la seconde moitié du XVIII^e siècle cinq « crises de mortalité » à Auvernier : en 1753, 1771, 1777, 1788, 1800.

²⁶ Pour deux d'entre elles, A. Perrenoud constate des épidémies de variole à Genève, pratiquement aux mêmes dates (1787 et 1800).

²⁷ LEBOUTTE R., *op. cit.*

²⁸ A. Perrenoud, en reprenant les suggestions entre autres de E. Le Roy Ladurie, postule, par exemple, une concordance, qui se révèle d'ailleurs non systématique, entre les recrudescences de la variole et les années à été chaud.

²⁹ A cette époque la cause de décès des enfants est souvent inscrite de manière imprécise et générique («maladie»).

³⁰ Voir HENRY L., *Techniques d'analyse en démographie historique*, Paris, 1980, p. 146.

En effet, l'étude de la mortalité par générations nous amène à considérer un espace temporel très étendu: par exemple, les générations nées entre 1850 et 1859 mourront à des âges différents entre 1850 et 1950 environ. Or, les conditions agissant sur la mortalité peuvent fortement se modifier pendant ce temps, de façon irrégulière et avec une intensité variable. Malheureusement, face aux effectifs réduits auxquels on a affaire dans une monographie villageoise, même dans le cas d'une étude transversale, les périodes d'observation devront être assez longues, pour éviter de rendre inutilisables les données dont nous disposons.

³¹ La mortalité entre 15 et 20 ans, voire 15-25, du fait de l'âge tardif au mariage, est donc très mal mesurée. Pour les détails de la méthode, voir HENRY L., *Techniques...*, pp. 123-147. Rappelons que, pour chaque période, nous avons retenu toutes les personnes mariées, dont la date de naissance était connue avec précision, et qui avaient moins de 40 ans au début de la période (date d'entrée en observation). Tous ceux, qui à la fin de la période n'étaient pas encore morts, sortent d'observation dans le groupe d'âge qu'ils ont atteint. Pour ceux dont la date de décès était inconnue, nous avons déterminé un âge minimal et un âge maximal. Les résultats établis sur ces deux bases ne s'écartent foncièrement pas les uns des autres.

³² En suivant les suggestions de L. Henry, nous avons divisé le nombre de décès dans une classe d'âge donnée, survenus pendant les dix ans à cheval sur l'année du recensement (1860, 1880, 1900, 1910), par le nombre d'individus recensés dans cette même classe d'âge. Le chiffre ainsi obtenu a été divisé par 10: le résultat équivalait au taux annuel de mortalité pour le groupe d'âge en question. Le passage du taux annuel au quotient s'est fait à l'aide des tables de Reed et Marell (dans PRESSAT R., *L'analyse démographique*, Paris, 1983, pp. 285-291). Pour l'utilisation de ces tables, voir HENRY L., *Techniques d'analyse...*, p. 155.

³³ GAUTIER E. et HENRY L., *La population de Crulai. Paroisse normande*, Paris, 1958, p. 193.

³⁴ Les tables de mortalité qui suivent ont été établies de la façon suivante:

a) Périodes pour lesquelles nous ne disposons pas de recensements:

en suivant la méthode proposée par L. Henry, nous avons calculé des quotients quinquennaux pour les enfants (sauf pour les classes 0-1 et 1-4 ans) et pour les adultes mariés (voir note ³⁰). Pour ces derniers, d'importantes fluctuations aléatoires rendaient les résultats obtenus presque inutilisables à leur état brut. Nous les avons alors employés pour calculer la probabilité de survie à 60 ans pour 1000 adultes à 20 ans. Sur la base de cet indice, nous avons cherché à illustrer la mortalité de la période par les tables types des Nations Unies correspondantes (1727-1764 35, 1765-1823 65, 1824-1855 45), combinées aux quotients calculés jusqu'à 15 ans. Pour les enfants l'observation a porté seulement sur les cas où la naissance relevée a eu lieu sur place et elle a été définie de manière à ce qu'il n'y ait pas de sortie dans l'intervalle d'âge dont on détermine la mortalité (quand une famille sort d'observation dans un intervalle d'âge de l'enfant, celui-ci sort d'observation au début de cet intervalle, même s'il est mort sur place avant la sortie d'observation de sa famille). Seulement les familles dont toutes les dates de naissance des enfants sont connues ont été considérées. Jusqu'en 1823, dans la mesure du possible, les décès d'enfants perdus ont été évalués en associant deux méthodes: la comparaison des distributions d'intervalles entre accouchements (pour la correction des décès de moins d'un an: facteur de correction 2,06 en 1727-1764, 1,54 en 1765-1823) et la répétition des prénoms (pour la correction des décès entre 1 et 4 ans: facteur de correction respectivement 1,17 et 1,21). Les quotients de mortalité infantile ainsi obtenus ont été corrigés du sous-enregistrement des enfants morts avant le baptême estimé à 10% (voir chapitre V).

b) Périodes pour lesquelles nous disposons d'un recensement:

les calculs ont été effectués comme indiqué à la note ³¹, par groupes décennaux.

³⁵ Voici les effectifs sur lesquels ce tableau et les suivants se fondent:

1727-1764:	143 adultes et 367 enfants observés
1765-1823:	476 adultes et 1213 enfants observés
1824-1855:	723 adultes et 1182 enfants observés
1856-1865:	500 décès répartis selon le groupe d'âge
1875-1884:	646 décès répartis selon le groupe d'âge
1895-1904:	575 décès répartis selon le groupe d'âge
1905-1914:	599 décès répartis selon le groupe d'âge.

³⁶ BLAYO Y., «La mortalité en France de 1740 à 1829», in *Population*, 30, 1975 (Numéro spécial), pp. 123-142.

³⁷ WRIGLEY E.A. et SCHOFIELD R.S., *The Population History of England 1541-1871. A reconstruction*, Cambridge, 1981.

³⁸ RUESCH H.P., *Lebensverhältnisse in einem frühen schweizerischen Industriegebiet. Sozialgeschichtliche Studie über die Gemeinden Trogen, Rehetobel, Wald, Gais, Speicher und Wolfhalden des Kantons Appenzell-Ausser Rhoden im 18. und frühen 19. Jahrhundert*, 2 vol., Bâle et Stuttgart, 1979.

³⁹ HUBLER L., *op. cit.*, p. 276.

Rappelons au lecteur les résultats obtenus pour Vallorbe: espérance de vie à la naissance supérieure à 40 ans pour toutes les générations nées de 1760 à 1821 (sauf pour les générations 1770-1779).

⁴⁰ BLAYO Y., *op. cit.*

⁴¹ BURRI H.-R., *Die Bevölkerung Luzerns im 18. und frühen 19. Jahrhundert. Demographie und Schichtung einer Schweizer Stadt im Ancien Régime*, Lucerne, 1975.

⁴² MENOLFI E., *Sanktgallische Untertanen im Thurgau. Eine sozialgeschichtliche Untersuchung über die Herrschaft Bürglen (TG) im 17. und 18. Jahrhundert*, Saint-Gall, 1980.

⁴³ BUCHER S., *Bevölkerung und Wirtschaft des Amtes Enlebuch im 18. Jahrhundert. Eine Regionalstudie als Beitrag zur Sozial- und Wirtschaftsgeschichte der Schweiz im Ancien Régime*, Lucerne, 1974.

⁴⁴ SCHURMANN M., *Bevölkerung, Wirtschaft und Gesellschaft in Appenzell-Innerrhoden im 18. und frühen 19. Jahrhundert*, Appenzell, 1974.

⁴⁵ *Historisk Statistik för Sverige*, Stockholm, 1968.

⁴⁶ WRIGLEY E.A. et SCHOFIELD R.S., *op. cit.*

⁴⁷ PERRENOUD A., «La transition démographique dans la ville et la campagne genevoises du XVII^e au XIX^e siècle», in *Mélanges d'histoire économique offerts au professeur Anne-Marie Piuze*, Genève, 1989, p. 247.

⁴⁸ En 1768, le roi de Prusse reconnaît à tous les habitants de la principauté le droit de chasse; il ne se réserve que la perdrix. Le 4 septembre 1806, un décret du prince Berthier interdit la chasse à quiconque ne recevra pas du Conseil d'Etat cette permission contre paiement. Cette disposition détruisait une ancienne tolérance qui permettait à tout citoyen de s'accorder ce plaisir gratuit et peu de mesures furent aussi mal accueillies que les restrictions imposées au droit de chasse. Le Conseil, après la chute du prince Berthier, dut tempérer les dispositions sur la chasse en décembre 1814 et les abolir pratiquement en 1831. Mais ces interdictions n'empêchèrent point les Neuchâtelois de pratiquer cet art, comme le démontrent les très nombreux actes de délit de braconnage, qui représentent les causes les plus entendues devant les tribunaux.

COURVOISIER J., *Le maréchal Berthier...*, p. 349 ss.

⁴⁹ HUBLER L., *op. cit.*, p. 282. Voir surtout MATTMUELLER M., «Die Landwirtschaft der schweizerischen Heimarbeiter im 18. Jahrhundert», in *Zeitschrift für Agrargeschichte und Agrarsoziologie*, 31, 1983, pp. 41-56, qui établit un lien étroit entre le recul de la mortalité et l'accroissement du revenu dans les régions où se développe l'artisanat à domicile.

⁵⁰ Voir à ce propos H.-F. HENRIOD, *Jusqu'à quel point... et Mémoire sur les causes...* L'argument se retrouve dans plusieurs mémoires de la Société d'Emulation de Neuchâtel.

⁵¹ PERRENOUD A., «La mortalité à Genève de 1625 à 1825», in *Annales de démographie historique*, 1978, pp. 223-224.

⁵² HUBLER L., *op. cit.*, p. 283.

⁵³ PERRENOUD A., «The Mortality Decline in a long-term perspective», in *Pre-Industrial population change. The mortality decline*, Stockholm, 1984, pp. 41-70.

⁵⁴ DESAMA Cl., *op. cit.*; et LEBOUTTE R., *op. cit.*

⁵⁵ Voir par exemple THOMPSON E.P., *op. cit.*

⁵⁶ GUILLAUME L., *op. cit.* Il n'évoque pas le problème de l'alcoolisme. Bien qu'il ne soit pas possible d'en tenir compte au niveau de la statistique faute d'une documentation chiffrable, il n'est pas exclu que la consommation accrue, notamment de l'absinthe, ait pu jouer un rôle.

⁵⁷ JEQUIER F., *op. cit.*, p. 79.

⁵⁸ *Ibidem*, p. 80.

⁵⁹ ALLAMAND Ch.-H., *Statistique...*

⁶⁰ Les effectifs réduits ne permettent pas une analyse de la mortalité différentielle.

⁶¹ GUILLAUME P., *La population de Bordeaux au XIX^e siècle*, Paris, 1972, p. 148.

⁶² En effet, les femmes célibataires dont le pourcentage est élevé à l'époque, comme nous l'avons vu au chapitre II, n'encourent pas le risque de mourir en couches. Quant au « prolétariat flottant », aux immigrés temporaires dont la présence à Fleurier est liée au travail, il est vraisemblable de croire qu'ils s'en retournent chez eux en cas de maladie.

⁶³ Confronter les descriptions des conditions de travail dans l'horlogerie en 1850 et en 1866 dans JEQUIER F., *op. cit.*, p. 47 et 69.

⁶⁴ Pour la période 1881-1888, l'espérance de vie à la naissance est de 43,3 ans pour les hommes et de 45,7 pour les femmes (« L'influence de la mortalité infantile sur la valeur de l'espérance de vie à la naissance », par le Bureau fédéral de Statistique, section *Mouvement de la population*; collection « Etudes » du Service cantonal de Statistique, N° 2, octobre 1977).

⁶⁵ Entre 1875 et 1885, le nombre d'habitants par maison dépasse les 13 individus.

⁶⁶ JEQUIER F., *op. cit.*, pp. 80-88, essaie de mettre en relation prix et salaires ouvriers pendant la deuxième moitié du siècle. Pour la condition ouvrière au XIX^e siècle, voir surtout GRUNER E., *Die Arbeiter in der Schweiz im 19. Jahrhundert. Soziale Lage, Organisation, Verhältnis zu Arbeitgeber und Staat*, Berne, 1968.

⁶⁷ GUILLAUME L., *op. cit.*, p. 17.

⁶⁸ PERRENOUD A., « La mortalité à Genève... ».

⁶⁹ GUILLAUME P. et POUSSOU J.-P., *op. cit.*, p. 139.

⁷⁰ WRIGLEY E.A. et SCHOFIELD R.S., « English Population History from family Reconstitution: Summary Results 1600-1799 », in *Population Studies*, 37, 1983, pp. 157-184.

⁷¹ HUBLER L., *op. cit.*

⁷² PERRENOUD A., « La mortalité à Genève... ».

⁷³ OLIVIER E., *Médecine et santé dans le Pays de Vaud au XVIII^e siècle. 1675-1798*, Lausanne, 1939.

⁷⁴ RUESCH H.-P., *op. cit.*

⁷⁵ BURRI H.-R., *op. cit.*

⁷⁶ MENOLFI E., *op. cit.*

⁷⁷ BLAYO Y., *op. cit.*

⁷⁸ *Ibidem*.

⁷⁹ MITCHELL B. R., *European Historical Statistics, 1750-1975*, Londres, 1981.

⁸⁰ KNODEL J., « Infant Mortality and Fertility in three Bavarian Villages: An Analysis of Family Histories from the 19th century », in *Population Studies*, 22, 1968, pp. 297-318.

⁸¹ WOOD R.I., WATTERSON P.A. et WOODWARD J.H., « The causes of rapid Infant Mortality Decline in England and Wales, 1861-1921 », in *Population Studies*, 42, 1988, pp. 343-366.

⁸² *Mouvement de la population en Suisse, publication annuelle du Bureau fédéral de Statistique*, Berne, dès 1876.

⁸³ GUILLAUME L., *op. cit.*, p. 17.

⁸⁴ Aucune trace dans les registres des baptêmes et des décès.

⁸⁵ Voir par exemple MENOLFI E., *op. cit.*

⁸⁶ BOURGEOIS-PICHAUD J., « La mesure de la mortalité infantile, Principes et méthodes », in *Population*, 6, 1951, pp. 233-248 et HENRY L., *Manuel...*, pp. 134-137.

⁸⁷ Avant 1761, comme nous ne disposons point de la date de naissance, il est impossible d'appliquer à nos données la méthode Bourgeois-Pichat, qui exige la connaissance exacte de l'âge au décès, en mois révolus.

⁸⁸ Les tentatives d'appliquer la méthode Bourgeois-Pichat à la période 1765-1823 se sont révélées peu concluantes à cause des lacunes dans l'enregistrement des naissances et nous avons renoncé à présenter des résultats qui vraisemblablement sont aberrants.

⁸⁹ POULAIN M. et TABUTIN D., «La mortalité aux jeunes âges en Europe et en Amérique du Nord du XIX^e siècle à nos jours», in BOULANGER P.-H. et TABOUTIN A. (dir.), *La mortalité des enfants dans le monde et dans l'histoire*, Liège, 1980, pp. 119-157.

⁹⁰ AEN, Série Police Sanitaire, doss 4/I.

⁹¹ LEBOUTTE R., *op. cit.*

⁹² GUILLAUME L., *op. cit.*, p. 17.

⁹³ Même dans les milieux médicaux le problème est loin d'être résolu: «La querelle entre écoles médicales sur la meilleure manière de classer les maladies est loin d'être terminée» (VALLIN J. et MESLE F., *Les causes de décès en France de 1925 à 1978*, Paris, 1988, p. 21).

⁹⁴ Un seul exemple: la tuberculose, dont les formes sont variables et l'issue mortelle accélérée ou provoquée par d'autres affections (pneumonie, ...).

⁹⁵ GUILLAUME P., *op. cit.*, p. 147.

⁹⁶ Les contraintes auxquelles nous nous sommes heurtée nous ont empêchée de suivre la classification internationale des causes de décès ou celle proposée par J. Vallin (*op. cit.*). Voir aussi VALLIN J. et MESLE F., «Les causes de décès en France de 1925 à 1978: une tentative de reclassement dans la 80^e révision de la classification internationale», in VALLIN J. et al. (dir.), *Mesure et analyse de la mortalité. Nouvelles approches*, Paris, 1988, pp. 317-349.

⁹⁷ En réalité, cela n'est pas toujours le cas, et certaines catégories, de par leur faible effectif, rendent absurdes les pourcentages. On nous pardonnera de les avoir cependant calculés, puisque nous attribuons à ces données exclusivement une valeur d'indice.

⁹⁸ Il faut bien souligner qu'il s'agit là d'une homogénéité relative. Regrouper des causes de décès produisant les mêmes effets et ayant les mêmes causes, nous aurait amenée à multiplier improductivement les catégories. Parfois, nous avons donc privilégié les conséquences — dans le cas des classes définies en fonction de l'organe touché (cœur, cerveau, voies respiratoires) —, parfois les conditions qui permettent à la maladie de se développer — tuberculose par exemple.

⁹⁹ Pour les périodes 1876-1899 et 1900-1914, nous avons utilisé les mêmes catégories: aucun changement majeur dans la terminologie médicale utilisée n'a été constaté dès l'introduction de l'état civil fédéral. Pour la période antérieure, la classification est un peu différente: nous l'avons adoptée parce qu'elle semblait nous fournir un maximum de renseignements à partir d'une documentation imprécise et lacunaire.

¹⁰⁰ Pour les trois périodes, un nombre plus ou moins important mais difficilement quantifiable de décès liés à la tuberculose nous échappe, parce qu'ils ont été classés ailleurs: ainsi, pleurésies et pneumonies peuvent se greffer sur un état phthisique, néphrites et méningites peuvent avoir une origine tuberculeuse.

Pour la période 1817-1853, une bonne partie des décès par hydropisie (pleurésie, péritonite, péricardite...) est très probablement liée à la tuberculose, ainsi qu'une fraction peu quantifiable de décès classés parmi le dépérissement physique, comme l'indiquent certains indices linguistiques tels que «consommation», «langueur».

¹⁰¹ Sur les possibles interprétations des termes «sénilité», «vieillesse», «décrépidité», voir CONRAD C., «La sénilité comme problème social: cause de décès, d'invalidité et de pauvreté (exemples allemands du XVIII^e au XX^e siècle)», in *Annales de démographie historique*, 1985, pp. 39-51.

¹⁰² Voir note ¹⁰⁰.

¹⁰³ Voir note ¹⁰⁰. A remarquer en particulier le fort pourcentage de décès par hydropisie (environ 14%) et par dépérissement physique, dont une partie pourrait concerner la tuberculose.

¹⁰⁴ GUILLAUME L., *op. cit.*, p. 17.

¹⁰⁵ Nos chiffres se réfèrent à l'ensemble des décès tuberculeux, alors que ceux rapportés par L. Guillaume se réfèrent exclusivement à la tuberculose pulmonaire. Mais, sur les mêmes bases de calcul, nous aurions pour Fleurier, pour 1876-1899, par exemple, 12,3% au lieu de 14,7% : la tuberculose pulmonaire est largement responsable de l'ensemble des décès dans ce groupe et cela pour les trois périodes considérées.

¹⁰⁶ A Bordeaux les décès tuberculeux (tuberculose pulmonaire exclusivement) représentent 14,3% des décès pendant la période 1887-1889 et 12,8% en 1909-1913 (GUILLAUME P., *op. cit.*). A Herstal, petite ville industrielle de la région liégeoise, la phthisie pulmonaire représente 16% des causes de décès en 1874-1875 et 15% en 1900-1907 (LEBOUTTE R., *op. cit.*).

¹⁰⁷ Ce chiffre est certainement sous-estimé : en effet, les actes de décès des enfants, très touchés par ce genre d'affection, portent souvent la mention très vague «maladie».

¹⁰⁸ La catégorie comprend aussi l'affection typique de la petite enfance : «convulsions».

¹⁰⁹ Les maladies gastro-intestinales touchent essentiellement les enfants en bas âge, pour qui l'indication de la cause de mort est souvent négligée sur l'acte de décès.

¹¹⁰ En ce qui concerne les maladies infectieuses, le chiffre de 1817-1853 ne revêt pas une grande valeur : il est à nouveau affecté par la négligence avec laquelle on inscrit les décès d'enfants.

¹¹¹ L'évolution est sûrement accentuée par la précision croissante du diagnostic : ainsi, combien de décès attribués à la vieillesse peuvent-ils en réalité être attribués à une attaque cardiaque ? Mais l'explication «linguistique» ne suffit pas à rendre entièrement compte du phénomène.

¹¹² Pour tenir compte de l'abaissement de l'âge à la dernière maternité, ces pourcentages ont été calculés sur des bases différentes pour les trois périodes : 1817-1853 par rapport aux décès féminins entre 20 et 45 ans ; 1876-1899 par rapport aux décès féminins entre 20 et 40 ans ; 1900-1914 par rapport aux décès féminins entre 20 et 35 ans.

¹¹³ Un certain nombre de suicides restent vraisemblablement masqués sous des termes génériques tels qu'accident ou noyade. De plus, il est impossible d'affirmer que l'attitude adoptée dans ces cas reste la même pour l'ensemble de la période. Il se peut qu'à certaines époques, plus facilement qu'à d'autres, le suicide subit une censure sociale.

¹¹⁴ Pour la période 1817-1853, quelques constatations sont possibles pour l'âge adulte ; en revanche, l'enfance et la vieillesse sont affectées d'un trop grand nombre de causes incertaines pour nous permettre une analyse valable.

¹¹⁵ Comme dans la plupart des études comparables, les mort-nés n'ont pas été considérés dans l'élaboration des tableaux.

¹¹⁶ Outre les maladies énumérées, ont été classés dans ce groupe cinq cas d'érysipèle (tous pendant la première année), deux cas de syphilis (jusqu'à quatre ans), deux cas de tétanos et deux cas de fièvre typhoïde (entre 10 et 14 ans).

¹¹⁷ Autres maladies dans ce groupe : un cas de typhus (après 10 ans), un cas d'érysipèle (première année), un cas de «spondilite» (1-4 ans).

¹¹⁸ Tous les cas de «déperissement physique de l'âge adulte» avant 60 ans sont des décès par alcoolisme, tant dans la période 1876-1899 que pour la période 1900-1914. Pour la vie au cabaret voir HENRY Ph., *op. cit.*, pp. 603-606 et SCHLUP M., *Auberges et cabarets d'autrefois*, Hauterive, 1988.

¹¹⁹ Les autres maladies considérées dans ce groupe, pour la classe des 15-19 ans sont pour la période 1876-1899 le pourpre (deux cas), le tétanos (un cas), la syphilis (trois cas) ; pour la période 1900-1914, la spondilite (quatre cas), la paramérite (un cas), le pourpre (un cas), la septicémie (un cas), le tétanos (un cas), l'ataxie (un cas).

¹²⁰ Diabète et artériosclérose ont une particulière importance dans la classe «autres maladies» dès 60 ans, et surtout pour la période 1900-1914.

¹²¹ Le tableau 3.8 relève que l'absence ou l'imprécision de la cause de décès est particulièrement fréquente dans les actes concernant les enfants en bas âge et les vieux. Tout se passe comme si, dans la petite enfance et dans la vieillesse, le fait de mourir allait de soi et ne demandait aucune explication.

¹²² Réglementations communales en matière d'hygiène et réalisations concrètes en ce domaine : canalisations, égouts, eau potable, assainissement d'immeubles, fosses d'aisances. Pour

Fleurier, nous disposons de quelques points de repère, insuffisants à nos fins, fixés par KLAUSER E.-A., *op. cit.* Le pavage des rues date de 1766; en 1830, six fontaines aux bassins de pierre sont établies au village; en 1891, le cimetière est transféré à l'est du village. Pour le canton de Vaud voir HELLER G., *Propre en ordre*, Lausanne, 1980.

¹²³ Pour les autres maladies, le nombre de cas est trop limité pour pouvoir en entreprendre l'analyse: en effet, pour les femmes, les enfants et les vieux, nous manquons très souvent de renseignements permettant de déterminer le statut socio-professionnel de l'individu ou de la famille.

¹²⁴ La grande majorité des décès dus à la tuberculose intervient dans cette tranche d'âge. La profession et la cause de décès sont régulièrement indiquées sur l'acte, pour les hommes, seulement dès 1876.

¹²⁵ Cette catégorie comprend les fabricants d'horlogerie, les négociants, les notaires, les entrepreneurs et les banquiers.

¹²⁶ GUILLAUME P., *Du désespoir au salut: les tuberculeux aux XIX^e et XX^e siècles*, Paris, 1986.

¹²⁷ GUILLAUME L., *op. cit.*, p. 17.

¹²⁸ Ce découpage temporel a été dicté par le souci de travailler sur des chiffres assez importants pour être significatifs: XVIII^e siècle (1727-1799), première moitié du XIX^e siècle (1800-1850), troisième et quatrième quarts du XIX^e siècle (1851-1875, 1876-1899) et début du XX^e siècle (1900-1914).

¹²⁹ Nous nous référons ici aux conditions climatiques jurassiennes.

¹³⁰ En France, à la même époque, «on constate un maximum des décès en septembre, octobre, novembre; un deuxième maximum se situe à la fin de l'hiver et au début du printemps. Au contraire, la fin du printemps et le début de l'été présentent un minimum très accusé. Mais des variations régionales ou simplement locales existent» (GUILLAUME P. et POUSSOU J.-P., *op. cit.*, p. 143). Dans la région liégeoise «au XVIII^e siècle, le calendrier est conforme à celui observé dans d'innombrables paroisses européennes: faible mortalité en juin et en juillet, surmortalité de septembre à novembre; niveau de mortalité élevé durant l'hiver, puis recul progressif à partir d'avril» (LEBOUTTE R., *op. cit.*, p. 273).

Fleurier, sauf en ce qui concerne la pointe de septembre qui n'existe pas sur nos courbes, se conforme à ce modèle général.

¹³¹ Dans les paroisses du Bassin aval et de la Basse-Meuse «au XIX^e siècle, l'hiver et le début du printemps constituent la saison des morts, chez les adultes comme chez les enfants» (LEBOUTTE R., *op. cit.*, p. 276).

¹³² Le graphique [3.6] représente le mouvement saisonnier des décès, à l'exclusion de ceux des enfants de moins d'un an. Il reproduit assez fidèlement les courbes du graphique [3.5] en accentuant certains caractères.

¹³³ GUILLAUME P., *La population de Bordeaux...*

¹³⁴ Il est vrai que les données relatives aux décès d'enfants de moins d'un an sont au XVIII^e siècle peu sûres en fonction du fort sous-enregistrement. Des doutes pourraient donc être émis sur la validité de ces résultats. Nous pensons que la courbe peut être considérée comme une représentation valable de la réalité, d'une part parce que nous avons examiné dans son ensemble la période — qui connaît une amélioration certaine de la tenue des registres mortuaires — d'autre part parce que nous n'avons pas de raisons de soupçonner un enregistrement sélectif en fonction de la saison.

Si nous disposions de renseignements complets sur la mortalité infantile, il est probable que la courbe obtenue ne différerait pas trop de celle issue de l'échantillonnage réduit des décès enregistrés.

¹³⁵ La même hypothèse a été émise par GALLIANO P., «La mortalité infantile (indigènes et nourrissons) dans la banlieue sud de Paris à la fin du XVIII^e siècle», in *Annales de démographie historique*, 1966, pp. 139-177.

¹³⁶ KNOOEL J., «Seasonal variation in infant mortality: an approach with applications», in *Annales de démographie historique*, 1983, pp. 208-230.

¹³⁷ OESAMA Cl., *op. cit.*, et LEBOUTTE R., *op. cit.*

Chapitre IV

La nuptialité

D'après P. Guillaume «la nuptialité dépend du comportement volontaire des individus ; elle s'explique plus directement que la natalité et la mortalité par le contexte social. Elle reflète fidèlement les mœurs. (...) Elle s'impose à l'attention de l'historien à la recherche des significations humaines des variations numériques»¹.

Derrière une relative stabilité des taux se cachent des modifications profondes de comportements et de mentalités, à la fois reflet et conséquence de l'évolution des structures sociales.

Le mariage est caractérisé par un choix individuel sur lequel pèsent des contraintes collectives, d'ordre économique, juridique et démographique. Ce choix individuel ne peut en principe s'opérer qu'à l'intérieur des limites consenties par la société ; il ne se conçoit que par rapport au modèle idéal façonné par celle-ci, pour répondre à ses besoins.

L'étude des modalités du mariage se situe à la croisée du social et du privé, et elle se montre d'autant plus passionnante, quand on l'aborde dans une perspective diachronique. Elle nous permet de saisir, mieux que tout autre phénomène démographique, l'interaction de ces deux sphères, sous l'impact d'une société en mutation.

Dans le présent chapitre, nous essayons donc de révéler, à travers des indicateurs simples, l'image collective de cette institution, entre le XVIII^e siècle et le début du XX^e, et ses rapports avec le contexte socio-économique.

Une fois encore, il nous faut, avant de présenter nos résultats, examiner rapidement le schéma général d'évolution constaté pour l'Europe occidentale.

Les sociétés dites traditionnelles se caractérisent en général par un âge au mariage élevé (24 ans et plus pour les femmes), «arme contraceptive de l'Europe classique»² et par une forte proportion de célibataires (elle peut atteindre le 15 %), facteur important de conservation du patrimoine familial.

Du fait de la forte mortalité, les interruptions de mariages sont fréquentes et donnent lieu à de nombreux remariages, qui concernent particulièrement les hommes.

La nuptialité est très sensible aux fluctuations de la conjoncture économique. Elle est également soumise à un rythme saisonnier prononcé : la disponibilité des ressources nécessaires à la fête comme le temps qui sera consacré aux réjouissances souvent collectives déterminent la date de célébration au cours de

l'année. Cette dernière en raison ou en prévision des temps difficiles, est souvent différée.

Les stratégies familiales, dont le mariage constitue le pivot, laissent peu d'espace voire de liberté au penchant individuel dans le choix du conjoint, et l'argument sentimental dans la plupart des cas ne joue qu'un rôle secondaire : plus importants sont généralement les facteurs d'ordre économique, au sens large du terme (propriété, attitude au travail, santé et force physique) et ceux d'ordre social (alliances offertes, possibilité d'ascension hiérarchique).

La communauté villageoise exerce un contrôle sur les échanges matrimoniaux, auxquels elle impose des règles morales strictes, plus ou moins libérales selon les régions : par exemple, la réglementation du cérémonial des rencontres entre jeunes gens (la coutume du Kiltgang), les pressions exercées pour éviter des mariages jugés peu convenables (la coutume du charivari) ou légaliser des unions retenues comme scandaleuses.

Ce modèle matrimonial traditionnel se modifie progressivement sous l'impact de l'industrialisation : selon certains auteurs — notamment E. Shorter — l'individu, libéré des contraintes familiales et sociales, conséquence du travail salarié et de la plus grande mobilité géographique, pourrait plus facilement choisir son conjoint sur la base d'affinités personnelles, et cela surtout et d'abord parmi les classes populaires. On se marierait donc plus jeunes et plus librement. Peu à peu, le facteur affectif apparaîtrait comme essentiel pour fonder un foyer, et l'amour conjugal se poserait en valeur fondamentale de la société industrielle. Parallèlement, l'affaiblissement du contrôle communautaire provoquerait une fragilisation du lien matrimonial (divorces et séparations en hausse), de même qu'une augmentation des situations illicites (coccubinage, natalité illégitime).

Il conviendra, dans la mesure du possible, d'analyser si les résultats de notre enquête spécifique confirment ou infirment ces hypothèses.

I. LE TEMPS DU MARIAGE

I. Le temps social

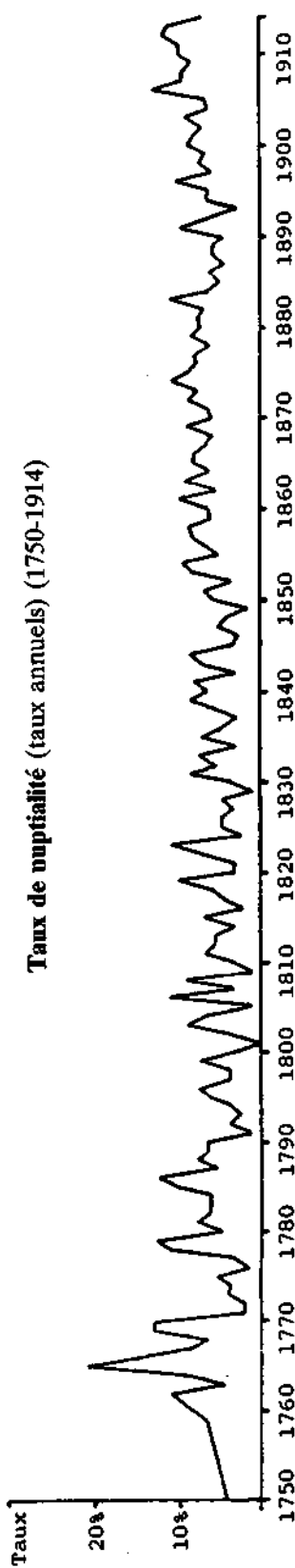
Nous essayons tout d'abord d'analyser le mouvement à long terme des mariages et ses fluctuations saisonnières, dans le but de détecter les principaux facteurs qui, au niveau social, influencent ce choix.

Ce sont là les aspects les plus importants de ce que nous appelons « temps social » du mariage.

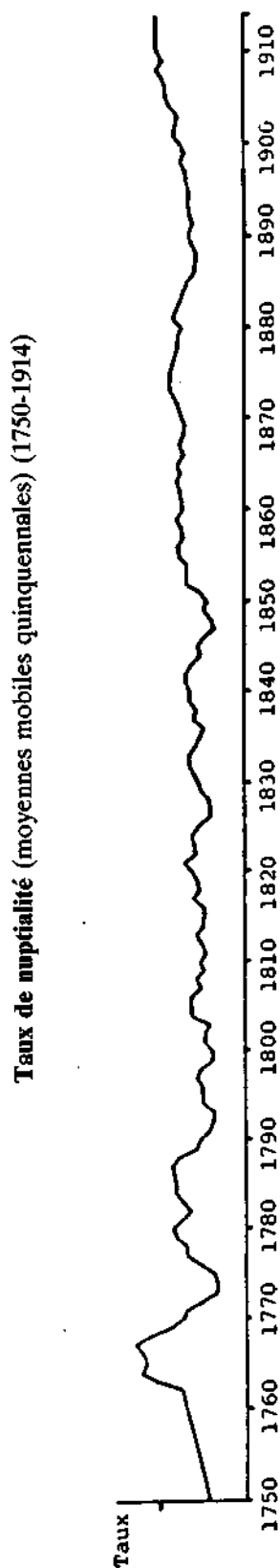
A. Le mouvement des mariages : fluctuations annuelles et tendance à long terme

Jusqu'à la seconde moitié du XIX^e siècle le nombre annuel des mariages n'est que rarement supérieur à dix ; les variations aléatoires peuvent donc fortement influencer le mouvement annuel de la nuptialité et rendent difficile son interprétation.

Graphique [4.1]



Graphique [4.2]



Au niveau des tendances on peut remarquer une élévation du taux brut en 1765-1770 et 1785-1789, alors que le niveau de nuptialité est très bas dans les années 1771-1775 et 1791-1794³ (tableau 4.1).

Dans le premier quart du XIX^e siècle les taux restent généralement faibles⁴, ils remontent ensuite progressivement — sauf pendant la période 1845-1849 où les valeurs tombent au-dessous de 5‰⁵ —, reculent légèrement entre 1885 et 1895⁶ pour entamer ensuite une nouvelle hausse qui se poursuit malgré quelques à-coups au début du XX^e siècle.

Tableau 4.1:

Evolution du taux brut de nuptialité (1750-1914)
(moyennes quinquennales)

Période	Taux brut (corrigé) ‰	Période	Taux brut (corrigé) ‰
1745-1749*	8,7	1830-1834	6,3
1750-1754	7,4	1835-1839	5,9
1755-1759	6,2	1840-1844	6,8
1760-1764	6,3	1845-1849	3,5
1765-1769	12,8	1850-1854	6,9
1770-1774	4,8	1855-1859	7,2
1775-1779	7,0	1860-1864	7,5
1780-1784	6,2	1865-1869	7,6
1785-1789	8,5	1870-1874	8,0
1790-1794	3,5	1875-1879	7,9
1795-1799	5,6	1880-1884	7,9
1800-1804	4,6	1885-1889	5,6
1805-1809	5,1	1890-1894	6,0
1810-1814	4,9	1895-1899	7,3
1815-1819	5,9	1900-1904	7,9
1820-1824	5,6	1905-1909	9,4
1825-1829	3,7	1910-1914	10,0

* sur la base d'une estimation de la population

Ces chiffres — auxquels, rappelons-le, nous attribuons une valeur indicative, surtout en raison de leur probable sous-évaluation due aux mariages célébrés à l'extérieur dont la fréquence n'est pas constante dans le temps — trahissent-ils l'évolution d'une attitude collective envers le mariage? Avant de répondre à cette question essentielle penchons-nous sur deux autres facteurs susceptibles d'influencer les fluctuations du taux brut de nuptialité indépendamment de toute modification des comportements: les flux migratoires qui transforment les structures de la population et la législation relative au lieu du mariage.

Les migrations jouent sûrement un rôle dans les variations du taux, qui se définit comme le rapport entre le nombre des mariages célébrés et le nombre des habitants. Le bas niveau de la nuptialité dans le premier quart du XIX^e siècle est probablement dû à l'émigration provoquée par la crise. Elle touche essentiellement les jeunes adultes, en d'autres termes les plus exposés au «risque» de se marier, de sorte que les mariages diminuent plus fortement — en proportion — que le nombre global des habitants (le rapport mariages/population tend à baisser). Dès 1830 nous enregistrons une progression de la nuptialité, plus nette dans la deuxième moitié du siècle, au moment même où à une nouvelle vague d'immigration massive succède — nous l'avons vu au chapitre II — une période de stabilisation, qui voit ces migrants s'établir progressivement dans la communauté. C'est donc ici le phénomène inverse qui se vérifie: le rapport mariages/population augmente parce que les individus en âge et en état de se marier sont proportionnellement plus nombreux. De même au début du XX^e siècle, on assiste à un nouvel afflux de population très jeune, dont une partie fonde son foyer au village: les taux augmentent et, contrairement aux époques précédentes, se situent à des niveaux que l'on peut qualifier de relativement élevés.

La législation concernant le lieu du mariage représente également un facteur d'explication: selon l'époque elle est plus ou moins restrictive; elle peut donc gonfler ou contracter le nombre de mariages célébrés au village, influençant ainsi indirectement le taux brut de nuptialité. Si jusqu'en 1770 (et de 1803 à 1806) les époux sont tenus à s'unir dans la paroisse de domicile de l'un des conjoints, à partir de cette date la célébration nuptiale peut avoir lieu à l'extérieur. En 1806 et jusqu'en 1823, une nouvelle restriction est imposée: seuls les lieux de résidence et d'origine sont autorisés.

Mais, outre les modifications des structures démographiques et des coutumes matrimoniales, les comportements, les attitudes collectives semblent jouer un certain rôle dans l'évolution constatée.

La diffusion du travail horloger à domicile augmente, du moins dans un premier temps, la fréquence des mariages, que la nouvelle prospérité encourage.

Par ailleurs les brusques et fortes flambées des prix — lors de la cherté de 1792-1795 et des disettes de 1770-1771, 1816-1817⁷ et 1846-1847⁸ — provoquent une diminution du niveau de la nuptialité; les crises industrielles les plus aigües — 1848-1849, 1885-1894⁹ — produisent les mêmes effets. Les inquiétudes liées à la situation politique incertaine ne sont peut-être pas étrangères à la baisse du taux brut de nuptialité au tout début du XIX^e siècle.

On serait tenté d'attribuer les faibles résultats de la période 1845-1849 également à l'impact des événements révolutionnaires de 1848, qui ont provoqué, dans le canton, une légère diminution des mariages¹⁰. A Fleurier, fortement républicain, il n'en est apparemment rien: aucun creux significatif dans la courbe des mariages en 1848 (ni d'ailleurs en 1831): la situation économique, plus que celle politique, joue un rôle dans le recul de la nuptialité. Mais il n'est pas possible d'avancer des conclusions sûres en se fondant sur une seule commune. L'histoire des répercussions psychologiques de la révolution neuchâtelaise de 1848 et de ses conséquences immédiates sur la vie quotidienne reste à faire.

Si dès 1895 apparaît une tendance à la hausse en relation avec le développement industriel de Fleurier — hausse qui d'ailleurs caractérise la « transition démographique » de l'Europe occidentale¹¹ —, les années 1904-1905 connaissent une diminution des mariages en correspondance à une crise économique (la récupération se fera avec la reprise, en 1906), alors que 1912-1913, années de prospérité¹², se caractérisent par une forte nuptialité.

La déclaration de guerre en 1914, l'entrée en service d'une partie de la population masculine comme les difficultés qui en découlent pour l'industrie horlogère, se répercutent immédiatement sur les mariages, en forte diminution, surtout dans la seconde moitié de l'année.

Outre que par les modifications des structures démographiques et de la législation relative au lieu du mariage, les taux bruts de nuptialité semblent déterminés par des choix individuels conscients : pendant les temps perçus comme difficiles — caractérisés par l'incertitude tant matérielle que psychologique — la cérémonie nuptiale est volontairement ajournée à une époque plus favorable.

L'attitude collective continue donc de s'inspirer de la conception traditionnelle du mariage fondée sur la conscience des responsabilités qui incombent au couple au moment de la fondation du foyer — surtout envers les enfants à naître — et sur l'idée qu'il existe un moment propice lié à une certaine sécurité matérielle pour convoler. Cette conception traditionnelle est d'ailleurs largement confortée par la propagande officielle au cours du XIX^e siècle, comme le démontre le commentaire suivant qui en dit long sur les pressions qui pèsent sur le couple et l'intériorisation de certains principes sociaux : « (...) simplement une nouvelle preuve [la légère augmentation de l'âge au mariage constatée parmi les travailleurs de l'industrie] du fait depuis longtemps reconnu que, à louange de notre population éminemment prudente et économe, celui qui a l'intention de fonder une famille se règle généralement selon les revenus dont il peut disposer pour l'entretenir ; si elle n'avait constamment égard à cette circonstance, combien notre jeune génération ne pourrait-elle pas se marier plus tôt et se multiplier plus rapidement ! Mais aussi quelle tâche incomberait à l'Etat si, en s'engageant à pourvoir à l'entretien des „bouches superflues”, il permettait à une partie de la population de se départir de la prudence qui l'a guidée jusqu'ici, et avec quelle promptitude les contribuables nous gratifieraient de nouveau de ces restrictions au mariage qui était naguère la conséquence inévitable de l'assistance obligatoire ! »¹³.

B. Les variations saisonnières des mariages

Apparemment les fluctuations annuelles de la nuptialité reflètent le mouvement de la conjoncture économique : le temps du mariage est choisi dans le souci de la durée : un futur incertain se concilie mal avec la création d'une famille.

En revanche, le rythme saisonnier, illustré par le graphique [4.3], reproduit dans une certaine mesure les contraintes culturelles et matérielles qui pèsent sur le choix du moment de la célébration.

Encore une fois, la périodisation adoptée est déterminée par la nécessité de disposer de résultats assez importants pour être significatifs¹⁴.

Graphique [4.3]

Mouvement saisonnier des mariages (1727-1914)

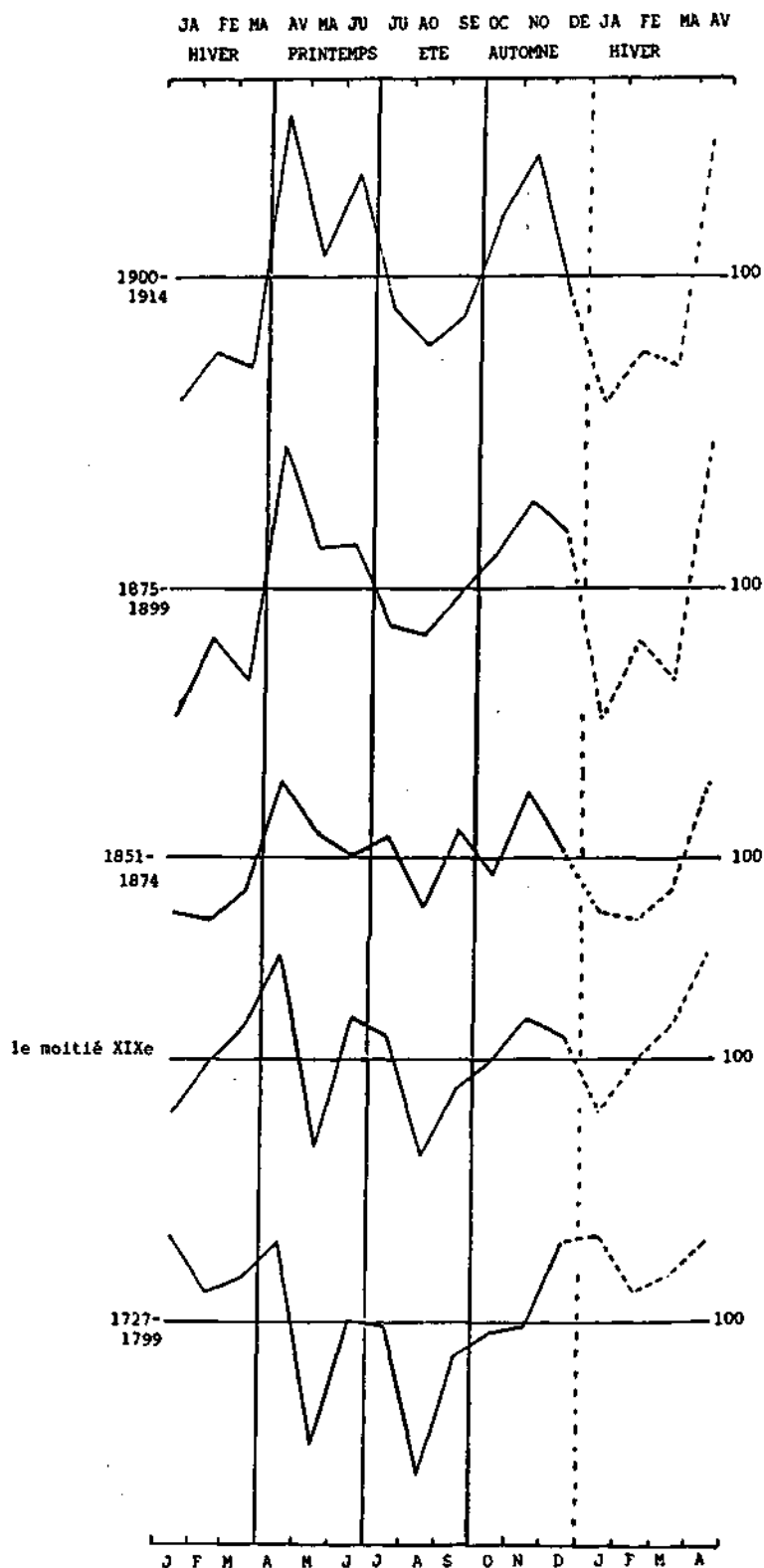


Tableau 4.2:

Le mouvement saisonnier des mariages (1727-1914); indices mensuels

	JAN	FEV	MAR	AVR	MAI	JUI	JUI AOU	SEP	OCT	NOV	DEC	
1727-1799	146	117	122	143	36	102	99	20	81	95	98	142
1800-1849	72	98	118	154	54	121	113	50	84	100	121	113
1850-1874	71	68	84	140	113	101	111	74	115	91	132	103
1875-1899	33	72	54	172	111	113	80	76	98	117	144	129
1900-1914	37	61	54	180	110	151	82	65	80	129	160	90

Ces chiffres mettent en évidence le glissement de la noce de l'hiver au printemps: au XVIII^e siècle, les maxima se situent en décembre et janvier, puis en avril; février et mars, aux indices moins importants, les ont néanmoins supérieurs à la moyenne, alors que l'été et l'automne voient le nombre des mariages se réduire. Le minimum absolu se situe en août, le secondaire en mai.

C'est un modèle qui se constate, malgré des variantes régionales, pratiquement partout où le mouvement saisonnier de la nuptialité a été étudié¹⁵: dans les sociétés traditionnelles, les creux se situent généralement pendant les mois où les travaux agricoles sont les plus pressants (août est le mois des moissons et des fenaisons dans des climats comme celui que le Val-de-Travers connaît), les pointes «en période d'activité réduite et d'abondance relative»¹⁶. Dans le cas de Fleurier, l'émigration saisonnière liée aux métiers du bâtiment constitue probablement une explication supplémentaire au cycle matrimonial qui vient d'être décrit.

Au début du XX^e siècle, le printemps (surtout avril et juin) et l'automne (octobre et davantage novembre) sont les saisons du mariage, alors que l'été et l'hiver s'y prêtent moins; les minima se rencontrent en janvier et mars.

Les différences entre ces deux comportements matrimoniaux s'expliqueraient par les modifications du système économique: le rythme de la vie quotidienne s'affranchit progressivement du calendrier agricole.

Si l'émergence du mariage de printemps est peut-être le fruit de l'idée romantique que l'on se fait de l'amour conjugal, celui de l'automne paraît être davantage lié à des préoccupations d'ordre matériel: l'affirmation, dès le début du XIX^e siècle, du maximum secondaire de novembre, est probablement à expliquer par les conditions du bail¹⁷ et le souci de trouver un logement, les contrats expirant souvent à cette période de l'année. Mais un autre élément peut influencer dans notre cas l'évolution constatée: les pointes d'avril et de novembre qui se dessinent nettement sur les courbes dès 1800 correspondent aux périodes de l'année auxquelles généralement les établisseries règlent leur dû à l'horloger, à savoir à la Saint-Georges (23 avril) et à la Saint-Martin (11 novembre). La fin de l'émigration saisonnière masculine constitue probablement un autre facteur d'explication.

Entre le XVIII^e siècle, caractérisé par un calendrier matrimonial «traditionnel», et le XX^e siècle, où s'affirme un comportement résolument moderne, une évolution progressive se dessine.

De même que pour la mortalité, la première moitié du XIX^e siècle apparaît à cet égard comme une époque de transition ; à côté des permanences (creux d'août et de mai, pointe en avril, importance du mois de décembre, faible nuptialité au début de l'automne) s'affirment certains traits qui caractérisent les périodes successives : la tendance à préférer le printemps et la pointe secondaire de novembre. Si les contraintes des travaux agricoles s'estompent, elles ne disparaissent pas pour autant (la nuptialité reste faible en août, au moment même où l'agriculture, même si elle est désormais une activité d'appoint, nécessite le plus de bras) ; le creux d'août se lit encore dans les courbes jusqu'en 1914 mais dès 1850-1875, il ne représente plus qu'un minimum secondaire.

Contrairement à ce qui a été constaté dans l'analyse de la mortalité et de ce qui se passe en milieu urbain¹⁸, la nuptialité ne s'affranchit point des fluctuations saisonnières ; celles-ci s'accroissent plutôt dès le dernier quart du XIX^e siècle.

L'époque de la célébration nuptiale, choix conscient des individus, continue à obéir à des règles, mais celles-ci changent de nature. Dans ce sens, la période 1850-1875 présente la plus grande originalité : une ampleur réduite des variations, comme si ces années se situaient à la charnière d'influences contradictoires ; les habitudes sociales du passé, qui périclitent et celles qui, portées par une nouvelle vague, accroissent leur importance par la suite.

Le calendrier matrimonial des sociétés traditionnelles n'est pas seulement influencé par des contraintes économiques, mais aussi par des interdits religieux. Dans la France prérévolutionnaire, dans la Belgique du XVIII^e siècle, l'Avent et surtout le Carême, sont des temps morts en ce qui concerne le mariage : cela démontre le respect des prescriptions de l'église catholique en la matière.

En pays protestant, bien évidemment, ces règles ne sont plus suivies, la Réforme ayant aboli ces « temps clos ». A. Perrenoud¹⁹, dans son étude sur la nuptialité à Genève, oppose en quelque sorte les interdits religieux liés au calendrier liturgique, balayés par la Réformation, et le tabou, d'origine païenne, du mois de mai, qui s'affirme dans la ville de Calvin dès le début du XVII^e siècle, surtout en milieu populaire, et se maintient jusqu'à la fin du XVIII^e siècle.

Ce phénomène apparaît également dans les courbes de Fleurier jusqu'au milieu du XIX^e siècle ; après 1850, le mois de mai, qui a toujours représenté un minimum secondaire, devient plutôt l'un des mois les plus favorables au mariage, bien que ses indices restent inférieurs à ceux d'avril et de juin qui l'encadrent.

Le creux de mai, sous l'Ancien Régime, que connaissent Fleurier, Genève, Vallorbe²⁰, le pays de Vaud, semble vraiment un trait caractéristique de la Suisse romande²¹ ; il serait absent en Suisse alémanique ; une diffusion tardive se produit en France²² et quelques traces se retrouvent en Italie²³.

Cette désaffection pour le mois de mai a été expliquée de diverses manières : en relation au culte de la Vierge²⁴ — explication qui ne peut être admise en pays réformé — ; par résurgence de croyances remontant à l'antiquité romaine²⁵, enfin par le fait que « le mois de mai [est] à l'origine destiné par la pratique populaire à la courtoisie, qui, selon cette même pratique est exclusive du mariage »²⁶.

La coutume de la fête de mai s'est maintenue vivante à Fleurier, comme dans d'autres paroisses du canton, jusqu'à la moitié du XIX^e siècle, c'est-à-dire jusqu'au moment où les courbes saisonnières des mariages enregistrent le creux de mai, qui, rappelons-le, disparaît après 1850. La dernière de ces fêtes a été célébrée en 1843. F. Chabloz nous en rapporte une description²⁷:

«Donc dimanche dernier, 7 mai, après midi, le corps de musique de Fleurier se rassembla devant l'auberge de la **Couronne**. De là, il se rendit devant la maison de l'Epoux de mai, où tous les enfants étaient réunis: (on nomme **Epoux** et **Epouse de mai** deux enfants qui sont en tête du cortège, et qui semblent recevoir les honneurs de la fête). De la maison de l'Epoux, les enfants défilèrent deux à deux, musique en tête, pour aller chercher l'Epouse, dans une maison du quartier dit **Ao pâquier**.

» Puis la procession se remit en marche. Elle se composait de plus de 200 enfants, allant deux à deux, un garçon et une fille, tous costumés de la manière la plus fraîche et la plus gracieuse: des bergers et des bergères avec des houlettes couronnées de fleurs et de rubans, ou ayant en mains des branches de mai (premières pousses du hêtres, emblème de la fête); des pêcheurs portant lignes et filets; ici une marquise poudrée à blanc; plus loin le modeste costume des débardeurs et gens des forêts, mêlé aux graves accoutrements des paysans de la Suisse allemande.

» Quelques officiers en costume militaire maintenaient l'ordre le long du défilé. Ils étaient secondés dans cette besogne par quatre figures grotesques qu'on appelle les **Fous de Mai**. Ceux-ci sont masqués et armés de lances de bois; ils portent à la ceinture une boîte de fer-blanc cadenassée qui leur sert à recueillir les dons des gens disposés à concourir à payer les frais de la fête; tout en accompagnant le cortège et en faisant sur la route mille folies, ils montent dans les maisons pour faire leur quête et, au son de leurs lourdes tirelires, ils font croire que les citoyens ont abondamment répondu à leurs sollicitations.

» Quand le cortège fut au complet, ayant en tête son **Epouse** et son **Epoux**, il se rendit de nouveau devant la maison de ce dernier. Là furent servis à tous les acteurs d'abondants rafraîchissements, et des chœurs de chants appropriés furent entendus, de concert avec les mélodies exécutées par la musique.

» Le cortège se rendit de là dans la plaine de **Longereuse**, où s'organisa pour les enfants une danse en plein air.

» Vers le soir, le cortège rentra, toujours en ordre, dans le village, pour aller s'asseoir à un goûter préparé dans la maison du **Grenier** et finir la journée par un bal qui se prolongea fort avant dans la soirée.

» La quantité de gens attirés à Fleurier par cette fête était immense. On avait peine à circuler dans les rues où passaient les enfants.»²⁸

Nous retrouvons à travers cette description les éléments qui caractérisent, d'après N. Belmont²⁹, le rituel populaire de mai, à l'origine de l'interdit: les «mais» (ou branches d'arbre couvertes de feuilles), les chansons et les quêtes, les épouses de mai. On pourrait penser que la persistance locale de telles traditions populaires — très vivaces au XVIII^e siècle également dans la campagne genevoise et au pays de Vaud — expliquerait le creux, en correspondance avec le mois de mai, sur les courbes de mariages en Suisse romande. Reste à savoir pourquoi ces mêmes traditions populaires auraient des répercussions démographiques (le «creux de mai») exclusivement dans certaines régions,

restant ailleurs sans effets visibles : rappelons qu'en France, la dépression de mai se généralise seulement au début du XIX^e siècle, à partir de deux « foyers » (l'Ouest et le littoral méditerranéen³⁰), alors que les célébrations de mai sont attestées un peu partout sous l'Ancien Régime³¹.

L'Eglise réformée, du fait que le mariage a perdu pour elle tout caractère sacramentel, aurait-elle été plus tolérante à l'égard des superstitions populaires que l'Eglise catholique ? A Neuchâtel, en tout cas, les autorités, après la Réforme, ont fortement combattu la tradition de la fête de mai³², par souci de l'ordre public, il est vrai, avec de faibles arguments sans contenu spirituel ; mais en pays de Vaud, les paroisses catholiques ne se distinguent guère sur ce point de celles protestantes.

Il se pourrait que plusieurs facteurs se conjuguent pour faire du mois de mai un mois à faible nuptialité : les fêtes collectives qui excluent les réjouissances privées ; les travaux agricoles (le labour des jachères se fait en mai) ; enfin la mauvaise réputation que ce mois a acquise dans la croyance populaire, attestée par de nombreux dictons tels que « noce de mai noce de mort » et fondée peut-être plus sur l'expérience quotidienne — les enfants conçus au mois de mai naîtront en janvier-février, période de forte mortalité infantile pendant la première moitié du XIX^e siècle — que sur une réminiscence de l'antiquité classique³³.

Le creux de mai s'expliquerait à la fois par un interdit de la culture populaire et par le rythme de la vie collective. Cependant la question reste ouverte.

2. Le temps individuel

Deux aspects fondamentaux de la nuptialité vont désormais retenir notre attention : l'âge au premier mariage et la fréquence du célibat définitif. Ces deux paramètres sont essentiels pour comprendre les contraintes qui pèsent sur les décisions individuelles, puisqu'ils résultent de la rencontre de deux ordres de facteurs : d'une part, le hasard des destinées personnelles, d'autre part, une série de conditions sociales qui peuvent plus ou moins fortement entraver ou favoriser la réalisation des aspirations de chaque individu.

Le temps individuel du mariage est soumis, tout comme le temps social, à des pressions économiques, culturelles et démographiques qu'il faut analyser dans une perspective diachronique.

L'âge au mariage est, avant la généralisation des pratiques contraceptives, une des principales variables du niveau de fécondité d'une population donnée, puisqu'il détermine la durée de la période fertile du couple.

Selon John Hajnal³⁴, l'Europe occidentale et septentrionale connaît, au XVIII^e siècle, un modèle matrimonial dont les traits essentiels sont un âge élevé au mariage et un pourcentage relativement important de célibataires. Il s'agit là d'une réponse à la baisse de la mortalité, responsable d'un retard dans les successions : la transmission de la terre d'une génération à l'autre, condition de l'indépendance économique du jeune couple, est différée par l'augmentation de l'espérance de vie. De même, une partie de la population se trouve définitivement écartée de la possibilité de s'établir, puisque le nombre de nouveaux

ménages dépend de celui des exploitations disponibles, qui, sous l'Ancien Régime, varie peu.

Indirectement, la reproduction biologique s'ajuste donc au niveau des ressources économiques³⁵.

Ce modèle matrimonial, empreint d'un idéal d'ascétisme et d'austérité morale, se révélerait hautement efficace sur le plan social³⁶. En effet, non seulement la situation économique agirait sur la nuptialité — élément régulateur, en dernière instance, du flux démographique — mais, dans l'autre sens, le modèle matrimonial influencerait la situation économique: un âge tardif au mariage, une fréquence élevée du célibat définitif favoriseraient les préconditions du décollage économique, en libérant un supplément de main-d'œuvre jeune et bon marché, en stimulant l'accumulation de capital à travers l'épargne.

Les conditions générales de vie s'en trouveraient améliorées et par là même ce modèle matrimonial se verrait à son tour renforcé, puisque le niveau de ressources considéré comme nécessaire à la création d'un foyer tendrait à s'accroître et donc à rendre encore plus difficiles les nouvelles unions.

Ce modèle démographique perdrait, en grande partie, sa raison d'être, seulement au moment où l'artisanat protoindustriel, puis le travail salarié industriel offrent des possibilités de s'établir en dehors du cadre agricole.

A. L'âge au premier mariage

A Neuchâtel, sur le plan juridique, «les ordonnances matrimoniales du XVI^e siècle fixaient à seize ans pour l'homme et à quatorze pour la femme l'âge avant lequel le mariage était interdit. Puis dix-neuf ans constituèrent longtemps l'âge de la majorité [matrimoniale]. Par la loi du 8 mai 1748, la majorité, quant au mariage, a été fixée à vingt-deux ans accomplis et cette prescription légale [est] devenue coutume»³⁷. Le code civil neuchâtelois de 1853 autorise le mariage, dès dix-huit ans révolus pour les hommes, dès quinze ans pour les femmes, le consentement des parents étant nécessaire jusqu'à vingt-deux pour celles-ci. Pour le code civil suisse, en vigueur dès 1875, l'âge minimal au mariage est de vingt ans pour le fiancé et de dix-huit pour la fiancée; les autorités cantonales peuvent autoriser des dérogations.

Notre étude de l'âge au premier mariage a été entreprise par périodes de 25 ans. Pour les femmes, elle est possible dès 1727; pour les hommes et jusqu'en 1823, l'état civil de l'époux n'est généralement pas noté dans l'acte de mariage et même si la reconstitution des familles permet de le déterminer pour un certain nombre de cas, ceux-ci sont trop peu nombreux pour être représentatifs. Aussi, avant cette date, nous nous sommes contentée de calculer, pour le sexe masculin, l'âge des nouveaux mariés de moins de 50 ans tous états matrimoniaux confondus.

Nous avons considéré l'ensemble des fiches MF et MO; les tableaux 4.3 et 4.4 donnent l'âge moyen et médian des nouveaux mariés, selon le sexe et par période de 1727 à 1914, calculé sur la base des âges en années révolues. Le graphique [4.4] représente l'évolution de l'âge modal. Les données brutes sont portées en annexe (Annexe VI).

Tableau 4.3:

Age des nouvelles mariées célibataires (1727-1914)

Période	Age moyen	Age médian	Coefficient de variation (%)	Nbre
1727-1754 ³⁸	28,7	27,3	26,2	103
1755-1779 ³⁹	25,8	24,3	20,9	93
1780-1804 ⁴⁰	26,7	25,8	24,0	121
1805-1829 ⁴¹	25,5	24,8	20,0	117
1830-1854 ⁴²	25,9	24,6	22,4	270
1855-1879 ⁴³	25,3	23,7	23,5	553
1880-1904 ⁴⁴	24,9	24,0	19,6	639
1905-1914 ⁴⁵	25,3	24,4	19,9	390

Tableau 4.4:

Age des nouveaux mariés (1727-1914)

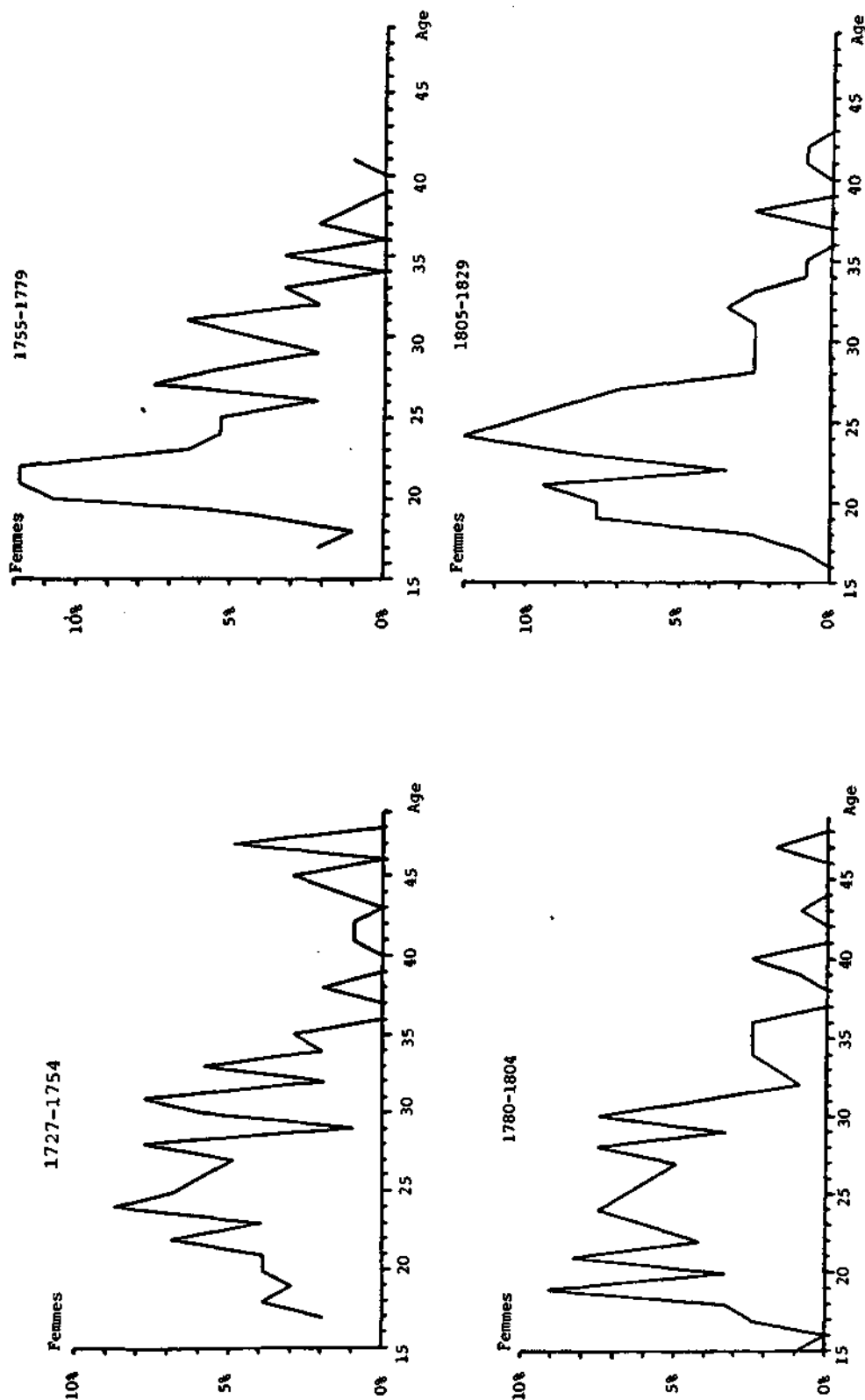
Période	Age moyen	Age médian	Coefficient de variation (%)	Nbre
1727-1754 ⁴⁶	31,2	30,2	22,1	102
1755-1779 ⁴⁷	29,3	27,9	26,7	95
1780-1804 ⁴⁸	29,7	27,8	24,6	126
1805-1829 ⁴⁹	28,4	27,3	21,7	116
1830-1854 ⁵⁰	26,7	25,7	18,3	244
1855-1879 ⁵¹	27,3	26,3	19,2	515
1880-1904 ⁵²	27,3	26,0	18,9	613
1905-1914 ⁵³	27,0	26,1	17,3	372

Dans la première moitié du XVIII^e siècle, l'âge moyen du mariage s'avère très élevé, tant pour les hommes (environ 30 ans) que pour les femmes (environ 28 ans); cela confirme d'ailleurs ce que nous avons déjà avancé au chapitre II. Cet âge s'abaisse, dès la seconde moitié du siècle puis se stabilise sur des valeurs qui restent toujours supérieures à 26 ans pour les premiers, à 24 ans pour les secondes. Une évolution semblable se retrouve dans le Vignoble neuchâtelois, étudié par P. Caspard⁵⁴ — simultanément à l'installation des premières fabriques d'indiennes. N'oublions cependant pas que, jusqu'en 1823, les résultats masculins se fondent sur un échantillon comprenant un certain nombre de veufs; voilà ce qui explique la diminution sensible enregistrée entre 1805-1829 et 1830-1854.

Cette évolution, conforme au modèle de la protoindustrialisation⁵⁵, est à mettre en relation, du moins dans un premier temps, avec celle des conditions

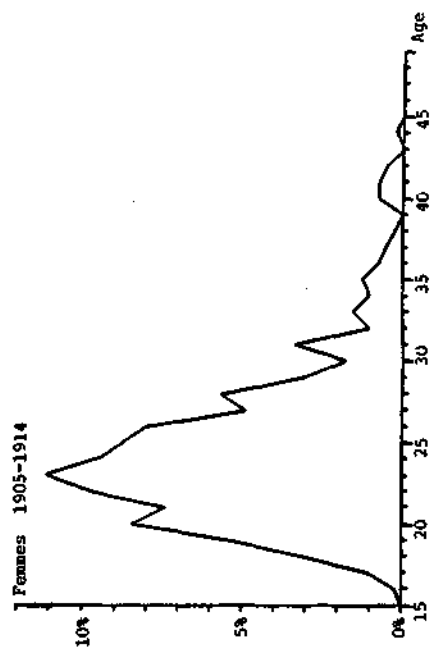
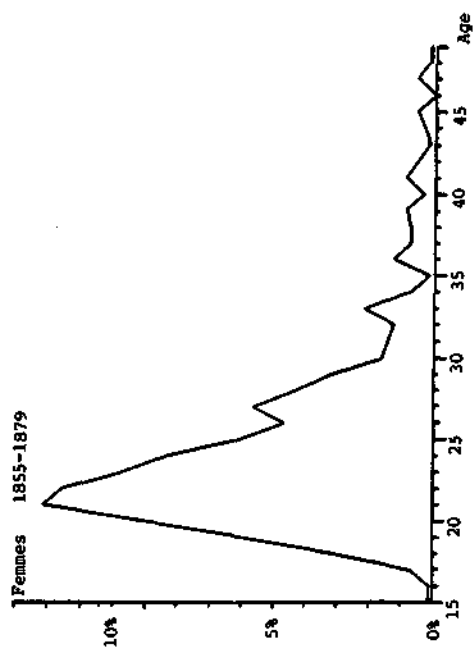
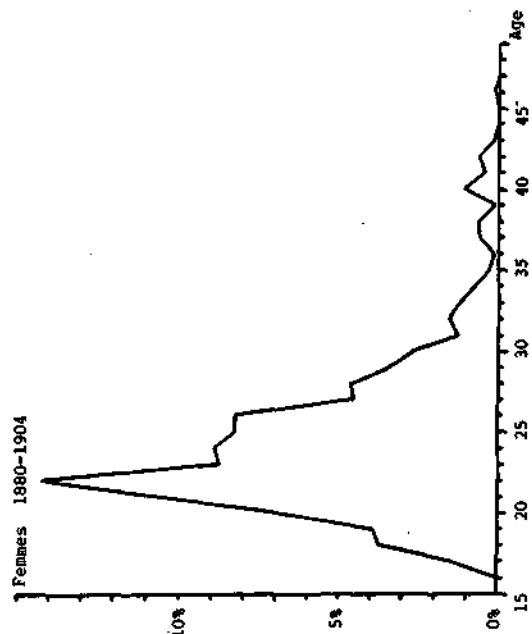
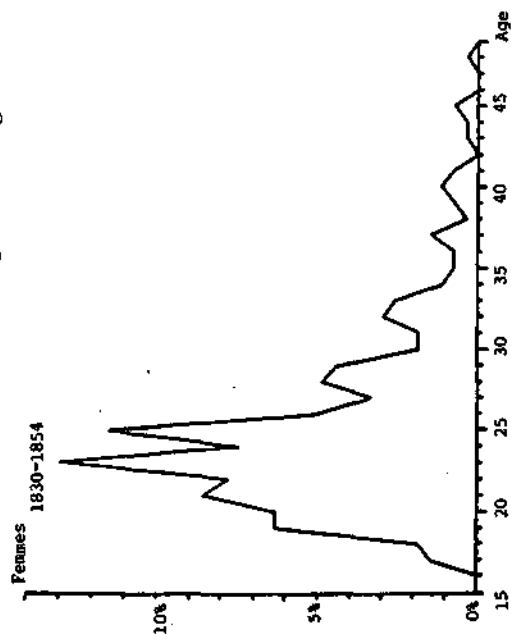
Graphique [4.4a]

Age au mariage des femmes selon la période de mariage (1727-1829)



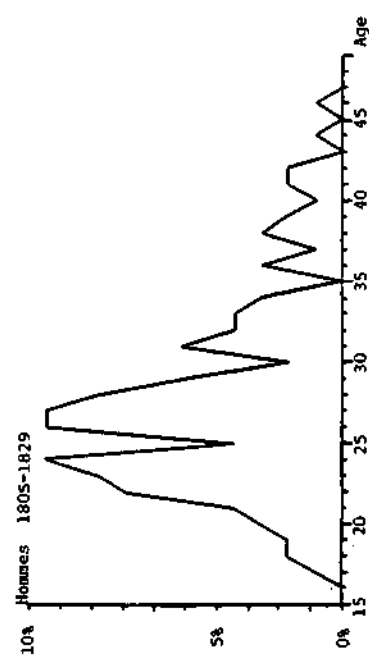
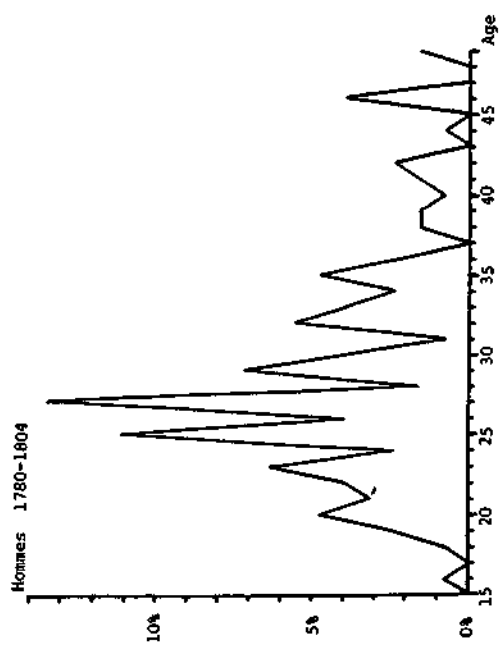
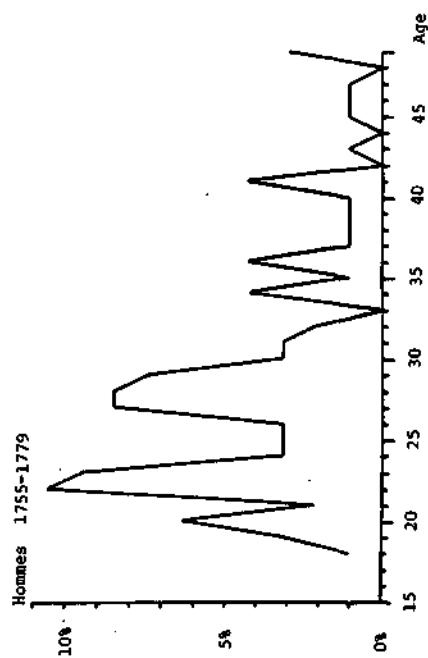
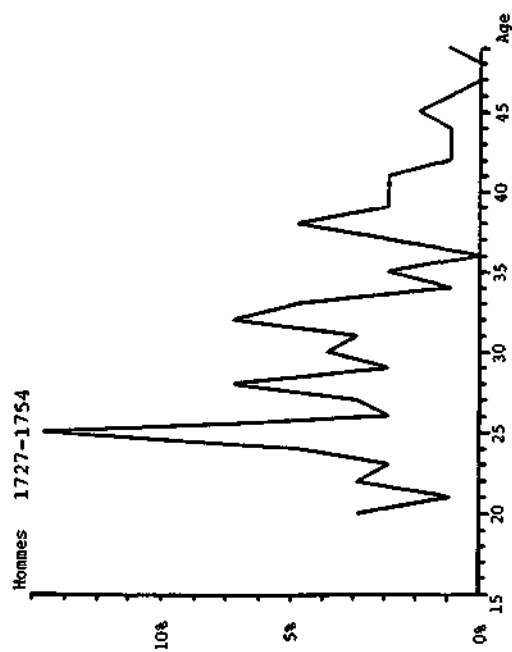
Graphique {4.4b}

Age au mariage des femmes seloo la période de mariage (1830-1914)

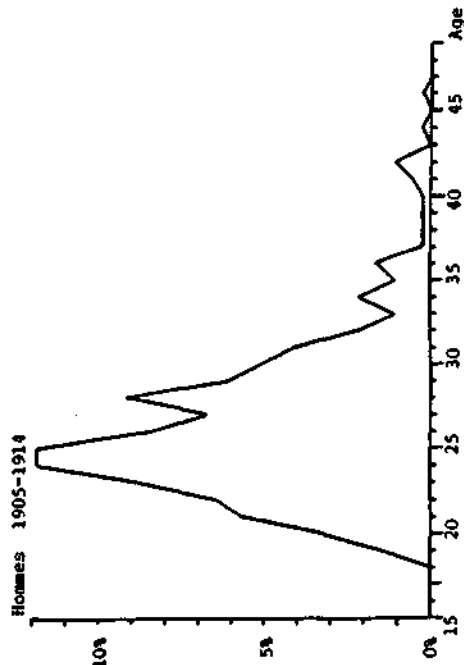
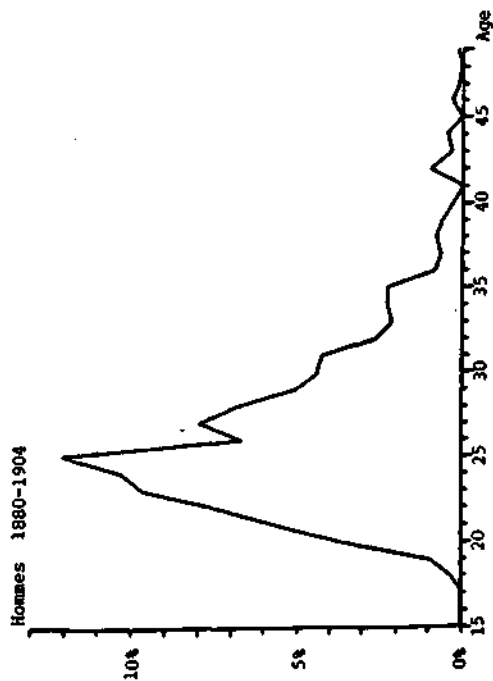
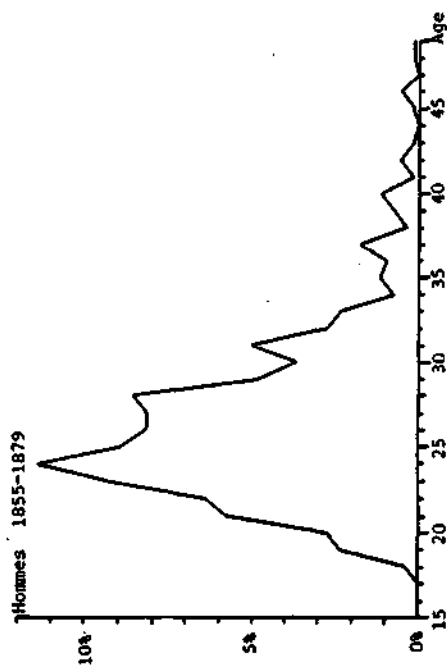
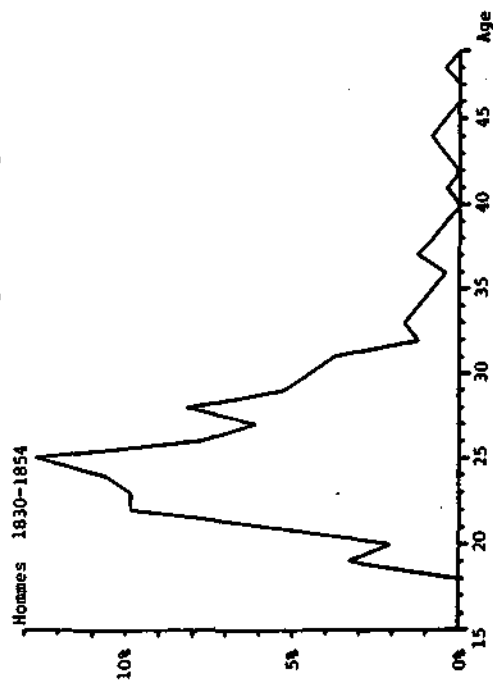


Graphique [4.4c]

Age au mariage des hommes selon la période de mariage (1727-1829)



Age au mariage des hommes selon la période de mariage (1830-1914)



économiques : la diminution de l'âge au mariage, des filles comme des garçons, se produit au moment même où l'horlogerie se diffuse dans le village, offrant ainsi, en dehors de l'agriculture, des possibilités d'établissement au jeune couple, qui peut donc plus facilement et plus précocement convoler. Dans la première moitié du siècle les ressources limitées d'une agriculture de subsistance condamnaient au célibat prolongé un bon nombre des membres du groupe familial. L'acquisition — par héritage ou par « appensionnement » des parents âgés — d'une exploitation suffisante à l'entretien du futur ménage demeurait la condition préalable au mariage. Nous reviendrons sur ce point au chapitre VI. L'artisanat à domicile modifie cet état de chose : le gain supplémentaire provenant de cette activité — intégré au revenu agricole — permet désormais à une famille de subvenir à elle-même sur une surface cultivable de moindre étendue. Il n'est donc plus nécessaire d'attendre le décès ou le retrait du père pour convoler. Plusieurs frères mariés peuvent entretenir leur descendance sur la même parcelle de terre. Dans ce sens il est possible d'avancer l'hypothèse d'une spécialisation économique au sein de la même famille : l'aîné se consacrerait pour l'essentiel à l'agriculture, les cadets s'adonnant de préférence à l'horlogerie. C'est par exemple ce qui se passe dans le ménage de Daniel Sandoz — paysan chaud-de-fonnier auteur d'un journal de raison couvrant la décennie 1770-1779⁶. Cette hypothèse, fondée — il est vrai — sur des indices ténus — les fils Sandoz ne sont pas encore mariés au moment où le journal s'arrête — mériterait d'être vérifiée par une exploitation systématique des contrats de mariage et des testaments.

L'émigration temporaire masculine est aussi vraisemblablement une des causes du retard du mariage au début du XVIII^e siècle ; son ralentissement dès les années 1765 et sa cessation progressive, en correspondance au développement industriel, se répercutent en conséquence sur la nuptialité.

Cette hypothèse semble confirmée par le fait que, au tournant du siècle, l'âge moyen au premier mariage, pour les femmes, augmente d'une année, celui des hommes restant presque stationnaire : dès 1790, nous l'avons vu au chapitre II, l'émigration intervient comme élément régulateur d'une population trop abondante par rapport aux ressources, alors que l'activité économique traverse quelques difficultés ; un certain déséquilibre entre les sexes, du fait d'une mobilité différentielle, expliquerait la difficulté accrue des femmes à trouver un mari : le mariage en serait pour elles ainsi retardé.

En revanche, et de façon quelque peu surprenante, la période critique de 1805-1829 n'enregistre pas une augmentation de l'âge moyen au mariage : pour les deux sexes, c'est plutôt le contraire qui se produit. Or, nous avons vu précédemment que, pendant le premier quart du XIX^e siècle, la nuptialité fléchit, perturbée par les mouvements migratoires et la conjoncture économique ; les émigrants, qui se recrutent en bonne partie parmi les jeunes célibataires, sont nombreux jusqu'aux années 1825. Ceux qui restent sont probablement ceux qui disposent d'un niveau de ressources suffisant à l'établissement (héritage de la ferme paternelle, activité artisanale ou commerciale) : ils peuvent donc se marier relativement tôt et la moyenne se trouve plus fortement influencée par ces cas que pendant les périodes précédentes.

A partir de 1830, le trait le plus marquant de nos résultats est la stabilité, malgré une très légère tendance à l'abaissement de l'âge au mariage pour les

femmes. Les «changements économiques qui ont accru la demande de travail dans des secteurs non agricoles»⁵⁷ n'entraînent à cette époque aucune modification fondamentale des comportements matrimoniaux dans la communauté villageoise qui nous occupe ici: l'industrialisation proprement dite du secteur horloger ne semble pas faciliter massivement l'accès au mariage, même si elle se montre favorable à une autonomie relativement précoce du couple: en Suisse, en 1876, l'âge moyen au mariage est de 29 ans pour les hommes, 27 pour les femmes; il dépasse même les 30 ans, pour les deux sexes, dans certains cantons agricoles⁵⁸. Ces données confirment ce que l'analyse du mouvement annuel des mariages avait déjà mis en évidence: le souci de prévoyance et une attitude prudente des fiancés, qui lient la création d'un foyer à la possibilité de pourvoir à son entretien.

L'évolution de l'âge médian, c'est-à-dire l'âge auquel la moitié des effectifs est désormais marié, confirme, globalement, l'évolution que nous venons d'esquisser.

L'analyse de la répartition des âges au mariage (tableau 4.5 et graphique [4.4]) nous semble plus intéressante, parce qu'elle reflète mieux qu'une moyenne — souvent influencée par les cas extrêmes — la réalité.

Tableau 4.5:

Répartition proportionnelle de l'âge des nouveaux mariés (1727-1914)

Période	Hommes âgés de			Femmes âgées de		
	- de 20	20-29	+ de 30	- de 20	20-29	+ de 30
1727-1754	-	49	51	9	53	38
1755-1779	10	56	34	8	69	23
1780-1804	4	58	38	16	57	27
1805-1829	4	66	30	11	72	17
1830-1854	5	76	19	10	72	18
1855-1879	3	74	23	10	75	15
1880-1904	1	75	24	9	79	12
1905-1914	1	78	21	10	76	14

Tout d'abord, remarquons, pour l'ensemble de la période envisagée, la basse fréquence des mariages précoces: globalement stable pour les femmes (10% environ, sauf pour la période 1780-1804), faiblissante pour les hommes (10% en 1755-1779, 5% en 1830-1854 et 1% en 1905-1914).

Le deuxième aspect à souligner est le progressif regroupement dans le temps de l'âge au mariage⁵⁹ (graphique [4.4]): au début très étalé, surtout en ce qui concerne les femmes — pour lesquelles le mode n'a qu'une signification très réduite —, il tend à se concentrer de plus en plus autour d'un moment précis dans l'existence de l'individu, comme si l'on assistait à la généralisation d'une norme, aux exceptions de moins en moins nombreuses. Dans ce sens, et d'une façon plus évidente pour le sexe féminin, trois périodes se distinguent dans cette évolution: la première moitié du XVIII^e siècle, caractérisée par un pourcentage

très élevé de mariages après 30 ans⁶⁰; la seconde moitié du XVIII^e siècle, qui, tout en connaissant encore une certaine fréquence de mariages après la trentaine, voit leur nombre diminuer; enfin le XIX^e siècle, quand s'affirme une nette tendance à se marier pendant une époque bien définie de la vie (19-26 pour les filles et 20-30 pour les garçons), qui se réduit d'ailleurs d'une période à l'autre pour les femmes, chez qui les mariages après 30 ans deviennent plus rares, sans cependant disparaître; ils demeurent plus fréquents chez les hommes, et augmentent même légèrement au cours de la seconde moitié du siècle.

Dans l'ensemble, ces résultats confirment et nuancent à la fois l'évolution mise en évidence par l'analyse de l'âge moyen au mariage.

Pendant la **première moitié du XVIII^e siècle**, un âge moyen élevé au mariage est la résultante d'un ensemble de cas individuels très divers, surtout pour les femmes; pour les hommes, le mode (25 ans) se dessine assez nettement sur la courbe, mais l'âge au mariage reste étalé.

Les stratégies matrimoniales, fondées sur la propriété foncière, et le hasard des héritages — l'âge au mariage serait en ce sens déterminé par l'âge au décès du père ou par celle du retrait de son activité — expliqueraient cette situation complexe. Cette hypothèse nécessiterait pour sa vérification des recherches supplémentaires⁶¹; cependant, elle est en partie confirmée par le brusque changement qui se produit au moment où la fabrication de la montre commence à s'affirmer comme une importante activité protoindustrielle du village de Fleurier, offrant ainsi au jeune couple des possibilités supplémentaires d'assurer son indépendance économique.

Dans la **seconde moitié du siècle**, si le temps du mariage reste relativement étendu, il se déplace globalement vers les âges les plus jeunes: en 1727-1754 36% des femmes et 18% des hommes se marient avant 25 ans, en 1755-1779 ils sont respectivement 54% et 36%; en 1780-1804 leur proportion se réduit quelque peu: elle n'est plus que de 45% pour le sexe féminin et de 25% pour le sexe masculin. Mais les courbes de cette dernière période revêtent une allure qui rappelle, par certains traits, celle de 1727-1754: fréquence accrue des mariages après 30 ans, qui se répartissent d'ailleurs sur plusieurs années d'âge et absence d'un mode très prononcé.

Il s'agit là, nous l'avons dit, d'une période quelque peu perturbée, surtout vers sa fin: le ralentissement de l'activité horlogère provoque une reprise de l'émigration. Un retour à des comportements «traditionnels» n'est pas à exclure dans une société qui reste profondément liée à l'agriculture à laquelle l'artisanat a été intégré de façon complémentaire. Là encore, une analyse différentielle de la nuptialité pourrait apporter quelque lumière supplémentaire, mais l'absence de l'indication systématique de la profession dans l'acte de mariage, jusqu'en 1823, la rend impossible.

En ce qui concerne le **premier quart du XIX^e siècle**, le trait le plus marquant est la concentration des mariages dans un nombre restreint d'années, trait qui était déjà apparu dans les courbes de 1755-1779 et qui caractérise par la suite la nuptialité.

Restent à expliquer les raisons de l'émergence de ce comportement matrimonial «moderne» à cette époque. Le départ de nombreux célibataires, suite à la récession, argument déjà avancé, nous paraît rester une explication valable, à

côté d'autres, qui prendront de l'importance dans les périodes successives : d'une part, les modifications des structures économiques et en particulier la rationalisation et la spécialisation du travail, qui font du salaire le revenu essentiel du couple ; d'autre part, l'affirmation d'une nouvelle image de l'amour conjugal, que les pressions sociales ne font qu'accentuer.

Au cours du XIX^e siècle, l'âge modal baisse progressivement pour les femmes (23 ans en 1830-1854 et 21 en 1855-1879) puis remonte légèrement (22 en 1880-1904 et 23 en 1905-1914) ; il reste stable pour les hommes (24-25 ans) ; de même, la période de forte nuptialité féminine se réduit, alors que celle masculine montre un étalement plus net. Au contraire de P. Guillaume pour Bordeaux, nous pouvons affirmer que « il y a un âge au mariage pour les femmes, une période de mariage pour les hommes »⁶². L'homme, plus que la femme, doit assurer l'entretien du ménage : le choix de se marier dépend plus fortement pour lui que pour elle d'une situation « établie ».

Deux normes sociales semblent donc s'imposer : il faut se marier relativement jeune, mais seulement à condition d'avoir acquis la capacité de pourvoir à l'entretien des enfants qui naîtront. La première, comme la seconde exigence, répondent à l'une des préoccupations essentielles de l'époque : celle liée à l'assistance. Face à la montée du paupérisme, il s'agit d'empêcher qu'un grand nombre de personnes tombe à la charge publique. Les parents âgés, selon les discours médico-sociaux contemporains⁶³, risquent de mettre au monde des enfants chétifs et surtout de mourir en laissant à la communauté le soin de s'occuper des orphelins en bas âge.

B. Le célibat définitif

Jusqu'au moment où nous disposons de recensements qui permettent un classement de la population selon le sexe, l'âge et l'état matrimonial, la fréquence du célibat définitif dans une population donnée peut être estimée sur la base des registres mortuaires. En effet, partant de l'hypothèse que le mariage après 50 ans est extrêmement rare, on retient la proportion de célibataires parmi les personnes mortes à 50 ans et plus comme valeur du célibat définitif.

Nous avons opéré de cette manière pour les périodes antérieures à 1860, date à laquelle débute la série des listes nominatives. Nous avons dû tenir compte d'un certain nombre de cas indéterminés (âge et état civil)⁶⁴, qui se recrutent essentiellement chez les hommes ; nous avons donc calculé la fréquence du célibat définitif selon trois hypothèses : les indéterminé(e)s sont tous célibataires (hypothèse a) ; aucun des indéterminé(e)s n'est célibataire (hypothèse b) ; les indéterminé(e)s se répartissent proportionnellement à l'ensemble des décès considérés entre mariés, veufs et célibataires (hypothèse c).

Le tableau 4.6 nous renseigne, par période, sur les pourcentages obtenus.

Si, pour les femmes, l'écart entre les hypothèses extrêmes n'est pas très important et tend à s'amincir d'une période à l'autre, pour les hommes, nous sommes en présence de chiffres fortement contradictoires, dont l'écart s'accroît avec le temps.

Quelle valeur attribuer donc à ces séries de résultats ?

Tableau 4.6:

**Le célibat définitif selon l'état matrimonial des décédés après 50 ans
(1750-1850)
(d'après les hypothèses a b et c)**

Période	Hommes selon les hypothèses			Femmes selon les hypothèses		
	a	b	c	a	b	c
1750-1774 ⁶⁵	14,7%	3,0%	3,4%	11,3%	7,0%	9,2%
1775-1799 ⁶⁶	16,7%	3,0%	3,5%	17,8%	14,3%	15,0%
1800-1825 ⁶⁷	15,6%	9,3%	10,0%	17,8%	17,0%	17,2%
1826-1850 ⁶⁸	20,3%	3,5%	4,2%	22,1%	22,1%	22,1%

En ce qui concerne le sexe féminin, la série c paraît la plus vraisemblable : elle a été obtenue en se fondant sur l'hypothèse que les femmes d'état matrimonial indéterminé, mortes après 50 ans, sont des femmes isolées, veuves ou célibataires ; ces cas étant très peu nombreux ($\frac{3}{99}$, $\frac{3}{120}$, $\frac{1}{179}$, $\frac{1}{216}$), la répartition proportionnelle selon l'ensemble des décès considérés est sûrement valable.

Pour le sexe masculin, le problème est différent car l'acte de décès, jusqu'en 1854 n'enregistre que très irrégulièrement l'état matrimonial des hommes. Il nous a donc fallu recourir à la reconstitution des familles pour compléter notre information lacunaire, laquelle nous a permis de retrouver assez facilement tous les hommes qui ont fondé un foyer à Fleurier.

En revanche, aucun célibataire n'a pu être retrouvé de cette manière : il est donc probable qu'une bonne partie des indéterminés sont en réalité des célibataires. Les séries b et c sous-estiment donc manifestement la proportion des célibataires.

Est-ce à dire que la série a représente fidèlement la réalité ? Ce n'est pas sûr. A plusieurs reprises, nous avons souligné l'importance des migrations masculines liées à la conjoncture économique. Les jeunes Fleurisans émigrent pendant leur âge actif et plusieurs d'entre eux reviennent au village au seuil de la vieillesse. Nous ignorons, dans ce cas, si entre temps ils se sont mariés ou s'ils sont demeurés célibataires. De même, des étrangers s'installent au village et y meurent ; certains d'entre eux ont pu fonder un foyer à l'extérieur et si aucune naissance n'a eu lieu à Fleurier, aucune fiche de famille n'atteste leur qualité de personne mariée.

Si les séries b et c sous-évaluent la fréquence du célibat définitif, la série a, elle, la surestime. L'écart entre les séries étant d'importance, une valeur moyenne n'a pas une grande signification.

Dans ce cas il semble plus raisonnable de calculer à nouveau la proportion du célibat définitif masculin sur la base d'une nouvelle hypothèse.

En se fondant sur les recensements on peut estimer (hypothèse d) que pendant la période 1750-1774 la moitié des indéterminés sont en réalité des célibataires et que dès 1775 les deux tiers le sont.

Tableau 4.7:

**Le célibat définitif masculin
selon l'état matrimonial des décédés après 50 ans (1750-1850)
(d'après l'hypothèse d)**

Période		Période	
1750-1774	8,8 %	1800-1825	13,5 %
1775-1799	12,1 %	1826-1850	14,7 %

Les deux recensements nominatifs de 1750 et 1837 confirment plus ou moins les estimations: en 1750, la proportion des célibataires, comme nous l'avons vu au chapitre II, était de 7 % dans la classe d'âge 50-59 ans; en 1837, la proportion était de 17,1 % mais descend à 10,2 % au-delà des 60 ans. Pour les femmes, la concordance avec les données des recensements est bonne: en 1750, le pourcentage de célibataires pour la classe d'âge des 60 ans et plus était de 8 % et selon les registres mortuaires de 9,2 % (hypothèse la plus probable). En 1837 les proportions sont respectivement de 22,7 % d'après le recensement et de 22,1 % d'après les registres mortuaires.

A partir de 1860, les recensements permettent de calculer de manière sûre la proportion de célibataires des deux sexes par rapport à l'ensemble des personnes qui ont atteint 50 ans, toutes les situations matrimoniales étant connues. Les résultats sont présentés au tableau 4.8^o.

Tableau 4.8:

Le célibat définitif selon les recensements (1860-1914)

Année du recensement	Hommes	Femmes
1860	16,6 %	22,6 %
1880	10,0 %	16,0 %
1900	9,7 %	15,9 %
1910	8,1 %	18,4 %

Il ne faut pas perdre de vue que, en travaillant sur des périodes, nous décrivons en réalité les conditions de nuptialité des générations nées environ 50 à 75 ans auparavant, ayant donc atteint l'âge du mariage 25 à 50 ans plus tôt.

Dans l'ensemble, le nombre de célibataires augmente progressivement dès la seconde moitié du XVIII^e siècle (époque du mariage 1725-1750) et jusqu'à la seconde moitié du XIX^e siècle (époque du mariage vers 1810). Par la suite (mariage entre 1835 et 1885 environ), se dessine chez les hommes une nette tendance à la baisse, alors que chez les femmes le mouvement est moins prononcé et plus incertain.

Si, d'un bout à l'autre de la période considérée, le célibat concerne davantage les femmes que les hommes, probablement en raison du déséquilibre

des effectifs, l'écart entre les deux sexes se creuse surtout dès les années 1826-1850 (époque du mariage 1775-1800).

Il importe tout d'abord de souligner que l'évolution du célibat définitif — surtout celui des femmes, essentiel pour la dynamique démographique — est en opposition par rapport à l'évolution de l'âge au mariage et contredit quant à elle l'hypothèse de la protoindustrialisation: celle-ci favorise certes des mariages plus précoces dans la communauté jurassienne, mais n'en augmente apparemment pas la fréquence.

En ce qui concerne le XIX^e siècle, nos résultats ne se distinguent guère des tendances ouest-européennes: célibat définitif important, qui se réduit à partir de la seconde moitié du siècle. Mais comparées à celles d'autres régions industrielles, les valeurs se montrent élevées, surtout pour le sexe féminin: par exemple en 1856 dans le Bassin aval, en Belgique, elles sont de 13% et 7,5% contre 16,6% et 22,6% à Fleurier en 1860; en 1880 de 12,8% et 9,5% contre 10,0% et 16,0%⁷⁰. Comme nous l'avons déjà souligné, la propension au mariage ne semble pas avoir été largement encouragée par les modifications des structures économiques qui se produisent au cours du XIX^e siècle: nous n'assistons pas ici à l'abandon précoce du modèle traditionnel de nuptialité, sous l'impact de l'industrialisation.

II. LE CHOIX DU CONJOINT

Aujourd'hui encore, en dépit du fait que le mariage d'amour est désormais considéré comme une règle sociale, en principe que l'on ne peut enfreindre, l'endogamie matrimoniale demeure forte; en choisissant son partenaire, l'individu respecte généralement certaines normes culturelles, implicites parce qu'intériorisées, qui lui dictent ce qui est convenable et ce qui ne l'est pas: très souvent, on se marie entre gens du même milieu et de la même classe d'âge.

L'analyse des modalités, qui dans le passé ont présidé au choix du conjoint, est intéressante à plusieurs points de vue: tout d'abord, elle nous renseigne sur l'image sociale que l'on se fait du mariage — image toujours en rapport étroit avec les conditions socio-économiques —; ensuite, elle nous permet de reconstituer, du moins partiellement, les stratégies matrimoniales et leur évolution dans le temps; enfin, elle nous ouvre des perspectives sur le degré de perméabilité de la communauté villageoise et des différents groupes sociaux qui la composent.

En particulier, nous développons dans les pages suivantes les aspects que voici: l'état civil au mariage, la différence d'âge entre époux, l'endogamie géographique, culturelle et professionnelle.

Dans tous les cas, notre analyse se fonde sur l'ensemble des mariages célébrés à Fleurier entre 1727 et 1914 (fiches MF et MO).

1. Mariage et remariage: l'état matrimonial des époux

Avant d'analyser le choix du conjoint du point de vue de l'état matrimonial — qui se marie avec qui? —, il s'agit d'évaluer la part des remariages — c'est-à-dire les mariages après veuvage ou divorce de l'un ou des deux époux — dans

l'ensemble des unions. Cela n'est possible de manière précise qu'à partir de 1824, puisque, comme nous l'avons déjà signalé, l'état matrimonial du mari, au contraire de celui de la femme, n'est régulièrement indiqué dans l'acte que depuis cette date.

Auparavant, répétons-le, la reconstitution des familles a permis de pallier certaines lacunes; cependant, nombreux sont les cas demeurés incertains.

Pour les périodes 1727-1764 et 1765-1823, nous proposons donc une simple estimation minimale, qui se fonde sur l'hypothèse selon laquelle tous les hommes à statut matrimonial indéterminé sont en réalité des célibataires.

Cette hypothèse est vraisemblable pour la première période: en effet, étant donné qu'à cette époque le lieu du mariage coïncide très souvent avec la paroisse de domicile de l'époux, comme nous l'avons vu plus haut, et que la mobilité se montre relativement faible, il est raisonnable de considérer, à quelques exceptions près, que tout individu est célibataire au moment du mariage si aucune trace d'union conjugale précédente n'a été retrouvée dans l'état civil⁷¹.

Pour la période 1765-1823, cette hypothèse, en revanche, nous impose très probablement une sous-évaluation du phénomène: la mobilité accrue nous empêche d'admettre que l'absence de traces dans les registres utilisés équivaut de manière sûre à l'absence d'un mariage précédent⁷². Malheureusement, il nous est impossible d'avancer une estimation maximale valable, qui nous permettrait d'établir une fourchette à l'intérieur de laquelle se trouverait les valeurs réelles⁷³.

En ce qui concerne le remariage et pour la période 1727-1764, les valeurs de Fleurier (tableau 4.9) se situent entre des limites normales pour une population d'Ancien Régime, où les remariages représentent souvent 20-25 % de l'ensemble des mariages⁷⁴. Ces résultats sont à mettre en relation, bien évidemment, avec un niveau de mortalité élevé qui interrompt prématurément un bon nombre d'unions conjugales. Cela semble confirmé par la forte réduction dans la période suivante de l'importance relative des remariages qui passent de 22,4 % (soit 100-77,6) à 12,4 % (soit 100-87,6), alors que — comme nous l'avons vu au chapitre III —, à cette même époque, l'espérance de vie augmente considérablement, surtout aux âges adultes. Certes, les données concernant la période 1765-1823, pour les raisons que nous avons évoquées plus haut, sont sous-estimées. Néanmoins, la diminution est réelle et probablement de taille, comme le démontre l'évolution de la fréquence des remariages des femmes, pour lesquelles nous disposons d'une documentation complète: si, pour 1727-1764, la proportion des remariages féminins est de 13,6 %, elle descend à 3,1 % en 1765-1823. Une telle évolution ne s'explique probablement pas exclusivement par les importantes modifications des conditions de mortalité; d'autres facteurs démographiques (particulièrement les migrations) et socio-économiques doivent entrer en ligne de compte, facteurs que nous reprenons, afin de mieux les définir, dans le paragraphe consacré au remariage.

Cette liaison assez étroite entre le niveau de mortalité et l'importance du remariage se maintient jusqu'au dernier quart du XIX^e siècle. Entre 1824 et 1849, parallèlement à une légère augmentation des quotients de mortalité adulte — nous renvoyons encore une fois le lecteur au chapitre III —, les remariages semblent se faire un peu plus fréquents, même si nous pouvons fonder de

Tableau 4.9:

**Classement des mariages
suivant l'état matrimonial antérieur des époux (1727-1914)**

PÉRIODE			MARI			Nbre
			célibataire	veuf/divorcé	ensemble	
1727-1764	FEMME	célibataire	77,6	8,8	86,4	147
		veuve/divorcée	8,2	5,4	13,6	
		ensemble	85,8	14,2	100	
1765-1823	FEMME	célibataire	87,6	9,3	96,9	261
		veuve/divorcée	1,2	1,9	3,1	
		ensemble	88,8	11,2	100	
1824-1849	FEMME	célibataire	81,9	14,1	96,0	149
		veuve/divorcée	4,0	0	4,0	
		ensemble	85,9	14,1	100	
1850-1874	FEMME	célibataire	82,5	10,8	93,3	481
		veuve/divorcée	4,8	1,9	6,7	
		ensemble	87,3	12,7	100	
1875-1899	FEMME	célibataire	83,0	9,6	92,6	573
		veuve/divorcée	5,1	2,3	7,4	
		ensemble	88,1	11,9	100	
1900-1914	FEMME	célibataire	82,6	8,8	91,4	546
		veuve/divorcée	4,6	4,0	8,6	
		ensemble	87,2	12,8	100	

manière sûre nos conclusions seulement sur les données concernant les femmes (de 3,1 % à 4 %). Les résultats incertains de la période 1765-1823 nous interdisent de faire une comparaison valable pour les hommes et les deux sexes pris globalement. Néanmoins, les valeurs que nous avons calculées trouvent confirmation dans les chiffres proposés par le Dr L. Guillaume⁷⁵, qui reflètent la même évolution pour l'ensemble du pays de Neuchâtel: en 1800-1809, les remariages représentent 13,3 % de l'ensemble des mariages, en 1810-1819 14,5 %, en 1820-1829 15,3 %, en 1830-1839 15,2 %, en 1840-1849 18,3 %, en 1850-1859 17,9 % et enfin en 1860-1866 18,2 %.

Dès 1875, l'amélioration progressive des conditions hygiéniques et sanitaires et l'allongement conséquent de la durée de vie moyenne ne se répercutent que très faiblement sur la nuptialité: les remariages se maintiennent toujours autour de 17 % de l'ensemble. C'est qu'un nouvel élément, dont l'incidence a été négligeable jusqu'en 1874, revêt de plus en plus d'importance: le divorce.

En 1875-1899, les remariages après veuvage représentent 15 % de tous les mariages, ceux après un divorce 2,3 % (total de 17,3 %)⁷⁶; en 1900-1914, les proportions sont respectivement de 11,4 % et 6 % (total de 17,4 %). Derrière des chiffres presque identiques se cache une réalité sociale et démographique en mutation.

Le tableau 4.9 met aussi en évidence un phénomène que toutes les études démographiques ont déjà souligné à plusieurs reprises et que nous avons évoqué

au passage dans le chapitre II : les hommes se remarient plus facilement et plus fréquemment que les femmes. Nous revenons sur ce point lors de l'analyse du remariage. Pour l'instant retenons que l'écart entre les sexes tend à se creuser fortement dès la seconde moitié du XVIII^e siècle pour s'atténuer lentement mais progressivement au cours du XIX^e siècle : dès 1850, le pourcentage des remariages masculins reste à peu près constant, alors que celui des remariages féminins augmente d'une période à l'autre. Cet aspect est également repris plus loin.

Après avoir évalué, par période, la part des remariages dans l'ensemble des mariages considérés, examinons maintenant les choix matrimoniaux en fonction de l'état civil antérieur des époux. Les résultats, qui — il faut bien le souligner — reposent dans quelques cas sur des effectifs numériques très faibles, sont illustrés au tableau 4.10.

De ce tableau, il ressort en premier lieu ce que déjà le tableau 4.9 avait mis en évidence : une détérioration du marché matrimonial en ce qui concerne les femmes, dès la seconde moitié du XVIII^e siècle. En général, et cela ne fait que confirmer des résultats désormais acquis, les hommes, tant célibataires que veufs, donnent la préférence à une fille célibataire ; les veuves, pour qui en général — nous l'avons vu — le remariage est plus difficile, convolent moins souvent avec un garçon célibataire.

Mais, au-delà de ces caractères généraux, valables pour l'ensemble de la période, des différences significatives se manifestent selon les époques.

En 1727-1764, la situation est fondamentalement la même entre les deux sexes : environ 9 célibataires sur 10 et 6 veufs ou veuves sur 10 se marient avec des célibataires. Un changement radical se vérifie pendant la période suivante, alors que, nous l'avons précédemment constaté, le pourcentage des remariages féminins s'effondre : les mariages entre veuves et célibataires deviennent nettement plus rares, concernant moins de 4 veuves sur 10, alors que chez les veufs s'affirme une nette tendance à préférer, en cas de remariage, une jeune fille à la femme ayant déjà été mariée.

Cette tendance se maintient et se renforce même pendant la période 1824-1849, qui voit aussi fortement augmenter les chances des veuves de se remarier avec un célibataire (c'est le cas pour l'ensemble de celles que nous avons considérées).

Dès la seconde moitié du XIX^e siècle, on constate une stabilité de la proportion de garçons célibataires se mariant avec une fille du même état (autour de 94,5 %), une légère augmentation de la proportion de filles se mariant avec un garçon célibataire (de 88,4 % en 1850-1874 à 90,4 % en 1900-1914) et une diminution des proportions de veufs et de veuves convolant en seconde noce avec une ou un célibataire (pour les hommes, on passe de 85 % en 1850-1875 à 73 % en 1900-1914 ; pour les femmes, de 72 % à 50 %). Pour les divorcés, qui apparaissent de manière significative dans les registres dès 1875, notre échantillon est trop limité pour permettre des conclusions valables. Il semble néanmoins que leur comportement matrimonial se distingue quelque peu de celui des veufs et des veuves, dans le sens qu'ils se marient plus facilement que ceux-ci avec un conjoint également divorcé⁸⁰. De plus, si les hommes divorcés ont moins de chance que les veufs d'épouser une fille célibataire, les femmes divorcées plus que les veuves se marient avec un garçon

Tableau 4.10:

**Répartition des conjoints selon leur état matrimonial antérieur
(1727-1914)**

PÉRIODE		Nbre	ETAT MATRIMONIAL DU CONJOINT		
			célib.	veuf(ve)	divorcé(e)
1727-1764	Garçon	126	114	12	0
	Veuf	21	13	8	0
	Fille	127	114	13	0
	Veuve	20	12	8	0
1765-1823	Garçon	230	227	3	0
	Veuf	29	24	5	0
	Fille	251	227	24	0
	Veuve	8	3	5	0
1824-1849	Garçon	128	122	5	1
	Veuf	21	21	0	0
	Fille	143	122	21	0
	Veuve ⁷⁷	5	5	0	0
1850-1874	Garçon	419	396	22	1
	Veuf ⁷⁸	61	52	9	0
	Fille	449	397	51	1
	Veuve ⁷⁹	32	23	9	0
1875-1899	Garçon	503	474	24	5
	Veuf	62	52	9	1
	Divorcé	6	3	2	1
	Fille	529	474	52	3
	Veuve	35	24	9	2
	Divorcée	7	5	1	1
1900-1914	Garçon	476	451	16	9
	Veuf	48	35	11	2
	Divorcé	22	13	5	4
	Fille	499	451	35	13
	Veuve	32	16	11	5
	Divorcée	15	9	2	4

célibataire. Ces différences tiennent en grande partie d'un âge différent: les divorcés des deux sexes étant en général plus jeunes que les veufs.

Cette évolution est influencée par le concours de plusieurs éléments. Tout d'abord, il nous faut citer les facteurs démographiques: le niveau de mortalité, qui détermine l'âge au veuvage dont les chances de remariage dépendent grandement, et les phénomènes migratoires qui peuvent modifier le marché matrimonial dans un sens plus ou moins favorable à l'un ou à l'autre sexe. Deuxièmement, il nous faut évoquer les facteurs socio-économiques qui peuvent jouer un rôle important: le mariage peut être un moyen de promotion sociale ou d'acquisition de biens mobiliers ou immobiliers, fondé donc sur une stratégie qui privilégie, dans le choix du conjoint, des considérations d'intérêt.

Mais ces considérations ne sont pas les mêmes dans des contextes sociaux et économiques différents : elles varient selon que l'on se trouve dans une économie fondamentalement agricole ou dans une économie de type protoindustriel ou industriel ; leur poids est d'autant plus lourd dans la mesure où la société en question n'offre pas d'autres voies possibles pour parvenir à ces buts, et inversement.

Des préoccupations d'ordre quotidien, telles la nécessité d'une collaboration efficace dans une activité artisanale ou commerciale de type familial, les besoins domestiques — un veuf se remarie souvent, par exemple, pour donner une deuxième mère à ses enfants — et les considérations matérielles — le coût d'entretien du ménage — entrent aussi en ligne de compte dans le choix matrimonial, mais encore une fois, elles ne sont pas pareilles pour toutes les époques et pour tous les milieux sociaux.

Enfin, il ne faut pas oublier les facteurs culturels : l'image sociale de l'époux « idéal » ou de l'épouse « modèle » et le sens de ce qui est convenable et ce qui ne l'est pas, concernant le mariage, se modifient profondément pendant la période prise en considération. Pensons par exemple à la progressive émergence du modèle d'un mariage d'amour, en opposition à celui d'un mariage de raison. Rappelons-nous la désapprobation publique grandissante qui se manifeste envers les mariages entre une veuve et un jeune célibataire — dont le charivari est une des manifestations populaires — alors que l'attitude collective envers les unions entre un veuf plus ou moins âgé et une jeune fille est plus ambiguë. Ces liaisons sont souvent condamnées comme contraires à la nature, mais d'autre part, le phantasme du vieux et de la pucelle hante les imaginations du XIX^e siècle, de même que le mythe de la virginité.

Si l'on considère l'ensemble des facteurs d'explication que nous avons évoqués, l'un d'entre eux nous semble absolument fondamental : celui de l'âge dont tous les autres dépendent en quelque sorte.

Il est évident par exemple que le remariage d'une jeune veuve n'a pas la même signification que celui d'une femme ayant perdu son mari après la quarantaine. D'autre part, les indications d'état civil — célibataire, veuf, divorcé — ne nous renseignent nullement sur les écarts d'âge entre les conjoints, écarts qui sont en réalité très significatifs pour les buts de notre analyse.

Pour habiller d'une signification nos chiffres, pour les interpréter en termes d'évolution des mentalités et dans un contexte socio-économique, il nous faut tenir compte d'une autre importante variable : la différence d'âge entre les époux dont l'examen sera l'objet du prochain paragraphe. Nous abordons ce problème en concentrant notre attention sur les premiers mariages — c'est-à-dire ceux unissant deux célibataires — qui représentent une forte majorité. En revanche, les remariages, nous l'avons déjà dit, seront considérés séparément plus loin.

2. La différence d'âge entre conjoints

Bien que notre but soit présentement l'analyse de l'écart d'âge entre conjoints et ce pour les premiers mariages, jusqu'en 1823 un certain nombre, probablement faible, de veufs a été compris dans notre échantillon, pour des

raisons que nous avons déjà évoquées⁸¹, sans pour autant affecter de façon substantielle les résultats⁸².

Plusieurs études de démographie historique, suivant en cela les principes de la démographie contemporaine, proposent en général une classification des mariages en trois catégories, selon que le mari est plus âgé, du même âge ou plus jeune que sa femme. Le tableau 4.11 reprend, par souci de comparaison, cette même classification — en indiquant pour la première et la troisième catégorie la différence moyenne d'âge entre époux —, même si elle nous semble mal s'adapter à une analyse de type historique. En effet, la notion d'âge est un concept relativement récent; en tout cas, encore bien après le milieu du XIX^e siècle, elle revêt dans la conscience populaire une signification plus vague et imprécise que celle que nous lui attribuons aujourd'hui. A preuve, on peut évoquer les difficultés pour les recenseurs du passé à obtenir des renseignements exacts sur les dates de naissance d'une partie importante de la population⁸³.

Face à une perception du temps bien plus approximative que la nôtre, est-il raisonnable de considérer comme pertinente la catégorie «même âge», en opposition à celles de «plus jeune», «plus âgé»? Quelle signification peut-elle bien revêtir aux yeux des contemporains dont nous sommes censée étudier les comportements? A notre avis, il serait préférable d'appliquer à une société, qui a de l'âge une notion toute relative, d'autres critères de classification, qui s'adaptent mieux à la vision de l'époque: il conviendrait par exemple d'utiliser le concept de tranche d'âge, qui, outre l'avantage de pallier les éventuelles imperfections des sources (âges indiqués de manière imprécise), serait aussi plus conforme à la perception des contemporains, comme certains indices semblent l'indiquer: notamment les difficultés, maintes fois évoquées dans les commentaires aux recensements fédéraux dès 1850, à établir des statistiques sûres en ce qui concerne les âges déclarés par les recensés.

Il est en effet bien probable que deux nouveaux mariés séparés par une différence d'âge de un ou deux ans, par exemple, soient considérés au XVIII^e et encore au XIX^e siècle comme ayant grosso-modo le même âge.

Tableau 4.11:

**Différence d'âge entre conjoints (premiers mariages) I
(1727-1914)**

Période	Nbre	% Mari + âgé	Diff. âge moyenne	% Même âge	% Mari + jeune	Diff. âge moyenne	Ensemble
1727-1754	66	64	8,0	6	30	7,0	100
1755-1779	60	61	7,5	10	29	5,0	100
1780-1804	54	59	6,2	2	39	4,9	100
1805-1829	66	52	5,2	9	39	3,5	100
1830-1854	159	58	4,9	8	34	4,5	100
1855-1879	439	66	5,3	6	28	3,9	100
1875-1899	474	67	5,1	8	25	4,1	100
1900-1914	451	64	4,7	10	26	3,8	100

Tableau 4.12:

**Différence d'âge entre conjoints (premiers mariages) II
(1727-1914)**

Période	MARI + AGÉ						MARI + JEUNE					
	1-4	5-9	10-14	15-19	20 +	Ens. *	1-4	5-9	10-14	15-19	20 +	Ens. **
1727-1754	15	30	12	2	5	64	11	12	3	4	-	30
1755-1779	17	22	17	5	-	61	13	13	3	-	-	29
1780-1804	28	18	9	4	-	59	22	11	6	-	-	39
1805-1829	24	18	8	2	-	52	30	9	-	-	-	39
1830-1854	31	20	5	1,5	0,5	58	22	8	3	1	-	34
1855-1879	33	26	5	1,5	0,5	66	19	7	1,5	0,5	-	28
1875-1899	37	20	7	3	-	67	18	6	1	-	-	25
1900-1914	38	19	6	1	0,2	64	18	7	1	-	-	26

* cette colonne reprend les chiffres de la catégorie « % Mari + âgé » du tableau 4.11

** idem mais pour catégorie « % Mari + jeune »

Tableau 4.13:

**Différence d'âge entre conjoints (premiers mariages) III
(1727-1914)**

Période	Différence d'âge			Ensemble
	0-4 ans	5-9 ans	+ 10 ans	
1727-1754	32	42	26	100
1755-1779	40	35	25	100
1780-1804	52	29	19	100
1805-1829	63	27	10	100
1830-1854	61	28	11	100
1855-1879	58	33	9	100
1875-1899	63	26	11	100
1900-1914	66	26	8	100

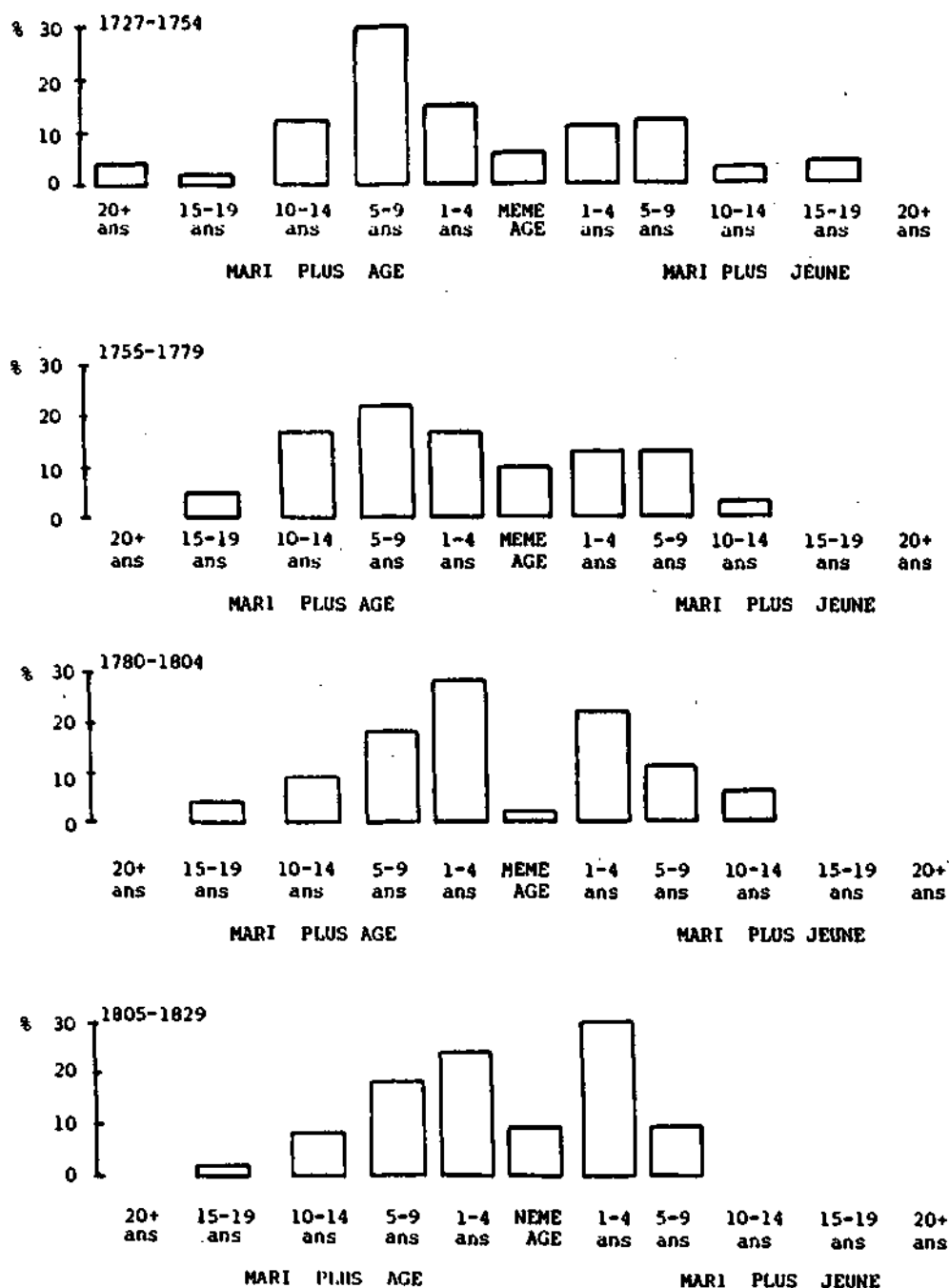
C'est pourquoi, au sein des catégories traditionnelles, nous avons tenu à introduire dans le tableau 4.12 et le graphique [4.5] une classification plus fine.

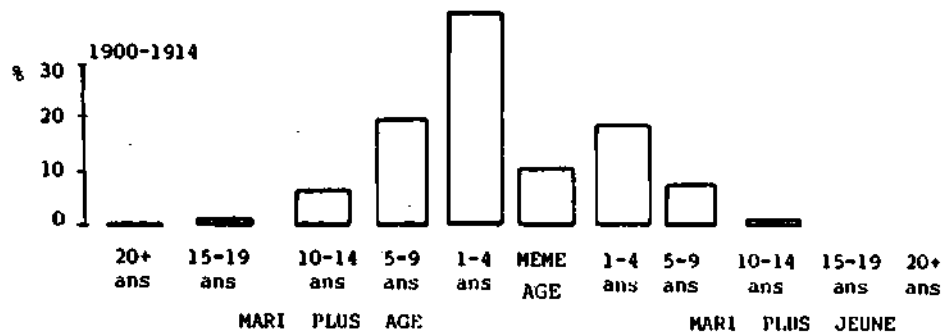
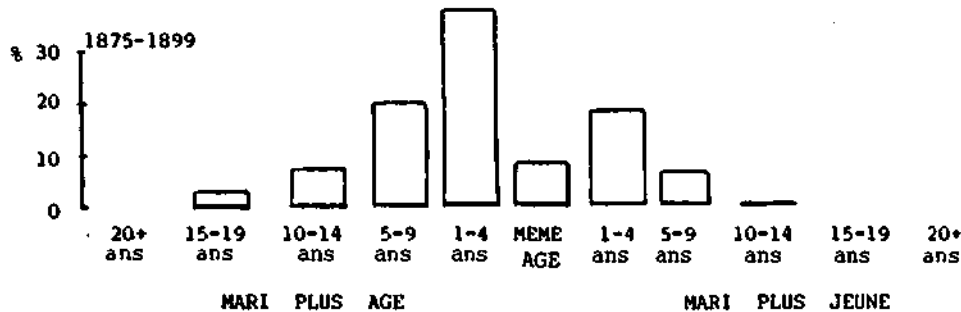
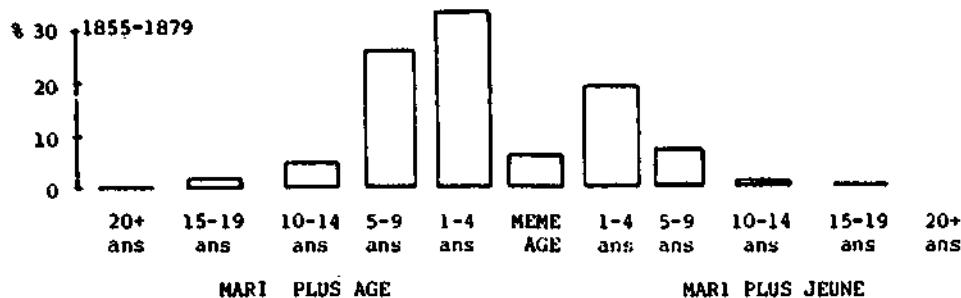
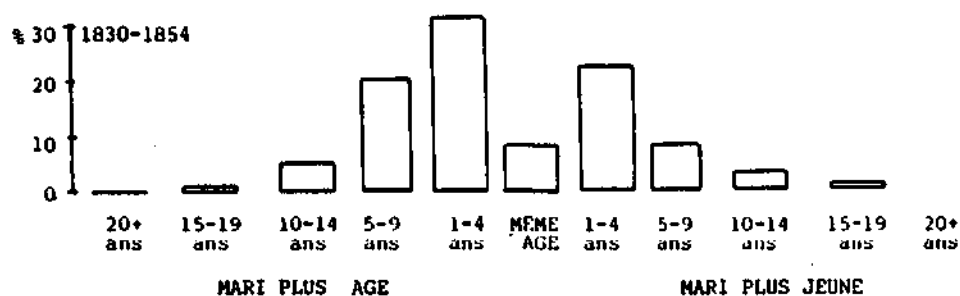
Le tableau 4.13 présente la même réalité sous un aspect différent : les écarts d'âge entre époux, répartis en trois classes (0-4 ans, 5-9 ans, 10 ans et plus), ne tiennent pas compte de celui des deux conjoints, homme ou femme, qui est le plus âgé. Les résultats bruts sont portés en annexe (voir annexe VII).

La périodisation adoptée est la même que celle utilisée lors de l'analyse de l'âge au premier mariage, sauf pour la fin du XIX^e siècle et le début du XX^e, une approche plus fine ayant relevé l'absence de différences significatives entre les sous-périodes.

Graphique [4.5]

Différence d'âge entre époux selon la période de mariage (1^{er} mariage) (1727-1914)





Première constatation, presque banale : les maris plus âgés que leur femme sont à toute époque proportionnellement les plus nombreux — sauf pour 1805-1829 où ils ne représentent qu'un peu plus de 50 % —, même si la différence moyenne d'âge, dans ce cas, se réduit d'une période à l'autre (de 8 ans au début du XVIII^e siècle, elle passe à moins de 5 ans au début du XX^e).

Deuxième constatation, guère originale : la proportion de femmes convolant avec un époux plus jeune, après avoir connu une augmentation dans les années 1780-1829, tend constamment à diminuer ; même dans ce cas l'écart moyen entre les âges se réduit fortement (de 7 ans au début du XVIII^e siècle à moins de 4 ans au début du XX^e). La proportion de conjoints du même âge ne subit pas de fortes variations, se situant entre 6 et 10 % d'un bout à l'autre de l'époque considérée, sauf pour la période 1780-1804 où elle descend très bas (2 %) ; mais cette forte diminution est peu significative, compensée qu'elle est, par une nette augmentation des maris plus jeunes que leur femme de un à quatre ans ; nous renvoyons ici le lecteur à ce qui a été dit concernant la perception du temps et de l'âge dans le passé.

Plus intéressante, même si elle n'est pas originale, s'avère l'évolution mise en évidence par les tableaux 4.12 et 4.13, dont la principale caractéristique est la linéarité, l'absence de ces « retours » constatés lors de l'analyse de l'âge au premier mariage : la tendance montre une progressive réduction de l'écart entre les époux : si en 1727-1754, 26 % (plus d'un quart) des nouveaux mariés est séparé par une différence d'âge de 10 ans et plus, en 1900-1914, seul 8 % (moins d'un dixième) se trouve dans cette situation. Au début, un tiers seulement des nouveaux mariés se situe dans la même classe d'âge (entre 0 et 4 ans de différence), à la fin, ils représentent les deux tiers.

Dans ce sens une nette coupure se manifeste pendant la période 1805-1829 — période dont l'originalité est déjà apparue lors de l'analyse de l'âge au premier mariage — : au XIX^e siècle s'affirme puis se renforce un nouveau comportement matrimonial, dont le trait essentiel semble être celui d'une plus grande conformité à une norme unique, malgré les exceptions relativement nombreuses : on considère de plus en plus qu'il y a un âge ou du moins une époque assez bien définie dans la vie de l'individu pour se marier et une différence d'âge convenable entre conjoints qu'il est souhaitable de respecter.

Le graphique [4.5] représente la distribution proportionnelle des différences d'âge entre époux, aux différentes périodes considérées. Nous remarquons une nette tendance, d'une période à l'autre, au regroupement vers le centre et une disparition progressive des cas extrêmes.

Faut-il voir dans cette évolution, qui dans ses grands traits est d'ailleurs conforme à celle observée ailleurs⁸⁴, la preuve de l'affirmation du mariage d'amour au détriment de celui de raison ? Il est sûr que les changements économiques ont profondément modifié les opportunités de mariage dans le village.

Dans un premier temps, l'implantation de l'horlogerie — nous l'avons vu — procure une possibilité de revenu indépendant de la terre et freine l'émigration masculine ; non seulement il est possible de fonder son propre foyer plus vite, mais aussi de choisir plus librement son propre conjoint, indépendamment des contraintes matérielles et familiales. Les structures démographiques s'en trouvent aussi modifiées, agissant sur le marché matrimonial, qui d'autre part, de

par la mobilité croissante, tend à s'élargir. Par ailleurs l'augmentation de l'immigration dans la communauté réduit probablement le nombre de mariages «stratégiques», c'est-à-dire visant à la conservation ou à l'élargissement d'un patrimoine, ces immigrants, nous l'avons vu, étant souvent exclus de la propriété foncière.

Nouvelles opportunités économiques, profondes modifications dans la composition de la population, élargissement de l'horizon mental, échanges accrus sont à notre avis d'importants facteurs d'explication. Nous constatons que l'évolution que nous venons de décrire, tout en se manifestant avec une certaine évidence dès le début du XIX^e siècle (1805-1829) se met en place progressivement déjà au cours du XVIII^e siècle, parallèlement à l'expansion économique et démographique de la communauté.

Mais cette évolution est-elle réellement le reflet d'une révolution affective, du triomphe de «l'amour romantique», pour reprendre l'expression d'Edwar Shorter⁸⁵? Certes, sous l'impact des conditions matérielles, les mentalités ont changé; mais il est difficile de conclure à une montée générale du sentiment — dont d'ailleurs il serait vain de rechercher des traces dans les sources démographiques — parallèlement au passage à une économie de type industriel. Au delà des motivations individuelles, qui pour être l'objet d'une étude nécessiteraient une tout autre documentation, c'est une image sociale qui se révèle: un comportement collectif forgé probablement en bonne partie par des pressions sociales, comme semblent le démontrer les deux témoignages ci-dessous, émanant des milieux officiels, certes un peu tardifs, mais néanmoins significatifs.

En 1876, le Dr L. Guillaume, commentant l'évolution de la nuptialité dans le canton de Neuchâtel depuis 1800 écrit: «Sur 100 mariages, il y en a eu 2,3 que l'on doit considérer comme des unions **anormales**, p.ex. les mariages entre jeunes garçons et veuves âgées de plus de 45 ans dont la proportion est restée la même pendant toutes ces périodes décennales; ensuite les mariages entre vieillards et jeunes filles ou jeunes veuves dont la proportion est de 9 p. 1000 mariages et celle de la combinaison précédente est de 7 p. 1000.»⁸⁶

Le commentaire du Bureau fédéral de statistique au recensement de 1910, se montre, trente-cinq ans plus tard, encore plus explicite; l'on se réjouit de la diminution de la différence d'âge des conjoints de recensement en recensement, alors que les unions avec une différence d'âge de 1 à 5 ans sont en augmentation au détriment de toute autre catégorie et l'on conclut: «Les unions **anormales** diminuent donc peu à peu quant à la grande différence d'âge des conjoints; les conditions s'améliorent de plus en plus.»⁸⁷ L'étude démographique trouve là ses limites: elle nous dévoile des comportements qu'elle ne saurait nous expliquer en grande partie. Comment et pourquoi la norme s'impose progressivement malgré des retombées «conjoncturelles» (pendant les périodes 1780-1804 et 1805-1829, quelque peu perturbées du point de vue de la nuptialité, comme nous l'avons vu précédemment); quels sont les besoins sociaux auxquels elle répond et à travers quels mécanismes se diffuse-t-elle et se cristallise-t-elle?

C'est poser là le problème de l'adéquation de l'ensemble des comportements individuels — jamais totale — à un modèle collectif. Dans ce sens l'importance accordée au sentiment dans le choix du conjoint — à supposer que la différence d'âge entre époux en soit réellement une preuve — joue probablement le rôle d'un relais culturel; une certaine image de soi et de l'autre

véhiculée par différents canaux — l'éducation, la religion, plus tard la presse et les lectures populaires par exemple — concourt à forger à une époque donnée les motivations profondes des individus, parmi la vaste gamme du possible, motivations qui répondent en grande partie aux intérêts de la société en question. Mais il s'agit là d'un champ de recherche qui dépasse largement les limites que nous nous sommes fixées. Nous nous arrêtons donc pour l'instant à cette hypothèse.

3. Endogamie et exogamie matrimoniale

L'analyse de l'endogamie géographique — l'étude du domicile combiné des époux —, ainsi que celle de l'endogamie culturelle — l'étude de l'origine combinée des époux — ont dans l'ensemble abouti à des résultats plutôt décevants par rapport aux buts que nous nous étions fixés, essentiellement à cause des effectifs réduits qui ne permettent pas une approche fine du phénomène. Aussi nous nous dispensons de publier les résultats dans le détail; nous nous contentons de les résumer très brièvement.

Nous avons remarqué une constante augmentation de l'endogamie géographique: cette conclusion peut paraître surprenante mais s'explique par les opportunités de mariage qui n'existaient pas auparavant en raison des interdictions de parenté; en effet, plus le nombre d'habitants s'accroît, plus il devient facile de trouver, en dehors du réseau des parents, un époux ou une épouse au village. Cette tendance se renverse vers la fin du XIX^e siècle: suite à une mobilité en forte augmentation qui multiplie les occasions de rencontre; l'on se marie alors de plus en plus avec des gens de l'extérieur. En général les échanges matrimoniaux se déroulent au sein d'un espace plutôt réduit où les zones limitrophes sont privilégiées (Val-de-Travers, Montagnes neuchâteloises, districts vaudois limitrophes) et dont l'évolution recouvre partiellement celle de l'espace économique. Mais dès 1850 et surtout chez les hommes se constate une augmentation des résidents dans d'autres cantons ou à l'étranger: c'est là le reflet d'une multiplication des contacts entre régions de plus en plus éloignées. Enfin la cérémonie nuptiale a lieu de préférence dans le lieu de domicile du mari; mais ce choix, très net dans la première moitié du XVIII^e siècle, s'estompé progressivement pour réapparaître de manière moins prononcée au début du XX^e siècle.

Le tableau 4.14 propose une vision d'ensemble, les deux sexes confondus. Les traits précédemment décrits y apparaissent clairement.

En ce qui concerne l'analyse de l'origine combinée des époux — indice d'intégration ou de ségrégation des immigrés à la communauté villageoise — deux facteurs semblent jouer un rôle important: les différences culturelles, linguistiques et confessionnelles et l'ancienneté de l'établissement.

Ainsi nous avons constaté un fort degré d'endogamie parmi les Suisses alémaniques (surtout les Bernois, plus nombreux) et les Italiens.

En outre, quelle que soit leur provenance, les chances de mariages avec un ou une indigène sont à toutes les époques plus réduites pour les nouveaux immigrants qui choisissent leur conjoint soit à l'intérieur de leur communauté d'origine, soit dans d'autres groupes d'immigrants. Plus l'établissement est

Tableau 4.15 :

Professions combinées des époux (1850-1914)

A. 1850-1874									
FEMME	MARI		FEMME	MARI		FEMME	MARI		FEMME
	Horloger	Agriculteur		Horloger	Agriculteur		Horloger	Agriculteur	
Horlogère	60,4	(1/5)	Horlogère	46,2	37,5	Horlogère	57,3	28,6	Horlogère
Habillement	10,2	-	Habillement	14,5	4,2	Habillement	12,7	19,0	Habillement
Sans qualification et domestique	2,8	-	Sans qualification et domestique	6,8	8,3	Sans qualification et domestique	8,9	14,3	Sans qualification et domestique
Institutrice	3,4	-	Institutrice	3,2	-	Institutrice	0,5	-	Institutrice
Employée	-	-	Employée	-	-	Employée	2,8	4,8	Employée
Ménagère/sans	21,5	(4/5)	Ménagère/sans	28,1	50	Ménagère/sans	16,9	33,3	Ménagère/sans
Autres	1,7	-	Autres	1,2	-	Autres	0,9	-	Autres
Total	100	100	Total	100	100	Total	100	100	Total
Nbre	177	5	Nbre	249	24	Nbre	213	21	Nbre
B. 1875-1899									
FEMME	MARI		FEMME	MARI		FEMME	MARI		FEMME
	Horloger	Agriculteur		Horloger	Agriculteur		Horloger	Agriculteur	
Horlogère	46,2	37,5	Horlogère	46,2	37,5	Horlogère	57,3	28,6	Horlogère
Habillement	14,5	4,2	Habillement	14,5	4,2	Habillement	12,7	19,0	Habillement
Sans qualification et domestique	6,8	8,3	Sans qualification et domestique	6,8	8,3	Sans qualification et domestique	8,9	14,3	Sans qualification et domestique
Institutrice	3,2	-	Institutrice	3,2	-	Institutrice	0,5	-	Institutrice
Employée	-	-	Employée	-	-	Employée	2,8	4,8	Employée
Ménagère/sans	28,1	50	Ménagère/sans	28,1	50	Ménagère/sans	16,9	33,3	Ménagère/sans
Autres	1,2	-	Autres	1,2	-	Autres	0,9	-	Autres
Total	100	100	Total	100	100	Total	100	100	Total
Nbre	249	24	Nbre	249	24	Nbre	213	21	Nbre
C. 1900-1914									
FEMME	MARI		FEMME	MARI		FEMME	MARI		FEMME
	Horloger	Agriculteur		Horloger	Agriculteur		Horloger	Agriculteur	
Horlogère	57,3	28,6	Horlogère	57,3	28,6	Horlogère	57,3	28,6	Horlogère
Habillement	12,7	19,0	Habillement	12,7	19,0	Habillement	12,7	19,0	Habillement
Sans qualification et domestique	8,9	14,3	Sans qualification et domestique	8,9	14,3	Sans qualification et domestique	8,9	14,3	Sans qualification et domestique
Institutrice	0,5	-	Institutrice	0,5	-	Institutrice	0,5	-	Institutrice
Employée	2,8	4,8	Employée	2,8	4,8	Employée	2,8	4,8	Employée
Ménagère/sans	16,9	33,3	Ménagère/sans	16,9	33,3	Ménagère/sans	16,9	33,3	Ménagère/sans
Autres	0,9	-	Autres	0,9	-	Autres	0,9	-	Autres
Total	100	100	Total	100	100	Total	100	100	Total
Nbre	213	21	Nbre	213	21	Nbre	213	21	Nbre
D. 1915-1919									
FEMME	MARI		FEMME	MARI		FEMME	MARI		FEMME
	Horloger	Agriculteur		Horloger	Agriculteur		Horloger	Agriculteur	
Horlogère	46,2	37,5	Horlogère	46,2	37,5	Horlogère	57,3	28,6	Horlogère
Habillement	14,5	4,2	Habillement	14,5	4,2	Habillement	12,7	19,0	Habillement
Sans qualification et domestique	6,8	8,3	Sans qualification et domestique	6,8	8,3	Sans qualification et domestique	8,9	14,3	Sans qualification et domestique
Institutrice	3,2	-	Institutrice	3,2	-	Institutrice	0,5	-	Institutrice
Employée	-	-	Employée	-	-	Employée	2,8	4,8	Employée
Ménagère/sans	28,1	50	Ménagère/sans	28,1	50	Ménagère/sans	16,9	33,3	Ménagère/sans
Autres	1,2	-	Autres	1,2	-	Autres	0,9	-	Autres
Total	100	100	Total	100	100	Total	100	100	Total
Nbre	249	24	Nbre	249	24	Nbre	213	21	Nbre

Tableau 4.14:

Endogamie et exogamie géographique et lieu du mariage (1727-1914)
Répartition proportionnelle des conjoints selon leur lieu de résidence
(époux et épouses)

Résidence du conjoint	1727— 1764	1765— 1823	1824— 1849	1850— 1874	1875— 1899	1900— 1914
Fleurier ⁸⁸	47	50	60	74	67	64
Autres communes ainsi réparties	53	50	40	26	33	36
1 ^{re} couronne	16	13	19	9	10	10
2 ^e couronne	13	12	8	5	5	5
Au-delà	24	25	13	12	18	21
Ensemble	100	100	100	100	100	100

dont % de mariages mixtes célébrés dans la paroisse de la femme* :

14,1	31,8	25	43,3	45	36,3
------	------	----	------	----	------

* calculé d'après la méthode de L. Henry (*Manuel de démographie historique*, p. 77)

récent, plus la ségrégation matrimoniale est forte; l'intégration se fait sur quelques générations.

Mais il est difficile d'affirmer jusqu'à quel point ces comportements se veulent le reflet d'attitudes mentales collectives — d'une part une certaine hostilité des Neuchâtelois envers les «étrangers», d'autre part, chez ces mêmes «étrangers» un fort sentiment de leur propre identité — ou plutôt le produit de contingences matérielles — les occasions de rencontre et surtout le statut socio-professionnel.

Dans le chapitre II, il a été relevé que les immigrants récents possèdent généralement des qualifications professionnelles inférieures à ceux des immigrants de longue date et des indigènes.

Probablement donc, derrière une endogamie que nous avons qualifiée de culturelle se cache en réalité une bonne part d'endogamie sociale: le statut joue un rôle tout aussi important que l'origine dans les choix matrimoniaux.

Il vaut donc la peine de nous arrêter plus longuement sur cet aspect du problème.

L'analyse de l'origine sociale et de la profession des deux conjoints se révèle sûrement comme l'un des aspects les plus intéressants de l'étude de la nuptialité.

Dépassant largement le cadre des destinées individuelles, elle permet de mesurer l'homogénéité des différents groupes sociaux en présence⁸⁹. En outre, les échanges matrimoniaux examinés sous cet angle permettent de poser un problème essentiel: le rôle de la famille dans la société.

Le mariage est-il un moyen d'assurer la stabilité sociale (forte endogamie, immobilisme) ou au contraire une possibilité de mobilité réellement offerte aux

individus (faible endogamie, ascension sociale par mariage)? Il est évident que la réponse diffère selon l'époque et la société considérées.

Jusqu'en 1850 les professions des époux et de leurs parents sont notées sans aucune régularité dans l'acte de mariage, interdisant ainsi toute analyse sérieuse du phénomène de l'endogamie (ou exogamie) sociale à partir de l'état civil⁹⁰.

Après cette date l'acte de mariage porte pratiquement toujours la profession du mari, très souvent celle de la femme, plus rarement celle des parents⁹¹. Mais ces métiers sont souvent notés de façon générique — par exemple «négociant», «horloger», «horlogère». En conséquence, étant donné les effectifs restreints sur lesquels nous sommes appelée à travailler, il est extrêmement difficile d'établir des catégories en même temps assez importantes et assez précises pour être significatives. Idéalement, la classification aurait dû tenir compte de différents critères: branche d'activité, statut dans la hiérarchie professionnelle, niveau du revenu. Pratiquement, il a fallu opérer de manière bien plus grossière, soit parce que les renseignements nécessaires manquaient — «négociant» pouvant, par exemple, correspondre selon les cas au petit boutiquier ou au commerçant en gros dont la fortune, le statut, le mode de vie diffèrent considérablement —, soit parce qu'un trop faible nombre d'individus aurait été retenu dans chaque catégorie — ainsi, par exemple, seuls six mariages de médecins sont célébrés à Fleurier entre 1850 et 1914.

De plus, dans le cas des femmes «ménagères» ou «sans profession», l'absence de la mention de l'activité paternelle rendait impossible tout rattachement à un groupe social donné, alors même que la signification du terme varie selon le contexte familial — selon que le père est banquier ou manœuvre par exemple.

Dans ces conditions, les résultats présentés par la suite sont loin de répondre aux questions essentielles préalablement posées; ils peuvent servir à orienter une enquête postérieure dont la base documentaire devrait être élargie⁹².

Pour le XVIII^e siècle et la première moitié du XIX^e, la profession de la femme est toujours absente de l'acte de mariage; celle du mari ou du père de l'épouse (parfois de l'époux) est indiquée seulement dans deux cas: lorsque se présente un risque de confusion entre deux individus — par exemple Pierre Lequin charron et Pierre Lequin tailleur — et vraisemblablement toujours quand il s'agit de personnages en vue dans la hiérarchie sociale.

De cette documentation fragmentaire se dégage l'impression d'une endogamie relativement forte dans le haut de la hiérarchie sociale. Mais il ne s'agit là — soulignons-le — que d'une impression impossible à quantifier; elle peut se justifier par le fait que dans la grande majorité des cas où le nom de l'époux ou de son père est accompagné d'une mention de titre honorifique (par exemple «capitaine», «lieutenant de justice», «justicier») ou d'une profession à laquelle se rattache une notion de prestige (par exemple «notaire», «pasteur», «régent»), le père de l'épouse se trouve dans une situation analogue. Nous pouvons supposer que ces mentions honorifiques concernent essentiellement l'élite villageoise, à savoir les laboureurs les plus aisés, plus tard les plus riches d'entre les artisans et les commerçants. Mais cet indice — si ténu soit-il — perd de sa valeur au fur et à mesure que l'immigration prend de l'ampleur, les

non-communiens étant exclus des charges publiques indépendamment de leur fortune.

Cette absence de données précises est d'autant plus regrettable que l'époque connaît de profondes modifications : l'analyse des échanges matrimoniaux en fonction du statut socio-professionnel aurait pu jeter quelques lumières sur les mécanismes d'intégration et sur la manière de réagir d'une communauté confrontée à une réalité sociale en mutation.

Plus tard, heureusement, dès la moitié du XIX^e siècle quelques considérations sont possibles, malgré les limites de la classification proposée au tableau 4.15⁹³.

Tout d'abord, et le résultat ne surprend guère, l'endogamie pour ces périodes apparaît comme accentuée au moins dans les groupes situés aux extrémités de la pyramide sociale.

Cette conclusion s'appuie sur des indices concernant les deux catégories qui se prêtent le mieux à une définition homogène tant du point de vue du statut que de celui du revenu : « sans qualification » et « tertiaire supérieur ». La première connaît une surreprésentation des épouses « sans qualification » (en 1875-1899, par exemple, elles y représentent 43,3 % contre 11,6 % dans l'ensemble des mariages) ; la seconde une forte proportion d'institutrices (20 % en 1875-1899 contre 4,1 % dans l'ensemble) et un pourcentage de « ménagères » ou « sans profession » — donc probablement issues de familles où le travail des femmes n'est pas une nécessité⁹⁴ — constamment supérieur à la moyenne (en 1875-1899, 53,4 % contre 33,2 %) et, à l'exception de la période 1850-1874, plus important que dans n'importe quel autre groupe ; il tend même à augmenter, alors que dans l'ensemble des mariages il diminue nettement au début du XX^e siècle (33,2 % en 1875-1899, 22,7 % en 1900-1914).

Les couches moyennes connaissent probablement le même phénomène, mais l'hétérogénéité des autres catégories ne permet pas de cerner le problème de l'endogamie sociale avec la même intensité : le groupe « bâtiment et transport » par exemple a un comportement assez semblable à celui des « sans qualification » ; le « tertiaire inférieur » se rapproche par certains traits du « tertiaire supérieur » (présence plus importante des institutrices et des ménagères) tout en s'en distinguant par d'autres.

Deuxièmement nos chiffres laissent apparaître une tendance assez nette, sans être exclusive, des horlogers — les mieux représentés et de loin dans notre échantillon — à se marier au sein du même groupe professionnel ; parmi eux la proportion de femmes horlogères est toujours supérieure à la moyenne, alors que dans toutes les autres catégories — à l'exception du « tertiaire inférieur » pour la période 1850-1874 et des « autres artisans » pour 1900-1914 —, elle est constamment inférieure.

En ce qui concerne les autres professions, où les opportunités de travail ne sont pas les mêmes que dans l'horlogerie — la spécialisation sexuelle y est plus nette —, les mariages au sein du même secteur d'emploi sont forcément plus réduits. Mais là aussi l'hypothèse d'une certaine endogamie professionnelle semble plausible ; elle se fonde sur des exemples, qui bien qu'apparaissant peu dans le tableau 4.15, ne peuvent pas être considérés comme marginaux ou exceptionnels : par exemple — et cela vaut pour la période 1900-1914 — la fréquence des mariages entre travailleurs dans la restauration, entre ouvriers

occupés aux mêmes productions (cigares, allumettes), entre employés de commerce et de bureau. Elle semble plus forte là où les possibilités d'une collaboration féminine à l'entreprise familiale sont les plus grandes. Est-ce à dire que les hommes en prenant femme s'attendent à ce que celle-ci participe activement à la formation du revenu du ménage — sous forme d'un apport salarial ou d'une aide substantielle à l'activité professionnelle du mari? Toute généralisation est dans ce domaine dangereuse, d'autant plus que nous ne disposons pas de sources sûres qui permettent une analyse du travail de la femme mariée. Mais la participation féminine à l'économie familiale est probablement dans bien des cas une des raisons à la base de l'endogamie professionnelle constatée — à ce propos, il est intéressant de noter que chez les agriculteurs la proportion de «ménagères» est parmi les plus élevées (la gestion de la ferme ne nécessitant pas des qualifications professionnelles spécifiques, mais plutôt des compétences multiples acquises dans l'expérience quotidienne du travail ménager).

L'endogamie professionnelle peut par ailleurs s'expliquer par les occasions de rencontre sur le lieu du travail ou grâce aux contacts noués lors de l'exercice de sa profession (la sœur ou la fille d'un collègue).

Jusqu'à quel point enfin cette endogamie — du moins dans certains cas et nous pensons alors surtout aux horlogers — tient-elle à ce que l'on pourrait appeler une «identité de groupe», à une conscience d'appartenir à un corps professionnel avec qui l'on entretient des liens privilégiés?

Ainsi, ce chapitre pose plus de questions qu'il n'en résout. Mais l'on peut postuler, dans l'ensemble, une ouverture sociale relativement faible dans la seconde moitié du XIX^e siècle, malgré des exceptions qui n'ont guère qu'une valeur anecdotique. Voir plus loin, nous ne le pouvons pas sur la base des données à notre disposition; le recours à d'autres types de sources s'impose, mais cette démarche dépasse le cadre du présent travail.

III. LE REMARIAGE

Le dernier volet de ce chapitre, consacré à la nuptialité, examine le remariage; il devrait permettre de préciser les contours du tableau précédemment brossé, cela malgré le fait que les conclusions présentées plus bas se fondent sur un nombre de cas limité dont la valeur est plus «prosopographique» que statistique.

1. La durée du mariage

Dans un premier temps, il s'agit de considérer une variable d'importance: la durée du mariage et son évolution dans le temps; ces aspects sont présentés dans le tableau 4.16, élaboré à partir des fiches de famille pour lesquelles nous disposons de la date du mariage — célébré à Fleurier ou ailleurs — et de la date de fin d'observation (décès, divorce). Avant tout commentaire, il convient de rendre attentif le lecteur au fait que pour les mariages célébrés entre 1875 et 1899, la durée minimale d'observation est de 15 ans; pour les 42 couples de

15-19 ans de mariage, la recherche sur la date de décès de l'un des conjoints a été entreprise; tous les autres ont été classés dans la catégorie 20 et plus.

Pour les mariages célébrés entre 1850 et 1874, la durée minimale d'observation est de 40 ans, mais il nous a paru inutile de proposer une classification qui ne permettait point de comparaisons avec la période successive.

D'autre part les valeurs de la période 1727-1849 et celles de la période 1850-1899 ne sont pas directement comparables: en effet la proportion de fiches MF par rapport à l'ensemble des fiches de famille diminue fortement au cours de la seconde (voir annexe 1). Etant donné que la fin d'observation est fixée par la date de décès du conjoint qui meurt en premier, les fiches MF privilégient les mariages conclus prématurément, alors que les MO ceux qui ont une durée plus grande (par exemple tous les couples mariés en 1875 dont les deux conjoints sont encore vivants en 1914 mais ont quitté Fleurier avant cette date sont inclus dans le groupe MO et n'entrent pas en considération dans le calcul de la durée du mariage; en revanche tous les mariages finis par le décès prématuré à Fleurier de l'un des conjoints passent dans le groupe MF).

Dans ces conditions, la comparaison est possible seulement tant que les proportions des fiches MF et MO sont les mêmes; il est évident que les chiffres avancés n'ont pas une valeur absolue; ils se réfèrent exclusivement aux mariages terminés sur place.

L'allongement de la durée moyenne de vie conjugale dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, conséquence naturelle de la baisse de la mortalité à la même époque, a déjà été constaté ailleurs en Suisse⁹⁷. Pour ce qui est de nos résultats, il faut néanmoins souligner que cet allongement entre 1727-1764 et 1765-1823 (+ 1,8 ans), probablement sous-estimé, apparaît bien faible en regard de l'allongement de l'espérance de vie à 20 ans (+ 8,4) et tenu compte de l'abaissement de l'âge au mariage (- 2 ans).

Mais non seulement les unions durent en moyenne plus longtemps; la part de celles interrompues précocement se réduit: si en 1727-1764 plus d'un mariage sur dix se conclut par le décès de l'un des époux avant le cinquième anniversaire, en 1765-1823, cela est vrai seulement pour un peu plus d'un mariage sur vingt. Les mariages qui durent vingt ans et plus représentent 51,1% parmi ceux célébrés entre 1727 et 1764, mais 64,3% de ceux célébrés entre 1765 et 1823 (tableau 4.16).

Les gains se font essentiellement dans les premiers dix ans (22,1% des mariages de la période 1727-1764 durent moins de dix ans, contre 16,5% pour la période successive), ainsi qu'après 40 ans (20,7% des mariages de la période 1727-1764 durent 40 ans et davantage contre 25,9% pour la période suivante)⁹⁸. Etant donné que les remariages, sauf dans des cas exceptionnels, concernent des veufs ou des veuves encore jeunes, il convient ici de retenir surtout le premier trait.

Dans le deuxième quart du XIX^e siècle, la hausse de la mortalité adulte se répercute sur la durée moyenne des mariages, en baisse; les plus touchés sont ceux dont la durée est inférieure à 10 ans (20%) et celle comprise entre 15 et 30 ans (28,6% contre 22,5% pour la période précédente). Le pourcentage de couples fêtant leur 20^eme anniversaire de mariage parmi ceux observés descend, pour cette période, à 58,6%.

Tableau 4.16:

**Durée des premiers mariages conclus entre 1727 et 1899
et terminés à Fleurier⁹⁵**

A. 1727-1849

Période de mariage	Nbre	Durée moyenne	Durée du mariage en années révolues répartition proportionnelle*							
			0-4	5-9	10-14	15-20	20-29	30-39	40-49	50-59
1727-1764	77	26,2	11,7	10,4	10,4	7,8	15,6	23,4	16,9	3,8
1765-1823	151	28,0	6,6	9,9	10,6	8,6	13,9	24,5	19,9	6,0
1824-1849	140	25,1	8,6	11,4	10,7	10,7	17,9	20,7	17,1	2,9

* La somme est égale à 100

B. 1850-1899⁹⁶

Période de mariage	Nbre	Durée du mariage en années révolues répartition proportionnelle						Divorces	Ensemble
		0-4	5-9	10-14	15-19	0-19	20+		
1850-1874	229	11,8	10,0	14,4	11,4	47,6	51,1	1,3	100
1875-1899	247	8,9	8,1	6,5	7,2	30,7	61,1	7,7	100

Après 1875, ce schéma se répète: l'augmentation de l'espérance de vie entraîne une plus longue durée des mariages; les unions sont moins fréquemment que par le passé interrompues par le décès prématuré d'un conjoint — le mari plus souvent que la femme⁹⁹ —, et cela pour tous les groupes de durée inférieure à 20 ans. En même temps la proportion de mariages aboutissant à un divorce augmente considérablement.

Dans l'ensemble ces chiffres confirment ce qui est affirmé plus loin: le rôle joué par les conditions de mortalité dans l'évolution de la fréquence des remariages qu'il convient désormais d'examiner en rapport avec l'âge au veuvage.

2. La fréquence des remariages et la durée du veuvage

Cette étude a retenu, pour chaque période au veuvage, exclusivement les couples pour lesquels les dates de décès des deux époux étaient connues.

Le tableau 4.17 propose une vision d'ensemble de la durée du mariage et de l'âge du conjoint survivant au moment du veuvage.

Le tableau 4.18, dont l'effectif considéré est le même que celui du tableau 4.17, met en évidence les différences entre veufs ou veuves qui se remarient et ceux qui ne le font point.

Le tableau 4.19 permet une vision plus nuancée en mettant en relation la fréquence du remariage et l'âge au veuvage.

En ce qui concerne l'évolution à long terme, ces chiffres, malgré leurs limites, confirment ce que l'analyse de l'état civil au mariage avait mis en évidence : les remariages, relativement fréquents pour 1727-1764, se font plus rares durant les périodes suivantes ; une reprise se dessine cependant dès la seconde moitié du XIX^e siècle¹⁰².

Ensuite l'inégalité entre les sexes se montre évidente : quelle que soit l'époque, la proportion de veuves qui se remarient demeure largement inférieure à celle des veufs ; elle s'accroît au fil du temps et également avec l'âge : la femme restée seule à 40 ans et plus n'a qu'une chance réduite de recréer un ménage ; les hommes en revanche se remarient encore assez facilement même si leur âge au veuvage est supérieur à 50 ans (tableaux 4.18 et 4.19).

Cependant et en règle générale, tant pour les hommes que pour les femmes, deux facteurs conditionnent de manière déterminante leur destin de veufs et de veuves : la durée de la vie conjugale et l'âge auquel ils perdent leur conjoint. Pour les deux sexes et sur l'ensemble de la période, l'âge moyen et la durée moyenne du mariage au moment du veuvage s'avèrent nettement inférieurs chez les survivants qui fondent un nouveau foyer que parmi ceux qui finissent seuls leurs jours (tableau 4.18).

Ces considérations générales, encore valables aujourd'hui, n'apportent aucun élément nouveau par rapport à ce qui a déjà été écrit à plusieurs reprises sur le sujet.

Plus intéressant est de suivre les modifications qui, derrière les permanences, se manifestent d'une période à l'autre.

Considérant les hommes, une première coupure se constate entre 1727-1764 et 1765-1823 : si aux jeunes âges (jusqu'à 39 ans) le remariage est pratiquement la norme dans l'un comme dans l'autre cas, à partir de 40 ans et surtout dès 50 ans, il devient plus rare dans la seconde période envisagée (de 50 à 59 ans les chances de se remarier passent de 55,6% à 30,8%, tableau 4.18). Alors que

Tableau 4.17 :

**Durée moyenne du mariage et âge moyen du conjoint survivant
au moment du veuvage (1727-1899)¹⁰⁰**

Période de veuvage	HOMMES			FEMMES		
	Age	Durée	Nbre	Age	Durée	Nbre
1727-1764	46,9	10,3	31	48,0	14,3	34
1765-1823	54,6	22,5	80	54,4	26,3	82
1824-1849	53,0	20,9	53	52,7	24,6	56
1850-1874	46,5	17,9	83	50,6	25,7	92
1875-1899	51,7	21,1	90	54,7	26,0	91

Tableau 4.18:

Le remariage selon la période de veuvage (1727-1899)**A. Veufs**

Période de veuvage	Veufs remariés			Durée de veuvage**		Veufs non remariés				Ens.
	%	Age*	Durée*	Moy.	Méd.	%	Age*	Durée*	Survie*	
1727-1764	64	42,9	9,4	35	16	36	53,8	12,0	18,3	100
1765-1823	36	39,6	10,4	51	16	64	62,6	29,4	13,7	100
1824-1849	30	35,0	6,7	43	26	70	60,2	27,7	12,6	100
1850-1874	47	39,5	11,1	23	14	53	52,8	24,0	13,9	100
1875-1899	41	41,3	11,8	31	24	59	58,9	27,6	10,0	100

* ans ** mois

B. Veuves

Période de veuvage	Veuves remariées			Durée de veuvage**		Veuves non remariées				Ens.
	%	Age*	Durée*	Moy.	Méd.	%	Age*	Durée*	Survie*	
1727-1764	18	35,5	***	40	13	82	50,0	16,0	11,0	100
1765-1823	7	33,6	6,8	****	****	93	55,7	27,9	18,5	100
1824-1849	7	37,0	11,5	33	37	93	53,9	25,7	17,8	100
1850-1874	12	31,3	6,2	30	28	88	53,2	25,7	19,9	100
1875-1899	14	39,3	11,4	46	26	86	57,3	28,5	13,1	100

* ans ** mois

*** non calculé en raison du faible effectif et de la forte dispersion des données (détails: 24, 60, 115 et 148 mois)

**** 6,8 mais 2,5 si l'on exclut un cas exceptionnel de 27 ans

Tableau 4.19:

La fréquence du remariage selon l'âge au veuvage (1727-1899)¹⁰¹

Période de veuvage	Age au veuvage									
	20-29		30-39		40-49		50-59		60 +	
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
1727-1764	100,0%	50,0%	85,7%	37,5%	66,7%	22,0%	55,6%	-	-	-
1765-1823	100,0%	50,0%	83,3%	28,6%	50,0%	-	30,8%	-	-	-
1824-1849	85,9%	-	75,0%	30,8%	50,0%	-	9,1%	-	-	-
1850-1874	87,7%	62,5%	61,5%	37,5%	52,4%	-	38,5%	-	6,2%	-
1875-1899	87,5%	66,7%	84,6%	31,2%	54,2%	28,6%	27,8%	9,1%	3,7%	-

l'âge moyen au veuvage s'élève considérablement pour l'ensemble des veufs (d'environ 47 ans à plus de 54, tableau 4.17), il baisse pour les veufs remariés (de 43 à 39 et demi, tableau 4.18) ; de même la durée moyenne du mariage reste plus ou moins égale dans le second groupe (de 9,4 à 10,4), alors que le premier connaît une augmentation de taille (de 10,3 à 22,5, tableau 4.17).

Cette évolution se poursuit pendant la période suivante, où même aux âges les plus jeunes la fréquence du remariage baisse : si les veufs de 20-29 ans de la période 1765-1823 se remariaient tous, tôt ou tard, ceux de 1824-1849 ne le font plus qu'à 86 % (tableau 4.19). La diminution est également très forte dans la classe 50-59¹⁰³.

Une deuxième coupure se manifeste durant la période 1850-1874 qui enregistre une hausse de la fréquence du remariage parmi les groupes 50-59 ans et 60 ans et plus dont l'allongement de l'espérance de vie reste une explication partielle¹⁰⁴.

Concernant les femmes, l'évolution dénote de grandes similitudes, tout en présentant quelques traits spécifiques.

Entre la seconde moitié du XVIII^e siècle et jusqu'au milieu du XIX^e, elles voient également se réduire leurs chances de remariage, surtout pour celles qui perdent leur époux à 40 ans et plus (tableau 4.19).

Mais il faut souligner que déjà durant la période précédente, les veuves qui convolent en secondes nocces sont en général jeunes et que leur première union a été brisée très précocement (le plus souvent elle a duré moins de trois ans, tableau 4.18)¹⁰⁵. En général, elles n'ont pas connu de maternité ; de ce fait elles sont peu intégrées au système familial : la coutume matrimoniale neuchâteloise au XVIII^e siècle consent des droits extrêmement restreints au conjoint survivant si la fin de l'union intervient avant l'an et en l'absence d'enfant ; même dans le cas d'une union plus prolongée, l'absence d'enfant implique un droit de survie peu important¹⁰⁶.

La seconde moitié du XIX^e siècle marque également pour le sexe féminin un renversement de tendance : les remariages féminins se font plus fréquents, d'abord exclusivement pour les jeunes veuves (en 1850-1874 l'âge moyen au veuvage pour les veuves remariées est d'environ 31 ans et la durée moyenne du mariage d'environ 6 ans), ensuite également pour celles qui ont entre 40 et 49 ans au moment où leur mari décède.

Comment interpréter ces résultats ? Les mouvements migratoires ont certainement joué un rôle non négligeable : entre 1765 et 1850 — c'est-à-dire à une époque qui connaît par vagues successives une importante immigration (il est ici regrettable de ne pas pouvoir analyser en détail leurs phases d'expansion et de repli) — les remariages faiblissent au fur et à mesure que l'on avance en âge. L'accroissement massif de la population entraînerait une concurrence plus forte sur le marché matrimonial — surtout pour les femmes qui connaissent, rappelons-le, de forts taux de célibat, mais également pour les hommes — ; les veufs et tout spécialement ceux qui ont à leur charge des enfants verraient ainsi diminuer leurs chances de trouver une nouvelle femme ou un nouveau mari ; seuls les plus jeunes, avec moins d'enfants, pourraient facilement recréer un ménage.

La fin de l'immigration massive correspond en effet à un revirement de la tendance : on se remarie plus facilement que par le passé même après un certain âge.

L'évolution des structures économiques se veut un deuxième facteur d'explication. Le développement du travail à domicile dans le secteur horloger — source importante de revenu accessoire — réduirait les pressions de la famille dans les choix matrimoniaux, notamment ceux des femmes, qui moins facilement accepteraient d'épouser un veuf, surtout si ce dernier a déjà dépassé le cap de la quarantaine. A preuve la réduction, parallèle au développement industriel, des chances de remariage parmi les hommes devenus veufs à quarante ans et plus.

On pourrait également voir un indice d'une révolution affective dans cette mineure propension à reprendre femme ou mari, surtout chez les veufs les plus âgés ; le refus du remariage serait alors le fruit d'un choix délibéré, dicté par l'affection portée à leur première épouse ou époux¹⁰⁷. Cependant cette explication semble peu probable du moins jusqu'en 1850 : en effet déjà pendant la première moitié du XVIII^e siècle le remariage des femmes concerne presque exclusivement les veuves les plus jeunes ; de plus, dès 1850 les veufs les plus âgés se remarient plus souvent que par le passé. Après cette date l'hypothèse d'une révolution affective peut en revanche entrer en ligne de compte : l'augmentation des remariages, surtout aux âges plus élevés, serait le reflet d'une plus grande importance accordée au sentiment dans les choix existentiels des individus : l'union matrimoniale serait désormais considérée comme un moyen d'épanouissement personnel. Ainsi les hommes, les femmes moins fréquemment, ayant perdu prématurément leur conjoint, seraient amenés à fonder un nouveau foyer après une période de deuil plus ou moins prolongée.

Mais dans cette évolution deux facteurs démographiques jouent également un rôle important : l'allongement de l'espérance de vie, déjà évoqué, ainsi que la baisse de la fécondité dans le dernier quart du XIX^e siècle ; la diminution du nombre d'enfants devient une chance supplémentaire de remariage, surtout pour les femmes.

Des changements dans les modes de résidence pourraient être enfin à la base d'un tel changement : la plus forte mobilité sociale et géographique, la réduction de la taille de la famille permettraient moins facilement que par le passé une « co-résidence » entre enfants mariés et parents veufs ; les motivations à se remarier se verraient donc accrues pour ces derniers.

Concernant la durée du veuvage, l'écart considérable entre la moyenne et la médiane (sauf pour les femmes pendant les périodes 1824-1849 et 1850-1875) atteste la multiplicité des situations dont l'effet est amplifié encore par les effectifs réduits de notre échantillon.

Difficile donc d'en tirer des conclusions. On remarque cependant que les hommes se remarient — comme partout ailleurs — plus vite que les femmes qui se voient d'ailleurs imposer par la législation un délai d'attente minimal d'une année et que les périodes qui connaissent un fléchissement de la fréquence du remariage masculin sont aussi celles qui correspondent à un allongement de la durée du veuvage : signe probable d'une difficulté grandissante à retrouver une nouvelle compagne avec qui partager sa vie.

Mais qui épousaient-ils ces veufs en secondes noces ? L'examen du choix du nouveau conjoint forme l'objet du paragraphe suivant.

3. Le choix du nouveau conjoint

Il ne s'agit pas ici de proposer moyennes et pourcentages : le nombre limité de cas que nous avons pu analyser leur enlèverait toute signification. Afin de saisir une éventuelle évolution des comportements et des mentalités, nous nous contentons de proposer pour chaque période les situations les plus couramment rencontrées, que nous définissons comme situations modales.

Nous avons vu précédemment que la plupart des veufs se remariaient avec des filles célibataires — résultat qui d'ailleurs ne surprend guère — alors que les veuves refont leur vie plus facilement avec un homme de leur même condition, en dépit de différences relativement importantes selon les époques. Examinons maintenant plus en détail les caractéristiques de ces deuxièmes unions.

Le trait le plus marquant de la période 1727-1764¹⁰⁸ se révèle être la variété des situations rencontrées ; assez fréquents sont les veufs convolant en secondes noces avec une veuve de quatre à sept ans leur aînée. L'inverse se rencontre aussi et alors l'écart d'âge peut se montrer encore plus important, se montant à vingt, voire trente ans. Les veuves retrouvent généralement un mari plus âgé — même si le contraire n'est pas exclu —, parfois même très âgé¹⁰⁹.

En revanche, dès 1765-1823, rares sont les veufs se remariant avec une veuve, encore plus rares ceux qui choisissent une femme plus âgée — quand cela se produit l'écart est faible. La règle est celle de l'union entre un veuf et une jeune célibataire ; plus le veuf a un âge avancé, plus la différence, en terme d'années, entre les époux est forte : 5 ans si le mari a entre 20 et 29 ans, 10 s'il a entre 30 et 39 ans, 15 entre 40 et 59, 20 après 60 ans.

Dès 1823-1849, nous rencontrons néanmoins peu de mariages de veufs ayant dépassé la cinquantaine ; en même temps, surtout parmi ceux qui ont dépassé la quarantaine, l'écart d'âge qui les sépare de leur épouse se réduit.

A partir de 1850, nous constatons certes une augmentation relative des remariages masculins après 50 ans, mais dans ces cas les nouvelles épouses se recrutent essentiellement dans la classe d'âge 40-49 ans ; dès 1875, les veuves sont parmi elles relativement nombreuses¹¹⁰.

L'évolution est différente si l'on considère le sexe féminin.

De 1765 à 1849 les veuves qui retrouvent un mari sont peu nombreuses ; âgées de 35 à 45 ans, elles s'unissent généralement à un veuf de la même classe d'âge pour la période 1765-1823, à un célibataire de plusieurs années leur cadet pour celle de 1824-1849¹¹¹.

Dès 1850 les remariages parmi les femmes se font plus fréquents : les jeunes veuves convolent facilement avec un célibataire du même âge — les maris plus jeunes de quelques années ne sont pas une exception — ; après 35 ans surtout avec des veufs ou des célibataires plus âgés. Mais la période 1875-1899 voit émerger un comportement nouveau plutôt surprenant : la fréquence avec laquelle les veuves se remariaient à des hommes, très souvent célibataires, bien plus jeunes qu'elles ; fréquence qui d'ailleurs augmente avec l'âge (environ la moitié entre 20 et 39 ans, les deux tiers entre 40 et 50 ans). Le fait d'épouser une

veuve représenterait-il pour ces jeunes célibataires une possibilité facile d'établissement ?

Il est difficile, voire imprudent, de vouloir tirer des conclusions à partir de ces éléments épars, d'autant plus que l'analyse des autres traits — origine, domicile, professions¹¹² — ne met en évidence aucune différence significative par rapport aux résultats obtenus à propos des premiers mariages.

Cependant le remariage semble dans l'ensemble subir les mêmes influences culturelles, démographiques et socio-économiques déjà évoquées lors de l'examen des premiers mariages, bien qu'avec peut-être quelque retard.

IV. CONCLUSION

En premier lieu une modification des comportements parallèlement au développement « industriel » de Fleurier ressort de cette analyse démographique de la nuptialité.

Dans cette communauté villageoise de la première moitié du XVIII^e siècle, nous retrouvons les traits spécifiques de ce qu'il est convenu d'appeler le « modèle matrimonial européen » : le mariage est tardif pour les femmes comme pour les hommes et le taux de célibat relativement important pour les deux sexes, sans toutefois atteindre le niveau des milieux urbains.

De plus les échanges matrimoniaux obéissent à des règles où le facteur âge joue un rôle secondaire, en raison de conditions démo-économiques particulières. Tant en ce qui concerne l'âge au premier mariage que la différence d'âge entre époux, le fait probablement le plus marquant est la variété des situations rencontrées. Pour les veufs et les veuves, nombreux en raison de la forte mortalité, il existe des opportunités de se remettre en ménage, opportunités qui, surtout pour les femmes, vont s'amoinrir par la suite, et cela dans une société relativement fermée sur elle-même, qui enregistre une émigration masculine temporaire spécialement aux jeunes âges et dont la base économique est constituée par l'exploitation agricole.

Les stratégies matrimoniales semblent donc, d'une part, s'organiser autour de la terre — la coutume neuchâteloise veut que les femmes jouissent au même titre que les hommes de l'héritage familial dont la dot constitue souvent la part légitime¹¹³ — et, d'autre part, être conditionnées par les structures démographiques.

Dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, parallèlement au développement de l'horlogerie — qui entraîne, rappelons-le, une forte croissance de la population, partiellement alimentée par l'immigration — se constatent des modifications importantes et souvent rapides des indices qui ont retenu notre attention pour cette étude de la nuptialité.

L'on assiste à un progressif regroupement dans le temps de l'âge au mariage — évident surtout si l'on considère les femmes —, âge au mariage qui baisse considérablement pour les deux sexes. En même temps l'écart qui sépare les deux époux se réduit et les remariages, notamment parmi les veuves, se font rares, sans que la baisse de la mortalité épuise l'explication du phénomène.

Ce nouveau comportement matrimonial s'affirme de façon marquée dès le début du XIX^e siècle; du point de vue quantitatif il est caractérisé par l'émergence très nette d'un mode tant sur la courbe de l'âge au mariage que sur celle de la différence d'âge entre époux. On se marie donc plus jeune que par le passé avec un conjoint dont on ne se trouve séparé que par un faible écart d'âge et à un moment de l'existence individuelle qui tend à devenir plus ou moins le même pour la plupart de la population.

Certes l'industrialisation modifie considérablement les opportunités de mariage: grâce au travail salarié, le jeune couple peut s'établir plus rapidement et le choix matrimonial s'affranchir partiellement des pressions familiales et matérielles qui le conditionnaient. Mais parallèlement le célibat, surtout en ce qui concerne les femmes, se situe à des niveaux nettement plus élevés que dans le passé.

L'augmentation de la population et la multiplication des échanges, sous l'impact des migrations et du développement économique, élargit le marché matrimonial; pour certains la concurrence s'en trouve ainsi accrue. Jusqu'à quel point de nouvelles contraintes se substituent-elles aux anciennes, jusqu'à quel point des attitudes individualistes se trouvent-elles favorisées par l'évolution socio-économique?

L'analyse démographique, nous l'avons dit, trouve ici toutes ses limites: si elle nous permet, à travers des indices, de constater une évolution des comportements collectifs, elle ne nous fournit guère d'explications. Les motivations individuelles nous échappent.

Cependant on peut affirmer l'émergence de plus en plus marquée d'une norme culturelle à laquelle la plupart des individus tend à se conformer. Rendue possible par les nouvelles opportunités économiques et les profondes modifications dans la composition de la population, elle se renforce sous l'effet de pressions diverses qui progressivement imposent une image sociale du mariage, dont l'étude dépasserait largement le cadre villageois qui nous occupe.

D'autre part, il nous paraît tout aussi important d'insister sur les permanences de certains traits de mentalité à côté des nouveaux comportements matrimoniaux entraînés par l'industrialisation.

D'un bout à l'autre de la période considérée, le souci d'assurer un avenir viable au ménage commun semble être une des préoccupations fondamentales du jeune couple. Non seulement les moments d'insécurité économique sont marqués par un ralentissement de la nuptialité, mais, en dépit de l'abaissement général de l'âge au mariage au cours du XIX^e siècle, celui-ci demeure relativement élevé tout au long de ce siècle et la fréquence des mariages précoces reste faible.

Demeure l'insuffisance de l'analyse démographique. Ce chapitre au fond pose plus de problèmes qu'il n'en résout. Pour pousser davantage l'examen, il conviendrait, d'une part, d'élargir l'espace de la recherche, d'autre part d'y intégrer toute une série de sources diverses — économiques, littéraires, juridiques, notariales par exemple — qui permettraient ainsi de saisir la signification sociale du mariage dans un contexte plus vaste et plus articulé¹¹⁴.

Après avoir examiné les modalités de formation du couple, il nous faut maintenant aborder les aspects concernant la reproduction: la natalité et la fécondité constituent l'objet du prochain chapitre.

NOTES

- ¹ GUILLAUME P., *La population de Bordeaux...*, p. 95.
- ² CHAUNU P., *La civilisation de l'Europe classique*, Paris, 1966.
- ³ A Genève, A. Perrenoud constate pour la deuxième moitié du XVIII^e siècle des taux oscillant entre 7‰ et 8‰; à Vallorbe, L. Hubler les évalue à 7-9‰.
Pour l'ensemble de la principauté, ils se situent, entre 1760 et 1799, entre 7,5‰ et 9‰ (calculés à partir des données statistiques avancées par le Dr L. Guillaume, *op. cit.*).
- ⁴ A Genève, le taux de nuptialité est en 1805 de 7‰, en 1822 de 6,8‰ (PERRENOUD A., *La population de Genève...*).
Dans la principauté de Neuchâtel entre 1805 et 1830, ils varient entre 6‰ et 7‰ sauf pour la période 1815-1819, où ils descendent à moins de 6‰.
- ⁵ La période 1845-1849 se révèle critique pour l'ensemble du pays: en effet, le taux tombe à environ 5,5‰, alors qu'en général, entre 1830 et 1854, il se situe autour du 7‰.
- ⁶ Les mêmes valeurs, soit 7-8‰, sont ceux de l'ensemble du canton pour la période 1855-1875. En Suisse, pour la période 1875-1879, le taux est de 7,8‰ (*Le mouvement de la population...*).
A Bordeaux, P. Guillaume constate une nuptialité oscillant, pendant la seconde moitié du XIX^e siècle, entre 8‰ et 9‰; dans les bassins industriels en aval de Liège ces taux fluctuent à la même époque entre 6,6‰ et 7,8‰ (LEBOUTTE R., *op. cit.*).
- ⁷ L'ensemble du pays de Neuchâtel ressent l'influence de ces deux crises au niveau de la nuptialité: le Dr Guillaume (*op. cit.*) y constate une baisse du nombre des mariages en 1771-1772 et 1816-1817.
- ⁸ Le même phénomène est constaté dans la région liégeoise par LEBOUTTE R., *op. cit.*
- ⁹ Pour la Chaux-de-Fonds, COP R., (*op. cit.*) définit comme années de crise horlogère la période 1884-1887 et 1891-1895.
- ¹⁰ «Une légère diminution se fait remarquer en 1831 et 1848, années de révolution et de crise horlogère; le nombre des mariages est de 269 tandis que de 1840 à 1844, le chiffre moyen était de 440» (GUILLAUME L., *op. cit.*, p. 15).
- ¹¹ Dans la région liégeoise la «hausse fondamentale de la nuptialité» débute en 1880 (LEBOUTTE R., *op. cit.*).
- ¹² JEQUIER F., *op. cit.*
- ¹³ *Mouvement de la population de la Suisse pendant l'année 1878*, Berne, 1879 (Ch. I, 3).
- ¹⁴ Voir note ¹²⁸ du chapitre III.
- ¹⁵ Voir par exemple PERRENOUD A., «Calendrier du mariage et coutume populaire: le creux de mai en Suisse romande», in *Population*, 38, 1983, pp. 925-940 et DUPAQUIER J., «Le mouvement saisonnier des mariages en France (1856-1968)», in *Annales de démographie historique*, 1977, pp. 131-149.
- ¹⁶ PERRENOUD A., «Calendrier...», p. 925.
- ¹⁷ La même explication est donnée pour la pointe de novembre, constatée pour la Suisse entière, in *Mouvement de la population de la Suisse pendant l'année 1878*, Berne, 1879.
- ¹⁸ LEBOUTTE R. (*op. cit.*) constate une uniformisation croissante du mouvement saisonnier des mariages au XIX^e siècle.
- ¹⁹ PERRENOUD A., «*La population...*».
- ²⁰ HUBLER L., *op. cit.*
- ²¹ PERRENOUD A., «Calendrier...».
- ²² BOURGEOIS J., «Le mariage coutume saisonnière. Contribution à une étude sociologique de la nuptialité en France», in *Population*, 1, 1946, pp. 623-642.
- ²³ BILLACOIS F., «Au sujet du creux de mai», in *Annales de démographie historique*, 1968, pp. 422-423.

²⁴ BOURGEOIS J., *op. cit.*

²⁵ GENNEP A. VAN, «Du berceau à la tombe», in *Manuel du folklore français contemporain*, Paris, 1949, t. I, vol. 2 et «Le cycle de mai» in *Manuel...*, t. I, vol. 4.

²⁶ BELMONT N., «Le joli mois de mai», in *L'Histoire*, 1, mai 1978, pp. 16-25.

²⁷ CHABLOZ F., «La fête de mai: Coutumes neuchâteloises et vaudoises», in *Archives suisses des traditions populaires*, t. 2, Neuchâtel, 1848, pp. 14-29.

²⁸ Témoignage de BERTHOUD F., in *Constitutionnel Neuchâtelois*, 1843. Les caractères gras sont dans le texte.

²⁹ BELMONT N., *op. cit.*

³⁰ BOURGEOIS J., *op. cit.*

³¹ BELMONT N., *op. cit.*

³² CHABLOZ F., *op. cit.*

³³ OVIDE, *Fastes* (V, 487-490). Mai n'est pas favorable au mariage, parce que, pendant la fête des Lemuria, les temples, en deuil, étaient fermés. L'hypothèse est reprise par L. Hubler concernant Vallorbe.

³⁴ HAJNAL J., «European marriage patterns in perspective», in GLASS D.V. et EVERSLEY D.E.C. (dir.), *Population in history: Essays in Historical Demography*, Londres, 1965, pp. 101-143.

³⁵ DUPAQUIER J., «De l'animal à l'homme: le mécanisme autorégulateur des populations traditionnelles», in *Revue de l'Institut de sociologie de Bruxelles*, 2, 1972, pp. 177-211. BIDEAU A., «Les mécanismes autorégulateurs des populations traditionnelles», in *Annales ESC*, 38, 1983, pp. 1040-1057.

³⁶ BURGUIERE A., «De Malthus à Max Weber: le mariage tardif et l'esprit d'entreprise», in *Annales ESC*, 27, 1972, pp. 1128-1138.

³⁷ FALLET M., *op. cit.*, p. 19.

³⁸ Dans 81 cas l'âge est connu et dans 22 cas inconnu (21,4%); pour ces derniers, nous avons évalué l'âge en procédant comme indiqué par HENRY L., *Techniques...*, p. 51, c'est-à-dire en remplaçant au hasard les âges non indiqués par les âges des actes voisins, compte tenu des caractéristiques de l'époux et de l'épouse. Les femmes mariées à 50 ans et plus n'entrent pas dans le calcul.

³⁹ 12 (12,9%) d'âge inconnu et évalué.

⁴⁰ 30 (25%) d'âge inconnu et évalué.

⁴¹ A partir de cette date les femmes d'âge inconnu n'ont pas été prises en considération.

⁴² Age moyen par périodisation plus fine: 1830-1839 = 27,3 / 1840-1849 = 25,3 / 1850-1859 = 24,4.

⁴³ Age moyen par périodisation plus fine: 1860-1869 = 25,1 / 1870-1879 = 24,6.

⁴⁴ Age moyen par périodisation plus fine: 1880-1889 = 24,6 / 1890-1899 = 24,7 / 1900-1910 = 24,4.

⁴⁵ Age moyen par périodisation plus fine: 1910-1914 = 25,0.

⁴⁶ Ages inconnus et évalués: 12 (11,7%). Si l'on exclut les 15 veufs sûrs, les résultats sont les suivants: âge moyen = 30,4 / âge médian = 29,1 / âge modal = 25.

⁴⁷ Ages inconnus et évalués: 18 (17,5%). Si l'on exclut les 18 veufs sûrs, les résultats sont les suivants: âge moyen = 28,7 / âge médian = 27,5 / âge modal = 22.

⁴⁸ Ages inconnus et évalués: 45 (35,7%). Si l'on exclut les 9 veufs sûrs, les résultats sont les suivants: âge moyen = 29,1 / âge médian = 27,6 / âge modal = 27.

⁴⁹ A partir de cette date les hommes d'âge inconnu n'ont pas été pris en considération. Si l'on exclut les 18 veufs sûrs, les résultats sont les suivants: âge moyen = 27,5 / âge médian = 26,8 / âge modal = 26-27.

⁵⁰ Age moyen par périodisation plus fine: 1830-1839 = 27,3 / 1840-1849 = 25,9 / 1850-1859 = 26,1.

⁵¹ Age moyen par périodisation plus fine : 1860-1869 = 26,7 / 1870-1879 = 26,9.

⁵² Age moyen par périodisation plus fine : 1880-1889 = 26,5 / 1890-1899 = 27,0 / 1900-1909 = 26,5.

⁵³ Age moyen par périodisation plus fine : 1910-1914 = 26,7.

⁵⁴ CASPARD P., «Les ouvriers en indiennes au XVIII^e siècle», in *Musée neuchâtelois*, 1974, pp. 157-168; «Une communauté rurale à l'épreuve de l'industrialisation: Cortaillod de 1750 à 1850», in *Bulletin du centre d'histoire économique et sociale de la région lyonnaise*, 1976, 4, pp. 1-35; «La fabrique au village. Problèmes de la formation du prolétariat au temps de la première révolution industrielle», in *Le mouvement social*, 1976, 4, pp. 15-37.

⁵⁵ La protoindustrialisation aurait provoqué la rupture du système de mariage tardif qui avait jusque là permis d'ajuster l'accroissement naturel de la population à l'offre des fermes disponibles (MENDELS F., «Des industries rurales...»).

Ce modèle se trouve par ailleurs infirmé ou nuancé par des recherches récentes qui montrent la faible influence de la protoindustrialisation sur l'âge au mariage (SPAGNOLI P., «Industrialization...»; GULLICKSON G., «Protoindustrialization...»; LEBOUTTE R., *op. cit.*).

⁵⁶ ECKLIN S., *Le journal de Daniel Sandoz. Essai de lecture critique*, Neuchâtel, 1990 (Mémoire de Licence, IH).

⁵⁷ LEBOUTTE R., *op. cit.*, p. 306.

⁵⁸ *Mouvement de la population de la Suisse pendant l'année 1878*, Berne, 1879. En Angleterre l'âge au premier mariage des femmes est de 25,8 en 1851, 25,3 en 1880 et 26,3 en 1900 (TRANTER N.L., *Population and Society, 1750-1940. Contrasts in population growth*, Londres, 1985); En Allemagne, en 1880, les régions rurales connaissent un âge au premier mariage plus élevé que les régions urbaines: 25,5 contre 24,7 (KNODEL J., «Town and country in nineteenth century Germany: a review of urban-rural differentials in demographic behavior», in *Social science history*, 1, 1977, pp. 356-382). En Belgique, dans le Bassin aval, en 1840-1849 les hommes se marient en moyenne à 28,9 ans, les femmes à 27,2; en 1889-1891 ces valeurs se situent respectivement à 27,6 et 25,3 (LEBOUTTE R., *op. cit.*). A Verviers l'âge moyen des époux au premier mariage passe de 30,1 (sexe masculin) et 28,3 (sexe féminin) en 1835-1837 à 25,3 et 24,3 en 1845-1847.

⁵⁹ Le même phénomène est constaté par LEBOUTTE R. (*op. cit.*) et DUPAQUIER J., *Histoire de la population française*, 4 vol., Paris, 1988/89.

⁶⁰ Encore une fois, les données exagèrent la proportion d'hommes mariés après 30 ans, puisque les veufs sont compris, jusqu'en 1823, dans le calcul, étant donné l'impossibilité de distinguer l'état civil des époux. L'évolution constatée s'explique probablement en partie par la baisse de la mortalité, dès la deuxième moitié du XIX^e siècle, qui a comme conséquence la réduction du nombre des remariages inclus dans l'analyse.

⁶¹ Il faudrait analyser l'âge au mariage des époux en fonction, d'une part, du fait que les parents sont morts ou vivants à l'époque de la célébration, d'autre part, à la lumière des stratégies matrimoniales visant au regroupement de terrains ou biens immobiliers.

⁶² GUILLAUME P., *La population...*, p. 98.

⁶³ On pourrait à ce propos multiplier les citations. Contentons-nous de renvoyer le lecteur aux commentaires qui accompagnent les statistiques sur la population suisse, éditées par le Bureau fédéral de statistique (Série *Statistique de la Suisse*).

⁶⁴ Pour faire cela, nous avons opéré comme le suggère HENRY L., *Techniques...*, pp. 48-51, c'est-à-dire en répartissant par groupe d'âge les individus d'âge indéterminé et d'état matrimonial connu comme le sont les individus du même état matrimonial et, le cas échéant, de la même catégorie d'âges dont l'âge est connu; en répartissant les individus d'âge et d'état matrimonial indéterminés comme le sont ceux de la colonne total, compte tenu le cas échéant de la grande catégorie d'âges à laquelle ils appartiennent. La reconstitution des familles a souvent complété l'indication de l'état civil au décès, absent sur l'acte.

⁶⁵ Sexe masculin: 111 décès d'adultes dont 18 célibataires (14 décédés entre 15 et 49 ans, 2 après 50 ans, 2 à un âge inconnu), 7 mariés (3 décédés entre 15 et 49 ans, 2 après 50 ans, 2 à un âge inconnu), 75 mariés ou veufs (12 décédés entre 15 et 49 ans, 52 après 50 ans, 11 à un âge inconnu), 11 indéterminés (1 décédé entre 15 et 49 ans, 6 après 50 ans, 4 à un âge inconnu).

Sexe féminin: 99 décès d'adultes dont 18 célibataires (13 décédées entre 15 et 49 ans, 4 après 50 ans, 1 à un âge inconnu), 36 mariées (17 décédées entre 15 et 49 ans, 8 après 50 ans, 11 à un âge

inconnu), 42 veuves (0 décédée entre 15 et 49 ans, 29 après 50 ans, 13 à un âge inconnu), 3 indéterminées (0 décédée entre 15 et 49 ans, 2 après 50 ans, 1 à un âge inconnu).

⁶⁶ Sexe masculin : 96 décès d'adultes dont 16 célibataires (14 décédés entre 15 et 49 ans, 2 après 50 ans, 0 à un âge inconnu), 2 mariés (0 décédé entre 15 et 49 ans, 2 après 50 ans, 0 à un âge inconnu), 1 veuf décédé après 50 ans, 62 mariés ou veufs (10 décédés entre 15 et 49 ans, 52 après 50 ans, 0 à un âge inconnu), 15 indéterminés (6 décédés entre 15 et 49 ans, 9 après 50 ans, 0 à un âge inconnu).

Sexe féminin : 120 décès d'adultes dont 27 célibataires (15 décédées entre 15 et 49 ans, 12 après 50 ans, 0 à un âge inconnu), 45 mariées (21 décédées entre 15 et 49 ans, 24 après 50 ans, 0 à un âge inconnu), 45 veuves (0 décédée entre 15 et 49 ans, 43 après 50 ans, 2 à un âge inconnu) et 3 indéterminées (0 décédée entre 15 et 49 ans, 3 après 50 ans, 0 à un âge inconnu).

⁶⁷ Sexe masculin : 141 décès d'adultes (aucun âge inconnu) dont 10 célibataires (1 décédé entre 15 et 49 ans, 9 après 50 ans), 3 mariés (0 décédé entre 15 et 49 ans, 3 après 50 ans), 79 mariés ou veufs (1 décédé entre 15 et 49 ans, 78 après 50 ans), 49 indéterminés (43 décédés entre 15 et 49 ans, 6 après 50 ans).

Sexe féminin : 179 décès d'adultes (aucun âge inconnu) dont 50 célibataires (31 décédées entre 15 et 49 ans, 19 après 50 ans), 79 mariées (34 décédées entre 15 et 49 ans, 45 après 50 ans), 49 veuves (2 décédées entre 15 et 49 ans, 47 après 50 ans), 1 indéterminée (décédée après 50 ans).

⁶⁸ Sexe masculin : 184 décès d'adultes (aucun âge inconnu) dont 5 célibataires (1 décédé entre 15 et 49 ans, 4 après 50 ans), 90 mariés ou veufs (0 décédé entre 15 et 49 ans, 90 après 50 ans), 89 indéterminés (70 décédés entre 15 et 49 ans, 19 après 50 ans).

Sexe féminin : 216 décès d'adultes (aucun âge inconnu) dont 67 célibataires (36 décédées entre 15 et 49 ans, 31 après 50 ans), 79 mariées (34 décédées entre 15 et 49 ans, 45 après 50 ans), 70 veuves (6 décédées entre 15 et 49 ans, 64 après 50 ans), 0 indéterminée.

⁶⁹ Pour la méthode, voir HENRY L., *Techniques...*, pp. 32-33. La proportion de célibataires à 50 ans a été calculée en faisant la moyenne des proportions à 40-49 ans et 50-59 ans sauf pour le sexe féminin en 1860, année pour laquelle la valeur proposée est la moyenne des proportions à 30-39, 40-49 et 50-59 ans.

⁷⁰ LEBOUTTE R., *op. cit.*

⁷¹ Par exemple à travers l'acte de décès du conjoint précédent ou celui de naissance d'un enfant de premier lit.

⁷² Il se peut en effet qu'un individu, ayant vécu toute sa vie matrimoniale dans une autre paroisse, s'établisse après la mort de sa femme à Fleurier où il se remarie ; s'il n'a pas eu d'enfant ou si les enfants n'ont pas suivi leur père, notre documentation n'enregistre en aucune manière ce premier mariage.

⁷³ Il est en particulier impossible de répartir tous les époux d'état matrimonial indéterminé (90 sur 147 en 1727-1764 et 170 sur 261 en 1765-1823) proportionnellement à ceux d'état matrimonial connu, puisqu'en agissant de la sorte, nous surestimerions largement la part des veufs, à qui plus facilement qu'aux célibataires, nous avons pu attribuer un état matrimonial au mariage.

⁷⁴ Voir par exemple pour l'Angleterre LASLETT P., *Un monde que nous avons perdu*, Paris, 1969 et pour la France CABOURDIN G., «Le remariage», in *Annales de démographie historique*, 1978, pp. 305-336.

L. Hubler, pour Vallorbe, obtient un pourcentage de remariages de 18,8 % entre 1730 et 1821, avec des fluctuations décennales très fortes, allant de 5,6 % à 37,1 %.

⁷⁵ GUILLAUME L., *op. cit.* Dans la plupart des pays occidentaux «la proportion des remariages fluctue entre 15 et 20 %» au XIX^e siècle (LEBOUTTE R., *op. cit.*, p. 334).

⁷⁶ En 1878, pour l'ensemble de la Suisse, l'état civil des nouveaux mariés se répartit ainsi : pour les hommes, on compte 83,7 % de célibataires, 14,3 % de veufs et 2 % de divorcés. Ces chiffres pour les femmes sont respectivement de 90 %, 8 % et 2 % (*Mouvement de la population suisse pendant l'année 1878*).

Ces données sont conformes à celles de Fleurier pour la période 1875-1899 en ce qui concerne le sexe féminin ; parmi les hommes, on remarque une plus forte présence de célibataires à Fleurier par rapport à la moyenne suisse, dont l'explication du Bureau Fédéral de statistique est la suivante : «Les crises économiques font diminuer les mariages des célibataires dans une plus forte mesure que ceux des veufs et des divorcés, parce que ceux-ci ont déjà un intérieur organisé, tandis que les célibataires sont obligés de le créer».

Dans les bassins industriels de la région liégeoise, en pays catholique donc, la fréquence des divorces augmente de manière significative à partir de 1880 (LEBOUTTE R., *op. cit.*).

⁷⁷ Dans cette catégorie nous avons inclus une femme divorcée.

⁷⁸ Dans cette catégorie nous avons inclus un homme divorcé.

⁷⁹ Dans cette catégorie nous avons inclus une femme divorcée.

⁸⁰ Ces résultats se trouvent influencés par quelques cas de remariage entre les deux mêmes époux. Le divorce intervient en moyenne après 9,4 ans de mariage, alors que les époux sont âgés respectivement de 38 et 35,7 ans. Dans les 2/3 des cas, ils ont moins de 40 ans tous les deux.

⁸¹ Etant donné que l'état civil du mari n'est pas régulièrement noté dans l'acte de mariage jusqu'à cette date, nous avons pris en considération toutes les fiches concernant deux célibataires dont l'âge était connu ainsi que celles concernant une femme célibataire et un homme à statut matrimonial inconnu, à condition que celui-ci soit âgé de moins de cinquante ans.

⁸² Comme nous l'avons déjà dit, la reconstitution permet en principe de détecter les veufs qui ont vécu au moins une partie de leur vie conjugale antérieure dans la communauté. Une preuve de cette faible incidence serait le fait qu'aucune différence sensible ne se constate entre les résultats de la période 1805-1829 — qui se fonde sur un bon nombre de cas incertains — et ceux de la période 1830-1854, pour laquelle l'état matrimonial de l'époux au mariage est toujours connu.

⁸³ Nous renvoyons pour cela le lecteur à l'annexe I.

⁸⁴ LEBOUTTE R., *op. cit.*, constate également une augmentation de la proportion des femmes du même âge que leur mari ou plus jeunes de 1 à 3 ans entre la première et la seconde moitié du XIX^e siècle dans la région liégeoise. En revanche la différence moyenne d'âge entre époux est, déjà au début du siècle de l'ordre de deux ans, donc bien moins élevée que celle relevée à Fleurier. Dans ce sens l'écart relativement élevé constaté au XVIII^e siècle dans la communauté jurassienne s'éloigne quelque peu du modèle matrimonial occidental (FLANDRIN J.-L. et WALL R., «Les caractéristiques de la famille occidentale et leur ancienneté», in *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 1978, pp. 476-480).

⁸⁵ SHORTER E., *Naissance de la famille moderne XVIII^e-XX^e siècle*, Paris, 1981. En ce qui concerne la période protoindustrielle l'hypothèse a été soulevée par BRAUN R., *Industrialisierung...*

Pour le pays neuchâtelois voir CASPARD P., «Une commune rurale...»; selon l'auteur l'abaissement de l'âge au mariage traduit le poids accru des considérations affectives dans les choix matrimoniaux.

⁸⁶ GUILLAUME L., *op. cit.*, p. 15.

⁸⁷ Les chiffres pour l'ensemble de la Suisse sont les suivants : en 1880, 7,4 % des époux ont le même âge que leur épouse; dans 67,4 % des cas, le mari est plus âgé (34,1 % de 1 à 5 ans, 20,2 % de 6 à 10 ans, 8,1 % de 11 à 15 ans et 5 % de 16 ans et plus); dans 25,2 % des cas il est plus jeune (18,1 % de 1 à 5 ans, 4,3 % de 6 à 10 ans, 1,4 % de 11 à 15 ans et 0,6 % de 16 ans et plus). En 1910 les proportions sont respectivement de 8,3 %, 67,1 % (38,4 %, 19,1 %, 6,4 % et 3,2 %) et 24,8 % (18,9 %, 1,5 %, 1 % et 0,4 %).

⁸⁸ En France, sous l'Ancien Régime, l'endogamie est plus forte, de l'ordre de 65-85 %. LEBRUN F., *La vie conjugale sous l'Ancien Régime*, Paris, 1975.

⁸⁹ Voir les études sur l'endogamie socio-professionnelle dans la classe ouvrière lyonnaise dans LEQUIN Y., *op. cit.* ou parmi les artisans de la région liégeoise dans LEBOUTTE R., *op. cit.*

⁹⁰ Certes la reconstitution permet de combler un certain nombre de lacunes, notamment dans le cas où la profession est indiquée dans l'acte de décès ou dans d'autres actes où l'individu en question apparaît en tant que témoin. Mais à une époque où la profession peut varier selon la saison ou l'âge de l'individu, il serait hasardeux de fonder une analyse de l'endogamie (ou exogamie) matrimoniale sur des données qui proviennent de documents souvent bien postérieurs à la date du mariage.

⁹¹ Pour la période 1850-1874, la profession de la femme, y compris les mentions «sans profession» ou «ménagère» est indiquée dans 60,5 % des cas; pour 1875-1899, dans 89,9 % des cas et pour 1900-1914 dans 89,4 %. Sont surtout peu fréquents les actes de mariage où la profession des deux pères est inscrite.

Pour la période 1850-1874, sur 481 mariages, la profession du père de l'époux est indiquée dans 71 cas, celle du père de l'épouse dans 80 cas, mais seulement dans 43 cas les deux sont inscrites contemporanément (8,9%).

Pour 1875-1899, les chiffres sont respectivement de 573, 189, 212 et 119 (20,8%) et pour 1900-1919 de 546, 241, 251 et 137 (25,1%).

⁹² Registres notariaux, rôles fiscaux, recensements nominatifs immédiatement antérieurs à l'acte de mariage.

⁹³ Nous n'avons pas retenu utile de proposer le même tableau concernant les choix matrimoniaux des femmes. Les résultats n'auraient rien apporté de nouveau.

⁹⁴ «Ménagère» ou «sans profession» peuvent recouvrir des réalités très différentes selon le contexte; l'absence d'une profession féminine peut tenir au fait que la famille a une situation financière assez privilégiée pour qu'elle retienne ses filles à la maison dans l'attente du mariage; elle peut tenir aussi au fait que la fille collabore activement à l'entreprise familiale ou alors à l'absence de qualification professionnelle, qui l'oblige à des travaux temporaires.

⁹⁵ La période 1900-1914 n'a pas été considérée en raison de la courte période d'observation.

⁹⁶ La période 1850-1899 est présentée séparément et sous une forme quelque peu différente de la précédente pour deux raisons: tout d'abord parce que parmi les mariages célébrés entre 1850 et 1899 un certain nombre de cas (5,7% en 1850-1874, 49% en 1875-1899) se terminent après 1914, ce qui fait que les deux conjoints sont encore vivants en fin d'observation. Cela empêche ainsi le calcul de la durée moyenne du mariage et impose une autre classification: à partir de 20 ans, il n'est plus possible de donner les détails de durée.

⁹⁷ Voir par exemple BUCHER S., *op. cit.*, ou HUBLER L., *op. cit.*

⁹⁸ Le chapitre III évoque les conditions de mortalité très favorables dans les régions jurassiennes protoindustrielles durant la seconde moitié du XVIII^e siècle et le début du XIX^e siècle. Ces données se veulent une preuve indirecte.

A Fleurier, pour la période 1727-1823, la durée moyenne calculée sur les fiches MF est de 27,4 ans; la répartition selon la durée est la suivante: 0-9 ans, 18,4%; 10-19, 18,8%; 20-29, 14,6%; 30-39, 24,1% et 40 et plus 24,1%. A Vallorbe, concernant la période 1730-1821, L. Hubler enregistre une durée moyenne de 29,1; 13,3% des unions se terminent entre 0-9 ans; 16,7% entre 10 et 19; 18% entre 20 et 29; 21,5% entre 30 et 39 et 24,1% après 40 ans. En revanche à Crulai, au XVIII^e siècle, plus de la moitié des mariages se terminent avant 15 ans et plus d'un tiers avant 10 ans (LEBRUN F., *La vie conjugale sous l'Ancien Régime*, Paris, 1975).

⁹⁹ Pour la période 1850-1874 dans 54,5% des unions observées, le mari meurt avant sa femme; 54,2% pour 1875-1899. Pour le XVIII^e siècle et le début du XIX^e le plus souvent l'union est interrompue par le décès de l'épouse (52% des cas en 1727-1764, 54,3% en 1765-1823 et 52,9% en 1824-1849); on peut penser à une amélioration des conditions de vie des femmes, mais les données risquent d'être biaisées par le fait que, jusqu'en 1849, le décès de la femme mariée permet de fermer une fiche de famille, alors que celui de la femme veuve, si la date de décès du mari est inconnue, la laisse ouverte. Dans les fiches MF, les décès des femmes mortes avant leur mari risquent donc d'être surreprésentés.

¹⁰⁰ La diminution de l'âge au veuvage et de la durée du mariage — surtout en ce qui concerne les hommes — entre la période 1824-1849 et la période 1850-1874 tient à une différente proportion des fiches MF dans l'ensemble des fiches de famille (nous renvoyons le lecteur à ce qui a été dit au début de ce paragraphe).

De même la durée des mariages de 1727-1764 est conditionnée par la durée de la période d'observation et ne doit pas être interprétée comme un indice d'une modification des conditions de mortalité. En effet seuls les couples formés entre 1727 et 1764 entrent ici en ligne de compte.

¹⁰¹ Calculs effectués sur le même échantillon que celui du tableau 4.17, suivant la méthode de HENRY L., *Techniques...*, pp. 115-121, c'est-à-dire en évaluant les remariages perdus à partir des remariages retrouvés.

¹⁰² Nous tenons à souligner que les chiffres du tableau 4.19 se fondent sur un échantillon limité dont la composition est largement influencée par la mobilité: plus celle-ci augmente, plus la proportion de mariages prématurément interrompus par le décès de l'un des conjoints augmente. Il ne faut donc pas y voir, surtout dès 1850, des valeurs qui seraient valables pour l'ensemble de la population.

¹⁰³ Pour cette période, en raison de la dégradation des conditions de mortalité, l'âge moyen et la durée moyenne du mariage au veuvage diminuent dans les trois groupes mais plus fortement dans celui des veufs remariés.

¹⁰⁴ En effet, si par rapport à la période précédente, l'âge moyen et la durée du mariage au veuvage diminuent pour l'ensemble des veufs et pour ceux qui ne se remarient point, ils augmentent en revanche pour les veufs remariés.

¹⁰⁵ Pendant la période 1824-1849 les chances augmentent apparemment pour le classe des 30-39 ans, mais elles diminuent entre 20 et 29 ans. En réalité ces chiffres n'ont qu'une faible signification: le nombre de veuves remariées est très faible et le hasard peut donc jouer un rôle important. De plus, en observant les histoires personnelles des femmes qui reprennent mari, on a l'impression de se trouver face à des cas atypiques: par exemple, une veuve de 37 ans se remarie, peu après le décès de son premier mari, avec le frère de celui-ci, son cadet de 11 ans; une autre du même âge, veuve avec cinq enfants, convole rapidement avec un célibataire de 25 ans, fils illégitime étranger au village; trois mois après la célébration, la femme accouche d'une fille qui mourra d'ailleurs quelques jours plus tard. Une troisième régularise sa situation seulement une année après la naissance de son enfant illégitime, dont le nouveau mari est le père. Au delà de l'anecdote, le fait que l'on rencontre tant d'histoires exceptionnelles concernant les veuves remariées est en lui-même significatif.

¹⁰⁶ FAVARGER D., *Le régime matrimonial dans le Comté de Neuchâtel du XV^e au XIX^e siècle*, Neuchâtel, 1970. Par «droit de survie» il faut entendre les droits du conjoint survivant sur les biens communs du couple.

¹⁰⁷ Hypothèse avancée par HUBLER L., *op. cit.*, dans le sillage de SHORTER E.

¹⁰⁸ La période considérée est ici celle du remariage.

¹⁰⁹ Deux exemples: celui d'une veuve de 37 ans et d'un homme d'état matrimonial indéterminé âgé de 81 ans et celui d'une veuve de 58 ans et d'un veuf de 74 ans.

¹¹⁰ Une même évolution est constatée en Belgique au XIX^e siècle (LEBOUTTE R., *op. cit.*).

¹¹¹ Mais, comme nous l'avons dit à la note ¹⁰⁵, il s'agit là de cas à plusieurs égards exceptionnels.

¹¹² Dans la seconde moitié du XIX^e siècle — seule période pour laquelle l'analyse est possible — l'examen des professions masculines semble indiquer un très faible pourcentage de remariages dans les catégories socio-économiques peu qualifiées, où pourtant la mortalité est plus élevée.

¹¹³ FAVARGER D., *op. cit.*

¹¹⁴ Par exemple le droit matrimonial du XVIII^e siècle voit s'affirmer une participation accrue de la femme à la gestion patrimoniale du ménage. Cette évolution est brisée par le code civil de 1855 qui accorde au mari le pouvoir de disposer de tous les biens de sa femme sans son concours (voir FAVARGER D., *op. cit.*). Aspect essentiel du problème qui nous occupe ici et que nous regrettons de n'avoir pas pu développer.

Natalité et fécondité

L'apport le plus original de la méthode Henry-Fleury est sans aucun doute sa contribution à l'étude de la fécondité des populations anciennes. En effet, elle permet de reconstituer l'histoire de la famille depuis sa fondation : le temps de constitution, les intervalles séparant les naissances, l'âge de la mère au début et à la fin de la période de procréation, la taille de la descendance complète.

A travers ces indicateurs il est possible de suivre, dans une société donnée, les modalités du passage d'une fécondité dite « naturelle »¹ à une fécondité « contrôlée » ; ce passage, qui se réalise en deux phases — une première pendant laquelle la fécondité se maintient à des niveaux élevés, une deuxième qui connaît une généralisation rapide de la limitation volontaire des naissances —, constitue l'un des aspects essentiels de ce qu'il est convenu d'appeler la « transition démographique » à propos de laquelle la polémique reste ouverte sur le rôle respectif joué par la mortalité et la fécondité.

Certes nombre d'historiens et de démographes s'accordent à admettre l'antériorité de la baisse de la mortalité — notamment infantile —, mais des études récentes ont remis en question l'interprétation traditionnelle : ce déclin est parfois simultané, parfois même la baisse de la fécondité précède celle de la mortalité².

Si la nature de la relation entre ces deux variables démographiques majeures est controversée, encore plus débattu est le problème des causes de la baisse de la fécondité qui se manifeste surtout dès le XIX^e siècle.

Toutes les explications avancées — économiques, culturelles, politiques³ — demeurent insatisfaisantes sur certains points, laissant un large espace à des recherches dans des contextes régionaux précis. Particulièrement contestée s'avère celle qui privilégie l'industrialisation comme facteur de changement : même à l'échelle nationale, une chronologie des deux phénomènes démontre que « le décollage économique ne constitue pas une condition nécessaire ou suffisante pour déclencher la baisse de la fécondité »⁴. La dénatalité apparaît d'abord en France, pays moins industrialisé et urbanisé que l'Angleterre. Par ailleurs, dans certains cas, l'industrialisation peut maintenir ou même accroître, partiellement par le biais d'une nuptialité accrue, le niveau de fécondité après la baisse de la mortalité⁵.

D'autres éléments, tels que les facteurs culturels et religieux, le degré d'instruction ou la psychologie collective doivent être retenus ; ces facteurs ne jouent pas forcément le même rôle partout et de la même manière.

Si la baisse de la fécondité légitime ne peut pas être considérée comme la conséquence directe et inévitable de l'industrialisation, également controversée est l'influence de celle-ci en ce qui concerne la hausse de la fécondité illégitime — conceptions prénuptiales et naissances illégitimes — constatée dès la fin du XVIII^e siècle, signe pour certains d'une «démoralisation» qui ferait suite à la désorganisation de la communauté traditionnelle, pour d'autres de l'émergence de l'«amour romantique» parmi les classes populaires.

C'est dans le contexte de la problématique qui vient d'être esquissée que se fera l'analyse de l'évolution de la natalité et de la fécondité à Fleurier entre le XVIII^e et le début du XX^e siècle.

I. LE MOUVEMENT DES NAISSANCES: FLUCTUATIONS ANNUELLES ET TENDANCE À LONG TERME

Pour obtenir une estimation valable du nombre des naissances vivantes, le taux de natalité a été calculé en ajoutant aux baptêmes 10% jusqu'en 1819; en ajoutant le nombre d'enfants nés vivants mais décédés avant le baptême et 2% des baptêmes entre 1820 et 1823; et 2% des naissances de 1824 à 1831⁶.

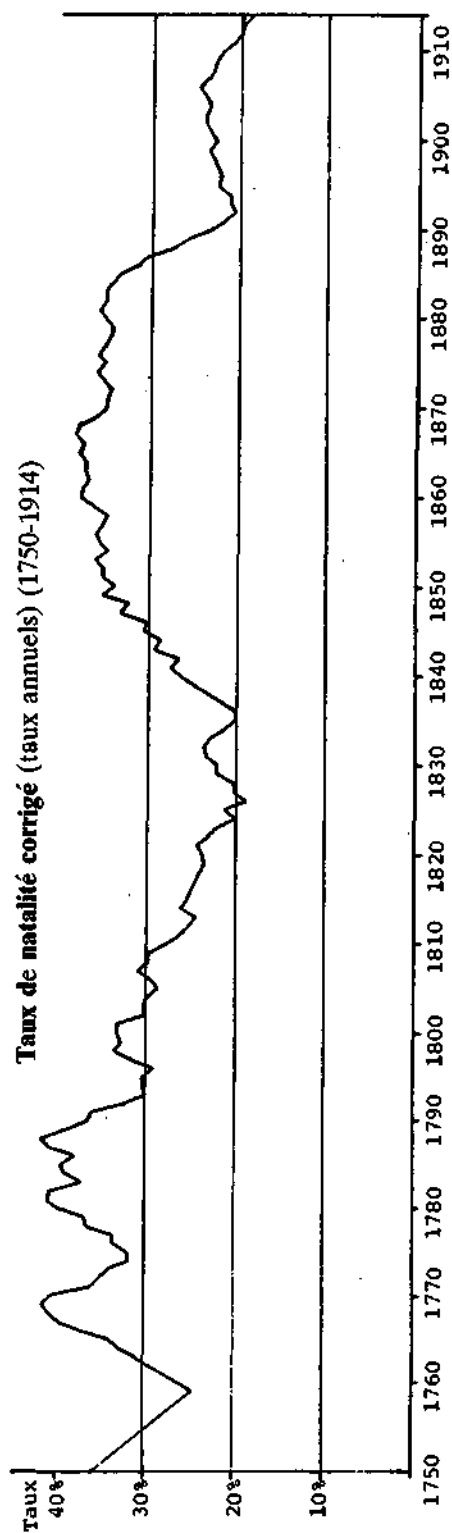
Tableau 5.1:

Evolution du taux brut de natalité (1750-1914) (moyennes quinquennales corrigées)

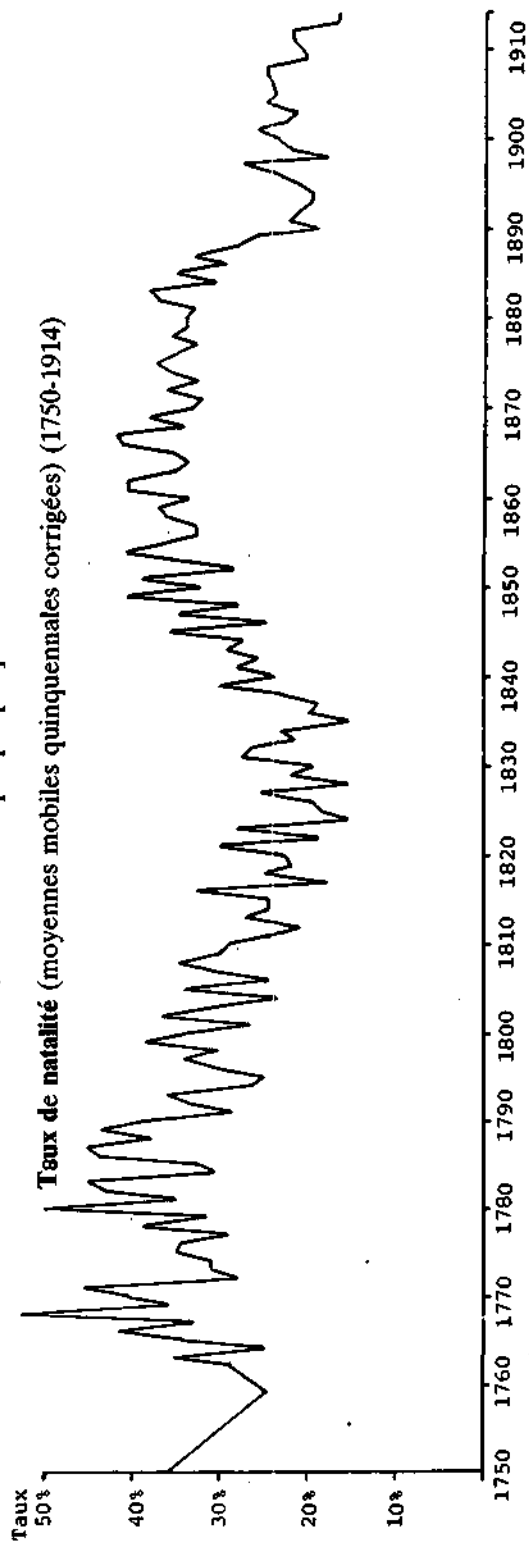
Période	Taux brut (corrigé) ‰	Période	Taux brut (corrigé) ‰
1745-1749*	35,4	1830-1834	23,7
1750-1754	30,6	1835-1839	21,8
1755-1759	29,4	1840-1844	27,0
1760-1764	28,6	1845-1849	33,8
1765-1769	39,4	1850-1854	35,2
1770-1774	34,9	1855-1859	35,3
1775-1779	33,6	1860-1864	36,9
1780-1784	40,7	1865-1869	38,4
1785-1789	40,8	1870-1874	34,2
1790-1794	32,8	1875-1879	35,0
1795-1799	31,6	1880-1884	34,9
1800-1804	30,2	1885-1889	30,5
1805-1809	30,7	1890-1894	20,6
1810-1814	25,2	1895-1899	22,6
1815-1819	24,4	1900-1904	23,9
1820-1824	22,3	1905-1909	23,8
1825-1829	20,7	1910-1914	19,8

* sur la base d'une estimation de la population

Graphique [5.1]



Graphique [5.2]



Les graphiques [5.1] et [5.2] montrent une tendance à la baisse du taux brut de natalité entre le XVIII^e siècle et le début du XX^e; mais cette évolution est loin d'être linéaire: hausse très prononcée entre 1765 et 1790 (taux compris entre 35 et 40‰); baisse régulière faible d'abord (1791-1809 taux compris entre 33‰ et 30‰), plus accentuée par la suite (taux de 20-25‰). A partir de cette date la natalité remonte fortement (de 27 à 38‰ entre 1840 et 1869), puis amorce une nouvelle baisse, lente jusqu'en 1885 (taux de l'ordre de 34-35‰ entre 1870 et 1884), plus rapide ensuite, malgré une légère reprise à cheval du siècle (de 30‰ à moins de 20‰ entre 1885 et 1914).

Il est difficile, pour le XVIII^e siècle, de comparer ces chiffres à ceux obtenus dans le cadre d'autres études concernant la Suisse romande. Pour Vallorbe⁷, L. Hubler trouve des taux de l'ordre de 39‰ au début du siècle (1703), 36‰ pour le milieu (1764) et 34‰ à la fin (1799); M. Schoch⁸, dans sa recherche sur le Pays-d'Enhaut, obtient des résultats nettement inférieurs (mais selon elle probablement sous-évalués): respectivement de 30‰ (1700), 27,5‰ (1764) et 29‰ (1798). Malgré l'absence de données concernant l'ensemble de la période, dans les deux cas, il semble que le XVIII^e siècle soit caractérisé par une baisse progressive des taux de natalité: Genève, pour laquelle A. Perrenoud⁹ a pu calculer des taux sur des périodes décennales, connaît une évolution semblable: oscillant entre 31‰ et 33‰ jusqu'à la fin des années 1780, ceux-ci — déjà faibles — descendent à des niveaux inférieurs à 30‰ à la fin du siècle (28‰ entre 1780 et 1789, 26‰ entre 1790 et 1797). Cette tendance à la baisse, qui constitue d'ailleurs, sur le plan démographique, un des traits les plus frappants de certaines régions d'Europe occidentale et septentrionale¹⁰ pendant la seconde moitié du XVIII^e siècle, se retrouve à Fleurier: de 35,5‰ dans la période 1745-1749, le taux de natalité descend à 31,5‰ pour la période 1795-1799. Mais l'évolution est loin d'être linéaire; la baisse, à partir des années 1785, n'intervient qu'après une hausse importante. Deux constatations s'imposent en ce qui concerne le XVIII^e siècle: tout d'abord, le fait que Fleurier connaît des taux de natalité qu'on peut globalement qualifier de faibles, par rapport à l'Europe occidentale, et conformes à ceux qui ont été relevés dans la Suisse protestante, nous renvoie au débat sur le «malthusianisme protestant»¹¹, débat dans lequel, pour le moment, nous n'entrons point. Deuxièmement, il faut souligner la hausse importante du taux de natalité en relation avec la période de forte croissance démographique (1765-1785).

Concernant le XIX^e siècle, l'évolution du taux de natalité est, dans ses grandes lignes, conforme aux variations suisses¹²: dépression dans le premier quart et augmentation précédant le déclin qui s'amorce dès 1885. Bien sûr, toute généralisation est dangereuse, l'histoire démographique de la Suisse au XIX^e siècle étant une mosaïque de situations et de comportements très variés.

Nous pouvons simplement fixer quelques points de repère: en 1800, les valeurs de la natalité sont comprises entre 29‰ et 45‰¹³: Fleurier se situe à proximité de la valeur extrême inférieure. En 1850, la moyenne suisse est de 29,3‰, résultante de chiffres très divers parmi lesquels citons les cantons de Genève, avec 20,1‰, Neuchâtel, 31,8‰ et Zoug, 37,6‰. Au niveau des villes, l'écart est encore plus important: 20,1‰ à Genève, 28,3‰ à Neuchâtel et 47,5‰ à Glaris¹⁴. Fleurier est, cette fois-ci, plus proche des valeurs supérieures. En 1875-1879, les valeurs obtenues à Fleurier se calquent sur la moyenne suisse

établie pour 1876 (35‰ contre 34,3‰); elles sont en revanche inférieures au début du XX^e siècle: en 1900, le taux brut de natalité pour l'ensemble de la Suisse est de 28,6‰, en 1914 de 22,4‰¹⁵.

Dans cette évolution, il faut souligner, une fois encore, l'absence de linéarité: si la tendance à long terme est bien celle d'une diminution sensible du taux de natalité entre le début du XIX^e siècle et le début du XX^e, elle ne se fait pas sans à-coups: frappante est la «remontée conjoncturelle»¹⁶ du troisième quart du XIX^e simultanée à la deuxième période de forte croissance.

La natalité semble donc suivre, malgré une relation qui n'est ni simple, ni univoque, le rythme du mouvement global de la population, avec tantôt des retards, tantôt des anticipations: la période 1770-1790 connaît en même temps une forte croissance de la population et une augmentation du taux de natalité; la stagnation et la récession de part et d'autre du début du XIX^e siècle coïncident avec un abaissement régulier de la natalité; la deuxième phase de croissance spectaculaire au milieu du XIX^e siècle est doublée d'un mouvement analogue de la natalité, décalé de dix ans. Le décrochage s'opère seulement à l'extrême fin du siècle — quand la courbe de la natalité amorce un rapide mouvement à la baisse, alors que la population continue de croître (graphique [5.3]) —, probablement, mais cela demeure une hypothèse à vérifier, à cause d'une pratique contraceptive désormais entrée dans les mœurs.

Mais toute baisse ou toute hausse de la natalité ne peut pas être automatiquement interprétée comme le reflet de modifications du niveau de la fécondité; le rapport entre les naissances et la population totale est en effet influencé par la composition de celle-ci, notamment par la présence plus ou moins forte d'adultes en état de procréer.

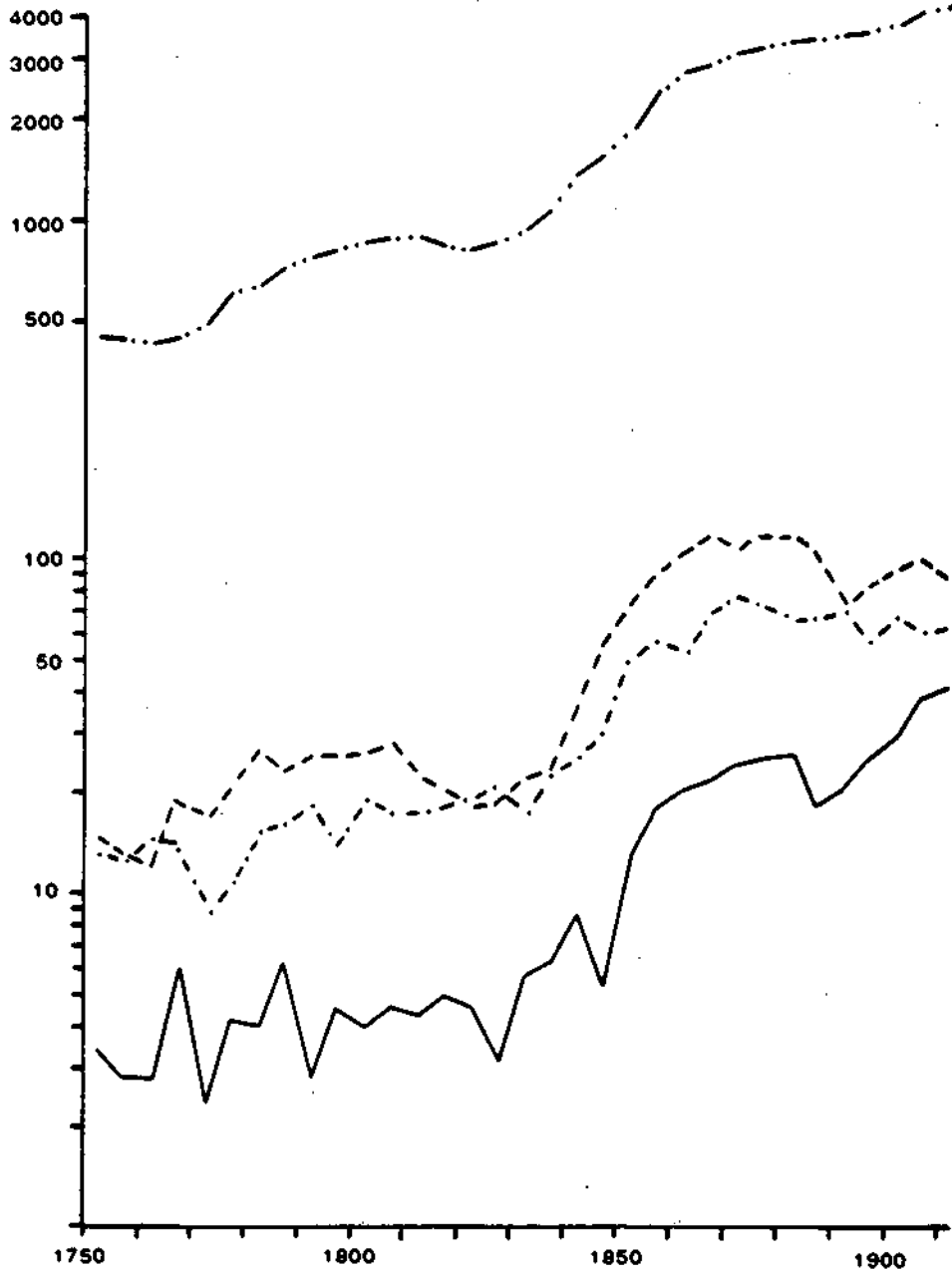
Ainsi, du moins jusqu'aux années 1885, les modifications des structures démographiques liées à la conjoncture économique, structures dont, du moins partiellement, dépend le niveau de la natalité constituent une explication valable, mais peut-être non exhaustive, du mouvement oscillatoire de la natalité. Autrement dit, en temps de prospérité la population s'accroît à cause d'une forte immigration; lors des crises elle stagne ou décroît à cause d'une émigration plus ou moins prononcée. Etant donné le fait que les flux migratoires ne concernent pas dans la même mesure toutes les classes d'âge et que la population la plus jeune est également la plus mobile, le taux de natalité serait alors influencé par la présence plus ou moins grande de femmes en âge de procréer: plus importante dans les phases d'expansion (hausse du taux brut de natalité entre 1770 et 1790 et de 1840 à 1870) que dans celles de récession (baisse du taux brut de natalité entre 1810 et 1830 notamment). Le décalage temporel relevé tiendrait ainsi au rythme de l'adaptation aux nouvelles conditions économiques: en période d'expansion, le retard de la courbe de la natalité par rapport à celle de la population correspond au temps nécessaire aux jeunes célibataires fraîchement immigrés pour fonder un foyer; en période de repli, au temps nécessaire aux jeunes couples déjà établis de prendre la grave décision d'un départ temporaire ou définitif.

L'évolution du taux de natalité est donc aussi fonction du niveau de nuptialité, qui s'élève dans les années 1765-1769, recule et stagne entre la fin du XVIII^e siècle et le début du XIX^e, pour remonter progressivement jusqu'aux années 1885, puis fléchir légèrement avant d'entamer sa «hausse fondamentale»

Graphique [5.3]

Mouvement annuel comparé (moyennes quinquennales) (1750-1914)

Mariages —
Naissances - - -
Décès ····
Population ····



au début du XX^e siècle, quand désormais le mouvement des naissances et celui des mariages sont discordants.

Mais deux autres hypothèses — que la suite du chapitre se propose de vérifier — peuvent être formulées concernant la corrélation constatée entre le mouvement de la population et celui de la natalité :

1. Les modifications des **comportements**, influencés par les contingences matérielles et liés à la conjoncture économique. Les crises provoqueraient une diminution — volontaire ou involontaire, la question reste pour l'instant ouverte — de la fécondité presque simultanée à la diminution de la population ; les phases d'expansion produiraient les effets inverses. Dans ce cas également le décalage des deux mouvements correspondrait au temps nécessaire pour ajuster les comportements aux conditions quotidiennes de l'existence.

2. Les modifications des **attitudes collectives**, probable conséquence des migrations. Il est en effet vraisemblable que certains traits de la mentalité dont les migrants sont porteurs influencent les comportements et se répercutent sur les courbes démographiques globales lors d'une vague massive d'immigration.

Pour ce qui est des fluctuations annuelles et du mouvement des naissances (graphique [5.1] et [5.4]), seules quelques considérations générales sont possibles en raison des faibles effectifs.

Remarquons tout d'abord l'autonomie à court terme des phénomènes démographiques, qui s'affirme déjà pendant la première moitié du XVIII^e siècle, s'accroît ensuite. Si jusqu'au milieu du siècle la natalité est encore partiellement conditionnée par la nuptialité — la baisse des mariages entraîne une baisse des naissances l'année suivante en 1731, 1744 et 1751 —, ce lien n'est déjà plus simple et univoque, puisque les années favorables au mariage (1735, 1741, 1752 et 1757) ne sont pas suivies d'années à forte natalité ; de même les années à faible natalité (1740, 1749, 1757 et 1760) ne sont pas précédées d'une baisse significative du nombre des mariages.

Graphique [5.4]

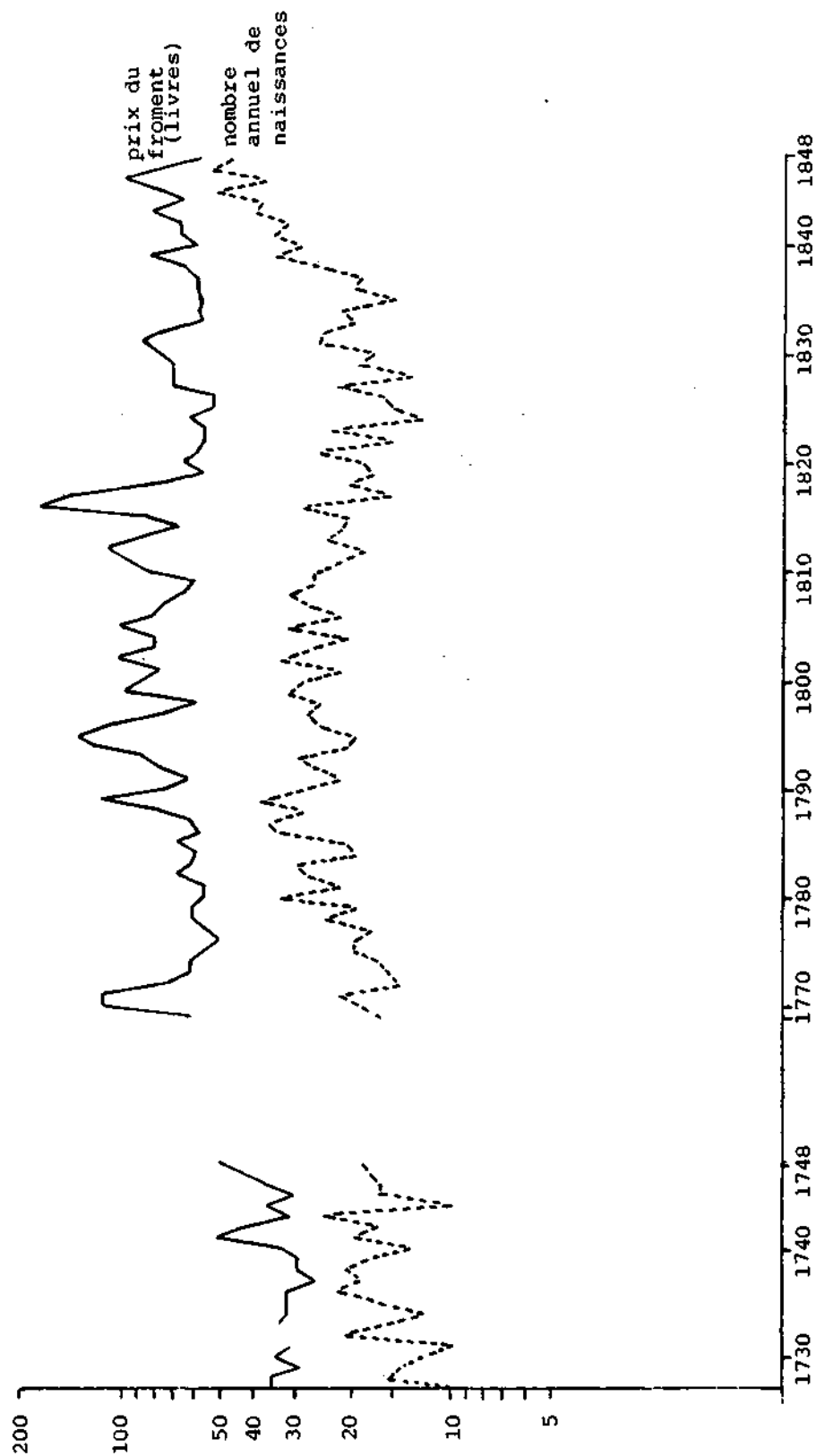
Mouvement annuel des naissances (1727-1761)
(données brutes corrigées)

Naissances



Graphique [5.5]

Mouvement annuel des naissances et évolution du prix du froment (1727-1848)



Cette indépendance s'accroît dans la seconde moitié du siècle et dans le premier quart du XIX^e : les variations de la nuptialité se répercutent assez rarement sur la natalité (1764, 1772 et 1817). Dès 1830, le lien se relâche encore davantage en même temps que l'ampleur des fluctuations annuelles des naissances s'atténue progressivement.

Concernant la mortalité, une correspondance entre une hausse des décès et une baisse des naissances se constate seulement en 1731, 1791, 1801 et 1806 — en 1791 et 1801 les mariages sont aussi à la baisse. Il est légitime de se demander si cette baisse des naissances n'est pas plutôt la conséquence (surtout en 1731, 1791 et 1801, années de mortalité infantile) d'un sous-enregistrement d'enfants morts en bas âge. Pour 1806, les fausses couches et le décès de femmes enceintes (mortalité adulte) pourraient constituer une explication possible. Une hausse des décès correspond à une baisse des conceptions en 1763 (fièvre typhoïde) et en 1816 (disette), deux années caractérisées également par une faible nuptialité.

Au début du XX^e siècle les trois courbes démographiques subissent presque simultanément l'influence négative d'une conjoncture maussade : hausse de la mortalité en 1903-1904 qui s'accompagne d'une baisse des naissances en 1902-1903 et est suivie par celle des mariages, légèrement décalée, en 1904-1905.

Comparé au mouvement des prix (voir graphique [5.5]), le mouvement des conceptions se montre peu sensible à la conjoncture économique ; une certaine corrélation entre les deux se remarque néanmoins lors des pénuries de 1771, 1790, 1794-1795 et 1816 — qui peuvent conduire à une stérilité temporaire ou à une augmentation des fausses couches — affectant la fécondité davantage que la mortalité.

II. LE MOUVEMENT SAISONNIER DES NAISSANCES

Contrairement aux chapitres consacrés à la mortalité et à la nuptialité, nous avons ici considéré séparément la première et la seconde moitié du XVIII^e siècle, et cela en raison des données dont nous disposions, différentes pour les deux périodes.

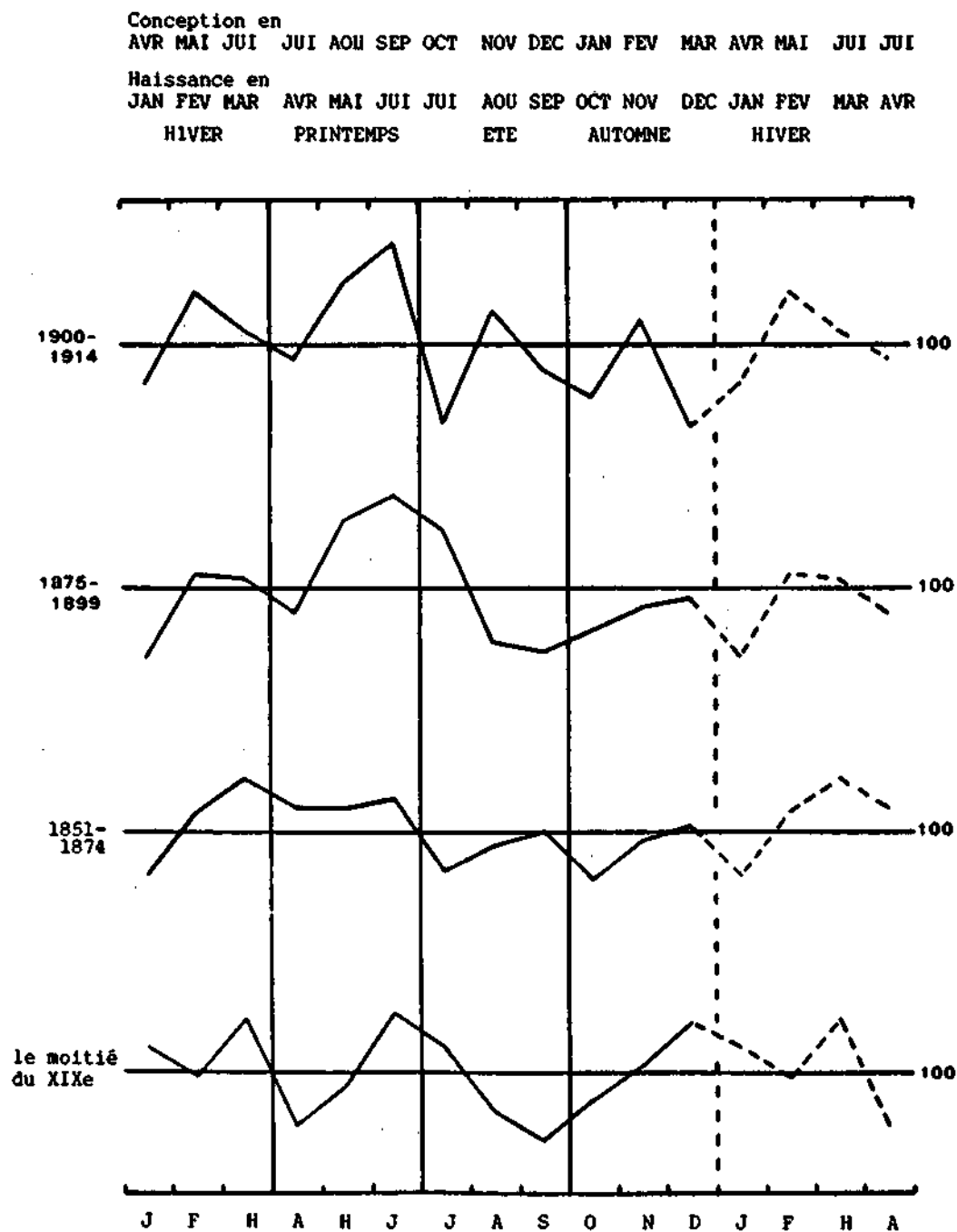
En effet dans ce cas l'aspect le plus intéressant du mouvement saisonnier — représenté au graphique [5.6] — n'est pas tellement le moment de l'accouchement que celui de la conception — dont il n'est que la conséquence naturelle —, obtenu en décalant de neuf mois le rythme mensuel des naissances.

Or jusqu'en 1761, nos registres paroissiaux n'enregistrent que la date du baptême, alors que dès 1762 celle de naissance est également indiquée. Si en pays catholique, baptême et naissance coïncident presque, en pays protestant — nous l'avons déjà souligné — le délai entre les deux événements peut être supérieur à une semaine, voire davantage, sans qu'une norme valable pour l'ensemble puisse être établie : d'une part, il tend à s'allonger au cours du siècle, d'autre part, il pourrait se trouver influencé par la période de la naissance. En effet, il n'est pas à exclure que le climat plus ou moins froid ou les travaux agricoles pressants aient pu retarder le baptême à certaines époques de l'année plutôt qu'à d'autres.

Dans ces conditions, nous avons préféré considérer ces deux périodes séparément, vu qu'elles posent des problèmes d'interprétation différents.

Graphique [5.6]

Mouvement saisonnier des naissances (1727-1914)



Conception en

AVR MAI JUI JUI AOU SEP OCT NOV DEC JAN FRV MAR AVR MAI JUI JUI

Naissance en

JAN FEV MAR AVR MAI JUI JUI AOU SEP OCT NOV DEC JAN FEV MAR AVR

HIVER

PRINTEMPS

ETE

AUTOMNE

NIVER

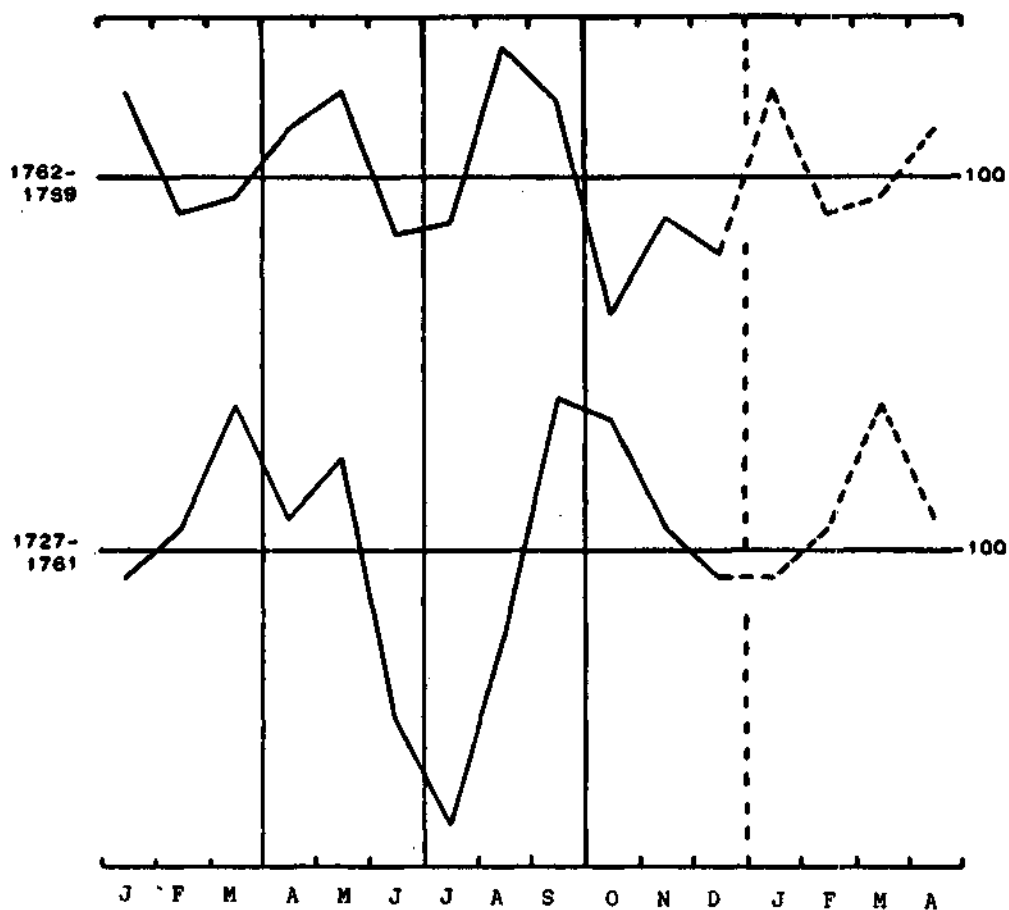


Tableau 5.2:

Le mouvement saisonnier des naissances (1727-1914); indices mensuels

Période	Naissance en											
	JAN	FEV	MAR	AVR	MAI	JUI	JUI	AOU	SEP	OCT	NOV	DEC
1727-1761*	95	104	127	106	117	68	48	83	128	124	104	95
1762-1799	116	93	96	109	116	89	91	124	114	74	92	85
1800-1849	105	99	111	89	97	112	105	92	86	94	101	110
1850-1874	91	104	111	105	105	107	92	97	100	90	98	101
1875-1899	86	103	102	95	114	119	112	89	87	100	96	98
1900-1914	92	111	103	97	113	121	84	107	95	89	105	83
	Conception en											
	AVR	MAI	JUI	JUI	AOU	SEP	OCT	NOV	DEC	JAN	FEV	MAR

* baptêmes

Dans l'ensemble, au XVIII^e siècle, Fleurier connaît un comportement reproductif qui suit un rythme saisonnier pratiquement partout le même¹⁷; les naissances se concentrent au début du printemps et de l'automne, alors qu'elles se font rares durant l'été.

Certes des différences se remarquent entre 1727-1761 et 1762-1799; en particulier, l'ampleur des variations se trouve amortie d'une période à l'autre mais il est probable que le phénomène soit, du moins en partie, plus apparent que réel: le creux estival peut se trouver accentué par le fait que seul le baptême est enregistré en 1727-1761 alors que — rappelons-le — la mortalité infantile est particulièrement forte pendant la saison chaude; au déficit naturel des naissances s'ajouterait donc celui dû aux enfants morts avant le baptême et par conséquent non inscrits dans les registres. En 1727-1761, sur la base des baptêmes, les maxima sont atteints en mars-mai et septembre-octobre, les minima entre juin et août et avec moins d'évidence en décembre-janvier; en 1762-1799 la première pointe se déplace en janvier, la seconde en août-septembre; mai représente toujours un maximum secondaire, alors que le creux d'automne se fait plus net (minimum absolu en octobre, faible natalité en novembre et décembre). Si, pour la première moitié du siècle, le baptême est décalé d'un mois, nous pouvons affirmer une ressemblance de fond entre les deux mouvements. Les saisons les plus favorables aux conceptions s'avèrent être donc le printemps (avril, mai) et le début de l'hiver (novembre, décembre); l'été l'est moins (juillet, août) alors que septembre et octobre sont les mois les plus négatifs, suivis de janvier et février.

Si toutes les études démographiques soulignent, au-delà de quelques variations régionales, la validité de ce modèle dans les sociétés d'Ancien Régime, une explication convaincante est loin d'avoir été avancée: le facteur déterminant du mouvement des conceptions serait-il à rechercher dans une activité sexuelle accrue pendant certaines périodes de l'année ou dans des variations de fécondabilité liées à des conditions externes au couple, l'alimentation par exemple?

En ce qui concerne les époques successives, une première constatation s'impose : celle de la réduction de l'ampleur des fluctuations saisonnières de la natalité ; encore une fois le phénomène, est loin d'être original. Cependant, contrairement à ce qui se passe à Meulan par exemple¹⁸, le mouvement saisonnier change de caractère. Pendant la première moitié du XIX^e siècle, trois pointes pratiquement équivalentes se dessinent sur la courbe : mars, juin et décembre, les creux se situant en avril et septembre. A l'exception du maximum au début du printemps, les temps par rapport à la période précédente se sont inversés : moins de naissances au printemps et entre la fin de l'été et le début de l'automne, davantage entre juin et juillet et au commencement de l'hiver. Les conceptions se concentrent donc en juin, septembre et mars ; elles sont moins fréquentes en juillet et décembre.

La seconde moitié du siècle se caractérise par une sorte de partage en deux de l'année, partage qui s'accroît progressivement : de février à juin (juillet pendant la période 1875-1899) l'indice des naissances se situe presque constamment au-dessus de la moyenne — avec, en 1850-1874, des maxima peu prononcés en mars et juin, en 1875-1899 plus accentués en juin — ; de juillet (août en 1875-1899) à janvier il est au contraire inférieur à la moyenne — minima en juillet, octobre et janvier en 1850-1874, septembre et janvier en 1875-1899. La saison chaude (de mai à septembre) paraît d'une manière générale plus favorable aux conceptions que la saison froide (de novembre à avril)¹⁹.

Entre 1900 et 1914, la courbe dessine un rythme oscillatoire rapproché où alternent des « bons » mois (février, mars, mai, juin, août, novembre) et des « mauvais » mois (janvier, avril, juillet, septembre, octobre, décembre)²⁰. Dès lors il devient difficile de parler d'un « mouvement saisonnier » des naissances et des conceptions.

Comme les décès et les mariages le montraient déjà, la première moitié du XIX^e siècle reflète une transition entre un rythme « préindustriel » et un rythme « moderne », participant à la fois des caractères anciens (temps forts et temps morts de la natalité distribués au cours de l'année, bien que décalés par rapport à l'époque précédente) et annonçant de nouveaux traits (ampleur des variations saisonnières réduite) ; la période 1850-1875 — la même constatation a déjà été faite lors de l'analyse de la nuptialité — connaît des fluctuations mensuelles moindres par rapport à toutes les autres. Entre le XVIII^e siècle et le XX^e, l'activité procréatrice s'affranchit donc progressivement de l'influence des saisons. Cette modification tient probablement à plusieurs raisons. Le climat pourrait avoir des répercussions importantes sur les mécanismes physiologiques et psychologiques de la reproduction : l'activité sexuelle tendrait à être plus forte avec l'avènement de la belle saison (printemps et début de l'été) quand « une sève générale se répand et s'insinue dans tous les corps »²¹ : malgré les nuances et les différents degrés d'intensité, cela semble être le cas d'un bout à l'autre de la période étudiée, ou du moins jusqu'au début du XX^e siècle, lorsque le contrôle des naissances s'est désormais largement généralisé.

Sous l'impact de l'évolution économique et des modifications de la vie quotidienne, cette sensibilité aux rythmes de la nature tendrait à s'estomper, sans pour autant disparaître. La sexualité pourrait aussi se trouver soumise aux rythmes de la vie sociale : novembre et décembre — mois où les conceptions sont nombreuses au XVIII^e siècle — sont les mois où les émigrants saisonniers

rentrent au foyer ; ils représentent aussi le début des temps morts dans le cycle du travail agricole. Ces facteurs vont perdre progressivement de leur importance, ce qui expliquerait la disparition, au XIX^e siècle, de la pointe des conceptions à cette période de l'année.

Le creux des conceptions en septembre et octobre — qui se répercute sur les naissances de juin et juillet —, trait typique de la démographie européenne à l'époque moderne, a été parfois considéré comme la conséquence de carences alimentaires qui réduiraient la fécondabilité : les mois de la récolte étant ceux où les réserves alimentaires sont épuisées. A. Perrenoud²² refuse cette hypothèse déjà au XVII^e siècle pour Genève : aucune différence n'apparaît en effet entre les années qui connaissent de bonnes récoltes et celles caractérisées par de mauvaises rentrées. Vu les faibles effectifs à notre disposition, le même exercice d'interprétation ne peut être tenté.

Limitons-nous à constater que dès le début du XIX^e siècle septembre et octobre apparaissent parmi les mois les plus féconds de l'année. A ce propos il serait légitime de se demander si la faible natalité des mois estivaux au XVIII^e siècle ne serait pas partiellement influencée par une augmentation des accouchements prématurés pendant la période où la demande de main-d'œuvre féminine dans les travaux des champs est particulièrement forte.

Encore une fois la réponse ne viendra point d'une monographie paroissiale ; la recherche devrait prendre en compte des unités territoriales plus vastes pour permettre des découpages temporels plus fins, donc plus aptes à rendre compte des modalités du changement.

III. LA FECONDITÉ EXTRA-CONJUGALE

La tendance à long terme de la natalité esquissée et les caractères saisonniers désormais mis en évidence, il nous faut aborder l'analyse des comportements sous-jacents à cette évolution.

Nous examinons donc successivement la fécondité « extra-conjugale »²³ et la fécondité légitime.

Le mariage représentant le cadre normal de la procréation, tant dans les sociétés européennes traditionnelles qu'à l'époque contemporaine, le choix de faire débiter l'étude de la fécondité par celle extra-conjugale plutôt que par celle conjugale peut apparaître discutable. Cette démarche a été adoptée pour les raisons suivantes : tout d'abord l'augmentation dans la deuxième moitié du XVIII^e siècle des conceptions prénuptiales — qui va souvent de pair avec une hausse des naissances illégitimes — a pu être interprétée par certains auteurs²⁴ comme une preuve importante de ce qu'ils appellent une « révolution sexuelle » qui affecterait profondément les rapports au sein du couple, et par conséquent aussi le comportement reproductif.

Sans vouloir pour l'instant nous prononcer sur la validité d'une telle interprétation, il nous a semblé préférable, dans cette optique, de faire précéder l'analyse de la sexualité conjugale par celle de la sexualité extra-conjugale, qui plus facilement peut fournir des indices d'un éventuel changement des relations affectives et des mœurs sexuelles.

La seconde raison, qui justifie notre choix, est le fait que les conceptions prénuptiales représentent à Fleurier, déjà dans la première moitié du XVIII^e siècle, une réalité sociale loin d'être négligeable; dans ces conditions il est difficile d'établir une ligne de démarcation nette entre fécondité conjugale et fécondité extra-conjugale.

Enfin il nous paraît raisonnable d'aborder les comportements ayant trait à la procréation en partant de l'exception — mais s'agit-il vraiment d'une exception? — pour aboutir à la norme, la première pouvant peut-être mieux éclairer la seconde.

Une deuxième réserve, que l'on pourrait formuler à l'égard du présent chapitre, concerne la relation, implicitement établie, entre conceptions prénuptiales et naissances illégitimes.

Déjà P. Caspard²⁵ a souligné que dans le contexte social et culturel du XVIII^e siècle neuchâtelois, illégitimité et conceptions prénuptiales représentent des réalités différentes qui doivent être comprises différemment, l'une concernant des groupes marginaux, les autres touchant l'ensemble de la société. Par ailleurs, dans bien des études démographiques, elles sont considérées comme deux aspects du même phénomène et observées comme telles: la sexualité illégitime peut aboutir, sous l'effet de pressions familiales ou collectives, à une naissance légitime grâce au mariage «réparateur».

L'analyse des données fleurisanes confirme, du moins pour le XVIII^e siècle et sur le plan quantitatif, la thèse de P. Caspard, mais la relation entre les deux phénomènes ne reste pas la même tout au long de la période examinée: raison pour laquelle nous les abordons ensemble dans ce paragraphe consacré à la fécondité extra-conjugale, tout en nous proposant de souligner les divergences ou les ressemblances qui apparaissent selon les époques.

1. Les conceptions prénuptiales

Le tableau 5.3 illustre l'évolution de la proportion de conceptions prénuptiales²⁶ par rapport à l'ensemble des premières naissances selon l'âge de la femme au mariage et la période du mariage.

La période 1727-1761 a été envisagée comme un tout, d'une part en raison de son homogénéité du point de vue social, économique et démographique, d'autre part du fait que jusqu'en 1762 la date de naissance n'est que très rarement indiquée sur l'acte de baptême.

Dans ces conditions, étant donné le délai relativement important qui peut séparer en pays protestant les deux événements, il nous a paru justifié de considérer comme conception prénuptiale tout baptême intervenu à moins de neuf mois révolus de la célébration du mariage. En revanche, dès 1762 seules les naissances à moins de huit mois révolus (donc de zéro à sept mois) ont été retenues, comme il est d'usage courant dans les études de démographie historique.

La première constatation qui s'impose est le haut niveau atteint par les conceptions prénuptiales déjà pendant la première moitié du XVIII^e siècle: la période 1727-1761 connaît environ un tiers de mariages célébrés alors que l'épouse est enceinte. Il s'agit d'une proportion certes élevée comparativement à

Tableau 5.3:

**Proportion des conceptions prénuptiales selon l'âge de la femme au mariage
et l'époque de mariage (Mariages 1727-1914)**

Période de mariage	Age de la femme au mariage					ensemble	Nbre de mariages considérés
	-20	20-24	25-29	30-34	35+		
1727-1761	33,3	43,8	26,7	25,0	33,3	32,7	55
1762-1779	67,0	31,2	33,0	25,0	0	34,3	35
1780-1804	37,5	61,5	0	25,0	25,0	34,1	41
1805-1829	33,3	54,8	37,5	37,5	0	45,3	64
1830-1854	63,6	61,0	30,6	25,0	25,0	44,8	143
1855-1879	53,8	22,8	29,8	40,0	50,0	30,2	172
1880-1904	50,0	35,2	26,3	64,7	50,0	37,1	205
1905-1914	80,0	31,5	32,4	22,2	33,3	35,5	110

celle constatée dans la plupart des régions catholiques à la même époque²⁷, mais elle ne peut pas être considérée comme exceptionnelle en pays protestant : pour la période 1720-1769, L. Hubler obtient pour Vallorbe de semblables résultats²⁸; en Angleterre les conceptions prénuptiales représentent dès 1700 le 31 % des premières naissances²⁹.

Pour l'ensemble du canton, P. Caspard³⁰ a souligné l'importance du phénomène essentiellement au Val-de-Travers et au Val-de-Ruz, alors que dans le Vignoble il garde des dimensions plus réduites : à Cortaillod le pourcentage oscille avant 1760 entre 0 et 20 % ; même situation à Boudry et Bevaix.

Des taux élevés donc dès le début de la période, bien que conformes à ceux qui caractérisent d'autres régions réformées européennes et qui s'expliquent essentiellement par trois facteurs³¹ : la religion, les coutumes populaires qui permettent aux filles et garçons une grande liberté de fréquentation — veillée et « kiltgang » — et surtout la valeur contraignante des fiançailles³², qui peut facilement entraîner une cohabitation précédant la célébration nuptiale ou du moins marquer le début des relations sexuelles entre fiancés.

Deuxièmement, on peut retenir la grande stabilité des pourcentages tout au long du XVIII^e siècle, stabilité elle aussi déjà mise en évidence par P. Caspard pour les paroisses agricoles de la principauté et celles caractérisées par l'industrie à domicile, par contraste avec les villages plus industrialisés du Vignoble, où les conceptions prénuptiales enregistrent une élévation soudaine dès 1760.

La proportion de naissances conçues avant le mariage ne s'accroît à Fleurier qu'assez tardivement³³, à partir de la période 1805-1829 — qui connaît une augmentation de l'ordre de 33 % — ; elle se maintient ensuite au même niveau jusqu'au milieu du siècle, pour redescendre assez fortement dans le troisième quart — environ 30 % pour 1855-1879 — et remonter à nouveau à la fin de la période examinée, sans pour autant atteindre les records de la première moitié du XIX^e siècle.

L'accroissement des conceptions prénuptiales entre le milieu et la fin du XVIII^e siècle a été à maintes reprises souligné par les historiens ; souvent

rapproché à une évolution parallèle des naissances illégitimes ce phénomène a été interprété tour à tour comme la conséquence de l'industrialisation³⁴, le symptôme d'un relâchement des mœurs³⁵, un changement d'attitude face à la morale sexuelle³⁶, l'indice enfin d'une révolution affective³⁷.

Etant donné également la multiplicité des situations régionales, il n'est guère aisé de trancher cette question. Cependant il s'avère nécessaire d'apporter quelques éléments supplémentaires de réponse malgré la modestie de notre échantillon ; ainsi, nous examinons successivement la durée de l'intervalle entre le mariage et la naissance, la fréquence des conceptions prénuptiales selon le groupe d'âge de la femme et enfin le statut social des couples concernés.

Le tableau 5.4 dévoile l'évolution de l'intervalle séparant la première naissance du mariage (seules les conceptions prénuptiales ont été considérées), intervalle généralement interprété comme significatif du comportement du couple ; la durée se montrerait révélatrice des circonstances dans lesquelles les relations sexuelles des deux conjoints ont débuté ; en particulier si celles-ci ont commencé seulement après un engagement mutuel postulant déjà au préalable une union conjugale (longue durée), ou si au contraire elles ont entraîné, vu une grossesse imprévue, la décision — plus ou moins fortement imposée par l'entourage familial et/ou communautaire — de se marier (durée courte).

La durée de l'intervalle protogénésique permettrait donc en définitive de départager les relations légitimes (dans le cadre des fiançailles essentiellement) de celles illégitimes³⁸.

L'examen de la distribution des conceptions prénuptiales selon l'intervalle qui sépare le mariage de la naissance (tableau 5.4) propose une chronologie du phénomène quelque peu différente de celle établie sur la base des pourcentages globaux : les coupures semblent se situer après 1761³⁹ — forte hausse des intervalles courts (de 0 à 3 mois) par rapport à la période précédente —, au début du XIX^e siècle — pour la période 1805-1829 un peu moins des deux tiers

Tableau 5.4 :

Conceptions prénuptiales. Intervalle entre mariage et première naissance en mois révolus (Mariages 1727-1914)

Période de mariage	Intervalle mariage - 1 ^{re} naissance			Ensemble
	0-3	4-6	7+	
1727-1761	2	11	5	18*
1762-1779	7	4	1	12
1780-1804	8	5	1	14
1805-1829	11	17	1	29
1830-1854	32	29	3	64
1855-1879	31	15	6	52
1880-1904	31	41	4	76
1905-1914	15	19	5	39

* si on considère que la naissance est décalée d'un mois par rapport au baptême : 2, 15, 1

des couples observés mettent au monde leur premier enfant entre le 4^e et le 6^e mois de mariage —, puis à partir de 1830 — nouvelle augmentation significative des intervalles les plus courts en 1830-1854 et 1855-1879 —, enfin dans le dernier quart du siècle — dès 1880 se manifeste un glissement progressif vers les intervalles supérieurs à trois mois.

Par rapport à l'âge de la mère (tableau 5.3) un changement important semble se produire dans la seconde moitié du XIX^e siècle: si de 1727 à 1854 la classe d'âge 20-24 est la plus affectée (à l'exception de la période 1762-1779 qui enregistre une forte fréquence de grossesses prénuptiales parmi le groupe des moins de 20 ans), après 1855, les toutes jeunes mariées (moins de 20 ans) et les plus âgées (30 ans et plus) sont plus fréquemment que les autres enceintes au moment de la célébration nuptiale (pour la période 1905-1914, cela n'est plus vrai pour les épouses ayant dépassé la trentaine) — mais cette tendance s'amorce déjà en 1830-1854 pour les premières —, alors que — rappelons-le — l'âge au mariage de la femme tend à se concentrer de plus en plus entre 20 et 26 ans.

L'examen du statut socio-professionnel des fiancés pour qui une naissance précoce prouve des rapports sexuels pré-conjugaux permettrait peut-être une meilleure compréhension du phénomène. Malheureusement les sources ne l'autorisent que partiellement⁴⁰: pour la période 1727-1761⁴¹ et à partir de 1855⁴². De plus, vu l'échantillon numériquement limité, des conclusions définitives ne sont pas possibles. Quelques éléments intéressants ressortent néanmoins de cette analyse.

Pendant la première moitié du XVIII^e siècle, aucune différence significative dans les comportements n'apparaît en fonction de la profession ou de la position sociale, même si parmi les couples concernés les laboureurs semblent quelque peu sous-représentés par rapport à l'ensemble: les artisans — et notamment les horlogers — sont au contraire légèrement surreprésentés. En revanche les «notables» se distribuent équitablement dans les deux groupes⁴³.

La situation se modifie sensiblement dans la seconde moitié du XIX^e siècle; les conceptions prénuptiales sont les plus répandues dans les milieux ouvriers alors qu'elles concernent moins la petite bourgeoisie (boutiquiers et employés) et pratiquement pas les groupes sociaux les plus élevés (instituteurs, institutrices, professions libérales, négociants)⁴⁴. Et la tendance se renforce progressivement. Manifestement la signification sociale du phénomène s'est modifiée; dans ces conditions le silence des sources entre le milieu du XVIII^e siècle et celui du XIX^e est d'autant plus regrettable que la période en question se présente vraisemblablement comme celle d'un changement progressif dont malheureusement il est mal aisé de saisir les contours sociologiques.

Ces quelques indications supplémentaires nous fournissent-elles des éléments suffisants de réponse?

Dans la première moitié du XVIII^e siècle les conceptions prénuptiales apparaissent comme largement tolérées par la société villageoise, ce qui prouve l'étendue sociale du phénomène.

La concentration de ces naissances entre le 4^e et le 6^e mois semble démontrer ce que déjà P. Caspard a constaté pour l'ensemble du canton: les relations sexuelles entre conjoints débutent assez facilement juste après les promesses de mariages, qui aux yeux des contemporains revêtent une grande

importance et qui en général précèdent de quelques mois seulement la cérémonie nuptiale.

Cette valeur juridique et symbolique des fiançailles — nous rejoignons ici les conclusions de L. Hubler pour Vallorbe — est probablement la principale explication que nous pouvons avancer pour les taux relativement élevés⁴⁵ que nous avons calculés; certes un climat religieux tolérant jusqu'à un certain point⁴⁶ et certaines coutumes populaires doivent avoir joué également un rôle non négligeable⁴⁷.

Or, dans la deuxième moitié du siècle, nous constatons — malgré la stabilité des pourcentages globaux — une concentration nettement plus forte des intervalles courts⁴⁸; au même moment se manifeste une baisse importante de l'âge moyen au premier mariage — comme le chapitre IV l'a montré —, surtout pour les femmes.

Faut-il y voir une modification qualitative du phénomène?

A cette même date le pourcentage des naissances illégitimes par rapport à l'ensemble des naissances augmente de manière sensible (de moins de 0,5% pour 1727-1761 à environ 2% pour 1762-1779). Une corrélation entre les deux séries est probable, comme tendrait à le prouver la proportion considérable (un quart de tous les couples où une conception prénuptiale a été constatée) de mariages intervenant seulement quelques semaines avant la naissance du premier enfant.

Le développement de l'horlogerie dans le village à la même époque — qui s'accompagne, répétons-le, d'un accroissement important de la population et d'une première vague d'immigration⁴⁹ — est vraisemblablement à la base de cette évolution.

D'une part, les nouvelles possibilités économiques affranchissent partiellement les jeunes du contrôle familial en leur offrant la possibilité d'un établissement indépendant plus précoce — ce phénomène a déjà été évoqué au chapitre IV —; d'autre part les anciennes coutumes, face à une réalité sociale en mutation, perdent quelque peu de leur signification et de leur efficacité: les «dérapages» sont plus fréquents, d'où la nécessité de mariages «réparateurs», qui ne vont pas sans quelque résistance (ils interviennent très tard) ou n'ont jamais lieu (naissances illégitimes).

Aucune révolution sexuelle ou sentimentale ne peut donc être invoquée; tout simplement d'anciennes habitudes se perpétuent dans un contexte nouveau.

Dans la communauté villageoise traditionnelle, semblable situation était plus que tolérée, puisqu'elle ne remettait pas en cause l'organisation sociale; à partir du moment où elle commence à être perçue comme une menace⁵⁰ pour la famille et la société⁵¹, l'attitude collective envers ces relations sexuelles a dû progressivement se modifier.

Si d'une part elles semblent prendre de l'ampleur — stabilité des pourcentages de l'illégitimité, augmentation de la proportion des conceptions prénuptiales en 1805-1829⁵² —, d'autre part l'allongement de l'intervalle séparant le mariage de la naissance — mode au 3^e mois pour 1780-1805, au 5^e mois pour 1805-1829 — pourrait être l'indice d'une pression accrue de la collectivité, qui en adoptant une attitude répréhensive envers ces comportements, obligerait le couple à se conformer le plus rapidement possible, en légalisant une situation

désormais jugée scandaleuse. De même, il est probable que cette méfiance à l'égard de la liberté sexuelle accordée aux jeunes se soit développée d'abord dans les milieux les plus aisés, c'est-à-dire les plus directement menacés. Malheureusement les sources ne permettent ni de confirmer ni d'infirmer cette hypothèse. Il semblerait néanmoins que dès 1780 les «étrangers» au village sont plus fréquemment que les indigènes concernés par les conceptions prénuptiales⁵³ et on pourrait même se demander si, pendant la période perturbée de 1805-1829, une partie d'entre elles ne sont pas à comprendre comme dictées par un certain type de stratégie matrimoniale visant à un établissement devenu plus difficile.

Cette évolution semble achevée dans la seconde moitié du XIX^e siècle : la sexualité préconjugale n'est plus un «phénomène de masse», pleinement intégrée aux règles sociales et culturelles régissant les échanges matrimoniaux ; désormais la voilà marginalisée et objet de désapprobation collective. A preuve premièrement le fait qu'elle se trouve circonscrite à certains groupes sociaux — notamment les ouvriers — et qu'elle intéresse surtout les classes d'âges les moins représentées dans l'ensemble des nouveaux mariés (15-19 et 30 ans et plus) ; deuxièmement la baisse considérable du pourcentage en 1855-1879, troisièmement enfin l'empressement croissant, dès les années 1880, des couples à régulariser leur situation.

Cet effort de «moralisation» a dû se produire sous l'impact des effets sociaux et démographiques de la deuxième phase de l'industrialisation horlogère, dès 1830. Les anciennes coutumes ont mal résisté à l'afflux de population que cette seconde phase a entraîné : le taux d'illégitimité subit une nouvelle hausse (plus de 3 %) et les mariages «réparateurs» interviennent de plus en plus tardivement — mode au 3^e mois en 1830-1854, au 2^e mois en 1855-1879.

Dans ces conditions s'affirme une norme sociale qui tend à reléguer dans le domaine de l'illégitimité et de la marginalité les relations sexuelles préconjugales, norme qui d'ailleurs ne s'impose pas avec la même force dans l'ensemble des classes sociales : les résistances demeurent fortes en milieu populaire, comme le prouvent les cas relativement nombreux de concubinage, que nous abordons dans le paragraphe suivant.

2. Les naissances illégitimes

Les naissances illégitimes mériteraient d'être étudiées pour un ensemble territorial plus vaste que celui d'une seule paroisse, vu leur faiblesse numérique et leur caractère exceptionnel. Et dans le cadre d'une monographie villageoise leur approche ne peut que donner une image partielle du phénomène, néanmoins non sans quelque intérêt.

Le tableau 5.5 propose par période le pourcentage de naissances illégitimes par rapport à l'ensemble des naissances calculé pour Fleurier de 1727 à 1914 et, sur la base des données fournies par le Dr L. Guillaume⁵⁴, pour l'ensemble du pays neuchâtelois de 1762 à 1876.

Les taux d'illégitimité suivent à Fleurier une progression conforme au trend européen : hausse dans la seconde moitié du XVIII^e siècle et pendant le XIX^e, déclin après 1880⁵⁵. Nos résultats s'accordent également aux tendances mises en

Tableau 5.5:

Les naissances illégitimes (1727-1914)

Période de naissance	Fleurier		Neuchâtel
	Nbre	%	%
1727-1761	2/ 483	0,4	-
1762-1779*	5/ 291	1,7	1,9
1780-1804	12/ 608	2,0	1,9
1805-1829	12/ 494	2,4	2,0
1830-1854	31/ 990	3,1	2,5
1855-1879	87/2537	3,4	4,1 (1855-1876)
1880-1904	66/2253	2,9	-
1905-1914	19/ 892	2,1	-

* 1762-1769 $1/120 = 0,8\%$ 1770-1779 $4/171 = 2,3\%$

évidence par d'autres études régionales concernant la Suisse romande⁵⁶: dans les communautés rurales d'Ancien Régime, les enfants naturels sont très rares; après 1750 les pourcentages s'élèvent et le mouvement s'accélère au XIX^e siècle.

Si l'augmentation s'amorce simultanément au développement économique du village (dès 1770), il n'est pas sûr que l'industrialisation soit la principale responsable de l'évolution constatée: d'une part l'augmentation est générale et de même ampleur dans l'ensemble du canton, d'autre part on l'observe tout aussi bien dans les régions restées rurales.

Une deuxième remarque concerne la portée somme toute limitée de ce phénomène: nous sommes toujours loin des taux urbains atteignant et dépassant largement le 10%⁵⁷. Cela ne nous étonne guère car, sans constituer une règle, l'attrait des centres pour les mères célibataires est bien connu: plusieurs d'entre elles quittent le village pour accoucher en ville, où d'ailleurs la promiscuité, l'anonymat, la concentration de domestiques sont favorables au développement de l'illégitimité.

Ces considérations générales posées, tentons maintenant de décrire le portrait sociologique des filles-mères et de retracer le destin type qui les attend, elles et leurs bébés.

Avant 1762 deux seuls cas d'illégitimité sont relatés dans les registres des baptêmes. Il a été possible de reconstituer ces deux histoires très différentes l'une de l'autre, sans savoir jusqu'à quel point elles sont typiques d'une situation.

Nanette, probablement une servante dont le nom et l'origine restent inconnus, accouche d'un enfant en 1735 et l'abandonne devant la porte de Christ Blaser, au Breuil; puis elle disparaît. Le bébé, Pierre-François, est baptisé à Fleurier le 21 mai; le recensement de 1750 le mentionne comme garçon de ferme; ensuite nous perdons sa trace.

Il s'agit là d'un des très rares cas d'abandon d'enfant que nous avons rencontré: c'est un trait commun à la Suisse, même urbaine⁵⁸; la surveillance

des consistoires et les actions en recherche de paternité montrent toute leur efficacité.

Jean-Daniel, fils de Jeanne-Marie Bovet de la Raisse est baptisé le 17 août 1737; sa mère, célibataire est alors âgée de 24 ans. Le père, Jean-Louis Bovet, laboureur de 32 ans et oncle de la femme, reconnaît l'enfant; mais entre-temps il se marie — aurait-il été poussé à le faire dans un quelconque intérêt? — avec Sara Bertrand, célibataire de dix ans son aînée, avec qui il a encore trois garçons. Cette mésaventure n'empêche pas Jeanne-Marie de convoler à son tour: elle meurt à Fleurier à l'âge fort avancé de 78 ans, veuve de Jean-Henry Reymond. Jean-Daniel, quant à lui, fonde en 1762 son propre foyer en épousant Jeanne-Elisabeth Jequier-Pape.

Deux autres enfants illégitimes meurent à Fleurier pendant cette époque; mais nous ignorons tout d'eux, jusqu'à leur âge.

Après 1762 les cas se font quelque peu plus nombreux; cependant leur exiguité n'autorise pas à proposer une typologie. Nous ne pouvons pas pour autant résister à la tentation d'évoquer ces histoires, qui, bien qu'anecdotiques, retiennent l'attention du chercheur en lui permettant de faire vivre un moment certains personnages attachants qui ont peuplé ses longues heures de dépouillement. Le recours au Manuel du Conseil d'Etat nous a parfois permis de combler les lacunes des registres paroissiaux.

Rose-Suzanne Baillod met au monde Louis-Ferdinand en mai 1770; elle déclare que le père de l'enfant est Pierre-David Bovet, fils de Pierre-Abram, laboureur; le géniteur supposé, âgé de vingt ans est au moment de l'accouchement «absent du pays». La justice de Môtiers, à laquelle Rose-Suzanne a recouru, l'oblige à lui payer une pension. Dix ans plus tard, à son retour, Pierre-David s'adresse au Conseil d'Etat pour demander qu'on le relève du paiement. La requête n'est pas acceptée et l'affaire finit devant le tribunal des trois Etats. Entre temps Rose-Suzanne s'est mariée hors de la paroisse, quittant ainsi le village.

Marianne-Rose Berthoud-Esaïe, fille de Pierre-Henry, charpentier, se laisse séduire à 23 ans par Jean-David Jequier, 34 ans, marié depuis 6 années à Henriette Vaucher de laquelle il n'a pas eu d'enfant. Le fruit de cette relation, une fille, Anne-Julie, naît en janvier 1771; le père la reconnaît, s'engageant à ce que l'enfant ne tombe jamais à la charge de la seigneurie. Après cette date nous ignorons tout de la mère et de la petite.

Parfois la fille-mère, privée du soutien familial et ne pouvant pas dénoncer la paternité de l'enfant à qui elle a donné la vie, est obligée de confier⁵⁹ celui-ci à des tiers: le Conseil se charge de verser une somme pour l'entretien. Ainsi Marie-Elisabeth Juvet, fille de feu Claude, habitant à Montessert, cède son fils Jean-Jacques, avant même le baptême, à Christ Schinck, garçon meunier, originaire du canton de Berne. L'enfant est admis à la sainte cène à Fleurier en 1786; quant à la mère, nous en perdons la trace; elle quitte probablement le village.

En juin 1777 Marie-Madeleine Fatio s'adresse au Conseil d'Etat en demandant une reconnaissance de paternité à Abram-David Bovet, fils de Claude-David, ainsi que la permission de faire baptiser la fille — Marie-Louise — qu'«elle a eue de ses faits» et à ses dires «sous la foi des promesses de mariage». L'affaire est renvoyée devant le consistoire seigneurial. Conseillé par son père,

inspiré probablement par le souci d'éviter le paiement d'une pension, Abram-David, se servant d'un acte faux, tente d'obtenir la garde de l'enfant : en effet Marie-Louise est baptisée à Fleurier et selon l'acte de baptême est confiée à Abram-David Bovet, sans que celui-ci soit mentionné comme le père de l'enfant.

Marie-Madeleine réagit en informant le Conseil d'Etat et obtient après enquête la restitution de l'enfant ainsi que l'octroi d'une pension, régulièrement versée jusqu'en mars 1780 malgré les résistances de Claude-David, grand-père paternel, décidé à enlever la fille à sa mère. Mais l'affaire n'en reste pas là. En accusant Marie-Madeleine d'«inconduite» — elle aurait une nouvelle fois accouché clandestinement — le tuteur d'Abram-David, Jonas Jéquier, s'adresse au Conseil d'Etat en octobre 1780 pour demander la suppression de la pension et la permission de reprendre l'enfant pour l'élever. «Le conseil décide que le suppliant doit réclamer l'enfant et que si elle persiste à refuser, de se procurer des certificats authentiques afin qu'il puisse lui refuser la pension». Sur recours de Marie-Madeleine la requête est renvoyée en juin 1782 au châtelain du Val-de-Travers. La séance de conciliation n'aboutit pas : la pension est versée jusqu'au premier juillet 1782 mais David-Abram, à cette époque gouverneur de la communauté, obtient la tutelle de l'enfant, tutelle qui est confirmée par le Conseil d'Etat en décembre 1783. Marie-Madeleine disparaît alors des registres et son destin demeure inconnu.

D'autres connaissent apparemment un sort plus heureux : elles trouvent un mari, certes longtemps après la naissance de leur enfant. C'est le cas de Jeanne-Marie-Madeleine Lequin, fille d'Abram, maçon aux Raisses ; mère célibataire à 26 ans, elle épouse dix-huit ans plus tard, en mars 1794, François-Louis Guerin de Tramelan : leur union ne dure que quelques mois ; au moment de la confirmation de sa fille, à Noël de la même année, Jeanne est déjà décédée.

Jeanne-Marie Lequin-Jorat, fille de Daniel-Henry, accouche en avril 1764 d'une fille qui meurt deux mois plus tard ; son mariage avec Jacques-Philippe Lecoultre du Chenit, habitant Fleurier, est célébré en avril 1782. Le couple s'établit probablement ailleurs.

En revanche le destin de Marie-Madeleine Cottier, contrairement à certains cas qui viennent d'être évoqués, nous renvoie au monde de la marginalité. Fille de Jean, fruitier de Rougemont à la Prise Bedon, elle donne naissance une première fois à un enfant illégitime en février 1762 ; celui-ci meurt deux jours plus tard. Une autre fille, Marie-Charlotte, naît à une date inconnue, peut-être ailleurs qu'à Fleurier, mais grandit chez les grands-parents maternels. Elle connaît un sort semblable à celui de sa mère : elle est séduite une première fois par Jean-Jacques-Claudy «Tschaudy», valet à La Chaux — selon sa déclaration. Notifiée de sortir du pays, elle accouche à Fleurier. Le Conseil d'Etat a en effet accordé à son grand-père de pouvoir garder chez lui la jeune femme, qui le soigne «dans son état de caducité», suite à la promesse faite que «jamais l'enfant ne sera à la charge de la seigneurie». La promesse est cautionnée par les biens de sa femme défunte, dont il possède la jouissance. Marie-Charlotte récidive trois ans plus tard avec François Richardet, «maître de basses œuvres», puis à sept ans d'intervalle avec un tiers qui reste inconnu. Aucun des enfants n'est reconnu par le père : Marie-Louise, née en 1783, survit au moins jusqu'à sa confirmation, en 1801 ; Marie-Madeleine, née en 1786, meurt à Fleurier avant

son 17^e anniversaire; quant au cadet, Henry-Louis, né en 1793, son destin demeure obscur; il meurt probablement en bas âge. Suite au décès de Jean Cottier, l'entretien des enfants revient à sa fille Marie, femme de Daniel Baillod, en qualité d'héritière. Celle-ci tente d'ailleurs sans succès de se libérer d'un engagement qu'elle considère trop onéreux en s'adressant au Conseil d'Etat. Après 1803 nous perdons toute trace de la famille Cottier.

De tels cas se rencontrent plus fréquemment après 1780; ils nous renvoient à l'existence dans la société villageoise de ce que P. Laslett considère comme une « sous-culture favorable à l'illégitimité »⁶⁰ dont le rôle serait non négligeable dans la tendance à la hausse qui se dessine dès la seconde moitié du XVIII^e siècle. Notre effectif est bien trop faible pour confirmer ou infirmer cette hypothèse, mais soulignons néanmoins qu'un certain nombre des cas rencontrés répondent à la définition de Laslett: accouchements répétés, liens de parenté entre les femmes concernées et persistance des comportements sur quelques générations.

Ainsi Rose-Marguerite Landry est déjà mère célibataire au moment de son installation à Fleurier; son aîné y meurt à onze ans en octobre 1795; une autre fille, Charlotte-Emilie, naît au village en 1792 où elle se marie en 1815 avec Georges-Ami Vaucher; après la mort de celui-ci elle déclare en 1829 être enceinte de 7 mois de Pierre Bertin, un Français originaire de Valence: elle accouche l'année suivante d'un enfant mort-né. La troisième, Louise-Rosalie, voit le jour en 1798 à Saint-Sulpice et meurt célibataire à Fleurier en 1824. Tous ces enfants ont été à la charge du prince. Rose Landry meurt à Cortaillod d'une pleurésie après que la dernière née de ses filles lui a été enlevée par le procureur général puisque « elle courrait le risque de se perdre entièrement » si on la laissait avec sa mère.

De même, Marie-Louise Vaucher, fille de Daniel-Abram, a 26 ans au moment de la naissance de Charlotte-Sophie en mars 1806; le père, Charles-François Bolle des Verrières, reconnaît l'enfant qui est admis à la sainte cène en 1821. Mais quelques années plus tard, les deux autres fils de Marie-Louise, Ami-Louis et Charles-Jérôme, nés respectivement en 1812 et 1815, sont enregistrés comme étant de père inconnu; néanmoins le premier est donné à Jean-Jacques Vaucher que Marie-Louise désigne, dans sa déclaration de grossesse, comme responsable de sa faute. Le second meurt en bas âge: une action en paternité contre Christ Reinhardt n'aboutit pas, celui-ci faisant valoir le fait que la femme est à sa troisième grossesse illégitime. Marie-Louise est invitée à comparaître devant le consistoire seigneurial. Un quatrième accouchement, en octobre 1817, est signalé dans le Manuel du Conseil d'Etat et dans le registre des déclarations de grossesse, mais n'apparaît pas dans celui des baptêmes: il vaut à la femme vingt jours de prison et une censure à genoux devant la justice du Val-de-Travers. Le père — selon la déclaration de la femme — est cette fois-ci Jean-Henry Dubied, de Môtiers. L'aboutissement de cette histoire demeure inconnue.

Parfois une même famille peut se trouver confrontée à des situations répétées d'illégitimité; ainsi les deux filles de François Vaucher-Thomas, menuisier: Julie accouche hors du village en 1796, à 24 ans, d'une fille qui meurt une année plus tard, et disparaît des registres; Marianne donne naissance en

1806, à 28 ans, à Auguste-Henry-François. L'enfant est confié par la mère — qui meurt célibataire à 47 ans — à Jonas-Louis Vaucher et prend femme en 1826.

De même, les deux filles de Charles-Henry Vaucher-Thomas et de Catherine-Marguerite Rosselet dont l'histoire se conclut de façon plus heureuse. L'aînée, Catherine-Julie, se laisse séduire « sous la foi des promesses de mariage » par Charles-Christian Bruggmann, célibataire de Westphalie et habitant La Côte-aux-Fées. Le fruit de leurs amours, Julie-Pauline, naît en 1828, alors que la mère a 24 ans. En juillet de la même année, les bans concernant Charles-Christian et Catherine-Julie sont publiés, mais le mariage ne sera jamais célébré puisque le fiancé a pris la fuite avant les noces. Huit ans plus tard, en février 1836, Catherine-Julie donne la vie à une autre fille illégitime et intente une action en paternité à Jules-Victor Vaucher-de-la-Croix qui lui aurait promis le mariage avant de la séduire. Deux mois après l'accouchement, leur situation est régularisée et de leur union, qui dure trente-quatre ans, naissent encore deux enfants. Sa sœur cadette, Zélie, met au monde Constant en février 1827; elle a alors 21 ans. En mai de la même année elle convole avec Joseph-Louis Bovet, père de l'enfant, célibataire de Saint-Sulpice, à qui elle donne encore deux garçons; elle meurt veuve à Fleurier à l'âge de 75 ans.

Examinons encore le cas des deux filles de Joseph-Louis Bovet: Suzanne-Henriette et Rosalie-Cécile; la première se marie rapidement avec le père de l'enfant, André Streiff de Glaris, domicilié à Buttes et son contemporain — ils ont les deux 31 ans —; Henry naît le 14 février 1823 et est baptisé le 8 mars, le jour du mariage de ses parents. Le couple s'établit à Fleurier, où il a encore trois enfants, puis quitte le village. Rosalie-Cécile a probablement un destin moins heureux: son bébé meurt à 6 mois, en 1832, sans avoir été reconnu par le père; après cette date, nous ignorons tout d'elle.

Les cas d'illégitimité rencontrés dans la seconde moitié du XVIII^e siècle et jusqu'au premier quart du XIX^e n'affectent pas seulement les milieux défavorisés; ils ne concernent pas non plus que des «étrangers» au village. Certes les mères célibataires se recrutent parfois parmi les immigrées, probablement des servantes, célibataires et essentiellement suisses alémaniques, que leur situation sociale expose tout particulièrement; dans ces cas le père reste fréquemment inconnu et la fille disparaît des registres après la naissance de l'enfant: tel est le sort de Barbe Kopp de Wiedlisbach en 1788 ou celui de Marianne Tschoudi de Liestal en 1816. Cette dernière, dès sa grossesse connue, reçoit l'ordre de sortir du pays puisque le père présumé de l'enfant, Theodore-Auguste Lambelet de Saint-Sulpice, nie toute responsabilité. Les parents de la jeune fille, faisant valoir le fait qu'ils sont depuis longtemps domiciliés dans la principauté, demandent au Conseil d'Etat d'accorder à leur fille la permission d'accoucher chez elle, permission accordée contre un cautionnement solvable pour l'entretien de l'enfant. Parfois le père reconnaît l'enfant comme le fait Joseph-Alexis Mercier, Franc-Comtois, qui donne son nom à Louise-Françoise, née en 1799 de sa relation avec Rose-Adèle Linder de Frutigen et le mariage «réparateur» peut même intervenir plus tard: ainsi Jean-Samuel Brugier naît en mai 1800 à Fleurier; ses parents, les Genevois Jeanne-Louise Berard et Jean Brugier font bénir leur union en juillet, avant même le baptême de l'enfant qui a lieu en septembre. Apparemment le couple ne s'établit pas au village.

Le mariage entre Marianne Ribaux, célibataire de Bevaix âgée de 25 ans et Frédéric-Daniel-Louis Jeanneret, agriculteur de Travers et fils du régent de Fleurier, âgé de 17 ans, est célébré à Travers moins de deux mois après la naissance de Louis-Gustave, auquel les parents donnent encore cinq frères et sœurs.

De même Julie-Adèle Robellaz de Bullet et Charles-Auguste Petitpierre — âgés respectivement de 23 et 42 ans — régularisent très vite leur situation. Les bans sont publiés dans le mois qui suit l'accouchement, en décembre 1829. Trois autres enfants légitimes naissent de ce mariage.

Au fond, ces derniers exemples se distinguent peu de ceux évoqués lors de l'étude des conceptions prénuptiales, où la célébration du mariage précède de quelques semaines seulement la naissance du premier enfant. Ces retards peuvent être occasionnés par des tracasseries administratives, les mariages concernant les étrangers demandant une autorisation du Conseil d'Etat, qui parfois tarde à venir.

Ainsi Suzanne-Sophie Jequier, 20 ans, de Fleurier, et Henry-Louis Boss, 31 ans, de Langnau, né à Saint-Sulpice mais domicilié également au village, sont contraints d'attendre cette autorisation pour convoler; elle tombe le 22 novembre 1827, juste un mois après la naissance de Julie-Henriette, leur fille; le mariage a lieu le 24 du même mois. En 25 ans de vie conjugale le couple donne encore naissance à neuf enfants.

Même des familles appartenant à l'élite villageoise ne sont pas totalement à l'abri des risques d'une grossesse illégitime.

Elisabeth Vaucher, fille de Daniel-Henry, régent à Bonvillars, se retrouve enceinte — à ses dires — de Jean-Pierre Criblet de Bonvillars et accouche à Fleurier en septembre 1788 d'un garçon, Jean-Pierre-Abram. Pour éviter qu'Elisabeth soit expulsée de Bonvillars, le Conseil d'Etat neuchâtelois s'engage formellement auprès du bailli de Grandson à pourvoir à l'entretien de l'enfant au cas où la mère viendrait à mourir.

Marie-Emilie Lequin, l'aînée de Jean-Baptiste Lequin et de Jeanne-Charlotte Jeannin naît pendant un séjour des parents en Hollande en 1755, lié probablement à une émigration militaire; en mai 1783 elle met au monde à son tour une fille naturelle, Louise-Henriette, à Fleurier. Le nom du père de celle-ci n'est pas confié aux registres, mais le destin de ces deux femmes ne se trouve pas pour autant compromis: la première meurt à Fleurier en mars 1842, veuve de Jean-Jacques Lambelet; la seconde s'unit en 1807 à Charles-Ferdinand Vaucher.

Certes les enfants naturels se rencontrent plutôt parmi le milieu des artisans. Souvent les familles n'ont pas les moyens de pressions nécessaires pour obtenir un mariage «réparateur»; les filles finissent alors leurs jours célibataires, sans néanmoins être rejetées par leur entourage: la société villageoise se montre relativement tolérante envers ces femmes; le problème essentiel est d'empêcher que les illégitimes tombent à la charge de la communauté; d'où l'importance de la recherche du père.

C'est le cas pour Jeanne-Henriette Vaucher, 29 ans en 1798, fille de Jacques-François, cordonnier, qui déclare avoir cédé à François Barraud d'Essertines (Vaud); pour Marianne Vaucher, 26 ans en 1791, fille de Pierre-Henry, horloger, séduite par Henry-François Gacon, fabricant d'indiennes au

Bied et pour Marie-Louise Bovet, 26 ans en 1794, fille de Jean-Daniel, horloger également, dont le nom du séducteur reste secret. Elles meurent toutes à Fleurier, sans avoir connu le mariage, respectivement à 83, 42 et 68 ans.

Si le père refuse de légaliser son union, il assume néanmoins dans certains cas la responsabilité de ses actes en reconnaissant l'enfant; Gustave-Alexandre Bovet, 28 ans, fils de Jean-Frédéric, horloger, donne son nom à Louis, né en février 1818, fils naturel fruit de sa relation avec Henriette Vaucher, 28 ans, elle aussi fille d'horlogers; au baptême, Louis a pour parrain et marraine son grand-père et sa grand-mère paternels. Henriette et Gustave-Alexandre meurent à Fleurier, les deux célibataires, âgés respectivement de 86 et 45 ans.

De même le Bernois Jean-Pierre Ruffi reconnaît en décembre 1812 Julie Adèle née de Marianne Lequin, fille de Abram-Henry, tailleur d'habits, âgée de 20 ans. Dans ce cas un mariage successif n'est pas à exclure puisque nous perdons les traces de Marianne et de Julie-Adèle, alors que la famille Lequin reste observable à Fleurier jusqu'au décès des deux conjoints.

De 1762 à 1829, de toutes les naissances illégitimes enregistrées, une seule concerne une veuve; il s'agit de Marguerite-Marie Vuillard, 36 ans, veuve du cordonnier Pierre-Henry Vaucher, décédé en 1794 et à qui elle a donné cinq enfants; en octobre 1797, trois ans après le décès de son mari, elle accouche d'Anne-Sophie qui meurt avant son quatrième anniversaire sans avoir été reconnue par le père dont nous ignorons le nom. Marguerite-Marie, elle, meurt à Fleurier à l'âge de 47 ans.

Les cas que nous venons d'évoquer nous renvoient, pour la période considérée, une image de l'illégitimité plutôt nuancée qu'il est difficile d'enfermer dans des stéréotypes stricts. C'est pourquoi nous avons préféré laisser parler abondamment ces quelques tranches de vie qui nous semblent bien illustrer la diversité des situations rencontrées.

Si en général les femmes concernées sont relativement jeunes et presque toujours célibataires, elles n'appartiennent pas toutes aux groupes les plus défavorisés; assez rares sont au fond les servantes séduites et abandonnées — renvoyées chez elles avant l'accouchement pour éviter que l'enfant tombe à la charge publique —, rendues vulnérables par leur faible intégration à la communauté villageoise et l'absence d'un soutien familial. Si certaines situations sont manifestement imputables à la misère et à la détresse, d'autres, tout aussi nombreuses, s'expliquent dans le cadre des relations contumières déjà décrites lors de l'étude des conceptions prénuptiales; elles démontrent au plus une relative perte de contrôle de la famille et de la communauté sur les jeunes et leur comportement. En aucun cas elles ne semblent pouvoir s'expliquer par une démolition généralisée des mœurs ou un changement qualitatif des rapports sexuels.

Après 1830, l'échantillon devenant plus important, il est possible de le soumettre à une analyse « quantitative ». D'autre part le phénomène semble dès cette date nettement se situer à un niveau sociologique: plus fréquentes que par le passé, les naissances illégitimes se rencontrent désormais exclusivement dans les milieux populaires. De plus en plus illégitimité rime avec marginalité⁶¹.

Exceptionnelle sous certains aspects, l'histoire de la famille Vaucher-José est par certains autres représentative des situations sociales dans lesquelles l'illégitimité se développe.

Du remariage de Daniel-Henry, charpentier, avec Henriette-Amélie Huguenin naissent 14 enfants, 5 garçons et 9 filles, dont deux meurent en bas âge. Quatre d'entre elles mettent au monde des enfants naturels; trois se déclarent enceintes pour la première fois la même année en 1850. L'aînée, Constance-Eusébie, «atteinte d'idiotisme», habite la maison des pauvres à Fleurier quand elle accouche à 34 ans de son deuxième bébé; elle récidive quatre ans plus tard puis disparaît des registres. Aucun des trois enfants, dont le premier est né alors que la mère avait 29 ans, n'est reconnu par le père; ils décèdent tous avant leur premier anniversaire. Un sort identique attend les cinq enfants que sa sœur Henriette-Albertine, également «atteinte d'idiotisme», met au monde entre 24 et 32 ans avant de quitter Fleurier.

La troisième, Louise-Virginie, habite encore chez ses parents, à la rue Neuve, quand elle met au monde à 19 ans Aloïse-Virginie, dont le nom du père reste inconnu. Apparemment plus chanceuse que ses deux sœurs, elle se marie deux ans plus tard avec Frédéric-Barthélemy Samson. Aloïse-Virginie, horlogère, est à son tour fille-mère à 18 ans, mais trouve également un mari quatre ans plus tard, un horloger fribourgeois de quelques années son aîné.

La cadette, Henriette-Emilie, s'éloigne probablement très jeune de la famille et ne revient pas au village: nous ne savons que très peu de choses à son sujet si ce n'est que dans un lieu et à une date indéterminés, elle donne naissance à Marie-Elodie dont le destin est en tout point semblable à celui d'Aloïse-Virginie, sa cousine germaine: horlogère, elle est mère célibataire à 22 ans; quatre ans plus tard elle devient la femme d'un horloger des Bayards de cinq ans plus jeune qu'elle.

Une cinquième sœur, Anna-Virginie, logeant chez son beau-frère Frédéric Samson, se déclare enceinte de 4 mois et demi en mars 1859, mais l'accouchement n'est pas inscrit dans le registre des naissances, probablement à cause d'un départ ou d'une fausse couche.

Certes, dans l'ensemble, la fréquence des récidivistes est faible et l'illégitimité est rarement «héréditaire». Mais la misère, la promiscuité, l'absence d'un contrôle familial — qui peut être dû au manque de ressources comme à l'éloignement — semblent jouer un rôle important dans plusieurs des destinées que nous avons relatées et qui peuvent se résumer à deux situations types.

La première d'entre elles se rapporte à des couples — tous appartenant au milieu ouvrier — qui, après avoir eu un enfant naturel, régulièrement reconnu par le père, se décident au mariage, quelques mois, voire quelques années plus tard. Rares sont les unions qui se terminent par un divorce; le plus souvent les époux engendrent une nombreuse progéniture.

Ces cas — dont la proportion tend à augmenter au fil du temps⁶² — sont probablement à interpréter plus comme le reflet d'une habitude au concubinage que comme le produit de relations typiquement illégitimes. Cela d'autant plus que les individus concernés sont fréquemment des immigrants confédérés ou étrangers, sans famille au village et que le mariage intervient parfois après la deuxième, voire la troisième naissance.

Plus nombreuses — leur importance ne cesse d'ailleurs de s'accroître⁶³ — sont les mères célibataires qui doivent assumer seules la responsabilité de leur acte. Elles se recrutent essentiellement chez les domestiques étrangères au village — mais nous trouvons également des journalières, des blanchisseuses,

des cuisinières, quelques horlogères, voire des sans professions — et disparaissent en général des registres après la naissance de leur enfant qui assez souvent meurt pendant les premiers mois de sa vie⁶⁴. Si parmi ces femmes, nous rencontrons quelques veuves et en fin de période des divorcées, la grande majorité d'entre elles sont de jeunes célibataires, âgées de 18 à 23 ans, trahies peut-être par leur inexpérience ou des femmes, la trentaine dépassée, qui espéraient probablement «se faire une situation» en cédant à leur séducteur.

La littérature sur l'exploitation sexuelle des servantes et des ouvrières au XIX^e siècle est bien trop abondante pour que nous nous y attardions encore⁶⁵. D'ailleurs le silence des sources en ce qui concerne l'identité de l'homme n'autorise pas à aller plus loin. D'après les rares indications contenues dans les déclarations de grossesse à cette époque, concernant essentiellement des servantes non neuchâteloises, il semblerait néanmoins que souvent le responsable est un domestique en service dans la même maison, parfois un des membres de la famille de l'employeur.

La proportion des cas où le père reconnaît l'enfant sans pour autant épouser la femme qu'il a mise enceinte se raréfie dès 1855⁶⁶.

L'abolition par le nouveau code civil de 1855 de la recherche en paternité est responsable de cette évolution. Cette suppression s'accorde avec l'«air du temps» : environ à la même époque, un peu partout en Europe occidentale⁶⁷, la pratique est abandonnée, d'une part parce que tenue comme responsable de l'augmentation massive de l'illégitimité — la femme profiterait du droit que lui accorde la loi et l'utiliserait comme moyen de pression pour estorquer le mariage à l'homme à qui, dans ce seul but, elle aurait cédé — d'autre part, à cause de certains de ses aspects «barbares»⁶⁸.

D'ailleurs aucune différence ne se révèle, du point de vue sociologique, entre ces cas et les autres précédemment évoqués ; et cette constatation est valable aussi pour les femmes qui, malgré leur grossesse illicite, restent au village jusqu'à la fin de leurs jours. Leur proportion demeure presque stable⁶⁹, mais au fil du temps il semblerait que leurs chances de mariage s'accroissent⁷⁰ ; celui-ci intervient généralement après quelques années (4-10 ans) — le temps pour la communauté d'«oublier» — et très souvent l'époux, toujours issu des couches populaires, parfois veuf, est bien plus âgé que sa femme ; cependant le contraire, plus rare, n'est pas exclu.

Cette évolution est probablement à mettre en rapport avec l'augmentation des possibilités de travail salarié pour les femmes — directement ou indirectement lié à l'industrialisation — ; leur autonomie financière, leur pouvoir contractuel face à la famille, leur valeur sur le marché matrimonial s'en trouvent quelque peu renforcés.

Soulignons encore que très rares sont les cas de femmes qui viennent accoucher à Fleurier d'un enfant illégitime sans y être domiciliées : entre 1830 et 1914 nous avons rencontré deux femmes de passage à Fleurier, dont une artiste et deux femmes domiciliées ailleurs qui mettent au monde leur enfant dans la commune de domicile du père de celui-ci. Jamais en ce sens le village ne joue le rôle de «refuge», typique des milieux urbains. Au contraire il expulse parfois ces filles «fautives» : leur déclaration de grossesse est enregistrée, mais non la naissance de l'enfant, qui a probablement lieu après le départ de la mère.

L'évocation de ces quelques histoires de vie n'a pas la prétention d'aboutir à des conclusions générales concernant l'illégitimité ; mais il nous faut néanmoins souligner qu'en dépit des faibles effectifs l'image qui s'en dégage est conforme à celle que d'autres études, fondées sur des échantillons plus nombreux, nous renvoient du phénomène. En particulier, il nous semble possible d'affirmer, malgré la prudence qui s'impose, que « l'illégitimité, loin d'être la marque d'une libération, donnerait la mesure des mariages ratés ou différés plutôt que celle de l'état moral d'une société »⁷¹.

IV. LA FÉCONDITÉ LÉGITIME

Nous allons à présent examiner les différents indices — descendance complète, taux de fécondité selon l'âge et la durée du mariage, âge de la mère à la dernière maternité, espacement des naissances — qui devraient permettre de définir la chronologie et les modalités de l'évolution de la fécondité légitime à Fleurier entre le deuxième quart du XVIII^e et la fin du XIX^e siècle.

Tous les résultats présentés ont été obtenus en suivant la méthode exposée par L. Henry⁷². Pour chaque période, selon l'usage courant en démographie historique, ont été retenus uniquement les couples pour lesquels étaient connus les dates de mariage et de fin d'observation, ainsi que, pour la femme, celle de naissance (cette dernière connue exactement ou estimée à partir de l'acte de mariage ou de décès), à savoir en jargon technique les fiches MF₁ et MF₂⁷³, dont la durée d'observation est d'au moins 5 ans.

Des périodes de 25 ans, en gros une génération, nous ont paru pertinentes pour mener à terme notre analyse. Pour le choix des dates limites nous renvoyons le lecteur au paragraphe consacré à la fécondité extra-conjugale.

1. La descendance finale

Le tableau 5.6 présente pour chaque période et selon l'âge au mariage de la femme la descendance finale, c'est-à-dire le nombre moyen d'enfants qu'une femme aurait engendré pendant sa vie féconde, si la mort n'avait pas interrompu son union et d'un indicateur plus synthétique, la descendance théorique moyenne⁷⁴. La descendance finale est ici calculée à partir des taux de fécondité selon la durée du mariage, corrigés des naissances perdues et des enfants morts avant le baptême.

Certes la faiblesse des effectifs, surtout pour les périodes les plus anciennes, peut biaiser les résultats par le jeu des fluctuations aléatoires : cela est vrai particulièrement pour les groupes d'âge les moins nombreux (avant 20 ans et après 34 ans). Néanmoins il se dessine de ces chiffres, qu'il faut interpréter avec prudence, une évolution assez nette, dont les périodes charnières semblent se situer à la fin du XVIII^e siècle (brusque chute de la descendance finale dans tous les groupes d'âge pour la cohorte 1780-1804), dans le second quart du XIX^e siècle (augmentation à l'exception du groupe 25-29 ans) et enfin dans les années 1880 (nouvelle forte réduction de la descendance finale, essentiellement chez les femmes mariées avant 30 ans).

Tableau 5.6:

**Descendance finale selon l'âge au mariage et la période de mariage
et descendance théorique moyenne (Mariages 1727-1904)**

Période de mariage	Descendance finale selon l'âge au mariage					Descendance théorique moyenne	Nbre
	-20	20-24	25-29	30-34	35+		
1727-1761	7,1	7,9	6,8	4,7	2,2	6,62	81
1762-1779	7,9	6,4	6,1	5,2	1,8	5,85	48
1780-1804	4,6	4,2	4,9	3,8	1,2	4,08	65
1805-1829	5,8	4,3	4,3	1,6	—	4,10	87
1830-1854	7,9	5,2	4,3	3,3	0,8	4,52	177
1855-1879	6,4	5,7	4,8	2,8	0,9	4,71	296
1880-1904	3,3	3,8	2,8	2,8	0,2	3,02	275

Ces résultats semblent démontrer une diffusion rapide de la limitation des naissances à la fin du XVIII^e et la présence de certaines formes de régulation⁷⁵ peut-être déjà dès le milieu du siècle, du moins chez les femmes mariées entre 20 et 30 ans, contrairement à ce qui semble se passer dans le Bas du pays neuchâtelois, pour lequel P. Caspard constate une hausse de la natalité et de la fécondité simultanée au développement industriel lié à l'indiennage⁷⁶.

On sait qu'en France la limitation des naissances se répand dans le dernier tiers du XVIII^e siècle⁷⁷, mais désormais nombreux sont les exemples de limitation volontaire de la fécondité légitime avant cette date; citons les villes de Rouen⁷⁸, Genève⁷⁹ et Zurich⁸⁰, ainsi que certains villages anglais⁸¹ et hongrois⁸².

Des études récentes ont d'ailleurs mis en évidence la précocité d'une régulation de la fécondité également dans la Suisse rurale protestante. A Jussy, dans la campagne genevoise, la «prévention des naissances» apparaît après 1770; auparavant A. Perrenoud admet un régime de «fécondité naturelle», mais il souligne la faiblesse des valeurs obtenues par rapport à celles normalement observées: en 1750-1769 le nombre théorique moyen de naissances (calculé sur la base de l'analyse transversale) est de 5,25; il tombe à 4,38 en 1770-1789 puis se stabilise (4,2 en 1790-1809) avant de poursuivre sa baisse (3,47 en 1810-1829, 3,48 en 1830-1849, 2,58 en 1850-1879)⁸³.

Dans certaines paroisses protestantes glaronnaises «divers indices convergents confirment le contrôle de la fécondité au XVIII^e siècle et permettent d'affirmer l'existence d'une limitation des naissances généralisée à la fin du siècle. En outre, un certain nombre de présomptions suggèrent qu'il existe déjà une régulation diffuse de la fécondité au début du siècle pratiquée par les femmes qui arrivent au mariage avant 25 ans»⁸⁴.

A Mollis, A.-L. Head a obtenu les valeurs suivantes (descendance théorique moyenne): 6,6 pour 1731-1760, 6,1 pour 1761-1790, 5,2 pour 1791-1820, 4,8 pour 1821-1850; pour le village d'Elm ces chiffres sont respectivement pour les mêmes périodes de 6,5, 6,2, 5,3 et 5,5.

Ces résultats sont assez proches de ceux affichés au tableau 5.6, mais à Fleurier la baisse est plus rapide, sans toutefois atteindre l'ampleur de Jussy où le niveau de départ est d'ailleurs nettement plus faible. Une analogie se constate par rapport à Elm : la fécondité reprend dans le deuxième quart du XIX^e siècle, alors que dans les deux autres villages le processus d'érosion ne connaît pas de sursis.

2. Le taux de fécondité selon l'âge et la durée du mariage

Les taux de fécondité (tableaux 5.7 et 5.8) permettent de mieux cerner le phénomène. Mais il s'avère nécessaire de rappeler tout d'abord leur signification statistique : il s'agit de la proportion de femmes accouchant d'un enfant pendant la durée d'observation d'une année pour un effectif théorique de 1000.

Considérons en premier lieu la fécondité pour l'ensemble des âges au mariage (graphique [5.7]) : pour la période 1727-1761 les taux, assez élevés comparativement à d'autres régions⁸⁷, ne baissent notablement qu'à partir du groupe 40-44 ans et par effet du vieillissement, situation qui semble indiquer un régime de fécondité « naturelle ». Mais déjà pour 1762-1779⁸⁸, la baisse se manifeste à partir de 35 ans et la période 1780-1804 représente un tournant ; si la fécondité se maintient au même niveau dans le groupe 20-24 ans de 1727 à 1829, dès 1780 elle diminue à partir de 25 ans : 453 à 25-29 ans pour 1727-1761 contre 323 au même âge pour 1780-1804. La chute est encore plus forte dès 30 ans et le mouvement s'accroît à la période suivante (1805-1829). L'évolution de l'âge au premier mariage de la femme — esquissée au chapitre IV — peut constituer une explication partielle mais insuffisante du phénomène⁸⁹ ; il faut donc admettre le début d'une restriction des naissances qui se généralise progressivement.

C'est ce que semble montrer l'analyse des taux selon l'âge au mariage à l'intérieur des deux groupes aux effectifs les plus importants où l'évolution laisse soupçonner un contrôle de la fécondité très précoce : celui des femmes mariées à 20-24 et à 25-29 ans (tableau 5.7).

Dans le premier, entre 1727-1761 et 1762-1779, les taux faiblissent dans toutes les classes d'âge de manière sensible ; en outre une baisse rapide intervient très tôt : dès 30 ans en 1727-1761, dès 25 en 1762-1779 : indice assez probant d'un ralentissement volontaire de la procréation, par espacement ou par arrêt. A partir de 1780 la chute de la fécondité dès la trentaine s'accroît, alors que se constate une hausse passagère du taux dans le premier groupe (celui du mariage), dont il faut souligner qu'il est — pour toutes les périodes et pour tous les âges au mariage — gonflé par les conceptions prénuptiales.

Dans le second la cohorte 1762-1779 enregistre une baisse très marquée entre le 2^e et le 3^e groupe d'âge (de 504 à 330), soit à partir de 35 ans, hausse qui s'accroît par la suite : en 1805-1829 elle se manifeste déjà à partir de 30 ans, parallèlement à une hausse des valeurs au début de l'union. D'autre part on observe en 1780-1804 une réduction de la fécondité jusqu'à 39 ans par rapport aux périodes précédentes.

Les faibles effectifs des autres groupes n'autorisent pas une analyse poussée ; cependant ils semblent confirmer les conclusions avancées : la limitation des naissances se généralise à Fleurier parmi les couples qui ont convolé dans la

Tableau 5.7:

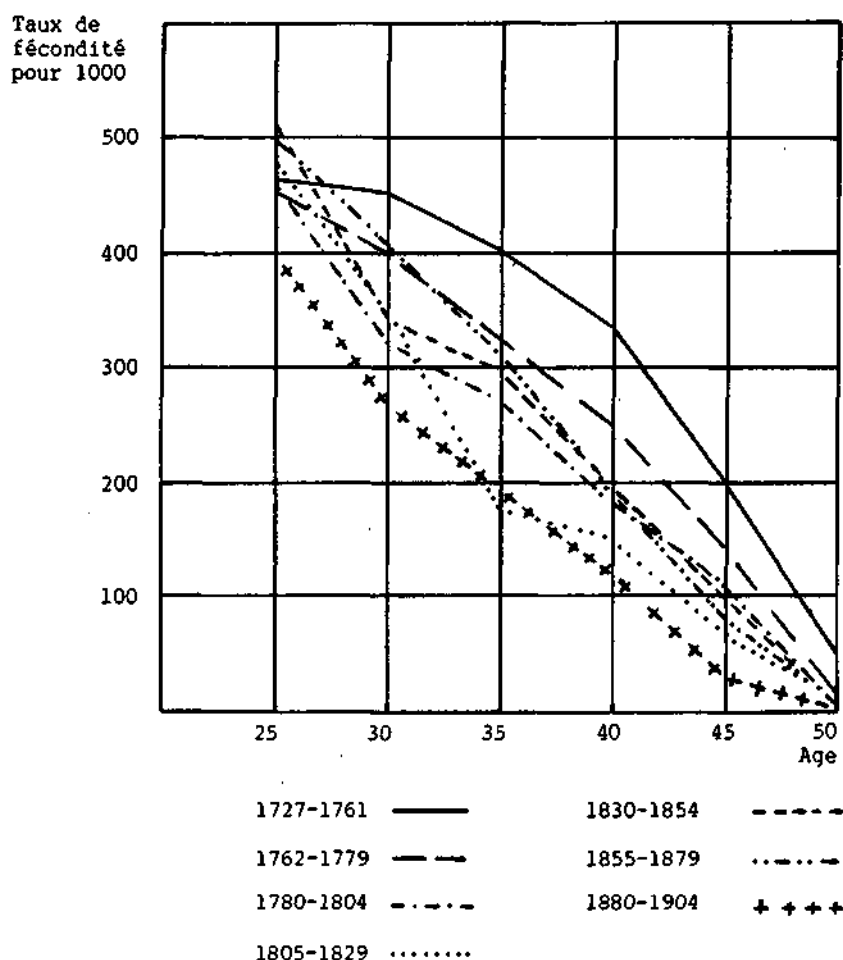
Taux de fécondité pour 1000
selon l'âge au mariage de la femme et l'âge de la mère,
corrigés des naissances perdues et des enfants morts avant le baptême
(Mariages 1727-1904)⁸⁵

Age actuel de la femme	Période de mariage						
	1727- 1761	1762- 1779	1780- 1804	1805- 1829	1830- 1854	1855- 1879	1880- 1904
Femmes mariées à 15-19 ans							
15-19	440	-	641	631	522	769	428
20-24	404	440	396	483	491	450	267
25-29	308	404	196	262	450	486	154
30-34	308	220	134	101	228	200	44
35-39	220	146	36	100	143	80	0
40-44	88	0	36	50	80	40	0
45-49	0	0	0	0	0	0	0
Nbre	7	3	10	9	12	16	25
F.A.	30	15	50	45	55	60	90
Femmes mariées à 20-24 ans							
20-24	506	456	537	473	518	510	439
25-29	452	366	342	313	300	386	260
30-34	358	342	119	110	295	280	152
35-39	294	165	129	138	148	151	93
40-44	188	110	0	61	81	59	0
45-49	0	14	0	12	0	10	0
Nbre	23	21	18	38	70	126	126
F.A.	95	105	90	175	310	515	535
Femmes mariées à 25-29 ans							
25-29	518	529	429	469	398	458	324
30-34	428	504	406	306	300	362	227
35-39	362	330	201	208	181	238	112
40-44	204	154	184	84	91	92	36
45-49	55	0	0	18	13	12	0
Nbre	21	12	15	25	55	61	77
F.A.	90	60	65	75	240	260	365
Femmes mariées à 30-34 ans							
30-34	469	724	436	293	333	433	366
35-39	352	366	240	126	373	244	259
40-44	190	242	220	60	123	75	77
45-49	68	0	0	0	0	0	0
Nbre	18	8	14	10	20	15	22
F.A.	75	30	55	35	75	45	85
Femmes mariées à 35 ans et plus							
35-39	514	440	424	-	324	339	64
40-44	305	244	113	-	155	148	29
45-49	125	74	36	-	0	8	0
Nbre	6	4	8	5	19	37	25
F.A.	35	15	30	-	72,5	118,5	85,5
Tout âge au mariage⁸⁶							
20-24	464	453	458	476	510	499	398
25-29	453	400	323	345	343	407	269
30-34	402	424	272	177	295	310	191
35-39	334	248	182	151	197	190	120
40-44	197	142	110	66	98	80	27
45-49	49	13	6	12	5	9	0
F.A.	249	184	220	278	596	775	936

Graphique [5.7]

Mariages (1727-1904)

Taux de fécondité suivant l'âge de la mère et l'époque de mariage, corrigés des naissances perdues et des enfants morts avant le baptême (tout âge au mariage)



période 1780-1804 et s'accroît parmi la cohorte 1805-1829; il est à remarquer que des pratiques de régulation de la fécondité apparaissent avant 1780 dans les familles où la femme était âgée de moins de 30 ans à l'époque de son mariage.

Considérons désormais l'ensemble des femmes pour examiner l'évolution dès le deuxième tiers du XIX^e siècle: les périodes 1830-1854 et 1855-1879 connaissent une augmentation des taux dans tous les groupes, à l'exception de

Tableau 5.8 :

Taux de fécondité pour 1000
suivant l'âge au mariage de la femme et la durée du mariage,
corrigés des naissances perdues et des enfants morts avant le baptême
(Mariages 1727-1904)⁸⁵

Durée du mariage	Période de mariage						
	1727-1761	1762-1779	1780-1804	1805-1829	1830-1854	1855-1879	1880-1904
Femmes mariées à 15-19 ans							
0-4	408	660	484	508	527	462	318
5-9	308	330	220	349	422	457	143
10-14	308	294	74	67	375	228	67
15-19	264	146	68	101	143	100	0
20-24	132	146	36	80	67	40	-
25-29	0	0	36	50	50	0	-
30-34	0	0	0	0	0	0	-
F.A.	35	15	50	45	55	65	110
Femmes mariées à 20-24 ans							
0-4	440	440	428	376	406	488	379
5-9	412	387	256	227	290	318	185
10-14	396	220	101	129	204	202	130
15-19	235	152	59	67	123	101	58
20-24	95	74	0	56	23	24	6
25-29	0	0	0	12	0	0	-
30-34	0	0	0	0	0	0	-
F.A.	95	105	90	175	325	535	560
Femmes mariées à 25-29 ans							
0-4	544	569	448	390	396	447	325
5-9	371	380	229	276	249	298	148
10-14	305	231	220	144	146	159	88
15-19	146	48	80	47	64	50	0
20-24	0	0	0	0	7	0	0
25-29	0	0	0	0	0	0	0
30-34	0	0	0	0	0	0	-
F.A.	95	60	75	95	255	275	360
Femmes mariées à 30-34 ans							
0-4	426	531	389	196	427	364	362
5-9	352	404	280	91	200	175	147
10-14	110	110	98	34	33	25	54
15-19	51	0	0	0	0	0	0
20-24	0	0	0	0	0	0	0
F.A.	75	30	65	45	75	55	105
Femmes mariées à 35 ans et plus							
0-4	300	146	165	-	153	162	45
5-9	98	220	74	-	15	27	0
10-14	32	0	0	-	0	0	0
15-19	0	0	0	-	0	0	0
20-24	0	0	0	-	0	0	-
F.A.	55	15	40	-	85	130	110

celui de 45-49 ans ; néanmoins aucune modification fondamentale des comportements ne se manifeste par rapport aux périodes précédentes : dès 25 ans les taux faiblissent progressivement et rapidement. Certes la limitation des naissances apparaît moins rigoureuse qu'auparavant comme le démontrent, outre un niveau de fécondité en général plus élevé, les hausses des taux à 25-29 pour les femmes mariées à 15-19 ans, à 30-34 pour celles mariées à 20-24 et à 35-39 pour

Tableau 5.9:

Naissances en 5 ans de vie conjugale (Mariages 1727-1904)

Mariages 1727-1761						
Nbre d'enfants	Age actuel de la femme					
	20-24	25-29	30-34	35-39	40-44	45-49
0	0	8	10	20	39	79
1	33	21	21	31	39	19
2	33	46	54	31	17	2
3	33	21	10	18	5	0
4	0	4	5	0	0	0
5	0	0	0	0	0	0
Ensemble	99	100	100	100	100	100
Nbre de femmes	6	24	39	49	54	48
Nbre d'enfants	12	46	70	72	48	11
Nbre moyen d'enfants	2,0	1,92	1,79	1,47	0,89	0,23

Mariages 1762-1779						
Nbre d'enfants	Age actuel de la femme					
	20-24	25-29	30-34	35-39	40-44	45-49
0	0	25	21	31	56	94
1	0	8	13	31	26	6
2	0	42	42	31	15	0
3	100	25	21	7	3	0
4	0	0	3	0	0	0
5	0	0	0	0	0	0
Ensemble	100	100	100	100	100	100
Nbre de femmes	3	24	33	35	34	34
Nbre d'enfants	9	40	57	39	22	2
Nbre moyen d'enfants	3,0	1,67	1,73	1,11	0,65	0,06

Mariages 1780-1804						
Nbre d'enfants	Age actuel de la femme					
	20-24	25-29	30-34	35-39	40-44	45-49
0	30	26	40	51	62	98
1	0	30	28	22	24	2
2	30	33	23	12	7	0
3	30	11	6	15	7	0
4	10	0	3	0	0	0
5	0	0	0	0	0	0
Ensemble	100	100	100	100	100	100
Nbre de femmes	10	27	35	41	42	39
Nbre d'enfants	19	35	36	37	25	1
Nbre moyen d'enfants	1,9	1,3	1,03	0,9	0,6	0,02

Mariages 1805-1829

Nbre d'enfants	Age actuel de la femme					
	20-24	25-29	30-34	35-39	40-44	45-49
0	0	29	45	50	75	94
1	22	21	35	33	21	6
2	22	31	16	13	2	0
3	56	14	2	4	2	0
4	0	5	2	0	0	0
5	0	0	0	0	0	0
Ensemble	100	100	100	100	100	100
Nbre de femmes	9	42	51	48	43	35
Nbre d'enfants	21	61	41	34	14	2
Nbre moyen d'enfants	2,3	1,45	0,8	0,71	0,3	0,06

Mariages 1830-1854

Nbre d'enfants	Age actuel de la femme					
	20-24	25-29	30-34	35-39	40-44	45-49
0	9	20	21	41	63	98
1	9	26	35	29	28	2
2	18	33	22	23	9	0
3	55	18	29	7	0	0
4	9	3	3	0	0	0
5	0	0	0	0	0	0
Ensemble	100	100	100	100	100	100
Nbre de femmes	11	70	112	106	94	92
Nbre d'enfants	27	111	143	102	44	2
Nbre moyen d'enfants	2,45	1,58	1,28	0,96	0,47	0,02

Mariages 1855-1879

Nbre d'enfants	Age actuel de la femme					
	20-24	25-29	30-34	35-39	40-44	45-49
0	8	16	26	52	74	95
1	8	22	27	20	17	5
2	34	25	22	16	7	0
3	50	25	19	10	2	0
4	0	10	6	2	0	0
5	0	2	0	0	0	0
Ensemble	100	100	100	100	100	100
Nbre de femmes	12	110	149	129	128	121
Nbre d'enfants	27	230	198	119	48	6
Nbre moyen d'enfants	2,25	2,09	1,33	0,92	0,38	0,05

Mariages 1880-1904

Nbre d'enfants	Age actuel de la femme					
	20-24	25-29	30-34	35-39	40-44	45-49
0	28	29	48	62	77	100
1	28	36	25	19	17	0
2	28	22	18	15	6	0
3	16	7	8	3	0	0
4	0	6	0	1	0	0
5	0	0	1	0	0	0
Ensemble	100	100	100	100	100	100
Nbre de femmes	18	120	174	130	66	61
Nbre d'enfants	24	192	155	79	19	0
Nbre moyen d'enfants	1,33	1,6	0,89	0,61	0,29	0,0

celles mariées à 30-34 ans. Il s'agit là probablement du résultat conjugué d'un moins grand espacement des accouchements et d'un arrêt moins précoce de la procréation.

La cohorte 1880-1904 voit en revanche s'effondrer la fécondité à tous les âges : la courbe carrément concave montre que la limitation des naissances se pratique désormais dans tous les groupes dès le début du mariage, même si ses effets se font sentir surtout après quelques années d'union conjugale.

L'examen des taux selon la durée de l'union conjugale confirme les observations précédentes : dès 1780 un lien net existe entre celle-ci et le niveau de la fécondité. Avant cette date il est plausible d'admettre une relation entre les deux variables, du moins pour les femmes mariées avant 30 ans et pour la période 1762-1779.

De même la hausse du niveau général de la fécondité, surtout mais non seulement dans les premières années de mariage pour les couples formés entre 1830 et 1879, se reflète à travers les chiffres du tableau 5.8, ainsi que la brusque réduction dès 1880.

3. Nombre de naissances en 5 ans de vie conjugale

Taux et descendance finale sont des indicateurs qui ne font que présenter une réalité « moyenne », derrière laquelle peuvent se cacher des situations très différentes. Ainsi, pour mieux cerner le phénomène du déclin de la fécondité, il est utile de recourir à des indices moins synthétiques, tels que la répartition proportionnelle des femmes selon le nombre d'enfants mis au monde en cinq ans de vie conjugale et la distribution des familles selon leur dimension finale.

Le tableau 5.9 indique de quelle manière se répartissent 100 femmes de chaque groupe d'âge, ayant vécu entièrement les cinq ans en état de mariage, suivant le nombre de naissances survenues dans ce même groupe d'âge (tous âges au mariage confondus).

Pour chaque cohorte le pourcentage de femmes n'ayant pas connu de naissance pendant les cinq années observées augmente progressivement — effet normal de la baisse de la fécondité avec l'âge — mais surtout, dans chaque groupe d'âge, elle s'accroît d'une période à l'autre entre 1727 et 1829 : à 30-34 ans, en 1727-1761, seulement 10% des femmes n'ont pas eu d'enfant ; en 1762-1779, pour le même âge, elles sont 21%, en 1780-1804 40% et en 1805-1829 45% ! A 40-44 ans le pourcentage passe de 39% en 1727-1761 à 74% en 1805-1829.

Rares, déjà dans la première moitié du XVIII^e siècle, sont les femmes qui mettent au monde plus de 3 enfants en 5 ans, même parmi les plus jeunes ; jusqu'à 35 ans le mode se situe à deux enfants jusqu'en 1762-1779 ; à partir de la période 1780-1804 il se déplace à un seul enfant (si l'on exclut les femmes qui n'ont pas procréé) dès 30 ans ; presque une femme sur deux en 1727-1761 a deux enfants entre 25 et 29 ans, mais plus qu'une sur trois en 1780-1804.

De même le nombre moyen d'enfants diminue rapidement : à 30-34 ans, 1,79 en 1727-1761, 1,73 en 1762-1779 mais seulement 1,03 en 1780-1804 et 0,8 en 1805-1829.

Les preuves d'une restriction volontaire de la fécondité sont présentes; elles semblent toutes confirmer les observations faites au paragraphe précédent pour le XVIII^e siècle et le début du XIX^e.

Pour les périodes 1830-1854 et 1855-1879 s'observe une brusque diminution de la proportion de femmes restées sans enfant dans un groupe d'âge donné jusqu'à 35 ans, mais essentiellement dans celui des 30-34 ans (respectivement 21% et 26% contre 45%) qui enregistre également une augmentation de femmes donnant la vie à 3 enfants en 5 ans (19% contre 2%); en revanche aux âges plus élevés aucune modification essentielle ne peut être soulignée.

Pour le reste il faut retenir une progressive disparition du mode au profit d'un plus grand nivellement de la série: le nombre moyen d'enfants en cinq ans d'union se présente de plus en plus comme le produit de situations très diversifiées qui posent d'emblée le problème de la fécondité différentielle, problème sur lequel nous reviendrons.

La période 1880-1904 connaît soudain un nouveau revirement: hausse sensible des femmes sans enfants dans tous les groupes d'âge, mais essentiellement dans celui des 30-34 ans et tendance à une concentration, parmi les femmes fécondes, dans le groupe d'un seul enfant. Ce mouvement se traduit dans la baisse du nombre moyen d'enfants déjà aux jeunes âges.

Même pour le XIX^e siècle les remarques précédentes trouvent donc ici pleine confirmation.

L'évolution de l'âge au premier mariage⁹⁰ pourrait partiellement influencer l'évolution que nous venons d'esquisser. Aussi penchons-nous sur la répartition proportionnelle suivant le nombre de naissances en 5 ans de vie conjugale dans les deux groupes aux effectifs les plus nombreux: ceux des femmes mariées à 20-24 et 25-29 ans. Les résultats sont présentés au tableau 5.10.

Pendant la période 1727-1761 le pourcentage — faible jusqu'à 40 ans — de femmes n'ayant pas eu d'enfant dans un groupe de durée de mariage donné varie essentiellement en fonction de l'âge de la femme: dans les deux groupes il s'élève de manière sensible à partir de 35-39 ans (dès 15 ans de mariage pour les femmes mariées à 20-24 ans, dès 10 ans pour celles mariées à 25-29 ans) indépendamment de l'âge au mariage et la fréquence des grossesses se réduit au fur et à mesure que la femme vieillit. Ce sont là des traits caractéristiques d'un régime de fécondité «naturelle». A l'exception du premier groupe — celui du mariage, influencé par les conceptions prénuptiales — la majorité des couples connaît deux naissances en 5 ans de vie conjugale.

Si l'on considère maintenant la période 1805-1829, une situation très différente se présente: le nombre de femmes restées sans procréer dans un groupe d'âge donné — plus nombreuses que par le passé — semble dépendre assez fortement de la durée du mariage: à preuve les différences minimales entre les deux cohortes, en tout cas jusqu'à 14 ans d'union; ensuite le facteur âge joue un rôle relativement peu important.

Mesurons l'ampleur du déclin de la fécondité en moins d'un siècle. En 1727-1761, entre 10 et 14 ans de mariage, aucune femme mariée à 20-24 ans et environ un quart de celles mariées entre 25 et 29 n'ont pas eu d'enfant; en 1805-1829 les femmes infécondes représentent respectivement environ les deux tiers et les trois quart.

Tableau 5.10:

**Naissances en 5 ans de vie conjugale selon l'âge au mariage de la femme
et la durée du mariage (Mariages 1727-1904)**

Durée 0-4 ans								Age au mariage							
20-24								25-29							
Nbre	P ₁	P ₂	P ₃	P ₄	P ₅	P ₆	P ₇	P ₁	P ₂	P ₃	P ₄	P ₅	P ₆	P ₇	
0	1	5	2	4	5	12	16	0	0	3	2	2	7	19	
1	5	0	3	11	13	5	29	3	1	1	5	14	8	12	
2	6	6	8	12	25	38	29	6	4	5	5	19	15	23	
3	7	9	5	5	19	31	27	8	6	4	5	15	16	13	
4	0	1	0	3	3	21	11	2	1	2	2	1	9	5	
F	19	21	18	35	65	107	112	19	12	15	19	51	55	72	

Durée 5-9 ans							Age au mariage							
20-24							25-29							
Nbre	P ₁	P ₂	P ₃	P ₄	P ₅	P ₆	P ₇	P ₁	P ₂	P ₃	P ₄	P ₅	P ₆	P ₇
0	1	6	4	9	15	23	47	2	0	5	5	13	15	31
1	2	1	5	13	16	28	34	4	4	4	4	11	11	21
2	10	7	6	8	17	16	15	8	5	3	3	18	9	14
3	3	7	0	2	11	28	5	1	2	1	2	3	12	0
4	0	0	0	0	1	3	4	1	0	0	1	0	2	0
F	16	21	15	32	60	98	105	16	11	13	15	45	49	66

Durée 10-14 ans							Age au mariage							
20-24							25-29							
Nbre	P ₁	P ₂	P ₃	P ₄	P ₅	P ₆	P ₇	P ₁	P ₂	P ₃	P ₄	P ₅	P ₆	P ₇
0	0	6	9	16	17	34	42	3	1	7	10	21	20	30
1	5	6	3	4	19	19	18	4	8	1	1	7	9	6
2	7	4	0	3	8	17	12	4	1	1	1	7	8	3
3	3	1	1	2	5	6	2	2	0	2	0	2	2	2
4	0	0	0	0	0	2	0	0	0	1	2	0	0	0
F	15	17	13	25	49	78	74	13	10	12	14	37	39	41

Durée 15-19 ans							Age au mariage							
20-24							25-29							
Nbre	P ₁	P ₂	P ₃	P ₄	P ₅	P ₆	P ₇	P ₁	P ₂	P ₃	P ₄	P ₅	P ₆	P ₇
0	3	9	9	15	22	47	35	5	7	8	11	23	30	26
1	7	3	1	5	11	12	7	6	2	2	1	6	4	0
2	4	4	1	1	5	7	3	1	0	1	1	2	1	0
3	0	0	0	0	1	3	0	0	0	0	0	0	1	0
4	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
F	14	16	11	21	39	69	45	12	9	11	13	31	36	26

Durée 20-24 ans							Age au mariage							
20-24							25-29							
Nbre	P ₁	P ₂	P ₃	P ₄	P ₅	P ₆	P ₇	P ₁	P ₂	P ₃	P ₄	P ₅	P ₆	P ₇
0	9	11	8	14	30	60	31	12	8	11	12	28	25	17
1	4	3	0	3	4	4	1	0	0	0	0	1	0	0
2	1	1	0	1	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0
3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
4	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
F	14	15	8	18	34	66	32	12	8	11	12	29	25	17

P₁ période de mariage 1727-1761
P₂ période de mariage 1762-1779
P₃ période de mariage 1780-1804
P₄ période de mariage 1805-1829
P₅ période de mariage 1830-1854

P₆ période de mariage 1855-1829
P₇ période de mariage 1880-1904

N naissances
F nombre de femmes

L'évolution s'amorce déjà pendant la période 1762-1779. On constate certes à cette époque une diminution proportionnelle des femmes infécondes pendant les 15 premières années de mariage dans le second groupe (mariées à 25-29 ans), ainsi qu'une augmentation de celles ayant mis au monde 3 enfants ou plus en 5 ans d'union dans le premier groupe (mariées à 20-24 ans), indice probable d'une hausse de la fécondité en début du mariage. Mais parallèlement dans ce même groupe les couples sans naissance augmentent sensiblement. De plus, à partir de 10-14 ans de mariage, la restriction de la fécondité est évidente et s'accroît dès 15-19 ans.

Chez les femmes mariées à 25-29 ans cette baisse se manifeste d'abord par une réduction du nombre des naissances en 5 ans : entre 15 et 19 ans de mariage seules 2 femmes sur 10 connaissent encore au moins une grossesse, alors qu'elles représentaient un peu moins de la moitié à la période précédente.

La cohorte 1780-1804 voit ce déclin s'accroître : le changement est brutal surtout entre le dixième et le quinzième anniversaire de mariage, mais il affecte également les premières années de l'union conjugale surtout en ce qui concerne le groupe 25-29 ans. Le contrôle des naissances semble être désormais une pratique généralisée parmi les familles fleurisanes.

Pour le XIX^e siècle les données du tableau 5.10 ne font que confirmer les conclusions déjà avancées.

Les périodes 1830-1854 et 1855-1879 enregistrent une hausse de la fécondité pendant les quinze premières années de mariage — due essentiellement au fait qu'un nombre de femmes plus important que par le passé met au monde davantage d'enfants surtout au début de l'union et prolonge de quelques années sa période procréative — ainsi qu'une relative diversité de situations dans les différents groupes ; la période 1880-1904 connaît une augmentation des femmes qui ne font plus d'enfant déjà après le cinquième anniversaire de mariage ainsi qu'une diminution du nombre de naissances en 5 ans de vie conjugale.

Tenant compte de ce qui précède, il paraît possible désormais d'émettre un certain nombre d'hypothèses quant à la chronologie et aux modalités de ce déclin de la fécondité à Fleurier entre le XVIII^e siècle et le début du XX^e, hypothèses qu'il convient de confirmer et d'affiner par la suite sur la base d'indices différents.

La limitation des naissances — comprenons par là la pratique d'une contraception d'arrêt — se généralise rapidement parmi les couples formés en 1780-1804 et s'accroît parmi ceux de la cohorte successive comme l'attestent la brusque chute de la descendance finale, l'évolution des taux de fécondité selon l'âge de la femme et la durée du mariage et celle du nombre des naissances en cinq ans de vie conjugale.

Mais si pour la période 1727-1761 nous pouvons conclure à l'existence d'un régime de fécondité « naturelle » (baisse importante de la fécondité seulement après 40 ans, variations du niveau de fécondité uniquement en fonction de l'âge actuel de la femme), déjà pour la période 1762-1779 il est plausible d'admettre, en tout cas pour les femmes mariées avant 30 ans, des pratiques de régularisation des naissances qui ne touchent pas de manière égale l'ensemble de la population.

La diffusion de ces pratiques aboutit au brusque changement constaté pour la cohorte 1780-1804 parmi laquelle une bonne partie des couples observés

arrêtent très tôt de procréer (dès 10 ans de mariage) et s'efforcent en tout cas de limiter leur descendance.

Ces comportements ne font que s'accroître pendant la période 1805-1829.

Dans le second quart du XIX^e siècle et jusque vers les années 1880, pour des raisons qu'il s'agit d'éclaircir, la limitation des naissances continue d'être pratiquée, cependant avec moins de rigueur : non seulement la période féconde d'un grand nombre de femmes dure plus longtemps, mais d'une manière générale la fréquence des naissances est plus élevée, même dans les premières années de vie conjugale. Néanmoins il semblerait qu'à cette époque les valeurs globales proposées sont la résultante de comportements assez diversifiés du fait de la coexistence de différentes stratégies familiales qu'il faut probablement expliquer en termes d'appartenance culturelle ou socio-économique.

A la fin du XIX^e siècle un nouveau changement de taille s'amorce : le recours à la contraception est désormais fréquent dès le début du mariage ; et surtout la période de procréation tend à se localiser de manière précise dans l'histoire du couple, soit au début du mariage : pour la majorité des familles la notion de planification familiale est acquise.

4. Répartition des familles selon le nombre d'enfants

L'étude des familles selon le nombre total d'enfants mis au monde pendant l'union et surtout celle de l'évolution de leur distribution au cours du temps devrait permettre d'affiner l'analyse.

Le tableau 5.11 propose la répartition de l'ensemble des familles achevées — à savoir des familles dont la date de fin d'union est connue — aux différentes périodes.

La période 1780-1804 y apparaît à nouveau comme un tournant : le nombre moyen d'enfants par famille achevée tombe de 5,1 à 3,5 et surtout 62 % des couples observés formés à cette époque ont au maximum 3 enfants, contre seulement 25 % de ceux fondés pendant la période précédente ; les familles avec 8 enfants ou plus chutent au contraire de 22 % en 1762-1779 à 7 % en 1780-1804. De même, dès 1830-1854 et jusqu'au dernier quart du XIX^e siècle se constate une légère hausse du nombre moyen d'enfants (3,8), conséquence d'une diminution des familles de moins de 4 enfants (53 %) et d'une augmentation de celles de 8 ou plus (un peu moins de 15 %). Reste cependant que durant cette période une famille sur deux parmi celles observées a une dimension finale réduite (0-3 enfants).

La chute de la fécondité constatée plus haut pour la période 1880-1904 se retrouve aussi et de manière nette dans les chiffres du tableau 5.11 : moins de 3 enfants naissent en moyenne de l'ensemble des couples et plus de la moitié d'entre eux (54,5 %) n'en a que deux au maximum, seulement 4 % 8 ou davantage.

En revanche, pour la période 1762-1779 les résultats obtenus ne s'accordent pas aux conclusions des paragraphes précédents : le nombre moyen d'enfants s'élève par rapport à 1727-1761 (de 4,4 à 5,1) alors que faiblit la proportion des familles de moins de 4 enfants (de 40 à 25 %). Mais il ne faut pas oublier que ces chiffres proviennent de l'ensemble des familles achevées ; ils peuvent donc être

Tableau 5.11:

Tous âges au mariage
Classement des familles achevées selon le nombre d'enfants
(naissances retrouvées et enfants morts avant le baptême compris)
(Mariages 1727-1904)

Nbre d'enfants	Période de mariage						
	1727- 1761	1762- 1779	1780- 1804	1805- 1829	1830- 1854	1855- 1879	1880- 1904
0	111	167	154	96	119	231	247
1	111	42	77	157	159	86	131
2	111	42	154	181	125	110	167
3	74	0	231	206	125	98	178
4	148	167	77	120	102	129	84
5	99	167	108	108	114	86	65
6	86	104	92	24	74	43	58
7	86	62	0	36	45	59	33
8	49	125	46	12	51	39	18
9	49	42	15	24	34	35	4
10	38	20	31	0	40	43	7
11	38	62	0	0	0	13	4
12	0	0	15	24	12	20	4
13	0	0	0	0	0	0	0
14	0	0	0	12	0	4	0
15	0	0	0	0	0	4	0
Nbre familles	81	48	65	83	176	255	275
Nbre enfants	355	243	226	276	664	959	708
Nbre moyen enfant/famille	4,4	5,1	3,5	3,3	3,8	3,8	2,6

fortement influencés par l'évolution de la nuptialité (baisse de l'âge au mariage en ce qui concerne la femme) et de la mortalité (diminution des unions rompues précocement par le décès de l'un des conjoints).

Il convient dès lors de concentrer notre analyse sur les familles complètes — familles achevées où la femme a atteint l'âge de 45 ans en état de mariage — et introduire une variable importante: l'âge de la femme au mariage dont nous retenons les trois groupes 20-24, 25-29 et 30-34 ans.

Le tableau 5.12 illustre la répartition de ces familles selon le nombre des naissances qu'elles ont connues; pour éviter de disperser le nombre réduit d'observations, nous les avons regroupées en trois catégories (0-4 enfants, 5-8, 9 et plus). Les données brutes figurent en annexe (Annexe VIII).

L'analyse ne peut être poussée très loin en raison des effectifs très faibles, surtout aux époques anciennes; néanmoins ces données — au-delà des variations aléatoires — semblent confirmer les conclusions précédentes. L'évolution

Tableau 5.12:

**Classement des familles complètes suivant le nombre d'enfants,
la période de mariage et l'âge au mariage de la femme
(naissances retrouvées et enfants morts avant le baptême compris)
(Mariages 1727-1904)⁹¹**

Nbre d'enfants	Période de mariage						
	1727- 1761	1762- 1779	1780- 1804	1805- 1829	1830- 1854	1855- 1879	1880- 1904
Femmes mariées à 20-24 ans							
0-4	1	7	6	13	17	33	24
5-8	8	4	2	5	13	19	16
9 et +	5	5	0	2	7	16	2
Ensemble	14	16	8	20	37	68	42
Moyenne	7,6	5,4	3,5	4,4	5,2	5,4	4,1
Femmes mariées à 25-29 ans							
0-4	4	3	7	6	17	20	25
5-8	7	7	3	4	13	11	8
9 et +	2	0	2	2	3	6	0
Ensemble	13	10	12	12	33	37	33
Moyenne	6,2	5,5	4,5	4,9	4,3	4,6	2,8
Femmes mariées à 30-34 ans							
0-4	8	3	6	7	9	6	10
5-8	7	2	4	0	4	2	3
9 et +	0	0	0	0	0	0	0
Ensemble	15	5	10	7	13	8	13
Moyenne	4,3	4,2	3,8	1,7	3,3	2,9	2,9
Ensemble des femmes mariées entre 20 et 30 ans							
0-4	5	10	13	17	34	53	49
5-8	15	11	5	9	26	30	24
9 et +	7	5	2	4	10	22	2
Ensemble	27	26	20	32	70	105	75

du nombre moyen d'enfants suit dans les grandes lignes celle de la descendance finale illustrée au début du chapitre.

En 1727-1761 les familles sont relativement nombreuses; quel que soit l'âge au mariage de la femme, environ la moitié des couples observés a eu entre 5 et

8 enfants. La fréquence des familles réduites (0-4 enfants) et de celles très nombreuses (9 et plus) varie évidemment en fonction de la durée de la période féconde de l'épouse, mais dans l'ensemble les premières représentent un peu plus d'un cinquième.

La cohorte 1762-1779 voit une augmentation des familles de taille réduite (un tiers) et une légère diminution de celles de grande dimension (un cinquième); cette diminution s'accroît dans la cohorte 1780-1804: les deux tiers parmi le groupe 20-24 ans et plus de la moitié parmi celui des 25-29 mettent au monde moins de 5 enfants. En revanche, la distribution ne se modifie chez les femmes mariées après la trentaine que dans la cohorte 1805-1829, qui pour l'ensemble des familles semble conserver les acquis: 60 % des couples observés engendrent moins de 5 enfants, quel que soit l'âge de la femme.

La restriction volontaire de la fécondité paraît donc être pratiquée précocement à Fleurier; dans un premier temps (seconde moitié du XVIII^e siècle) elle touche seulement une minorité et presque exclusivement les femmes mariées jeunes, c'est-à-dire les plus exposées au risque d'une abondante descendance; peu à peu les comportements apparus de manière sporadique chez les couples formés en 1762-1779 se généralisent (fin du XVIII^e) à l'ensemble de la population, mais plus rapidement chez les couples où l'épouse arrive au mariage avant la trentaine.

Dès le deuxième quart du XIX^e siècle — caractérisé, rappelons-le par une reprise de la fécondité — on remarque une augmentation des familles nombreuses et très nombreuses au détriment de celles réduites, qui néanmoins continuent de représenter environ la moitié de l'échantillon. Mais ce qui nous paraît le plus important dans les chiffres du tableau 5.12, c'est la diversité des situations rencontrées indépendamment de l'âge au mariage de la mère pour les cohortes 1830-1854 et 1855-1879. D'ailleurs une comparaison entre les deux permet de saisir deux tendances contradictoires, du moins en ce qui concerne les femmes mariées entre 20 et 30 ans: la hausse proportionnelle, d'une part des couples dont la descendance est inférieure à 5, d'autre part de ceux qui mettent au monde plus de 8 rejetons.

Fleurier connaît à cette époque une vague massive d'immigration; il est dès lors légitime de se demander si elle n'est pas responsable de la variété des stratégies familiales auxquelles nous sommes confrontés, les comportements des couples en matière de procréation étant alors à mettre en relation avec leur appartenance culturelle et religieuse: certains groupes seraient définitivement acquis au malthusianisme, tandis que d'autres limiteraient leur progéniture avec plus de réticences.

Une relative unité se retrouve seulement à la fin du siècle (1880-1904): alors que les familles très nombreuses sont devenues exceptionnelles (3 % de l'ensemble et 5 % parmi les couples où la femme était âgée de 20-24 ans à l'époque du mariage), la tendance est à une forte concentration des familles réduites (57 % parmi les femmes mariées avant 25 ans, plus de 75 % chez les autres); la dimension la plus courante est celle de 3-4 enfants: la «transition démographique» est à ce moment accomplie.

La chronologie du déclin de la fécondité légitime proposée au début du chapitre se trouve donc largement confirmée par plusieurs indices concordants.

Restent à préciser les modalités à travers lesquelles celui-ci s'opère. En conséquence il s'agit d'analyser maintenant l'évolution de l'âge à la dernière maternité d'une part et celle des intervalles qui séparent les naissances ensuite.

5. L'âge de la mère à la dernière maternité

A l'exclusion de l'infanticide, deux méthodes permettent aux couples de limiter leur descendance: espacer les naissances pendant une partie ou toute leur vie conjugale ou cesser de procréer dès le moment où la famille a atteint la taille souhaitée. Naturellement les deux solutions peuvent être adoptées par un même couple.

La première n'est pas aisée à détecter en raison des difficultés à distinguer dans l'espacement des naissances ce qui est imputable aux pratiques sociales de ce qui, en revanche, relève d'une volonté délibérée de contrôle de la fécondité.

La seconde, en revanche, se révèle assez facilement à travers le recul de l'âge à la dernière maternité.

Tableau 5.13:

**Âge à la dernière maternité dans les familles complètes selon l'âge au mariage et la période de mariage (femmes mariées entre 20 et 30 ans)
(Mariages 1727-1904)**

Période de mariage	Age au mariage					
	20-24			25-29		
	Moyen	Médian	Nbre	Moyen	Médian	Nbre
1727-1761	40,9	40,0	14	40,3	39,9	13
1762-1779	38,4	39,0	15	40,5	39,0	10
1780-1804	32,8	31,0	8	38,8	37,0	12
1805-1829	35,9	32,8	20	35,1	34,5	12
1830-1854	36,2	35,5	37	37,1	37,2	33
1855-1879	34,9	33,0	68	36,7	37,2	37
1880-1904	32,7	32,4	42	34,0	35,0	33

Le tableau 5.13 met en évidence l'importance — d'ailleurs déjà précédemment apparue de manière implicite — de la contraception d'arrêt dans le déclin de la fécondité. A chaque palier décisif franchi par les taux de fécondité correspond une baisse sensible de l'âge de la mère à la dernière maternité; le recul est plus grand et plus précoce pour les femmes mariées à 20-24 ans que pour celles mariées à 25-29 ans; il est spectaculaire entre la fin du XVIII^e siècle et le début du XIX^e puisque les valeurs calculées à cette époque se rapprochent déjà fortement de celles obtenues à la fin du XIX^e⁹²! Dans le premier groupe l'âge moyen diminue de 5,6 ans entre 1762-1779 et 1780-1804, dans le second de 3,7 ans entre 1780-1804 et 1805-1829.

Une légère remontée se fait jour pendant la période 1830-1855 puis la baisse se poursuit dans la deuxième moitié du siècle et surtout en 1880-1904.

Examinons en premier lieu le groupe des mariées à 20-24 ans.

En 1727-1761 environ les deux tiers des femmes observées ont leur dernier enfant entre 40 et 44 ans — rares à toutes les époques sont les grossesses après 45 ans (tableau 5.14).

En 1762-1779, elles ne représentent plus qu'un tiers et en 1780-1804 aucune femme connaît une maternité après 39 ans. Indice d'une limitation par arrêt qui se généralise progressivement et se pratique de plus en plus précocement et rigoureusement.

Tableau 5.14:

**Répartition des familles complètes selon l'âge
à la dernière maternité de la femme par période de mariage et âge au mariage
(femmes mariées entre 20 et 30 ans)
(Mariages 1727-1904)**

Age à la dernière maternité	Période de mariage						
	1727- 1761	1762- 1779	1780- 1804	1805- 1829	1830- 1854	1855- 1879	1880- 1904
Femmes mariées à 20-24 ans							
sans enfant	0	3	0	1	2	6	5
avant 25 ans	0	1	0	0	2	3	3
25-29	0	0	3	4	2	11	6
30-34	1	2	2	4	12	20	15
35-39	4	3	3	6	7	11	8
40-44	9	5	0	4	12	14	5
45-49	0	1	0	1	0	3	0
Ensemble	14	15	8	20	37	68	42
% DM -35*	7,1	25,0	62,5	42,1	45,7	54,8	64,9
Femmes mariées à 25-29							
sans enfant	0	0	2	1	2	6	9
avant 30 ans	1	0	0	3	5	1	4
30-34	1	0	4	2	6	8	6
35-39	2	5	1	3	9	10	11
40-44	6	5	5	2	9	10	3
45-49	3	0	0	1	2	2	0
Ensemble	13	10	12	12	33	37	33
% DM -35*	15,4	0,0	40,0	45,4	35,5	29,0	41,7

* pourcentage des dernières maternités avant 35 ans

En 1805-1829 la dispersion de la série plus forte explique l'écart important existant pour cette cohorte entre l'âge moyen (35,9) et l'âge médian (32,8) : si un bon nombre de couples continuent de limiter la taille de leur famille en cessant de procréer bien avant que la femme ne ressente la ménopause, relativement nombreux (un quart) sont ceux qui n'adoptent pas cette stratégie de contrôle des naissances.

Cette coexistence d'attitudes et de comportements se maintient et se renforce même pendant les périodes successives : en 1830-1854 un tiers des femmes a son dernier enfant entre 30 et 34 ans, un autre tiers entre 40 et 44 ans ; en 1855-1879, malgré une tendance à l'interruption plus précoce de la procréation, un quart des couples a encore un enfant au moins lorsque le femme a dépassé la quarantaine ; mais déjà un cinquième n'en a plus avant le trentième anniversaire de l'épouse et un peu moins d'un tiers voit naître son dernier enfant alors que la femme est âgée de 30-34 ans.

Cette dernière situation prévaut nettement en 1880-1904 ; la proportion de dernières naissances avant 30 ans reste inchangée, alors que se réduit fortement celle des femmes accouchant après 40 ans.

Le groupe 25-29 ans connaît dans les grandes lignes une évolution semblable, mais quelque peu décalée dans le temps : c'est surtout la période 1805-1829 qui voit augmenter la proportion de couples pratiquant une limitation d'arrêt, même si la tendance s'amorce déjà à la période précédente.

Plus âgées au moment du mariage il est normal que ces femmes recourent plus tardivement et dans un premier temps de manière moins drastique à l'arrêt de la procréation comme moyen pour limiter la taille de la famille.

6. L'espacement des naissances

La seconde stratégie à laquelle peuvent recourir les couples pour limiter leur descendance est l'espacement des naissances, plus difficile à détecter — nous l'avons dit plus haut —, l'intervalle entre naissances pouvant être influencé tout autant par les pratiques sociales — durée de l'allaitement, croyances concernant les relations sexuelles de la mère pendant cette période — que par une volonté délibérée de contrôle de la fécondité.

Examinons en premier lieu l'intervalle protogénésique — celui qui sépare le mariage de la première naissance — (tableau 5.15) en concentrant dans le commentaire notre attention sur les couples qui ont conçu leur enfant au sein du mariage, les conceptions prénuptiales ayant déjà fait l'objet d'une étude dans les pages qui précèdent.

La durée moyenne de l'intervalle protogénésique se réduit entre 1727-1761 et 1762-1779, augmente ensuite pendant les périodes 1780-1804 et 1805-1829, pour se réduire à nouveau en 1830-1854 et 1855-1879 ; elle remonte une nouvelle fois dès 1880-1904.

En ce qui concerne la distribution, mise à part l'importance des conceptions prénuptiales déjà soulignée, retenons que le mode, dont l'intensité est variable, se situe pour toutes les époques à 9 mois (10 pour 1727-1761 pour laquelle nous avons considéré l'intervalle entre le mariage et le premier baptême) et que la

Tableau 5.15:

**Intervalle entre le mariage et la première naissance selon l'époque de mariage
(Mariages 1727-1904)⁹³**

Intervalle (en mois révolus)	Période de mariage						
	1727- 1761 ⁹⁴	1762- 1779	1780- 1804	1805- 1829	1830- 1854	1855- 1879	1880- 1904
0-7 ⁹⁵	32,7	34,3	34,1	45,3	44,8	30,2	37,1
8-11	18,2	37,1	39,0	31,2	24,5	45,4	23,9
12-17	23,6	8,6	12,2	7,8	18,9	11,0	20,4
18-23	12,7	11,4	2,5	6,3	4,9	5,2	7,8
24-35	7,3	5,7	9,7	4,7	4,2	7,0	6,3
36-47	3,6	0,0	0,0	3,1	2,7	0,6	1,7
48-59	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1,1
60-71	1,9	0,0	2,5	0,0	0,0	0,0	1,1
72+	0,0	2,9	0,0	1,5	0,0	0,6	0,6
Ensemble	100	100	100	100	100	100	100
Intervalle moyen	15,3	11,5	13,1	11,4	10,4	11,3	12,6
Intervalle moyen*	19,8	15,2	17,2	17,7	15,3	14,5	17,6
% naissances avant le 1 ^{er} anniversaire* :							
	29,7	52,0	59,2	57,1	44,3	64,2	39,2
Nbre de familles achevées :							
	65	38	51	64	143	172	205

* enfants conçus dans le mariage exclusivement⁹⁶

proportion d'enfants nés au bout de deux ans de mariage ou davantage évolue dans le même sens que l'intervalle moyen.

Un espacement volontaire des naissances dès le moment du mariage ne peut être admis, de manière sûre, qu'à partir de la cohorte 1880-1904, qui connaît une hausse significative de l'intervalle moyen, une forte baisse de la proportion de naissances avant la première année d'union et un déplacement de la distribution vers la droite (augmentation sensible des enfants nés entre le 11^e et le 17^e mois, au détriment de ceux nés entre le 8^e et le 11^e mois).

Avant 1830, ce qui frappe surtout c'est la longueur inhabituelle de ces intervalles (entre 15 et 17 mois); mais trop d'inconnues pèsent sur nos données pour que des conclusions fiables puissent être tirées.

En particulier la fréquence élevée des conceptions prénuptiales est un élément fortement perturbateur: à une époque où l'enregistrement des décès en bas âge est très déficient, alors que la naissance est enregistrée seulement au moment du baptême — souvent tardif — et la mortalité infantile est élevée, des

fausses couches ou la mort prématurée de l'enfant conçu hors mariage et non enregistré rallongeraient artificiellement la durée de l'intervalle protogénésique, malgré les corrections apportées. Comment dès lors décider si les femmes à intervalle long ont volontairement limité leur fécondité ou n'ont pas été plutôt les victimes d'accidents lors de leur première grossesse ? De plus pour la période 1727-1761 nous ne disposons que de la date du baptême, ce qui empêche une comparaison.

A partir de 1830-1854 et jusqu'en 1855-1879 l'intervalle moyen tend à se réduire mais l'évolution pourrait être influencée à cette époque par une amélioration de l'enregistrement. Difficile là encore de conclure.

Le tableau 5.16 illustre l'évolution de l'intervalle entre la première et la deuxième naissance. Dans l'ensemble des familles achevées ayant eu au moins deux enfants, ont été considérées seulement les femmes mariées avant 30 ans.

Si d'un bout à l'autre de la période plus de la moitié — souvent les trois quarts — des premières naissances ont lieu avant le premier anniversaire de mariage, très faible à toutes les époques est la proportion d'accouchements de

Tableau 5.16:

**Intervalle entre première et deuxième naissance selon l'époque de mariage
(femmes ayant accouché au moins deux fois, mariées avant 30 ans)
(Mariages 1727-1904)⁹⁷**

Intervalle en mois révolus	Période de mariage						
	1727— 1761	1762— 1779	1780— 1804	1805— 1829	1830— 1854	1855— 1879	1880— 1904
8	0	0	0	0	0	0,6	0,6
9—11	2,4	3,2	2,8	1,8	6,2	6,3	5,8
12—17	19,0	19,4	16,4	17,8	31,3	41,1	33,8
18—23	23,7	41,9	36,0	16,0	22,2	24,7	20,6
24—35	33,3	25,8	19,6	39,2	18,8	19,7	20,0
36—47	12,0	9,7	14,0	10,8	8,1	3,8	7,7
48+	9,6	0	11,2	14,4	13,4	3,8	11,5
Ensemble	100	100	100	100	100	100	100
Nbre de familles	42	31	36	56	112	158	155
Int. moyen a	28,3	23,0	26,4	31,9	29,3	—	—
b	—	—	—	—	—	21,8	28,3
c	26,4	19,9	26,0	29,6	—	—	—

a = intervalle calculé sur la base des naissances relevées et retrouvées

b = intervalle calculé sur la base des naissances relevées

c = intervalle calculé sur la base des naissances relevées et corrigé après estimation des naissances perdues et des enfants morts avant le baptême

2^e rang qui se produit à moins d'une année de l'accouchement précédent; elle augmente à partir des années 1830, mais ne dépasse jamais 7%; entre 1727 et 1829 elle se situe entre moins de 2% et un peu plus de 3% (maximum atteint en 1762-1779). Les deuxième naissances à moins de 15 mois d'intervalle sont également rares jusqu'au deuxième quart du XIX^e siècle — en général inférieures à 10% — mais augmentent en importance dès 1830 (environ un quart de toutes les naissances).

A toutes les époques la concentration la plus forte se situe entre le premier et le deuxième anniversaire de l'aîné; 42,7% en 1727-1761, 61,3% en 1762-1779, 52,4% en 1780-1804, 33,8% en 1805-1829, 53,5% en 1830-1854, 65,8% en 1855-1879 et 54,4% en 1880-1904. La baisse de 1780-1804 et surtout celle de 1805-1829 sont néanmoins spectaculaires; elles s'accompagnent d'un glissement progressif vers des intervalles plus longs: si en 1727-1761 et en 1762-1779 le mode se situe entre 18 et 20 mois (16,6% et 32,3%), en 1780-1804 il monte à 21-23 (19,3%) et à 24-26 (17,8%) en 1805-1829. Parallèlement les naissances qui interviennent plus de quatre ans après la première naissance sont en augmentation: aucune en 1762-1779, 11% environ en 1780-1804, presque 15% en 1805-1829 (en 1727-1761 elles avoisinent 10%, mais ce chiffre est très probablement influencé par la mauvaise qualité de l'enregistrement des décès d'enfants).

Dès 1830 on remarque en revanche une hausse de la fréquence des accouchements de 2^e rang entre le quinzième et le dix-septième mois (15,2% en 1830-1854, 21,5% en 1855-1879, 16,9% en 1880-1904): cette situation est celle qui concerne le plus grand nombre de familles (en 1880-1904 également 12-14 mois).

L'évolution de l'intervalle moyen séparant la première de la seconde naissance reflète, partiellement du moins, les modifications de distribution: forte baisse en 1762-1779 — les valeurs limites obtenues, 19,9 et 23 mois, sont très faibles par rapport à celles calculées ailleurs⁹⁸ —, hausse en 1780-1804 et surtout 1805-1829 — respectivement environ 26 et 29,6 mois —; il se maintient en 1830-1854 (29,3 mois) malgré une tendance marquée à des accouchements plus rapprochés, surtout en raison d'un nombre non négligeable de couples (13,4%) qui voient leur deuxième enfant venir au monde quatre ans ou plus après la naissance du premier; par la suite il diminue fortement (21,8 mois en 1855-1879).

En 1880-1904 il remonte à nouveau (28,3 mois) mais cette valeur est la résultante de situations très différentes: pour un quart des familles observées l'intervalle se montre inférieur à 15 mois, pour un autre quart il se situe entre 15 et 20 mois mais pour un cinquième il est supérieur à 3 ans et pour un dixième il dépasse les 4 ans.

Ces résultats semblent bien confirmer que l'évolution du niveau de fécondité est influencé non seulement par l'arrêt définitif plus ou moins précoce de la procréation, mais aussi par un espacement plus ou moins élevé des accouchements.

Reste à savoir quelles sont les raisons des variations constatées. Répondre à cette question délicate exige la prise en compte également des intervalles intergénéraliques successifs.

Selon les recommandations de L. Henry, seul a été retenu l'ensemble des familles achevées de 5 enfants ou plus⁹⁹ sans introduire — pour ne pas éparpiller

Tableau 5.17:

**Intervalles intergénésiques moyens (en mois révolus)
dans les familles achevées de 5 enfants au moins selon la période de mariage
(Mariages 1727-1904)**

Période de mariage		1-2	2-3	3-4	add	ad	d	Nbre de familles
1727-1761	a	28,0	27,1	28,4	27,5	31,0	37,3	34
1762-1779	a	21,4	23,6	25,2	26,0	28,7	38,3	27
1780-1804	a	25,7	25,1	-	-	33,5	34,1	25
1805-1829	a	25,8	28,1	-	-	29,9	49,7	30
1830-1854	a	23,8	23,8	27,2	26,7	29,0	33,2	71
1855-1879	b	19,8	21,7	23,5	24,9	25,2	30,2	91
1880-1904	b	22,4	23,1	-	-	29,4	33,9	78

add: antépénultième

a: solution a (cf. note ⁹³)

ad: pénultième

b: solution b (cf. note ⁹³)

d: dernier

un échantillon déjà réduit aux époques anciennes — l'âge de la femme au mariage. Les résultats sont reportés dans le tableau 5.17.

Dans la cohorte 1727-1761 se retrouve le modèle caractérisant un régime de fécondité naturelle: augmentation lente jusqu'à l'avant-dernier accouchement, puis élévation soudaine, surtout pour le dernier intervalle. Remarquons que nos valeurs sont assez éloignées de celles calculées à Jussy par A. Perrenoud¹⁰⁰ mais se rapprochent de ceux calculés pour Crulai.

L'allure de la série demeure la même pendant la cohorte suivante (1762-1779), mais la tendance révèle un raccourcissement des premiers intervalles, indice d'une fécondité accrue au début du mariage chez les couples mariés à cette époque; il s'agit là d'une caractéristique que l'on observe couramment lorsque la limitation des naissances commence à se répandre; parallèlement se constate un certain allongement des intervalles selon le rang de naissance.

Pendant les périodes 1780-1804 et surtout 1805-1829 — qui, rappelons-le voient fortement diminuer la proportion de familles nombreuses — la situation se modifie profondément: l'intervalle intergénésiqne moyen se relève; dans un premier temps la hausse concerne essentiellement les premiers accouchements; elle s'étend progressivement jusqu'au dernier: en 1805-1829 celui-ci est en moyenne séparé de quatre ans du précédent; cette valeur élevée — qui ne peut plus être considérée comme le reflet d'une fécondité «naturelle» — s'explique probablement par les échecs d'un certain nombre de couples pratiquant la contraception d'arrêt.

Dès 1830-1854 les intervalles 1-2 et 2-3, de même que le dernier, tendent à nouveau à se réduire, alors que dès le troisième accouchement et jusqu'à l'avant-dernier, aucune différence significative ne se constate dans les moyennes.

La baisse se montre en revanche importante en 1855-1879 pour l'ensemble des rangs de naissance qui semblent conditionner la durée de l'intervalle; elle est suivie d'une hausse en 1880-1904. Au moins pour les premiers intervalles cette évolution recouvre celle esquissée lors du commentaire du tableau 5.16.

Mais il est frappant de constater qu'à partir de la période 1805-1829 les valeurs moyennes de l'intervalle 1-2 calculées pour l'ensemble des couples (tableau 5.16) sont sensiblement supérieures à celles obtenues pour les familles de cinq enfants ou plus (tableau 5.17); avant cette date l'écart demeure peu important malgré les variations aléatoires dues à la faiblesse des effectifs. Il semble dès lors raisonnable de postuler des comportements procréatifs différents qui détermineraient en dernier ressort la taille de la descendance. Autrement dit, si contraception par espacement il y a, elle doit être surtout le fait des familles les moins nombreuses. D'où la nécessité d'affiner désormais notre analyse.

Le tableau 5.18 considère l'évolution de l'intervalle intergénésiqne en tenant compte de la dimension finale de la famille. Seules ont été retenues les familles complètes où la femme avait moins de 30 ans au moment de son mariage et qui ont eu entre 4 et 6 enfants.

A toutes les époques les intervalles des familles à dimension relativement réduite sont — à quelques exceptions près — en moyenne plus élevées que ceux des familles nombreuses: c'est une banalité que de le relever.

Mais d'une période à l'autre apparaissent des différences significatives, au delà des variations aléatoires qui résultent des effectifs très réduits, voire squelettiques.

L'analyse comparative des intervalles dans les familles complètes peu nombreuses où la femme était âgée de moins de 30 ans au mariage (tableau 5.18) — autrement dit les familles censées pratiquer plus précocement et plus rigoureusement que les autres le contrôle de leur fécondité — par rapport à l'ensemble des familles achevées de 5 enfants et plus (tableau 5.17) fait ressortir des éléments intéressants.

Tableau 5.18:

**Intervalles intergénésiqnes moyens (en mois révolus)
dans les familles complètes de 4 à 6 enfants selon la période de mariage
(femmes mariées avant 30 ans)
(Mariages 1727-1904)¹⁰¹**

Période de mariage	1-2	2-3	ad	d	Nbre de familles
1727-1761	37,4	42,3	35,1	49,8	11
1762-1779	23,9	26,4	29,6	49,3	12
1780-1804	26,1	39,4	55,8	41,7	7
1805-1829	24,8	25,9	30,2	57,9	11
1830-1854	30,3	28,5	29,6	42,0	26
1855-1879	20,0	31,5	33,5	35,8	35
1880-1904	26,6	25,8	28,4	41,0	29

En particulier l'espacement volontaire des naissances tout au long de l'union conjugale ne paraît pas jouer un rôle important jusqu'au deuxième quart du XIX^e siècle.

Certes en 1727-1761 les «petites» familles sont caractérisées par des accouchements plus étalés, dont les raisons semblent néanmoins indépendantes de la volonté du couple: le fait que, à l'exception de la dernière naissance, aucun rapport n'existe entre la durée de l'intervalle et le rang d'accouchement prouve qu'il s'agit pour l'essentiel de familles à moindre fécondabilité et/ou à forte mortalité intra et extra-utérine. Leur diminution proportionnelle constitue probablement une des explications de la réduction de la durée moyenne des intervalles intergénésiques constatée sur l'ensemble des familles de cinq enfants et plus entre 1727-1761 et 1762-1779.

Dès 1762-1779 et jusqu'en 1805-1829, ce qui apparemment distingue les deux groupes, c'est essentiellement la durée du dernier intervalle: alors que tous les autres — pour les deux groupes et indépendamment de l'époque du mariage — se maintiennent sur des valeurs presque identiques — oscillant entre 23 et 30 mois et augmentant progressivement en fonction du rang de naissance —, celui-ci est nettement plus élevé (presque 10 mois de plus) chez les familles les moins nombreuses, qui semblent donc recourir surtout à la contraception d'arrêt pour limiter leur descendance, si l'on admet que l'allongement constaté est à interpréter comme la conséquence d'un certain nombre d'échecs de cette pratique.

Jusqu'aux années 1830 la stratégie la plus couramment adoptée pour restreindre la descendance serait donc celle d'une interruption définitive, du moins dans les intentions, de la procréation, les hasards de l'existence pouvant par la suite modifier cette décision.

En revanche à partir de 1830-1854 l'étalement des accouchements joue manifestement un rôle non négligeable dans le contrôle de la fécondité des familles peu nombreuses, dont il constitue l'un des traits distinctifs. Contrairement à ce qui a été constaté pour les familles de cinq enfants ou plus, l'intervalle intergénésique se relève chez celles-ci dès le début de la procréation: les naissances se succèdent à un rythme régulier, environ tous les deux ans et demi ou un peu plus, à l'exception de la dernière, espacée de trois ans et demi.

La tendance s'accroît en 1855-1879: si aucune différence n'existe en ce qui concerne l'intervalle séparant les deux premiers accouchements entre les deux groupes de familles — un peu moins de deux ans —, dès le deuxième, l'écart se creuse entre les «petites» et les «grandes». L'intervalle moyen est d'environ dix mois plus long chez les premières; parallèlement s'atténue chez celles-ci la différence entre le dernier et les autres intervalles, indice probable d'une meilleure maîtrise des techniques contraceptives de la part des couples décidés à ne plus procréer, une fois atteint le nombre souhaité d'enfants. Les chiffres relatifs à la période 1880-1904 démontrent un certain changement de stratégie chez les familles de dimension réduite: certes elles connaissent toujours des naissances plus étalées que l'ensemble des familles de cinq enfants ou plus, mais le rythme des accouchements se resserre par rapport à la période précédente; le but est probablement de concentrer la procréation pendant les premières années de mariage, tout en continuant à éviter des grossesses trop rapprochées.

Si la contraception par espacement semble jouer un rôle secondaire, du moins jusqu'aux années 1830, dans les stratégies de limitation volontaire des naissances, il n'en reste pas moins que de nombreux indices mettent en évidence un certain lien entre l'étalement des accouchements et le niveau général de la fécondité; quand celle-ci est à la baisse, la tendance est à un allongement des intervalles et vice-versa.

Comment faut-il les interpréter? Tiennent-ils à des modifications de facteurs extérieurs au couple — pratiques sociales, niveau général de santé par exemple — ou bien révèlent-ils un effort de régulation consciente des naissances, diffuse et liée aux contingences?

Le moment du sevrage peut fortement influencer la durée de l'intervalle intergénéral: des changements dans les coutumes relatives à l'allaitement au sein — qui protège souvent la femme contre le risque d'une nouvelle grossesse — pourraient alors constituer une explication valable de l'évolution observée.

Le tableau 5.19 distingue les intervalles selon le destin de l'enfant précédent, qu'il ait survécu jusqu'au premier anniversaire (intervalle normal) ou qu'il soit mort auparavant (intervalle après décès).

Tableau 5.19:

**Intervalles normaux et intervalles après décès selon l'époque de mariage
(familles achevées avec cinq enfants ou plus)
(Mariages 1727-1904)**

Période de mariage	Intervalle en mois révolus		Nbre de familles
	Normal	Après décès	
1727-1761	33,9	18,8	14
1762-1779	28,5	21,1	10
1780-1804	25,0	24,3	5
1805-1829	33,7	23,1	12
1830-1854	25,1	22,2	39
1855-1879	23,4	22,7	69
1880-1904	26,8	25,5	46

On y constate dès 1830-1854 une très nette réduction des différences entre les deux types d'intervalles, qui pourrait bien signifier un allaitement moins fréquent, mais qui probablement s'explique en bonne partie par une généralisation des méthodes contraceptives.

Avant cette date il est difficile de proposer des conclusions sûres sur la base d'un échantillon si réduit. Il semble possible néanmoins d'admettre des modifications dans la durée, sinon dans la fréquence de l'allaitement maternel; en effet un rapprochement de plus en plus prononcé entre la durée de l'intervalle normal et celle de l'intervalle après décès se constate entre 1727-1761 et 1780-1804: dans la première cohorte l'intervalle normal est d'environ 15 mois supérieur à celui après décès; l'écart passe à 7,4 mois en 1762-1779 et il est seulement de 0,7 mois en 1780-1804; il remonte ensuite à 15 mois en 1805-1829.

Un sevrage plus précoce, en réduisant la durée de la stérilité par la lactation devrait entraîner une baisse de l'intervalle normal et vice-versa : effectivement nous le constatons à la même époque ; de 33,9 mois en 1727-1761 celui-ci descend à 28,5 en 1762-1779, puis à 25 en 1780-1804 pour remonter brusquement à la valeur de départ (33,7 mois) en 1805-1829.

Cette parfaite correspondance des deux séries prouverait l'importance des facteurs physiologiques dans l'espacement plus ou moins grand des accouchements, du moins jusqu'au deuxième quart du XIX^e siècle.

Posons l'hypothèse d'un lien entre l'évolution des pratiques d'allaitement et la conjoncture : pendant les périodes difficiles — en 1727-1761 et en 1805-1829 — l'enfant serait nourri au sein plus longtemps ; lors d'une relative prospérité les bébés seraient sevrés plus vite.

Mais les conditions économiques pourraient aussi influencer directement la fécondité par le biais du régime alimentaire¹⁰², et, indirectement, à travers les pratiques sociales : l'absence prolongée du foyer du père — maçon ou charpentier —, retenu à l'extérieur par le travail saisonnier pendant la première moitié du XVIII^e siècle, expliquerait du moins partiellement le rythme plus étalé des accouchements à cette époque ; le développement protoindustriel, en arrêtant cette hémorragie d'hommes, modifierait cet état de choses, d'où des grossesses plus rapprochées.

Mais rien ne permet d'exclure aussi une volonté consciente des couples. La contraception par espacement à cette époque reste donc une hypothèse qui nécessiterait d'être vérifiée sur la base d'un échantillon plus vaste.

7. La limitation des naissances : à quel moment, comment et pourquoi ?

Selon la célèbre et désormais contestée définition de L. Henry la régulation volontaire des naissances « n'existe vraiment que lorsque le comportement du couple dépend du nombre d'enfants déjà nés et se modifie lorsque ce nombre atteint le maximum que le couple ne veut pas dépasser »¹⁰³, ce qui revient à attribuer à la contraception d'arrêt, et à elle seule, le rôle de moteur dans le processus de transition démographique, c'est-à-dire le passage d'un régime de fécondité « naturelle » — où les comportements seraient déterminés par les pratiques sociales — à un régime de fécondité contrôlée — où les comportements au contraire seraient dictés par un choix individuel.

Ce modèle de changement implique, au niveau conceptuel, une rupture radicale par rapport au passé : la limitation des naissances serait alors un phénomène totalement nouveau, que seules de profondes modifications sociales pourraient expliquer et qui présuppose « l'existence d'un projet familial, d'une rationalité du comportement reproducteur »¹⁰⁴.

Depuis quelques années les critiques adressées à cette manière de poser le problème se sont multipliées. Tout d'abord l'intensification des études sur le sujet a soulevé plus de questions qu'elle n'a apporté de réponses. Le déclin de la fécondité ressort comme un fait à la fois très général — relative simultanéité des changements observés en Europe — et très régionalisé — différences des contextes sociaux, économiques et sanitaires dans lesquels la baisse s'est opérée.

En particulier la « modernisation » n'apparaît ni comme le facteur déterminant ni comme le présupposé indispensable de la transition. Dans ces conditions il devient difficile d'admettre que partout et toujours la limitation des naissances constitue une rupture totale dans l'histoire démographique d'une population donnée. La tendance actuelle est plutôt de souligner la continuité des attitudes, le rôle fondamental d'une tradition culturelle à laquelle les innovations sont à rapporter¹⁰⁵.

D'autre part, les progrès méthodologiques accomplis dans ce domaine ont renouvelé les perspectives de recherche. Des études récentes¹⁰⁶ démontrent l'existence, chez des populations ne pratiquant pas la contraception d'arrêt, de formes de régulation de la fécondité par espacement volontaire des accouchements, indépendamment du nombre d'enfants déjà nés. Le contrôle des naissances peut donc s'exercer par d'autres moyens que l'arrêt.

En troisième lieu, comme le souligne très justement A. Perrenoud, « dans un régime démographique de type ancien, alors que la mortalité est sujette à des fortes variations, que la possibilité de survie des enfants est tellement aléatoire, peut-on prévoir le nombre d'enfants à mettre au monde pour parvenir au nombre d'enfants souhaité ? La notion de planification des naissances est essentiellement moderne et ne peut exister que lorsque le devenir devient prévisible. (...) [dans ces conditions] un projet familial (...) ne pouvait être que souple, variable, adapté aux circonstances, et non pas rigide, inscrit dans une carrière procréative réfléchie et clairement perçue »¹⁰⁷.

L'analyse du déclin de la fécondité menée pour Fleurier a relevé un certain nombre d'éléments qui peuvent ainsi être résumés.

La première moitié du XVIII^e siècle (1727-1761) se caractérise par un régime de fécondité « naturelle » dont le niveau est essentiellement déterminé par les pratiques sociales : un âge au mariage tardif, un allaitement prolongé et une émigration masculine saisonnière relativement importante — à une époque où la mortalité est forte tant parmi les enfants que parmi les adultes — maintiennent dans des limites raisonnables la taille de la descendance finale.

Mais déjà parmi la cohorte 1762-1779 on voit timidement s'amorcer le mécanisme bien connu de l'apparition de la limitation des naissances dans le groupe des femmes mariées avant 30 ans, et cela dans un cadre général de hausse de la fécondité : l'âge à la dernière maternité baisse, les taux de fécondité faiblissent de manière sensible déjà à partir de 25 ans, et la fréquence des naissances en cinq ans de vie conjugale se raréfie, surtout à partir du dixième anniversaire de mariage. On peut y voir la première tentative d'ajustement à des nouvelles conditions : les anciens mécanismes de régulation commencent à perdre de leur efficacité ; le démarrage économique et l'amélioration du niveau de vie qui l'accompagne favorisent l'abaissement de l'âge au mariage, réduisent la mortalité adulte et infantile (la période féconde du couple est donc prolongée) et probablement influencent également la fécondabilité (par le biais d'une amélioration de l'alimentation et d'une fréquence accrue des rapports sexuels suite à l'arrêt progressif de l'émigration saisonnière masculine). D'où la nécessité de contrôler la procréation, du moins pour les couples les plus exposés au risque d'une descendance nombreuse en raison de l'âge au mariage de la femme.

Au cours de la période 1780-1804 on voit ce contrôle s'accroître puis dans la cohorte 1805-1829 ce comportement se généralise à une large partie de la population, indépendamment de l'âge au mariage de la femme.

Cette évolution est probablement accélérée par le revirement de la conjoncture économique et le climat d'insécurité psychologique et matérielle : la plupart des conjoints adoptent un comportement reproductif dont le but est de restreindre drastiquement la taille de leur famille. Même si l'on admet une influence de l'aggravation du niveau de vie sur la fécondité (moindre fécondabilité, augmentation des fausses couches), il est clair — tous les indices concourent à le confirmer — que les décisions en matière de politique familiale sont ici l'élément déterminant. Restent à connaître les moyens adoptés pour atteindre ces objectifs.

L'analyse a mis en évidence le rôle important de la contraception d'arrêt, chez ces familles qui ont opté résolument pour une limitation des naissances.

Dès 1790-1804 l'âge à la dernière maternité baisse de manière spectaculaire, la proportion des familles qui n'ont plus d'enfants au bout d'une dizaine d'années de mariage augmente, les taux s'effondrent dès la trentaine.

Le rôle d'une contraception par espacement est moins évident. Certes les intervalles entre naissances s'allongent en 1780-1804 et 1805-1829 ; la tendance se montre de manière particulièrement nette pour la seconde période. Mais nous l'interprétons surtout comme un indice supplémentaire d'une préférence accordée au comportement d'arrêt : la durée extrêmement élevée du dernier intervalle serait la conséquence des échecs de pratiques contraceptives encore mal maîtrisées ou trop contraignantes et éventuellement celle d'un retour du couple sur les décisions prises, suite à des circonstances imprévues telles que le décès d'un ou de plusieurs enfants ou l'amélioration de la situation matérielle.

Dans ce sens il n'est pas nécessaire de postuler l'existence d'une norme familiale établie une fois pour toutes au début de l'union conjugale, à laquelle les conjoints s'efforceraient de se conformer en cessant de mettre au monde des enfants, une fois celle-ci atteinte. Plus probable est une constante adaptation aux aléas de l'existence, à la limite une absence de projet.

C'est pourquoi il semble dans notre cas que arrêt et espacement doivent être considérés comme deux stratégies complémentaires plus qu'opposées. Ce qui dans l'intention primaire était une pause dans la carrière procréative peut devenir à l'épreuve des faits un arrêt définitif. De même un arrêt perçu comme définitif peut se révéler seulement comme provisoire quelques années plus tard.

Considérée sous cet angle, la limitation des naissances n'apparaît pas comme un phénomène totalement nouveau, dont la condition préalable se veut une profonde mutation des mentalités et des comportements sous l'impact de facteurs extérieurs ; elle doit plutôt être vue comme un moyen d'adaptation face à de nouvelles circonstances, inspirée par des pratiques traditionnelles adaptées aux nouveaux besoins et dans un deuxième temps seulement modifiées et innovées.

Les procédés adoptés — envisageons ici une hypothèse puisque les témoignages directs font cruellement défaut — se situent dans une ligne de continuité. La contrainte morale, pratiquée, semble-t-il, sur une large échelle en Suisse¹⁰⁸ participe du même idéal d'ascétisme que le mariage tardif ou une abstinence prolongée imposée par les contingences (travail saisonnier) ; l'avortement et

surtout une fausse couche provoquée sont probablement très courants dans la principauté déjà au début du XVIII^e siècle¹⁰⁹ et, malgré une formelle réprobation publique, il s'agit d'une expérience qui n'a rien d'exceptionnel dans les conditions de l'époque, où plusieurs femmes doivent avoir connu durant leur existence des fausses couches naturelles et où la mortalité infantile et la mortinatalité sont élevées.

Dans ces circonstances, provoquer une fausse couche revient au fond à utiliser de «manière négative» une sagesse populaire — ensemble de connaissances éminemment féminines — qui se perd dans le temps : «faire» au lieu de «ne pas faire» certains gestes qui peuvent mettre en danger le fœtus est un moyen à la portée de chaque femme, qui ne nécessite aucune intervention extérieure, aucun aveu à une tierce personne et qui est relativement facile à assumer sur le plan psychologique, voire moral.

Vraisemblablement, le retour à un allaitement prolongé au début du XIX^e siècle peut être également interprété comme une tentative de contrôle de la fécondité par recours à des méthodes traditionnelles¹¹⁰.

Le «coïtus interruptus» intervient probablement plus tardivement — son rôle dans le déclin de la fécondité est controversé — et peut-être comme innovation importée de l'extérieur par les nombreux Fleurisans émigrés¹¹¹.

Pour les cohortes 1830-1854 et 1855-1879, nous avons constaté une hausse de la fécondité, simultanément au retour d'une certaine prospérité économique au village.

Certes aucune modification profonde des comportements ne se manifeste à cette époque : certaines normes sont désormais acquises pour l'ensemble de la société, notamment l'arrêt de la procréation bien avant la fin de la période féconde de l'épouse. Mais la limitation des naissances semble être pratiquée de manière moins rigoureuse et le rythme des accouchements s'intensifie ; l'amélioration de la qualité des sources, un niveau de vie plus élevé, un sevrage plus précoce ne constituent que des explications partielles ; sans pouvoir le prouver, il est également possible de poser l'hypothèse d'un changement d'attitude face aux fausses couches provoquées parallèlement à une diminution de la mortalité infantile, explication également loin d'être exhaustive. La hausse de la fécondité est réelle, mais ne touche pas l'ensemble de la population.

Tous les indices utilisés concordent à souligner une grande diversification des stratégies chez les familles formées en 1830-1854 et 1855-1879. Les couples malthusiens contrôlent la taille de leur descendance en conjuguant contraception d'arrêt et contraception d'espacement ; d'autres semblent au contraire n'opposer aucun obstacle à la nature, du moins en début d'union.

La question a déjà été posée de savoir si une telle variété de situation était à mettre en rapport avec l'importante immigration qui caractérise la démographie de Fleurier pendant le deuxième et le troisième quart du XIX^e siècle. Autrement dit la ligne de partage en matière de comportements contraceptifs passerait-elle à cette époque par l'origine ?

Les tableaux 5.20 et 5.21 s'efforcent de répondre à cette question. Seules les familles complètes où la femme s'est mariée avant l'âge de 30 ans ont été considérées.

Certes l'analyse de la fécondité différentielle selon l'origine ainsi proposée est bien sommaire : des taux auraient été préférables, mais l'exiguïté des

Tableau 5.20:

**Répartition proportionnelle des familles complètes selon l'origine
(femmes mariées avant 30 ans)
(Mariages 1830-1879)**

		Ensemble des familles	Origine neuchâteloise	Origine non-neuchâteloise
Nbre d'enfants	1-3	26,1	30,7	20,3
	4-7	46,1	45,5	42,2
	8+	27,9	23,8	37,5
	Ensemble	100,1	100	100
Age à la dernière maternité	-30	17,0	24,7	4,7
	30-40	58,8	52,5	68,8
	40+	24,2	22,8	26,6
	Ensemble	100	100	100,1
Nbre de familles		165	101	64

effectifs nous a fait renoncer à tenter l'entreprise. Nous avons donc pris en compte deux indicateurs simples: l'âge à la dernière maternité et le nombre d'enfants par famille complète.

La provenance géographique semble bien jouer un rôle dans le choix des couples en matière de fécondité: parmi les non-Neuchâtelois les familles réduites (1-3 enfants) et les couples qui arrêtent de procréer avant le

Tableau 5.21:

**Répartition proportionnelle des familles complètes
selon le nombre d'enfants nés et l'âge de la mère à la dernière maternité
(femmes mariées avant 30 ans)
(Mariages 1830-1879)**

Origine	Ensemble des familles	Nbre d'enfants			Age à la dernière maternité	
		1-3	4-5	6+	-35	35 et +
Fleurier	32,1	37,2	24,4	33,8	31,9	34,4
Neuchâtel	29,1	34,9	42,2	18,2	38,9	19,4
Autre	38,8	27,9	33,3	48,0	29,2	46,2
Ensemble	100	100	99,9	100	100	100
Nbre familles	165	43	45	77	72	93

30^e anniversaire de l'épouse sont sous-représentés par rapport à l'ensemble; chez les Neuchâtelois la situation est exactement l'inverse: davantage de familles réduites et de dernières maternités avant 30 ans.

Les comportements les plus malthusiens se retrouvent chez les conjoints originaires du Val-de-Travers et du reste du canton qui, par rapport à leur proportion dans l'ensemble des familles, sont surreprésentés parmi celles moins nombreuses (5 enfants au maximum) et celles où la femme a cessé de procréer avant 35 ans. En revanche les immigrés ont tendance à avoir une descendance plus abondante et à prolonger quelque peu la période de procréation.

Mais le critère de l'origine n'épuise pas l'explication: d'autres facteurs, dont il est complexe de mesurer la portée, peuvent entrer en ligne de compte. En particulier, on remarque les comportements contrastés parmi les Fleurisans de souche.

Il est impossible, sur la base d'un échantillon si réduit et de sources trop laconiques, d'évaluer l'importance d'autres variables qui pourraient se révéler significatives: le statut, le revenu, la mobilité géographique, l'état de santé des membres du groupe familial, comme aussi, peut-être, l'influence des fréquents mariages consanguins sur la fécondité.

Limitons-nous donc à constater que durant les périodes 1830-1854 et 1855-1879 le niveau de la fécondité légitime remonte à Fleurier d'une part en raison d'une immigration relativement prolifique, d'autre part du fait qu'une partie de la population indigène abandonne partiellement les comportements résolument malthusiens que les circonstances difficiles du début du siècle lui avaient imposées.

Dans la **cohorte 1880-1904** en revanche la notion de planification familiale, au sens moderne du terme, semble désormais inspirer le comportement sexuel de la forte majorité de la population. Certes les options individuelles restent multiples, mais les familles relativement peu nombreuses constituent désormais une norme presque de conformité. Seuls les moyens mis en œuvre pour sa réalisation diffèrent: certains espacent dans le temps les naissances souhaitées, d'autres au contraire les concentrent en début d'union; pour tous la durée de la procréation se localise à un moment précis dans le cycle de vie: les premières années de mariages.

Cette deuxième révision en matière de politique familiale s'opère brusquement et s'inscrit dans un contexte dont les traits marquants sont au niveau démographique la chute de la mortalité à tous les âges mais notamment infantile, au niveau socio-économique une restructuration du travail industriel — l'émergence de la fabrique et de l'emploi féminin — et le développement du tertiaire qui ouvre de nouvelles perspectives de mobilité sociale.

Tous ces facteurs rendent possible, voire nécessaire, un projet familial. La baisse irréversible de la fécondité apparaît alors comme une réaction « d'adaptation à l'environnement socio-économique »¹¹².

La diffusion des méthodes contraceptives modernes favorise sûrement ce rapide revirement. Dans ce sens il est légitime de se demander si la propagande néo-malthusienne d'inspiration socialiste et les positions en matière d'une fraction du mouvement ouvrier n'ont pas joué un rôle de vulgarisation important.

Il s'agit là, probablement, d'une rupture qualitative par rapport au passé, plutôt que d'une généralisation soudaine de comportements anciens, caractéristiques de certains groupes sociaux acquis au malthusianisme il y a belle lurette.

L'analyse statistique nous a permis de déterminer de manière assez précise la chronologie du déclin de la fécondité à Fleurier, de définir les étapes de cette transition ainsi que d'établir des liens avec le contexte social, économique et démographique¹¹³. Des hypothèses d'explication ont ainsi pu être avancées, du moins au niveau général.

Pour vérifier et affiner ces postulats, d'autres instruments méthodologiques devraient être utilisés. Sur le plan de la description démographique il faudrait simultanément prendre en compte toute une série de variables interdépendantes entre elles, comme la taille finale de la famille, l'âge au mariage de la mère, le rang de naissance, le destin de l'enfant précédent; dans le cas présent cela équivaldrait à émettre un échantillon déjà limité et donc à lui enlever toute représentativité.

Sur le plan de l'explication seule une analyse multifactorielle permettrait d'atteindre les mobiles individuels dont, en dernier ressort, dépendent les attitudes collectives. Dans quels groupes ou dans quels milieux les innovations se diffusent-elles et pour quelles raisons? Répondre à de telles questions exigerait de soumettre l'échantillon à un examen poussé pour tenter d'établir des relations entre les comportements contraceptifs et une série de critères — nombre d'enfants déjà nés, sexe et destin des enfants déjà nés, niveau de ressources, appartenance sociale, carrières et projet de vie par exemple — censés les inspirer et les justifier¹¹⁴.

Encore une fois la taille et la qualité des sources en ce qui concerne les périodes anciennes nous ont retenue de nous engager dans cette voie qui pour aboutir à des résultats valables nécessiterait d'élargir — du point de vue quantitatif mais surtout qualitatif — le terrain d'enquête.

V. CONCLUSION

L'analyse du mouvement des naissances a mis en évidence, à long terme, une tendance prononcée à la baisse, mais également une absence de linéarité: de fortes remontées caractérisent en effet la seconde moitié du XVIII^e siècle et le deuxième tiers du XIX^e.

Les fluctuations de la natalité s'expliquent du moins partiellement par l'évolution du flux migratoire qui influence les structures démographiques. Cependant le niveau de la fécondité joue un rôle important, parfois essentiel: l'hypothèse se trouve désormais confirmée par une série d'indices irréfutables.

La limitation des naissances est la principale responsable de la chute du taux de natalité dans les années 1880; auparavant, même s'il n'est pas possible d'interpréter en termes de comportements plutôt qu'en termes de structures chaque hausse ou chaque baisse du taux brut de natalité, celui-ci se ressent des effets d'un contrôle plus ou moins rigoureux — au gré des circonstances — que les couples imposent à leur fécondité. C'est le cas surtout entre la fin du XVIII^e siècle et le premier quart du XIX^e, quand la natalité, passant de 40‰ à

25%, s'effondre, puis dans les années 1840-1880 qui connaissent un revirement de la tendance avec une augmentation de 25% à 38%.

La conjoncture économique agit donc directement et indirectement sur le niveau de la natalité : directement car elle impose une adaptation de la fécondité aux contingences matérielles, indirectement en réglant le flux migratoire dont dépend en définitive la composition de la population.

Mais le déclin de la fécondité est un phénomène complexe où s'imbriquent facteurs sociaux et culturels, mobiles individuels et pressions collectives, qu'il est mal aisé de démêler à travers une analyse statistique.

La limitation des naissances apparaît au moment où les anciens équilibres démographiques sont rompus ; elle s'accompagne à ses débuts d'une hausse de la fécondité en début de mariage et se manifeste simultanément à une baisse de la mortalité et à un fort abaissement de l'âge au mariage (seconde moitié du XVIII^e siècle et premier quart du XIX^e).

Pratiquée tout d'abord essentiellement par des couples où l'épouse a convolé jeune, elle se diffuse rapidement au moment où les conditions économiques difficiles obligent une bonne partie de la population à adopter une stratégie familiale restrictive, dont le contrôle de la fécondité n'est qu'un aspect ; rappelons qu'entre 1800 et 1825 le taux de nuptialité enregistre un effondrement.

Mais peut-on réduire l'explication du phénomène à des termes purement économiques ?

Dans quelle mesure un contexte culturel favorable — notamment le facteur religieux¹¹⁵ — joue-t-il un rôle dans l'adoption rapide et massive d'un comportement malthusien sous la pression des conditions de l'existence quotidienne ?

En d'autres termes le cas de Fleurier se conforme-t-il, entre la fin du XVIII^e siècle et le premier quart du XIX^e, au modèle, d'un « malthusianisme protestant », précoce, lié aux contingences matérielles, réversible puisque abandonné dès que la situation cesse de le justifier et favorisé par l'éthique protestante qui insiste notamment sur la responsabilité du couple envers sa propre descendance¹¹⁶ ?

La réponse à cette question essentielle est loin d'être aisée ; certes nous avons constaté, simultanément au retour de la prospérité dans le village, vers la fin des années 1820, une reprise de la fécondité légitime, indice qui tendrait à démontrer la conformité de Fleurier au modèle évoqué.

Mais à cette même époque apparaît également dans la communauté villageoise une diversification prononcée en matière de politique familiale, reflet de son double éclatement : sur le plan culturel, par l'afflux d'immigrants aux horizons différents ; sur le plan social, par la restructuration industrielle qui accentue les différences de statut et de revenu : dans ces conditions, une hausse globale de la fécondité pourrait en réalité masquer une continuité de comportement parmi les couples anciennement établis et être essentiellement provoquée par les différentes attitudes face à la procréation, dont les nouveaux venus sont porteurs.

D'autre part, pour répondre à cette importante question il faudrait dépasser le stade des hypothèses en ce qui concerne les moyens adoptés pour limiter la taille de la famille. Si l'on postule l'utilisation de techniques contraceptives dans le sens moderne du terme (le « coïtus interruptus » par exemple), il devient difficile d'admettre l'abandon soudain de telles pratiques — offrant à tout point

de vue de nombreux avantages aux couples —, une fois celles-ci maîtrisées. Si au contraire on reconnaît que le contrôle des naissances s'opère essentiellement par l'abstinence sexuelle, voire par des fausses couches provoquées (plus rarement par des avortements), l'hypothèse d'un brusque revirement dans les comportements dès l'amélioration de la conjoncture apparaît vraisemblable.

Mais sur la base des sources dont nous disposons, il est impossible de trancher le débat. La question demeure ouverte.

La nouvelle violente chute des taux de fécondité dans le dernier quart du XIX^e siècle apparaît comme le résultat d'une généralisation rapide — sous la pression de facteurs qui dépassent largement le cadre local ou régional¹¹⁷ — d'un nouveau modèle de comportement.

Certes ces résultats se fondent sur des effectifs réduits, mais que l'on peut considérer comme représentatifs du moins de la population la plus sédentaire¹¹⁸.

Pour dépasser le niveau des explications générales, insatisfaisantes sous plusieurs aspects, il resterait à caractériser sociologiquement le phénomène et à détecter les réseaux de sa diffusion. Seule une micro-analyse, à travers laquelle on peut espérer atteindre les motivations individuelles — trame des attitudes collectives — permettrait de reconstituer à partir des comportements la logique sociale à laquelle ils répondent. Mais la démarche, pour être valable, demanderait à être menée sur la base d'un échantillon plus vaste que celui sur lequel se fonde la présente étude.

Aussi serait-il utile d'étudier et d'analyser d'autres échantillons comparables dans le pays de Neuchâtel, et notamment de confronter nos conclusions à celles issues d'une recherche sur des paroisses peu concernées par l'industrialisation jusqu'à une époque récente.

Pour ce qui est de la fécondité extra-conjugale, le travail salarié et l'ouverture du village sur le monde extérieur enlèvent partiellement à la famille et à la communauté le contrôle qu'auparavant elles exerçaient sur les relations coutumières entre jeunes gens. D'anciennes pratiques sociales perdent ainsi peu à peu de leur signification et de leur efficacité sous l'impact des nouvelles conditions. Les dérapages se font plus fréquents. La sexualité préconjugale, de plus en plus ressentie comme une menace, de «phénomène de masse», pleinement intégrée aux règles sociales et culturelles régissant les échanges matrimoniaux dans la communauté traditionnelle, se retrouve objet de désapprobation publique; marginalisée elle caractérise dans la seconde moitié du XIX^e siècle presque exclusivement les milieux populaires, qui résistent plus fortement aux efforts de «moralisation».

Plus que les comportements, ce sont donc les regards que la collectivité porte sur eux qui semblent profondément évoluer sous la pression de mutations sociales ressenties comme menaçantes.

Evitons de projeter dans le passé les phantasmes de notre époque — en évoquant une «révolution sexuelle» au XVIII^e siècle — mais également de nous prendre au piège que le passé nous tend: la «démoralisation» rend compte surtout de la façon dont les témoins de l'époque ont ressenti le phénomène mais ne l'explique pas aux yeux de l'historien.

L'analyse des comportements reproducteurs achevée, restent à examiner la taille et la composition du ménage et leur éventuelle évolution dans le temps, objets du prochain chapitre.

NOTES

¹ C'est-à-dire la fécondité en l'absence de toute limitation des naissances. En réalité la fécondité observée dans les sociétés traditionnelles européennes est inférieure à celle mesurée chez d'autres populations — les Canadiens par exemple —, ce qui laisse supposer la présence de certaines formes de contrôle des naissances, notamment à travers un âge tardif au mariage des femmes, et à un allaitement prolongé qui permettrait d'espacer les accouchements. Le concept même de la fécondité naturelle est actuellement contesté. Voir *Annales de démographie historique*, 1988, consacrées aux problèmes des transitions démographiques.

² Voir par exemple DRAKE M. (dir.), *Population and Industrialization*, Londres, 1973; COALE A.J., *The Demographic Transition Reconsidered*, Liège, 1974; VAN DE WALLE E. et KNODEL J., «Europe's Fertility Transition, new Evidence and Lessons for today's developing World», in *Population Bulletin* (Population Reference Bureau), 1980; NOIN D., *La transition démographique dans le monde*, Paris, 1983; COALE A.J. et WATKINS S.C. (dir.), *The Decline of Fertility in Europe*, Princeton, 1986; PERRENOUD A., «La transition démographique...»; KNODEL J., *The decline of fertility in Germany 1871-1939*, Princeton, 1974.

³ Notamment en ce qui concerne la France, l'explication de la dénatalité comme conséquence de la Révolution.

⁴ TAPINOS G., *op. cit.*

⁵ Soit que, en raison du travail salarié, les contraintes imposées au comportement reproductif par la nécessité d'assurer aux héritiers des ressources suffisantes tombent (ANDERSON M., *Approaches to the History of the Western Family*, Londres, 1980), soit qu'une demande accrue de travail peu qualifié est un encouragement à maintenir, voire à accroître, le niveau de la fécondité (COONTZ S.H., *Population Theories and their Economic Interpretation*, Londres, 1957).

⁶ De 1727 à 1823, les mort-nés et les enfants morts avant le baptême ne sont jamais inscrits dans les registres des baptêmes. Dès 1761, ils sont notés, de façon très irrégulière, dans le registre des sépultures. L'enregistrement de leur décès devient obligatoire à partir de 1813, mais en réalité, cette règle est appliquée de manière générale seulement depuis 1818. Dans ces conditions, il est inutile de corriger le sous-enregistrement des naissances par les décès, dont l'enregistrement est lui aussi lacunaire. Les pertes doivent être évaluées d'une autre manière. Dans HENRY L., *Manuel...*, l'auteur estime que, en pays catholique au XVIII^e siècle, un retard d'une semaine dans l'enregistrement du baptême entraînerait une perte de 7 % des naissances au maximum, et cela au cas où l'on renoncerait à inscrire tout baptême d'enfant entre temps décédé. La proportion des ondoyés décédés est, quant à elle, estimée à 2-3 % des baptêmes.

Or, à Fleurier, le baptême a parfois lieu un mois après la naissance et très rarement pendant la première semaine de vie : les risques de décès sans enregistrement sont donc extrêmement élevés, si l'on tient compte du fait que 50 % de la mortalité infantile touche les enfants dans leur premier mois de vie (voir par exemple LACHIVER M., *La population de Meulan du XVII^e au XIX^e siècle (Vers 1600-1870). Etude de démographie historique*, Paris, 1969).

La période 1832-1854 connaît dans le pays de Neuchâtel un enregistrement pratiquement complet des naissances. A Fleurier, à cette époque, les enfants morts sans baptême représentent le 10,6 % de toutes les naissances. Sur la base de ces considérations, la correction des baptêmes entre 1727 et 1819 (+10 %) semble raisonnable. Après 1818, les décès d'enfants sont régulièrement inscrits : il suffirait donc, en théorie, d'ajouter aux baptêmes le nombre de ces décès, pour obtenir le nombre de naissances vivantes. En réalité, des lacunes existent jusqu'en 1832, d'où la nécessité d'une correction fixée à 2 %.

⁷ HUBLER L., *op. cit.*

⁸ SCHOCH M., *op. cit.*

⁹ PERRENOUD A., *La population de Genève...*

¹⁰ GUILLAUME P. et POUSSOU J.-P., *op. cit.*; FLINN M.W., *op. cit.*

¹¹ PERRENOUD A., «Malthusianisme et protestantisme, un modèle démographique webérien», in *Annales ESC*, 29, 1974, pp. 975-988.

¹² TAPINOS G., *op. cit.*

¹³ *Nouvelle histoire de la Suisse...* Le Dr L. Guillaume (*op. cit.*) étudie la natalité et la fécondité pour l'ensemble du canton entre 1790 et 1875. Il constate, pendant la période 1810-1834

une baisse des naissances qu'il attribue à la diminution du nombre des mariages, au ralentissement dans la croissance démographique, au déclin de l'industrie des toiles peintes et à la disette de 1816-1817. Dans ses conclusions, il relève que la fécondité, plus élevée dans la seconde moitié du XIX^e siècle qu'à la fin du XVIII^e, reste au même niveau entre 1860 et 1875.

¹⁴ «Tableau de la population de la Suisse...».

¹⁵ *Mouvement de la population...*

¹⁶ TAPINOS G., *op. cit.*

Dans son étude sur Verviers pendant la révolution industrielle, DESAMA Cl. (*op. cit.*) constate également une importante hausse du taux brut de natalité pendant le premier quart du XIX^e siècle : de 43,3% en 1798-1801, celui-ci passe à 53,9% en 1809-1811, puis à 55,9% en 1813-1815, pour redescendre ensuite régulièrement jusqu'à 34,1% en 1845-1847.

Signalons aussi que l'évolution de la courbe fleurisane pendant le dernier quart du XIX^e siècle présente des remarquables ressemblances avec celle constatée dans les bassins industriels en aval de Liège : «en 1874-1875 la natalité fléchit et cette réduction s'intensifie au cours des années suivantes : c'est à ce moment précis que s'amorce la baisse irréversible. De 1871-1875 à 1881-1885, le taux passe de 34,5 à 31,4% (-10%) ; à partir de 1885, il tombe sous le niveau des 30%» (LEBOUTTE R., *op. cit.*, p. 254).

¹⁷ TAPINOS G., *op. cit.*, et GUILLAUME P. et POUSSOU J.-P., *op. cit.* Pour la Suisse voir par exemple ZURFLUH A., *Une population alpine dans la Confédération. Uri aux XVII^e-XVIII^e-XIX^e siècles*, Paris, 1983. En Suisse romande les mêmes conclusions sont valables pour Genève (PERRENOUD A., *La population...*) et Vallorbe (HUBLER L., *op. cit.*).

¹⁸ LACHIVER M., *op. cit.*

¹⁹ La même évolution est constatée au XIX^e siècle en Belgique (LEBOUTTE R., *op. cit.*). Pour l'ensemble du canton le Dr L. Guillaume (*op. cit.*), qui fonde ses conclusions sur le nombre mensuel de naissances sans calculer d'indices, constate en gros le même phénomène.

²⁰ C'est-à-dire des mois où l'indice est supérieur ou inférieur à 100.

²¹ MOHEAU, *Recherches et considérations sur la population de la France*, 1778.

²² PERRENOUD A., *La population...*

²³ Ce terme nous semble plus indiqué que «fécondité illégitime» pour désigner tant les conceptions prénuptiales que les naissances illégitimes.

²⁴ Voir notamment l'ouvrage contesté de SHORTER E., *La naissance...*

²⁵ CASPARD P., «Conceptions prénuptiales et développement du capitalisme dans la Principauté de Neuchâtel (1678-1820)», in *Annales ESC*, 29, 1974, pp. 989-1008.

²⁶ Pour le calcul de ce pourcentage, nous nous sommes référée à l'ouvrage de HENRY L., *Techniques...*, pp. 106-108. En particulier nous avons exclu du calcul tous les mariages ayant duré moins de cinq ans et les couples pour lesquels une naissance au moins a été retrouvée pendant les premiers cinq ans de mariage.

Ont été considérées uniquement les fiches MF1 et MF2.

²⁷ A Meulan par exemple la période 1660-1739 connaît une proportion de conceptions prénuptiales inférieure à 8% ; elle s'élève à 12% entre 1740 et 1789 pour grimper à 24% de 1790 à 1839 (voir LACHIVER M., *op. cit.*). A Crulai, pour la première moitié du XVIII^e siècle le pourcentage est encore moins important, soit inférieur à 3% (GAUTIER E. et HENRY L., *op. cit.*) ; dans le Quercy il approche 5% (VALMARY P., *Familles paysannes au XVIII^e siècle en Bas-Quercy*, Paris, 1965). Pour la seconde moitié du siècle les proportions se montrent plus importantes : en Ile-de-France elles dépassent 14% de 1740 à 1799 (GANIAGE J., *Trois villages de l'Ile-de-France au XVIII^e siècle. Etude démographique*, Paris, 1963).

Pour la Suisse catholique, même à des dates plus tardives, les taux sont bien inférieurs à ceux de Fleurier : 10-13% dans l'Entlebuch au XVIII^e siècle (BUCHER S., *op. cit.*) ; moins de 7% en ville de Lucerne entre 1786 et 1790 et plus de 18% entre 1791 et 1795 (BURRI H.E., *op. cit.*).

La paroisse catholique neuchâteloise du Landeron se distingue par le plus faible pourcentage de conceptions prénuptiales (CASPARD P., «Conceptions...»).

En ce qui concerne la Suisse protestante, PERRENOUD A. («Espace...») avance pour les mariages conclus entre 1750 et 1789 dans la campagne genevoise le pourcentage de 19,6%. A Mollis (HEAD A.-L., «Le contrôle de la fécondité en milieu préalpin : l'exemple de paroisses protestantes dans le Pays Glaronnais (XVIII^e-XIX^e siècles)», in *Annales de démographie historique*,

1988, pp. 99-109) les conceptions prénuptiales passent de 20,3 % dans la cohorte 1701-1730 à 55,3 % pour celle 1821-1850 : l'intervalle entre le mariage et la naissance du premier enfant se raccourcit progressivement.

²⁸ HUBLER L., *op. cit.*

²⁹ LASLETT P., *op. cit.*

³⁰ CASPARD P., « Conceptions... ».

³¹ Facteurs évoqués par P. Caspard et L. Hubler dans le sillage de P. Laslett.

³² Les fiançailles, dans le droit privé neuchâtelois, entraînent, si valablement contractées, l'obligation pour les fiancés de procéder à la célébration du mariage dans certains délais, comme le souligne P. Caspard dans l'article cité.

La valeur contraignante des promesses n'est par ailleurs pas spécifique à Neuchâtel : Berne connaît une situation analogue (voir HUBLER L., *op. cit.*), de même que l'Angleterre (LASLETT P., *op. cit.*).

³³ Par exemple à Vallorbe « dès 1770 c'est la hausse rapide, puisque le phénomène concerne au moins un couple sur deux. La pointe constatée en 1800-1809 [61,1] reflète la disparition du consistoire et la suppression de la surveillance des juges ecclésiastiques » (HUBLER L., *op. cit.*, p. 194).

Dans le Vignoble neuchâtelois (CASPARD P., « Conceptions... ») dès 1760 la proportion des conceptions prénuptiales triple en seulement trois décennies. De même à Sainghin-en-Mélantois les taux s'élèvent assez fortement dans la seconde moitié du XVIII^e siècle : d'environ 15 % pendant la première moitié du siècle ils grimpent à presque 43 % entre 1770 et 1779, dépassant 55 % entre 1800 et 1809 (DENIEL R. et HENRY L., « La population d'un village du Nord de la France : Sainghin-en-Mélantois de 1665 à 1851 », in *Population*, 20, 1965, pp. 563-602). Également à Sotteville-lès-Rouen ils atteignent déjà 30 % — niveau élevé en pays catholique — entre 1760 et 1790 (GIRARD P., « Aperçus de la démographie de Sotteville-lès-Rouen », in *Population*, 13, 1958, pp. 485-508). A Meulan (LACHIVER M., *op. cit.*), l'évolution est plus tardive ; la Révolution y représente une coupure très nette : 12 % pour 1740-1789, 24 % pour 1790-1839.

³⁴ Voir par exemple CASPARD P., « Conceptions... ». En général les conceptions prénuptiales semblent plus fréquentes dans les villages industriels que dans les villages agricoles.

³⁵ Voir par exemple FLANDRIN J.-L., *Les amours paysannes. Amour et sexualité dans les campagnes de l'ancienne France (XVI^e-XIX^e siècle)*, Paris, 1975.

³⁶ Voir par exemple LACHIVER M., *op. cit.*

³⁷ SHORTER E., *op. cit.* ; BRAUN R., *op. cit.*

³⁸ Voir par exemple FLANDRIN J.-L., *op. cit.* et CASPARD P., « Conceptions... ».

³⁹ P. Caspard, dans l'article cité, relève pour l'ensemble de la principauté une évolution analogue : les intervalles inférieurs à 4 mois représentent vers 1750 8 % de l'ensemble des naissances considérées, 22 % vers 1805 ; à Cortaillod ils passent de 3 % avant 1761 à 13 % après cette date. À ce propos il faut remarquer que l'auteur ne considère que les naissances avant huit mois révolus ; les changements intervenus dans la tenue des registres après 1761 pourraient partiellement influencer les résultats, provoquant une augmentation des intervalles courts dès cette date, augmentation qui ne correspondrait en réalité à aucune modification des comportements. Ainsi, par exemple, pour un même couple marié le 5 mai et dont la femme accouche le 7 août d'un enfant, baptisé le 8 septembre, l'intervalle entre mariage et naissance serait avant 1761 de 4 mois (la date de baptême seule étant enregistrée), mais seulement de 3 mois dès 1762.

⁴⁰ Nous renvoyons le lecteur au chapitre IV où l'endogamie sociale est envisagée.

⁴¹ Grâce au recoupement opéré entre l'état civil et le recensement nominatif de 1750 il est possible de connaître la profession du mari dans un nombre relativement important de cas (66 sur 94, soit 70 % des couples).

⁴² Dès cette date la profession est pratiquement toujours indiquée pour les hommes dans l'acte de mariage ; en ce qui concerne les femmes l'enregistrement n'est pas régulier, mais il concerne un nombre suffisamment important de cas.

⁴³ Étant donné la faiblesse des effectifs nous nous sommes contentée d'un procédé assez grossier : nous avons comparé la composition professionnelle du groupe des époux dont le mariage a eu lieu au moins 8 mois révolus avant le baptême du premier né (50 individus) à celle de ceux qui se

sont mariés à moins de 8 mois du baptême de leur premier enfant (16 individus). La recherche a enregistré les résultats suivants (le chiffre entre parenthèses concerne le second groupe):

laboureurs 11 (2), bâtiment 14 (4), notables 5 (2), artisans 8 (4), fruitier 1 (0), horlogers 4 (3), manoeuvre 0 (1), marchands 3 (0); mentions honorifiques («justicier», «ancien d'église») seules ou accompagnant la profession 5 (2).

⁴⁴ Pour la période 1855-1879 les conceptions prénuptiales se distribuent dans les différentes catégories professionnelles de la manière suivante:

— horlogers 78%, artisans 7%, boutiquiers 6%, employés de bureau et commerce 4%, journaliers 3%, agriculteurs 2%.

Dans le second groupe (sans conceptions prénuptiales) la distribution est la suivante:

— horlogers 61%, artisans 7%, boutiquiers 4%, employés de bureau et commerce 4%, journaliers 1%, agriculteurs 4%, transport 3%, négociants 9%, professions du bâtiment 3%, professions libérales et instituteurs 4%.

En ce qui concerne les femmes, nous connaissons dans le premier groupe la distribution suivante (entre parenthèses, celle du second groupe):

— horlogères 52% (48%), tailleuses, modistes et couturières 10% (8%), lingères, blanchisseuses et journalières 2% (5%), cuisinières 2% (0%), sans profession 34% (30%). En outre le deuxième groupe comprend 8% d'institutrices et 1% de négociantes.

En 1880-1904, le premier groupe se distribue ainsi:

— horlogers 50%, boutiquiers 7%, employés de bureau et commerce 3%, journaliers 4%, agriculteurs 8%, transport 2%, négociants 1%, professions du bâtiment 15%.

Le deuxième groupe se compose de la manière suivante:

— horlogers 47%, boutiquiers 13%, employés de bureau et commerce 7%, agriculteurs 3%, transport 2%, négociants 5%, professions du bâtiment 11%, professions libérales et instituteurs 4%.

Pour les femmes les résultats sont les suivants:

— pour le premier groupe, horlogères 40%, tailleuses, modistes et couturières 14%, lingères, blanchisseuses et journalières 9%, servantes 6%, ménagères 7%, sans profession 16%, demoiselles de magasin 2% et sans profession indiquée 6%.

— pour le second groupe, horlogères 32%, tailleuses, modistes et couturières 15%, lingères, blanchisseuses et journalières 7%, servantes 4%, ménagères 6%, sans profession 27%, demoiselles de magasin 1%, négociantes 1%, institutrices 2%, cuisinières 2% et sans profession indiquée 3%.

⁴⁵ En raison de la forte mortalité infantile nos calculs risquent de sous-évaluer le phénomène.

⁴⁶ Certes l'Eglise protestante interdit les rapports sexuels avant le mariage, mais elle exerce moins de pressions morales sur les individus pour qu'ils se conforment à ces prescriptions.

⁴⁷ Le kiltgang surtout. Cette coutume pourrait expliquer une fréquence relativement élevée des conceptions prénuptiales chez les jeunes mariées (20-24 ans).

⁴⁸ P. Caspard, dans l'article cité, constate une augmentation analogue dans l'ensemble de la principauté. Mais les modifications concernant l'inscription peuvent avoir joué un certain rôle dans l'évolution (voir note ³⁹).

⁴⁹ L'accroissement des naissances illégitimes se produit surtout dès 1770, en parfaite correspondance avec le premier «démarrage industriel» de Fleurier.

⁵⁰ Les témoignages contemporains soulignent les effets négatifs de l'industrialisation sur les mœurs (P. Caspard dans l'article cité). Ces cris d'alarme ne sont probablement pas inspirés par une réalité complètement nouvelle, comme le démontrent les chiffres que nous avons proposés, mais plutôt par une nouvelle perception de la réalité qui s'explique par les profondes modifications sociales intervenues dans un laps de temps relativement court.

⁵¹ Les enfants illégitimes non reconnus par le père tombaient à la charge de la communauté.

⁵² Il est légitime de se demander si une telle augmentation ne s'expliquerait pas, du moins partiellement, par une amélioration de l'enregistrement des enfants morts en bas âge et par la diminution de la mortalité infantile; ces facteurs ne semblent pas jouer un rôle important, puisque — comme nous le verrons par la suite — l'intervalle protogénésique ne se modifie pratiquement pas entre les périodes 1780-1804 et 1805-1829.

⁵³ Pour 1780-1804 la moitié des époux et le tiers des épouses ne sont pas originaires du Val-de-Travers.

⁵⁴ GUILLAUME L., *op. cit.* Un tel indice peut être influencé par les modifications dans la composition de la population (plus ou moins forte proportion de femmes seules en âge de procréer)

ou par les variations de la fécondité légitime (LASLETT P., «Long-term trend in bastardy in England», in *Family life and illicit love in earlier generations*, Cambridge, 1977, pp. 103-159), mais malgré ces défauts il est dans certaines circonstances la seule mesure de l'illégitimité à pouvoir être proposée.

⁵⁵ KNODEL J. et HOCHSTADT S., «Urban and rural illegitimacy in imperial Germany», in LASLETT P. (dir.), *Bastardy and its comparative history*, Cambridge, 1980, pp. 284-312.

⁵⁶ Pour la Suisse romande entre le XVIII^e siècle et le début du XIX^e citons les résultats de Vallorbe (HUBLER L., *op. cit.*) et Rougemont (SCHOCH M., *op. cit.*): dans le premier cas le pourcentage passe de 0,85 % en 1700-1749 à 1,27 % en 1750-1799 et à 2,21 % en 1800-1821. Dans le second cas nous avons 0,32 % en 1701-1750, 1,43 % en 1751-1800, 2,04 % de 1801 à 1820. A titre de comparaison ajoutons que dans les années 1970 ce pourcentage était pour l'ensemble de la Suisse de peu inférieur à 4 %.

Pour l'ensemble du canton de Vaud on passe entre 1809 et 1829 de 3 % à 5 %; après la baisse autour des années 1835-1836 (moins de 4 %), les pourcentages s'élèvent à nouveau après 1850 (5,2 % de 1891 à 1893) (HUBLER L., *op. cit.*).

En Suisse, les naissances illégitimes augmentent de manière considérable entre la fin des années 1850 et les années 1870. Dès 1875 s'amorce une diminution qui est commune à d'autres pays européens (*Le mouvement de la population de la Suisse pendant l'année 1878*).

⁵⁷ Par exemple, à la veille de la Révolution, les naissances illégitimes représentent 17 % à Bordeaux, 25 % à Toulouse, 30 % à Paris (GUILLAUME P. et POUSSOU J.-P., *op. cit.*). Dans les paroisses des faubourgs de Liège en 1777-1791 les taux d'illégitimité fluctuent entre 5 % et 9 %, mais dans la cité elle-même ils s'élèvent jusqu'à 20 % (LEBOUTTE R., *op. cit.*). A Lucerne, dans la première moitié du XIX^e siècle les taux approchent 10 % (BURRI H.R., *op. cit.*). Dans le district de Lausanne de 1871 à 1890 le pourcentage des naissances illégitimes atteint 9 %; il n'est que de 4 % dans le district d'Orbe et de 2 % dans la Vallée de Joux (HUBLER L., *op. cit.*). Mais parfois les campagnes ont une plus forte proportion d'illégitimes que les villes (LASLETT P. (dir.), *Bastardy...*). Pour la France (à l'exclusion de Paris) les chiffres sont les suivants: 1 % en 1740-1749, 1,5 % en 1770-1779, 2,3 % en 1790-1799, 4,8 % en 1820-1829 (BLAYO Y., «La proportion des naissances illégitimes en France de 1740 à 1789», in *Population*, 30, 1975, pp. 65-70).

Et au XIX^e siècle pour l'ensemble du pays: 1846-1850 7,2 %, 1876-1880 7,2 %, 1896-1900 9,8 % (VAN OE WALLE E., «Illegitimacy in France during the nineteenth century», in LASLETT P. (dir.), *Bastardy...*, pp. 264-277).

En Angleterre, sur la base d'un échantillon d'environ 100 paroisses LASLETT P. (*Bastardy...*) obtient les résultats suivants: 1700-1704 1,8 %, 1750-1754 3,1 %, 1770-1774 4,3 %, 1790-1794 5,1 %, 1820-1824 5,4 %, 1835-1839 5,8 %, 1851-1855 6,6 %, 1871-1875 5,2 %, 1891-1895 4,2 %, 1901-1905 3,95 %.

Derrière ces moyennes nationales se cachent des variations régionales très fortes.

⁵⁸ HUBLER L., *op. cit.*

⁵⁹ La formule rencontrée dans l'acte de baptême est libellée ainsi: «l'enfant a été donné [par la mère] à ...».

⁶⁰ LASLETT P., «Long-term trend...» et «The bastardy prone sub-society», in *Bastardy...*, pp. 217-246.

⁶¹ Sur les 183 cas rencontrés entre 1830 et 1914, un seul concerne une institutrice de Buttes qui, enceinte d'un commis postal vaudois, se marie avec le père de l'enfant quelques semaines après l'accouchement. Le retard est probablement dû au jeune âge des deux époux (18 et 17 ans).

Un autre cas touche la famille Jequier — les horlogers qui fonderont la Fleurier Watch et Co. Le père de Jules-Samuel, Henry-Frédéric, reconnaît Sophie-Caroline, la fille qui naît de sa relation avec Charlotte-Alphonsine Boudry, célibataire de 33 ans, sans pour autant épouser cette femme, de six ans son aînée. Il se marie deux ans plus tard avec Marianne Champod. Charlotte-Alphonsine convole à son tour et meurt à Fleurier veuve de Charles-Frédéric Marchand. Ce sont là les deux seules exceptions rencontrées.

⁶² 4 cas sur 24 en 1830-1854, 22 sur 76 en 1855-1879, 19 sur 65 en 1880-1904 et 8 sur 18 en 1905-1914.

⁶³ 7 cas sur 24 en 1830-1854, 35 sur 76 en 1855-1879, 34 sur 65 en 1880-1904, 9 sur 18 en 1905-1914.

⁶⁴ Ou alors est déjà mort à sa naissance. Sur les 183 cas un seul abandon et un seul infanticide ont été rencontrés. Il est à remarquer que la mortinatalité est plus fréquente chez les enfants

illégitimes que chez les enfants légitimes. GUILLAUME L. (*op. cit.*) l'estime entre 1850 et 1875 pour l'ensemble du canton à 11 % dans le premier cas contre seulement 5 % dans le second.

De même la mortalité infantile semble frapper particulièrement — le phénomène est connu — les enfants naturels (LASLETT P. (dir.), *Bastardy...*).

⁶⁵ Pour un témoignage direct, certes quelque peu plus tardif, voir par exemple LAMOUILLE M., *Pipes de terre et pipes de porcelaine. Souvenirs d'une femme de chambre en Suisse romande, 1920-1940*, Genève, 1978.

⁶⁶ 5 cas sur 24 en 1830-1854, 3 sur 76 en 1855-1879, aucun cas en 1880-1905, 1 sur 8 en 1905-1914. A ces chiffres il convient d'ajouter une précision : dès 1855 tous les enfants reconnus par le père sont morts peu de temps après l'accouchement. S'ils avaient survécu, il est probable que le mariage entre les parents aurait été célébré quelques temps après.

⁶⁷ La France l'a aboli avec le code Napoléon ; l'Angleterre en 1834 par la loi sur les pauvres. Pour le canton de Vaud, voir HUBLER L., *op. cit.*, p. 224.

⁶⁸ Le nom du père, au cas où la mère se refusait à le citer, était estorqué pendant l'accouchement. Pour l'attitude de la société neuchâteloise d'Ancien Régime envers l'illégitimité et la réglementation la concernant, voir HENRY Ph., *op. cit.*, pp. 581-583.

⁶⁹ 7 sur 24 en 1830-1854, 19 sur 76 en 1855-1879, 12 sur 65 en 1880-1905. La période d'observation 1905-1914 est trop courte pour permettre de connaître la destinée de ces femmes.

⁷⁰ 3 sur 24 en 1830-1854, 16 sur 76 en 1855-1879, 11 sur 65 en 1880-1905.

⁷¹ LEBOUTTE R., *op. cit.*, p. 394. Voir également FREY M., «Du mariage au concubinage dans les classes populaires à Paris (1846-1847)», in *Annales ESC*, 33, 1978, pp. 803-829.

⁷² HENRY L., *Techniques...*, pp. 65-112.

⁷³ Les fiches EF (date de mariage inconnue évaluée à une année avant la première naissance relevée, date de fin d'observation connue) ont également été utilisées dans le but d'une comparaison entre familles mobiles et familles sédentaires.

Voici pour les différentes périodes la répartition des fiches de familles, suivant les précisions concernant la date de mariage, de fin d'observation et, pour les fiches MF, la date de naissance de la femme :

Période	MF ₁	MF ₂	MF ₃	MO	EF	EO	Total
1727-1761	59	27	12	28	23	22	171
1762-1779	36	19	2	25	8	10	100
1780-1804	57	8	0	40	37	50	192
1805-1829	81	8	0	38	22	29	178
1830-1854	176	1	1	100	47	102	459
1855-1879	292	5	0	204	96	239	937
1880-1904	310	0	0	205	100	205	980
1905-1914	201	0	0	85	67	80	578

⁷⁴ « (...) indique le nombre d'enfants qu'auraient eu les femmes si elles avaient toutes vécu en état de mariage jusqu'à 50 ans et si leur nuptialité était constante dans le temps, obtenue en pondérant les descendance selon l'âge au mariage par une distribution fixe des âges au mariage » (PERRENOUD A., «Espace et arrêt dans le contrôle des naissances», in *Annales de démographie historique*, 1988, pp. 59-78).

Les valeurs ont été pondérées selon la répartition des âges au mariage dans l'ensemble de l'échantillon, soit 8 % pour le groupe 15-19 ans, 44 % pour les 20-24, 27 % pour les 25-29, 11 % pour les 30-34 et 10 % pour les 35 ans et plus.

⁷⁵ «Par limitation il faut entendre la contraception d'arrêt et par régulation, l'ensemble des formes que prend la baisse volontaire des naissances» (SANGOI J.-Cl., «Le contrôle de la fécondité dans le Bas-Quercy (1751-1872)», in *Annales de démographie historique*, 1988, pp. 79-90).

⁷⁶ CASPARD P., «Une communauté rurale...» et «Les ouvriers en indiennes...».

⁷⁷ Voir par exemple DUPAQUIER J., *La population française aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Paris, 1979.

BLUM A., «L'évolution de la fécondité en France aux XVIII^e et XIX^e siècles — Analyse régionale», in *Annales de démographie historique*, 1988, pp. 157-177.

⁷⁸ BARDET J.-P., *Rouen aux XVII^e et XVIII^e siècles. Les mutations d'un espace social*, 2 Vol., Paris, 1983.

⁷⁹ HENRY L., *Anciennes familles genevoises. Etude démographique: XVI^e-XX^e siècles*, Paris, 1956; PERRENOUD A., «Espace...».

⁸⁰ PFISTER U., *Die Anfänge von Geburtenbeschränkung. Ein Fallstudie (ausgewählte Zürcher Familien in 17. und 18. Jahrhundert)*, Berne, 1985 et «Mobilité sociale et transition de la fécondité: le cas de Zürich (Suisse) au XVII^e siècle», in *Annales de démographie historique*, 1988, pp. 111-125.

⁸¹ WRIGLEY E. A., «Family Limitation in Pre-Industrial England», in *Economic History Review*, 1966, pp. 82-109.

⁸² ANDORKA R., «Un exemple de faible fécondité légitime dans une région de la Hongrie, l'Ormansag à la fin du XVIII^e et au début du XIX^e siècle: contrôle de naissances ou faux-semblants?», in *Annales de démographie historique*, 1972, pp. 25-53.

⁸³ PERRENOUD A., «Espace...».

⁸⁴ HEAD A.-L., *op. cit.*, p. 100.

⁸⁵ La méthode de correction adoptée est celle décrite par HENRY L., *Techniques...*, pp. 75-81. Aux naissances relevées on ajoute les naissances perdues — évaluées à partir des mentions postérieures — et réparties comme les naissances retrouvées. La méthode d'évaluation ici adoptée est la troisième (par décennie indépendamment de la date de mariage).

Pour les périodes 1727-1761, 1762-1779 et 1780-1804 nous avons en outre corrigé les taux obtenus en tenant compte d'une perte hypothétique de 10%, due au délai qui sépare la naissance du baptême. Pour la période 1805-1829 les naissances jusqu'en 1819 compris ont été augmentées de 10%, celles entre 1820 et 1829 de 2%. Pour cette dernière période les enfants morts avant le baptême ont été inclus dans le calcul (pour plus de détails voir la note 6 du présent chapitre).

Le taux à 15-19 pour 1762-1779 n'a pas été reporté puisque aberrant. En effet, la plupart des femmes, enceintes au moment du mariage, sont restées en observation dans ce groupe d'âge pour une période inférieure à une année tout en accouchant d'un enfant. Etant donné le faible effectif, des taux ainsi calculés dépassaient la valeur de 1000.

⁸⁶ Les valeurs du groupe 15-19 sont les mêmes que celles du groupe des femmes mariées à 15-19 ans. Nous les avons exclues de ce tableau récapitulatif en raison du nombre exigü de «femmes-années» (F.A.) sur lesquelles elles ont été calculées.

⁸⁷ A Meulan, donc en milieu urbain où la fécondité est en général plus élevée du fait d'une forte mortalité infantile et de la mise en nourrice, les taux calculés par M. Lachiver pour la période 1710-1739 sur la base des MF1 sont les suivants: 555 à 20-24; 547 à 25-29; 508 à 30-34; 357 à 35-39; 155 à 40-44; 13 à 45-49.

A Crulai (L. Henry) pour la période 1674-1742, les taux s'élèvent respectivement à 419; 429; 355; 292; 142; 10. Pour l'ensemble de la France du Nord-Ouest les taux de fécondité selon l'âge de la femme calculés sur la base des mariages de 1670-1769 sont les suivants: femmes mariées à 20-24 ans: 459, 414, 359, 273, 134, 11; femmes mariées à 25-29 ans: 483, 395, 286, 157, 10 (HENRY L., *Techniques...*, p. 85).

A Genève pour la période 1725-1727, A. Perrenoud a obtenu les valeurs suivantes: 549 à 20-24; 448 à 25-29; 372 à 30-34; 266 à 35-39; 114 à 40-44; 25 à 45-49. On retiendra qu'elles sont dès 30 ans nettement inférieures à celles calculées pour Fleurier.

⁸⁸ Certaines irrégularités de la série s'expliquent probablement par l'influence des conceptions prénuptiales qui peuvent varier d'un groupe d'âge au mariage à l'autre.

⁸⁹ Même chez les couples qui ne pratiquent pas la limitation volontaire des naissances, la fécondité baisse en fonction du nombre d'enfants déjà nés (risque de stérilité à chaque accouchement) et de la durée du mariage (diminution de la fréquence des rapports sexuels). Une baisse importante de l'âge au mariage peut donc entraîner une diminution de la fécondité dans les groupes d'âge supérieur à 30 ans.

⁹⁰ Voici la répartition proportionnelle selon l'âge au mariage par période:

	-20	20-24	25-29	30-34	35+
1727-1761	8,6	28,4	25,9	22,2	14,8
1762-1779	6,2	43,8	25,0	16,7	8,3
1780-1804	15,4	27,7	23,1	21,5	12,3
1805-1829	10,3	43,7	28,7	11,5	5,8
1830-1854	6,8	40,1	31,1	11,3	10,7
1855-1879	6,4	50,3	23,3	7,1	12,8
1880-1904	9,1	45,8	28,0	8,1	9,0

⁹¹ Pour les périodes 1855-1879 et 1880-1904 ont été utilisées exclusivement les familles sans naissances retrouvées.

⁹² Il s'agit de moyennes extrêmement faibles. A Mollis par exemple, HEAD A.-L. (*op. cit.*) obtient pour la période 1761-1790 un âge moyen à la dernière maternité de 39,1 pour les femmes mariées à 20-24 et de 41,3 pour celles mariées à 25-29 ans. Pour 1791-1820 ces valeurs sont respectivement de 36,6 et 38,0.

A Jussy (PERRENOUD A., «Espace...») en 1750-1789 l'âge moyen de la mère à la dernière naissance pour les femmes mariées avant 30 ans est de 38,7; il passe à 35,2 en 1790-1829.

A Meulan (LACHIVER M., *op. cit.*) en 1740-1789 il est de 38,4 pour les femmes mariées avant 30 ans, de 33,2 pour celles mariées avant 25 ans; en 1790-1839 respectivement de 36,6 et 34,3.

⁹³ Ont été retenues, selon les conseils de L. Henry, seules les familles achevées dont l'union a duré au moins cinq ans.

Jusqu'en 1805-1829 compris, la distribution et le pourcentage de naissances avant le premier anniversaire ont été calculés sur la base de toutes les naissances connues, relevées et retrouvées, y compris les enfants morts avant le baptême (solution a) en excluant les familles pour lesquelles une naissance a été retrouvée pendant les cinq premières années de mariage.

Pour la période 1830-1854 la solution adoptée a été dans tous les cas la solution a, car les naissances perdues, selon l'estimation, étaient du même ordre de grandeur que les naissances retrouvées et l'enregistrement des naissances est désormais sans lacunes. Dès 1855, en raison de la forte mobilité, seules les familles où l'on n'a pas observé de naissances retrouvées ont été conservées (solution b).

⁹⁴ Pour 1727-1761 il s'agit de l'intervalle entre le mariage et le baptême et de la proportion d'enfants baptisés avant le premier anniversaire de mariage des parents.

⁹⁵ 0-8 et 9-11 pour la période 1727-1761 en raison du délai important qui peut séparer la naissance du baptême.

⁹⁶ De 1727 à 1829 les intervalles moyens ont été calculés exclusivement sur la base des naissances relevées; l'intervalle apparent ainsi obtenu a été corrigé sur la base des estimations des naissances perdues et des enfants morts avant le baptême selon la technique exposée par HENRY L., *Techniques...*, pp. 108-109 (solution c). Pour 1830-1854 nous avons adopté la solution a, et dès 1855 la solution b (cf. note ⁹³). Pour 1727-1761 le calcul repose toujours sur l'intervalle entre mariage et baptême.

⁹⁷ Pour la méthode de calcul, se reporter aux principes exposés à la note ⁹³. Les couples dont l'union a duré moins de cinq ans ont néanmoins été considérés. L'intervalle moyen pour les périodes antérieures à 1830 a été calculé sur la base de la solution a et de la solution c; l'évolution est semblable dans les deux cas, mais la solution c est probablement celle qui se rapproche le plus de la réalité (correction des enfants morts avant le baptême ou nés ailleurs). Pour 1727-1761 il s'agit de l'intervalle entre le premier et le deuxième baptême, mais la distorsion est dans ce cas moins importante que pour l'intervalle protogénésique: il est en effet probable que les habitudes concernant le délai entre la naissance et le baptême ne varient guère dans une même famille.

⁹⁸ Pour 1740-1789, à Meulan, M. Lachiver obtient une valeur de 22 mois. Il commente ainsi ses résultats: «C'est faible, très faible par rapport à ce que certaines études ont relevé: 22,8 mois dans les «Trois villages de l'Île de France», 26 mois à Crulai, 28,7 mois dans le «Quercy». C'est seulement pour la période 1790-1839 que Meulan est nettement au-dessus avec 30,4 mois» (LACHIVER M., *op. cit.*, p. 178).

Pour les époques anciennes il faut relever ici un paradoxe: l'intervalle protogénésique est long, alors que l'intervalle 1-2 est court; le phénomène pourrait laisser soupçonner un sous-enregistrement de la première naissance, provoqué par le retour de la mère dans sa paroisse d'origine lors de son premier accouchement.

⁹⁹ Pour les périodes 1780-1804, 1805-1829 et 1880-1904 les familles de 4 enfants ou plus pour obtenir des effectifs suffisants.

¹⁰⁰ PERRENOUD A., «Espace...»: Jussy 1700-1749 1-2 29,8; 2-3 31,4; ad 37,5; d 46,3. GAUTIER E. ET HENRY L., *La population de Crulai...*: 1-2 24,1; 2-3 26,9; ad 31,9 d 39,7.

¹⁰¹ L'intervalle moyen est ici calculé sur la base de l'ensemble des naissances relevées et retrouvées, sans correction pour tenir compte des enfants morts en bas âge.

¹⁰² Pour le lien entre alimentation déséquilibrée et fécondité, voir par exemple LIVI BACCI M., «Fertility, Nutrition and pellagra: Italy during the Vital Revolution», in *Journal of Interdisciplinary History*, 16, 1986, pp. 431-454 et SHORTER E., «L'âge des premières règles en France, 1750-1950», in *Annales ESC*, 36, 1981, pp. 495-511.

Une amélioration du régime alimentaire dans la seconde moitié du XVIII^e siècle pourrait être confirmée par la baisse de la mortalité adulte à cette époque; reste que la période 1805-1829 connaît certaines années des fortes difficultés d'approvisionnement qui se répercutent sur le niveau de vie des classes populaires, les obligeant à des économies sur la nourriture (voir CASPARD P., «Les ouvriers...») avec comme conséquence des carences alimentaires.

¹⁰³ HENRY L., «Some data on natural fertility», in *Eugenics Quarterly*, 8, 1961, pp. 81-91.

¹⁰⁴ PERRENOUD A., «Les transitions démographiques», in *Annales de démographie historique*, 1988, pp. 7-11.

¹⁰⁵ «Ce qui importe pour comprendre le déclin de la fécondité légitime, ce n'est pas une théorie ou une explication unique de ce déclin pour un lieu ou une époque déterminés, mais une connaissance particulière de la culture et de l'histoire ainsi que des données détaillées se rapportant à des petites régions et traitées avec la rigueur inhérente à toute approche théorique», ANDERSON B.A., «Regional and cultural Factors in the Decline of Marital Fertility in Western Europe», in COALE A.J. et COTTS WATKINS S. (dir.), *The decline of Fertility in Europe*, Princeton, 1986, p. 313.

«La reproduction met en jeu l'idée que l'on a de soi-même et de sa lignée; elle dépend de la sorte, à l'évidence, des systèmes de croyances et de représentations collectives», CHESNAIS J.-Cl., *op. cit.*, p. 346.

¹⁰⁶ SANGOI J.-Cl., *op. cit.*; PERRENOUD A., «Espace...»; HEAD A.-L., *op. cit.*; pour un bilan voir PERRENOUD A., «Les transitions...».

¹⁰⁷ PERRENOUD A., «Les transitions...», p. 9.

¹⁰⁸ MORAX J. Dr, *Statistique médicale du canton de Vaud...*, Lausanne, 1899, cité par HUBLER L., *op. cit.*, p. 243.

¹⁰⁹ Sur le problème de l'avortement à cette époque, voir HENRY Ph., *op. cit.*, p. 588.

Sur l'avortement comme moyen de limiter la taille de la famille voir BARDET J.-P. et DUPAQUIER J., «Contraception: les Français les premiers, mais pourquoi?», in *Communications*, 44, 1986, pp. 3-33 et NOIN D., *Géographie de la population*, Paris, 1979.

¹¹⁰ Sur l'allaitement volontaire prolongé comme moyen contraceptif voir le témoignage du Doyen Bridel, de Montreux, rapporté par PERRENOUD A., «Espace...», p. 74.

¹¹¹ La présence d'immigrants originaires du Val-de-Travers est importante à Genève, nous l'avons déjà signalé. Les études d'A. Perrenoud montrent bien que dans cette ville des comportements malthusiens sont adoptés très précocement. Les migrations peuvent donc partiellement fonctionner comme vecteur, en milieu rural, de normes de comportement élaborées d'abord en milieu urbain.

¹¹² LEBOUTTE R., *op. cit.*, p. 391. Dans les bassins industriels en aval de Liège le contrôle volontaire des naissances, apparu dès la première moitié du XIX^e siècle, se généralise chez les couples mariés en 1860-1869 et se manifeste vers 1870-1879 sous l'impact de la dépression économique.

¹¹³ Certes, pour mieux préciser ces rapports, l'analyse transversale, du moins pour les périodes-clé, aurait été préférable. Nous y avons provisoirement renoncé, vu la faiblesse des effectifs qui n'aurait pas permis de dégager des certitudes.

L'analyse longitudinale suffit à émettre un certain nombre d'hypothèses qu'il faudra vérifier sur un échantillon plus nombreux.

¹¹⁴ A ce propos voir PFISTER U., «Mobilité...» ainsi que les articles de SANGOI J.-Cl., *op. cit.*, PYRVIK S., «Economie ou culture? L'introduction de la prévention des naissances dans la ville de Stavanger, Norvège, 1900-1935», in *Annales de démographie historique*, 1988, pp. 127-139 et ORIS M., «Fécondité légitime et illégitime: les indigents de Huy (Belgique) de 1815 à 1875», in *Annales de démographie historique*, 1988, pp. 141-155; LEBOUTTE R., *op. cit.*

¹¹⁵ PERRENOUD A., «Malthusianisme...».

¹¹⁶ Modèle proposé pour Genève par A. PERRENOUD («Malthusianisme...»).

¹¹⁷ CHESNAIS J.-Cl., *op. cit.*

¹¹⁸ Les fiches MF utilisées représentent les pourcentages suivants de l'ensemble des familles reconstituées pour chaque période:

1727-1761 50,3 % ; 1762-1779 54,4 % ; 1780-1804 33,8 % ; 1805-1829 50 % ; 1830-1854 41,4 % ; 1855-1879 35,5 % ; 1880-1904 37,8 %.

La comparaison entre les taux de fécondité obtenus sur la base des fiches EF et ceux obtenus sur celle des fiches MF montre dans les deux groupes une même tendance, malgré les variations aléatoires dues aux faibles effectifs. Mais des différences marquées — jusqu'à quel point significatives? — se révèlent pour les femmes mères à 20-24 ans: parmi les couples pour lesquels nous ne connaissons pas la date de mariage, la fécondité est plus élevée pour les cohortes 1780-1804, 1805-1829 et 1880-1904, plus faible pour celles 1830-1854 et 1855-1879.

Taille et composition du ménage

L'émergence, en Europe occidentale, de l'unité résidentielle nucléaire — père, mère et enfants — telle que nous la connaissons aujourd'hui a été pendant longtemps considérée comme étroitement liée au processus de modernisation¹.

L'industrialisation, en enlevant au groupe domestique sa fonction de production, aurait parallèlement entraîné un relâchement des liens entre les générations et par conséquent une simplification de la structure familiale.

L'histoire de la famille entre l'époque moderne et l'époque contemporaine se résumait donc, dans cette optique, à celle du passage d'un type de famille élargie — en particulier la famille-souche² —, caractérisée par la cohabitation de trois générations sous le même toit, à un type de famille conjugale, dont le principal trait se veut l'autonomie économique et résidentielle du couple et de ses enfants par rapport à l'ensemble de la parenté.

L'attention des sociologues d'abord, des historiens ensuite, s'est portée sur la taille moyenne des ménages — par ménage, nous entendons ici l'unité résidentielle de base — dans le but de mesurer cette évolution, puisque l'on supposait qu'une réduction de la taille moyenne du ménage allait de pair avec une simplification de la structure familiale.

Cette vision des faits a été profondément remise en discussion, au début des années 1970 par les recherches du groupe de Cambridge³ et notamment par l'étude de P. Laslett⁴ qui, sur la base d'un traitement statistique de listes nominatives provenant d'une centaine de paroisses anglaises et couvrant la période 1524-1821, est parvenu aux conclusions suivantes : la taille moyenne du ménage est réduite (4,75) déjà à l'époque préindustrielle et reste extrêmement stable dans le temps ; la proportion de ménages élargis par rapport à l'ensemble est trop faible (moins de 10%) pour que ce type de groupe domestique puisse être proposé comme la forme familiale courante ; bien au contraire c'est la famille nucléaire qui prédomine, même durant cette période. La Révolution industrielle aurait, du moins dans un premier temps, provoqué plutôt une complication de la structure des ménages. La vie urbano-industrielle augmenterait en effet la proportion de couples corésidents avec la parenté — surtout les parents de l'un des conjoints — en raison de la pénurie des logements, des crises cycliques qui affectent l'économie et la vie familiale — et contre lesquelles aucune institution officielle n'offre une protection valable — et des avantages que chaque partie retire de ce type d'arrangement dans ces conditions particulières⁵.

Le modèle « anglais » semblait recouvrir, d'après les études du groupe de Cambridge, une aire très vaste en Europe occidentale.

Dès lors que l'on admet ces conclusions, les termes du débat se trouvent inversés : la famille nucléaire n'est plus envisagée comme le produit de l'industrialisation, mais comme une des conditions préalables au démarrage économique : l'émergence du système productif industriel — donc non familial — en Angleterre et plus généralement en Europe occidentale tiendrait ainsi, du moins partiellement, aux conditions démographiques spéciales qui y ont prévalu⁶.

Les thèses du groupe de Cambridge ont connu un énorme retentissement : depuis leur publication, nombreux sont les historiens qui se réfèrent désormais à la famille élargie préindustrielle comme à un vieux mythe qui ne trouve aucune confirmation dans la documentation. Pourtant l'argumentation de P. Laslett a soulevé de nombreuses critiques.

Sur le plan méthodologique on lui a en particulier reproché de ne pas avoir suffisamment pris en compte les problèmes d'interprétation soulevés par les listes nominatives ; sur le plan conceptuel sa typologie a été contestée notamment parce qu'elle considère la fréquence statistique majoritaire du ménage nucléaire comme significative d'une pratique sociale préférentielle, confondant ainsi « norme » et « moyenne »⁷ et parce qu'elle ignore la dimension évolutive de l'organisation familiale, c'est-à-dire la phase du cycle de vie dans laquelle les ménages examinés se trouvent à un moment donné de leur histoire.

En outre il a semblé excessif de vouloir étendre à l'ensemble de l'Europe le modèle anglais.

Comme le démontre L.K. Berkner⁸ — le premier à avoir formulé ces critiques de manière rigoureuse — le ménage élargi n'est que l'une des nombreuses phases que la famille traverse tout au long de son histoire ; il peut se réaliser uniquement lorsque les parents sont assez âgés pour voir leurs enfants se marier, mais cependant assez jeunes pour être encore en vie et lorsque leurs enfants sont assez âgés pour se marier et procréer, tout en étant assez jeunes pour ne pas avoir encore enterré leurs parents. Dans les conditions démographiques anciennes une telle situation d'équilibre entre les générations ne se rencontre que rarement et jamais pour une longue durée : des taux de mortalité élevés, une espérance de vie réduite et un âge tardif au mariage empêchent souvent les conditions de sa réalisation. Et cela est d'autant plus important que les listes nominatives sont au XVIII^e siècle extrêmement rares. Une basse fréquence de ménages élargis révélée par un recensement donné peut donc être interprétée comme la preuve que ce type de famille est généralement exceptionnel dans la société en question, mais également comme la conséquence du fait qu'au moment où le recensement a été élaboré, la plupart des familles se trouve dans une phase nucléaire. Se pose donc le problème du décalage entre la norme sociale qui préside à la formation du ménage et la réalité familiale que l'on peut constater sur la base d'un document qui ne nous en relate qu'une image statique et instantanée. Autrement dit, si la famille nucléaire est majoritaire dans la plupart des sociétés anciennes — comme tendent à le démontrer les études démographiques les plus récentes — cela tiendrait des conditions démographiques plutôt que des choix culturels ; ce n'est pas la forme nucléaire qui prédomine au sein de la société mais la phase nucléaire tout au long de l'histoire familiale.

Dans son étude sur le Waldviertel autrichien dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, étude fondée sur le recensement de 1763 concernant 36 villages de la seigneurie de Heidenreichsten et 651 ménages paysans, L.K. Berkner démontre que, malgré une proportion dans l'ensemble minoritaire (25 %), le ménage-souche est la forme la plus répandue d'organisation sociale dans cette région à cette époque, et cela en accord avec les témoignages juridiques (coutumes d'héritage) et littéraires (folklore). Plus que la distribution globale, c'est la ventilation en fonction de l'âge du chef de ménage qui fait ressortir ces conclusions : lorsque celui-ci est âgé de moins de quarante ans — âge qui permet d'envisager raisonnablement et la présence de parents encore vivants et d'enfants trop jeunes pour avoir quitté le foyer — le 50 % des familles sont étendues.

La réalisation de la famille-souche ne bute pas seulement contre des obstacles d'ordre démographique, mais également d'ordre économique : il faut que la production soit suffisante pour subvenir aux besoins de trois générations ; il s'ensuit une fréquence plus élevée de ménages élargis parmi les paysans riches, alors que ce type d'arrangement familial se rencontre rarement parmi les journaliers et les paysans sans terre.

De ce point de vue, toujours selon Berkner, les chiffres avancés par Laslett pourraient être interprétés non pas comme la preuve de la non existence de la famille-souche en Angleterre, mais simplement comme la confirmation du fait que la société paysanne anglaise connaît de profonds changements déjà au XVII^e siècle ; l'émergence de la famille nucléaire serait alors le reflet d'une augmentation proportionnelle des classes sociales qui n'ont jamais été caractérisées par une organisation familiale de type complexe, suite au déclin précoce de la paysannerie propriétaire.

Si, après presque vingt ans de recherches, tous les indices confirment l'universalité et l'ancienneté de la famille nucléaire en Angleterre⁹, la liste des exceptions qui ne se conforment pas à l'exemple anglais est longue, même en Europe occidentale¹⁰ ; on sait désormais que « cette loi ne vaut pas pour l'Europe orientale et se discute pour l'Europe centrale »¹¹.

La multiplication des études empiriques et les remarques critiques, que nous avons sommairement résumées, ont poussé le groupe de Cambridge à revoir et à dépasser la démarche illustrée dans l'ouvrage pionnier de 1972 ; après la simple description des types de ménage telle qu'on peut la déduire à partir des dénombrements, l'effort a été porté sur la reconstitution des modèles d'organisation familiale de l'Europe à l'époque moderne et sur leur distribution géographique¹². En combinant quatre critères démographiques (âge au mariage, écart d'âge entre conjoints, taux de nuptialité, fréquence du remariage) et un certain nombre de critères socio-économiques (mode de formation du groupe domestique, sa structure interne, son organisation du travail...) P. Laslett démontre ainsi l'existence d'une géographie européenne fondée sur quatre types (ou tendances) de formes familiales :

1. « type occidental » (Europe nord-occidentale) caractérisé par le mariage tardif et néolocal, une structure nucléaire et la circulation des enfants placés (« life-cycle servant »).

2. « type moyen-occidental » (Europe centrale germanique et balte) qui connaît une propension pour la famille-souche (un enfant marié cohabite avec les parents pendant une période du cycle familial).

3. «type méditerranéen» (Europe méridionale) caractérisé par le mariage précoce des femmes, une différence d'âge importante entre les époux, un faible taux de remariage et une fréquence relativement élevée de ménages à structure complexe.

4. «type oriental» (Europe orientale) dont les traits caractéristiques sont un âge au mariage précoce pour les deux sexes, un écart d'âge entre conjoints moindre, un taux de nuptialité élevé mais un taux de remariage très faible, une structure des ménages complexe et enfin l'absence presque complète de domestiques.

Faisant remarquer que «la répartition géographique des structures familiales se traduit par des effets de dominance, de contraste, dont l'impact et l'irrégularité varient selon qu'on les observe au niveau du continent, des ensembles nationaux, de la région ou de la micro-région» et que «à l'échelle de l'Europe, il paraît plus utile de distinguer les formes d'organisation familiale par leurs clivages anthropologiques que par leur implantation géographique»¹³, A. Burguière propose quant à lui de revenir au trois modèle familiaux distingués par F. Le Play tout en les définissant différemment — modèle nucléaire (dominant dans le Nord-Ouest de l'Europe) fondé sur le mariage tardif et néolocal, centré sur le groupe conjugal et largement ouvert au monde extérieur par le truchement du placement des enfants et de la circulation des domestiques; modèle de famille-souche (répandue dans l'aire germanique et dans toute une partie de l'Europe montagneuse ou herbagère à habitat dispersé) lié à la permanence d'une «maison» ou d'une exploitation transmise à un seul héritier; enfin le modèle communautaire (que l'on rencontre en Europe orientale, en France méridionale et en Italie centrale et du Sud) caractérisé surtout par des ménages complexes de grande dimension et par l'absence de domestiques — et de centrer particulièrement l'attention sur leur dimension dynamique, sur leur cycle de développement, qui «permet de mieux saisir leur particularité et révèle des traits qu'une approche synchronique ne pouvait laisser soupçonner»¹⁴.

L'enjeu du débat est d'importance. La taille et la composition du ménage — entendons par là l'ensemble des personnes vivant sous le même toit, généralement mais non nécessairement unies par un lien de sang ou d'alliance¹⁵ — déterminent probablement dans une large mesure la nature des relations affectives au sein de la famille; le type de socialisation des enfants — une des fonctions essentielles de la cellule familiale et une des données fondamentales de l'organisation sociale — sera par conséquent différent selon la forme qu'assume le groupe domestique¹⁶.

Taille et composition du ménage sont également le reflet de conditions démographiques spécifiques; elles représentent une mesure — certes périlleuse — des effets conjugués de la fécondité, de la mortalité, de la nuptialité et de la mobilité dont il est néanmoins très difficile de démêler les imbrications, étant donné que souvent des forces contraires s'annulent; ainsi une taille familiale réduite peut être tout aussi bien la résultante d'un faible niveau de fécondité et de mortalité que celle d'une fécondité et d'une mortalité élevées. Sous des données statistiques constantes peuvent donc se cacher de profondes modifications de structures; une même moyenne peut recouvrir une série de situations très différentes entre elles. Mais il s'agit néanmoins du seul moyen mis à la disposition du chercheur pour cerner dans un rapport dynamique des facteurs,

étudiés auparavant par la force des choses d'une manière statique et compartimentée, pour saisir les principales interactions des comportements démographiques.

D'autre part le type d'organisation familiale apparaît comme largement déterminé par l'économie : sur le plan régional l'organisation du groupe familial est en rapport avec les structures de production, les coutumes d'héritage et les pratiques sociales qui en découlent¹⁷; sur le plan social le revenu conditionne souvent les choix résidentiels individuels ou familiaux.

L'étude de ces deux indices démographiques — intimement liés — revêt donc, on le voit, la plus grande importance, et cela à plusieurs niveaux. Cependant l'entreprise s'avère complexe en raison des sources disponibles : avant l'âge statistique les listes d'habitants sont rares et d'interprétation généralement fort difficile.

Pour Fleurier, comme nous l'avons relevé au chapitre II, nous ne disposons d'une série de recensements nominatifs annuels qu'à partir de 1860 ; auparavant seuls deux documents peuvent être utilisés : le dénombrement de 1750 et la liste nominative de 1837. Considérés séparément ces deux documents se montrent d'une faible utilité par rapport au problème qui nous intéresse ici : le premier ne relatant nominativement que les feu-tenants et ne portant aucune indication précise concernant l'âge et les rapports reliant les membres du ménage entre eux ; le second se limitant à énumérer les habitants du village en 1837 sans se préoccuper de distinguer les ménages auxquels ils sont rattachés. Mais grâce à l'apport de la reconstitution des familles, leur contenu peut être enrichi et par là on peut espérer tirer quelques conclusions sur l'évolution des rapports familiaux du point de vue résidentiel entre la moitié du XVIII^e et le début du XX^e siècle dans ce village horloger du Jura neuchâtelois.

Certes ces conclusions sont soumises à caution : leur valeur dépend de la validité des hypothèses sur lesquelles l'interprétation des documents — dont nous donnons les détails plus loin — se fonde et qu'aucun élément nous permet de vérifier entièrement.

D'autre part, faute d'une définition univoque de ménage dans les sources, voire l'absence totale de définition, les résultats obtenus, à supposer qu'ils soient conformes à la réalité, sont de comparaison difficile : si pour 1750 la liste établit une limite entre chaque ménage (mais que représente un ménage pour l'administration de l'époque?) et entre chaque maison, en 1837 cela ne se produit point, alors qu'en 1900 — troisième document retenu pour les raisons que nous évoquons plus bas — l'unité utilisée par le recenseur est la maison dans laquelle plusieurs ménages peuvent résider, sans qu'il ait pour autant pris la peine de les dénombrer séparément.

Dans ces conditions le lecteur est dans le droit de se demander si la démarche que nous voulons illustrer se justifie véritablement. Nous pensons pouvoir répondre affirmativement à cette question dans la mesure où nous adhérons à l'idée que la science historique se nourrit avant tout de résultats provisoires, que les recherches ultérieures ont éventuellement la tâche de corriger ou d'infirmer. Il aurait été hautement regrettable de ne point essayer de tirer le maximum de profit de ces sources, malgré le degré d'incertitude qui caractérise nos conclusions. L'important est de bien clarifier les prémisses

méthodologiques sur lesquelles elles se fondent et d'éviter de leur attribuer une valeur au delà des limites consenties par la qualité de la documentation utilisée.

Aussi nous analysons la taille et la composition du ménage — chaque fois préalablement défini — à trois dates successives: 1750, 1837 et 1900. Elles correspondent en gros à trois phases précises dans l'histoire économique et démographique du village: celle de la stagnation «préindustrielle» de la première moitié du XVIII^e siècle, celle de la première restructuration du secteur horloger dans le deuxième quart du XIX^e siècle, enfin celle de l'achèvement du processus d'industrialisation à l'extrême fin du XIX^e et au début du XX^e siècles.

Si le choix des deux premières dates ne se prête pas à discussion — entre 1750 et 1837 aucune autre liste d'habitants n'a été dressée dans la Principauté — un reproche pourrait être fait quant au délai important qui sépare la deuxième de la troisième. Il aurait été souhaitable d'envisager, du moment que l'opportunité s'en présentait, au moins une quatrième liste, intermédiaire. En effet, dans un premier temps, il avait été prévu d'inclure dans l'analyse également le recensement de 1860, intéressant surtout car compilé à la fin d'une période de forte croissance démographique en bonne partie alimentée par l'immigration. Il a fallu y renoncer par souci d'économie de travail: sa qualité — aucune distinction n'est faite entre les maisons et les femmes mariées sont désignées uniquement sous le nom de famille du mari — nous aurait contraint à investir énormément de temps pour pouvoir coupler convenablement les données de la reconstitution et celles du recensement, investissement que l'incertitude des résultats ne justifiait guère, du moins à notre avis.

Dernier reproche que l'on pourrait adresser à ce chapitre, celui de l'absence d'exploitation systématique de la série des recensements nominatifs disponible — comme indiquée plus haut — dès 1860. Certes la comparaison suivie de ces listes aurait probablement permis d'aboutir à des conclusions intéressantes relatives aux choix résidentiels des individus en rapport aux phases du cycle de vie familial et individuel, au statut socio-professionnel, à la mobilité sociale et géographique et enfin aux conditions externes.

Une telle entreprise, pour être menée à terme exigerait de faire à elle seule l'objet d'une étude, raison pour laquelle elle ne figure pas dans le cadre du présent travail, qui se propose plus modestement de fixer quelques jalons en vue de recherches ultérieures.

I. TAILLE ET COMPOSITION DU MÉNAGE SELON LE RECENSEMENT DE 1750

Disons-le d'emblée, les résultats concernant le recensement de 1750 ont été obtenus sur la base de la reconstitution faite de ce document à partir des fiches de familles dont les modalités sont largement exposées dans les chapitres II et dans l'annexe I. Nous y renvoyons le lecteur.

Il est néanmoins utile d'en rappeler quelques éléments essentiels.

La liste, établie maison après maison, sépare par un trait horizontal les ménages qui y résident, en citant — à quelques exceptions près — le nom, le prénom, la profession et l'état matrimonial du chef du ménage, alors que les

autres membres du ménage sont énumérés anonymement : seuls le sexe, l'état matrimonial et la catégorie d'âge (enfant, adulte — l'entrée dans l'âge adulte étant marquée par l'admission à la sainte cène —) sont mentionnés. Sur la base de ces données et d'une simulation de recensement à la même date à partir des familles reconstituées et des informations contenues dans les registres d'état civil et les listes de confirmation, il a été possible d'établir, pour une grande majorité de ménages, les rapports de parenté internes et attribuer un âge — parfois approximatif — à un bon nombre d'individus qui les composent.

En outre, en nous fondant sur les reconnaissances de 1736, qui ont l'avantage énorme de nous renseigner sur la filiation en remontant souvent jusqu'à quatre générations, les rapports de parenté entre la plupart des ménages ainsi reconstitués¹⁸ ont pu être établis.

Si les présupposés méthodologiques qui ont présidé à cette opération s'avèrent appropriés, nous disposons donc d'un recensement nominatif presque complet qui nous relate non seulement les relations existantes entre les membres de chaque ménage, mais également celles reliant les différents ménages et la situation résidentielle de chacun d'entre eux : maison occupée par un seul ménage ou partagée avec un ou plusieurs autres, apparentés ou non.

Mais quelle signification attribuer à ces « blocs » d'individus, que nous avons convenu d'appeler ménage, puisque nulle part mention explicite n'est faite aux principes qui ont inspiré l'administration lors de l'élaboration de ce document ?

P. Laslett définit le ménage d'après trois critères : le critère géographique (ensemble de personnes dormant habituellement sous le même toit), fonctionnel (ensemble de personnes partageant un certain nombre d'activités) et familial (ensemble de personnes liées par le sang ou par alliance) ; autrement dit les membres d'un même ménage sont unis par l'appartenance à un même lieu d'habitation, la parenté et la communauté de vie¹⁹. C'est sur la base de ces trois critères que l'enquêteur lui-même aurait rédigé les listes d'habitants et distingué par des « blocs » les ménages entre eux. « D'après ce principe qui se rapporte aussi bien à des familles entières travaillant en commun avec d'autres qu'à celles qui partagent les activités de personnes isolées, les membres des générations précédentes ne font pas partie de l'unité familiale, même s'ils sont soutenus par elle et travaillent pour elle, tant qu'ils ne sont pas considérés par les membres ou par l'enquêteur administratif comme habitant de la maison (...) c'est que apparemment aux yeux de l'enquêteur qui rédige la liste des habitants du village, les ménages ont l'air d'être distincts. »²⁰ P. Laslett distingue donc le ménage et la maisonnée : celle-ci désigne l'ensemble des individus partageant les mêmes locaux ou l'ensemble des logements compris dans un même bâtiment. Admettons pour l'instant que la définition que Laslett donne du ménage reflète également la vision du notaire Berthoud, le rédacteur de la liste fleurisane de 1750.

La taille moyenne du ménage se monte à Fleurier en 1750 à 3,67 individus (tableau 6.1). Cette valeur, plus basse que la norme européenne de l'époque, est faible, bien inférieure à celle calculée par Laslett pour l'Angleterre préindustrielle²¹. Certes elle peut se trouver influencée par les contingences : l'année 1750 — rappelons-le — suit de près une importante crise de mortalité touchant les adultes comme les enfants ; de plus le recensement est réalisé pendant l'été,

Tableau 6.1:

Taille moyenne des ménages d'après le recensement de 1750

Population	459
Nombre de ménages	125
Taille moyenne des ménages	3,67
Tailles extrêmes	1-10
Variance	4,14
Médiane	2,97
Mode	2,00

période qui connaît une émigration saisonnière difficile à chiffrer et dont on ignore s'il a été tenu compte.

Malgré ces réserves, le tableau 6.2 montre bien que les ménages connaissent une taille réduite dans le village à cette date : environ 46% d'entre eux sont composés de 3 à 5 individus, 36% d'une et deux personnes²², seulement un peu plus de 18% totalisent plus de 5 membres. Les ménages nombreux (8 individus ou plus) ne représentent qu'une faible proportion de l'ensemble (4%). Le 43% de la population vit dans des petits ménages (1-4 personnes), alors que la forme la plus courante se révèle être le ménage de 2 personnes (20%).

Taille moyenne du ménage extrêmement réduite donc : cela suffit-il à prouver la prédominance de la famille nucléaire ?

Répondre à cette question exige préalablement un examen de la composition des ménages présentée au tableau 6.3.

La typologie adoptée est celle de Laslett, dont il est utile de rappeler ici quelques définitions. Par famille élargie on entend les ménages composés par la

Tableau 6.2:

Distribution des ménages selon la taille d'après le recensement de 1750²³

Nbre d'individus par ménage	Nbre de ménages	%	% cumulé
1	20	16,0	16,0
2	25	20,0	36,0
3	18	14,4	50,4
4	18	14,4	64,8
5	21	16,8	81,6
6	10	8,0	89,6
7	8	6,4	96,0
8	4	3,2	99,2
9	0	0,0	99,2
10	1	0,8	100
Total	125	100	

Tableau 6.3:

**Composition des ménages d'après le recensement de 1750
selon la typologie de Laslett**

	Nbre	%
1. Solitaires	20	16,0
a. veufs	14	
b. célibataires	6	
2. Ménages sans structure familiale	4	3,2
a. corésidents apparentés (frères et sœurs)	2	
b. corésidents autrement rattachés	1	
c. individus sans lien apparent	1	
3. Ménages simples	91	72,8
a. couples mariés	15	
b. couples mariés avec enfants	62	
c. veufs avec enfants	5	
d. veuves avec enfants	9	
4. Familles élargies	3	2,4
a. ascendantes	2	
b. descendantes	1	
c. collatérales	0	
d. ascendantes et collatérales	0	
5. Ménages multiples	4	3,2
a. noyau secondaire ascendant	0	
b. noyau secondaire descendant	4	
c. noyau secondaire collatéral	0	
d. frêrêches	0	
e. autres	0	
6. Ménages à structure indéterminée	3 ²⁴	2,4

famille conjugale et par d'autres membres apparentés par un autre lien que celui filial direct; elle se dit ascendante si ces membres apparentés appartiennent à une génération plus ancienne que celle du chef de ménage, descendante s'il s'agit d'une génération plus jeune et élargie latéralement s'ils appartiennent à la même génération. Par ménage multiple on conçoit un regroupement de deux ou plusieurs familles conjugales apparentées par le sang ou l'alliance. Même dans ce cas on distingue certaines sous-catégories en fonction de la génération à laquelle appartient le (ou les) noyau(x) secondaire(s) par rapport au chef de ménage.

D'après les chiffres du tableau 6.3, Fleurier, au milieu du XVIII^e siècle semble parfaitement se conformer au « modèle anglais » : ménage nucléaire largement majoritaire — un peu moins des trois quarts de tous les ménages sont de ce type — et faible proportion de familles élargies et de ménages multiples — ces deux catégories regroupées ne représentent, au maximum, que le 8 % de l'ensemble si l'on admet que les trois ménages à structure indéterminée comprennent de la parenté, 6 % au minimum.

Les ménages sans structure familiale sont également rares (3 % environ), alors que la proportion des ménages solitaires représente le 16 %, nettement plus élevée qu'à Genève en 1720 (9 %), qu'à Vallorbe en 1764 (un peu plus de 5 %), ainsi qu'en Angleterre (12 %) et en France (1 %) ²⁵ ; pour la plupart il s'agit de ménages d'un veuf ou d'une veuve, c'est-à-dire de ménages nucléaires brisés par la mort de l'un des deux conjoints.

Tentons maintenant une décomposition du ménage dans ses éléments constitutifs — tableau 6.4. Outre une relativement faible proportion de personnes apparentées au chef de ménage, que l'on pourrait interpréter comme une preuve ultérieure de la prédominance des ménages à structure simple, il s'en dégage, un nombre peu important d'enfants et l'absence presque totale de domestiques.

Sur les 125 ménages dénombrés, 6 seulement, soit moins de 5 %, comptent probablement des domestiques au sein de leurs membres ²⁶. Cette absence pourrait être la conséquence de la méthode utilisée. En adoptant, comme règle de couplage entre la reconstitution et le recensement, la correspondance de structure entre la famille reconstituée, telle qu'elle pouvait être observée en août 1750, et le ménage décrit dans la liste nominative, nous avons d'emblée exclu de nos hypothèses de travail la présence de servantes ou de valets. Or l'on sait que dans les sociétés préindustrielles les échanges d'adolescents ou jeunes gens, placés temporairement comme domestiques dans d'autres familles, apparentées ou pas, étaient relativement fréquents ²⁷. Si cette situation se présentait à Fleurier, nous risquerions, en opérant comme nous l'avons fait, de sous-estimer le nombre de domestiques, en surévaluant simultanément celui des enfants restés au foyer. Bien que cette possibilité ne puisse pas être exclue, elle semble peu probable et en tous cas n'affecte pas fondamentalement nos résultats pour deux raisons : tout d'abord une correspondance parfaite de structure entre les

Tableau 6.4 :

Composition du ménage d'après le recensement de 1750

	Moyenne	%
Individus chefs de ménage ou conjoint du chef	1,67	45,5
Enfants par ménage (sans les enfants apparentés)	1,58	43,0
Personnes apparentées	0,35	9,5
Personnes dont le lien avec le ménage n'est pas identifié (éventuellement domestiques ou corésidents étrangers)	0,07	2,0
Total	3,67	100

deux séries, si l'on admet ces échanges, impliquerait que chaque fils ou fille envoyé dans un autre ménage soit remplacé en accueillant à la maison un individu du même groupe d'âge et du même sexe. Certes cette pratique peut très bien se produire parfois à notre insu, mais des échanges aussi bien équilibrés ne peuvent être envisageables pour l'ensemble des ménages reconstitués.

Deuxièmement et surtout, nos résultats ne s'éloignent guère de ceux obtenus par L. Hubler une décennie plus tard pour Vallorbe, village proche de Fleurier tant géographiquement qu'économiquement: en 1764 un peu moins de 6% des ménages recensés dans cette localité comprennent des domestiques. Il est donc bien probable que la faible présence de cette catégorie soit réelle, justifiée à Vallorbe comme à Fleurier par l'organisation économique: élevage et artisanat d'appoint font que la main-d'œuvre familiale suffit à couvrir les besoins du ménage.

D'ailleurs servantes et valets vallorbiens sont en général originaires de l'extérieur; or à Fleurier tous les célibataires que nous avons enregistrés comme fils ou filles au foyer sont explicitement mentionnés comme communiens fleurisans.

En ce qui concerne le nombre d'enfants par famille, soulignons l'écart entre le résultat ici obtenu (moins de deux enfants par famille en moyenne) et la descendance finale calculée au chapitre précédent (entre 4,7 et 7,1 enfants pour les femmes mariées avant trente ans); ce n'est là que le reflet d'une mortalité infantile et juvénile élevée qui, conjuguée à des naissances espacées et à une mortalité adulte importante, réduit le nombre d'enfants vivants au foyer à un moment donné de l'histoire familiale: il ne s'agit point là d'un trait original; le phénomène a déjà été souligné à maintes reprises dans d'autres études démographiques²⁸.

Tableau 6.5:

**Enfants célibataires vivant avec leurs parents
d'après le recensement de 1750²⁹**

Nbre de «ménages»						
Nbre d'enfants	Enfants en bas âge		Enfants ayant communiqué		Ensemble	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
1	12	19,0	11	47,8	23	26,7
2	17	27,0	6	26,1	23	26,7
3	15	23,8	5	21,7	20	23,3
4	9	14,3	1	4,3	10	11,6
5	6	9,5	0	0	6	7,0
6	4	6,3	0	0	4	4,7
Total	63	99,9	23	99,9	86	100
Nbre moyen (par rapport aux familles avec enfants au foyer)	2,87		1,83		2,59	

Dans l'ensemble plus de la moitié des familles considérées a au maximum deux enfants au foyer; le mode se situe à deux enfants si ceux-ci sont encore en bas âge, à un seul lorsqu'ils ont atteint ou dépassé l'adolescence. La moyenne se monte respectivement à 2,9 et 1,8. Aucune famille n'a simultanément plus de 6 enfants à la maison; dès que ceux-ci ont atteint l'âge de seize ans, les cas où plus de trois enfants vivent encore avec leurs parents deviennent rares (tableau 6.5).

Il est par ailleurs à remarquer que parmi les six ménages de célibataires seuls, tous de sexe masculin, un unique cas a comme chef de ménage un homme de moins de vingt ans: les jeunes demeurent le plus souvent avec leurs parents jusqu'à leur mariage ou leur départ du village.

En conclusion, d'après l'analyse des ménages tels qu'ils sont délimités dans la liste nominative de 1750, on peut ainsi caractériser le ménage-type qui en ressort: taille réduite, en raison essentiellement d'un faible nombre d'enfants vivants par famille, de l'absence de domestique et de la rareté de parenté coresidente; structure nucléaire qui regroupe en général deux générations (tableau 6.6).

Tableau 6.6:

**Distribution des ménages selon le nombre de générations réunies
d'après le recensement de 1750**

Nbre de générations	Nbre de ménages	%
1	37	29,6
2	80	64,0
3	7	5,6
Inconnu	1	0,8
Total	125	100

Reste à savoir si le ménage ainsi défini recouvre effectivement la réalité des rapports familiaux quotidiens. Si tel était le cas, force serait de conclure au mythe de la famille élargie dans la société fleurisane préindustrielle.

Le recensement de 1750 — nous l'avons déjà dit — regroupe les ménages selon la maison qu'ils occupent (maisonnée). Les liens de parenté entre ménages ont pu être reconstitués en grande partie.

La situation résidentielle la plus courante est la maison indépendante: 43 des 77 maisons habitées recensées abritent un seul ménage; rares (5%) sont celles partagées par plus de deux ménages (tableau 6.7).

Du point de vue des ménages (tableau 6.8), environ un tiers occupe une maison entière; deux tiers partagent en revanche leur maison, dont la moitié avec des familles apparentées — les parents de l'un des conjoints essentiellement. Quant aux locataires — nous l'avons vu au chapitre II — ils ne représentent qu'une partie infime de la population.

Tableau 6.7:

**Distribution des maisons selon le nombre de ménages qu'elles abritent
d'après le recensement de 1750³⁰**

Nbre de ménages	Nbre de maisons
1	43
2	25
3	5
4	3
5	1
Total	77

Nombre moyen de ménages par maison 1,62

Nombre moyen d'individus par maison 5,96

Tableau 6.8:

**Distribution des ménages selon la situation résidentielle
d'après le recensement de 1750**

Ménages:

— occupant une maison à eux seuls	43
— partageant une maison avec d'autres ménages non apparentés	40
— partageant une maison avec d'autres ménages apparentés	42*
Total	125

* Type de rapport: descendance directe 28; collatéraux directs 10; autres liens 4

De ces données ressortent des indices d'une corésidence avec la parenté directe plus fréquente de ce qu'il était apparu au premier stade de l'analyse, celui centré sur la composition des ménages.

Certes il ne s'agit point de preuves irréfutables de l'existence de la famille élargie ou de la famille-souche comme modèle culturel dominant de la communauté villageoise; le hasard des héritages, le partage successoral peuvent partiellement être responsables de la situation constatée. Cependant notre analyse peut être menée plus loin.

Selon les données démographiques rassemblées au cours des chapitres précédents, nous pouvons estimer en gros à 50 ans l'âge limite de la réalisation de la famille-souche tant du point de vue du couple des parents âgés que de celui du couple constitué par le fils (éventuellement la fille) marié et de ses enfants possibles.

Autrement dit, si la corésidence — abstenons-nous pour l'instant de définir plus précisément ce terme — de trois générations était normalement pratiquée, elle serait possible surtout jusqu'à 50 ans pour les fils, à partir de 50 ans pour les parents.

Sur la base de ces hypothèses, considérons dès lors la situation résidentielle des catégories suivantes³¹ : la première est constituée par l'ensemble des couples avec des enfants en bas âge (indépendamment de l'âge des deux conjoints), des couples sans enfants dont le mari est âgé de moins de 50 ans³², des veufs et veuves âgés de moins de 50 ans, avec ou sans enfants en bas âge au foyer ; la deuxième se compose de l'ensemble des couples avec des enfants ayant tous déjà communiqué, des couples sans enfants dont le mari est âgé de 50 ans et plus, des veufs et veuves âgés de 50 ans et plus, avec ou sans enfants au foyer ; la troisième des célibataires de moins de 50 ans formant un ménage indépendant et la quatrième enfin de l'ensemble des célibataires de sexe masculin de 50 ans et plus. Pour la première et la troisième nous avons considéré les possibilités de coresidence avec les parents (parents encore vivants résidant au village), pour la seconde les possibilités de coresidence avec les fils mariés (fils déjà mariés résidant au village).

Ont été exclus du calcul les familles de fermiers étrangers (5 ménages) et celles des sujets de l'Etat sans aucun rapport de parenté avec les autres habitants (3 ménages : le pasteur et son frère, le régent).

Les résultats sont présentés au tableau 6.9 ; celui-ci, malgré les effectifs relativement faibles sur lesquels il repose, permet des conclusions intéressantes, qui mériteraient d'être vérifiées sur la base d'un échantillon plus vaste.

Pour la moitié des cas examinés l'éventualité de coresider avec les parents de l'un des deux conjoints (que ceux-ci soient encore en couple ou déjà veufs) n'existe pas au moment où le recensement a été rédigé, puisque les parents sont déjà tous morts ou résident ailleurs³³. Pour l'autre moitié cette possibilité existe réellement : si seulement dans 5 cas sur 33 le ménage est élargi ou multiple, dans le 50 % des cas environ le jeune couple (éventuellement le jeune veuf ou la jeune veuve) habite dans la même maison que ses parents ou plus rarement ses beaux-parents. Il est intéressant de constater que pour la grande majorité des cas ($\frac{14}{15}$) où ne se rencontre pas de coresidence, bien que les parents soient encore en vie et résident au village, ceux-ci partagent la maison ou vivent en ménage avec au moins un enfant adulte (marié ou célibataire).

Du point de vue parental, la situation ne se présente pas très différemment : un peu plus de la moitié a au moins un enfant marié résidant au village avec qui il pourrait coresider ; si seulement 5 sur 28 d'entre eux font ménage commun avec ce fils/fille marié(e), environ la moitié ($\frac{13}{28}$) partage sa maison avec lui (elle). Parmi les 10 qui ne profitent pas de cette possibilité théorique, dans 5 cas les enfants mariés vivent dans le ménage ou dans la maison des beaux-parents.

Concernant les célibataires, la tendance, lorsque la possibilité se présente, est de partager la maison avec les parents.

Dans l'ensemble les conditions nécessaires pour que parents et enfants mariés puissent loger sous le même toit se réalisent seulement pour un peu plus de 50 % ($\frac{6}{11}$) des familles considérées. Quand cela se produit, la coresidence est effective dans environ 60 % des familles ($\frac{3}{5}$), non pratiquée dans moins de 10 % des familles ($\frac{1}{5}$). Dans le 30 % des familles restantes ($\frac{1}{3}$), elle ne se concrétise pas parce que d'autres fils/filles occupent déjà la maison paternelle ou parce que les enfants mariés coresident avec la belle-famille.

Il semble donc possible de conclure que le partage d'un même toit (maisonnée) par trois générations successives constitue la norme résidentielle, norme

Tableau 6.9:

Situation résidentielle selon l'âge d'après le recensement de 1750

Couples avec enfants en bas âge, couples sans enfants dont le mari est âgé de moins de 50 ans, veufs et veuves de moins de 50 ans	
Parents décédés ou ne résidant pas au village	27
ménage indépendant et maison indépendante	24
ménage indépendant et maison partagée avec des frères ou des sœurs	3
Parents vivants résidant au village	33
ménage indépendant et maison indépendante (tant pour les parents que pour le fils/fille)	1
ménage indépendant et maison indépendante (les parents vivant en ménage ou dans la même maison avec au moins un autre fils/fille adulte)	14
ménage indépendant, maison partagée avec les parents même ménage que les parents	13
	5
Parents à destin inconnu	6
ménage indépendant et maison indépendante	6
Total	66
Couples dont tous les enfants ont déjà communiqué, couples sans enfants dont le mari est âgé de 50 ans et plus, veufs et veuves de 50 ans et plus	
Sans enfants mariés résidant au village	16
ménage indépendant (avec éventuellement des enfants adultes célibataires), maison indépendante	14
ménage indépendant, maison partagée avec des frères ou des sœurs	2
Avec au moins un enfant marié résidant au village	28
ménage indépendant et maison indépendante (tant pour les parents que pour le fils/fille)	5
ménage indépendant et maison indépendante (le fils/fille vivant en ménage ou dans la même maison des beaux-parents)	5
ménage indépendant, maison partagée avec le fils/fille marié(e)	13
même ménage que le fils/fille marié(e)	5
Enfants à destin inconnu	6
ménage indépendant (avec éventuellement des enfants adultes célibataires) et maison indépendante	5
même ménage que sœur ou belle-sœur	1
Total	50
Célibataires feu-tenants de moins de 50 ans	
Parents décédés	3
ménage avec frère/sœur célibataire, maison indépendante	2
ménage indépendant, maison indépendante	1
Parents vivants	3
ménage indépendant et maison indépendante (les parents vivent en ménage avec au moins un autre fils/fille adulte)	1
ménage indépendant, maison partagée avec les parents	2
Total	6
Célibataires de 50 et plus (sexe masculin)	
Parents décédés	2
ménage indépendant, maison partagée avec frère marié	2
Total	2

qui se réalise peu fréquemment en raison des conditions démographiques difficiles : âge tardif au mariage, mortalité élevée, émigration importante.

Dès lors il est légitime de se demander lequel des deux concepts définis par Laslett, le ménage et la maisonnée (du moins lorsque celle-ci est composée de groupes apparentés), est le plus apte à rendre compte de la structure familiale. Autrement dit, le ménage tel qu'il a été délimité par le notaire Berthoud lors de la rédaction de la liste correspond-il réellement à un ensemble **perçu par ses membres** comme une entité distincte de toutes les autres, caractérisée par des rapports spécifiques et des activités quotidiennes qui lui sont propres ? Ou ne recouvre-t-il pas plutôt une réalité juridique, un ensemble **perçu par la communauté** comme une entité distincte de toutes les autres mais qui dans la pratique quotidienne n'est pas en relation directe avec le vécu des individus qui la composent ? Dans cette seconde éventualité la maisonnée se caractériserait par la parenté, l'appartenance à un même lieu d'habitation et à la communauté de vie et serait identifiable à la famille en tant qu'unité de production et de consommation ; le ménage ne représenterait qu'une unité administrative qui ne s'identifie pas nécessairement à la famille. La prédominance de la structure conjugale détectée à partir d'une liste nominative donnée serait alors le reflet non seulement du fait que les familles dans une phase nucléaire de leur cycle de vie prédominent à ce moment précis, mais également celui du décalage entre la vision de l'enquêteur et celle des membres du groupe familial. L'erreur de l'historien serait alors de confondre ces deux visions de la réalité.

Dans le cas de Fleurier en 1750, il semble possible d'affirmer que le ménage en tant qu'unité administrative adoptée par le recenseur et la famille en tant qu'unité sociale de base — réalité affective et économique pour les individus qui en font partie — ne se recourent pas nécessairement.

Nous avons déjà souligné l'importance du statut de communier, qui donne des droits considérables dans la société villageoise du XVIII^e siècle : participation à la gestion des affaires communales, jouissance des terres et des bois communaux, droit à l'assistance de la communauté en cas de besoin parmi d'autres. Les bénéfices communaux sont attachés au « tronc », symbole de la condition de communier et non aux personnes³⁴. La notion de tronc est liée à celle du chef de famille : le titulaire du tronc est le plus âgé des hommes de la famille, auquel succède à sa mort le fils aîné, à défaut l'époux de la fille. Sans descendance le tronc revient à la veuve jusqu'à son décès, puis à la communauté. Mais en réalité la possibilité est donnée de devenir communier du vivant de son père, d'acquérir en quelque sorte « une majorité civique »³⁵.

Tous les frères célibataires vivant sous le même toit que leur père, à partir d'un certain âge, peuvent devenir communier du tronc de leur père et sont alors aptes à participer aux décisions communales. Les frères vivant en indivision ont droit, après le décès du père, à un seul tronc.

Parfois en l'absence de l'aîné, le cadet orphelin devient le chef du tronc jusqu'au retour de son frère.

Si le fils puîné se marie, pour créer un nouveau tronc, il lui faut atteindre un âge minimum fixé par la commune et attester par un acte notarial du partage réel entre père et fils pour éviter un cumul des bénéfices communaux. L'aîné, successeur du tronc familial, demeure généralement à la ferme paternelle, même après son mariage, en état d'indivision avec le père. Mais souvent un

contrat est signé entre les deux : « l'acte d'appensionnement » par lequel le fils assure au père nourriture et toit jusqu'à sa mort en échange du partage des biens. Le père, déchargé de bon nombre de devoirs envers la commune, est communier de droit, le fils de fait. Ils se partagent les bénéfices d'un seul tronc jusqu'au moment où, à la mort du père, le fils devient communier à part entière.

Le système est donc largement inspiré par une idéologie « patriarcale » quelque peu assouplie par le partage possible entre les héritiers et la possibilité pour l'aîné d'accéder aux pleins droits du vivant de son père.

Etant donné l'importance que la communauté villageoise attache au statut de communier, il est normal qu'une liste des habitants rédigée à cette époque ait comme base cette notion essentielle de la vie publique : on recense donc tous les feu-tenants « détronqués », tous ceux donc qui ont le plein accès aux droits et aux devoirs de la commune, et que d'ailleurs l'on se soucie de distinguer des simples habitants, qu'ils soient sujets de l'Etat ou étrangers.

Le ménage revêt donc une réalité essentiellement juridique et demeure lié à un statut, mais ne rend pas réellement compte des réalités quotidiennes, comme semblerait aussi le prouver la proportion très élevée de ménages solitaires. Si, sur le plan des principes une différence s'établit entre les parents appensionnés et ceux qui ne le sont pas, nous doutons que cette signification soit significative au delà du document administratif ; dans la pratique quotidienne les deux cas impliquent probablement l'accomplissement en commun des tâches domestiques et le partage d'un espace de vie commun : une production et une consommation communautaires.

C'est pourquoi la maisonnée et non pas le ménage semble apte à rendre compte des réalités familiales dans la société ancienne. De ce point de vue, il est possible de conclure que la cohabitation sous le même toit de trois générations est au milieu du XVIII^e siècle à Fleuriot une donnée essentielle de l'organisation sociale, tout en restant de réalisation difficile dans les conditions démographiques de l'époque. Cette hypothèse pourrait être aussi confirmée par le fait que parmi les fermiers étrangers les ménages complexes sont proportionnellement plus fréquents (2/3) : ne jouissant pas des droits communautaires, les distinctions juridiques ne revêtent dans leur cas aucune valeur.

En revanche le pasteur et son frère, communiens à titre honorifique, tout en partageant la même maison — et probablement le même logement — constituent deux ménages indépendants.

II. TAILLE ET COMPOSITION DU MÉNAGE SELON LE RECENSEMENT DE 1837

Le recensement de 1837 se présente sous la forme d'une liste d'individus mentionnés par leur nom, prénom et origine. La comparaison avec les familles reconstituées et les données d'état civil — nous l'avons vu au chapitre II — a permis d'attribuer un âge et un statut matrimonial à la majorité d'entre eux ; elle confirme également que le principe qui a inspiré la rédaction de ce document est le regroupement par ménage³⁶, mais malheureusement ceux-ci ne sont pas distingués entre eux ; de plus le recenseur ne fait aucune séparation entre les maisons.

Cette source semble donc mal adaptée à l'étude du problème qui nous intéresse ici; il nous a paru néanmoins important de tenter d'extraire de ce document unique un maximum de profit, malgré ses lacunes. Dans ces conditions le ménage ne peut être défini que sur la base de quelques hypothèses, dont la validité conditionne la qualité du résultat final. Si le but de notre analyse se voulait une mesure statistique exacte, une telle démarche ne se justifierait point; plus modestement nous nous proposons de considérer dans quelle mesure les rapports familiaux, du point de vue résidentiel, se sont modifiés sous l'impact des nouvelles conditions économiques et sociales. Dans cette optique, nous retenons que les résultats obtenus peuvent revêtir un certain intérêt, au delà des incertitudes qui les caractérisent et à condition de n'attribuer à ces chiffres qu'une valeur relative.

Il convient donc tout d'abord d'exposer nos hypothèses de travail.

La définition de ménage adoptée est conforme dans le principe à celle qui a inspiré les recensements fédéraux dès 1870: l'ensemble de personnes qui partagent habituellement le même logement, indépendamment des rapports qui les relient entre elles. Pour reprendre la définition de Laslett, c'est donc essentiellement le critère géographique qui entre ici en ligne de compte; le critère familial et le critère fonctionnel ne sont pas déterminants: les domestiques, pensionnaires et locataires sont considérés comme appartenant au ménage dans lequel ils logent, sans que l'on puisse nécessairement parler de communauté de vie pour l'ensemble des membres.

Nous avons délimité les ménages sur la base des principes suivants: les membres d'une même famille et toutes les personnes qui leur sont apparentées³⁷ constituent un ménage indépendant, à condition d'être mentionnés dans la liste l'un après l'autre. Les personnes à statut matrimonial indéterminé et les célibataires isolés — ceux qui ne sont ni précédés ni suivis par au moins un individu apparenté — ont été considérés comme faisant ménage à part s'ils sont originaires de Fleurier ou des communes environnantes. Les autres, neuchâtois, confédérés ou étrangers, comme faisant partie du ménage de la personne ou de la famille qui les précède directement sur la liste, en qualité de domestiques, pensionnaires, locataires ou apprentis³⁸, c'est-à-dire de corésidents étrangers³⁹. Quant aux veufs isolés, nous partons de l'hypothèse qu'ils constituent toujours un ménage indépendant quelle que soit leur origine.

Certes, en opérant ainsi, il existe un certain risque de surévaluer le nombre des ménages solitaires et celui des familles élargies: en effet les veufs et les célibataires établis de façon définitive au village pourraient loger comme locataire ou comme pensionnaire chez une famille non apparentée, alors que nous les avons considérés comme indépendants. De même deux familles apparentées, inscrites l'une après l'autre sur la liste, pourraient partager la même maison et non pas le même logement; ils constitueraient donc deux ménages séparés alors que nous les avons retenus comme faisant partie du même groupe domestique. La situation contraire pourrait aussi se vérifier. Cependant, malgré ces désavantages, cette façon d'opérer nous a paru être celle qui permettait de tirer parti au mieux du document en question.

Si elle ne permet pas d'obtenir des moyennes et des distributions fiables, elle autorise néanmoins à dégager des tendances — c'est le sens que nous donnons aux résultats de nos calculs; en effet, si nous ne pouvons pas dire

exactement combien d'individus isolés tiennent leur propre ménage et combien d'autres logent dans un ménage en qualité de pensionnaires, nous pouvons néanmoins affirmer que bon nombre d'entre eux ne réside pas en famille. De même, s'il est impossible d'établir la proportion précise des ménages élargis ou multiples, il est par contre facile d'admettre qu'une certaine fraction de la population vit sous le même toit, sinon dans le même logement, que la parenté proche.

La taille moyenne du ménage ainsi calculée (tableau 6.10) se montre légèrement supérieure à celle obtenue pour 1750 : 4,25 individus, valeur dans les normes de l'époque.

Tableau 6.10 :

**Taille moyenne des ménages d'après les hypothèses de travail
concernant le recensement de 1837**

Population	998 ⁴⁰
Nombre de ménages	235
Taille moyenne des ménages	4,25
Tailles extrêmes	1-13
Variance	7,50
Médiane	3,11
Mode	3,00

Tableau 6.11 :

**Distribution des ménages selon la taille d'après les hypothèses de travail
concernant le recensement de 1837**

Nbre d'individus par ménage	Nbre de ménages	%	% cumulé
1	30	12,7	12,7
2	39	16,6	29,3
3	45	19,1	48,4
4	33	14,0	62,4
5	32	13,6	76,0
6	15	6,4	82,4
7	10	4,3	86,7
8	11	4,7	91,4
9	6	2,6	94,0
10	3	1,3	95,3
11	4	1,7	97,0
12	4	1,7	98,7
13	3	1,3	100
Total	235	100	

On constate également une plus forte différenciation des situations rencontrées, qui se reflète dans l'augmentation de la variance.

La majorité des ménages continue néanmoins à avoir une dimension réduite (tableau 6.11): apparemment environ le 62 % ne dépasse pas les quatre membres et rassemble le 37,6 % de la population; le mode se situe à 3 individus (19,1 %). Les ménages composés de 3 à 5 individus restent majoritaires avec pratiquement le même pourcentage qu'en 1750 — un peu moins de 47 % —; la proportion des petits ménages (1-2 personnes) régresse quelque peu (29,3 %), alors que celle des ménages nombreux (6 personnes et plus: 23,8 %) et très nombreux (8 personnes et plus: 13,2 %) augmente.

L'apparente légère hausse de la taille moyenne ainsi que la plus forte fréquence des ménages relativement nombreux sont essentiellement dues à une augmentation proportionnelle des corésidents apparentés ou étrangers; le tableau 6.12 illustre cette tendance.

Tableau 6.12:

**Composition du ménage d'après les hypothèses de travail
concernant le recensement de 1837**

	Moyenne	%
Individus chefs de ménage ou conjoint du chef de ménage	1,56	36,7
Enfants par ménage (sans les enfants apparentés)	1,57	36,9
Personnes apparentées	0,49	11,5
Corésidents étrangers (domestiques, apprentis, pensionnaires, locataires)	0,63	14,9
Total	4,25	100

Le poids du nombre moyen d'enfants par ménage ne varie guère par rapport à 1750 (1,57 contre 1,58), même si leur part dans l'ensemble de la population se montre inférieure (36,9 % contre 43 %). Celui des individus chef de ménage ou conjoints du chef de ménage diminue quelque peu en faveur de la parenté corésidente (les premiers passant de 1,67 à 1,56, les seconds de 0,35 à 0,49), mais surtout le nombre d'étrangers à la famille augmente fortement: plus d'un tiers de tous les ménages ($\frac{86}{235}$) — si nos hypothèses sont exactes — abrite au moins une personne sans lien de sang ou d'alliance avec les autres membres, ce qui permet d'obtenir une moyenne de 0,63 individus par ménage. Dans la grande majorité des cas, une présence étrangère se limite à un seul individu ($\frac{45}{86}$), rares sont les familles qui partagent leur logement avec plus de trois personnes non apparentées ($\frac{7}{86}$)⁴¹.

Plus qu'un reflet des changements dans la nature ou l'intensité des rapports familiaux, ces chiffres traduisent une évolution sociale et économique.

Nous ne pouvons pas définir exactement la composition du groupe des corésidents étrangers, qu'il est d'ailleurs parfois difficile de distinguer de la

parenté⁴³, mais nous pouvons affirmer avec certitude que nous avons affaire à des domestiques, à des pensionnaires ou des locataires en chambre garnie, voire à des apprentis ou des employés.

L'augmentation du bien-être matériel, les modifications du système de production rendent compte de cette situation. Fleurier se trouve d'ailleurs à un moment charnière de son histoire économique: la reprise industrielle a enclenché un mouvement immigratoire important, qui fait suite à une période de conjoncture déprimée, pendant laquelle de nombreuses personnes avaient quitté le village.

Il est probable dès lors que les «espaces domestiques» libérés par les partants aient été occupés par les nouveaux arrivants; ce phénomène doit sûrement jouer un rôle sur le plan de la socialisation et de l'intégration des immigrants à la communauté.

Le tableau 6.13 illustre la distribution des ménages selon leur composition d'après la typologie de Laslett. Le ménage nucléaire reste la forme prédominante, mais son importance relative s'affaiblit par rapport à 1750 (56,6% contre 72,8%). En revanche tous les autres types progressent proportionnellement: les ménages solitaires passent de 16% à 18,3% et la majorité d'entre eux concerne désormais des célibataires et non plus des veufs; mais surtout les ménages sans structure familiale (d'environ 3% à plus de 8%) et les ménages élargis ou multiples (plus de 16% contre un maximum de 8%) augmentent sensiblement. De plus si en 1750 cette dernière catégorie était essentiellement composée par des regroupements de personnes apparentées en ligne ascendante ou descendante directe (parents et enfants mariés), en 1837 se constate une gamme plus vaste de situations: en particulier frères et sœurs mariés font plus souvent partie du même groupe domestique.

Deux tendances contradictoires se dessinent donc: l'éclatement du groupe familial — une proportion plus importante d'individus vit en dehors du cadre conjugal — mais également son élargissement — la corésidence d'unités nucléaires avec la parenté est apparemment plus fréquente. En réalité, si, concernant ce second aspect, on adopte comme unité de comparaison non plus le ménage mais la maisonnée⁴⁴, aucune différence quantitative n'apparaît entre les deux recensements: en 1750 comme en 1837 environ un tiers des familles habitent dans une maison qu'elles partagent avec la parenté⁴⁵.

Il nous semble que cette évolution reflète un phénomène conjoncturel plus que structurel: la mobilité qui touche particulièrement les jeunes célibataires accompagnée d'un développement démographique rapide, qui pose avec une certaine acuité le problème du logement, sont à la base de choix résidentiels qu'il serait imprudent d'interpréter comme la preuve d'une modification plus ou moins profonde dans la nature ou la signification des rapports familiaux. Certes, des changements sur le plan qualitatif, induits par les nouvelles conditions économiques sont possibles, voire probables, mais ils ne peuvent pas être saisis à partir de sources démographiques éparées.

Le poids des enfants sur la taille du ménage — comme cela a été dit plus haut — demeure pratiquement le même dans les deux recensements.

Le tableau 6.14 donne la distribution des familles selon le nombre d'enfants au foyer, pour 1837.

Tableau 6.13:

**Composition des ménages d'après les hypothèses de travail
concernant le recensement de 1837 selon la typologie de Laslett⁴²**

	avec présence étrangère	sans	Nbre	%
1. Solitaires	14	29	43	18,3
a. veufs	8	11	19	
b. célibataires	6	18	24	
2. Ménages sans structure familiale	7	13	20	8,5
a. corésidents apparentés (frères et sœurs)	3	8	11	
b. corésidents autrement rattachés	4	4	8	
c. individus sans lien apparent	0	1	1	
3. Ménages simples	46	87	133	56,6
a. couples mariés	10	14	24	
b. couples mariés avec enfants	23	52	75	
c. veufs avec enfants	7	10	17	
d. veuves avec enfants	6	11	17	
4. Familles élargies	10	16	26	11,1
a. ascendantes	5	4	9	
b. descendantes	3	6	9	
c. collatérales	2	4	6	
d. ascendantes et collatérales	0	2	2	
5. Ménages multiples	9	4	13	5,5
a. noyau secondaire ascendant	1	2	3	
b. noyau secondaire descendant	2	1	3	
c. noyau secondaire collatéral	2	1	3	
d. frêrêches	0	0	0	
e. autres	4	0	4	
6. Ménages à structure indéterminée	0	0	0	0

Le mode se situe ici, indépendamment de l'âge, à un seul enfant par famille, alors que le nombre moyen ne subit dans les trois cas aucune modification : 2,8 ; 1,8 et 2,4. En revanche le pourcentage de familles avec au maximum trois enfants en bas âge augmente de 70 % à 75 %, malgré un plus grand étirement de la série. En dépit d'une baisse sensible de la mortalité, notamment infantile, compensée il est vrai par une baisse de la fécondité, les résultats obtenus sont d'une remarquable constance.

Tableau 6.14:

**Enfants célibataires vivant avec leurs parents d'après les hypothèses de travail
concernant le recensement de 1837⁴⁶**

Nbre de «ménages»						
Nbre d'enfants	Enfants en bas âge		Enfants de 16 ans et +		Ensemble	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
1	27	27,3	28	53,8	55	36,4
2	24	24,2	15	28,8	39	25,8
3	23	23,2	5	9,6	28	18,6
4	12	12,1	1	1,9	13	8,6
5	6	6,1	1	1,9	7	4,6
6	3	3,0	1	1,9	4	2,6
7	1	1,0	1	1,9	2	1,3
8	2	2,0	0	0	2	1,3
9	0	0	0	0	0	0
10	1	1,0	0	0	1	0,7
Total	99	99,9	52	99,8	151	99,9
Nbre moyen	2,76		1,83		2,44	
(par rapport aux familles avec enfants au foyer)						

Notons également dans ce cas le décalage entre la descendance théorique calculée au chapitre V (environ 4-6 enfants pour les femmes mariées avant la trentaine) et le nombre moyen d'enfants dans chaque ménage, sensiblement inférieur.

III. TAILLE ET COMPOSITION DU MÉNAGE SELON LE RECENSEMENT DE 1900

L'unité administrative de ce recensement est la maison; en revanche le recenseur n'opère aucune distinction entre les différents ménages.

La liste se contente d'indiquer pour les femmes mariées le lien conjugal et pour les hommes et les femmes célibataires la filiation; pensionnaires, domestiques et employés sont en général mentionnés explicitement.

Une fois encore les résultats se fondent sur des hypothèses de travail et de fait ne peuvent pas être considérés comme mesures statistiques exactes.

La reconstitution permet d'établir si des liens de parenté rapprochés existent entre les personnes vivant sous un même toit mais n'autorise pas à conclure que celles-ci partagent le même appartement⁴⁷. Aussi, selon que l'on envisage l'une ou l'autre possibilité, deux critères de classification ont été utilisés. Nous avons adopté, comme pour 1837, la définition de ménage telle

qu'elle figure dans les recensements fédéraux à partir de 1870 qui — rappelons-le — considèrent comme une unité l'ensemble des individus qui résident dans un même logement.

Une fois les rapports de parenté établis au sein de la maison les règles suivantes ont été adoptées: toute famille ou tout individu sans lien avec les autres membres de la maison — à l'exclusion bien évidemment des domestiques, pensionnaires, employés ainsi que des célibataires de moins de 20 ans — est envisagé comme faisant ménage à part. Quant aux personnes et familles apparentées, nous avons opéré en partant de deux hypothèses différentes. La première envisage que la présence simultanée dans une même maison de deux ou plusieurs noyaux apparentés ne suffit pas à prouver le partage d'un même appartement. Dans ce cas les cellules nucléaires ont été classées séparément, ce qui exclut d'emblée la présence de ménages multiples. Ainsi, par exemple, entre autres locataires, habitent à la rue de l'Hôpital 27, Georges Bourquin, sa femme Estelle, leur fille Stella et Eugène Bourquin, père de Georges, sa femme Julie et leurs deux filles Justine et Augustine. Selon cette première hypothèse, nous rencontrons dans ce cas deux ménages nucléaires séparés.

Les veufs sans enfants et les célibataires ont en revanche été inclus dans le ménage de la personne apparentée qui les précède sur la liste, à condition que l'ordre dans lequel les inscriptions sont faites le justifie. Un exemple permet de clarifier cette démarche: à la rue du Temple 18 résident — nous les mentionnons dans l'ordre du recensement — Louis Kaufmann, sa femme Cécile née Eberhardt, Julie Eberhardt, la sœur de Cécile, Georgine Courvoisier, servante, Charles-Henry Kaufmann, sa femme Alice, leurs trois enfants, Jeanne-Cécile, Jean-Ulysse et Yvonne-Alice, Evodie Kaufmann Messerli, mère de Louis et de Charles-Henry et Catherine Gostely, servante. Toujours selon la première hypothèse, cette maison abrite trois ménages séparés: celui de Louis Kaufmann, élargi latéralement (4 personnes dont une servante); celui de Charles-Henry, nucléaire (5 personnes) et celui d'Evodie, solitaire (deux personnes dont une servante). Si l'ordre d'inscription avait été différent, à savoir si Evodie avait précédé Jeanne-Cécile, Jean-Ulysse et Yvonne-Alice, nous n'aurions considéré à cette adresse que deux ménages: celui de Louis Kaufmann (élargi latéralement par la présence d'une belle-sœur) et celui de Charles-Henry (élargi vers le haut par la présence de la mère veuve).

La deuxième hypothèse retient que tous les membres apparentés d'une maisonnée vivent en communauté dans le même appartement. Il s'agit d'un postulat vraisemblable, du moins pour un certain nombre de cas, étant donné la pénurie de logements qui sévit alors à Fleurier⁴⁸. Selon cette deuxième hypothèse et si nous reprenons les exemples qui précèdent, deux ménages multiples se rencontrent à la rue de l'Hôpital 27 et à la rue du Temple 18; le premier a un noyau secondaire ascendant, réunissant les familles de Georges et d'Eugène Bourquin, le second un noyau secondaire collatéral: il comprend la famille de Louis Kaufmann et celle de son frère Charles, plus la mère et la belle-sœur (Evodie et Cécile).

La première hypothèse permet de dénombrer 938 ménages, la seconde 879.

Contrairement à 1837, nous disposons pour 1900 d'un moyen de vérification: selon le recensement fédéral au premier décembre 1900 — moins d'une année après la date considérée — la population de fait s'élève à 3768 individus,

Tableau 6.15:

**Enfants célibataires vivant avec leurs parents
d'après le recensement de 1900⁴⁹**

Nbre d'enfants au foyer	Nbre de «ménages»	%
1	173	30,3
2	144	25,2
3	98	17,2
4	68	11,9
5	37	6,5
6	27	4,7
7	13	2,3
8	9	1,6
9	2	0,3
Total	571	100
Nombre moyen (par rapport à l'ensemble des familles avec enfants au foyer)	2,72	

répartis dans 853 ménages. Ce chiffre se rapproche par défaut de celui obtenu à partir de la seconde hypothèse. Le décalage rencontré par rapport à la première hypothèse s'explique très probablement par une sous-estimation du nombre de locataires en chambre garnie, et par conséquent à une surévaluation des ménages de petite taille, notamment des ménages solitaires.

Etant donné l'incertitude de ces résultats, nous concentrons notre attention sur deux aspects pour lesquels les résultats semblent offrir des garanties suffisantes de fiabilité: le nombre d'enfants par famille et la fréquence de la cohabitation avec la parenté.

Le tableau 6.15 présente la distribution des familles selon le nombre d'enfants au foyer. Le nombre moyen, légèrement supérieur à celui de 1837, est dû pour l'essentiel à une augmentation proportionnelle des familles nombreuses (plus de 4 enfants), même si celle de «l'enfant unique» demeure en 1900 la situation modale. Cette évolution s'explique probablement par une présence plus prolongée des enfants dans la maison paternelle, souvent jusqu'au mariage, mais aussi par une fécondité plus élevée — comme nous l'avons constaté au chapitre V — dans certains milieux, alors que la mortalité enregistre une baisse.

Néanmoins, ces résultats soulignent dans l'ensemble une remarquable stabilité, en dépit des profondes modifications intervenues au niveau démographique.

Les résultats exposés dans le tableau 6.16, établis selon la typologie de Laslett, ne diffèrent fondamentalement guère de ceux de 1837. Plus de la moitié des ménages connaissent une structure nucléaire. Mais la part des ménages solitaires est relativement importante et tient essentiellement aux conditions économiques et démographiques évoquées au chapitre II. Certes, elle peut se trouver augmentée par la méthode de découpage adoptée, un certain nombre de

Tableau 6.16:

**Composition des ménages d'après les hypothèses de travail
concernant le recensement de 1900 selon la typologie de Laslett⁵⁰**

	1 ^{re} hypothèse		2 ^e hypothèse	
	Nbre	%	Nbre	%
1. Solitaires	210	22,4	210	23,9
a. veufs	80		80	
b. célibataires	130		130	
2. Ménages sans structure familiale	23	2,5	23	2,6
a. corésidents apparentés (frères et sœurs)	13		13	
b. corésidents autrement rattachés	6		6	
c. individus sans lien apparent	4		4	
3. Ménages simples	602	64,2	517	58,8
a. couples mariés	108		92	
b. couples mariés avec enfants	384		335	
c. veufs avec enfants	23		18	
d. veuves avec enfants	87		72	
4. Familles élargies	103	11	78	8,9
a. ascendantes	43		33	
b. descendantes	29		23	
c. collatérales	31		22	
d. ascendantes et collatérales	0		0	
5. Ménages multiples	0	0	51	5,8
a. noyau secondaire ascendant	0	0	2	
b. noyau secondaire descendant	0	0	31	
c. noyau secondaire collatéral	0	0	17	
d. frêrêches	0	0	0	
e. autres	0	0	1	
6. Ménages à structure indéterminée	0	0	0	0

locataires ayant été considérés comme faisant ménage indépendant, mais cela ne modifie en rien la signification de ces chiffres: une fraction relativement importante de la population vit en dehors du cadre familial; peu importe au fond ici le fait du logement individuel ou de la chambre garnie.

La corésidence avec la parenté concerne, toujours selon les deux hypothèses, entre 11 % et 15 % des ménages⁵¹.

Tableau 6.17:

**Relation de parenté avec le chef de ménage d'après les hypothèses de travail
concernant le recensement de 1900**

(% calculé sur l'ensemble de la parenté corésidente)

	hypothèse	
	1 ^{re}	2 ^e
Famille-souche		
Père ou beau-père	8,3	3,1
Mère ou belle-mère	22,2	9,0
Fils ou beau-fils marié ou veuf	0	8,4
Fille ou belle-fille mariée ou veuve	2,1	11,0
Illégitimes	1,4	0,6
Petits-enfants (avec parents)	0,7	16,3
Total	34,7	48,4
Membres célibataires		
Sœurs/frères célibataires (chef célibataire)	13,8	5,6
Sœurs/frères ou belles-sœurs et beaux-frères célibataires (chef marié)	20,8	8,4
Total	34,6	14,0
Frères/sœurs mariés		
Frères/sœurs ou beaux-frères et belles-sœurs veufs ou mariés	3,5	11,0
Nièces/neveux (avec parents)	0	12,6
Total	3,5	23,6
Enfants sans parents		
Nièces/neveux (sans famille)	21,5	1,1
Petits-enfants (orphelins)	2,8	8,1
Total	24,3	9,2
Autre parenté		
Oncles, tantes, cousins	2,8	1,4
Autres		3,4
Total	2,8	4,8
Total général	99,9	100

Le tableau 6.17, qui examine les détails de cette corésidence, démontre que, lorsque deux ou plusieurs noyaux familiaux cohabitent (2^e hypothèse), il s'agit essentiellement des parents et de leurs enfants mariés (presque la moitié de l'ensemble de la parenté corésidente) ou de frères et sœurs mariés (environ un quart)⁵². Il est cependant probable qu'un certain nombre de ces cas, qu'il est difficile de chiffrer, concernent des couples qui, tout en vivant dans la même

maison, ne partagent pas le même logement. Dès lors, il est délicat de tirer des conclusions sur les motivations individuelles qui président à ces choix résidentiels, choix résidentiels qui peuvent d'ailleurs être fortement influencés par les contingences extérieures: la possession d'une maison familiale ou la pénurie d'appartements⁵³.

Sur la base d'un seul recensement — image statique d'une réalité mouvante — il s'avère également impossible de savoir jusqu'à quel point de telles situations sont temporaires ou définitives; se vérifient-elles à des moments précis du cycle de vie sous la pression de conditions spécifiques ou font-elles partie d'un projet familial à long terme?

Seule une analyse longitudinale de la série des recensements, à laquelle nous avons renoncé pour les raisons exposées au début de ce chapitre, permettrait de répondre à cette question essentielle.

Si l'on considère les résultats obtenus selon la première hypothèse, qui, rappelons-le, ne retient que les familles élargies, les situations les plus fréquemment rencontrées sont celles où la famille nucléaire cohabite soit avec la mère veuve, soit avec la sœur ou — moins souvent⁵⁴ — le frère célibataire de l'un des conjoints, et celle où elle abrite un neveu ou une nièce sans famille⁵⁵.

A elles seules, ces trois situations rassemblent environ les deux tiers de la parenté corésidente recensée. Elles tendraient à prouver — comme M. Anderson⁵⁶ le soutient — que la cohabitation entre parents se produit surtout lors de circonstances particulières (vieillesse, décès, difficulté de logement ou d'autre nature) et obéit à des règles d'échange précises, dans lequel les parties en question retirent des avantages réciproques (assistance, aide dans les tâches domestiques ou dans l'activité familiale, participation à l'entretien du ménage) à un moindre coût. L'impossibilité de réaliser un tel arrangement familial constitue probablement un encouragement au remariage pour les veufs d'un certain âge.

Le plus souvent la corésidence concerne les parents de l'épouse⁵⁷: le rôle joué par les femmes dans le maintien des relations familiales est un aspect intéressant de l'histoire de la famille — notamment à l'époque contemporaine — qui mériterait une étude approfondie; mais dans ce domaine les sources font cruellement défaut.

L'analyse démographique trouve ici ses limites: elle peut détecter des indices — jusqu'à quel point significatifs? — sans malheureusement réussir à dépasser le stade descriptif.

La présence d'étrangers au sein du ménage ne peut être que difficilement quantifiée: si pour les domestiques, les employés et les pensionnaires nous disposons de données relativement sûres, il n'en va de même pour les locataires: n'étant pas explicitement mentionnés comme tels dans le recensement, ils ont été considérés à part. Mais comme les liens avec la famille qui les loge sont probablement assez lâches, il n'est pas déraisonnable de les tenir pour indépendants.

Aussi, seules les trois premières catégories retiennent notre attention.

Les groupes des domestiques et des employés constituent chacun le 3,1 % de la population recensée, les pensionnaires le 2,9 %. Dans l'ensemble leur pourcentage s'élève à moins de 10 %; ils totalisaient plus de 15 % en 1837.

Tableau 6.18:

**Présence étrangère au sein des ménages
d'après la première hypothèse concernant le recensement de 1900**

Type de ménage	Nbre	Ménages avec la présence de					
		Pensionnaires		Domestiques		Employés	
		Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Solitaires	210	3	1,4	4	1,9	0	0
Non nucléaires	23	0	0	3	13,0	1	4,3
Nucléaires	602	46	9,0	73	12,1	48	8,0
Elargis	103	8	9,7	15	14,6	12	11,6
Ensemble	938	57	7,1	95	10,1	61	6,5

N.B. 36 ménages logent des pensionnaires, 66 des domestiques, 45 des employés, 15 des pensionnaires et des employés, 10 des employés et des domestiques, 2 des pensionnaires et des employés, 4 des pensionnaires, des domestiques et des employés.

Le tableau 6.18 confirme l'hypothèse d'une plus faible présence étrangère (locataires exclus) au sein des familles en 1900 par rapport à 1837: moins d'un cinquième des ménages abrite au moins un domestique, un pensionnaire ou un employé; ils étaient plus d'un tiers en 1837. Il est probable que cette évolution — d'ailleurs guère originale⁵⁸ — tienne surtout au déclin de la domesticité au tournant du siècle, déclin qui a déjà été évoqué au chapitre II. Reste à souligner, malgré la tendance à l'isolement progressif de la famille nucléaire, la proportion relativement importante de familles qui ne se conforment pas à ce modèle au début du XX^e siècle.

Il est intéressant de remarquer qu'apparemment plus le ménage revêt une structure complexe, plus la possibilité de corésidence avec des étrangers — quel que soit leur statut — se montre élevée: les ménages élargis en comptent la plus forte proportion dans toutes les catégories, mais les raisons de cette situation nous échappent. Pour les élucider, une analyse du statut socio-professionnel s'avérerait indispensable; elle permettrait de choisir, parmi les variables possibles, celles qui jouent un rôle important: le degré d'aisance, le stade du cycle familial, le type d'activité économique, le besoin matériel. Il a fallu y renoncer, ne disposant pas des informations qui auraient permis de la mener à bien.

Malgré les réserves formulées plus haut, le tableau 6.19 propose une répartition des ménages selon leur taille d'après les deux hypothèses de travail, qui — rappelons-le — ne tiennent pas compte des locataires en chambre garnie — ce qui explique en grande partie la différence entre les moyennes ainsi calculées et celle obtenue sur la base du recensement fédéral.

La *taille moyenne* du ménage ainsi obtenue (3,79 ou 4,04 individus selon l'hypothèse de travail retenue) ne s'éloigne guère des valeurs calculées pour 1750 (3,67) et 1837 (4,25). Nous remarquons la relative rigidité d'une telle mesure, malgré les profonds changements intervenus dans le niveau de fécondité et de mortalité, ainsi que dans les comportements matrimoniaux et migratoires.

Tableau 6.19:

Distribution des ménages selon la taille
d'après les hypothèses de travail concernant le recensement de 1900

Nbre d'individus	1 ^{re} hypothèse			2 ^e hypothèse		
	Nbre	%	% cumulé	Nbre	%	% cumulé
1	201	21,4	21,4	201	22,9	22,9
2	166	17,7	39,1	140	15,9	38,8
3	122	13,0	52,1	98	11,1	49,9
4	137	14,6	66,7	120	13,7	63,6
5	97	10,3	77,0	84	9,6	73,2
6	80	8,5	85,5	79	9,0	82,2
7	48	5,1	90,6	49	5,6	87,8
8	31	3,3	93,9	33	3,8	91,6
9	28	3,0	96,9	29	3,3	94,9
10	17	1,8	98,7	21	2,4	97,3
11	7	0,8	99,5	9	1,0	98,3
12	2	0,2	99,7	6	0,7	99,0
13 et +	2	0,2	99,9	10	1,0	100
Total	938	99,9		879	100	
Taille moyenne	3,79			4,04		

N.B. Taille moyenne selon le recensement de 1900: 4,42

Mais en dépit de l'apparente stabilité de cet indice au cours du temps, la **distribution** (graphique [6.1]) subit des modifications importantes: elle assume progressivement la forme d'une courbe en J décroissant alors que l'écart entre les tailles extrêmes s'élargit. En 1900 le ménage le plus courant est désormais celui composé par un seul individu, et non plus celui comprenant deux individus, comme au milieu du XVIII^e siècle, ou trois comme dans le deuxième quart du XIX^e. Par rapport à 1837 on constate une augmentation des très petits ménages (1-2 individus) au détriment de ceux de 3 à 5 personnes et une légère diminution des ménages nombreux (6 individus et plus), tandis qu'en 1837 la proportion de ménages nombreux est plus forte qu'en 1750, celle des petits ménages plus faible et celle des ménages de 3 à 5 individus pratiquement inchangée.

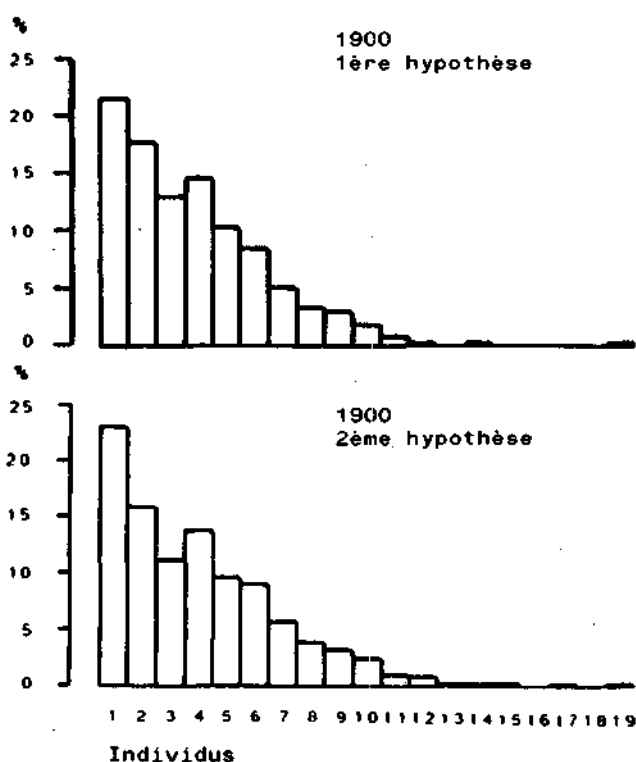
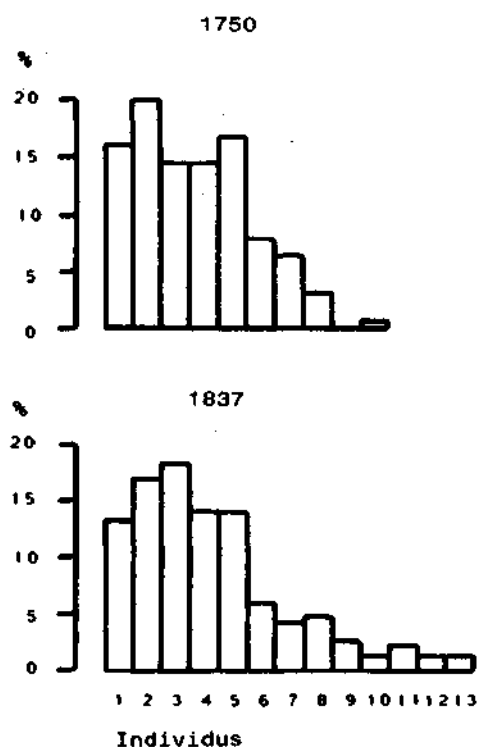
De même au niveau des **structures** une évolution a pu être décelée: en 1750 l'on trouve sous le même toit essentiellement le couple des parents âgés (ou le conjoint survivant) et l'un des fils marié avec sa famille; en dehors de cette situation les corésidents apparentés ou étrangers — quel que soit leur statut — sont bien peu nombreux et les ménages solitaires concernent surtout des veufs et des veuves.

En 1837 et en 1900 la gamme des situations résidentielles classées dans les catégories «familles élargies» et «ménages multiples» est plus vaste qu'en 1750.

L'élargissement du groupe familial se manifeste simultanément à son éclatement: une proportion considérable d'individus vit en dehors du cadre conjugal, soit dans un ménage solitaire, soit intégrés à un ménage auquel aucun rapport de sang ne les relie. Parallèlement la famille accueille plus souvent en son sein des étrangers. Mais concernant ce dernier point il faut souligner qu'en 1900 s'amorce la tendance à un isolement progressif de la famille nucléaire, tendance à laquelle est probablement liée la hausse importante, à cette époque, de la part des très petits ménages.

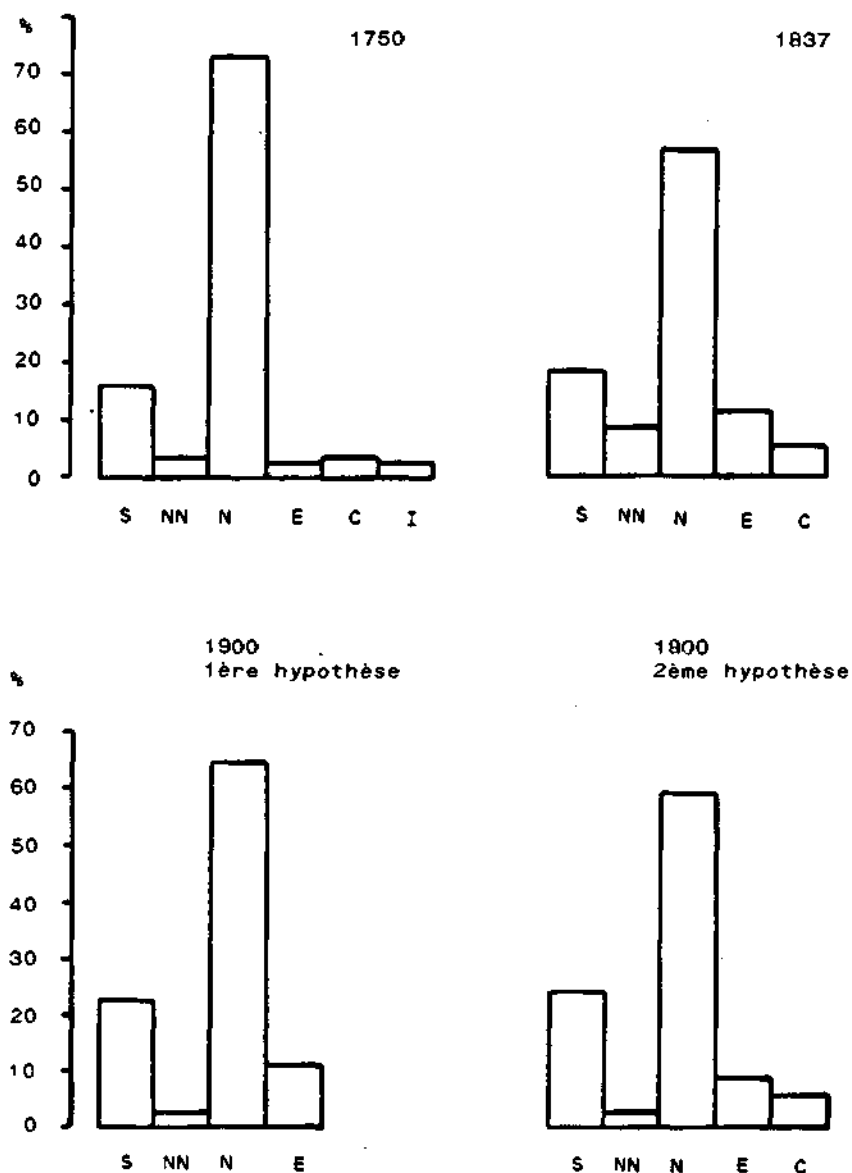
Graphique [6.1]

La taille des ménages d'après les recensements de 1750, 1837 et 1900
(distribution proportionnelle %)



Graphique [6.2]

La composition des ménages d'après les recensements de 1750, 1837 et 1900
(distribution proportionnelle %)



S = Solitaires
 NN = Ménages sans structure familiale
 N = Ménages simples (ou nucléaires)
 E = Familles élargies
 C = Ménages multiples
 I = Ménages à structure indéterminée

IV. CONCLUSION

En raison de la diversité des sources disponibles, la comparaison entre les trois recensements n'a pas pu être poussée très loin; elle ne porte en effet que sur des aspects généraux. Néanmoins quelques considérations sont possibles.

Si, comme Laslett, l'on s'en tient au critère de *ménage* pour mesurer la portée des changements intervenus au niveau des structures familiales entre la période préindustrielle et la période industrielle, apparemment nos résultats s'accordent dans l'ensemble avec les premières conclusions du groupe de Cambridge: le ménage nucléaire de taille réduite se révèle comme la forme prédominante déjà dans la société paysanne du milieu du XVIII^e siècle. L'industrialisation augmente la coresidence avec la parenté et complique dans une certaine mesure la composition des ménages. La taille moyenne se maintient d'un bout à l'autre de la période à des niveaux pratiquement constants, en dépit d'une réduction de celle de la famille complète. Elle tend même à un léger accroissement.

Si, en revanche, l'on adopte pour mesurer l'évolution le concept à notre avis plus approprié de *maisonnée*⁵⁹ — c'est-à-dire les membres apparentés d'une même maison qui soient réunis ou non dans le même logement⁶⁰ —, une discordance se révèle entre les conclusions de Laslett et les nôtres.

En effet, cette perspective fait premièrement apparaître que la coresidence entre parents et l'un des enfants mariés — ou « famille-souche » — représente le modèle résidentiel idéal dans la société villageoise fleurissante du milieu du XVIII^e siècle, modèle idéal qui se réalise de manière relativement fréquente, du moins dans la mesure permise par les conditions démographiques et économiques de l'époque. Fleurier appartiendrait alors à l'aire « moyenne-occidentale ».

Deuxièmement, en ce qui concerne la fréquence de la cohabitation avec la parenté au sein de la même maisonnée, aucune différence significative sur le plan quantitatif n'a pu être constatée lors de la comparaison des trois recensements.

Etant donné l'amélioration intervenue dans les conditions démographiques entre les trois dates — allongement de l'espérance de vie, baisse sensible de l'âge moyen au mariage —, on serait tenté de conclure plutôt à une régression progressive de la fréquence de la cohabitation entre la parenté entre le milieu du XVIII^e siècle, le deuxième quart du XIX^e et le début du XX^e.

Sur le plan qualitatif, l'analyse a en revanche montré des modifications importantes: la coresidence se réalise au XIX^e surtout par rapport à la parenté de la femme et souvent entre frères et sœurs, alors qu'au XVIII^e elle réunit pour l'essentiel un des fils mariés et ses parents âgés. Derrière ces modifications structurelles se cachent vraisemblablement des situations profondément différentes, tant en ce qui concerne les motivations et le type d'activité qui réunissent les membres dans une communauté d'intérêt que pour ce qui est des rapports de pouvoir au sein de cette même communauté.

Dès lors il semble raisonnable d'affirmer que l'industrialisation favorise le passage d'un modèle résidentiel rigide (la famille-souche du milieu du XVIII^e siècle), où la volonté individuelle ne joue qu'un rôle très secondaire, à un modèle résidentiel pluraliste. Reste à savoir si l'émergence d'un tel modèle

est due à des choix individuels ou si elle tient plutôt à des contraintes matérielles.

Une fois cette évolution esquissée, la question d'une possible corrélation entre structure familiale et système de production mérite d'être posée. Mais sur ce point nous ne pouvons avancer que quelques hypothèses⁶¹.

Au milieu du XVIII^e siècle la famille-souche est vraisemblablement liée à une économie agricole de subsistance. Les conditions géographiques et climatiques ne permettent pas la formation de groupes domestiques nombreux; étant donné l'exigüité des ressources, en général un seul des fils mariés peut occuper la ferme paternelle, les autres sont contraints d'assurer différemment — émigration, mariage avec une fille dont la famille dispose de terres mais manque d'un héritier mâle — l'existence matérielle de leur foyer.

La corésidence de trois générations garantit la continuité de l'exploitation familiale et offre des avantages certains tant au couple des parents âgés — aide, assistance — qu'à celui de l'héritier désigné — notamment l'accès au statut de propriétaire du vivant de son père.

La diffusion de l'horlogerie à domicile dans le courant de la seconde moitié du XVIII^e siècle rend dans un premier temps possible, voire souhaitable, le regroupement sous le même toit de familles apparentées: la complémentarité entre l'agriculture et l'artisanat permet désormais à des ménages plus nombreux de subsister sur la même parcelle de terre. C'est du moins ce que semblent prouver certains indices que nous avons déjà évoqués au chapitre II: la hausse de la taille moyenne du ménage déduite des dénombrements annuels entre 1780 et 1815 et les modifications qui apparaissent au niveau de l'architecture des maisons rurales. Il n'en va pas de même dans le Vignoble neuchâtelois, où d'après les travaux de P. Caspard l'industrialisation entraîne une rupture avec le modèle de la famille élargie et l'émergence de la cellule familiale de type nucléaire⁶².

Ce regroupement de familles apparentées se maintient, dans une certaine mesure, encore dans le deuxième quart du XIX^e siècle, période caractérisée par la rupture de l'équilibre entre activité agricole et industrielle, par une spécialisation du travail plus poussée dans le cadre de l'atelier domestique et par l'arrivée d'une vague massive d'immigrants.

Dans ces conditions la cohabitation avec la parenté assume une nouvelle signification et répond à des besoins différents: la présence, plus fréquente que par le passé, de frères et sœurs mariés dans la même maisonnée pourrait être interprétée, surtout pour les indigènes et les immigrés les plus anciens, comme la volonté de mettre en commun des forces productives (outillage, frais d'exploitation, aide réciproque dans les tâches ménagères qui permettent de tirer un maximum de profit de la main-d'œuvre féminine) en vue d'augmenter les ressources provenant du travail horloger. Cette fonction est parfois remplie par des étrangers à la famille.

Certes la pénurie de logements peut dans certains cas — notamment celui des immigrés les plus récents — jouer également un rôle important dans ce type de choix résidentiel.

L'avènement de la fabrique, dans le dernier quart du XIX^e siècle, enlève à la famille sa fonction d'unité productive dans une économie qui n'est plus fondée sur le travail artisanal à domicile. La corésidence avec la parenté —

encore relativement fréquente en 1900 — répond donc probablement à cette époque à une nouvelle logique, celle d'un échange de «services» réciproques dans des circonstances spécifiques du cycle de vie familial ou individuel: notamment l'assistance fournie à des parents en détresse contre l'aide dans l'accomplissement des tâches domestiques et l'entretien du ménage, comme tenderait à le prouver la forte présence de personnes apparentées du côté de la femme, parmi les ménages qui pratiquent la cohabitation.

NOTES

¹ GOODE W.J., *op. cit.*

² Le terme est du sociologue français F. Le Play; il désigne le groupe familial dans lequel cohabitent le couple des parents, un fils marié — choisi comme héritier — avec ses propres enfants et sa femme et éventuellement d'autres fils ou filles encore célibataires (LE PLAY F., *L'organisation de la famille*, Paris, 1871).

³ LASLETT P. (dir.), *Household and family in past time. Comparative studies in the size and structure of the domestic group over the last three centuries in England, France, Serbia, Japan and colonial North America, with further materials from Western Europe*, Cambridge, 1972.

⁴ LASLETT P., «Mean household size in England since the sixteenth century», in *Household...*, pp. 125-158.

LASLETT P., «La famille et le ménage: approches historiques», in *Annales ESC*, 27, 1972, pp. 847-872.

⁵ ANDERSON M., «Household structure and the industrial revolution; mid-nineteenth-century Preston in comparative perspective», in LASLETT P., *Household...*, pp. 215-235.

⁶ GOODY J., «The evolution of the family», in LASLETT P., *Household...*, pp. 103-124. La relation entre système familial et système économique est également postulée par HAJNAL J., *op. cit.* qui voit une relation possible entre mariages tardifs et accumulation de capitaux.

⁷ BURGUIERE A., «Pour une typologie des formes d'organisation domestique de l'Europe moderne (XVI^e-XIX^e siècles)», in *Annales ESC*, 41, 1986, pp. 639-655.

⁸ BERKNER L.K., «The Stem Family and the Developmental cycle of the Peasant Household: An Eighteenth-century Austrian Example», in *The American historical Review*, 77, 1972, pp. 398-418.

⁹ MACFARLANE A., *Marriage and love in England. Modes of Reproduction, 1300-1840*, Oxford, 1987.

¹⁰ Voir par exemple COLLOMP A., «Famille nucléaire et famille élargie en Provence au XIX^e siècle», in *Annales ESC*, 27, 1972, pp. 219-224; TODD E., «Mobilité géographique et cycle de vie en Artois et en Toscane au XVIII^e siècle», in *Annales ESC*, 30, 1975, pp. 726-742; FINE-SOURIAC A., «La famille-souche pyrénéenne au XIX^e siècle», in *Annales ESC*, 32, 1977, pp. 478-487; FAUVE-CHAMOUX A., «Les structures familiales au royaume des familles-souches: Eparros», in *Annales ESC*, 39, 1984, pp. 513-528.

¹¹ BURGUIERE A., «Pour une typologie...», p. 641; voir notamment WALL R., ROBIN J. et LASLETT P. (dir.), *Family forms in historic Europe*, Cambridge, 1983.

¹² LASLETT P., «Family and Household as Work Group and Kin Group: Areas of traditional Europe compared», in *Family forms...*, pp. 513-563.

¹³ BURGUIERE A., «Pour une typologie...», pp. 643-644.

¹⁴ *Ibidem*, p. 646.

¹⁵ Dans les sociétés traditionnelles la présence de domestiques résidents est très répandue ; ils se trouvent intégrés au groupe domestique au même titre que les membres de la famille, avec qui ils partagent la vie quotidienne, soumis à l'autorité du chef de ménage. La présence de locataires ou pensionnaires est plus ambiguë, leur participation étant plus marginale et aussi moins bien connue.

¹⁶ FRIEDLAENDER S., *Histoire et psychanalyse*, Paris, 1975 ; DEMOS J., «Demography and psychology in the historical study of family-life: a personal report», in LASLETT P., *Household...*, pp. 561-569 ; LASLETT P., «Characteristics of the western family considered over time», in *Family life...*, pp. 12-49.

Sur les rapports entre formes familiales, organisation sociale et comportement voir également TODD E., *La troisième planète. Structures familiales et systèmes idéologiques*, Paris, 1983 et *L'enfance du monde. Structures familiales et développement*, Paris, 1984.

Sur le rôle de la famille comme agent de transmission culturelle et de formation de la personnalité voir également ARIES Ph., *L'enfant et la vie familiale sous l'Ancien Régime*, Paris, 1960 ; HUNT D., *Parents and Children in History: the psychology of Family Life in Early Modern France*, New York, 1970 ; DEMOS J., *A little Commonwealth: family Life in Plymouth Colony*, New York, 1970 ; DEMAUSSE L., *The History of Childhood*, New York, 1974.

¹⁷ Voir à ce propos les différences constatées dans les Pays-Bas par WOUDE A.M. VAN DER, «Variations in the size and structure of the household in the United Provinces of the Netherlands in the seventeenth and eighteenth centuries», in LASLETT P., *Household...*, pp. 299-318. Voir également LEROY-LADURIE E., «Structures familiales et coutumes d'héritages en France au XVI^e siècle. Système de la coutume», in *Annales ESC*, 27, 1972, pp. 825-846.

Les rapports entre formes familiales, structures économiques et pratiques sociales sont de nature fort complexe, qu'il n'est pas toujours aisé de déterminer (BOUCHARD G., «L'étude des structures familiales pré-industrielles: pour un renversement des perspectives», in *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 28, 1981, pp. 545-571 ; BURGUIERE A., «Pour une typologie...»).

¹⁸ Nous nous sommes limitée à rechercher les rapports ascendants, descendants et collatéraux directs (parents, fils ou filles, frères et sœurs) ; parfois il a été possible d'établir des rapports de parenté plus éloignés (cousin germain, neveu, oncle, tante) dont nous avons très peu tenu compte dans notre analyse.

Etant donné la fréquence des homonymes, dans ce cas également nous avons considéré qu'un rapport pouvait être admis exclusivement si la relation entre le recensement et la reconnaissance était univoque.

¹⁹ LASLETT P., «La famille et le ménage...». On distingue en outre les ménages avec ou sans domestiques.

²⁰ LASLETT P., «La famille et le ménage...», p. 849.

²¹ Laslett évalue à 4,75 la moyenne des individus par ménage ; WALL R. («Mean household size in England from Printed Sources», in LASLETT P., *Household...*, pp. 159-203) propose des valeurs oscillant entre 4,17 et 4,96.

A Genève, PERRENOUD A. (*La population...*) obtient en 1720-1721 une taille moyenne de ménage de 4,34, «du même ordre que celle de Berne en 1764» (4,37), en 1798 de 3,98. A Vallorbe (HUBLER L., *op. cit.*), celle-ci est en 1764 d'environ 4,5. WOUDE A.M. VAN DER (*op. cit.*) a calculé pour les provinces hollandaises au XVII^e et XVIII^e siècles une moyenne générale qui s'approche de celle que nous retrouvons à Fleurier, soit 3,72.

²² C'est une proportion considérable ; à Genève, en milieu urbain donc, ce type de ménage représente en 1720-1721 le 25,2% de l'ensemble et en 1798 le 24,4% (PERRENOUD A., *La population...*). A Vallorbe, en 1764, 21,1% (HUBLER L., *op. cit.*).

²³ COURVOISIER J. («Essai sur les noms...») propose une distribution légèrement différente: 17 ménages de 4 personnes (au lieu de 18) et 22 ménages de 5 personnes (au lieu de 21).

²⁴ Voici les détails : un couple avec des enfants et deux garçons célibataires dont le lien avec le chef de ménage n'a pas pu être déterminé ; un veuf avec des enfants vivant avec deux filles célibataires à statut inconnu ; une veuve vivant avec deux filles célibataires, deux veufs dont nous n'avons pas pu retrouver l'identité et un enfant trouvé.

²⁵ PERRENOUD A., *La population...* ; HUBLER L., *op. cit.* ; LASLETT P., *Household...*

²⁶ Aucun domestique n'est mentionné en tant que tel dans la liste nominative de 1750. Nous considérons comme probable la présence de domestiques dans un ménage lorsque celui-ci comprend un ou deux membres célibataires dont l'identité n'a pas pu être vérifiée, ou lorsque la nature du rapport reliant un membre célibataire au chef de ménage n'a pas pu être établie.

²⁷ LASLETT P., *Un monde...*

²⁸ HENRY L., *Manuel...*; LASLETT P., *Household...*; PERRENOUD A., *La population...*; GARDEN M., *Lyons et les Lyonnais au XVIII^e siècle*, Paris, 1970; HELIN E., *La démographie de Liège au XVII^e et XVIII^e siècles*, Bruxelles, 1963.

²⁹ Etant donné la présence dans quelques cas de plusieurs familles nucléaires au sein d'un même ménage, la distribution de ce tableau se fonde sur ces unités conjugales, et non pas sur le ménage. Nous avons distingué les familles dont au moins un enfant au foyer n'avait pas encore communiqué (enfants en bas âge) de celles où tous les enfants restés au foyer avaient déjà communiqué (enfants ayant communiqué).

³⁰ Cette répartition a été réalisée sur la base de l'hypothèse suivante: les trois ménages de sujets de l'Etat dont la maison n'est pas indiquée, partagent en réalité la maison avec la parenté. Elle nous semble vraisemblable dans la mesure où la liste est élaborée en énumérant d'abord les communiens répartis selon les maisons qu'ils habitent, ensuite les sujets de l'Etat et enfin les étrangers. La maison de résidence de ces trois ménages ayant déjà été mentionnée auparavant, le recenseur n'a pas ressenti le besoin de la rappeler en inscrivant ces ménages parmi ceux des sujets de l'Etat.

³¹ Ces catégories se fondent non pas sur les ménages, mais sur les couples ou les individus (veufs, veuves) recensés.

³² Etant donné l'importante différence d'âge qui peut séparer parfois les deux conjoints et une corésidence plus fréquente avec la parenté du mari, il nous a semblé raisonnable, dans ce cas, de retenir comme critère de classification l'âge du mari plutôt que celui de la femme.

³³ Dans 6 des 33 cas considérés il n'a pas été possible de relier les individus concernés à leurs parents, dont nous ignorons donc le destin.

³⁴ Voir JELMINI J.-P., *op. cit.*, à qui nous avons emprunté ce qui suit.

³⁵ *Ibidem*, p. 16.

³⁶ Plusieurs individus portant le même patronyme se suivent: la comparaison avec la reconstitution a démontré qu'ils appartenaient tous à la même famille conjugale telle qu'elle pouvait être observée à la date du recensement. De plus, dans quelques cas, nous avons pu constater que des personnes apparemment non apparentées, qui se trouvaient mentionnées successivement sur la liste, formaient probablement un seul ménage à cette époque. Citons l'exemple d'un veuf et d'une célibataire dont on a pu retrouver la date de mariage en janvier 1838: il s'agit là probablement d'un cas de concubinage ou de celui d'une servante qui épouse son maître après quelques années de service.

³⁷ Sur la base de la reconstitution il est possible d'établir les liens de parenté au delà de la famille nucléaire: parents, frères et sœurs; parfois oncles, tantes, cousins et nièces.

³⁸ La liste ne donne aucun indice permettant de distinguer ces trois catégories.

³⁹ Cette façon d'opérer se justifie dans une certaine mesure par la constatation que nous avons pu faire à partir de quelques actes de décès: des célibataires «isolés» dans la liste, s'avéraient être les domestiques de la famille qui les précédait immédiatement dans le recensement.

⁴⁰ Dans le chapitre II nous avons proposé le chiffre de 999 individus. La différence tient au fait que nous avons considéré comme une erreur du recenseur la répétition immédiate de deux individus portant le même nom, le même prénom et appartenant à la même famille: il s'agit probablement de la même personne inscrite deux fois par inattention.

⁴¹ 28 en abritent deux, six respectivement trois et quatre, un seul compte cinq étrangers.

⁴² Les catégories 1a, 3c et 3d comprennent également les époux divorcés ou séparés.

⁴³ Un certain nombre de corésidents apparentés peuvent être employés en tant que domestiques ou logés à titre de pensionnaires.

⁴⁴ C'est-à-dire si l'on considère la situation résidentielle des unités conjugales prises séparément — couples mariés, veufs, veuves — indépendamment de la structure du ménage dans lequel ils sont insérés.

⁴⁵ ³⁶/₁₁₆ en 1750; ⁸¹/₂₄₁ en 1837.

⁴⁶ Valent ici les mêmes remarques faites pour le tableau 6.5 (voir note ²⁹).

⁴⁷ Cela est d'autant plus regrettable qu'à cette époque la plupart des maisons abrite plusieurs ménages: en moyenne 2,72 (selon les chiffres du recensement fédéral de 1900). Quant au nombre moyen d'individus par maison, il se monte à 12.

⁴⁸ JEOUIER F., *op. cit.*

⁴⁹ On a adopté le même principe que pour le tableau 6.5 (voir note ²⁹).

⁵⁰ Voir note ⁴².

⁵¹ A Preston, en 1851, ANDERSON M. trouve un pourcentage plus élevé: 23 % («Household structure...»).

⁵² Les chiffres que nous avons calculés s'accordent singulièrement, sur certains points du moins, avec ceux que ANDERSON M. («Household structure...») a calculés pour Preston en 1851: 46,1 % pour l'ensemble des membres de la famille-souche (48,4 % à Fleurier), 14 % pour les membres célibataires de la famille d'origine (comme à Fleurier). En revanche la proportion d'enfants sans parents est nettement moins élevée à Fleurier (9,2 % contre 28,3 % à Preston) au contraire de celle des frères et des sœurs mariés (23,6 % contre 9,4 %).

⁵³ Une analyse de la fréquence des ménages multiples et élargis selon les rues n'a pas permis d'obtenir des résultats pertinents; notons toutefois que les fermes isolées ne contiennent pratiquement jamais ce type de groupe domestique: la famille nucléaire y est largement majoritaire.

⁵⁴ Sur trente cas de ce type, onze concernent des hommes, dix-neuf des femmes.

⁵⁵ Il ne s'agit pas forcément d'orphelins. L'hypothèse d'un certain nombre d'enfants «prêtés» est plausible, d'autant plus que les familles concernées ont assez souvent très peu d'enfants au foyer, voire aucun.

⁵⁶ ANDERSON M., *Family structure...*

⁵⁷ Lorsque l'on enlève les ménages élargis vers le bas, 51 cas sur 74 se trouvent dans cette situation.

⁵⁸ La même constatation est faite par LEBOUTTE R., *op. cit.*

⁵⁹ Notre analyse a fait apparaître implicitement la profonde ambiguïté qui caractérise le terme de ménage. Cette ambiguïté tient seulement en partie aux limites de notre documentation. Les questions fondamentales se situent ailleurs.

En adoptant le ménage comme mesure de l'évolution des rapports familiaux dans la longue durée, nous identifions, d'une part l'unité résidentielle à la réalité familiale, et admettons, d'autre part, que sa définition reste constante dans le temps.

Il n'est pas possible de considérer l'une comme l'autre de ces implications comme allant de soi. L'examen du recensement de 1750 a montré que le ménage se définit essentiellement comme un concept juridique, qui ne recouvre pas forcément la réalité familiale telle qu'elle est vécue quotidiennement par ses membres. En tant que concept juridique, il doit être vu comme émanant de la vision du monde propre à la société qui l'a produit et comme tel destiné à disparaître avec elle. A ce propos voir SORGES MIEVILLE B., «Premier recensement de la population neuchâteloise (1750) ou Dénombrement des peuples, des pauvres et autres», in *Musée neuchâtelois*, 1988, pp. 195-208.

De plus le ménage se révèle un outil mal adapté à l'étude de la nature des rapports familiaux et de leur évolution dans le temps: point d'observation à la fois trop restrictif — il exclut des membres de la famille à part entière — et trop lâche — il inclut des membres (domestiques, pensionnaires) qui en réalité sont extérieurs à la famille — à la définition trop floue et surtout inégale d'une période à l'autre. Pour une critique de la pertinence du concept de «ménage» pour l'analyse des rapports familiaux voir MEDICK H., «The Proto-industrial...». Voir également WALL R., ROBIN J. et LASLETT P., *Family forms...*

⁶⁰ L'ambiguïté n'est pas seulement due à notre documentation. M. Anderson, dans son étude sur Preston, souligne la difficulté de savoir dans quelle mesure deux familles vivant sous le même toit maintiennent deux ménages séparés ou s'unissent en un seul.

⁶¹ Ces hypothèses demanderaient à être vérifiées par le recours à d'autres sources, notamment iconographiques et notariales (inventaires après décès, contrats de mariage par exemple) qui permettraient de préciser les conditions matérielles de l'existence quotidienne aux différentes époques et peut-être de mieux définir les concepts de «ménage» et «maisonnée».

⁶² CASPARD P., «Les ouvriers en indiennes...», «Une communauté rurale...» et «La fabrique au village», in *Le mouvement social*, 1976, 4, pp. 15-37.

Ces différences tiennent probablement aux structures économiques : la culture de la vigne nécessite une main-d'œuvre plus abondante que la pratique de l'élevage — d'où des ménages plus nombreux dans la première moitié du XVIII^e siècle. Dans la seconde moitié du siècle, alors que l'horlogerie se fonde sur l'atelier domestique, l'industrie des indiennes est caractérisée par une organisation du travail de type moderne (concentration des ouvriers à la fabrique), qui favorise l'évolution vers le ménage nucléaire, «les familles totalement ou partiellement ouvrières ne sont plus, désormais, des cellules de production polyvalentes».

Conclusion

Il s'agit, pour conclure, de situer nos résultats dans la perspective du débat présenté dans l'introduction.

En ce qui concerne le XVIII^e et le premier quart du XIX^e siècle (1727-1830), le cas présenté vient grossir le peloton des exemples, de plus en plus nombreux, qui constituent des exceptions au processus démographique décrit par la théorie de la « protoindustrialisation »¹ dont il nous faut rappeler les aspects essentiels.

D'après cette théorie la diffusion du travail à domicile provoque la rupture du système autorégulateur des populations anciennes, en modifiant de façon profonde les règles traditionnelles de formation et de reproduction du couple, notamment en favorisant l'abandon de l'attitude prudente typique de la population paysanne, et entraîne, à moyen terme, la paupérisation de la main-d'œuvre rurale. En effet grâce aux gains supplémentaires offerts par l'artisanat, hommes et femmes peuvent désormais se marier plus librement mais surtout plus précocement et plus fréquemment que dans le passé : la conséquence directe de cette nuptialité accrue — qui se maintient même lorsque la conjoncture économique s'inverse — est une forte hausse de la natalité. La croissance démographique ainsi enclenchée est un processus irréversible — dans lequel la baisse de la mortalité joue un rôle négligeable — qui aboutit à la surpopulation, à la fragmentation extrême de la propriété foncière — causes de misère et de prolétarianisation —, à la détérioration du niveau de vie, posant ainsi les prémisses de l'industrialisation proprement dite. Une fécondité élevée devient dans ces conditions indispensable à la survie du ménage : plus le nombre d'enfants est grand, plus la capacité productive de la famille augmente et permet de compenser la baisse des salaires.

Dans la paroisse jurassienne étudiée, la croissance de la population est bien enclenchée par la diffusion de l'industrie rurale : tout au long de la période analysée nous avons constaté une coïncidence presque automatique entre les courbes démographiques et les rythmes de la production horlogère — forte hausse pendant les phases d'expansion industrielle, repli lors des récessions — et de tout temps la croissance du village se révèle nettement supérieure à celle de sa région naturelle voisine, moins « industrialisée ». Mais le processus n'est pas irréversible : stoppé lors du déclin de l'horlogerie au début du XIX^e siècle, il ne reprend que lors d'une restructuration industrielle qui relance sur de nouvelles bases la fabrication de la montre.

L'essor démographique, dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, s'explique d'ailleurs partiellement par l'immigration. Encore faut-il définir cette

immigration: elle est alimentée essentiellement par l'élément indigène («immigration de retour») et par celle des villages avoisinants; autrement dit, plus que d'immigration il faudrait parler surtout — pour reprendre l'expression de Ch. Vandenbroeke² — de «conservation des réserves démographiques» au village, conservation rendue possible par la diffusion du travail à domicile qui offre des occasions de revenu à ceux qui auparavant se voyaient contraints de s'expatrier pour subsister.

D'autre part le recul important de la mortalité adulte et infantile — dont la «protoindustrialisation» est partiellement responsable — joue également un rôle non négligeable.

Si nous acceptons de considérer l'évolution de la mortalité comme une mesure valable — bien que très approximative — des conditions d'existence quotidienne, force est de constater que l'introduction de l'industrie horlogère à domicile a globalement provoqué — à Fleurier comme ailleurs — une élévation du niveau de vie. Certes l'allongement remarquable de l'espérance de vie entre le milieu du XVIII^e siècle et le premier quart du XIX^e est dû à l'atténuation des crises épidémiques — notamment celles varioliques qui affectent tout particulièrement les enfants — et à une gestion plus rationnelle des ressources lors des pénuries, deux phénomènes dont les causes sont à rechercher à l'extérieur de la communauté villageoise.

Certes la baisse de la mortalité au «siècle des lumières» est un trait de la démographie européenne. Mais les taux que nous avons calculés se situent à un niveau exceptionnellement faible et le gain important réalisé dans la paroisse jurassienne à cette époque sur la durée de vie moyenne — notamment parmi les adultes — ne peut pas être attribué exclusivement aux facteurs précédemment évoqués. Dès lors il faut admettre que l'harmonisation entre la montre et la terre accroît, dans un premier temps au moins, le bien-être matériel des Fleurisans.

Mais surtout l'industrialisation ne provoque pas une hausse massive de la nuptialité, hausse qui, par le biais d'une fécondité accrue, constituerait le moteur de la croissance. Certes se constate une modification des comportements matrimoniaux en correspondance au développement protoindustriel du village. Simultanément à la diffusion de l'horlogerie, l'âge moyen au premier mariage s'abaisse, plus rapidement chez les femmes, dans la seconde moitié du XVIII^e siècle; il se stabilise par la suite sur des valeurs relativement élevées, supérieures à 25 ans pour l'un comme pour l'autre sexe. Les opportunités de gain offertes par le travail à domicile permettent au jeune couple de s'établir sans avoir à attendre le partage, voire l'héritage de la ferme paternelle (pour l'aîné) ou avant d'avoir atteint l'âge fixé par la communauté pour acquérir le droit de participation aux biens communaux (pour les cadets). Les choix matrimoniaux se trouvent ainsi moins conditionnés par les considérations liées à la propriété de la terre et les penchants individuels peuvent se réaliser plus facilement.

Mais il serait faux de conclure qu'à cette époque le paysan-horloger abandonne l'attitude prudente de ses ancêtres paysans à l'égard du mariage. Les considérations à long terme continuent de lui inspirer son comportement en dépit des nouvelles circonstances économiques: les périodes de crise politique,

agricole, industrielle se caractérisent généralement par une diminution significative du nombre des mariages et la fréquence du célibat augmente, surtout chez les femmes. De plus des réactions correctives très précoces interviennent pour contrecarrer la rupture du système régulateur ancien : la régulation des naissances apparaît de manière sporadique simultanément à l'abaissement — limité — de l'âge au mariage et très vite se généralise sous l'impact de la conjoncture : la tendance est d'adapter la taille de la famille au niveau des ressources.

Dans la société préindustrielle le mariage tardif, la mortalité élevée, l'émigration saisonnière masculine et un allaitement prolongé limitent « naturellement » la descendance. La diffusion de l'industrie à domicile entraîne la rupture de cet équilibre démographique au sein même du ménage. Des couples plus longtemps unis — en raison d'un mariage plus précoce et d'un allongement de l'espérance de vie — mettent au monde un nombre plus grand d'enfants — en raison d'une fécondabilité accrue sous l'effet de facteurs tant physiologiques que sociaux — qui survivent plus nombreux aux épreuves de la petite enfance.

Mais des tentatives d'ajustement face à cette situation nouvelle interviennent rapidement : elles s'amorcent d'abord progressivement — pendant le dernier tiers du XVIII^e siècle — chez les couples où la femme a convolé jeune — ceux justement exposés à avoir une descendance nombreuse —, puis se généralisent dans le premier quart du XIX^e siècle dans un climat d'insécurité psychologique et matérielle.

L'industrie rurale à domicile ne constitue pas une incitation à la procréation à tout prix. Au contraire les comportements démographiques se montrent sensibles aux opportunités d'emploi : nous avons souligné leur réversibilité en accord avec les conditions économiques.

Les raisons de cette « atypicité » sont à rechercher tant au niveau des structures économiques qu'au niveau du contexte culturel.

La fabrication de la montre est un travail qui nécessite un haut degré de qualification, une maîtrise professionnelle qui s'acquiert par une pratique prolongée du métier. Dans l'horlogerie donc l'individu atteint sa capacité maximale de production relativement tard, à la différence d'autres secteurs — le textile notamment — où les perspectives d'emploi bien rémunéré pour les adolescents sont abondantes. Sur le plan familial les conséquences d'une telle situation sont multiples.

Au niveau des parents l'intérêt économique ne justifie pas une procréation abondante : le niveau des ressources tient plus à la qualité — les différences de salaire peuvent varier énormément selon les capacités individuelles des horlogers — qu'à la quantité de travail fourni par les membres du ménage. La pleine intégration des enfants à l'économie familiale se trouve ainsi retardée dans le cycle de vie du couple, l'investissement en termes d'entretien et de formation de la descendance prolongé et accru, d'où une incitation à en limiter le nombre. Encore faut-il que les cadres culturels de référence puissent permettre un tel ajustement : l'élément religieux — l'« éthique protestante » — semble dans ce cas jouer un rôle positif.

Au niveau des enfants la spécialisation du travail constitue un obstacle à un mariage précoce et les maintient plus longtemps sous la dépendance et le contrôle de la famille, qui conserve dans une large mesure ses moyens de pressions, son pouvoir de sanction. Une socialisation prolongée dans un système

communautaire contraignant mais soucieux de garantir certains droits collectifs et un système économique qui permet désormais au nouveau couple d'assurer sa subsistance sur une petite parcelle de terre, tous ces facteurs contribuent à préserver les valeurs et les mentalités traditionnelles.

Dans ces conditions les anciennes règles qui régissaient les échanges matrimoniaux gardent leur efficacité, tout en se modifiant sous l'impact des nouvelles réalités. L'établissement d'un nouveau foyer peut intervenir plus tôt que par le passé et le choix du conjoint répondre dans une plus grande mesure aux aspirations individuelles, mais les attitudes de prudence continuent d'inspirer les comportements : le mariage est envisagé seulement si et lorsque l'avenir du futur ménage semble assuré et avec un partenaire qui donne des garanties suffisantes de réussite. En attendant les enfants ne sont pas obligés comme auparavant de quitter le toit familial : des ressources plus abondantes permettent à des familles plus nombreuses de subsister sur le même lopin de terre, renforçant probablement leur cohésion.

A Fleurier, comme dans le Vignoble étudié par P. Caspard, la modification des structures économiques dans la seconde moitié du XVIII^e siècle n'entraîne pas l'ébranlement de l'institution familiale. L'industrialisation, dans sa première phase, n'entame en rien la mentalité paysanne préindustrielle ; elle permet simplement de poursuivre les anciens objectifs dans des conditions plus favorables.

Lors de la dure récession du secteur horloger au début du XIX^e siècle, les réactions s'inspirent encore largement des comportements traditionnels : la reprise de l'émigration, les sévères restrictions imposées à la nuptialité et à la fécondité constituent un ensemble de « réponses préventives » que la communauté met en œuvre pour faire face à la grave crise qu'elle doit affronter.

En ce qui concerne l'étape successive du processus d'industrialisation (de 1830 à 1914) les données que nous avons rassemblées n'apportent en aucune manière la preuve d'une brutale dislocation des modèles familiaux consécutive à la restructuration économique et sociale qui caractérise cette époque : les éléments de continuité semblent l'emporter sur les ruptures.

Nos résultats viennent ainsi confirmer ceux des recherches les plus récentes qui soulignent la variété des situations rencontrées et la complexité des relations entre industrialisation et changements familiaux ; qui opposent au modèle anglais, caractérisé par la destructuration brutale des rapports familiaux (instabilité, démoralisation, imprévoyance, exploitation des enfants, détérioration du niveau de vie) en corrélation avec la révolution industrielle, une vision pluraliste selon laquelle les modèles d'évolution familiale sont tout aussi nombreux que les modèles de processus industriels ; qui insistent sur la capacité d'adaptation et de résistance de l'institution familiale — reflétée par les comportements démographiques — plutôt que de la présenter comme un agent social passif, victime malgré elle des changements économiques et structurels de la société ; qui refusent enfin l'idée selon laquelle l'industrialisation aurait fait éclater la cohésion de la « grande famille traditionnelle »³. Ils infirment en revanche l'hypothèse d'une révolution affective et sexuelle provoquée par l'émergence du mode de production capitaliste, soutenue par certains auteurs⁴, mais refusées par d'autres, de plus en plus nombreux⁵.

Dans la mesure où l'analyse démographique nous permet d'appréhender les comportements collectifs et les mentalités, il nous a paru important de souligner les permanences culturelles sous-jacentes à l'évolution esquissée : les modèles matrimoniaux traditionnels se trouvent largement confortés par le développement industriel. Pour ce qui est des règles de formation du couple l'industrialisation ne semble pas avoir provoqué un quelconque bouleversement des mœurs, en libérant l'individu de toute contrainte familiale ou communautaire. Si le sentiment entre plus fréquemment en ligne de compte dans les choix matrimoniaux — l'artisanat à domicile, puis le travail salarié et la progressive prolétarianisation de la main-d'œuvre horlogère favorisent des attitudes plus individualistes en accord avec l'esprit du temps — il semble essentiellement jouer le rôle de « relais culturel ».

La diminution des mariages « aberrants » — c'est-à-dire caractérisés par une forte différence d'âge entre les conjoints —, pourrait être interprétés comme des indices de l'émergence de l'« amour romantique ». Mais il est légitime de se demander si ces traits ne trahissent pas une continuité : la même logique continuerait à inspirer les choix de vie fondamentaux, dans un contexte économique différent. Dans la société paysanne les stratégies matrimoniales s'organisent autour de la terre ; l'alliance se fonde sur la propriété foncière dont dépendent les ressources du ménage.

L'industrie modifie les données du problème : le travail est désormais à la base du revenu censé assurer la prospérité à la future famille. Choisir une épouse (ou un époux) de sa propre génération signifie dans ces conditions s'assurer un maximum de capacité productive sur une longue durée, les conjoints étant souvent appelés à participer ensemble à la production familiale. Le fort degré d'endogamie professionnelle — notamment en milieu horloger — tendrait à confirmer l'hypothèse. Choisir sa fiancée ou son fiancé parmi ses contemporains signifie aussi diminuer les probabilités de rupture prématurée de l'union — à une époque où la mortalité demeure élevée —, rupture qui mettrait en danger la subsistance même du foyer, le conjoint survivant ne pouvant désormais plus compter sur l'assistance de la famille élargie, regroupée autour d'une propriété foncière communautaire.

Une même logique économique — confortée d'ailleurs par les pressions sociales — produirait donc des modèles de comportements différents, adaptés au système de production.

La persistance des cadres mentaux traditionnels se retrouve dans les attitudes familiales concernant la reproduction : les comportements s'adaptent aux nouvelles circonstances. Dans le second quart du XIX^e siècle, la prospérité revenue provoque un retour à une politique familiale moins restrictive : si la limitation des naissances continue d'être pratiquée, elle l'est désormais de façon moins rigoureuse et surtout différentielle. Le dynamisme démographique de la seconde moitié du siècle semble en bonne partie alimenté par les immigrants aux horizons mentaux différents. Mais d'autres éléments influencent les choix en matière de fécondité, sans qu'il soit facile d'en mesurer le poids relatif. A cet égard le statut et le revenu doivent sûrement jouer un rôle important. Mais les hasards de l'existence pèsent également dans les options individuelles : la mort d'un voire de plusieurs enfants en bas âge est une expérience encore assez courante pour rendre à cette époque aléatoire toute planification familiale au

sens moderne du terme. Celle-ci ne devient possible que lorsque les probabilités de survie des enfants à naître sont assez grandes pour permettre aux parents d'envisager, très tôt dans leur union, un projet de vie à long terme, perçu comme « réalisable », au delà des aléas du destin. Un pas décisif en ce sens n'est franchi qu'après 1885.

Deux conclusions majeures ressortent donc de l'analyse des indices démographiques: la persistance de l'attitude de prudence dans les choix matrimoniaux et les stratégies familiales et la progressive émergence d'une norme sociale de comportement qui paradoxalement s'impose simultanément à un système de production qui privilégie de plus en plus l'individualisme. Au niveau de la formation du couple, ce nouveau comportement matrimonial — la différence d'âge entre conjoints s'atténue sensiblement et le « temps du mariage » tend à s'inscrire de plus en plus dans un moment précis du cycle de vie individuel — s'affirme déjà dès le début du XIX^e siècle et se renforce par la suite. Au niveau de la reproduction une nette uniformisation des comportements — stimulée par de nouvelles perspectives de mobilité sociale — ne se produit qu'à l'extrême fin de la période, en correspondance à l'effondrement des taux de mortalité, notamment infantile, et à une hausse du taux de nuptialité.

Certes des signes de désagrégation sont également apparus: une élévation de la mortalité infantile exogène, qui se manifeste en même temps que l'atténuation de la différence séparant les intervalles intergénéraliques normaux de ceux après le décès de l'enfant aîné (indice probable d'un allaitement moins fréquent ou moins prolongé, conséquence d'une plus grande sollicitation des femmes au travail industriel), une augmentation des naissances illégitimes, une tendance au concubinage et en fin de période une hausse des divorces. Mais il est difficile de leur attribuer la valeur de preuve d'une prétendue débâcle familiale.

Nous reprenons ici des arguments connus. Si les mères semblent négliger parfois leurs enfants, la raison principale réside dans la nécessité de se consacrer plus intensément au travail qui doit assurer partiellement le revenu de l'ensemble du ménage⁶. Concubinage et illégitimité sont souvent la conséquence d'une impossibilité matérielle à convoler⁷, un compromis par rapport aux aspirations réelles des individus; ils constituent d'ailleurs souvent une « réinterprétation » de pratiques anciennes auxquelles les modifications des réalités sociales ont enlevé leur signification. Au cours de l'analyse nous avons souligné que les rapports sexuels prématrimoniaux étaient fréquents déjà pendant la première moitié du XVIII^e siècle; ceux-ci apparaissent d'ailleurs comme largement tolérés par la société villageoise et bien intégrés aux coutumes matrimoniales. Plus que le reflet d'un radical changement d'attitude, l'évolution peut donc être envisagée comme une persistance de comportements anciens dans un contexte nouveau: les pratiques traditionnelles échappent progressivement au contrôle communautaire et perdent de leur efficacité. Dans le climat d'insécurité psychologique qui caractérise toute période de transformation rapide des structures sociales les « dérapages », plus nombreux, sont ressentis de plus en plus comme des menaces, enclenchant ainsi une réaction collective qui tente, non sans grandes difficultés, d'imposer une norme sociale plus stricte: la résistance est forte en milieu populaire où les comportements « déviants » restent assez fréquents.

Quant au divorce il est légitime d'y voir aussi une réaction « naturelle » à l'allongement de l'espérance de vie⁸. L'incidence statistique de ces deux phénomènes — divorce et concubinage — est d'ailleurs — il faut le souligner — relativement faible.

Si dans l'horlogerie les modes de production, encore dans la seconde moitié du XIX^e siècle, s'inspirent du modèle familial — favorisant ainsi les permanences des comportements et des mentalités —, leur évolution a néanmoins entraîné des modifications importantes, en particulier un afflux massif d'immigrants, l'exclusion d'un bon nombre de travailleurs de la propriété foncière et donc leur totale dépendance de la conjoncture de marché. Les conditions de vie et de travail d'une partie de la population s'en trouvent ainsi aggravées. L'industrialisation et surtout la séparation plus nette qu'elle implique entre agriculture et artisanat provoquent une augmentation de la mortalité des adultes en favorisant notamment la diffusion de la tuberculose — dont les horlogers sont parmi les victimes préférentielles — même si les valeurs demeurent dans des limites bien inférieures à celles des grandes cités ouvrières des villes industrielles européennes.

C'est dans ce contexte que la « prétendue désagrégation » familiale doit être replacée. L'évolution structurelle de la communauté produit au niveau objectif des comportements, qui tout en obéissant aux anciennes règles, ne peuvent parfois pas aboutir aux mêmes résultats. La pauvreté, voire la misère est souvent la principale responsable de ces situations.

Au niveau subjectif ces transformations soudaines provoquent inévitablement la sensation d'une perte de contrôle des individus sur la réalité qui les entoure, d'où la perception de celle-ci ressentie comme menaçante, et le besoin de prouver par des indices tangibles la vérité d'une telle perception, indices s'identifiant alors aux données objectives évoquées.

Ainsi naît l'objet de la science historique — la désagrégation familiale sous l'impact de l'industrialisation — dont le défaut réside dans le fait qu'il confond, dans un concept ambigu, l'histoire des comportements tels qu'ils sont vécus et l'histoire des comportements tels qu'ils sont perçus.

L'uniformisation des comportements familiaux au cours du XIX^e siècle apparaît essentiellement comme le résultat d'un processus qui tend — par des pressions sociales de natures différentes — à imposer des normes, dont la finalité est d'apporter des solutions collectives aux problèmes objectifs et subjectifs que l'industrialisation pose à la communauté ; de rétablir en quelque sorte un nouvel équilibre entre les anciennes valeurs communautaires et les nouvelles données de la vie économique et sociale.

C'est l'étude de ce processus — dont le cadre dépasse largement celui du village⁹ — qui permettra d'atteindre la signification des permanences que l'analyse démographique a révélées.

NOTES

¹ Voir par exemple ALMQUIST E., *op. cit.*; GULLIKSON G., *op. cit.*; SPAGNOLI P., *op. cit.*; GUTMANN M.P. et LEBOUTTE R., *op. cit.*; VANDENBROEKE Ch., *op. cit.* et «Caractéristiques de la nuptialité et de la fécondité en Flandres et au Brabant au XVII^e-XIX^e siècles», in *Annales de démographie historique*, 1977, pp. 7-20; «Le cas flamand: évolution sociale et comportements démographiques aux XVII^e-XIX^e siècles», in *Annales ESC*, 39, 1984, pp. 915-938.

Voir également DEYON P., «L'enjeu des discussions autour du concept de protoindustrialisation», in *Revue du Nord*, 61, 1979, pp. 9-15 et «Fécondité et limites du modèle protoindustriel: premier bilan», in *Annales ESC*, 39, 1984, pp. 868-881; JEANNIN P., «La protoindustrialisation: développement ou impasse?», in *Annales ESC*, 35, 1980, pp. 52-65.

² VANDENBROEKE Ch., «Mutations économiques...».

³ Pour une vue d'ensemble synthétique voir BURGUIERE A., KLAPISCH-ZUBER C. et al., *Histoire de la famille. Le choc des modernités*, Paris, 1986, pp. 375-397.

⁴ SHORTER E., *Naissance...*

⁵ Voir par exemple LEBOUTTE R., *op. cit.*

⁶ SCOTT J. et TILLY L., *op. cit.*

⁷ FREY M., *op. cit.*

⁸ STONE L., *The family, sex and marriage in England 1500-1800*, Londres, 1977.

⁹ Sur comportements familiaux et pressions sociales voir par exemple DONZELOT J., *La police des familles*, Paris, 1977; NAVAILLES J.-P., *La famille ouvrière dans l'Angleterre victorienne*, Paris, 1983; SEGALIN M., *Sociologie de la famille*, Paris, 1981.

Sources et méthode

REGISTRES PAROISSIAUX ET ÉTAT CIVIL

La méthode, dite de reconstitution des familles¹, sur laquelle se fonde principalement cette étude, exploite largement les registres paroissiaux des baptêmes (plus tard, naissances), mariages et décès², ainsi que, pour la période plus tardive, l'état civil laïc. Il importe, pour l'évaluation des résultats, d'en faire une description et une critique interne.

On peut distinguer quatre périodes dans l'histoire de l'état civil neuchâtelois³: avant 1824, la responsabilité en est entièrement laissée aux pasteurs, malgré les ingérences de plus en plus fréquentes des autorités civiles; de 1824 à 1853, les registres, toujours dans les mains des pasteurs, sont néanmoins soumis à un fort contrôle du gouvernement, suite à l'arrêté du 27 octobre 1823 pris par le Conseil d'Etat; en 1854 (1852 en ce qui concerne les mariages) est institué l'état civil laïc sur le plan cantonal et les pasteurs sont remplacés par les officiers d'état civil; enfin, dès le 1^{er} janvier 1876, Berne impose à l'ensemble de la Confédération une réglementation unique, mais celle-ci n'entraîne pas de conséquences importantes pour le canton de Neuchâtel, n'apportant que de légères modifications aux prescriptions en vigueur depuis 1854.

L'inscription des actes de mariage et de baptême est déjà prévue dans les ordonnances ecclésiastiques de 1536 et 1542, suite à l'introduction de la Réforme, mais un enregistrement plus ou moins régulier et systématique pour toutes les paroisses de la principauté semble se réaliser seulement dès la fin du XVII^e siècle; quant aux décès — l'enregistrement desquels constitue pendant longtemps le point faible de l'état civil neuchâtelois, particulièrement en ce qui concerne les décès d'enfants en bas âge —, ce n'est qu'en 1725 qu'est prise la décision d'instituer un registre mortuaire tenu par le régent et non pas par le pasteur.

Le XVIII^e siècle connaît une lente, mais progressive amélioration de la tenue des registres paroissiaux, sous la pression croissante du gouvernement. Si la visite décidée par la Classe⁴, en 1700, révèle une situation souvent bien peu satisfaisante⁵ et surtout le peu d'homogénéité au niveau de la principauté, un siècle plus tard, l'enquête du Conseil d'Etat de 1813 conclut que «l'on ne peut certainement pas se plaindre de l'ordre établi pour les registres qui servent à constater l'état civil des habitants de l'Etat»⁶, malgré la persistance de

différences qualitatives entre une paroisse et l'autre. Les jugements se font de plus en plus positifs : déjà en 1825, « les registres sont tenus avec un grand soin et de manière à répondre entièrement aux buts du gouvernement et de la Compagnie [des pasteurs] » et en 1879, « la tenue des registres est en général très bonne partout »⁷.

Pour l'historien, l'utilisation de telles sources pose un certain nombre de problèmes surtout jusqu'en 1824, voire, dans une moindre mesure, jusqu'en 1853. Dès l'établissement de l'état civil laïc, les documents se font plus riches et plus sûrs et les difficultés de leur emploi proviennent, non pas de leur qualité, mais de facteurs extérieurs, parmi lesquels la mobilité joue un rôle fondamental.

Mais, présentement, nous nous bornerons à une critique interne.

Les articles généraux⁸ de 1708 admettent comme unique religion du pays de Neuchâtel celle dite réformée, à l'exception des paroisses de Cressier et du Landeron restées catholiques. Aucune personne ne peut habiter dans un lieu de religion différente de la sienne. Dans la pratique, une certaine tolérance des autorités envers des minorités confessionnelles se manifeste jusqu'à l'admission, en 1824, du principe de la liberté religieuse, en tout cas en ce qui concerne quelques individus isolés installés dans l'une ou l'autre paroisse du pays. Leur nombre semble en augmentation, depuis le premier essor industriel, comme le prouvent les débats et les dispositions législatives concernant les mariages mixtes et l'enregistrement des décès, naissances et mariages d'anabaptistes, dissidents et catholiques. Si l'esprit de la discipline ecclésiastique, selon laquelle « ceux ou celles qui contractent mariage pour demeurer en la papauté ne seront annoncés en l'église chrétienne, d'autant qu'ils se rendent au diable » — en d'autres termes ceux ou celles qui sont demeurés ou devenus catholiques —, était respecté à la lettre, nous voici confrontée à un premier type d'omission : l'omission communément appelée confessionnelle. Alors que, dès 1809, les anabaptistes sont tenus d'annoncer au pasteur mariages et naissances⁹, et figurent donc en principe dans les registres, les catholiques échappent souvent à tout contrôle, choisissant de se marier, de faire baptiser leurs enfants et d'inhumer leurs morts dans les paroisses catholiques du pays ou en France, et cela même après 1824, date de reconnaissance de la religion romaine dans le canton, à la suite de laquelle obligation est faite aux pasteurs d'inscrire chaque naissance, mariage ou décès qui a eu lieu dans leur paroisse, quelle que soit la religion de la personne concernée¹⁰.

Outre l'omission confessionnelle, l'enregistrement de ces trois types d'actes peut être affecté par une mauvaise définition de la population à inscrire : si, dans l'esprit du législateur, il s'agit de mentionner tous les événements démographiques survenus dans la paroisse et uniquement ceux-là, dans la pratique, une certaine confusion persiste. Souvent, le critère d'exclusion/inclusion, retenu par le pasteur, est l'appartenance de droit, et non de fait, à la communauté villageoise. Ainsi, des communiens, établis ailleurs, continuent d'enregistrer naissances, mariages et décès dans leur commune d'origine, même si ces événements se sont produits en un autre lieu, tandis qu'on néglige parfois des déclarations d'état civil de résidents non communiens¹¹.

En principe, mariages et baptêmes ne peuvent avoir lieu, au XVIII^e siècle, que dans la paroisse de domicile ; mais la croissante mobilité géographique, qui ne s'accompagne pas d'un changement des institutions et des mentalités, en

d'autres termes l'attachement à la commune d'origine des communiers émigrés, provoque de fréquentes dérogations à la règle — le phénomène n'est pas typiquement neuchâtelois; on accomplit les plus importants rites de passage dans la commune d'origine, ce qui a pour conséquence l'enregistrement de l'acte hors du lieu de résidence et, pour l'historien, une série d'omissions que l'on pourrait qualifier de « territoriales »¹². Elles s'ajoutent aux omissions dites confessionnelles dont il est question plus haut. Ainsi l'oubli des minorités confessionnelles, une définition ambiguë de la population à enregistrer peuvent perturber l'analyse démographique à l'échelle paroissiale; de plus, pour la période précédant 1824, deux autres graves faiblesses des sources nous obligent à les manipuler avec précaution et non sans quelques corrections préalables. Les voici rapidement énumérées.

Premièrement l'inscription religieuse concerne le baptême jusqu'en 1824¹³. Or, en pays protestant, celui-ci peut avoir lieu quelques semaines, voire quelques mois, après la naissance; le délai tend même à s'allonger dans la seconde moitié du XVIII^e siècle. A une époque où la mortalité infantile est élevée, alors qu'on sait qu'elle est particulièrement forte dans les premières semaines de vie, cette situation équivaut à une absence importante, absence d'autant plus grave que l'enregistrement des décès d'enfants en bas âge est des plus mauvais.

Même après 1824, le risque d'un sous-enregistrement des naissances doit rester présent à l'esprit du chercheur: le baptême retardé¹⁴ ou administré dans une paroisse différente de celle de la naissance, la mort de l'enfant dans les premières semaines de vie peuvent entraîner un oubli dans l'inscription. Mais il s'agit de cas relativement exceptionnels, alors que pour le XVIII^e siècle, cela demeure la norme.

Deuxièmement l'attitude protestante de refus envers le rituel qui entoure la mort se répercute fortement sur l'enregistrement, longtemps-très lacunaire, des décès. Les registres mortuaires, dont la tenue débute bien tardivement, ne sont confiés aux pasteurs qu'à partir de 1824. A chaque enquête, négligences et omissions sont constamment signalées. Souvent, les renseignements les plus élémentaires ne sont pas notés, ce qui rend l'identification des personnes très difficile, surtout dans le cas des femmes¹⁵. Encore au début du XIX^e siècle, les mentions de décès d'enfants non baptisés restent une exception: en 1812, la pratique de les enterrer de nuit, sans inscription dans les registres, est courante dans tout le pays. Des omissions fréquentes concernent aussi les enfants morts en bas âge, que les parents négligent d'annoncer au régent¹⁶.

La situation change radicalement avec l'arrêté du Conseil d'Etat de 1823, qui rend obligatoire le certificat d'enregistrement pour pouvoir procéder à l'enterrement et prévoit des sanctions sévères en cas de négligence¹⁷.

En résumant, les principales difficultés de l'analyse démographique et de la reconstitution des familles, surtout jusqu'en 1823, proviennent, d'une part, des omissions dites systématiques et sélectives (décès d'enfants en bas âge, naissances d'enfants morts avant le baptême), d'autre part, des omissions « confessionnelles » et « territoriales » (minorités confessionnelles et actes passés hors de la commune de domicile). Ces difficultés disparaissent avec le passage progressif de l'état civil sous contrôle laïc.

Ce rapide survol historique accompli, examinons les registres de la commune qui nous intéresse.

Fleurier est érigé en paroisse autonome en 1710; auparavant, le village faisait partie de la paroisse de Môtiers. L'enregistrement des décès y débute en 1727. Jusqu'à l'institution de l'état civil laïc, en 1854, quatre pasteurs seulement se succèdent, donc se chargent de la tenue des registres: Jonas de Gelieu (1710-1760), doyen de la Classe en 1743, 1747 et 1748, Daniel Courvoisier (1761-1806), Louis Stoll (1806-1832), Louis Courvoisier (1832-1853). Leur ministère prolongé a sûrement contribué à la qualité des registres. En effet, dans l'ensemble, l'impression qui se dégage d'une analyse serrée est très positive. Sans échapper aux défauts que l'on vient d'évoquer plus haut, les registres de Fleurier, par rapport à la moyenne de ceux établis dans la principauté, sont de bonne qualité. En aucun cas, on ne trouve mention de fautes constatées dans cette paroisse, lors des différentes enquêtes effectuées; si elles existent, les observations sont toujours positives — les silences pouvant être interprétés comme des indices d'absence d'irrégularités. Les différents tests utilisés pour évaluer la qualité des sources donnent en général des résultats satisfaisants. Reste, néanmoins, la certitude de lacunes et omissions qu'il faut s'efforcer de quantifier selon les cas.

Dans les paragraphes suivants, nous présentons le contenu de chaque type d'acte aux différentes époques et les problèmes inhérents à leur utilisation démographique.

Naissances

1727-1823

Comme nous l'avons déjà dit, seul le baptême et non la venue au monde est enregistré pour cette période. Rappelons également que le baptême doit en principe avoir lieu dans la paroisse de domicile des parents. Cette règle semble en général respectée, mais des exceptions ont laissé leurs traces dans les registres: quelques baptêmes, à Fleurier, d'enfants domiciliés ailleurs et quelques baptêmes hors paroisse d'enfants domiciliés à Fleurier (transcription). Ces cas spéciaux nous font courir un double risque: celui d'une perte plus ou moins grande des baptêmes administrés à l'extérieur, donc non transcrits dans les registres (sous-estimation), ou au contraire celui de l'inclusion de baptêmes qui, en réalité, ne concernent pas la population résidente de Fleurier (surestimation)¹⁸. Mais nous avons de fortes raisons de croire que ces deux sources possibles d'erreur, si elles existent, sont très limitées¹⁹.

En revanche, toute la période connaît une omission sélective des enfants mort-nés ou morts avant le baptême, ce qui constitue une perte importante, étant donné le délai assez long — nous l'avons déjà signalé — qui sépare la naissance du baptême: entre 1761 et 1770, le mode se situe entre la première et la troisième semaine suivant l'accouchement, entre 1771 et 1785, entre quinze jours et un mois et dès 1790, entre un et deux mois²⁰.

Les pertes dues à l'omission «confessionnelle» paraissent minimes pour Fleurier; en général, on peut avancer l'hypothèse que les interdits religieux

jouent un rôle contraignant au niveau de la population résidente, mais pour la fin de la période, le risque existe de négliger les baptêmes d'enfants catholiques qui ont lieu en France voisine²¹. Les taux de masculinité (rapport des naissances masculines aux naissances féminines) et de natalité brut (rapport des naissances à l'ensemble de la population) sont des indices grossiers de la vraisemblance de l'enregistrement. Tant le premier que le second se trouvent, pour Fleurier, toujours à l'intérieur des limites acceptables²², malgré les fluctuations très fortes du second qui mettent en cause plus la qualité des données de population que celles de l'état civil. De même, une confrontation avec les listes de confirmation prêche en faveur d'une bonne qualité de l'enregistrement.

En conclusion, cette période se caractérise par des omissions sélectives des naissances d'enfants morts en bas âge, un faible risque d'omissions « confessionnelles » et « territoriales », de rares omissions fortuites, dans la mesure où les pasteurs J. de Gelieu et D. Courvoisier semblent ne pas respecter les prescriptions qui exigent que l'acte soit rédigé au moment même du baptême²³.

1824-1853

Nous remarquons que les pasteurs se rallient assez rapidement aux prescriptions légales édictées pendant la période. On peut en déduire que cela représente un indice de bonne qualité de l'enregistrement.

Des naissances d'enfants appartenant à d'autres confessions (catholique romaine, israélite) sont inscrites, sans qu'on puisse être sûr que cet enregistrement complémentaire soit exhaustif.

Des enregistrements concernant des enfants domiciliés hors paroisse, et originaires de Fleurier, se retrouvent jusqu'en 1850 (27 cas sur 833 naissances enregistrées), ce qui pourrait avoir pour corollaire la perte de naissances d'enfants domiciliés à Fleurier, mais baptisés ailleurs : cas probablement assez fréquents, si l'on songe à la mobilité accrue du second quart du XIX^e siècle et à l'attachement encore fort à la commune d'origine et au statut de communier. Enfin, pour les enfants mort-nés ou morts avant le baptême, la situation s'améliore progressivement : les premiers sont tous enregistrés dès 1824²⁴, alors que les seconds ne le seront avec régularité que sous le ministère du pasteur L. Courvoisier (1832)²⁵.

1854-1914

Il nous semble suffisant de citer le premier officier d'état civil de la commune qui, en 1854, écrit : « Tout chemine convenablement dans notre état civil » ; ce même officier d'ailleurs fait preuve d'une forte conscience professionnelle en s'informant régulièrement sur la procédure à adopter dans des cas douteux²⁶.

Pour cette période, les problèmes ne proviennent pas de la qualité des sources, mais de la mobilité des personnes.

Il nous paraît utile de faire figurer ici, sous forme de tableau synthétique, le contenu des actes de naissance pour la période étudiée.

Contenu des actes de naissance (1727-1914)

	Renseignements généraux	Dates limites
DATES	Naissance	1761-1914
	Baptême	1727-1853
	Enregistrement de l'acte	1854-1914
ENFANT	Nom	1727-1914
	Prénoms	1727-1914
	Sexe	1727-1914
PÈRE	Nom	1727-1914
	Prénoms	1727-1914
	Domicile ²⁷	1761-1823*
		1824-1914
	Origine	1727-1760*
		1761-1914
	Age	1854-1875
	Profession	1740-1853*
		1854-1914
MÈRE	Nom	1727-1914
	Prénoms	1727-1914
	Origine	1806-1831
		1833-1836
		1836-1853*
		1854-1914
	Age	1854-1875
	Profession	1854-1914*
PARRAIN/MARRAINE		
	Nom	1727-1853
	Prénoms	1727-1853
	Degré de parenté	1727-1853*
GRANDS-PARENTS DE SEXE MASCULIN		
	Nom et prénoms	1740-1760*
		1761-1914
GRANDS-PARENTS DE SEXE FÉMININ		
	Nom et prénoms	1824-1914
TÉMOINS	Nom	1854-1875*
	Prénoms	1854-1875*
	Profession	1854-1875*
	Age	1854-1875*
	Domicile	1854-1875*

Mariages

1727-1823

La qualité des registres est bonne. L'enquête de 1813, ordonnée par le Conseil d'Etat, constate une tenue sans lacune dès 1710. Pour les quelques années où aucun acte n'apparaît, le pasteur s'empresse de noter qu'il n'a pas célébré de mariages au cours de l'année écoulée.

Entre 1710 et 1770 et de 1803 à 1806, les époux sont tenus à s'unir dans la paroisse de domicile de l'un des deux. Cette règle semble bien suivie, avec une tendance marquée à choisir la résidence de l'époux. Dès 1770, les mariages hors paroisse sont permis et assez nombreux sont les couples qui profitent de cette libéralisation. En 1806 et jusqu'en 1823, une nouvelle restriction est imposée : seuls les lieux de résidence et d'origine sont autorisés. Ce dernier étant souvent choisi, nous risquons de perdre un certain nombre d'unions de résidents à Fleurier, qui ne sont pas forcément compensées par les mariages dans la paroisse de communiens établis ailleurs²⁸.

Ajoutons à ce qui précède que les mariages célébrés en France, surtout dès le début du XIX^e siècle, peuvent parfois nous échapper.

En résumé, en ce qui concerne les mariages, les difficultés dans l'utilisation des données ne proviennent pas, même pour le XVIII^e siècle, des lacunes de la documentation, mais de la mobilité de la population.

1824-1852

Les registres sont toujours tenus avec soin. Le mariage continue à être autorisé exclusivement dans les lieux d'origine et de domicile. Pour cette période, la série des bans²⁹ permet un contrôle des pertes éventuelles. En effet, la croissance démographique de Fleurier, en bonne partie alimentée par l'immigration, l'attachement à la commune d'origine et la nouvelle mode de préférer, pour la célébration, la paroisse de la femme, ont pour conséquence une sous-évaluation du nombre des mariages³⁰.

1852-1914

Jusqu'en 1876, le mariage n'est plus autorisé que dans la commune de domicile et devient avant tout un acte civil : le pasteur ne peut le bénir que sur présentation d'un certificat délivré par l'officier d'état civil ; même après la libéralisation de 1876³¹, la possibilité du mariage hors de la commune de domicile n'est que peu fréquemment choisie.

A partir de cette période, on peut à nouveau admettre une certaine compensation entre mariages « perdus » et mariages « gagnés » : la mobilité accrue, l'évolution économique et institutionnelle et les changements de mentalité qui en découlent, font reculer l'importance affective et symbolique de la commune d'origine³². Cette dernière, en revanche, peut se manifester encore dans le choix du lieu de la cérémonie religieuse (désormais distincte de celle civile), demeurée la plus importante aux yeux des contemporains.

En conclusion, les données tirées des registres sont valables à des fins statistiques, mais la mobilité perturbe fortement la reconstitution des familles.

Voici brièvement résumé le contenu des actes de mariage pour la période analysée.

Contenu des actes de mariage (1727-1914)

	Renseignements généraux	Dates limites
DATES	Mariage	1727-1914
	Autorisation du gouvernement	1824-1914*
	Divorce ou séparation	1852-1914
ÉPOUX	Nom	1727-1914
	Prénoms	1727-1914
	Profession	1727-1851** 1852-1875**** 1876-1914
	Origine	1727-1806***** 1806-1914
	Domicile ²⁷	1727-1806** 1806-1823**** 1824-1914
	Etat civil	1727-1806** 1806-1823**** 1824-1914
	Père (nom, prénoms)	1827-1914*****
	Profession du père	1727-1914**
	Domicile du père	1727-1914**
	Mère (nom, prénoms)	1761-1806** 1824-1914
	Age	1806-1823**
	Date de naissance	1824-1875***** 1876-1914
	Lieu de naissance	1824-1875***** 1876-1914
	Conjoint précédent (nom, prénoms)	1824-1914
ÉPOUSE	Nom	1727-1914
	Prénoms	1727-1914
	Profession	1876-1914
	Origine	1727-1806**** 1806-1914
	Domicile ²⁷	1727-1806** 1806-1823*** 1824-1914

Renseignements généraux		Dates limites
	Etat civil	1727-1914
	Père (nom, prénoms)	1727-1806***** 1806-1914
	Profession du père	1727-1914***
	Domicile du père	1727-1875** 1876-1914***
	Mère (nom, prénoms)	1761-1806** 1824-1914
	Age	1806-1823**
	Date de naissance	1824-1914
	Lieu de naissance	1824-1914*****
	Conjoint précédent (nom, prénoms)	1727-1806***** 1806-1914
TÉMOINS	Nom	1852-1914
	Prénoms	1852-1914
	Domicile	1852-1914*****
	Profession	1852-1875**** 1876-1914**
	Age	1852-1875*****
	Degré de parenté	1852-1875***
	* pour les mariages mixtes ou de ressortissants suisses et étrangers ; dès 1876, uniquement pour les étrangers	
	** très rarement	
	*** rarement	
	**** assez régulièrement	
	***** avec quelques exceptions	

Décès

En ce qui concerne l'enregistrement des décès, Fleurier ne fait pas exception par rapport à l'ensemble du canton. Certes, ses registres sont d'une qualité supérieure par la précision des renseignements donnés. En revanche, les lacunes concernant la mort des enfants en bas âge se retrouvent ici comme ailleurs. On se référera donc aux remarques qui figurent plus haut. Soulignons, pour la période antérieure à 1824, la forte sous-évaluation de la mortalité infantile, de même que les difficultés à attribuer certains décès, d'enfants surtout, à une famille reconstituée, vu les indications fort imprécises.

Le tableau ci-dessous résume le contenu des actes de décès pendant la période qui nous intéresse.

Contenu des actes de décès (1727-1914)

	Renseignements généraux	Dates limites
DATES	Décès	1812-1914
	Inhumation	1727-1853
	Déclaration	1854-1914
DÉCÉDÉ	Nom	1727-1914*
	Prénoms	1727-1914*****
	Sexe	1727-1914
	Date de naissance	1824-1914
	Lieu de naissance	1824-1875****
	Age	1727-1751*** 1759-1823**** 1824-1914
	Profession	1824-1914****
	Origine	1727-1823*** 1824-1914
	Domicile ²⁷	1727-1823*** 1824-1914
	Etat matrimonial	1727-1823***** 1824-1854**** 1854-1914
	Confession	1824-1875 1854-1914****
	Cause	1817-1853 1875-1914
PÈRE	Nom et prénoms	1727-1763*** 1764-1817 1818-1914
MÈRE	Nom et prénoms	1727-1817** 1818-1914
CONJOINT	Nom et prénoms	cf. état matrimonial
DÉCLARANT	Nom	1854-1914
	Prénoms	1854-1914
	Degré de parenté	1854-1914

* pour les femmes mariées et veuves,
seul le nom du mari est généralement indiqué jusqu'en 1762

** très rarement

*** rarement

**** assez régulièrement

***** toujours indiqués pour les hommes adultes;
jusqu'en 1762 rarement pour les femmes mariées ou veuves,
jusqu'en 1806 rarement pour enfants et jeunes gens,
qui sont plutôt notés comme « fils de ..., fille de ... »

***** assez régulièrement noté pour les femmes,
moins régulièrement pour les hommes;
toujours noté lorsqu'il s'agit d'un veuf ou d'un divorcé

Deux autres séries ont apporté un précieux complément : les bans³³ (1824-1853) et la liste des catéchumènes³⁴ (1727-1823). Elles ont été utilisées tant pour des vérifications et des corrections, que pour combler des lacunes dans les fiches de famille : par exemple, la date de mariage pour les couples établis à Fleurier, mais mariés ailleurs (bans), ou la date de naissance des enfants « perdus », parce que nés lors d'un déplacement temporaire de la famille (catéchumènes).

LES RECENSEMENTS

Les recensements représentent la deuxième source fondamentale aux fins d'une analyse démographique, et méritent donc d'être présentés ici dans le détail.

Les « tabelles de population » et les recensements nominatifs de 1750 à 1848

La deuxième moitié du XVIII^e siècle marque le début de l'ère « statistique » dans la principauté de Neuchâtel. Il s'agit, en vérité, de débuts lents et pénibles. Le premier recensement nominatif date de 1750³⁵ ; à but fiscal, il a été voulu par le roi de Prusse, Frédéric le Grand, qui eut bien de la peine à imposer ses vues. En effet, quoique les « tabelles de population » soient rédigées annuellement dès 1752, leur qualité laisse quelque peu à désirer, comme l'indiquent les nombreuses plaintes berlinoises à leur sujet³⁶. Dans la formule imprimée de 1797, donc encore environ un demi-siècle après leur introduction, référence explicite est faite au « peu d'exactitude dans quelques articles des précédentes tabelles »³⁷.

Les informations sont relatives au nombre des maisons et des habitants de la communauté — classés selon le sexe, l'origine³⁸ et grossièrement la classe d'âge³⁹ — ainsi qu'aux professions qu'on y exerce. Pour certaines années, on trouve aussi le nombre de feux.

Leur formule reste presque la même jusqu'en 1848, mais on constate une précision croissante dans les dispositions qui règlent les opérations. A partir de 1816, on prescrit exactement la période de recensement, fixée à la dernière semaine de novembre. Changement dès 1826 où l'on retient la première quinzaine de janvier, « en même temps que l'établissement des rôles militaires ». On définit aussi les modalités d'exécution : deux personnes dont les compétences doivent être approuvées par l'officier de la juridiction, donc le maire, se rendront dans chaque maison pour dresser la liste de tous ceux qui y ont leur domicile habituel.

Ces tabelles existent dès 1762 aux trois niveaux de l'administration : commune, juridiction et principauté. Sources précieuses, il convient néanmoins de les utiliser avec prudence, surtout en ce qui concerne le XVIII^e siècle.

Nous disposons aussi pour cette période de deux recensements nominatifs : l'un de 1750 et l'autre de 1837⁴⁰. Le premier répond aux mêmes besoins que les tabelles dont il est question ci-dessus ; il en constitue, en quelque sorte, l'exemple précurseur. Les données nominatives sont conservées seulement pour une partie des communes, parmi lesquelles Fleurier.

Décidé par le Conseil d'Etat le 4 novembre 1748, pour satisfaire au désir du roi de Prusse, il a pour but de dresser «un état spécifique non seulement des maisons (...), mais aussi de tous ceux qui y habitent, en les distinguant pour leurs sexes, professions, arts et métiers», selon les ordres donnés aux officiers de juridiction le 28 juillet 1750⁴¹.

Le «Role ordonné par sa Majesté en 1750. Communauté de Fleurier, reçu le 18 août dite année, par Pierre Berthoud, notaire et justicier» se présente sous la forme d'une liste de maisons, au sein desquelles les ménages sont généralement distingués. Il est divisé en colonnes: dans la première se trouvent le nom du ou des propriétaires de la maison et celui du chef de ménage si ce dernier n'est que locataire.

Mais dans la majorité des cas, le chef de ménage habite la maison dont il est, au moins en partie, propriétaire. Suivent sept colonnes concernant l'âge, la profession et l'état civil des personnes recensées, si l'on peut s'exprimer ainsi. Les titres de ces colonnes sont ainsi libellés: «Hommes d'emploi, de commerce et de profession» (= hommes mariés ou veufs exerçant une profession autre que l'agriculture); «Laboureurs, manœuvres» (= hommes mariés ou veufs employés dans l'agriculture); «Garçons laboureurs» (= célibataires employés dans l'agriculture ayant déjà communié, donc en principe âgés de plus de seize ans); «Enfants mâles» (= personnes de sexe masculin n'ayant pas encore communié, donc âgés de quelques jours jusqu'à dix-neuf ans au plus); «Femmes et veuves» (par femmes, entendre femmes mariées); «Filles» (= célibataires de sexe féminin ayant déjà communié); «Filles n'ayant pas communié».

Les ménages sont séparés par un trait horizontal et les membres de chacun d'entre eux sont notés par une coche dans la colonne les concernant. En principe, seul le chef de ménage est désigné par son nom et son prénom. Parfois, le nom seulement est inscrit, avec mention d'une charge publique: «l'ancien Bovet, l'ancien et justicier Vaucher». Les veuves chefs de ménage sont désignées par «la veuve de ...». Un lien de parenté est rarement évoqué. Voici toutefois deux exemples: «Jean-Jaques Lequin et sa mère», «Jacques Vaucher et son frère Abram».

Les personnes recensées sont de plus distinguées en communiés, sujets de l'Etat⁴² et étrangers.

La liste répertorie, en premier lieu, les communiés habitant le village, ensuite, les communiés occupant les maisons écartées (le nom de chacune est précisée: la Raisse, les Raisses, la Serpillère, etc.); suivent les sujets de l'Etat, regroupés par ménage, mais sans indication de domicile et enfin les étrangers, pour lesquels le domicile est presque toujours désigné (il s'agit surtout de fermes isolées). Dans deux cas, on nous signale une absence temporaire: «La veuve de Jean-Jaques Jequier est partie à Gex avec la famille», le fils Berthoud, dont le père est le notaire qui rédige la liste, s'est rendu comme «secrétaire» en Hollande.

Le recensement nominatif de 1837 est d'inspiration fédérale: en 1836, la Diète ordonne l'établissement de listes nominatives par commune, qui doivent servir de base à la constitution des effectifs des contingents militaires cantonaux. La tâche est prise au sérieux; les recommandations d'être précis sont nombreuses, la principale préoccupation du gouvernement étant celle de prévenir «des exagérations de chiffres qui entraîneront des conséquences onéreuses pour

la population de l'Etat»⁴³, c'est-à-dire un plus grand nombre d'hommes à fournir à l'armée confédérale et des charges financières plus lourdes.

Ce recensement se réduit pour Fleurier à une liste nominative comportant le nom, prénom, sexe et origine : sujet de l'Etat, confédéré, étranger. Pour les deux dernières catégories sont indiqués aussi le canton ou le pays et le village d'origine. Aucune distinction n'est faite entre ménages, mais il est plausible de supposer qu'il a été rédigé, en principe, maison après maison, famille après famille, du fait que plusieurs personnes portant le même patronyme se suivent.

Il est intéressant de comparer pour cette année 1837 les résultats du dénombrement selon le système ordinaire⁴⁴ avec ceux obtenus selon le système nominatif : les écarts minimes constatés semblent prouver la qualité de ces sources. Il font valoir aussi les progrès importants accomplis en moins d'un siècle de saisie démographique⁴⁵. Reste la qualité inégale des sources pour l'ensemble de la période. On peut retenir cependant une amélioration progressive de la précision des résultats, qui s'accroît en même temps que l'intérêt porté par l'Etat aux données statistiques, devenues peu à peu un instrument administratif important⁴⁶.

La lecture attentive des règlements et de la correspondance relative à ces dénombremens nous permet de définir, qualitativement sinon quantitativement, les limites de cette documentation.

Quelles sont les principales causes d'erreur ?

Tout d'abord, la mauvaise interprétation des directives. On oublie, par exemple, des individus résidant habituellement dans la commune, mais temporairement absents, et on inclut, par erreur, des gens de passage. On inscrit des chiffres incompréhensibles, parce que les formules provoquent des confusions chez certains officiers. En 1797 encore, la tabelle imprimée précise, de façon quelque peu compliquée, il est vrai, qu'«il faut porter en général le nombre des hommes qu'il y a dans une ville ou village, vis-à-vis du nom d'hommes et tirer de ce nombre ceux qui exercent des professions et en porter le nombre vis-à-vis du nom de celles qu'ils professent»⁴⁷, ce qui en dit long sur la façon de procéder dans certaines communautés et nous prouve, en même temps, que les conséquences les plus graves de cette «ignorance» se font sentir sur les listes des métiers, rendant parfois difficile l'étude des structures professionnelles.

Et puis, même si les directives sont bien comprises, elles ne sont pas forcément appliquées : évoquons la négligence pure et simple dont on retrouve quelques traces dans la correspondance : le peu d'empressement dans l'exécution, les erreurs de calcul⁴⁸, l'habitude répandue de rédiger ces tabelles «au cabaret et de mémoire»⁴⁹, qui subsiste encore en 1836. Si l'on en croit le conseiller d'Etat De Montmollin, «à la campagne, il arrive quelquefois que les préposés de tel ou tel quartier se dispensaient de la visite à domicile et inscrivaient de mémoire le nombre des personnes habitant chaque maison». Manifestement, cette négligence, heureusement plutôt rare, expose au risque d'imprécisions, voire d'omissions.

On peut tenter une critique interne des tabelles de Fleurier sur la base de deux critères : la vraisemblance des données et la fréquence anormale de chiffres suspects.

Loin d'affirmer que les renseignements concernant la population sont complets et précis, nous constatons tout d'abord l'apparente cohérence interne

de la série, qui s'accorde, par ailleurs, aux tendances du mouvement naturel, décelées à partir de l'état civil. La remarque, il faut le souligner, est valable pour l'évolution à moyen et long terme : on se gardera d'attribuer une valeur sûre aux résultats d'une année donnée, qu'aucun moyen ne nous permet de vérifier.

Deuxièmement, les tabelles fleurisanes ne présentent pas de surabondance de chiffres se terminant par zéro ou cinq, comme c'est le cas lors d'une estimation superficielle de l'enquêteur qui tend à arrondir et non pas à compter⁵⁰. De là à conclure que les officiers de Fleurier ont toujours accompli leur devoir avec la précision qui leur était requise, il y a un pas que nous ne franchirons pas, même si, dans l'ensemble, leur travail peut être considéré comme honnête.

Enfin, le test qui consiste à comparer les deux recensements nominatifs à notre disposition aux données fournies par la reconstitution des familles — dont nous donnons les détails plus loin lorsque nous estimons la mobilité par rapport à la qualité des sources —, nous confirme leur qualité acceptable. Dans l'hypothèse la plus pessimiste, le recensement de 1750 sous-estime la population d'environ 5 %, celui de 1837 de 2,5 %.

Les recensements cantonaux et fédéraux (1850-1914)⁵¹

La révolution neuchâteloise de 1848 et l'instauration du nouveau régime démocratique en Suisse correspondent, au niveau de la documentation statistique, à un saut qualitatif important.

Dès 1850, la Confédération prend en charge, à un rythme décennal, l'organisation des recensements.

Mais le canton continue à organiser ses propres recensements annuels, conçus et utilisés désormais comme un instrument administratif important. Il s'agit, conformément à la nouvelle vision politique, de recenser les citoyens dans une société qui repose sur des principes nouveaux. L'Etat se doit désormais de contrôler la vie publique, non plus seulement dans le domaine fiscal et militaire : la surveillance des étrangers établis, la santé et la réglementation du travail comptent aussi parmi les préoccupations majeures des autorités.

En suivant les modifications des formules de recensement entre le milieu du XIX^e siècle et le début du XX^e, on assiste à une pénétration progressive de la curiosité de l'Etat, dans les différentes sphères de l'action sociale. L'évolution de la société industrielle pousse à la recherche de renseignements toujours plus complets, toujours plus précis. Au fil des années, de nouvelles rubriques s'ajoutent aux anciennes.

Il ne faut jamais oublier que ces recensements ont essentiellement un but pratique immédiat.

L'exécution des directives données est laissée aux communes.

La base légale de cette opération est à rechercher dans la Loi sur les bourgeoisies, les communes et les municipalités de 1848 et dans la Loi sur les communes du 5 mars 1888⁵². Les recensements ont lieu en décembre (jusqu'en 1872 et dès 1914) ou en janvier (1874-1914), par tournée des employés communaux, chargés de son organisation. En fait obligatoirement partie le préposé à la police des étrangers.

Une fois cette opération achevée, des tableaux récapitulatifs sont envoyés à la préfecture du district. On recense exclusivement les personnes ayant leur domicile effectif dans la localité concernée⁵³. «Les autorités communales s'assurent, lors de chaque recensement annuel, que tous les étrangers au canton, domiciliés dans leur ressort, sont porteurs d'un permis de domicile en règle.»⁵⁴

Comme les registres sont conservés dès 1860⁵⁵, le chercheur dispose heureusement d'une série ininterrompue de recensements nominatifs pour plus d'un demi-siècle⁵⁶.

Ces listes sont organisées par quartier et maison; on y trouve, pour chaque individu, une foule de renseignements qu'il convient d'énumérer de façon détaillée :

- nom
- prénom
- père (pour les veuves, femmes mariées ou divorcées, en principe le mari)
- date de naissance
- profession
- état civil
- origine (pour les Neuchâtelois, on doit retenir la commune d'origine, pour les Suisses leur canton, et pour les étrangers leur pays)
- confession
- date du permis de séjour (pour les étrangers et les Suisses d'autres cantons)
- précisions concernant la vaccination des enfants en bas âge (ayant été vacciné ou non)
- indications souvent vagues, sur la propriété immobilière.

Les contribuables et les astreints au paiement de la taxe militaire sont également distingués.

Les tableaux récapitulatifs donnent le nombre des Neuchâtelois, des Suisses et des étrangers, selon le sexe; des mariés, veufs et célibataires, sexes confondus; des maisons et des propriétaires.

En 1890, les mêmes rubriques subsistent; s'y ajoutent celle des enfants non vaccinés, celle des adeptes des différentes religions (protestante, catholique, israélite, diverses) et celle des professions: horlogers, agriculteurs et divers selon l'origine (Neuchâtelois, non-Neuchâtelois).

Dès 1893, les apprentis sont recensés à part.

A partir de 1902, on exige aussi l'établissement d'une liste des chefs d'atelier qui emploient du personnel féminin, non soumis à la Loi fédérale sur le travail dans les fabriques⁵⁷. Il s'agit, par ces mesures, de faciliter l'exécution de la Loi sur la protection des apprentis et des ouvrières.

En 1904 viennent s'ajouter les rubriques concernant le nombre des contribuables, des actifs au service militaire et des personnes atteignant leur vingtième anniversaire.

Dans le «Journal de statistique suisse» de 1876, on peut lire un jugement flatteur: «Nous ne pouvons accorder une créance suffisante aux recensements cantonaux antérieurs à 1837 (...), Neuchâtel toutefois fait exception, ce canton

ayant voué depuis longtemps déjà une attention particulière aux dénombrements de sa population. Ceux-ci ont eu lieu chaque année à partir de 1752 pour la première fois et, à l'exception des années 1765, 1773 et 1849 se continuent encore aujourd'hui.»⁵⁸ Si, incontestablement, Neuchâtel est à l'avant-garde dans ce domaine, la qualité de ses recensements — nous l'avons déjà dit pour l'Ancien Régime — même dans la deuxième moitié du XIX^e siècle ne doit pas être exagérée. A preuve une correspondance du Département de l'Intérieur à ce sujet, qui nous apprend qu'au Locle, en 1896 — et il ne s'agit pas d'un cas isolé —, «la minute du recensement est faite sur des feuilles spéciales que remplissent les propriétaires d'immeubles d'après les indications que contient le registre déposé dans chaque maison pour le contrôle de la population»⁵⁹. Pour le non-initié, une explication de la phrase qui précède s'avère nécessaire: normalement, il n'appartenait pas aux propriétaires de noter leur réponse sur des feuilles «spéciales», surtout si celles-ci n'étaient point officiellement contrôlées. Ce qui est vrai, c'est que le personnel qualifié chargé de l'opération fait souvent défaut. Ainsi, à La Chaux-de-Fonds, en 1906, six personnes seulement sont engagées pour l'exécution du recensement. On comprend qu'elles ne puissent pas exécuter à domicile la visite réglementaire prescrite. Même dans les villages, l'opération ne va pas sans difficultés: à ce propos, voici la pittoresque description du préposé de la commune de Saint-Blaise, A. Schori, dans une lettre adressée au Département de l'Intérieur le 2 décembre 1896: «C'est moi qui suis depuis longtemps chargé de faire le recensement de la population, et comme en ce moment de l'année, je suis peut-être plus qu'à tout autre chargé d'ouvrage, ce travail se fait le plus rapidement possible, car on a hâte d'en finir; dans un grand nombre, dans la plupart des ménages, on n'a pas de table convenable, on ne voit pas clair, on n'a pas d'encre, l'agent doit en prendre avec lui; j'ai essayé d'une plume à réservoir mais elle fait une sale écriture; puis ordinairement il fait froid et les doigts sont quelquefois bien raides; ajoutez à cela que même en y mettant tous mes soins j'ai une très laide écriture, et vous comprendrez que la minute du recensement se trouve dans un état tel que je n'ose presque pas la faire voir et pourtant on a presque chaque jour à la consulter pour une chose ou une autre (...).» Cette dernière remarque prouve que les résultats du recensement ne servaient pas seulement au plan fédéral ou cantonal mais aussi à celui d'une administration communale considérablement développée au cours du siècle.

Retards et erreurs sont très souvent évoqués dans la correspondance entre le Département de l'Intérieur et les préfectures.

Autre remarque négative: parfois les professions sont notées avec peu de soin; elles peuvent même être fausses voire manquer. Lorsqu'elles sont indiquées, elles pèchent par l'emploi de termes trop généraux, surtout pour les horlogers, dont on ne se soucie point de préciser la spécialisation⁶⁰, comme si la montre continuait à être fabriquée par un seul artisan.

De plus, la date à laquelle ces recensements ont lieu risque d'introduire quelques inexactitudes dans le décompte de la population résidente. A ce propos, en 1912, la préfecture de La Chaux-de-Fonds demande que la date du recensement, jusqu'ici fixée au 1^{er} janvier, soit avancée au 1^{er} décembre. A l'appui de cette requête, on lit l'argument suivant⁶¹: «à cette époque (1^{er} décembre), la population est très stable, les gens sont en affaire, alors que le 1^{er} janvier, beaucoup de personnes sont en congé, en vacances ou en voyage

d'agrément. Au 1^{er} décembre, le recensement doit donner un résultat certainement plus positif; il est rare qu'il y ait des changements de personnel et de pensionnaires. Si ces changements s'effectuent à fin d'année, c'est la plupart du temps après le 4 ou le 5 janvier, c'est-à-dire au moment où ces nouvelles personnes ne peuvent déjà plus être atteintes par les organes du recensement».

Les arguments qui précèdent, en soi pertinents, demeurent néanmoins contestés par plusieurs communes. Ainsi par Couvet, qui déclare que «le contingent d'ouvriers migrants rentrant au pays [c'est-à-dire dans leur pays d'origine] pour Noël et ne rentrant plus [dans le canton de Neuchâtel] fausserait le résultat». De même La Sagne, Peseux, Neuchâtel refusent la date du mois de décembre qui, selon ces communes, est propice aux changements de domicile et aux déménagements⁶², donc peu indiquée pour des recensements valables. Selon Thielle, un recensement en décembre risque d'ignorer les domestiques non neuchâtelois, qui partent à Noël et ne sont remplacés qu'en janvier, donc de les soustraire à l'obligation de payer des impôts. En revanche, Cressier se montre favorable à décembre puisque «en janvier les jeunes des pensionnats vont passer ces fins d'année à la maison et ne rentrent que vers le 15 janvier». De même, le risque est aussi de perdre les personnes qui vont passer le Nouvel An chez des parents hors de la commune. Les raisons avancées par La Brévine et Villiers sont d'ordre plus pratique: en décembre, dans les Montagnes, il y a moins de neige et cela rendrait plus facile l'opération du recensement.

On le voit, les raisons indiquées sont de natures diverses et presque toujours liées à des considérations locales.

En dépit d'une majorité de réponses défavorables, le Conseil d'Etat impose le 1^{er} décembre. Selon lui, la population est plus stable à cette date; autre avantage, la taxation fiscale sera accélérée. Ce qui importe pour notre étude est de souligner que tous les avis, quelles que soient les dates proposées, démontrent de possibles sous-estimations de la population résidente, aussi bien pour le 1^{er} décembre que pour le 1^{er} janvier⁶³.

Que penser, de manière plus générale, de la valeur des renseignements concernant Fleurier?

S'il semble que la pratique du recensement à domicile soit respectée, au moins au début du XX^e siècle, les remarques négatives, au sujet de la fiabilité des données, ne manquent pas au XIX^e siècle. Citons le préfet Jeanrenaud du chef-lieu administratif, Môtiers, qui écrit en 1854⁶⁴: «(...) Je ne suis que médiocrement satisfait de l'exactitude du recensement dans plusieurs localités, où il m'a fallu suppléer à un grand nombre de lacunes (...). A Fleurier, qu'on peut considérer comme le chef-lieu du district, à cause de sa population, de son commerce et de sa richesse, on a pris un écrivain qui n'y voit pas grand chose, une espèce de manœuvre qui a exécuté salement son travail: mais il est trop tard pour recommencer. Il faudra pour l'année prochaine recommander plus d'exactitude si l'on veut arriver à quelque chose de sûr et j'y veillerai.»

Et Fleurier est encore l'objet de plaintes du même préfet Jeanrenaud en 1864 et du préfet Clerc en 1865 puis en 1872 à cause du retard de la municipalité à expédier son registre, malgré un double rappel. Ces retards tiendraient d'ailleurs à une volonté délibérée des autorités communales de contrarier le préfet dans le but d'appuyer la revendication d'une partie de la population pour

que Fleurier, plutôt que Môtiers, devienne le chef-lieu du district. Querelle de clocher, où les recensements deviennent arme et enjeu politiques.

La confrontation des listes nominatives et des fiches de famille permet de déceler des imperfections relativement nombreuses. Elles portent essentiellement sur les dates de naissance: l'écart avec les actes d'état civil pouvant atteindre quelques années.

D'autre part une analyse attentive des registres démontre une certaine négligence dans le travail. Le recensement de 1860, par exemple, à cause d'une erreur de numérotation — on saute de 959 à 1000 puis on revient à 2610 après 2619 —, dénombre une trentaine d'individus en trop auxquels il faut ajouter les personnes comptées à double, qui sont encore une vingtaine en 1900 sur un total d'environ 3550 habitants, parties ou décédées entre temps mais néanmoins recensées.

Les indications de professions restent souvent approximatives: en 1900, par exemple — sur la base de l'*Indicateur du Canton de Neuchâtel* qui paraît annuellement à Neuchâtel depuis 1894, il est possible de vérifier les renseignements du recensement — sont inscrits sous le terme générique de «négociants» des activités très variées telles que le brassage de la bière, le commerce de bois et combustibles, la fabrication de chapeaux, la vente de chaussures et de confection, la distillation de l'absinthe ou encore la tenue d'une confiserie ou d'une épicerie.

Parfois les résultats sont surprenants: ainsi un facteur postal dans le recensement se transforme en épicier dans l'*Indicateur*, une colporteuse en bijoutière, un maraîcher en chiffonnier, un doreur en fabricant de savon..., et l'on pourrait ainsi multiplier les exemples plus ou moins amusants.

A la décharge des fonctionnaires fleurissants, il faut souligner que ces imprécisions tiennent à une réalité du travail complexe et mouvante, sur laquelle il serait faux de vouloir à tout prix plaquer un système de classification anachronique; en effet, si l'on s'en tient à l'*Indicateur*, plusieurs personnes exercent simultanément différents métiers, sans rapports directs entre eux. Ainsi, un entrepreneur — selon le recensement — se retrouve sous les rubriques «camionnages», «fabrique de dalles» et «distillateurs, fabriques d'absinthe et liqueurs»; un agriculteur commerce également du bois, des fabricants d'horlogerie tiennent en même temps une épicerie ou une quincaillerie; un tapissier se rencontre également parmi les selliers et certains coiffeurs proposent à leurs clients, en plus de leurs services, cigares et tabacs... de quoi faire perdre la tête au plus zélé des fonctionnaires.

Ces défauts ne sont tout de même pas de taille à influencer de façon déterminante les résultats obtenus, en d'autres termes, à les rendre inutilisables.

Bien plus sûres sont les données des recensements fédéraux⁶⁵, mais dont malheureusement les bulletins nominatifs n'ont pas été conservés.

Le premier date de 1850; il sera renouvelé tous les dix ans, en décembre, selon la Loi fédérale du 3 février 1860. Exceptionnellement, le recensement du 1^{er} décembre 1890 a été anticipé au 1^{er} décembre 1888, pour deux raisons: d'une part la révision de la répartition des arrondissements électoraux pour l'élection au Conseil national d'octobre 1890, d'autre part la nécessité de disposer, au plus tôt, des données du recensement servant de base à l'étude d'une assurance générale obligatoire contre les accidents.

Nous nous dispensons de les présenter ici dans le détail. Signalons toutefois leur intérêt, débordant le domaine purement statistique. Les modifications inhérentes à leur forme et leur contenu, l'inclusion progressive d'informations toujours plus riches et diversifiées, l'analyse de plus en plus poussée des résultats nous renvoient des images significatives de l'évolution de la société de l'époque : à travers ses préoccupations, sa façon de les aborder et de les résoudre.

L'exécution est laissée aux cantons, mais les prescriptions strictes et les contrôles rigoureux du Bureau fédéral de statistique en garantissent la qualité, surtout à partir de 1860. Le Département fédéral de l'Intérieur exprime des jugements favorables sur la façon de mener l'entreprise dans le canton de Neuchâtel, sauf en ce qui concerne les professions, qui manifestement continuent de représenter le point faible des statistiques de la population suisse de cette époque⁶⁶.

LA MÉTHODE: RECONSTITUTION DES FAMILLES ET MICRO-ORDINATEUR

La méthode de la reconstitution des familles, mise au point par L. Henry et M. Fleury, est trop connue pour qu'il soit nécessaire de la présenter ici. Depuis son élaboration, elle a été à la base d'innombrables et fécondes études démographiques en France et ailleurs, subissant de nombreuses adaptations, des raffinements techniques de plus en plus subtils et performants, mais connaissant aussi, depuis quelque temps, des remises en question.

Sans revenir sur ses données, désormais connues, nous développons ici deux aspects qui nous paraissent importants et relativement nouveaux : le premier est l'adaptation micro-informatique sur laquelle se fonde la présente étude ; le second concerne la légitimité de son utilisation, à nos yeux possible, dans un cadre qui déborde très largement les limites temporelles prévues par ses auteurs.

La reconstitution des familles informatisée

L'adaptation informatisée de la méthode Henry-Fleury, que nous proposons, n'a rien de miraculeux ni même d'original ; mais elle a l'avantage de fournir au chercheur isolé et non initié à l'informatique une aide efficace, grâce à un outillage « léger » et facilement accessible : le micro-ordinateur. Voilà pourquoi nous l'exposons dans les détails.

La saisie des données terminée, les trois fichiers informatisés⁶⁷ des naissances, mariages et décès sont prêts à être manipulés. La première opération consiste à rassembler — dans la mesure du possible — toutes les données concernant une même personne sur le même acte : celui de mariage ou à défaut celui de décès :

- tous les actes de mariage pour lesquels l'acte de naissance des époux a été retrouvé sont complétés par les données y contenues ;

- tous les actes de **mariage** pour lesquels l'acte de **décès** des époux a été retrouvé sont complétés par les données y contenues;
- tous les actes concernant un **remariage** pour lesquels l'acte du **mariage précédent** a été retrouvé sont complétés par les données y contenues;
- tous les actes de **décès**, non transcrits en mariage, pour lesquels l'acte de **naissance** correspondant a été retrouvé, sont complétés par les données y contenues.

Au fur et à mesure de leur transcription, les actes de naissance et de décès sont écartés du fichier. Les actes de mariage ainsi complétés constituent la partie supérieure des fiches de famille de premier type (familles reconstituées à partir de l'acte de mariage).

Tous les actes concernant un remariage, pour lequel le mariage précédent n'a pas été retrouvé, donnent naissance à une fiche de famille supplémentaire (mariage précédent) à partir des informations contenues dans l'acte de remariage.

Cette première phase demande l'intervention constante du chercheur, mais l'ordinateur en facilite l'exécution: il fournit rapidement des listes par ordre alphabétique qui accélèrent la comparaison et transcrit automatiquement les informations d'un acte à l'autre. Dans certains cas, des tests bien structurés permettent même le couplage automatique des données.

La deuxième opération consiste à inscrire dans les fiches de famille ainsi créées les **enfants** issus de ces mariages:

- recherche dans le fichier résiduel des **naissances** (enfants pour qui on ne dispose que de l'acte de baptême/naissance);
- recherche dans le fichier résiduel des **décès** (enfants pour qui on ne dispose que de l'acte de décès ou de l'acte de décès et celui de baptême/naissance);
- recherche dans le fichier des **mariages** (enfants pour qui on dispose de l'acte de mariage qui peut avoir déjà été complété par l'acte de baptême/naissance et/ou l'acte de décès).

Au fur et à mesure que ces actes sont transcrits dans la partie inférieure de la fiche de famille, ils sont écartés du fichier⁶⁸. Cette deuxième phase peut généralement être confiée à l'ordinateur, qui, bien programmé, vérifie qu'un certain nombre de conditions soient respectées, avant de transcrire les renseignements concernant les enfants sur la fiche de famille. Les couplages «échoués» seront repris dans une phase successive.

La troisième opération consiste à créer les fiches de famille de deuxième type (familles reconstituées à partir d'actes d'état civil concernant les enfants), à partir des actes non encore transcrits dans la partie inférieure de la fiche de famille:

— à partir des naissances résiduelles, l'ordinateur crée la partie supérieure de la fiche de famille, en y transcrivant les renseignements sur les parents, contenus dans les actes de baptême/naissance des enfants, et inscrit les enfants (pour lesquels seule la naissance est connue) dans la partie inférieure. Si un couple a eu plusieurs enfants, en principe une seule fiche est établie, l'ordinateur étant programmé pour reconnaître les enfants nés d'un même mariage. Le fichier des naissances est totalement épuisé. Les naissances illégitimes sont aussi transcrites sur une fiche de famille sous une rubrique «illégitimes»;

— à partir des décès résiduels, l'ordinateur retient d'abord tous les enfants issus des familles de deuxième type créées à partir des naissances; ensuite il procède à l'établissement de nouvelles fiches de famille à partir des décès d'enfants non encore transcrits, à condition que leur naissance ait eu lieu à Fleurier. Ainsi, le fichier des décès est partiellement épuisé;

— à partir des mariages résiduels, l'ordinateur procède comme pour les décès: transcription dans des fiches précédemment créées ou établissement de nouvelles fiches; recherche dans les décès résiduels des éventuels enfants issus de ces nouvelles familles. Ainsi, le double du fichier des mariages est partiellement épuisé.

Arrivé à ce point, théoriquement du moins, toutes les familles ayant eu au moins un enfant à Fleurier ont été reconstituées. Restent, en pratique, quelques problèmes à résoudre. Ainsi suite à un mauvais couplage dans la première partie de l'opération, un même couple a pu donner lieu à plusieurs fiches de famille⁶⁹; des enfants issus de couples reconstitués ont pu être oubliés, parce que les tests de reconnaissance étaient trop restrictifs et les ont exclus: par exemple, les prénoms de l'épouse devenue mère n'ayant pas tous été retenus dans l'acte de naissance, l'ordinateur refuse le couplage. Il s'agit alors, manuellement, de reprendre les fiches de famille: d'en éliminer les couples doubles et de rassembler les enfants; de parcourir à nouveau les décès et les mariages résiduels à la recherche d'éventuels enfants oubliés. A nouveau, les listes alphabétiques ou chronologiques, que l'ordinateur peut fournir rapidement, facilitent les opérations, même si elles n'évitent pas un travail fastidieux de vérification et de correction.

La quatrième opération exige de compléter la partie supérieure des fiches de deuxième type: il faut retrouver les actes de naissance et de décès des parents. A nouveau, l'ordinateur teste les fichiers des actes de décès non encore transcrits en mariage et reporte les données dans la partie supérieure de la fiche de famille, si le couplage satisfait les conditions qui lui ont été imposées. Il répète ensuite l'opération par rapport au fichier des actes de naissance non encore transcrits en mariage, à la recherche des informations concernant les époux nés à Fleurier, mais morts ailleurs.

La reconstitution est, en principe, terminée: toutes les familles, ayant eu au moins un enfant à Fleurier, ont été mises sur fiche et dans la mesure du possible, tous les renseignements concernant ses membres, rassemblés. Désormais, le chercheur doit s'astreindre à un dernier effort pour tirer le maximum de profit de sa documentation, même si l'ordinateur n'est ici que d'une faible utilité se bornant à fournir des listes alphabétiques et des transcriptions automatiques. En particulier, il faut:

— rechercher l'éventuel mariage des filles-mères et l'inscrire dans les fiches de famille «illégitimes», ainsi partiellement complétées;

— rechercher les remariages en comparant les familles de premier et de deuxième types: tous les nouveaux renseignements y relatifs (rang du mariage, état civil des mariés, nom et prénom du conjoint précédent, date et lieu de remariage, nom et prénom du nouveau conjoint) sont inscrits dans l'une ou l'autre des fiches de famille;

— repasser au tamis les décès résiduels, à la recherche de décès d'enfants ou de parents non encore transcrits dans les fiches de famille; les mariages résiduels pour y découvrir des enfants négligés;

— évaluer, dans la mesure du possible, les dates de naissance manquantes dans la partie supérieure des fiches de famille, à partir de l'âge au mariage ou de l'âge au décès ou encore de l'âge à la naissance de l'un des enfants⁷⁰; éventuellement, rechercher ces naissances dans la partie inférieure des fiches de famille⁷¹;

— évaluer, autant qu'on le peut, les dates de naissance manquantes dans la partie inférieure des fiches de famille, à partir des âges au mariage ou au décès.

Enfin, il faut se tourner vers d'autres types de documentation, pour moissonner des informations supplémentaires qui permettent de retrouver une partie des dates de naissance et de mariage encore inconnues: catéchumènes, bans, registres des communes avoisinantes, registres b, recensements nominatifs.

Finalement, l'on dispose d'un fichier de familles reconstituées, partiellement issu du fichier primitif des mariages où toutes les informations disponibles ont été rassemblées; un fichier de décès complété par les renseignements contenus dans les actes de mariage et de naissance; un fichier des naissances n'ayant subi presque aucune modification.

Le chercheur peut enfin récolter les fruits de ses efforts: à partir de ce moment, le micro-ordinateur est en mesure d'effectuer seul, sur la base de programmes faciles à créer, toutes les opérations de contrôle et de calcul encore nécessaires.

Le temps investi pour la saisie des données, opération fort longue et fastidieuse, est largement compensé par l'automatisation presque complète de l'analyse statistique; la reconstitution des familles, tout en restant un travail aride, est allégée et accélérée par l'utilisation d'un micro-ordinateur, qui a surtout l'énorme avantage de multiplier les possibilités d'exploitation des données enregistrées et donc d'élargir les horizons de la recherche historique.

QUALITÉ DES SOURCES ET MOBILITÉ GÉOGRAPHIQUE

La méthode de la reconstitution des familles a été mise au point pour l'étude de la fécondité des populations anciennes, que l'on croyait caractérisées par une moindre mobilité géographique; à condition de disposer de registres d'assez bonne qualité, on peut espérer suivre, de la naissance à la mort, l'histoire démographique des familles d'une paroisse donnée, à une époque précise.

Or, les études les plus récentes ont démontré que, même à l'époque préindustrielle, les déplacements sont fréquents⁷²; la méthode Henry-Fleury a été contestée et d'autres solutions proposées, telles surtout la généalogie, qui aurait l'avantage de retracer des itinéraires familiaux, au-delà des limites territoriales d'une seule commune.

Il est évident que la mobilité peut avoir un effet fortement perturbateur, surtout si elle concerne une proportion élevée de la population. Si l'utilisation de la méthode dite de reconstitution des familles apparaît critiquable dans un contexte d'Ancien Régime, comment justifier une telle démarche, à une époque

— le XIX^e siècle —, qui connaît des flux migratoires importants, surtout dans une région — les Montagnes neuchâtelaises — particulièrement affectée par les échanges de population? A cette mobilité accrue s'ajoutent la forte croissance démographique, la fréquence de recensements nominatifs complets et fiables, la disponibilité de statistiques officielles, autant de raisons qui font que l'on considère généralement qu'une reconstitution des familles apparaît inadaptée à l'étude démographique dès le XIX^e; parce qu'elle se révèle incapable de tenir compte de tous les phénomènes et qu'elle est trop coûteuse, en termes de temps et d'énergie, pour se prétendre rentable. Ces objections ont retenu toute notre attention; nous avons néanmoins tenté l'entreprise: il s'agit là, en quelque sorte, d'un pari méthodologique, loin d'être gagné d'avance.

D'une part, il nous a semblé que seule la reconstitution des familles pouvait permettre, malgré son coût, l'étude en profondeur des événements démographiques — surtout en ce qui concerne les aspects touchant à la fécondité. Les listes nominatives — que nous pensons intégrer aux listes de famille dans une phase successive de la recherche — se révèlent en effet insuffisantes sur plusieurs points: par exemple elles omettent souvent les enfants morts en bas âge et ne permettent pas d'établir avec précision les «dates de vie» les plus importantes (mariage, remariage, décès).

D'autre part, elle constitue un outil de travail remarquable, qui s'adapte à des buts de recherche autres que ceux pour lesquels elle a été conçue: ainsi l'étude dynamique de carrières familiales et individuelles, celle du rôle social des solidarités familiales et des réseaux de parenté au sein de la communauté, pour ne citer que les aspects les plus importants qui constituent les objets d'une prolongation idéale de cette recherche et qui peuvent être abordés sur la base d'un échantillon désormais constitué. Bien sûr, ce qui importe est de définir chaque fois exactement les limites de validité des résultats ainsi obtenus: il s'agit, pour chaque aspect traité, de sélectionner soigneusement les fiches à utiliser en fonction des objectifs souhaités.

Dans les conditions du XIX^e siècle neuchâtelois et étant donné l'étroitesse de notre point d'observation — une seule commune —, il ne faut jamais perdre de vue le fait que, le plus souvent, nos fiches ne nous livrent qu'un fragment plus ou moins important de l'histoire familiale. En les exploitant, nous nous sommes efforcée de vérifier chaque fois leur représentativité et d'éviter de les questionner sur des sujets auxquels elles ne peuvent pas répondre valablement.

Il importe également ici de définir, dans la mesure du possible, l'étendue de la mobilité et son évolution dans le temps. Nous avons tenté cette démarche par la comparaison entre les recensements et les données d'état civil⁷³ à quatre moments de la période considérée (1750, 1837, 1860 et 1900).

Estimation de la mobilité par comparaison entre recensement et état civil

En pratique, il s'agit de répondre à deux questions: premièrement, combien de personnes recensées ne figurent pas dans les familles reconstituées pour la même période et éventuellement pour quelle raison; deuxièmement, combien de personnes présumées présentes au moment du recensement, selon la reconstitution, ne figurent pas, en réalité, dans le recensement?

Remarquons, au passage, que cet exercice est utile aussi, car il permet d'évaluer la qualité incertaine des sources pour la période de l'Ancien Régime.

Le recensement de 1750

Concernant la première question portant sur une absence éventuelle, les 88 personnes recensées et non identifiées à des individus comparaisant dans la reconstitution peuvent être réparties dans les catégories suivantes:

	Nombre de ménages	Individus concernés
1. Familles nucléaires avec enfants n'ayant pas encore communié	5	21
2. Familles nucléaires avec enfants ayant déjà tous communié	2	8
3. Veuves faisant ménage seules	5	5
4. Veufs faisant ménage seuls	8	8
5. Veuves chefs de ménage avec un enfant n'ayant pas encore communié	1	2
6. Veuves chefs de ménage avec un enfant ayant communié	1	2
7. Veufs chefs de ménages avec enfants ayant communié	2	4
8. Couples sans enfant	3	6
9. Célibataires chefs de ménage (éventuellement en ménage avec d'autres célibataires)	2	3
10. Ménage complexe ⁷⁴ sans enfants n'ayant pas encore communié	1	3
11. Ménage complexe avec enfants n'ayant pas encore communié	1	6
12. Veuves faisant partie d'un ménage dont elles ne sont pas le chef		3
13. Filles ayant communié faisant partie d'un ménage dont au moins le chef a été identifié		8
14. Garçons (comme sous chiffre 13)		2
15. Enfants, les deux sexes réunis (comme sous chiffre 13)		7
Total	31	88

Sur le total des 15 catégories, celles portant les chiffres 2 à 4 et 6 à 9 sont susceptibles d'avoir échappé à la reconstitution, sans que cela puisse être attribué à la mauvaise qualité des sources ou à la mobilité: en effet, il est fort probable que ces personnes sont nées avant 1727 de familles formées bien antérieurement à cette date, et que seul leur acte de décès a été relevé⁷⁵.

Les catégories 10 et 12 à 14 peuvent, soit remplir les mêmes conditions que ci-dessus, soit provenir d'une impossibilité d'identification, vu les éléments insuffisants à disposition: pas de prénom, rarement de nom, jamais un contexte de famille nucléaire⁷⁶.

En revanche, si la mobilité peut avoir joué un rôle⁷⁷, les catégories 1, 5, 11 et 15 sont les plus significatives, permettant de détecter d'éventuelles lacunes⁷⁸. Ainsi, dans la catégorie 5, nous trouvons la veuve de Claudy Jequier et sa fille illégitime : il est probable que le baptême de l'enfant a eu lieu ailleurs. Dans la catégorie 15, l'identification est rendue difficile par l'absence d'un contexte nucléaire et d'un nom : beaucoup de ces enfants ont probablement été baptisés à Fleurier, mais nous ne sommes pas en mesure de les reconnaître. Le ménage de la catégorie 11 est un ménage d'étrangers (la veuve de Christ Blaser, au Breuil) dont nous ignorons la date d'arrivée.

Les absences problématiques restent donc exclusivement celles de la catégorie 1 : il faut soustraire deux ménages étrangers (pour un total de 10 individus), celui des fermiers de la Mordetta et celui de Jean (*sic*) à la Prise Baillods, qui posent problème essentiellement parce que nous ne disposons que de trop peu d'éléments sûrs, pour tenter une identification valable.

Au total seuls trois ménages, soit 11 personnes, sont recensés à Fleurier, mais n'ont pas donné lieu, de manière sûre, à des fiches de famille : ceux de Jacob Dupaquier, Louis-Edouard Vaucher et Claude Jequier. Rappelons que le recensement de 1750 comptabilise 125 ménages et 459 individus. Le phénomène peut s'expliquer par la mobilité — leur présence à Fleurier serait en quelque sorte provisoire — ou par des lacunes des registres, voire des insuffisances de la reconstitution. Il pourrait aussi s'agir de ménages complexes : par exemple de grands-parents ayant accueilli des orphelins ; dans ce cas, l'identification par reconstitution deviendrait impossible. A remarquer — hasard ou destin ? — que ces trois chefs de ménage sont tous des horlogers.

En ce qui concerne la seconde question, si l'on s'en tient aux indications de la reconstitution, manquent dans le recensement les catégories suivantes :

	Ménages	Individus
1. Familles nucléaires avec enfants de moins de 15 ans dont :	9	46
a. 1 enfant	2	6
b. 2 enfants	3	12
c. 4 enfants	1	6
d. 5 enfants	2	14
e. 6 enfants	1	8
2. Veuves avec enfants de moins de 15 ans	2	4
3. Veuves avec enfants de plus de 15 ans	1	3
4. Veuves seules	4	4
5. Veufs seuls	3	3
6. Couples sans enfant au foyer	3	6
7. Veufs probables (date de décès femme inconnue)	2	2
8. Enfants de moins de 15 ans de parents décédés	1	3
9. Enfants de plus de 15 ans de parents décédés	2	2
10. Enfants de moins de 15 ans de père veuf et remarié	2	4
11. Enfants de moins de 15 ans de familles retrouvées	3	4
12. Enfants de 15-18 ans de familles retrouvées	1	1
13. Enfants de plus de 18 ans de familles retrouvées	2	3
Total	35	85

De nouveau les catégories énumérées de 2 à 5 et 7 à 10 ne sont pas probantes pour l'évaluation des sources : trop d'éléments peuvent expliquer leur absence dans le recensement. Mobilité, difficulté d'identification, dispersion dans d'autres foyers, remariages éventuels inconnus, tous des facteurs qui entrent en ligne de compte. Plus difficile à admettre, l'absence des catégories 1, 6 et surtout 11. Examinons-les maintenant.

Des 9 couples avec enfants, 5, soit 27 personnes, se trouvent très probablement à Fleurier en 1750, une absence temporaire de toute la famille semblant être improbable. Dans un cas, on enregistre une naissance en août 1750, dans trois autres, des admissions d'enfants à la sainte cène dans les années immédiatement à cheval sur 1750, donc de 1749 à 1751. A remarquer que trois d'entre elles habitent des fermes isolées (« Sur la Font » en territoire de Buttes dans deux cas, la « Montagne » dans le troisième). Elles ont été sûrement recensées ailleurs. Pour les quatre autres cas, l'hypothèse d'un départ temporaire du village est plus probable : dans les années qui précèdent ou suivent, aucun fait d'état civil qui les concerne n'est enregistré à Fleurier et certains de leurs enfants, dont il est sûr qu'ils ont survécu jusqu'à vingt ans au moins, ne sont pas inclus dans les listes de catéchumènes. Les trois couples sans enfant au foyer, de la catégorie 6, pourraient être aussi absents momentanément, leur décès ne survenant que bien plus tard et aucun autre indice ne prouvant une présence ininterrompue au village. En revanche, on voit mal les quatre enfants de la catégorie 11 se déplacer seuls, à moins d'admettre un domicile provisoire ou définitif chez des parents (ce qui semble réaliste pour le cas de la fille de la veuve de Pierre-François Vaucher et pour Jeanne-Marie Vaucher, fille de Jean-Jacques, qui ne figurent pas sur la liste des catéchumènes, malgré leur mariage à Fleurier après 1750). L'oubli du recenseur a très probablement joué dans le cas des deux fillettes d'Etienne-Isaac Bugnon, âgées d'un et de deux ans. Pour les enfants âgés de plus de quinze ans (catégories 12 et 13), l'absence du foyer paternel semble en revanche se justifier par les nécessités de l'apprentissage ou le départ définitif de la maison, et cela d'autant plus que dans les quatre cas il s'agit de garçons.

Que faut-il donc conclure ?

En ce qui concerne la qualité du recensement, on peut affirmer que le justicier P. Berthoud s'est acquitté de sa tâche de manière consciencieuse, malgré quelques lacunes possibles. Dans l'hypothèse la plus pessimiste, la population de Fleurier est sous-estimée d'une trentaine de personnes, c'est-à-dire des trois ménages nucléaires de la catégorie 1 et des quatre enfants en bas âge de la catégorie 11, donc de 5 % environ ; dans la plus optimiste, la sous-estimation serait de deux individus (deux fillettes en bas âge), soit de 0,5 %.

Si l'on reconnaît aux registres paroissiaux une bonne qualité originelle et l'on admet une reconstitution valable, l'image qui se dégage de cette comparaison n'est pas celle d'une population fermée : déplacements temporaires, arrivées et départs, pour des raisons qui nous échappent en grande partie, semblent être une expérience assez fréquente chez les habitants de Fleurier au milieu du XVIII^e siècle. Ainsi, le frère et deux des sœurs célibataires du pasteur J. de Gelieu ne laissent aucune trace dans les registres de Fleurier, tout en y résidant en 1750. Deux enfants de Daniel-Henri Lequin-Jorat, charpentier, recensés en 1750, communient à Fleurier quelques années plus tard, mais ni leur baptême,

ni le mariage de leurs parents n'ont eu lieu dans la commune. Mais cela ne semble pas affecter l'ensemble de la population à tel point que l'on doive remettre en question l'utilisation de la reconstitution des familles; certes, le risque existe de perdre des fragments de l'histoire de certains couples, et il faut en tenir compte lors de l'utilisation et de l'interprétation des données.

Le recensement de 1837

La mobilité semble en revanche jouer un rôle bien plus important dans le deuxième quart du XIX^e siècle: le nombre des personnes recensées qui n'apparaissent pas dans une fiche de famille est bien plus élevé en 1837 qu'en 1750. Des 999 individus recensés, 777 sont membres d'une famille reconstituée, 91 laissent seulement quelques traces éparées dans les registres paroissiaux (naissance illégitime, mariage, décès) et 131 révèlent leur présence seulement à travers la liste nominative de 1837. Pour un petit nombre d'entre eux, cela est peut-être dû aux difficultés d'identification⁷⁹, mais en général, on peut affirmer qu'il s'agit de personnes dont le séjour à Fleurier a été relativement limité dans le temps, ce qui explique leur absence dans l'état civil. Et ce d'autant plus que de ces 131 individus, 68 sont sujets de l'Etat, 14 étrangers, 49 confédérés. Pour ces derniers, l'origine semble parler toute seule en faveur d'une présence temporaire plus ou moins prolongée. Nous ne nous attardons donc que sur les ressortissants de la principauté. On peut les classer selon l'origine⁸⁰ dans l'une des catégories suivantes:

1. 12 femmes seules⁸¹ non originaires de Fleurier;
2. 3 femmes seules originaires des villages du voisinage immédiat;
3. 15 femmes seules ou intégrées à un ménage, originaires de Fleurier;
4. 15 hommes seuls non originaires de Fleurier;
5. 5 hommes seuls originaires des villages du voisinage immédiat;
6. 5 hommes seuls ou intégrés à un ménage, originaires de Fleurier;
7. 1 couple originaire d'un village du voisinage immédiat;
8. 1 couple non originaire de Fleurier;
9. 1 famille (probablement nucléaire) non originaire de Fleurier;
10. 3 hommes intégrés dans un ménage identifié, non originaires de Fleurier (pour 2 ménages);
11. 2 femmes même cas (les 2 mêmes ménages que sous chiffre 10).

Les catégories 1, 2, 4, 5 sont très probablement constituées par des domestiques ou des travailleurs temporaires et, dans quelques cas, par de la parenté corésidente. Les catégories 7, 8 et 9 comprennent probablement des couples immigrés n'ayant pas eu d'enfant pendant leur séjour à Fleurier. Les catégories 3 et 6 incluent sans doute plusieurs cas pour lesquels l'identification n'a pas été possible, vu l'insuffisance des renseignements⁸² ainsi que quelques communiers, dont la famille avait émigré avant leur naissance, retournés au village pour diverses raisons. Les absences suspectes sont donc exclusivement celles des catégories 10 et 11 comprenant 5 individus et 2 ménages. Il est vraisemblable, en réalité, que ces deux ménages accueillent des parents dont la naissance, l'éventuel mariage et le décès ont eu lieu ailleurs.

Si ce premier test ne révèle donc pas de graves lacunes dans la documentation de base (recensement et état civil) et confirme indirectement leur qualité, il permet surtout une mesure approximative de la mobilité, dont il faut tenir compte.

En ce qui concerne les 159 personnes non recensées, mais qui, d'après la reconstitution, auraient dû être présentes en 1837, la classification suivante a été retenue :

1. 5 hommes à destin matrimonial inconnu, nés à Fleurier et morts à Fleurier dans les 5 ans qui suivent le recensement ;
2. 5 femmes, même situation que sous chiffre 1 ;
3. 31 hommes à destin matrimonial inconnu nés et morts à Fleurier au moins 6 ans après le recensement ;
4. 31 femmes, même situation que sous chiffre 3 ;
5. 5 hommes célibataires (15-30 ans) nés et mariés à Fleurier après le recensement ;
6. 7 femmes, même situation que sous chiffre 5 ;
7. 4 hommes mariés, dont la famille est recensée, morts à Fleurier après le recensement ;
8. 3 veufs morts à Fleurier dans les 5 ans suivant le recensement ;
9. 5 veuves, même situation que sous chiffre 8 ;
10. 2 veuves mortes à Fleurier au moins 6 ans après le recensement ;
11. 3 couples mariés à Fleurier, dont le décès d'au moins un des conjoints a eu lieu à Fleurier après le recensement, sans naissance d'enfant avant juin 1837, soit 6 personnes ;
12. 7 familles dont une absence temporaire semble probable (absence de traces dans les registres d'état civil pendant les années à cheval sur le recensement), soit 26 personnes ;
13. 2 familles probablement installées à Fleurier après le recensement pour une durée plus ou moins longue, soit 6 personnes ;
14. 3 familles, soit 23 personnes, dont la présence à Fleurier dans les années à cheval sur le recensement (1835-1839) est attestée par des naissances et des décès d'enfants. Dans ces cas, il est difficile de dire s'il s'agit d'une absence temporaire ou d'un oubli du recenseur.

Pour les catégories 1 à 13 (représentant un total de 130 personnes), l'absence dans le recensement semble se justifier facilement par une mobilité dont les causes sont diverses : travail (catégories 1, 3, 7, 11, 12, 13), apprentissage ou placement temporaire dans un autre village (2, 5, 6), séjour plus ou moins prolongé chez la parenté (4, 8, 9, 10). Dans le cas de la catégorie 14, on peut en revanche admettre, sans vraiment le prouver, un défaut de la liste nominative, qui aurait comme conséquence un sous-enregistrement d'environ 2,5%. Les buts militaires du recensement pourraient aussi faire craindre un sous-enregistrement, délibéré cette fois-ci, des 4 hommes mariés dont la famille a été recensée, mais l'équilibre numérique entre hommes et femmes dans toutes les catégories considérées rend l'hypothèse peu vraisemblable. Ce deuxième test confirme, une fois encore, la qualité convenable du recensement. Elle souligne surtout la mobilité accrue de la population : séjour chez la parenté habitant hors

du village, déplacements plus ou moins temporaires, plus ou moins prolongés, liés à l'apprentissage d'un métier et au travail, présence relativement importante de ce qu'il est convenu d'appeler la «population flottante», ce sont là des facteurs qui soustraient à l'observation toute une série d'événements démographiques concernant tant les familles reconstituées que celles qui n'ont pas pu donner naissance à une fiche de famille, mais qui ont néanmoins vécu, ne fût-ce que pendant une brève période de leur histoire, dans la communauté que nous nous proposons d'étudier.

Le recensement de 1860

Pour cette vérification, nous avons demandé à l'ordinateur de fournir, sur la base des familles reconstituées, une simulation de recensement à la fin de l'année 1860, en prenant en considération toutes les familles conjugales dont un ou plusieurs membres étaient encore vivants à cette date et présumés présents dans le village. Cette liste a ensuite été comparée à la liste nominative officielle.

L'ordinateur a donné le résultat suivant: 1745 individus recensés, répartis en 511 familles conjugales.

De ces 511 familles, 367 (c'est-à-dire 85% de celles dont on a pu vérifier la reconstitution) étaient parfaitement reconstituées, 65 l'étaient imparfaitement (15%):

dans 41 cas 1 enfant recensé manquait dans la reconstitution,
dans 15 cas 2 enfants,
dans 6 cas 3 enfants,
dans 3 cas 4 enfants.

Dans 13 cas ces enfants «perdus» (au total 101) sont nés pendant le séjour du couple à Fleurier (7 fiches MF, à savoir avec date de mariage et date de fin d'observation connues; 2 MO, à savoir avec date de mariage connue et date de fin d'observation inconnue; 2 EF, à savoir avec date de mariage inconnue et date de fin d'observation connue; 2 EO, à savoir avec date de mariage et date de fin d'observation inconnues), dans 52 autres ils sont nés avant que le couple ne s'établisse dans le village (21 EF, 31 EO).

42 familles ont été partiellement retrouvées dans le recensement, selon lequel un ou plusieurs membres étaient à ce moment-là absents (au total 58 individus). Il s'agit de:

1 enfant de moins de 20 ans absent	29 cas
2 enfants de moins de 20 ans absents	3 cas
4 enfants de moins de 20 ans absents	1 cas
mari absent	4 cas
parents et enfants absents	5 cas

Dans le cas d'absence d'enfants, on peut penser à un oubli du recenseur, sans pouvoir le prouver.

37 «familles», pour un total de 107 individus, n'ont pas été retrouvées dans le recensement, alors que selon la reconstitution, elles auraient dû être présentes à cette époque.

On peut les classer ainsi :

célibataires seuls (des deux sexes)	6
célibataires frère et sœur	1
veuves seules	2
veuf avec un enfant	1
couples sans enfant à la maison	8
familles avec 1 enfant	7
familles avec 2 enfants	6
familles avec 3 enfants	5
famille avec 7 enfants	1

Les 868 individus recensés en 1860 mais n'apparaissant pas dans la reconstitution se répartissent dans les catégories suivantes⁸³ :

1. ayant laissé des traces dans les registres (259 au total)
 - a) célibataires mariés après 1860 94
 - b) célibataires morts après 1860 27
 - c) veufs, veuves seuls morts après 1860 6
 - d) couples sans enfant morts après 1860 9
 - e) familles avec enfants dont un des membres au moins s'est marié ou est mort à Fleurier après 1860 dont :

avec 1 enfant	7
avec 2 enfants	4
avec 3 enfants	2
avec 4 enfants	3
avec 5 enfants	2
 - f) veufs, veuves avec enfants dont l'un au moins s'est marié ou est mort à Fleurier après 1860 dont :

avec 1 enfant	2
avec 2 enfants	2
avec 3 enfants	2
avec 4 enfants	1
avec 5 enfants	2
2. n'ayant laissé aucune trace dans les registres (609 au total)
 - a) célibataires 359
 - b) enfants isolés 10
 - c) veufs, veuves 30
 - d) hommes mariés seuls 3
 - e) femmes mariées seules 4
 - f) couples sans enfants 29
 - g) familles avec

1 enfant	8
2 enfants	11
3 enfants	4
4 enfants	3
5 enfants	1
6 enfants	1
 - h) veufs, veuves avec

1 enfant	5
2 enfants	2
3 enfants	2

63%⁸⁴ de la population recensée à Fleurier en décembre 1860 font donc partie d'une famille reconstituée; si l'on exclut les célibataires, qui, par définition, ne forment pas une famille nucléaire, ce pourcentage s'élève à 77%⁸⁵.

De même, on remarque que les familles avec enfants, absentes du recensement mais censées être présentes selon la reconstitution, sont du même ordre de grandeur que les familles avec enfants, présentes, mais qui n'ont laissé aucune trace dans les registres.

Ce résultat, qui, rappelons-le, intervient à la fin d'une période de forte immigration, est dans l'ensemble plutôt positif.

L'échantillon sur lequel l'analyse se fonde est largement représentatif de la population étudiée. La mobilité géographique ne semble pas trop perturber les données, mais il faut toujours la garder à l'esprit, en imposant chaque fois de sévères conditions d'emploi aux fiches de familles à exploiter.

Le recensement de 1900

La démarche adoptée est la même que celle utilisée pour 1860: l'ordinateur a procédé à une simulation au 1^{er} janvier 1900, simulation qui a été ensuite comparée à la liste officielle.

Etant donné le délai relativement bref qui sépare la date du recensement de la fin de la période étudiée, nous n'avons pas dans ce cas étendu nos recherches aux registres des mariages et des décès, comme cela fut le cas en 1860.

La simulation concernait 2598 individus recensés, répartis en 744 familles conjugales.

Parmi ces 744 familles, 516 (c'est-à-dire 83% de celles dont on a pu vérifier la reconstitution) étaient parfaitement reconstituées, 106 imparfaitement (soit 17%). Ces 106 cas se répartissaient comme suit:

dans 46 cas 1 enfant recensé manquait dans la reconstitution
dans 29 cas 2 enfants
dans 16 cas 3 enfants
dans 9 cas 4 enfants
dans 1 cas 6 enfants
dans 1 cas 8 enfants

Pour 76 de ces familles les enfants «perdus» (au total 222) sont tous nés avant que le couple ne s'établisse au village (39 fiches EO, 39 EF), pour 30 leur naissance a eu lieu pendant le séjour à Fleurier (14 MF, 7 MO, 1 EF, 8 EO).

76 familles ont été retrouvées seulement partiellement dans le recensement, un ou plusieurs membres (en tout 118 individus) étant apparemment absents lors de sa rédaction. Elle se répartissent de la manière suivante:

1 enfant de moins de 20 ans absent	42 cas
2 enfants de moins de 20 ans absents	8 cas
3 enfants de moins de 20 ans absents	1 cas
5 enfants de moins de 20 ans absents	1 cas
mari absent	3 cas
femme absente	11 cas
mari et enfants absents	3 cas
femme et enfants absents	1 cas
parents et enfants absents	6 cas

Il est impossible de savoir dans quelle mesure ces absences sont dues à des oublis du recenseur — probables surtout pour les enfants en bas âge — ou jusqu'à quel point elles sont réelles.

Enfin 46 «familles», pour un total de 126 individus, qui comparaissaient dans la simulation, n'ont pas été retrouvées dans la liste officielle. Voici leur composition :

célibataire seul	1
veuves seules	3
veufs seuls	3
couples sans enfant à la maison	16
familles avec 1 enfant	11
familles avec 2 enfants	2
familles avec 3 enfants	4
famille avec 4 enfants	1
famille avec 5 enfants	1
famille avec 6 enfants	1
enfants orphelins	3

Ainsi, des 2598 individus et des 744 familles présumés présents selon la reconstitution, il ne s'en retrouve dans le recensement respectivement que 2354 (environ 91 %) et 698 (environ 94 %). En ce qui concerne ces dernières nous avons une correspondance parfaite entre le document officiel et la simulation dans 74 % des cas ; 15 % en revanche souffrent d'une erreur dans la reconstitution et 11 % ne se retrouvent que de manière incomplète dans le recensement. Les 994 individus recensés ne figurant pas dans la reconstitution se répartissent⁸⁶ dans les catégories suivantes :

célibataires	314
servantes	86
pensionnaires	66
domestiques	16
enfants sans famille	15
veuves seules	36
divorcées/séparées seules	6
veuves avec 1 enfant	9
veuves avec 2 enfants	3
veuves avec 3 enfants	5
veuve avec 4 enfants	1
veuve avec 5 enfants	1
divorcée/séparée avec 1 enfant	1
divorcées/séparées avec 2 enfants	2
divorcée/séparée avec 3 enfants	1
veufs seuls	7
veuf avec 2 enfants	1
veuf avec 3 enfants	1
hommes mariés seuls	14
homme marié avec 1 enfant	1

familles avec 1 enfant	21
familles avec 2 enfants	19
familles avec 3 enfants	6
familles avec 4 enfants	6
familles avec 5 enfants	3
familles avec 6 enfants	2
couples sans enfant	30
parenté corésidente avec une famille reconstituée	53

72 % de la population recensée à Fleurier en 1900 fait donc partie d'une famille reconstituée; si l'on exclut les célibataires, les pensionnaires et les domestiques — généralement peu intégrés à la communauté — la proportion est de 83 %⁸⁷. Comme en 1860, une certaine compensation se fait entre les familles avec enfants, absentes mais censées être présentes et celles recensées sans avoir laissé de traces dans le registre des naissances.

Encore une fois les résultats peuvent être dans leur ensemble considérés comme satisfaisants: la population étudiée est largement représentée dans l'échantillon constitué à travers la reconstitution, qu'il faut néanmoins utiliser sous certaines réserves.

La distribution des différents types de fiches de famille

Nous donnons en conclusion la distribution des différents types de fiches de famille par période:

Période	M		Rendement MF/M	E		Total
	MF	MO		EF	EO	
1727-1764	110	27	80,3 %	28	23	188
1765-1823	179	68	72,5 %	64	83	394
1824-1849	162	69	70,0 %	40	70	341
1850-1874	250	159	61,0 %	117	280	806
1875-1910	484	323	60,0 %	153	303	1263
1911-1914	107	17	86,0 %	26	15	165

On remarque l'affaiblissement progressif du rendement de la reconstitution, en raison de la mobilité croissante. Le rendement élevé de la période 1911-1914 n'a rien d'exceptionnel, étant donné la durée réduite de la période d'observation.

NOTES

¹ FLEURY M. et HENRY L., *Nouveau manuel de dépouillement et d'exploitation de l'état civil ancien*, Paris, 1965.

² Les Archives de l'Etat, sises au château de Neuchâtel, conservent tous les registres originaux antérieurs à 1824 et les doubles, postérieurs à cette date. Un délai de consultation de cent ans est imposé, mais des permissions spéciales sont délivrées par le Département de Justice.

³ Pour une histoire plus détaillée de l'état civil en pays neuchâtelois, voir COURVOISIER J., «Notes sur l'histoire de l'état civil dans le pays de Neuchâtel», in *Musée neuchâtelois*, 1983, pp. 49-67. Du même auteur, très utiles sont les pages consacrées à ce sujet dans *Petit guide des archives anciennes de l'Etat de Neuchâtel*, Neuchâtel, 1981.

Dans une optique d'exploitation démographique, voir SORGES B., «Notes sur l'état civil neuchâtelois, à l'usage de la démographie historique», in *Musée neuchâtelois*, 1985, pp. 69-89. A signaler aussi l'article de MONTANDON L., «Les registres d'état civil aux archives de l'Etat de Neuchâtel», in *Musée neuchâtelois*, 1938, pp. 31-42.

⁴ La Vénérable Classe ou Compagnie des pasteurs est, depuis l'introduction de la Réforme dans le pays de Neuchâtel, l'assemblée des ministres. Se réunissant souvent, elle gère les biens ecclésiastiques, nomme les pasteurs qu'elle peut suspendre ou déposer sans appel, exerce une stricte discipline ecclésiastique.

⁵ AUBERT L., «Une enquête sur les registres de paroisse en 1700», in *Musée neuchâtelois*, 1926, pp. 81-87. Significatif, le rapport cité du pasteur Jean-Henry Perrot des Verrières, chargé d'examiner le registre de La Brévine «qui est un véritable chaos plein de confusion; outre cela, il y a si peu de baptêmes enregistrés qu'il aurait autant valu n'en marquer du tout point».

⁶ D'après le rapport au Conseil d'Etat du 5 juillet 1825. AEN, Série Etat civil, doss 1/II.

⁷ Rapport du Département de Justice adressé à Berne. AEN, Département de Justice, doss 50/IX.

⁸ Série de principes généraux «dressés et proposés au nom et de la part de tous les corps et communautés», souscrits par le roi de Prusse, lors de son accession à la tête du pays de Neuchâtel.

⁹ Les décès d'anabaptistes sont en revanche enregistrés dans le registre mortuaire de la paroisse déjà au XVIII^e siècle. Rapport du maire de Rochefort du 6 janvier 1809. AEN, Série Cultes, doss 3/VIII.

¹⁰ Dès 1840, l'inscription, faite dans la paroisse où l'acte a été accompli, doit être transcrite dans les registres de la paroisse de domicile. AEN, Manuel du Conseil d'Etat.

¹¹ Cette confusion persiste, souvent sous une forme différente, encore dans la seconde moitié du XIX^e siècle. En 1854, il est rappelé aux officiers d'état civil, dans une circulaire adressée le 28 juin, que le décès hors commune d'une personne domiciliée n'est pas à inscrire dans les registres mortuaires communaux. AEN, Département de Justice, doss 13/III.

¹² Omission par rapport à la population étudiée — celle résidant dans une paroisse donnée — et non par rapport à l'enregistrement.

¹³ Jusqu'en 1761, seule la date de baptême est indiquée dans l'acte.

¹⁴ Encore dans une circulaire du 8 mars 1854, on peut lire: «L'habitude que l'on a conservée de faire inscrire les enfants seulement en les faisant baptiser, bien que, depuis l'ordonnance du 1^{er} avril 1850 on fût tenu de faire inscrire la naissance de l'enfant dans un délai prescrit, alors même qu'on ne les baptisait pas encore: l'ancien et vicieux usage n'a pas pu être déraciné (...).» AEN, Département de Justice, doss 13/III.

¹⁵ Souvent inscrites simplement comme «femme», «veuve», ou «fille» accompagnée du nom de famille du mari ou du père.

¹⁶ AEN, Série Cultes, doss 3/VIII.

¹⁷ Tout enfant né après le cinquième mois de grossesse doit être enregistré, qu'il ait survécu quelque temps, ou qu'il soit mort-né. Avec l'introduction de l'état civil fédéral, en 1876, le délai passe à six mois.

¹⁸ Comme le domicile n'est que très rarement explicitement noté, si les parents sont originaires de Fleurier, des communiens résidant ailleurs pourraient être considérés comme résidents.

¹⁹ La reconstitution des familles confirme l'hypothèse.

²⁰ Sondages sur une année tous les cinq ans.

²¹ La preuve en existe : deux frères français, nés à Fleurier en 1808 et 1810, selon l'acte de mariage et de décès, n'apparaissent pas dans les registres des naissances. D'autres cas semblables — où l'origine ne nous renseigne pas directement sur la confession — pourraient être signalés par l'absence de l'acte de baptême, alors que l'acte de mariage ou de décès indique Fleurier comme lieu de naissance. Mais il semble que les pertes qui s'ensuivent soient négligeables : 6 personnes ainsi détectées pour l'ensemble de la période.

²² Pour le taux de masculinité, ces limites ont été fixées par HENRY L., *Techniques...*, p. 47.

A Fleurier, on a obtenu les taux suivants :

— pasteur J. de Gelieu (1727-1760)	108 pour 475 baptêmes valeurs limites 95-116
— pasteur D. Courvoisier (1761-1806)	101 pour 937 baptêmes valeurs limites 98-112
— pasteur L. Stoll (1806-1823)	96 pour 373 baptêmes valeurs limites 95-116

Le taux de natalité par décennie, de 1750 à 1823, varie entre 25 et 45% ; valeurs acceptables, si l'on considère l'omission des enfants morts sans baptême, la mauvaise qualité des chiffres de population et la faiblesse des effectifs rencontrés.

²³ La recherche des actes de baptême manquants, selon l'acte de décès et de mariage, ne révèle pratiquement pas de lacunes, si l'on exclut les enfants morts en bas âge : deux personnes seulement manquent à l'appel, sans compter les catholiques (voir note ²¹).

Deux seuls cas ont été recensés où les actes de mariage et/ou de décès indiquent Fleurier comme lieu de naissance, sans que l'acte de baptême ait pu être retrouvé (naissance en 1830 et 1839). Même proportion de naissances perdues par déplacement temporaire et de familles présumées présentes mais absentes du recensement de 1837, soit 2%.

Autre preuve d'un bon enregistrement des naissances, le fait que la proportion de naissances perdues par déplacement temporaire et celle de familles présumées présentes mais non recensées en 1750 est du même ordre de grandeur : 4% environ.

²⁴ On ne constate pas de différences significatives entre L. Courvoisier et L. Stoll : dans les deux cas le pourcentage des mort-nés par rapport à l'ensemble des naissances se situe autour de 5%.

²⁵ Il semble raisonnable de penser que l'inscription liée au baptême entraîne chez le pasteur L. Stoll quelques négligences dans ce domaine. En effet, la différence par rapport à son successeur paraît significative : 2,4% des naissances enregistrées contre 10,6% sous L. Courvoisier.

²⁶ Correspondance avec le Département de l'Intérieur. AEN, Département de Justice, doss 13/III.

²⁷ Une analyse attentive des registres permet d'avancer l'hypothèse que, jusqu'en 1823, le domicile est indiqué seulement s'il s'agit d'une commune différente de Fleurier. Tant que la communauté vit repliée sur elle-même, on ressent le besoin de préciser le domicile uniquement quand celui-ci se trouve à l'extérieur.

²⁸ Du fait que le développement industriel attire à Fleurier plus d'immigrants qu'il ne laisse échapper d'émigrants, la compensation entre mariages à Fleurier de gens non résidents et mariages à l'extérieur de gens résidents, ne peut être admise qu'avec beaucoup de réserves. Cela peut avoir des répercussions sur les calculs des taux de nuptialité qui seraient alors sous-estimés.

²⁹ Les bans, ou promesses de mariage, sont pendant cette période inscrits dans un registre spécial, conservé aux AEN, alors qu'auparavant, « les annonces [étaient] publiées par le ministre du lieu, par trois dimanches consécutifs, au sermon du matin, tellement que le même troisième dimanche les parties se puissent épouser (...). Les annonces ne se feront qu'au lieu de la résidence des parties et par le ministre du lieu » (Discipline ecclésiastique de 1564). Après 1854, les publications de mariage, obligatoires, ne sont plus conservées de façon systématique.

³⁰ Les bans permettent d'évaluer ces pertes : entre 1824 et 1852 ont été célébrés à Fleurier 166 mariages. 107 sont le fait d'hommes et de femmes habitant tous les deux le village ; 12 d'hommes habitant Fleurier avec des femmes de l'extérieur ; 28 d'hommes de l'extérieur avec des femmes

habitant la localité; 19 d'hommes et femmes n'habitant Fleurier ni l'un ni l'autre. Pendant la même période ont été célébrés dans une autre paroisse 199 mariages concernant au moins un époux résidant à Fleurier (selon les bans, obligatoirement enregistrés dans la commune de domicile) qui se répartissent ainsi: 65 sont le fait d'hommes et de femmes habitant tous les deux la commune; 83 d'hommes habitant Fleurier avec des femmes de l'extérieur; 51 d'hommes de l'extérieur avec des femmes habitant Fleurier. Manifestement ces chiffres nous démontrent que la compensation entre mariages à Fleurier de gens non résidents et mariages à l'extérieur de gens résidents ne peut être admise. Pour les femmes, on enregistre 31 mariages « gagnés » (19 + 12) contre 116 « perdus » (65 + 51); pour les hommes 47 (28 + 19) contre 148 (65 + 83).

³¹ Dès 1876, c'est-à-dire dès l'établissement de l'état civil fédéral, il est possible de se marier à l'extérieur de la commune de domicile, à condition de payer un émolument dont les indigents sont exonérés.

³² Et qui, il faut le souligner, s'éloigne de plus en plus: la mobilité, plus forte, s'exerce aussi dans un rayon bien plus étendu.

³³ Contenu des bans: nom, prénom, origine, domicile et prénom du père de l'époux et de l'épouse.

³⁴ La liste des catéchumènes est celle que le pasteur inscrit, généralement dans le registre des baptêmes, trois fois par an (Noël, Pâques, Pentecôte); elle concerne les adolescents qui sont admis pour la première fois à la sainte cène.

³⁵ Dans la série « Recensements » des archives anciennes, conservées aux AEN, ont été utilisés pour la période 1750-1848:

- Tabelles générales 1759-1846. Doss 9/I.
- Tabelles générales Fleurier 1759-1848. Doss 10/I.
- Recensement fédéral de 1837 pour le district du Val-de-Travers (listes nominatives pour les six communes); pour Fleurier « Etat de la population de la commune de Fleurier dressé en janvier 1837 d'après la formule arrêtée par la Diète le 6 et 7 septembre 1836 ». Doss 21/III.
- Recensements spéciaux, généraux et divers. Contient un recensement de 1835 des pensionnaires, ouvriers et journaliers; les recensements des enfants de six ans de 1838-1846, mais surtout la correspondance et les rapports couvrant la période 1750-1849. Doss 23a.
- Population, recensements généraux 1750-1844 (pour l'ensemble de la principauté). Doss 23b.
- Tableaux généraux des paroisses (naissances, mariages et décès) 1761-1815. Doss 24.
- Population et professions de la principauté (1752-1815). Doss 25.
- Professions de la principauté (1815-1848). Contient les « Tableaux généraux des vocations et professions ». Doss 26.
- Tableaux généraux de la population (1816-1846) pour l'ensemble de la principauté et les différentes juridictions. Doss 27.
- Comme doss 27 par paroisse. Doss 28.
- « Dénombrement des Peuples, des Pauvres et autres, 1750 », contient le « Rôle ordonné par sa Majesté en 1750. Communauté de Fleurier. » Doss 30.
- Tableaux particuliers de la population par juridiction (1816-1839). Doss 31-34.
- Tableaux des vocations et professions par juridiction (1816-1846). Doss 35-40.
- Comme doss 35-40 par district (1846-1848). Doss 41.
- Listes des décès, naissances et mariages (1801-1815) pour Fleurier. Doss 42/III d.
- Listes des décès, mariages et naissances par paroisse. Doss 44-72.

³⁶ Pour une histoire plus détaillée de ces tabelles, voir HENRY Ph., *Crime...*, p. 94 ss.

³⁷ Doss 9/I.

³⁸ On distingue les sujets de l'Etat des étrangers (Suisse des autres cantons y compris); la distinction entre étrangers et Suisses intervient seulement en 1815, c'est-à-dire lorsque Neuchâtel devient canton-principauté; les sujets de l'Etat seront spécifiés alors en communiens et non-communiens.

³⁹ Hommes et femmes, garçons et filles ayant communié, petits garçons et petites filles. En général, on communique à 16 ans, mais l'âge peut varier entre 14 et 19 ans. Cette distinction en trois classes d'âge disparaît au XIX^e siècle.

⁴⁰ Doss 21 et doss 30.

⁴¹ Doss 23a.

⁴² Sujets de l'Etat: ressortissants de la principauté.

⁴³ Doss 23a.

⁴⁴ Doss 23b. On remarquera que ce dénombrement a été exécuté avec un soin particulier parce que, dans un premier temps, l'on avait cru qu'il suffirait à satisfaire aux exigences de la Diète.

⁴⁵ Au niveau des juridictions, les différences sont minimes ou inexistantes: 7 portent le même chiffre, 10 enregistrent un écart qui ne dépasse point les 25 individus: cas extrême de la Juridiction des Verrières qui compte environ 3000 habitants; il se situe en général autour des 10 individus (Les Ponts-de-Martel, par exemple, avec un peu moins de 2000 habitants).

⁴⁶ D'ailleurs, les statistiques se multiplient peu à peu: en 1755 débute la statistique des décès, baptêmes et mariages; au début du XIX^e siècle s'ajoute celle des décès ventilés selon l'âge et la cause.

⁴⁷ Doss 23b.

⁴⁸ Par exemple, dans un document qui nous relate les observations relatives aux tableaux de population de 1841, il est noté que celui du Val-de-Travers contient plusieurs erreurs. Doss 23a.

⁴⁹ Rapport sur la population de mai 1816, doss 23b.

⁵⁰ DUFAQUIER J., «Problèmes de contrôle...»

⁵¹ AEN, Département de l'Intérieur, Série Statistique, doss 551, 553-556, 564-566, 575-576.

⁵² Art. 33, litt. K, paragraphe 7.

⁵³ Les personnes hospitalisées et les vieillards des hospices sont recensés dans la commune où ils séjournent, le domicile réel étant porté dans la colonne réservée aux observations.

⁵⁴ Circulaire du Département de Police aux conseils communaux du 20 décembre 1895; doss 564. La circulaire renvoie au «Règlement sur la police des étrangers et des Suisses domiciliés», du 15 mai 1885.

⁵⁵ La date n'est pas la même pour l'ensemble des communes; il existe des décalages de quelques années dans le début de la conservation de ces registres.

⁵⁶ AEN, Recensements cantonaux par commune, Fleurier, 1860-1915.

⁵⁷ C'est-à-dire tous ceux qui occupent dans leur établissement au moins une personne de sexe féminin, si celle-ci n'appartient pas à la famille. N'entrent pas en considération les exploitations agricoles et les maisons particulières qui emploient des femmes comme servantes ou journalières aux travaux de ménage ou de la vie domestique.

⁵⁸ P. 205.

⁵⁹ Doss 564. Dans la circulaire de 1903 adressée aux préposés, on a cru bon de souligner par des caractères en italique que «le recensement doit être fait à domicile: les préposés devront se rendre dans toutes les maisons et dans tous les ménages», signe évident de l'existence d'une négligence encore couramment répandue.

⁶⁰ Le problème est souvent évoqué dans la correspondance. Instructions aux préposés de 1903, doss 564.

⁶¹ La demande est motivée par le désir d'accélérer l'envoi des déclarations d'impôts. La correspondance relative à cette affaire se trouve dans le dossier 595.

⁶² Dans le Vignoble, la coutume des déménagements à Noël semble bien implantée.

⁶³ Au niveau du canton, signalons encore quelques erreurs possibles:

1. l'origine des naturalisés. L'insistance des règlements exigeant que «toutes les personnes agrégées en vertu de l'article 45 de la Loi sur les communes sont à inscrire en tant que ressortissants neuchâtelois», fait penser à une certaine confusion à ce propos;

2. souvent, les femmes mariées, malgré les prescriptions, sont inscrites sous le nom de famille du mari qui n'est pas accompagné de celui de jeune fille;

3. en 1902, suite à une modification des formules en ce qui concerne la rubrique des professions, les erreurs sont nombreuses, au point de provoquer une demande officielle de l'inspecteur des contributions pour en revenir au système de 1901;

4. les protestants appartenant à des sectes (par exemple les anabaptistes) sont quelquefois inclus dans la rubrique «religions diverses», malgré les instructions qui prévoient leur enregistrement avec les protestants.

⁶⁴ Doss 551.

⁶⁵ Les résultats officiels des recensements fédéraux ont été publiés par le Bureau fédéral de statistique (voir sources imprimées) et dans l'*Annuaire officiel de la République et canton de Neuchâtel*.

⁶⁶ Pour Neuchâtel, les documents relatifs à l'exécution des recensements fédéraux sont contenus dans la série «Statistique» du Département de l'Intérieur, doss 553-554 et 575-576.

Les recenseurs sont rétribués par les communes, mais de façon assez inégale. Par exemple, en 1910, Neuchâtel les paie 30 francs pour l'ensemble de l'opération; Le Locle 10 francs par cercle auxquels il faut ajouter 3 centimes par personne recensée; La Chaux-de-Fonds 6 francs par journée de travail.

⁶⁷ Saisie des données opérée en deux phases: lecture au magnétophone de tous les registres conservés aux AEN, transcription informatisée de chaque acte de naissance, mariage, décès. Il importe, contrairement aux indications du manuel Fleury-Henry, d'uniformiser au maximum l'orthographe des noms et prénoms et des lieux pour rendre le travail de l'ordinateur plus efficace.

Nous avons utilisé un IBM PC XT équipé de logiciel Dbase III.

⁶⁸ Pour les mariages, nous avons préalablement créé une copie du fichier tant pour les maris que pour les femmes, puis nous avons écarté de cette copie les actes déjà transcrits.

⁶⁹ Si, par exemple, l'acte de naissance et l'acte de décès n'ont pas été reconnus comme concernant la même personne, ils donnent deux fiches de famille pour le même couple: l'une, issue de l'acte de naissance qui n'a pas été écarté et l'autre issue de l'acte de décès. La première porte, dans la partie inférieure, exclusivement la date de naissance de l'enfant, la deuxième exclusivement la date de décès (éventuellement la date de naissance, pour l'époque où celle-ci est inscrite dans l'acte de décès).

⁷⁰ L'opération se légitime par le fait que la reconstitution a démontré une extrême précision de la notation des âges dans les actes de mariage et de décès (et entre 1854 et 1874 dans les actes de naissance, qui portent les âges des parents à la naissance).

On peut toujours distinguer les dates de naissance relevées de celles évaluées, puisque les premières sont notées en entier (jour, mois, année), les deuxièmes partiellement (année). L'usage de lettres majuscules ou minuscules dans le champ réservé au lieu de naissance permet également cette distinction fondamentale.

⁷¹ Il est en effet possible que le couplage entre l'acte de naissance et l'acte de mariage ait échoué, vu certaines informations peu concordantes; dans ce cas, on découvrirait une fiche de famille, issue du mariage, sans date de naissance de l'époux, par exemple, et une fiche de famille issue de l'acte de naissance de ce même époux et concernant ses parents, où l'époux en question est noté comme enfant à destin inconnu, avec sa date de naissance (éventuellement celle de décès) seulement. La recherche permet alors de relier les informations éparpillées. De plus, si le mariage a eu lieu en dehors de Fleurier, il n'a pas pu être couplé à l'acte de naissance, même si celle-ci a eu lieu à Fleurier, puisqu'il n'a pas été relevé. Il est ainsi possible de retrouver la date de naissance encore inconnue d'un certain nombre d'époux ou d'épouses des fiches de deuxième type, dans la partie inférieure des fiches de familles (premier ou deuxième type), où elle a été inscrite comme étant celle d'un enfant, né à Fleurier, au destin matrimonial inconnu.

⁷² A ce sujet, on peut consulter POUSSOU J.-P., «Introduction à l'étude des migrations anciennes», in MARCILLO M.L. et CHARBONNEAU H. (dir.), *Démographie historique*, Rouen-Montréal-Paris, 1979, pp. 153-188.

⁷³ Pour la méthode sur laquelle cette comparaison se fonde, voir le chapitre consacré aux structures de la population.

⁷⁴ Ménages où cohabitent plusieurs adultes mariées, sans que les liens de parenté soient explicites.

⁷⁵ L'acte de décès seul ne donne pas naissance à une fiche de famille.

⁷⁶ Rappelons que la relation établie entre le recensement et la reconstitution se fonde sur la composition de la famille nucléaire.

⁷⁷ Naissance lors d'un déplacement temporaire de la famille ou baptême dans une paroisse voisine, sans transcription à Fleurier.

⁷⁸ Comme enfants dans le recensement de 1750 sont désignés tous ceux qui n'ont pas encore communiqué et qui sont donc nés entre 1731 et 1750.

⁷⁹ Ce seraient donc des personnes qui en réalité apparaissent dans une des familles reconstituées, mais qui, en fonction des difficultés évoquées au chapitre II, n'ont pas pu être identifiées.

⁸⁰ Origine déduite du nom de famille.

⁸¹ «Seul» a ici la signification suivante: individu précédé et suivi, sur la liste, de personnes ne portant pas le même nom de famille, ce qui n'implique pas nécessairement qu'il soit feu-tenant d'un ménage dont il serait le seul membre. Il est possible qu'il soit intégré à un ménage complexe dont il fait partie en tant que domestique ou parent par exemple.

⁸² Une des principales difficultés est constituée par les cas assez nombreux d'homonymie. On remarque que les identifications avortées concernent surtout les femmes, et cela parce que la liste nominative de 1837 ne donne que le nom de la femme mariée, ce qui constitue un obstacle supplémentaire, surtout dans le cas de veuves vivant en ménage avec de la parenté.

⁸³ Sur les 2663 recensés. Le total officiel est de 2697 dont il convient de soustraire 34 individus comptés à double ou ajoutés arbitrairement à cause d'une erreur de numérotation.

⁸⁴ Soit 1681/2663. 1681 est égal à 1745 (total des individus selon la simulation) moins 165 (total des individus non retrouvés censés être présents soit 107 + 58) plus 101 (ensemble des enfants «perdus»).

⁸⁵ Soit 1681/2183. 2183 est égal à 2663 (total des individus recensés) moins 480 (total des célibataires).

⁸⁶ Sur 3573 recensés. Le total officiel est de 3579 auquel il faut enlever 6 individus comptés à double ou inscrits de manière erronée (partis ou décédés).

⁸⁷ Soit 2576/3573. 2576 est égal à 2598 (total des individus selon la simulation) moins 244 (total des individus non retrouvés censés être présents soit 118 + 126) plus 222 (ensemble des enfants «perdus»).

Soit 2576/3091. 3091 est égal à 5573 (total des individus recensés) moins 482 (total des célibataires).

Annexe 11

Population

Données globales annuelles 1750-1914

Année	Habitants	Source et Date
1750	460	Recensement nominatif 19.08.1750
1759	449	Tabelle
1762	[458]	Brouillon tablette 10.11
1763	[437]	« « 12.11
1764	[444]	Tabelle 14.11
1765	[482]	« 08.11
1766	[476]	« 01.11
1767	[466]	« 28.10
1768	[460]	« 22.10
1769	[459]	« 19.10
1770	[462]	« 27.10
1771	[483]	« 23.10
1772	[513]	« 22.10
1773	[498]	« 29.10
1774	[535]	« 24.10
1775	[567]	« (sans date)
1776	[583]	« «
1777	[609]	« «
1778	[624]	« 11.12
1779	[628]	« 04.10
1780	[638]	« 03.11
1781	[631]	« 02.11
1782	[639]	« 27.10
1783	[660]	« 20.10
1784	[647]	« 24.10
1785	[643]	« 22.10
1786	[728]	« 24.10
1787	[732]	« 27.09
1788	[757]	« 03.11
1789	[784]	« 24.10

Année	Habitants	Source et Date
1790	[769]	Tabelle 28.10
1791	[775]	« 01.11
1792	[788]	« 22.11
1793	[825]	« 30.09
1794	[797]	« 17.10
1795	[793]	« 28.10
1796	[841]	« 26.10
1797	[806]	« 26.10
1798	[839]	« 01.11
1799	[799]	« 20.10
1800	840	« 01.11
1801	[830]	« 09.11
1802	[871]	« 24.10
1803	903	« 08.12
1804	893	« 10.11
1805	900	« 10.11
1806	900	« 25.11
1807	901	« 12.11
1808	888	« 23.12
1809	884	« 03.12
1810	905	« 07.12
1811	897	« 09.12
1812	893	« 01.12
1813	890	« 15.12
1814	903	« 15.02
1815	853	« 12.02
1816	872	« 30.11
1817	865	« 29.11
1818	840	« 01.12
1819	804	« 07.12
1820	828	« 07.12
1821	841	« 28.11
1822	817	« 21.11
1823	825	« 28.11
1824	810	« 25.11
1825	833	« 03.12
1826	839	« 19.01
1827	883	« 10.01.1828
1828	850	« 20.01.1829
1829	882	« (sans date)
1830	894	« 05.01.1831
1831	928	« 12.01.1832
1832	945	« 12.01.1833
1833	925	« 06.01.1834
1834	944	« 20.01.1835

Année	Habitants	Source et Date
1835	970	Tabelle 13.01.1836
1836	1001	« 01.02.1837
1837	999	Recensement nominatif
	1005	Tabelle 19.01.1838
1838	1091	« 16.01.1839
1839	1156	« (sans date)
1840	1215	« 19.01.1841
1841	1239	« 12.01.1842
1842	1247	« (sans date)
1843	1363	« «
1844	1389	« «
1845	1446	« «
1846	1492	« «
1847	1549	« 18.01.1848
1848	1672	Doss 82 (fin d'année)
1849	—	(Manque dans la série)
1850	1770	Recensement fédéral mars 1850
	1760	Doss 82 (fin d'année)
1851	1738	« «
1852	1925	« «
1853	2054	« «
1854	1998	« «
1855	2095	« «
1856	2286	« «
1857	2360	« «
1858	2492	« «
1859	2627	« «
1860	2661	Recensement fédéral décembre 1860
	2664	Doss 553 (fin d'année)
1861	2528	Doss 82 «
1862	2713	« «
1863	2798	« «
1864	2832	« «
1865	2893	« «
1866	2949	« «
1867	2811	« «
1868	2768	« «
1869	2894	« «
1870	2942	Recensement fédéral décembre 1870
	2955	Doss 82 (fin d'année)
1871	2911	« «
1872	2909	« «
1873	3048	« «
1874	—	(Manque dans la série)
1875	3140	Doss 82 (janvier)

Année	Habitants	Source et Date
1876	3170	Doss 82 (janvier)
1877	3179	« «
1878	3161	Doss 83 «
1879	—	(Manque dans la série)
1880	3153	Recensement fédéral décembre 1880
	3115	Doss 556 (janvier)
1881	3214	« «
1882	3249	« «
1883	3266	« «
1884	3279	« «
1885	3285	« «
1886	3346	« «
1887	3303	« «
1888	3300	Recensement fédéral décembre 1888
	3311	Doss 556 (décembre)
1889	3263	Doss 83 (janvier)
1890	3406	Doss 84 «
1891	3418	« «
1892	3455	« «
1893	3390	« «
1894	3345	« «
1895	3331	« «
1896	3379	« «
1897	3436	« «
1898	3527	« «
1899	3524	« «
1900	3746	Recensement fédéral décembre 1900
	3579	Doss 84 (janvier)
1901	3727	« «
1902	3801	« «
1903	3847	Doss 85 «
1904	3789	« «
1905	3839	« «
1906	3914	« «
1907	4098	« «
1908	4204	« «
1909	4147	« «
1910	4184	Recensement fédéral décembre 1910
	4121	Doss 85 (janvier)
1911	4166	« «
1912	4172	« «
1913	4171	« «
1914	4149	« «
	4010	« (décembre)

N.B. [] = total calculé par nos soins, les tabelles ne relevant que les totaux par grandes catégories d'âge, de sexe et d'origine.

Annexe III

**Données brutes relatives aux
naissances (vivantes), mariages, décès
(1727-1914)**

Année	Naissances	Mariages	Décès
1727	9	—	4
1728	14	3	10
1729	13	3	7
1730	11	4	14
1731	9	5	23
1732	19	9	7
1733	14	1	19
1734	11	6	9
1735	15	11	12
1736	20	7	11
1737	17	5	25
1738	19	4	15
1739	16	5	14
1740	12	5	17
1741	18	8	11
1742	15	5	21
1743	22	1	9
1744	9	—	10
1745	15	3	9
1746	15	5	19
1747	16	6	49
1748	17	4	10
1749	11	2	8
1750	15	2	12
1751	9	4	10
1752	14	6	15
1753	12	3	6
1754	14	2	18
1755	15	3	12

Année	Naissances	Mariages	Décès
1756	14	2	7
1757	9	2	12
1758	12	2	18
1759	10	3	12
1760	8	2	11
1761	14	1	8
1762	12	5	9
1763	14	2	25
1764	10	4	17
1765	15	10	14
1766	18	7	25
1767	14	4	11
1768	22	3	10
1769	15	6	7
1770	17	6	5
1771	20	1	4
1772	13	1	10
1773	14	2	14
1774	15	2	10
1775	18	3	6
1776	18	1	7
1777	16	2	18
1778	22	7	8
1779	18	8	11
1780	29	3	9
1781	20	5	21
1782	25	4	10
1783	27	4	20
1784	18	4	14
1785	19	7	17
1786	29	9	13
1787	30	4	12
1788	26	6	25
1789	31	5	9
1790	27	5	10
1791	21	1	27
1792	24	3	11
1793	27	2	20
1794	19	3	19
1795	18	5	14
1796	23	6	14
1797	25	3	10
1798	23	3	11
1799	28	6	18
1800	26	3	16
1801	20	—	28

Année	Naissances	Mariages	Décès
1802	29	3	15
1803	25	8	16
1804	19	6	12
1805	28	1	13
1806	20	10	20
1807	25	3	16
1808	28	8	12
1809	24	1	16
1810	24	3	17
1811	20	6	18
1812	17	5	14
1813	22	5	12
1814	20	3	19
1815	19	6	15
1816	26	2	25
1817	14	4	14
1818	19	5	29
1819	16	8	16
1820	17	3	15
1821	23	3	17
1822	14	6	27
1823	21	9	15
1824	12	2	20
1825	15	4	18
1826	16	4	19
1827	22	3	11
1828	13	4	28
1829	19	1	22
1830	17	6	12
1831	25	8	18
1832	25	5	17
1833	20	7	17
1834	22	3	23
1835	15	7	23
1836	20	5	27
1837	19	3	23
1838	25	6	17
1839	35	10	17
1840	29	8	22
1841	35	10	28
1842	32	4	25
1843	40	10	23
1844	38	12	22
1845	52	5	30
1846	37	4	24
1847	54	8	25

Année	Naissances	Mariages	Décès
1848	47	7	19
1849	70	3	38
1850	57	10	45
1851	68	12	37
1852	55	7	39
1853	71	17	46
1854	82	19	57
1855	77	11	46
1856	75	16	33
1857	78	20	45
1858	91	22	50
1859	98	16	82
1860	90	17	56
1861	103	25	50
1862	111	15	41
1863	99	26	54
1864	96	18	42
1865	103	24	51
1866	122	24	81
1867	118	19	54
1868	95	16	61
1869	111	26	70
1870	102	19	74
1871	94	19	110 - 33 ambulance française > 77
1872	106	26	75
1873	100	24	62
1874	113	33	72
1875	118	28	64
1876	112	25	89
1877	105	26	50
1878	113	20	65
1879	107	27	68
1880	107	23	56
1881	107	25	67
1882	122	23	64
1883	126	36	61
1884	101	21	62
1885	116	17	57
1886	99	21	60
1887	110	15	83
1888	93	20	52
1889	86	19	66
1890	65	16	69
1891	77	33	66
1892	74	21	73
1893	68	10	74

Année	Naissances	Mariages	Décès
1894	66	22	51
1895	71	21	53
1896	80	34	58
1897	94	20	56
1898	64	26	46
1899	79	24	45
1900	85	31	67
1901	98	31	59
1902	87	27	55
1903	83	35	69
1904	95	24	67
1905	92	26	50
1906	96	51	59
1907	102	39	61
1908	105	40	59
1909	85	35	60
1910	87	41	61
1911	92	41	53
1912	93	49	59
1913	71	47	68
1914	69	29	66

Annexe IV

Etat de la populationen 1860

Année	Sexe masculin				Sexe féminin			
	Célibataire	Marié	Veuf	Total	Célibataire	Mariée	Veuve	Total
0-4	131	-	-	131	136	-	-	136
5-9	124	-	-	124	162	-	-	162
10-14	125	-	-	125	107	-	-	107
15-19	151	-	-	151	118	-	1	119
20-24	162	6	1	169	120	37	-	157
25-29	75	52	3	130	58	77	2	137
30-34	42	84	2	128	32	70	2	104
35-39	15	73	4	92	12	61	2	75
40-44	16	56	6	78	10	46	4	60
45-49	11	48	6	65	12	37	11	60
50-54	4	27	7	38	13	34	14	61
55-59	7	28	4	39	15	25	11	51
60-64	3	9	1	13	11	16	12	39
65-69	2	6	1	9	5	5	18	28
70+	4	13	11	28	10	9	28	47
Total	872	402	46	1320	821	417	105	1343

en 1880

Année	Sexe masculin				Sexe féminin			
	Célibataire	Marié	Veuf	Total	Célibataire	Mariée	Veuve	Total
0-4	175	-	-	175	159	-	-	159
5-9	174	-	-	174	202	-	-	202
10-14	156	-	-	156	162	-	-	162
15-19	148	1	-	149	176	-	1	177
20-24	121	12	-	133	110	30	-	140
25-29	58	45	1	104	49	68	1	118
30-34	37	74	2	113	26	83	1	110
35-39	26	101	1	128	21	87	13	121
40-44	12	55	4	71	19	62	10	91
45-49	8	64	7	79	12	60	17	89
50-54	5	40	10	55	12	47	12	71
55-59	2	44	5	51	6	27	17	50
60-64	4	28	8	40	7	20	15	42
65-69	1	17	10	28	9	10	20	39
70+	4	13	7	24	6	12	45	63
Total	931	494	55	1480	976	506	152	1634

en 1900

Année	Sexe masculin				Sexe féminin			
	Célibataire	Marié	Veuf	Total	Célibataire	Mariée	Veuve	Total
0-4	149	-	-	149	135	-	-	135
5-9	159	-	-	159	158	-	-	158
10-14	168	-	-	168	183	-	-	183
15-19	218	-	-	218	272	2	-	274
20-24	158	8	-	166	156	31	-	187
25-29	72	54	-	126	86	62	-	148
30-34	32	79	3	114	41	85	-	126
35-39	14	86	1	101	25	83	3	111
40-44	10	83	-	93	22	76	8	106
45-49	10	83	2	95	19	78	18	115
50-54	5	57	8	70	10	59	14	83
55-59	7	56	4	67	13	49	29	91
60-64	4	43	9	56	13	37	25	75
65-69	4	25	12	41	2	22	16	40
70+	4	24	16	44	7	12	55	74
Total	1014	598	55	1667	1142	596	168	1906

en 1910

Année	Sexe masculin				Sexe féminin			
	Célibataire	Marié	Veuf	Total	Célibataire	Mariée	Veuve	Total
0-4	174	-	-	174	181	-	-	181
5-9	167	-	-	167	197	-	-	197
10-14	197	-	-	197	178	-	-	178
15-19	180	-	-	180	253	2	-	255
20-24	147	19	-	166	165	37	-	202
25-29	95	72	3	170	96	112	-	208
30-34	36	124	4	164	37	134	3	174
35-39	15	115	-	130	31	100	2	133
40-44	12	113	3	128	27	98	4	129
45-49	6	91	3	100	24	83	11	118
50-54	9	65	2	76	14	60	23	97
55-59	3	60	6	69	18	59	25	102
60-64	9	43	4	56	8	42	33	83
65-69	5	34	11	50	14	21	45	80
70+	7	24	26	57	13	15	66	94
Total	1062	760	62	1884	1256	763	212	2231

Annexe V

Recensements

RECENSEMENT 1860

Professions masculines

	Total	NE	CH	E
HORLOGERIE	433	254	154	25
Horloger	346	224	106	16
Pierriste	10	6	4	—
Doreur	5	2	3	—
Guillocheur	2	1	1	—
Graveur	19	3	12	4
Faiseur de secrets	1	—	1	—
Sertisseur	2	1	1	—
Faiseur de ressorts	6	3	3	—
Fabricant d'aiguilles	1	1	—	—
Fabricant en horlogerie	10	7	2	1
Négociant en horlogerie	1	—	1	—
Monteur de boîtes	3	—	2	1
Ouvrier sur boîtes	4	—	4	—
Bisoteur sur verre	1	—	—	1
Apprenti horloger	1	1	—	—
Etablisser	1	1	—	—
Emailleur	2	—	2	—
Tailleur	14	3	9	2
Verre de montres	1	—	1	—
Mécanicien	3	1	2	—
BÂTIMENT	87	24	36	27
Charpentier	21	9	11	1
Menuisier	19	6	8	5
Entrepreneur	1	—	—	1

Gypseur	7	-	1	6
Tailleur de pierres	2	1	-	1
Maçon	4	2	2	-
Serrurier	6	3	3	-
Tuillier	2	1	1	-
Ingénieur	1	-	-	1
Peintre	4	1	3	-
Ferblantier	7	-	1	6
Tapissier	3	-	2	1
Ebéniste	7	-	2	5
Terrinier	3	1	2	-

PETIT COMMERCE

	53	12	31	10
Boucher	12	4	5	3
Boulangier	11	2	9	-
Chapelier	1	-	1	-
Cafetier	3	1	2	-
Cordonnier	15	3	9	3
Cabaretier	1	-	1	-
Aubergiste	4	1	2	1
Coiffeur	4	1	2	1
Tailleur d'habits	2	-	-	2

NÉGOCE

Négociant	34	13	9	12
-----------	----	----	---	----

AGRICULTURE

	34	19	15	-
Laboureur	7	3	4	-
Agriculteur	21	14	7	-
Cultivateur	5	1	4	-
Fruitier	1	1	-	-

TRANSPORTS

	9	5	4	-
Cocher	2	-	2	-
Charron	1	1	-	-
Voiturier	6	4	2	-

PRODUCTIONS DIVERSES	27	9	10	8
Armurier	2	-	2	-
Sellier	2	2	-	-
Distillateur	1	-	1	-
Imprimeur	2	2	-	-
Maréchal	4	2	-	2
Monteur de chaises	8	1	2	5
Marchand de portes	1	-	-	1
Gainier	4	2	2	-
Relieur	1	-	1	-
Teinturier	1	-	1	-
Boisellier	1	-	1	-
EMPLOYÉ DE COMMERCE ET BUREAU	16	5	8	3
Commis	14	4	7	3
Buraliste	1	1	-	-
Aide de bureau	1	-	1	-
«SERVICES»	17	7	6	4
Notaire	1	1	-	-
Pasteur	3	1	1	1
Docteur	2	-	2	-
Pharmacien	1	1	-	-
Instituteur	4	4	-	-
Garde municipal	1	-	1	-
Gendarme	1	-	1	-
Maître de musique	2	-	1	1
Régent catholique	1	-	-	1
Curé	1	-	-	1
SERVICE DOMESTIQUE	50	9	39	2
Domestique	49	8	39	2
Servant	1	1	-	-
MÉTIERS SANS QUALIFICATION	51	13	28	10
Journalier	22	9	13	-
Manœuvre	5	2	3	-
Ouvrier	20	1	9	10

Cantonnier	1	1	-	-
Bûcheron	3	-	3	-
AUTRE	18	5	13	-
Apprenti	13	4	9	-
Photographe	1	-	1	-
Jardinier	2	1	1	-
Chimiste	2	-	2	-
Rentier	5	5	-	-
Total de la population masculine active	829	375	353	101

Professions féminines

	Total	NE	CH	E
HORLOGERIE	106	64	35	7
Horlogère	84	54	25	5
Pierriste	8	3	4	1
Brunisseuse	1	1	-	-
Graveuse	2	-	2	-
Polisseuse	9	4	4	1
Friseuse	1	1	-	-
Finisseuse	1	1	-	-
AGRICULTURE				
Agriculteur	3	3	-	-
SERVICE DOMESTIQUE	143	33	99	11
Servante	97	10	81	6
Domestique	43	22	17	4
Nourrice	3	1	1	1

MÉTIERS SANS QUALIFICATION	34	19	14	1
Journalière	22	15	7	-
Lingère	5	1	3	1
Ouvrière	7	3	4	-
PRODUCTIONS DIVERSES	34	19	15	-
Tricoteuse	1	1	-	-
Crocheteuse	1	-	1	-
Couturière	9	3	6	-
Denteluse	7	6	1	-
Modiste	2	1	1	-
Brodeuse	1	1	-	-
Ouvrages variés	1	1	-	-
Distillatrice	1	1	-	-
Tailleuse	11	5	6	-
«SERVICES»	6	5	1	-
Institutrice	5	4	1	-
Pianiste	1	1	-	-
NÉGOCE				
Négociante	4	4	-	-
AUTRE	8	3	4	1
Débit de sel	1	1	-	-
Pensionnaire	1	-	-	1
Apprentie	6	2	4	-
Rentière	12	11	-	1
Total de la population féminine active	338	150	168	20
Total de la population active	1167	525	521	121

RECENSEMENT 1900

Professions masculines

	Total	NE	CH	E
HORLOGERIE	427	202	206	19
Boîtier	64	27	33	4
Remonteur	85	49	34	2
Ouvrier sur aiguilles	19	5	13	1
Fabricant d'horlogerie	34	25	7	2
Horloger	10	5	4	1
Apprenti horloger	1	1	-	-
Fabricant d'échappement	4	2	1	1
Ouvrier sur ressorts	3	1	2	-
Sertisseur	8	5	3	-
Régleur	3	1	2	-
Emailleur	5	3	2	-
Fabricant d'aiguilles	3	-	3	-
Dégrossisseur	2	1	1	-
Secrets	8	2	5	1
Ouvrier de fabrique	49	18	28	3
Fabricant de spiraux	2	2	-	-
Graveur	13	3	9	1
Doreur	12	6	5	1
Fabricant de cadrans	5	3	2	-
Fabricant de ressorts	3	1	2	-
Fabricant de roues	1	-	1	-
Pivoteur	9	5	4	-
Pendulier	1	1	-	-
Fraises	7	5	2	-
Ouvrier sur roues	1	-	1	-
Pierriste	9	1	8	-
Peintre sur cadrans	3	1	2	-
Guillocheur	3	2	1	-
Professeur d'horlogerie	2	1	1	-
Ouvrier sur pendants	2	1	-	1
Echappement	9	3	6	-
Rhabilleur	1	-	1	-
Assortiment	2	-	2	-
Poseur de glaces	2	2	-	-
Acheveur	3	2	1	-
Repasseur	35	14	20	1
Essayeur juré	2	2	-	-
Visiteur	2	2	-	-

BÂTIMENT	151	38	66	47
Fumiste	9	—	1	8
Menuisier	45	15	22	8
Ferblantier	6	2	4	—
Entrepreneur	2	1	1	—
Serrurier	16	3	11	2
Gypseur	25	3	4	18
Charpentier	13	3	10	—
Maçon	7	—	2	5
Tapissier	6	1	5	—
Carrier	7	3	—	4
Tailleur de pierres	2	2	—	—
Couvreur	4	—	3	1
Architecte	1	—	1	—
Peintre	5	3	2	—
Cimentier	1	—	—	1
Vernisseur	2	2	—	—

PETIT COMMERCE	76	23	45	8
Coiffeur	6	1	3	2
Hôtellerie	8	3	5	—
Cafetier	6	4	2	—
Boulangier	12	2	9	1
Cordonnier	15	4	7	4
Boucher	9	3	5	1
Pâtissier	7	5	2	—
Laitier	1	—	1	—
Charcutier	4	1	3	—
Tailleur d'habits	8	—	8	—

NÉGOCE	31	17	12	2
Négociant	28	16	10	2
Banquier	2	—	2	—
Gérant d'affaires	1	1	—	—

AGRICULTURE	47	19	22	6
Agriculteur	41	18	22	1
Maraîcher	6	1	—	5

TRANSPORTS	25	10	15	-
Charron	3	2	1	-
Voiturier	6	3	3	-
Camionneur	1	1	-	-
Employé CFF	13	3	10	-
Cocher	2	1	1	-
PRODUCTIONS DIVERSES	102	39	55	8
Mécanicien	56	20	35	1
Tonnellier	5	1	3	1
Matelassier	1	-	1	-
Chaudronnier	3	-	-	3
Remouleur	1	-	-	1
Maréchal	2	1	1	-
Distillateur	5	1	4	-
Sellier	3	1	2	-
Gainier	8	6	2	-
Relieur	5	2	2	1
Coutelier	1	-	1	-
Teinturier	3	1	2	-
Imprimeur	3	2	1	-
Bonnetier	1	1	-	-
Typographe	4	3	1	-
Vannier	1	-	-	1
EMPLOYÉ DE COMMERCE ET BUREAU	61	32	24	5
Employé poste	11	7	4	-
Représentant	5	4	1	-
Comptable	9	4	4	1
Voyageur	2	1	1	-
Employé	1	1	-	-
Commis	33	15	14	4
«SERVICES»	42	27	12	3
Secrétaire communal	3	3	-	-
Juge de paix	1	1	-	-
Garde-police	1	1	-	-
Professeur de musique	4	2	1	1
Professeur	4	2	2	-
Pasteur	3	1	2	-
Médecin	3	2	1	-

Dentiste	3	2	-	1
Avocat/notaire	5	4	1	-
Infirmier	1	-	1	-
Pharmacien	3	1	1	1
Directeur de police	1	1	-	-
Gendarme	2	-	2	-
Curé	1	1	-	-
Desservant	2	2	-	-
Instituteur	4	3	1	-
Garde-forestier	1	1	-	-
SERVICE DOMESTIQUE	24	6	15	3
Domestique	22	5	14	3
Cuisinier	1	-	1	-
Sommelier	1	1	-	-
MÉTIERS SANS QUALIFICATION	53	23	24	6
Bûcheron	10	7	2	1
Usinier	1	-	1	-
Cantonnier	2	1	1	-
Journalier	17	6	11	-
Manœuvre	18	8	8	2
Colporteur	5	1	1	3
AUTRE	19	4	11	4
Portier	4	2	-	2
Jardinier	8	1	5	2
Photographe	1	1	-	-
Concierge	5	-	5	-
Herboriste	1	-	1	-
APPRENTIS PENSIONNAIRES	21	1	19	1
apprenti	2	-	2	-
pensionnaire	19	1	17	1
Rentier	11	10	1	-
Total de la population masculine active	Total 1079	NE 441	CH 526	E 112

Professions féminines

	Total	NE	CH	E
HORLOGERIE	205	99	93	13
Repasseuse	4	1	1	2
Débris	7	3	4	-
Ouvrière de fabrique	47	21	21	5
Vis	1	1	-	-
Peintre sur cadrans	8	5	3	-
Ouvrière sur aiguilles	32	12	18	2
Sertisseuse	13	10	2	1
Ouvrière sur spiraux	17	8	9	-
Régleuse	19	13	6	-
Ouvrière sur cadrans	1	1	-	-
Secrets	1	1	-	-
Achevage	1	1	-	-
Pierriste	7	3	3	1
Polisseuse	22	9	12	1
Doreuse	6	2	4	-
Fabricant d'horlogerie	2	1	1	-
Ouvrière sur roues	4	-	4	-
Fabricant d'aiguilles	1	1	-	-
Horlogère	1	1	-	-
Poseuse de glaces	2	2	-	-
Graveuse	2	-	1	1
Finisseuse	1	-	1	-
Echappement	2	2	-	-
Assortiment	2	-	2	-
Huile fine pour horlogerie	1	1	-	-
AGRICULTURE				
Agricultrice	1	-	-	1
SERVICE DOMESTIQUE	103	15	80	8
Servante	91	12	72	7
Gouvernante	2	1	1	-
Sommelière	9	2	6	1
Cuisinière	1	-	1	-
MÉTIERS SANS QUALIFICATION	57	26	28	3
Lingère	24	11	13	-
Journalière	31	15	15	1
Colporteuse	2	-	-	2

PRODUCTIONS DIVERSES	77	40	33	4
Couturière	3	2	-	1
Tailleuse	69	35	32	2
Modiste	3	1	1	1
Lainages	2	2	-	-
«SERVICES»	26	14	10	2
Institutrice	21	11	8	2
Professeur de musique	2	1	1	-
Aide-dentiste	1	1	-	-
Sage-femme	2	1	1	-
NÉGOCE				
Négociante	11	7	1	3
EMPLOYÉ DE BUREAU ET COMMERCE	23	13	9	1
Demoiselle de magasin	15	8	6	1
Comptable	7	4	3	-
Représentante	1	1	-	-
AUTRE	3	2	1	-
Restauratrice	1	-	1	-
Peintre	1	1	-	-
Camionnage	1	1	-	-
PENSIONNAIRES ET APPRENTIES	51	5	27	19
Pensionnaire	47	4	25	18
Apprentie	4	1	2	1
Ménagère	45	23	18	4
Rentière	32	23	7	2
Sœur de charité	2	-	2	-
Total de la population féminine active	Total 557	NE 221	CH 282	E 54
Total de la population active	1636	662	808	166

**RECENSEMENT DES PROFESSIONS FÉMININES
SELON L'ORIGINE ET L'ÉTAT CIVIL (1860)**

	Total	NE			CH			E			Total		
		m	v	c	m	v	c	m	v	c	m	v	c
HORLOGERIE	106	2	5	57	2	5	28	1	-	6	5	10	91
Horlogère	84	2	5	47	2	5	18	1	-	4	5	10	69
Pierriste	8	-	-	3	-	-	4	-	-	1	-	-	8
Brunisseuse	1	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	1
Graveuse	2	-	-	-	-	-	2	-	-	-	-	-	2
Polisseuse	9	-	-	4	-	-	4	-	-	1	-	-	9
Friseuse	1	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	1
Finisseuse	1	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	1
AGRICULTURE													
Agriculteur	3	-	3	-	-	-	-	-	-	-	-	3	-
SERVICE DOMESTIQUE	143	-	3	30	-	4	95	-	-	11	-	7	136
Servante	97	-	-	10	-	1	80	-	-	6	-	1	96
Domestique	43	-	2	20	-	3	14	-	-	4	-	5	38
Nourrice	3	-	1	-	-	-	1	-	-	1	-	1	2
MÉTIERS SANS QUALIFICATION	34	1	10	8	-	2	12	-	-	1	3	11	20
Journalière	22	1	9	5	-	2	5	-	-	-	3	10	9
Lingère	5	-	-	1	-	-	3	-	-	1	-	-	5
Ouvrière	7	-	1	2	-	-	4	-	-	-	-	1	6
PRODUCTIONS DIVERSES	34	2	5	12	-	3	12	-	-	-	1	8	25
Tailleuse	11	1	-	4	-	-	6	-	-	-	-	-	11
Tricoteuse	1	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	1
Crocheteuse	1	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	1
Couturière	9	1	1	1	-	2	4	-	-	-	1	3	5
Denteuse	7	-	3	3	-	1	-	-	-	-	-	4	3
Modiste	2	-	-	1	-	-	1	-	-	-	-	-	2
Brodeuse	1	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	1
Ouvrages variés	1	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	1
Distillatrice	1	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-

«SERVICES»	6	-	-	5	-	-	1	-	-	-	-	-	6
Institutrice	5	-	-	4	-	-	1	-	-	-	-	-	5
Pianiste	1	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	1
NÉGOCE													
Négociante	4	1	3	-	-	-	-	-	-	-	1	3	-
AUTRE													
Débit de sel	1	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-
Pensionnaire	1	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	1
Apprentie	6	-	-	2	-	-	4	-	-	-	-	-	6
Rentière	12	-	8	1	-	-	-	-	-	1	-	8	2
Total													
Total NE CH E Total m v c m v c m v c m v c													
Total de la population féminine active	338	6	30	114	2	14	152	1	-	19	10	43	285

RECENSEMENT DES PROFESSIONS FÉMININES SELON L'ORIGINE ET L'ÉTAT CIVIL (1900)

Total													
NE CH E Total m v c m v c m v c m v c													
HORLOGERIE	205	3	7	89	12	5	76	2	-	11	17	12	176
Repasseuse	4	-	-	1	-	1	-	-	-	2	-	1	3
Débris	7	-	1	2	-	-	4	-	-	-	-	1	6
Ouvrière de fabrique	47	-	-	21	1	1	19	1	-	4	2	1	44
Vis	1	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	1
Peintre sur cadrans	8	-	-	5	-	-	3	-	-	-	-	-	8
Ouvrière sur aiguilles	32	-	-	12	3	1	14	1	-	1	4	1	27
Sertisseuse	13	-	1	9	-	-	2	-	-	1	-	1	12
Ouvrière sur spiraux	17	-	1	7	-	-	9	-	-	-	-	1	16

Régleuse	19	-	1	12	1	-	5	-	-	-	1	1	17
Ouvrière sur cadrans	1	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	1
Secrets	1	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	1
Achevage	1	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1
Pierriste	7	1	-	2	-	-	3	-	-	1	1	-	6
Polisseuse	22	1	-	8	3	1	8	-	-	1	4	1	17
Doreuse	6	-	-	2	1	-	3	-	-	-	1	-	5
Fabricant d'horlogerie	2	-	1	-	-	1	-	-	-	-	-	2	-
Ouvrière sur roues	4	-	-	-	-	-	4	-	-	-	-	-	4
Fabricant d'aiguilles	1	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-
Horlogère	1	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	1
Poseuse de glaces	2	-	1	1	-	-	-	-	-	-	-	1	1
Graveuse	2	-	-	-	1	-	-	-	-	1	1	-	1
Finisseuse	1	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	1
Echappement	2	-	-	2	-	-	-	-	-	-	-	-	2
Assortiment	2	-	-	-	1	-	1	-	-	-	1	-	1
Huile fine pour horlogerie	1	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	1

AGRICULTURE

Agricultrice	1	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	1	-
--------------	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

SERVICE DOMESTIQUE

	103	-	1	14	-	-	78	-	-	8	-	3	100
Servante	91	-	-	12	-	2	70	-	-	7	-	2	89
Gouvernante	2	-	1	-	-	-	1	-	-	-	-	1	1
Sommelière	9	-	-	2	-	-	6	-	-	1	-	-	9
Cuisinière	1	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	1

MÉTIERS

SANS QUALIFICATION

	57	4	8	14	3	13	12	-	3	-	7	24	26
Lingère	24	-	-	11	1	1	11	-	-	-	1	1	22
Journalière	31	4	8	3	2	12	1	-	1	-	6	21	4
Colporteuse	2	-	-	-	-	-	-	-	2	-	-	2	-

PRODUCTIONS DIVERSES

	77	2	4	34	-	1	32	-	-	4	2	5	70
Couturière	3	-	1	1	-	-	-	-	-	1	-	1	2
Fabricante d'huile	1	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	1
Modiste	3	-	-	1	-	-	1	-	-	1	-	-	3
Lainages	2	-	2	-	-	-	-	-	-	-	-	2	-
Tailleuse	69	2	1	32	-	1	31	-	-	2	2	2	65

«SERVICES»	26	-	1	13	-	-	10	-	-	2	-	1	25
Institutrice	21	-	-	11	-	-	8	-	-	2	-	-	21
Professeur de musique	2	-	-	1	-	-	1	-	-	-	-	-	2
Aide-dentiste	1	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	1
Sage-femme	2	-	1	-	-	-	1	-	-	-	-	1	1
NÉGOCE													
Négociante	11	-	6	1	-	1	-	2	1	-	2	8	1
EMPLOYÉ DE BUREAU ET COMMERCE													
	23	-	1	12	-	-	9	-	-	1	-	1	22
Demoiselle de magasin	15	-	-	8	-	-	6	-	-	1	-	-	15
Comptable	7	-	-	4	-	-	3	-	-	-	-	-	7
Représentante	1	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-
AUTRES													
	3	-	1	1	-	1	-	-	-	-	1	1	1
Restauratrice	1	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	1	-
Peintre	1	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	1
Camionnage	1	-	1	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-
PENSIONNAIRES ET APPRENTIES													
	51	-	-	5	-	-	27	-	-	1	-	-	51
Pensionnaire	47	-	-	4	-	-	25	-	-	-	-	-	47
Apprentie	4	-	-	1	-	-	2	-	-	1	-	-	4
Ménagère	45	-	7	16	-	8	10	-	-	2	-	17	28
Rentière	32	-	18	5	-	7	-	-	2	-	-	27	5
Sœur de charité	2	-	-	-	-	-	2	-	-	-	-	2	-
Total													
		NE			CH			E			Total		
		m	v	c	m	v	c	m	v	c	m	v	c
Total de la population féminine active	557	9	29	183	15	23	244	4	5	45	28	57	472

Annexe VI

Age des nouveaux mariés célibataires

Age des nouvelles mariées

	1727- 1754	1755- 1779	1780- 1804	1805- 1829	1830- 1854	1855- 1879	1880- 1904	1905- 1914
15	-	-	1	-	-	1	-	-
16	-	-	-	-	-	1	-	1
17	2	2	2	1	4	4	9	4
18	2	1	3	3	5	17	24	12
19	3	4	9	9	17	33	25	21
20	4	8	3	9	17	51	45	33
21	4	9	7	11	23	67	69	29
22	5	11	4	4	21	64	91	38
23	4	5	5	10	35	54	56	43
24	6	4	7	14	20	46	57	37
25	6	3	6	12	31	34	53	34
26	5	2	5	10	14	26	53	31
27	4	6	4	8	9	31	29	19
28	7	5	5	3	13	24	30	22
29	1	2	4	3	12	18	22	12
30	6	4	7	3	5	9	17	7
31	4	5	4	3	5	8	8	13
32	1	2	1	4	8	7	10	4
33	5	3	1	3	7	12	8	6
34	2	-	2	1	3	4	5	4
35	2	2	2	1	2	1	2	5
36	-	-	2	-	2	7	1	3
37	-	1	-	-	4	4	4	2
38	2	1	-	3	1	4	4	1
39	-	-	1	-	2	5	1	-
40	-	-	3	-	3	2	7	3

	1727- 1754	1755- 1779	1780- 1804	1805- 1829	1830- 1854	1855- 1879	1880- 1904	1905- 1914
41	1	1	-	1	2	5	3	3
42	1	-	-	1	-	3	4	2
43	-	-	1	-	1	1	1	-
44	-	-	-	-	1	2	-	1
45	3	-	-	-	2	3	-	-
46	-	-	-	-	-	-	1	-
47	1	-	2	-	-	3	-	-
48	-	-	-	-	1	1	-	-
49	-	-	-	-	-	1	-	-
50+	-	2	-	1	-	2	3	1
Inconnu	22	12	30	21	29	3	-	-
Total	103	95	121	139	299	558	642	391

**Age des nouveaux mariés (mariage avant 50 ans)
(dès 1824 seuls les célibataires sont considérés)**

	1727- 1754	1755- 1779	1780- 1804	1805- 1829	1830- 1854	1855- 1879	1880- 1904	1905- 1914
16	-	-	1	-	-	-	-	-
17	-	-	-	1	-	-	-	-
18	-	1	1	2	-	2	2	-
19	-	3	2	2	8	12	6	5
20	3	5	3	3	5	14	22	12
21	1	2	2	4	14	30	34	21
22	4	8	3	8	24	33	45	24
23	3	7	7	9	24	48	59	33
24	6	3	3	11	26	59	63	44
25	9	3	7	4	31	46	74	44
26	3	3	5	11	19	42	41	31
27	4	7	10	11	15	42	49	25
28	7	5	2	9	20	44	42	34
29	3	4	4	6	13	25	31	23
30	5	3	3	2	11	19	27	19
31	4	3	1	6	9	26	26	15
32	7	2	6	4	3	14	16	8
33	6	-	3	4	4	12	13	4
34	1	3	2	3	3	4	14	8
35	3	1	4	-	2	6	14	4
36	-	2	1	3	1	5	5	6
37	3	1	-	1	3	9	4	1
38	4	1	1	3	2	2	5	1
39	2	1	1	2	1	4	4	1
40	3	1	1	1	-	6	2	1
41	2	2	1	2	1	1	-	2
42	1	-	2	2	1	3	6	4
43	1	1	-	-	2	1	2	-
44	1	-	1	1	-	-	3	1
45	2	1	-	-	1	1	-	-
46	1	1	3	1	-	3	2	1
47	-	1	-	-	-	-	1	-
48	-	-	-	-	1	1	-	-
49	1	2	1	-	-	1	1	-
Inconnu	12	18	45	25	32	1	-	-
Total	102	95	126	141	276	516	613	372

Annexe VII

Age combiné des époux au mariage (1727-1914) (premiers mariages)

Période de mariage (1727-1754)

AGE FEMME

	15-19	20-24	25-29	30-34	35-39	40-44	45-49	Tous
A 15-19	0	0	0	0	0	0	0	0
G 20-24	1	5	2	3	1	0	0	12
E 25-29	3	3	5	7	0	1	1	20
30-34	1	7	8	1	1	1	0	19
M 35-39	0	2	3	3	0	0	0	8
A 40-44	1	1	1	2	0	0	1	6
R 45-49	0	0	1	0	0	0	0	1
I Tous	6	18	20	16	2	2	2	66

Période de mariage (1755-1779)

AGE FEMME

	15-19	20-24	25-29	30-34	35-39	Tous
A 15-19	0	0	3	0	0	3
G 20-24	2	13	2	2	1	20
E 25-29	3	8	4	4	0	19
30-34	0	7	2	1	0	10
M 35-39	0	2	2	0	0	4
A 40-44	0	0	0	1	1	2
R 45-49	0	0	1	1	0	2
I Tous	5	30	14	9	2	60

Période de mariage (1780-1804)

		AGE FEMME							
		15-19	20-24	25-29	30-34	35-39	40-44	45-49	Tous
A	15-19	1	1	2	0	0	0	0	4
G	20-24	1	7	0	3	0	0	0	11
E	25-29	4	6	9	1	1	0	0	21
	30-34	2	1	3	2	1	0	0	9
M	35-39	0	0	1	1	0	2	0	4
A	40-44	0	0	0	0	1	0	1	2
R	45-49	0	0	0	2	1	0	0	3
I	Tous	8	15	15	9	4	2	1	54

Période de mariage (1805-1829)

		AGE FEMME						
		15-19	20-24	25-29	30-34	35-39	40-44	Tous
A	15-19	1	1	2	0	0	0	4
G	20-24	5	11	9	0	0	0	25
E	25-29	3	11	9	4	0	0	27
	30-34	0	5	1	2	0	0	8
M	35-39	0	1	0	0	0	0	1
A	40-44	0	0	0	0	0	1	1
R	Tous	9	29	21	6	0	1	66
I								

Période de mariage (1830-1854)

		AGE FEMME							
		15-19	20-24	25-29	30-34	35-39	40-44	45-49	Tous
A	15-19	1	4	0	0	0	0	0	5
G	20-24	6	27	17	1	1	0	0	52
E	25-29	6	26	30	5	4	1	1	73
	30-34	3	5	9	3	1	0	1	22
M	35-39	1	2	0	2	0	0	0	5
A	40-44	0	0	1	0	1	0	0	2
R	Tous	17	64	57	11	7	1	2	159
I									

Période de mariage (1855-1879)

AGE FEMME

	15-19	20-24	25-29	30-34	35-39	40-44	45-49	50-54	Tous
A 15-19	2	6	1	0	1	0	0	0	10
G 20-24	24	95	36	0	0	1	0	0	156
E 25-29	16	99	40	16	5	0	0	0	176
30-34	5	25	23	6	1	3	0	0	63
M 35-39	2	3	6	3	2	3	0	0	19
A 40-44	0	1	1	1	2	2	0	1	8
R 45-49	0	2	1	2	0	0	1	0	6
I 50-54	0	0	0	0	0	0	1	0	1
Tous	49	231	108	28	11	9	2	1	479

Période de mariage (1875-1899)

AGE FEMME

	15-19	20-24	25-29	30-34	35-39	40-44	45-49	50-54	55-59	Tous
A 15-19	6	1	1	0	0	0	0	0	0	8
G 20-24	19	104	42	4	0	0	0	0	0	169
E 25-29	16	105	52	13	1	0	0	0	1	188
30-34	6	30	23	11	3	0	0	0	0	73
M 35-39	2	4	9	4	1	4	0	0	0	24
A 40-44	0	0	5	1	1	0	0	0	0	7
R 45-49	0	0	0	2	1	1	0	0	0	4
I 50-54	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
55-59	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
60-64	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1
Tous	49	244	132	35	7	5	0	0	2	474

Période de mariage (1900-1914)

AGE FEMME

	15-19	20-24	25-29	30-34	35-39	40-44	45-49	50-54	Tous
A 15-19	3	2	0	0	0	0	0	0	5
G 20-24	28	98	41	7	0	0	0	0	174
E 25-29	13	97	63	13	5	1	0	0	192
30-34	1	23	24	5	4	2	0	0	59
M 35-39	0	5	5	2	0	1	0	0	13
A 40-44	1	1	0	3	1	0	0	0	6
R 45-49	0	0	1	0	0	0	0	1	2
I Tous	46	226	134	30	10	4	0	1	451

Annexe VIII

**Répartition des familles complètes
selon le nombre d'enfants
et l'âge au mariage de la femme**

Mariages 1727-1904
Classement des familles complètes suivant le nombre d'enfants
Naissances retrouvées et morts avant le baptême compris
(femmes mariées à 20-24 ans)

Nombre d'enfants	1727- 1761	1762- 1779	1780- 1804	1805- 1829	1830- 1855	1855- 1879	1880- 1904
0	0	4	0	1	2	6	5
1	0	1	1	0	3	2	2
2	0	1	1	4	3	5	2
3	0	0	2	6	5	8	9
4	1	1	2	2	4	12	6
5	1	0	1	2	3	6	7
6	3	1	1	1	3	5	6
7	1	1	0	1	3	6	2
8	3	2	0	1	4	2	1
9	2	2	0	1	4	3	0
10	2	1	0	0	2	7	1
11	1	2	0	0	0	2	0
12	0	0	0	0	1	3	1
13	0	0	0	0	0	0	0
14	0	0	0	1	0	1	0
Ensemble	14	16	8	20	37	68	42

Mariages 1727-1904
Classement des familles complètes suivant le nombre d'enfants
Naissances retrouvées et morts avant le baptême compris
(femmes mariées à 25-29 ans)

Nombre d'enfants	1727-1761	1762-1779	1780-1804	1805-1829	1830-1855	1855-1879	1880-1904
0	0	0	2	2	2	6	9
1	1	0	0	0	4	2	6
2	0	0	1	2	5	4	1
3	0	0	4	2	3	3	1
4	3	3	0	0	3	5	8
5	1	3	1	2	7	5	3
6	1	2	1	1	2	2	2
7	5	0	0	1	2	2	2
8	0	2	1	0	2	2	1
9	0	0	1	0	1	2	0
10	1	0	0	0	2	2	0
11	1	0	0	0	0	0	0
12	0	0	1	2	0	1	0
13	0	0	0	0	0	0	0
14	0	0	0	0	0	0	0
15	0	0	0	0	0	1	0
Ensemble	13	10	12	12	33	37	33

Mariages 1727-1904
Classement des familles complètes suivant le nombre d'enfants
Naissances retrouvées et morts avant le baptême compris
(femmes mariées à 30-34 ans)

Nombre d'enfants	1727-1761	1762-1779	1780-1804	1805-1829	1830-1855	1855-1879	1880-1904
0	0	0	1	1	0	1	4
1	1	0	1	3	3	2	0
2	2	0	1	1	1	1	1
3	1	2	2	1	3	1	3
4	4	1	1	1	2	1	2
5	4	1	1	0	3	1	1
6	2	1	2	0	1	0	1
7	0	0	0	0	0	1	0
8	1	0	1	0	0	0	1
Ensemble	15	5	10	7	13	8	13

Sources et Bibliographie

1. SOURCES MANUSCRITES

Archives de l'Etat de Neuchâtel (AEN)

Anciennes archives

SÉRIES

Abri

Relevé du prix des céréales à Neuchâtel et Cerlier – Lacunes (1778-1799)	Doss 1/I-V
Même sujet (1800-1812)	Doss 1/IV
Même sujet (1815-1839)	Doss 1/V
Même sujet (1840-1847)	Doss 1/VI

Cultes

Remontrances de la compagnie des pasteurs (1612-1847)	Doss 1/I-V
Affaires d'état civil (1748-1847)	Doss 3/VIII
Mariages (1560-1846)	Doss 3/IX
Mariages mixtes (1800-1854)	Doss 11/VI

Etat civil

Tenue des registres (1784-1846)	Doss 1/I-IV
Adoptions	Doss 1/IX
Modifications des noms de familles (1787-1845)	Doss 1/X
Recherches de parenté, constat d'identité (1791-1847)	Doss 1/XI
Corrections des registres (1809-1848)	Doss 2/I-VI
Naissances (1809-1848)	Doss 3/I-XVIII
Mariages (1753-1792)	Doss 4/I
Anabaptistes (1809-1848)	Doss 4/II
Mariages bénis hors paroisse (1754-1838)	Doss 4/III
Mariages par procuration (1843-1844)	Doss 4/IV
Mariages mixtes (1803-1845)	Doss 4/V
Mariages mixtes : enquête statistique par juridiction (1845)	Doss 4/VI
Dispenses pour la publication de bans de mariage (1822-1848)	Doss 4/VII
Publications des bans de mariage (1772-1843)	Doss 4/VIII

Promesses de mariage rompues (1767-1843)	Doss 4/IX
Mariages avec des étrangers ou à l'étranger (1722-1848)	Doss 4/X
Justice matrimoniale de Neuchâtel (1678-1846)	Doss 4/XI
Justice matrimoniale de Valangin (1760-1841)	Doss 4/XII
Consistoires seigneuriaux (1843)	Doss 4/XIII
Etrangers	
Recensement de 1790 (Val-de-Travers)	Doss 4/Ib
Illégitimes	
Déclarations de grossesse (Fleurier 1807-1863)	Doss 2/VIII
Police centrale	
Autorisations de mariage pour non neuchâtelois (1831-1838)	Doss 64 et 65
Charivaris	Doss 66/III
Police sanitaire	
Rapport et enquête sur les conditions hygiéniques de l'atelier de dorure (1842-1844)	Doss 1/V-VI
Sages-femmes (1787-1847)	Doss 4/I-IX
Epidémies diverses (1781-1843)	Doss 10/III-VI
Choléra (1831-1832)	Doss 11/I-X
Petite vérole (1806-1847)	Doss 12/I-IV
Vaccination (Fleurier 1807)	Doss 13/V
Vaccination (Fleurier 1809)	Doss 14/I
Vaccination (Fleurier 1826, 1831, 1835)	Doss 14/VI
Traité d'hygiène (1809)	Doss 19
Recensements	
Dénombrements des peuples, des pauvres et autres (1750)	Doss 30
Recensement fédéral de 1837	
pour le district du Val-de-Travers	Doss 21/III
Population, recensements généraux (1750-1844)	Doss 23a/I-IV
Tabelles générales de la population - Juridiction du Val-de-Travers (1759-1846)	Doss 9/I
Tabelles de la population - Fleurier (1759-1848)	Doss 10/I
Tableaux généraux de la population - Principauté de Neuchâtel (1752-1815)	Doss 25
Tableaux généraux de la population - Principauté de Neuchâtel (1816-1846)	Doss 26, 27 et 28
Tableaux des vocations et professions par juridiction (1815-1846)	Doss 35-40
Tableaux des vocations et professions par district (1846-1848)	Doss 41
Tableaux particuliers de la population (1816-1839)	Doss 31-34
Recensements spéciaux, généraux et divers - Val-de-Travers (1750-1849)	Doss 23b
Tableaux statistiques (1862-1916)	Doss 29
Tableaux généraux des paroisses (naissances, mariages, décès) (1761-1815)	Doss 24

Listes des décès, naissances, mariages et morts d'après les maladies principales (Fleurier 1801-1815)	Doss 42/III
Recensements de la population et des maisons – Tableaux des districts (1848-1889)	Doss 82 et 83
Recensements cantonaux et par communes (1890-1914)	Doss 84 et 85
Recensements récapitulatifs par district (1840-1925)	Doss 88

MANUELS DU CONSEIL D'ETAT (Années 1727-1848)

RECONNAISSANCES

Fleurier par Marthy (1658-1660)	Val-de-Travers No 15
Fleurier, Buttes et Saint-Sulpice par Guyenet (1736)	Val-de-Travers No 22

REGISTRES PAROISSIAUX

Baptêmes (Fleurier) 1727-1854
Mariages (Fleurier) 1727-1852
Décès (Fleurier) 1727-1854
Bans (Fleurier) 1824-1854
Listes de catéchumènes (Fleurier) 1727-1823

FONDS BERTHIER/1. Essai sur l'Etat actuel de la Principauté, 1806

Nouvelles archives

ARCHIVES DES DÉPARTEMENTS

Département de police

Hygiène sociale et morale (1892-1940)	B 407/I-VIII
Santé publique (1886-1943)	B 456/I-X

Département de justice

Officiers de l'état civil (1852)	Doss 11/IV
Correspondance de la préfecture du Val-de-Travers (1853)	Doss 12/VI
Correspondances diverses (1853)	Doss 13/III
Officiers de l'état civil (1854)	Doss 14/XI
Etat civil (1855-1910) (Fleurier exclusivement)	Doss 16-81

Département de l'intérieur (série statistique)

Recensement cantonal 1851-1875	Doss 551
Recensement fédéral de 1860	Doss 553
Recensement fédéral de 1870	Doss 554
Recensement cantonal 1890-1896	Doss 555
Recensement cantonal 1880-1888	Doss 556
Recensements cantonaux (directives) 1895-1915	Doss 564-566
Recensement fédéral de 1900 (organisation)	Doss 575
Recensement fédéral de 1910 (organisation)	Doss 576

REGISTRES D'ÉTAT CIVIL

Naissances (Fleurier) 1854-1914
Mariages (Fleurier) 1852-1914
Décès (Fleurier) 1854-1914

RECENSEMENTS CANTONAUX PAR COMMUNE, Fleurier, 1860-1915

II. SOURCES IMPRIMÉES

Almanach de la République et canton de Neuchâtel, Neuchâtel, 1859.

Annuaire statistique de la Suisse, publié par le Bureau fédéral de statistique, Berne, dès 1891.

ALLAMAND Ch.-H.

Essai statistique sur la Mairie des Verrières, Neuchâtel, 1831.

ALLAMAND CH.-H.

Statistique de la Châtellenie du Val-de-Travers, Neuchâtel, 1836.

ALLAMAND CH.-H.

Description de la juridiction de Travers, Neuchâtel, 1843.

AMIEST A.

La description de la principauté de Neuchâtel et de Valangin, s.l., 1692.

BERTHOUD F.

Constitutionnel Neuchâtelois, Neuchâtel, 1843.

BERTHOUD F.

«Les vieux chemins et les vieilles gens du Val-de-Travers», in *Bulletin de la société neuchâteloise de géographie*, t. IV, 1888, pp. 192-202.

BOLENS L.

Elixirs et merveilles, un manuscrit inédit sur la cuisine bourgeoise en Suisse romande à la fin du XVIII^e siècle, Genève, 1984.

Bulletin de statistique suisse, publié par le Bureau fédéral de statistique, Berne, dès 1919 (Volumes concernant le recensement fédéral de 1910: 1, 2, 7 et 8).

Feuille officielle de la République et Canton de Neuchâtel, Neuchâtel, dès 1835.

GUILLAUME L.

«Recherches sur le mouvement de la population dans le canton de Neuchâtel de 1760 à 1875», extrait du *Journal de statistique suisse*, 1876, N° IV.

HENRIOD H.-F.

Mémoire sur les causes de la disette et du renchérissement du bois, Neuchâtel, 1794.

HENRIOD H.-F.

Jusqu'à quel point les arts et le commerce peuvent-ils être exercés utilement dans ce pays? Quels seraient les moyens les plus propres à porter ses habitants à se contenir dans les limites indiquées et à diriger principalement leurs vues du côté de la culture de la terre?, Neuchâtel, 1798.

HENRIOD H.-F.

Mémoire sur cette question: Quels sont les avantages et les inconvénients qui résultent de l'abolition de la vaine pâture et quel est le meilleur parti à prendre à cet égard?, Neuchâtel, 1807.

HUGUENIN D.-G.

Description de la juridiction de la Brévine, Neuchâtel, 1796.

HUGUENIN D.-G.

Mémoire sur les défauts les plus essentiels qu'on observe dans la culture des terres de nos montagnes; sur leurs causes et sur les moyens d'y remédier, Neuchâtel, 1799.

Indicateur du canton de Neuchâtel, Neuchâtel, 1900.

Le véritable messager boiteux de Neuchâtel, Neuchâtel, dès 1805.

Matériaux pour la Statistique de la Confédération Suisse, Berne, Département fédéral de l'Intérieur, 1857 (Résultats concernant le recensement fédéral de 1850).

MEURON [pasteur] de

Mémoire sur l'importance de la culture des pommes de terre dans la principauté de Neuchâtel et Valangin, s.l., 1793.

MEURON L. de

Description topographique de la Châtellenie du Val-de-Travers, Neuchâtel, 1830.

Mouvement de la population en Suisse, publication annuelle du Bureau fédéral de statistique, Berne, 1876-1914.

Naissances, décès et mariages en Suisse, publication annuelle du Bureau fédéral de statistique, Berne, 1867-1875.

OSTERVALD F.-S.

Description des montagnes et des vallées qui font partie de la principauté de Neuchâtel et Valangin, Neuchâtel, 1766.

PETER S.

Description de la paroisse et du vallon des Ponts, Neuchâtel, 1806.

SANDOZ-ROLLIN H.-A.

Essai statistique sur le canton de Neuchâtel, Zurich, 1818.

SANDOZ-TRAVERS J. de

Notice historique sur la seigneurie de Travers, Neuchâtel, 1881.

Statistique de la Suisse, publiée par le Bureau fédéral de statistique, Berne, 1862-1918 (Volumes concernant les recensements fédéraux de 1860 à 1910: 1, 2, 8, 15, 20, 28, 51, 56, 59, 84, 88, 97, 140, 145, 151, 195, 204 et 212).

III. BIBLIOGRAPHIE

La bibliographie qui suit n'a rien d'exhaustif; il ne s'agit que de la liste des ouvrages cités au cours du texte.

ALMQUIST E.

«Pre-famine Ireland and the Theory of European Protoindustrialization. Evidence from the 1841 Census», in *Journal of Economic History*, 39, 1979, pp. 699-718.

ANDERSON B.A.

«Regional and cultural Factors in the Decline of Marital Fertility in Western Europe», in COALE A.J. et COTTS WATKINS S. (dir.), *The decline of Fertility in Europe*, Princeton, 1986.

ANDERSON M.

Family Structure in nineteenth Century Lancashire, Londres, 1971.

ANDERSON M.

«Household structure and the industrial revolution; mid-nineteenth-century Preston in comparative perspective», in LASLETT P. (dir.), *Household and Family in past time*, Cambridge, 1972, pp. 215-235.

ANDERSON M.

Approaches to the History of the Western Family, Londres, 1980.

ANDORKA R.

«Un exemple de faible fécondité légitime dans une région de la Hongrie, l'Orman-sag à la fin du XVIII^e et au début du XIX^e siècle: contrôle des naissances ou faux-semblants?», in *Annales de démographie historique*, 1972, pp. 25-53.

ARIES Ph.

L'enfant et la vie familiale sous l'Ancien Régime, Paris, 1975, première édition en 1960.

AUBERT L.

«Une enquête sur les registres de paroisse en 1700», in *MN (Musée Neuchâtelois)*, 1926, pp. 81-87.

BACHELIN A.

L'horlogerie neuchâteloise, Neuchâtel, 1888.

BAIROCH P.

De Jericho à Mexico: villes et économie dans l'histoire, Paris, 1985.

BARDET J.-P.

Rouen aux XVII^e et XVIII^e siècles. Les mutations d'un espace social, 2 vol., Paris, 1983.

BARDET J.-P. et DUPAQUIER J.

«Contraception: les Français les premiers, mais pourquoi?», in *Communications*, 44, 1986, pp. 3-33.

BELMONT N.

«Le joli mois de mai», in *L'Histoire*, 1, 1978, pp. 16-25.

BERKNER L.K.

«The Stem Family and the Developmental cycle of the Peasant Household: An Eighteenth-century Austrian Example», in *The American historical Review*, 77, 1972, pp. 398-418.

BIDEAU A.

«Les mécanismes autorégulateurs des populations traditionnelles», in *Annales ESC*, 38, 1983, pp. 1040-1057.

BIETENHARD B.

Die Kirchgemeinde Langnau im XVIII. Jahrhundert: eine Sozialgeschichte. Untersuchung, Berne, 1987.

BILLACOIS F.

«Au sujet du creux de mai», in *Annales de démographie historique*, 1968, pp. 422-423.

BIRABEN J.-N.

«Quelques aspects de la mortalité en milieu urbain», in *Population*, 30, 1975, pp. 509-522.

BLAYO Y.

«La proportion des naissances illégitimes en France de 1740 à 1789», in *Population*, 30, 1975, pp. 65-70.

BLAYO Y.

«La mortalité en France de 1740 à 1829», in *Population*, 30, 1975, pp. 123-142.

BLUM A.

«L'évolution de la fécondité en France aux XVIII^e et XIX^e siècles — Analyse régionale», in *Annales de démographie historique*, 1988, pp. 157-177.

BOUCHARD G.

«L'étude des structures familiales pré-industrielles: pour un renversement des perspectives», in *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 28, 1981, pp. 545-571.

BOURGEOIS J.

«Le mariage coutume saisonnière. Contribution à une étude sociologique de la nuptialité en France», in *Population*, 1, 1946, pp. 623-642.

BOURGEOIS-PICHAT J.

«La mesure de la mortalité infantile, principes et méthodes», in *Population*, 6, 1951, pp. 233-248.

BRAUN R.

Industrialisierung und Volksleben: Die Veränderung der Lebensformen in einem ländlichen Industriegebiet vor 1800 (Zürcher Oberland), Winterthur, 1960.

BRAUN R.

«Protoindustrialization and Demographic Changes in the Canton of Zurich», in TILLY Ch. (dir.), *Historical Studies of Changing Fertility*, Princeton, 1978, pp. 289-334.

BUCHER S.

Bevölkerung und Wirtschaft des Amtes Entlebuch im 18. Jahrhundert, Eine Regionalstudie als Beitrag zur Sozial- und Wirtschaftsgeschichte der Schweiz im Ancien Régime, Lucerne, 1974.

BUHLER H.

Horlogerie, Neuchâtel, 1948.

BURGUIERE A.

«De Malthus à Max Weber: le mariage tardif et l'esprit d'entreprise», in *Annales ESC*, 27, 1972, pp. 1128-1138.

BURGUIERE A.

«Pour une typologie des formes d'organisation domestique de l'Europe moderne (XV^e-XIX^e siècles)», in *Annales ESC*, 41, 1986, pp. 639-655.

BURGUIERE A., KLAPISCH-ZUBER C. (et al.)

Histoire de la famille. Le choc des modernités, Paris, 1986.

BURRI H.-R.

Die Bevölkerung Luzerns im 18. und frühen 19. Jahrhundert. Demographie und Schichtung einer Schweizer Stadt im Ancien Régime, Lucerne, 1975.

CABOURDIN G.

«Le remariage», in *Annales de démographie historique*, 1978, pp. 305-336.

CASPARD P.

«Conceptions prénuptiales et développement du capitalisme dans la Principauté de Neuchâtel (1678-1820)», in *Annales ESC*, 29, 1974, pp. 989-1008.

CASPARD P.

«Les ouvriers en indiennes au XVIII^e siècle», in *MN*, 1974, pp. 157-168.

CASPARD P.

«Une communauté rurale à l'épreuve de l'industrialisation: Cortaillod de 1750 à 1850», in *Bulletin du centre d'histoire économique et sociale de la région lyonnaise*, 1976, 4, pp. 1-35.

CASPARD P.

«La fabrique au village. Problèmes de la formation du prolétariat au temps de la première révolution industrielle», in *Le mouvement social*, 1976, 4, pp. 15-37.

CASPARD P.

La fabrique Neuve de Cortaillod (1752-1854). Entreprise et profit pendant la révolution industrielle, Paris, 1979.

CHABLOZ F.

«La fête de mai: Coutumes neuchâteloises et vaudoises», in *Archives suisses des traditions populaires*, t. 2, 1848, pp. 14-29.

CHAPUIS A.

«Les Bovet de Chine et la montre chinoise», in *MN*, 1918, pp. 177-193 et 1919, pp. 24-39.

- CHAPUIS A.
La montre chinoise. Relations de l'horlogerie suisse avec la Chine, Neuchâtel, 1919.
- CHAUNU P.
La civilisation de l'Europe classique, Paris, 1966.
- CHESNAIS J.-Cl.
La transition démographique, Paris, 1986.
- CHRIST Th.
La présence étrangère dans la principauté de Neuchâtel vers 1790, Neuchâtel, 1990 (Mémoire de licence, IH).
- CLERC J.-H.
«Remarques sur le Val-de-Travers: Fleurier en 1765», in *MN*, 1879, pp. 296-299.
- COALE A.J.
The Demographic Transition Reconsidered, Liège, 1974.
- COALE A.J. et COTTS WATKINS S. (dir.)
The decline of Fertility in Europe, Princeton, 1986.
- COLLOMP A.
«Famille nucléaire et famille élargie en Provence au XIX^e siècle», in *Annales ESC*, 27, 1972, pp. 219-224.
- CONRAD C.
«La sénilité comme problème social: cause de décès, d'invalidité et de pauvreté (exemples allemands du XVIII^e au XX^e siècle)», in *Annales de démographie historique*, 1985, pp. 39-51.
- COONTZ S.H.
Population Theories and their Economic Interpretation, Londres, 1957.
- COP R.
Histoire de la Chaux-de-Fonds, La Chaux-de-Fonds, 1980.
- COURVOISIER J.
Le maréchal Berthier et sa principauté de Neuchâtel 1806-1814, Neuchâtel, 1959.
- COURVOISIER J.
La ville de Neuchâtel, Monuments d'art et d'histoire, t. 1, Bâle, 1955.
- COURVOISIER J.
Les districts du Val-de-Travers, du Val-de-Ruz, du Locle et de la Chaux-de-Fonds, Monuments d'art et d'histoire, t. 3, Bâle, 1968.
- COURVOISIER J.
«Essai sur les noms des habitants de Fleurier du XIV^e siècle au XVIII^e siècle», in *MN*, 1968, pp. 32-43.
- COURVOISIER J.
Petit guide des archives anciennes de l'Etat de Neuchâtel, Neuchâtel, 1981.

COURVOISIER J.

«Notes sur l'histoire de l'état civil dans le pays de Neuchâtel», in *MN*, 1983, pp. 49-67.

DEMAUSS LI.

The History of Childhood, New York, 1974.

DEMOS J.

A little Commonwealth: Family Life in Plymouth Colony, New York, 1970.

DEMOS J.

«Demography and psychology in the historical study of family-life: a personal report», in LASLETT P. (dir.), *Household and family in past time*, Cambridge, 1972, pp. 561-569.

DENIEL R. et HENRY L.

«La population d'un village du Nord de la France : Sainghin-en-Mélantois de 1665 à 1851», in *Population*, 20, 1965, pp. 563-602.

DESPLANQUES G.

La mortalité des adultes suivant le milieu social, Paris, 1976.

DESPLANQUES G.

«L'inégalité sociale devant la mort», in *Economie et statistiques*, 162, 1984, pp. 29-50.

DESAMA CI.

Population et révolution industrielle. Evolution des structures démographiques à Verviers dans la première moitié du 19^e siècle, Paris, 1985.

DEYON P.

«L'enjeu des discussions autour du concept de protoindustrialisation», in *Revue du Nord*, 61, 1979, pp. 9-15.

DEYON P.

«Fécondité et limites du modèle protoindustriel : premier bilan», in *Annales ESC*, 39, 1984, pp. 868-881.

Dictionnaire géographique de la Suisse (DGS), Neuchâtel, 1902-1910.

DONZELOT J.

La police des familles, Paris, 1977.

DRAKE M. (dir.)

Population and Industrialization, Londres, 1973.

DUPAQUIER J.

«Problèmes de contrôle des dénombrements», in *Annales de démographie historique*, 1972, pp. 203-214.

DUPAQUIER J.

«De l'animal à l'homme : le mécanisme autorégulateur des populations traditionnelles», in *Revue de l'Institut de sociologie de Bruxelles*, 2, 1972, pp. 177-211.

- DUPAQUIER J.
«Le mouvement saisonnier des mariages en France (1856-1968)», in *Annales de démographie historique*, 1977, pp. 131-149.
- DUPAQUIER J.
La population française aux XVII^e et XVIII^e siècles, Paris, 1979.
- DUPAQUIER J. (dir.)
Histoire de la population française, 4 vol., Paris, 1988/89.
- ECKLIN S.
Le journal de Daniel Sandoz. Essai de lecture critique, Neuchâtel, 1990 (Mémoire de Licence, IH).
- ENGELS F.
L'origine de la famille, de la propriété privée et de l'Etat, Paris, 1975.
- FALLET M.
Folklore du pays de Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds, 1948.
- FALLET-SCHEURER M.
Le travail à domicile dans l'horlogerie suisse et ses industries annexes. Rapport final publié au nom du Comité d'organisation des expositions de Zurich et de Bâle de l'industrie à domicile (1909), Berne, 1912.
- FAUVE-CHAMOUX A.
«Les structures familiales au royaume des familles-souches : Esparros», in *Annales ESC*, 39, 1984, pp. 513-528.
- FAVARGER D.
Le régime matrimonial dans le Comté de Neuchâtel du XV^e au XIX^e siècle, Neuchâtel, 1970.
- FINE-SOURIAC A.
«La famille-souche pyrénéenne au XIX^e siècle», in *Annales ESC*, 32, 1977, pp. 478-487.
- FLANDRIN J.-L.
Les amours paysannes. Amour et sexualité dans les campagnes de l'ancienne France (XVI^e-XIX^e siècle), Paris, 1975.
- FLANDRIN J.-L.
Famille, parenté, maison, sexualité dans l'ancienne société, Paris, 1976.
- FLANDRIN J.-L. et WALL R.
«Les caractéristiques de la famille occidentale et leur ancienneté», in *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 25, 1978, pp. 476-480.
- FLEURY M. et HENRY L.
Nouveau manuel de dépouillement et d'exploitation de l'état civil ancien, Paris, 1965.
- FLINN M.W.
The European Demographic System, 1500-1820, Baltimore, 1981.

- FREY M.
«Du mariage au concubinage dans les classes populaires à Paris (1846-1847)», in *Annales ESC*, 33, 1978, pp. 803-829.
- FRIEDLAENDER S.
Histoire et psychanalyse, Paris, 1975.
- GALLIANO P.
«La mortalité infantile (indigènes et nourrissons) dans la banlieue sud de Paris à la fin du XVIII^e siècle», in *Annales de démographie historique*, 1966, pp. 139-177.
- GANIAGE J.
Trois villages de l'Île-de-France au XVIII^e siècle, Etude démographique, Paris, 1963.
- GARDEN M.
Lyon et les Lyonnais au XVIII^e siècle, Paris, 1970.
- GAUTIER E. et HENRY L.
La population de Crulai. Paroisse normande, Paris, 1958.
- GENNEP A. Van
Manuel du folklore français contemporain, Paris, 1949.
- GIRARD P.
«Aperçus de la démographie de Sotteville-lès-Rouen», in *Population*, 13, 1958, pp. 485-508.
- GLASS D.V. et EVERSLEY D.E.C. (dir.)
Population in history, Essays in Historical Demography, Londres, 1965.
- GOODE W.J.
World Revolution and Family Patterns, New York, 1963.
- GOODY J.
«The evolution of the family», in LASLETT P. (dir.), *Household and family in past time*, Cambridge, 1972, pp. 103-124.
- GRUNER E.
Die Arbeiter in der Schweiz im 19. Jahrhundert. Soziale Lage, Organisation, Verhältnis zu Arbeitgeber und Staat, Berne, 1968.
- GUILLAUME P. et POUSSOU J.-P.
Démographie historique, Paris, 1970.
- GUILLAUME P.
La population de Bordeaux au XIX^e siècle, Paris, 1972.
- GUILLAUME P.
Du désespoir au salut: les tuberculeux aux XIX^e et XX^e siècles, Paris, 1986.
- GULLICKSON G.
«Protoindustrialization, Demographic Behavior and the Sexual Division of Labor in Aufray, France, 1750-1850», in *Peasant Studies*, 9, 1982, pp. 105-118.

- GUTMANN M.P.
«Protoindustrialization and Marriage Ages in Eastern Belgium», in *Annales de démographie historique*, 1987, pp. 143-173.
- GUTMANN M.P. et LEBOUTTE R.
«Rethinking Protoindustrialization and the Family», in *Journal of Interdisciplinary History*, 14, 1984, pp. 587-607.
- HAJNAL J.
«European marriage patterns in perspective», in GLASS D.V. et EVERSLEY D.E.C. (dir.), *Population in history: Essays in Historical Demography*, Londres, 1965, pp. 101-143.
- HAREVEN T.
Family Time and Industrial Time, Londres, 1982.
- HEAD A.-L.
«Le contrôle de la fécondité en milieu préalpin : l'exemple de paroisses protestantes dans le Pays glaronnais (XVIII^e-XIX^e siècles)», in *Annales de démographie historique*, 1988, pp. 99-109.
- HELIN E.
La démographie de Liège au XVII^e et XVIII^e siècles, Bruxelles, 1963.
- HELLER G.
Propre en ordre, Lausanne, 1980.
- HENRY L.
Anciennes familles genevoises. Etude démographique: XVI^e-XX^e siècles, Paris, 1956.
- HENRY L.
«Some data on natural fertility», in *Eugenics Quarterly*, 8, 1961, pp. 81-91.
- HENRY L.
Manuel de démographie historique, Genève, 1967.
- HENRY L.
Techniques d'analyse en démographie historique, Paris, 1980.
- HENRY Ph.
Crime, justice et société dans la Principauté de Neuchâtel au XVIII^e siècle (1707-1806), Neuchâtel, 1984.
- HOSELITZ B.F. et MOORE W.E. (dir.)
Industrialisation et société, Paris, 1963.
- HUBLER L.
La population de Vallorbe du XVI^e au début du XIX^e siècle, Lausanne, 1984.
- HUNT D.
Parents and Children in History: the Psychology of Family Life in Early Modern France, New York, 1970.

JAQUET E. et CHAPUIS A.

Histoire et technique de la montre suisse de ses origines à nos jours, Bâle, 1945.

JEANNIN P.

«La protoindustrialisation: développement ou impasse?», in *Annales ESC*, 35, 1980, pp. 52-65.

JELMINI J.-P.

La vie publique dans les communautés rurales neuchâteloises au XVIII^e siècle d'après les documents de Dombresson et Travers, Neuchâtel, 1970 (Mémoire de Licence, IH).

JEQUIER F.

Une entreprise horlogère du Val-de-Travers: Fleurier Watch Co SA, Neuchâtel, 1972.

KLAUSER E.-A.

Fleurier 1284-1984, 700 ans de la vie d'un village du Jura neuchâtelois, Fleurier, 1984.

KNODEL J.

«Infant Mortality and Fertility in three Bavarian Villages: an Analysis of Family Histories from the 19th Century», in *Population Studies*, 22, 1968, pp. 297-318.

KNODEL J.

The Decline of Fertility in Germany 1871-1939, Princeton, 1974.

KNODEL J.

«Town and country in nineteenth century Germany: a review of urban-rural differentials in demographic behavior», in *Social Science History*, 1, 1977, pp. 356-382.

KNODEL J.

«Seasonal variation infant mortality: an approach with applications», in *Annales de démographie historique*, 1983, pp. 208-230.

KNODEL J. et HOCHSTADT S.

«Urban and rural illegitimacy in imperial Germany», in LASLETT P. (dir.), *Bastardy and its comparative History*, Cambridge, 1980, pp. 284-312.

KRIEDTE P., MEDICK H. et SCHLUMBOHN J.

Industrialization before Industrialization. Rural Industry and the Genesis of Capitalism, Cambridge-Paris, 1981.

LACHIVER M.

La population de Meulan du XVII^e au XIX^e siècle (vers 1600-1870). Etude de démographie historique, Paris, 1969.

LAMOUILLE M.

Pipes de terre et pipes de porcelaine. Souvenirs d'une femme de chambre en Suisse romande, 1920-1940, Genève, 1978.

- LASLETT P.
Un monde que nous avons perdu. Famille, Communauté et Structure Sociale dans l'Angleterre préindustrielle, Paris, 1969.
- LASLETT P.
 «La famille et le ménage: approches historiques», in *Annales ESC*, 27, 1972, pp. 847-872.
- LASLETT P. (dir.)
Household and family in past time. Comparative studies in the size and structure of the domestic group over the last three centuries in England, France, Serbia, Japan and colonial north America, with further materials from Western Europe, Cambridge, 1972.
- LASLETT P.
 «Mean household size in England since the sixteenth century», in LASLETT P. (dir.), *Household and family in past time*, Cambridge, 1972, pp. 125-158.
- LASLETT P.
 «Long-term trend in bastardy in England», in *Family life and illicit love in earlier generations*, Cambridge, 1977, pp. 103-159.
- LASLETT P.
Family life and illicit love in earlier generations, Cambridge, 1977.
- LASLETT P.
 «The bastardy prone sub-society», in *Bastardy and its comparative History*, Cambridge, 1980, pp. 217-246.
- LASLETT P.
 «Family and Household as Work Group and Kin Group: Areas of traditional Europe compared», in WALL R. (dir.), *Family Forms in historic Europe*, Cambridge, 1983, pp. 513-563.
- LASLETT P. (dir.)
Bastardy and its comparative History, Cambridge, 1980.
- LEBOUTTE R.
Reconversions de la main-d'œuvre et transition démographique. Les Bassins industriels en aval de Liège XVIII^e-XX^e siècles, Paris, 1988.
- LEBRUN F.
La vie conjugale sous l'Ancien Régime, Paris, 1975.
- LE PLAY F.
L'organisation de la famille, Paris, 1871.
- LE ROY LADURIE E.
 «Structures familiales et coutumes d'héritage en France au XVI^e siècle. Système de la coutume», in *Annales ESC*, 27, 1972, pp. 825-846.
- LEQUIN Y.
La formation de la classe ouvrière régionale, 2 vol., Lyon, 1977.

- LEVINE D.
«The Demographic Implications of Rural Industrialization: a Family Reconstitution of Shepshed, Leicestershire, 1600-1851», in *Social History*, 1, 1976, pp. 291-315.
- LEVINE D.
Family Formation in the Age of Nascent Capitalism, New York, 1977.
- LIVI BACCI M.
«Fertility, Nutrition, and Pellagra: Italy during the Vital Revolution», in *Journal of Interdisciplinary History*, 16, 1986, pp. 431-454.
- MACFARLANE A.
Marriage and Love in England. Modes of Reproduction, 1300-1840, Oxford, 1987.
- MARCILIO M.L. et CHARBONNEAU H. (dir.)
Démographie historique, Rouen-Montréal-Paris, 1979.
- MATTMUELLER M.
«Die Landwirtschaft der schweizerischen Heimarbeiter im 18. Jahrhundert», in *Zeitschrift für Agrargeschichte und Agrarsoziologie*, 31, 1983, pp. 41-56.
- MEDICK H.
«The Proto-industrial Family Economy», in *Social History*, 1, 1976, pp. 291-315.
- MENDELS F.
Industrialization and Population Pressure in XVIIIth Century Flanders, Wisconsin, 1968.
- MENDELS F.
«Industry and Marriages in Flanders before the Industrial Revolution», in DEPREEZ P. (dir.), *Population and Economics. Proceedings of Section 4 of the International Economic History Congress, Bloomington, 1968*, Winnipeg, 1970, pp. 81-93.
- MENDELS F.
«Protoindustrialization. The First Place of the Industrialization Process», in *Journal of Economic History*, 32, 1972, pp. 241-261.
- MENDELS F.
«Aux origines de la protoindustrialisation», in *Bulletin du Centre d'Histoire Economique et Sociale de la Région lyonnaise*, 1978, 2, pp. 1-27.
- MENDELS F.
«Les temps de l'industrie et les temps de l'agriculture. Logique de l'analyse régionale de la protoindustrialisation», in *Revue du Nord*, 63, 1981, pp. 21-34.
- MENDELS F.
«Niveau des salaires et âge au mariage en Flandres, XVII^e-XVIII^e siècles», in *Annales ESC*, 39, 1984, pp. 939-956.
- MENDELS F.
«Des industries rurales à la protoindustrialisation: historique d'un changement de perspective», in *Annales ESC*, 39, 1984, pp. 977-1008.

- MENOLFI E.
Sanktgallische Untertanen im Thurgau. Eine sozialgeschichtliche Untersuchung über die Herrschaft Bürglen (TG) im 17. und 18. Jahrhundert, Saint-Gall, 1980.
- MITCHELL B.R.
European Historical Statistics, 1750-1975, Londres, 1981.
- MONTANDON L.
«Fleurier en 1810», in *MN*, 1934, pp. 49-50.
- MONTANDON L.
«Les registres d'état civil aux archives de l'Etat de Neuchâtel», in *MN*, 1938, pp. 31-42.
- MONTANDON L.
«Une vue inédite de Fleurier (1714)», in *MN*, 1943, p. 3.
- NEESER C.
Etude démographique du village d'Auvernier, 1750-1850, Neuchâtel, 1982 (Mémoire de Licence, IH).
- NOIN D.
Géographie de la population, Paris, 1979.
- NOIN D.
La transition démographique dans le monde, Paris, 1983.
- Nouvelle histoire de la Suisse et des Suisses*, 3 vol., Lausanne, 1982-1983.
- NAVAILLES J.-P.
La famille ouvrière dans l'Angleterre victorienne, Paris, 1983.
- OLIVIER E.
Médecine et santé dans le Pays de Vaud au XVIII^e siècle. 1675-1798, Lausanne, 1939.
- ORIS M.
«Fécondité légitime et illégitime : les indigents de Huy (Belgique) de 1815 à 1875», in *Annales de démographie historique*, 1988, pp. 141-155.
- PARSONS T.
«The kinship System of the contemporary United States», trad. franç., in *Eléments pour une sociologie de l'action*, Paris, 1955.
- PERRENOUD A.
«Malthusianisme et protestantisme, un modèle démographique weberien», in *Annales ESC*, 29, 1974, pp. 975-988.
- PERRENOUD A.
«La mortalité à Genève de 1625 à 1825», in *Annales de démographie historique*, 1978, pp. 211-233.
- PERRENOUD A.
La population de Genève du seizième au début du dix-neuvième siècle, Genève, 1979.

PERRENOUD A.

«Calendrier du mariage et coutume populaire: le creux de mai en Suisse romande», in *Population*, 38, 1983, pp. 925-940.

PERRENOUD A.

«The Mortality Decline in a long-term perspective», in *Pre-industrial population change. The mortality decline*, Stockholm, 1984, pp. 41-70.

PERRENOUD A.

«Les transitions démographiques», in *Annales de démographie historique*, 1988, pp. 7-11.

PERRENOUD A.

«Espace et arrêt dans le contrôle des naissances», in *Annales de démographie historique*, 1988, pp. 59-78.

PERRENOUD A.

«La transition démographique dans la ville et la campagne genevoises du XVII^e au XIX^e siècle», in *Mélanges d'histoire économique offerts au professeur Anne-Marie Piuz*, Genève, 1989.

PERRENOUD A. et PERRET G.

Le livre des habitants de Genève 1684-1792, Genève, 1985.

PETITPIERRE A.

Un demi-siècle de l'histoire économique de Neuchâtel (1791-1848), Neuchâtel, 1871.

PFISTER Ch.

Klimageschichte der Schweiz, 1525-1860, Berne, 1984.

PFISTER U.

Die Anfänge von Geburtenbeschränkung. Eine Fallstudie (ausgewählte Zürcher Familien im 17. und 18. Jahrhundert), Berne, 1985.

PFISTER U.

«Mobilité sociale et transition de la fécondité: le cas de Zurich (Suisse) au XVII^e siècle», in *Annales de Démographie historique*, 1988, pp. 111-125.

PINOT R.

Paysans et horlogers jurassiens, Genève, 1979.

PDULAIN M. et TABUTIN D.

«La mortalité aux jeunes âges en Europe et en Amérique du Nord du XIX^e siècle à nos jours», in BOULANGER P.-M. et TABUTIN D. (dir.), *La mortalité des enfants dans le monde et dans l'histoire*, Liège, 1980, pp. 119-157.

POUSSOU J.-P.

«Introduction à l'étude des migrations anciennes», in MARCILIO M.L. et CHARBONNEAU H. (dir.), *Démographie historique*, Rouen-Montréal-Paris, 1979, pp. 153-188.

POUSSOU J.-P.

Bordeaux et le sud-ouest au XVIII^e siècle, Paris, 1983.

- POUSSOU J.-P. et LOUPES Ph. (dir.)
Les petites villes du Moyen Age à nos jours, Bordeaux, 1987.
- PRECHEUR Cl.
La Lorraine sidérurgique, Paris, 1959.
- PRESSAT R.
L'analyse démographique, Paris, 1983.
- PYRVIK S.
 «Economie ou culture? L'introduction de la prévention des naissances dans la ville de Stavanger, Norvège, 1900-1935», in *Annales de démographie historique*, 1988, pp. 127-139.
- QUARTIER-LA-TENTE E.
Le Val-de-Travers, Neuchâtel, 1893.
- REDFORD A.
Labour migration in England, 1800-1850, Manchester, 1964.
- REYNIER E. de
 «Une vue de Fleurier en 1813 par Pierre-Louis Couleru», in *MN*, 1917, pp. 84-90.
- RUB G. et CHAPUIS A.
L'horlogerie au Val-de-Travers de ses origines à nos jours, Fleurier, 1937.
- RUESCH H.P.
Lebensverhältnisse in einem frühen schweizerischen Industriegebiet. Sozialgeschichtliche Studie über die Gemeinden Trogen, Rehetobel, Wald, Gais, Speicher und Wolfhalden des Kantons Appenzell-Ausser rhoden im 18. und frühen 19. Jahrhundert, 2 vol., Bâle et Stuttgart, 1979.
- SANGOI J.-Cl.
 «Le contrôle de la fécondité dans le Bas-Quercy (1751-1872)», in *Annales de démographie historique*, 1988, pp. 79-90.
- SCHLUP M.
Auberges et cabarets d'autrefois, Hauterive, 1988.
- SCHEURER F.
Les crises de l'industrie horlogère dans le canton de Neuchâtel, La Neuveville, 1914.
- SCHOCH M.
La population du Pays-d'Enhaut sous l'Ancien Régime, Lausanne, 1980.
- SCHURMANN M.
Bevölkerung, Wirtschaft und Gesellschaft in Appenzell-Innerrhoden im 18. und frühen 19. Jahrhundert, Appenzell, 1974.
- SCOTT J. et TILLY L.
 «Women's work and the Family in nineteenth Century Europe», in *Comparative Studies in Society and History*, 17, 1975, pp. 36-64.

- SEGALEN M.
Sociologie de la famille, Paris, 1981.
- SHORTER E.
«L'âge des premières règles en France, 1750-1950», in *Annales ESC*, 36, 1981, pp. 495-511.
- SHORTER E.
Naissance de la famille moderne XVIII^e-XX^e siècle, Paris, 1981.
- SMELSER N.
Social Change in the Industrial Revolution, Chicago, 1959.
- SORGESA B.
«Notes sur l'état civil neuchâtelois à l'usage de la démographie historique», in *MN*, 1984, pp. 69-89.
- SORGESA MIEVILLE B.
«Premier recensement de la population neuchâteloise (1750) ou Dénombrement des peuples, des pauvres et autres», in *MN*, 1988, pp. 195-208.
- SPAGNOLI P.
«Industrialization, Proletarianization and Marriage: A Reconsideration», in *Journal of Family History*, 8, 1983, pp. 230-247.
- STONE L.
The family, sex and marriage in England 1500-1800, Londres, 1977.
- TAPINOS G.
Eléments de démographie, Paris, 1985.
- THOMPSON E.P.
The Making of the English Working Class, Londres, 1963, trad. franç.: *La formation de la classe ouvrière anglaise*, Paris, 1988.
- TILLY Ch. (dir.)
Historical Studies of Changing Fertility, Princeton, 1978.
- TILLY L.A. et SCOTT J.W.
Women, work, and family, New York, 1978, trad. franç.: *Les femmes, le travail et la famille*, Paris, 1987.
- TOOD E.
«Mobilité géographique et cycle de vie en Artois et en Toscane au XVIII^e siècle», in *Annales ESC*, 30, 1975, pp. 726-742.
- TOOD E.
La troisième planète. Structures familiales et systèmes idéologiques, Paris, 1983.
- TOOD E.
L'enfance du monde. Structures familiales et développement, Paris, 1984.
- TRANTER N.L.
Population and Society, 1750-1940. Contrasts in population growth, Londres, 1985.

- VALLIN J. (dir.)
Mesure et analyse de la mortalité. Nouvelles approches, Paris, 1988.
- VALLIN J. et MESSLE F.
Les causes de décès en France de 1925 à 1978, Paris, 1988.
- VALMARY P.
Familles paysannes au XVIII^e siècle en Bas-Quercy, Paris, 1965.
- VANDENBROEKE Ch.
 «Caractéristiques de la nuptialité et de la fécondité en Flandre et au Brabant aux XVII^e-XIX^e siècles», in *Annales de démographie historique*, 1977, pp. 7-20.
- VANDENBROEKE Ch.
 «Mutations économiques et sociales en Flandre au cours de la phase protoindustrielle, 1650-1850», in *Revue du Nord*, 63, 1981, pp. 73-94.
- VANDENBROEKE Ch.
 «Le cas flamand: évolution sociale et comportements démographiques aux XVII^e-XIX^e siècles», in *Annales ESC*, 39, 1984, pp. 915-938.
- VUILLEUMIER M.
Horlogers de l'anarchisme. Emergence d'un mouvement: La Fédération jurassienne, Lausanne, 1988.
- WALL R.
 «Mean household size in England from Printed Sources», in LASLETT P. (dir.), *Household and family past time*, Cambridge, 1972, pp. 159-203.
- WALL R., ROBIN J. et LASLETT P. (dir.)
Family forms in historic Europe, Cambridge, 1983.
- WALLE E. Van de
 «Illegitimacy in France during the nineteenth century», in LASLETT P. (dir.), *Bastardy and its comparative History*, Cambridge, 1980, pp. 264-277.
- WALLE E. Van de et KNODEL J.
 «Europe's Fertility Transition, new Evidence and Lessons for today's developing World», *Population Bulletin* (Population Reference Bureau), 1980.
- WOOD R.I., WATTERSON P.A. et WOODWARD J.H.
 «The Causes of rapid Infant Mortality Decline in England and Wales, 1861-1921», in *Population Studies*, 42, 1988, pp. 343-366.
- WOUDE A.M. Van der
 «Variations in the size and structure of the household in the United Provinces of the Netherlands in the seventeenth and eighteenth centuries», in LASLETT P. (dir.), *Household and family in past time*, Cambridge, 1972, pp. 299-318.
- WRIGLEY E.A.
 «Family Limitation in Pre-Industrial England», in *Economic History Review*, 1966, pp. 82-109.

WRIGLEY E.A.

Société et population, Paris, 1969.

WRIGLEY E.A. et SCHOFIELD S.

The population History of England 1541-1871. A Reconstruction, Londres, 1981.

WRIGLEY E.A. et SCHOFIELD S.

«English Population History from family Reconstitution: Sommary Results 1600-1799», in *Population Studies*, 37, 1983, pp. 157-184.

ZURFLUH A.

Une population alpine dans la Confédération. Uri aux XVII^e-XVIII^e-XIX^e siècles, Paris, 1988.

Liste des tableaux

2. 1.	Evolution du nombre d'habitants (1750-1914)	37
2. 2.	Taux de croissance annuelle de la population (1760-1914)	39
2. 3.	Croissance comparée des villages de la juridiction du Val-de-Travers (1759-1914)	41
2. 4.	Croissance démographique du Pays de Neuchâtel et de La Chaux-de-Fonds (1760-1914)	42
2. 5.	Bilan naturel et excédent de population (1727-1914)	46
2. 6.	Répartition de la population selon l'âge et le sexe (1750)	55
2. 7.	Répartition de la population selon l'état matrimonial (1750)	56
2. 8.	Professions recensées en 1750	57
2. 9.	Principaux métiers recensés dans les « tabelles des vocations et professions » (1780-1815)	59
2.10.	Répartition de la population selon « l'âge » et le sexe (1780-1815)	60
2.11.	Répartition de la population selon l'« âge » et le sexe d'après l'origine (1780-1815)	61
2.12.	Effectifs féminins et masculins parmi les célibataires d'origine étrangère (1775-1785)	63
2.13.	Origine des habitants (1780-1815)	65
2.14.	Habitants étrangers à Fleurier en 1790	67
2.15.	Origine des étrangers résidant à Fleurier en 1790 selon l'état civil	67
2.16.	Professions des étrangers résidant à Fleurier en 1790 selon l'origine et l'état civil	69
2.17.	Durée de l'établissement des étrangers résidant à Fleurier en 1790 selon l'état civil, l'origine et la profession	71
2.18.	Etat de la population en 1837	73
2.19.	Répartition de la population selon l'âge et le sexe d'après l'origine (1837)	74
2.20.	Répartition de la population selon l'état civil (1837)	75
2.21.	Principaux métiers recensés dans la « table des vocations et professions » (1837)	75

2.22.	Origine légale des habitants (1837)	76
2.23.	Origine et lieu de naissance des chefs de ménage recensés en 1837 et identifiés grâce à la reconstitution des familles	77
2.24.	Répartition proportionnelle de la population selon l'âge et le sexe (1860-1910)	78
2.25.	Répartition proportionnelle de la population selon le sexe et l'origine (1860-1910)	84
2.26.	Répartition proportionnelle de la population selon l'origine par grands groupes d'âge (1860-1910)	85
2.27.	Répartition proportionnelle de la population adulte selon l'origine et l'état civil (1860-1910)	86
2.28.	Répartition proportionnelle de la population active par branche d'activité en 1860 et en 1900	89
2.29.	Métiers horlogers selon l'origine (1900)	91
2.30.	Répartition proportionnelle selon l'origine dans les principales branches d'activité non horlogères en 1860 et 1900	92
2.31.	Répartition proportionnelle de la population neuchâteloise, confédérée et étrangère dans les principales branches d'activité en 1860 et en 1900	94
2.32.	Origine légale des époux et des épouses selon les fiches de famille (1860, 1880, 1900)	98
2.33.	Origine légale et lieu de naissance des époux et des épouses selon les fiches de famille (1860, 1880, 1900)	100
3. 1.	Evolution du taux brut de mortalité (1750-1914)	120
3. 2.	Quotients de mortalité (‰) à l'âge × par période (1727-1914)	127
3. 3.	Nombre de survivants (‰) à l'âge × par période (1727-1914)	128
3. 4.	Espérance de vie à l'âge × par période (1727-1914)	128
3. 5.	Quotients de mortalité (‰) à l'âge × selon le sexe, population adulte (1727-1914)	130
3. 6.	Espérance de vie à l'âge × selon le sexe, population adulte (1727-1914)	131
3. 7.	Composantes de la mortalité infantile (1824-1914)	138
3. 8.	Causes de décès selon l'âge (1817-1853)	144*
3. 9.	Causes de décès selon l'âge (1876-1899)	
3.10.	Causes de décès selon l'âge (1900-1914)	
3.11.	Ventilation socio-professionnelle des décès masculins dus à la tuberculose (1876-1914)	148
3.12.	Le mouvement saisonnier des décès (1727-1914); indices mensuels (mortalité globale)	149

3.13.	Le mouvement saisonnier des décès (1727-1914); indices mensuels (mortalité infantile)	154
4. 1.	Evolution du taux brut de nuptialité (1750-1914)	168
4. 2.	Le mouvement saisonnier des mariages (1727-1914); indices mensuels	172
4. 3.	Age des nouvelles mariées célibataires (1727-1914)	177
4. 4.	Age des nouveaux mariés (1727-1914)	177
4. 5.	Répartition proportionnelle de l'âge des nouveaux mariés (1727-1914)	183
4. 6.	Le célibat définitif selon l'état matrimonial des décédés après 50 ans (1750-1850)	186
4. 7.	Le célibat définitif masculin selon l'état matrimonial des décédés après 50 ans (1750-1850)	187
4. 8.	Le célibat définitif selon les recensements (1860-1914)	187
4. 9.	Classement des mariages suivant l'état matrimonial antérieur des époux (1727-1914)	190
4.10.	Répartition des conjoints selon leur état matrimonial antérieur (1727-1914)	192
4.11.	Différence d'âge entre conjoints (premiers mariages) I (1727-1914)	194
4.12.	Différence d'âge entre conjoints (premiers mariages) II (1727-1914)	195
4.13.	Différence d'âge entre conjoints (premiers mariages) III (1727-1914)	195
4.14.	Endogamie et exogamie géographique et lieu du mariage (1727-1914)	201
4.15.	Professions combinées des époux (1850-1914)	200*
4.16.	Durée des premiers mariages conclus entre 1727 et 1899 et terminés à Fleurier	206
4.17.	Durée moyenne du mariage et âge moyen du conjoint survivant au moment du veuvage (1727-1899)	207
4.18.	Le remariage selon la période de veuvage (1727-1899)	208
4.19.	La fréquence du remariage selon l'âge au veuvage (1727-1899)	208
5. 1.	Evolution du taux brut de natalité (1750-1914)	222
5. 2.	Le mouvement saisonnier des naissances (1727-1914); indices mensuels	232
5. 3.	Proportion des conceptions prénuptiales selon l'âge de la femme au mariage et l'époque de mariage (mariages 1727-1914)	236
5. 4.	Conceptions prénuptiales. Intervalle entre mariage et première naissance en mois révolus (mariages 1727-1914)	237
5. 5.	Les naissances illégitimes (1727-1914)	241
5. 6.	Descendance finale selon l'âge au mariage et la période de mariage et descendance théorique moyenne (mariages 1727-1904)	251
		443

5. 7.	Taux de fécondité pour 1000 suivant l'âge au mariage de la femme et l'âge de la mère, corrigés des naissances perdues et des enfants morts avant le baptême (mariages 1727-1904)	253
5. 8.	Taux de fécondité pour 1000 suivant l'âge au mariage de la femme et la durée du mariage, corrigés des naissances perdues et des enfants morts avant le baptême (mariages 1727-1904)	255
5. 9.	Naissances en 5 ans de vie conjugale (mariages 1727-1904)	256
5.10.	Naissances en 5 ans de vie conjugale selon l'âge au mariage de la femme et la durée du mariage (mariages 1727-1904)	260
5.11.	Tous âges au mariage. Classement des familles achevées selon le nombre d'enfants (naissances retrouvées et enfants morts avant le baptême compris) (mariages 1727-1904)	263
5.12.	Classement des familles complètes suivant le nombre d'enfants, la période de mariage et l'âge au mariage de la femme (naissances retrouvées et enfants morts avant le baptême compris) (mariages 1727-1904)	264
5.13.	Age à la dernière maternité dans les familles complètes selon l'âge au mariage et la période de mariage (femmes mariées entre 20 et 30 ans) (mariages 1727-1904)	266
5.14.	Répartition des familles complètes selon l'âge à la dernière maternité de la femme par période de mariage et âge au mariage (femmes mariées entre 20 et 30 ans) (mariages 1727-1904)	267
5.15.	Intervalle entre le mariage et la première naissance selon l'époque de mariage (mariages 1727-1904)	269
5.16.	Intervalle entre première et deuxième naissance selon l'époque de mariage (femmes ayant accouché au moins deux fois, mariées avant 30 ans) (mariages 1727-1904)	270
5.17.	Intervalles intergénésiques moyens (en mois révolus) dans les familles achevées de 5 enfants au moins selon la période de mariage (mariages 1727-1904)	272
5.18.	Intervalles intergénésiques moyens (en mois révolus) dans les familles complètes de 4 à 6 enfants selon la période de mariage (femmes mariées avant 30 ans) (mariages 1727-1904)	273
5.19.	Intervalles normaux et intervalles après décès selon l'époque de mariage (familles achevées avec 5 enfants ou plus) (mariages 1727-1904)	275
5.20.	Répartition proportionnelle des familles complètes selon l'origine (femmes mariées avant 30 ans) (mariages 1830-1879)	280
5.21.	Répartition proportionnelle des familles complètes selon le nombre d'enfants nés et l'âge de la mère à la dernière maternité (femmes mariées avant 30 ans) (mariages 1830-1879)	280

6. 1.	Taille moyenne des ménages d'après le recensement de 1750	302
6. 2.	Distribution des ménages selon la taille d'après le recensement de 1750	302
6. 3.	Composition des ménages d'après le recensement de 1750 selon la typologie de Laslett	303
6. 4.	Composition du ménage d'après le recensement de 1750	304
6. 5.	Enfants célibataires vivant avec leurs parents d'après le recensement de 1750	305
6. 6.	Distribution des ménages selon le nombre de générations réunies d'après le recensement de 1750	306
6. 7.	Distribution des maisons selon le nombre de ménages qu'elles abritent d'après le recensement de 1750	307
6. 8.	Distribution des ménages selon la situation résidentielle d'après le recensement de 1750	307
6. 9.	Situation résidentielle selon l'âge d'après le recensement de 1750	309
6.10.	Taille moyenne des ménages d'après les hypothèses de travail concernant le recensement de 1837	313
6.11.	Distribution des ménages selon la taille d'après les hypothèses de travail concernant le recensement de 1837	313
6.12.	Composition du ménage d'après les hypothèses de travail concernant le recensement de 1837	314
6.13.	Composition des ménages d'après les hypothèses de travail concernant le recensement de 1837 selon la typologie de Laslett	316
6.14.	Enfants célibataires vivant avec leurs parents d'après les hypothèses de travail concernant le recensement de 1837	317
6.15.	Enfants célibataires vivant avec leurs parents d'après le recensement de 1900	319
6.16.	Composition des ménages d'après les hypothèses de travail concernant le recensement de 1900 selon la typologie de Laslett	320
6.17.	Relation de parenté avec le chef de ménage d'après les hypothèses de travail concernant le recensement de 1900	321
6.18.	Présence étrangère au sein des ménages d'après la première hypothèse concernant le recensement de 1900	323
6.19.	Distribution des ménages selon la taille d'après les hypothèses de travail concernant le recensement de 1900	324

Liste des graphiques

[2. 1]	Mouvement naturel (1711-1800)	36
[2. 2]	Evolution du nombre d'habitants (1762-1914)	38
[2. 3]	Population et crises économiques (1850-1914)	40
[2. 4]	Population des villages de la Juridiction du Val-de-Travers Accroissement comparé (1760-1914)	42
[2. 5]	Population – Accroissement comparé (1760-1914)	44
[2. 6]	Bilan naturel (1727-1914)	45
[2. 7]	Solde migratoire, accroissement naturel et accroissement réel par périodes décennales (1750-1830)	48
[2. 8]	Solde migratoire, accroissement naturel et accroissement réel par périodes décennales (1820-1914)	48
[2. 9]	Les éléments de la croissance (1750-1914)	49
[2.10]	La pyramide des âges (1750)	55
[2.11]	La pyramide des âges (1837)	72
[2.12]	La pyramide des âges (1860)	80
[2.13]	La pyramide des âges (1880)	81
[2.14]	La pyramide des âges (1900)	82
[2.15]	La pyramide des âges (1910)	83
[2.16]	Origine des habitants neuchâtelois (1860)	102
[2.17]	Origine des habitants non neuchâtelois (1860)	104
[3. 1]	Taux de mortalité (taux annuels corrigés) (1750-1914)	119
[3. 2]	Taux de mortalité (moyennes mobiles quinquennales corrigées) (1750-1914)	119
[3. 3]	Mouvement annuel des décès (1727-1761)	122
[3. 4]	Mouvement annuel des décès et évolution du prix du froment (1727-1848)	125
[3. 5]	Mouvement saisonnier des décès (mortalité tout âge) (1727-1914)	150

[3. 6]	Mouvement saisonnier des décès (mortalité infantile exclue) (1727-1914)	151
[3. 7]	Mouvement saisonnier de la mortalité infantile (1727-1914)	152
[4. 1]	Taux de nuptialité (taux annuels) (1750-1914)	167
[4. 2]	Taux de nuptialité (moyennes mobiles quinquennales) (1750-1914) . .	167
[4. 3]	Mouvement saisonnier des mariages (1727-1914)	171
[4. 4a]	Age au mariage des femmes selon la période de mariage (1727-1829) .	178
[4. 4b]	Age au mariage des femmes selon la période de mariage (1830-1914)	179
[4. 4c]	Age au mariage des hommes selon la période de mariage (1727-1829)	180
[4. 4d]	Age au mariage des hommes selon la période de mariage (1830-1914)	181
[4. 5]	Différence d'âge entre époux selon la période de mariage (premier mariage) (1727-1914)	196
[5. 1]	Taux de natalité corrigé (taux annuels) (1750-1914)	223
[5. 2]	Taux de natalité (moyennes mobiles quinquennales corrigées) (1750-1914)	223
[5. 3]	Mouvement annuel comparé (moyennes quinquennales) (1750-1914) .	226
[5. 4]	Mouvement annuel des naissances (1727-1761)	227
[5. 5]	Mouvement annuel des naissances et évolution du prix du froment (1727-1848)	228
[5. 6]	Mouvement saisonnier des naissances (1727-1914)	230
[5. 7]	Mariages (1727-1904) Taux de fécondité suivant l'âge de la mère et l'époque de mariage, corrigés des naissances perdues et des enfants morts avant le baptême (tout âge au mariage)	254
[6. 1]	La taille des ménages d'après les recensements de 1750, 1837 et 1900	325
[6. 2]	La composition des ménages d'après les recensements de 1750, 1837 et 1900	326

Liste des planches hors-texte et figures

PLANCHES HORS-TEXTE

I.	Fleurier à la jonction du Cirque de Saint-Sulpice, du vallon de Buttes et de la vallée de l'Areuse (carte Ostervald 1845)	1*
II.	La plus ancienne représentation de Fleurier (plan du Val-de-Travers dessiné en 1583 par Guillaume Massonde)	2*
III.	Fleurier en 1714 (dessin anonyme)	3*
IV.	Fleurier en 1813 (aquarelle de Pierre-Louis Couleru)	4*
V.	Fleurier en 1813 (dessin d'Eugène Gilliard)	5*
VI.	Fleurier en 1859 (dessin de Georges Grisel)	6*
VII.	Le village de Fleurier en 1818 avec adjonction faite d'un projet de canalisation de l'Areuse en 1851	7*
VIII.	Tableau du régent Jean-Frédéric Jeanneret dédié le 31 janvier 1801 à l'honorable communauté et aux membres de la Société du Grenier de Fleurier bâti en 1795	8*

FIGURES

1.	Carte politique du canton de Neuchâtel et situation de la commune de Fleurier (d'après la loi sur les communes du 3 mars 1888)	17
2.	Répartition du sol de la commune de Fleurier en 1845 Profil nord-ouest/sud-est de la commune de Fleurier	19

Liste des annexes

Annexe I	Sources et méthodes	343
Annexe II	Population (données globales annuelles 1750-1914)	383
Annexe III	Données brutes relatives aux naissances (vivantes), mariages, décès (1727-1914)	387
Annexe IV	Etat de la population (1860, 1880, 1900, 1910)	392
Annexe V	Professions masculines et féminines d'après les recensements de 1860 et de 1900	395
Annexe VI	Age des nouveaux mariés célibataires (1727-1914)	410
Annexe VII	Age combiné des époux au mariage (1727-1914)	413
Annexe VIII	Répartition des familles complètes selon le nombre d'enfants et l'âge au mariage de la femme (mariages 1727-1904)	416

Table des matières

INTRODUCTION	7
CHAPITRE I «LE VILLAGE» DE FLEURIER	15
I. Fleurier et Neuchâtel dans l'histoire	15
II. Le site et le village	18
III. L'organisation de la communauté	21
IV. Agriculture	23
V. Activité industrielle	25
VI. Conclusion	32
Notes	32
CHAPITRE II LA POPULATION DE FLEURIER	35
I. La croissance démographique	35
1. Le nombre	35
2. L'évolution	38
3. Les éléments de la croissance	45
A. Le mouvement naturel	46
B. Mouvement naturel et mouvement migratoire	47
II. Les structures	50
1. Les sources	50
2. Fleurier au milieu du XVIII ^e siècle	54
3. L'évolution entre le milieu du XVIII ^e et le premier quart du XIX ^e siècle	58

A. Les professions	59
B. La répartition selon l'âge et l'origine	60
C. Les origines	64
D. Présence «étrangère» à Fleurier en 1790	66
4. Fleurier en 1837	72
5. Les recensements cantonaux de 1860, 1880, 1900 et 1910	78
A. Classes d'âge et rapport des sexes	78
B. Les structures démographiques selon l'origine	84
C. Professions et origines	88
D. Le travail féminin	95
E. Les aires de recrutement	97
6. Vue d'ensemble	106
III. Conclusion	108
Notes	109
 CHAPITRE III LA MORTALITÉ	 117
I. Le mouvement des décès: fluctuations annuelles et tendance à long terme	 118
II. L'évolution de la mortalité selon l'âge et le sexe: nombre de survivants, quotients et espérance de vie	 126
III. La mortalité infantile et juvénile	136
IV. Les causes de décès	139
V. Le mouvement saisonnier des décès	149
VI. Conclusion	155
Notes	156
 CHAPITRE IV LA NUPTIALITÉ	 165
I. Le temps du mariage	166
1. Le temps social	166
A. Le mouvement des mariages: fluctuations annuelles et tendance à long terme	 166
B. Les variations saisonnières des mariages	170

2. Le temps individuel	175
A. L'âge au premier mariage	176
B. Le célibat définitif	185
II. Le choix du conjoint	188
1. Mariage et remariage : l'état matrimonial des époux	188
2. La différence d'âge entre conjoints	193
3. Endogamie ou exogamie matrimoniale	200
III. Le remariage	204
1. La durée du mariage	204
2. La fréquence des remariages et la durée du veuvage	206
3. Le choix du nouveau conjoint	211
IV. Conclusion	212
Notes	214
 CHAPITRE V NATALITÉ ET FÉCONDITÉ	 221
I. Le mouvement des naissances : fluctuations annuelles et tendance à long terme	222
II. Le mouvement saisonnier des naissances	229
III. La fécondité extra-conjugale	234
1. Les conceptions prénuptiales	235
2. Les naissances illégitimes	240
IV. La fécondité légitime	250
1. La descendance finale	250
2. Le taux de fécondité selon l'âge et la durée du mariage	252
3. Nombre de naissances en cinq ans de vie conjugale	258
4. Répartition des familles selon le nombre d'enfants	262
5. L'âge de la mère à la dernière maternité	266
6. L'espacement des naissances	268
7. La limitation des naissances : à quel moment, comment et pourquoi ?	276
V. Conclusion	282
Notes	285

CHAPITRE VI	TAILLE ET COMPOSITION DU MÉNAGE	295
I.	Taille et composition du ménage selon le recensement de 1750	300
II.	Taille et composition du ménage selon le recensement de 1837	311
III.	Taille et composition du ménage selon le recensement de 1900	317
IV.	Conclusion	327
	Notes	329
CONCLUSION		335
ANNEXES		343
SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE		419
LISTE DES TABLEAUX		441
LISTE DES GRAPHIQUES		447
LISTE DES PLANCHES HORS-TEXTE ET FIGURES		449
LISTE DES ANNEXES		451

Publications
de la Société d'Histoire et d'Archéologie
du canton de Neuchâtel

Nouvelle série

- Tome I TRAITÉS D'ALLIANCE ET DE COMBOURGEOISIE DE NEUCHÂTEL AVEC
LES VILLES ET CANTONS SUISSES 1290-1815, publiés par Jules Jean-
jaquet. Neuchâtel, 1923.
- Tome II W. Pierrehumbert, DICTIONNAIRE HISTORIQUE DU PARLER NEU-
CHÂTELOIS ET SUISSE ROMAND. Neuchâtel, 1926.
- Tome III Eugène Demole et William Wavre, HISTOIRE MONÉTAIRE DE NEU-
CHÂTEL, revue et publiée par Léon Montandon. Neuchâtel, 1939.
- Tome IV Fernand Loew, LES VERRIÈRES. LA VIE RURALE D'UNE COMMU-
NAUTÉ DU HAUT-JURA AU MOYEN ÂGE. Neuchâtel, 1954.
- Tome V Jean Courvoisier, LE MARÉCHAL BERTHIER ET SA PRINCIPAUTÉ DE
NEUCHÂTEL. Neuchâtel, 1959.
- Tome VI François Jequier, UNE ENTREPRISE HORLOGÈRE DU VAL-DE-TRA-
VERS: FLEURIER WATCH CO SA. Neuchâtel, 1972.
- Tome VII Gertrude Berger-Locher, NEUCHÂTEL SOUS L'OCCUPATION DES
DOUZE CANTONS. Neuchâtel, 1975.
- Tome VIII Beatrice Sorgesa Miéville, DE LA SOCIÉTÉ TRADITIONNELLE À
L'ÈRE INDUSTRIELLE: LES COMPORTEMENTS FAMILIAUX FACE AU
CHANGEMENT ÉCONOMIQUE. Neuchâtel, 1992.